This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138322 2

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

2e. Série, Tome 10e. — 20e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1854.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
112177
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.

THE ASTOR LIBRARY
NY

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Dans sa séance du 7 Novembre 1853,

SUR PLUSIEURS EXCURSIONS

EN FRANCE, EN HOLLANDE ET EN ALLEMAGNE;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

MESSIEURS,

Je vais en quelques mots vous rendre compte des principales excursions que j'ai faites durant l'été de 1853 : vous avez bien voulu porter quelqu'intérêt à mes précédents *rapports verbaux*, et c'est un devoir pour moi de continuer à vous tenir au courant des nouvelles observations que j'ai faites : je vous prie d'ailleurs de ne pas oublier à quel point de vue je me suis placé dans mes précédents comptes-rendus. Ce ne sont que des aperçus, et en quelque sortes les tables de mon journal de voyage.

Mes excursions ont d'abord eu lieu cette année dans des départements peu éloignés. Plus tard, à l'occasion du Congrès

scientifique de France, qui tenait sa XXe. session à Arras, j'ai fait un voyage en Hollande, en Prusse, en Saxe et en Bavière. Le compte-rendu très-sommaire que je vais vous rendre embrassera ces diverses excursions dans l'ordre que j'ai suivi moi-même.

CONDÉ, BELLE-ÉTOILE, LONLAY. — La grande et belle institution des Assises scientifiques dont l'Institut des provinces a doté nos départements, m'appelait à Laval le 31 mai, et je quittais Caen le 30 mai pour aller me réunir à M. Denys aîné, membre de cette compagnie et du conseil général des manufactures, chargé de présider les Assises scientifiques de la Mayenne. J'espérais être accompagné de M. Bouet, mais une indisposition l'a retenu au moment du départ et il m'a fallu, par suite de ce contre-temps, modifier l'itinéraire que je m'étais tracé et abréger de beaucoup l'excursion que j'avais projetée.

J'ai pourtant à vous entretenir de quelques faits intéressants au point de vue de la statistique monumentale des départements de l'Orne et de la Mayenne, en attendant que je complète la tournée que nous devions faire ensemble M. Bouet et moi.

Mon confrère avait, dès l'année dernière, dessiné plusieurs des monuments qui se trouvent sur la ligne parcourue entre Caen et Laval, et je pourrai vous présenter quelques-unes de ces esquisses et vous les expliquer en m'aidant de ses notes; mais, c'est surtout dans la Mayenne que son crayon eût pu s'exercer utilement, et j'ai été réduit à prendre, en courant, quelques esquisses fort incomplètes.

Déjà l'année dernière j'ai passé en revue les monuments de Condé-sur-Noireau. Le château n'offre plus que les restes du donjon situés à peu de distance de l'église St.-Sauveur, ils sont maintenant réduits à la partie qui forme la clôture d'une partie de la prison. Ils dessinent de ce côté un quart de

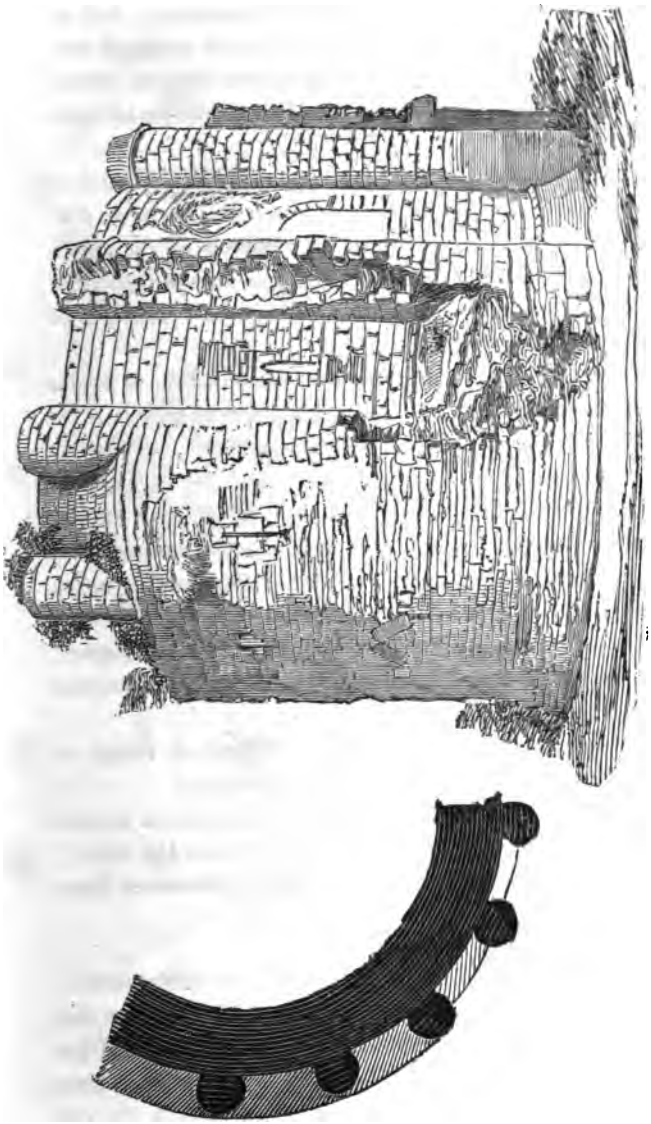

RUINES DU DONJON DU CHATEAU DE CONDÉ.

PLAN DE LA PARTIE FIGURÉE.

cercle renforcé de cinq contreforts cylindriques, dont les uns partent du sol, tandis que les autres ne prennent naissance qu'à 30 pieds plus haut; des pierres d'attente existent à une certaine élevation comme pour relier le donjon à d'autres constructions.

Ce qui reste aujourd'hui n'est qu'un quart environ de la tour du donjon : il est difficile, vu le peu de caractères, d'indiquer la date de cette construction : je crois qu'elle appartient à la fin du XIIe. siècle, dans quelques-unes de ses parties.

Les voûtes des chambres pratiquées dans l'épaisseur du mur sont à plein-cintre.

La partie orientale du donjon s'écroula en 1747, et 30 ans après un nommé Lair de la Blare démolit cette tour et la réduisit à peu près à ce qui en reste aujourd'hui.

Quelques maisons de bois peuvent été visitées à Condé. Dans la Grande-Rue est une maison assez remarquable, quoique ne paraissant pas fort ancienne; elle conserve l'ancien système des constructions en charpente à encorbellements.

Au sommet un épi domine la partie saillante du pignon, laquelle est revêtue d'essente et supportée par des potences en charpente.

L'espace compris entre les pièces de bois est rempli en plâtre et orné de dessins d'un style assez moderne.

La cheminée, placée sur le côté de la maison, est décorée de tuiles en saillie formant un dessin, d'un assez bon effet.

La même rue renferme quelques autres maisons en bois, à pignon, mais elles offrent moins d'intérêt.

L'abbaye de Belle-Etoile (Orne), de l'ordre de Prémontré, est située sur le territoire de Cerisy, à 2 kilomètres au Sud de l'église de cette commune. Elle fut fondée, en 1216, par Henry de Beaufou, à la sollicitation d'Edice de Roumilly, son épouse. Quelques années avant, il avait fait bâtir la chapelle

ANCIENNE MAISON A CONDÉ.

du mont de Cerisy, où il avait établi des ermites, et qui dépendait de l'abbaye de Lonlay, patronne de la cure; en 1213, il acheta le droit que possédait l'abbaye sur cette chapelle et sur la foire qui s'y tenait à la fête Sainte-Croix, pour en faire hommage aux religieux prémontrés de Belle-Etoile.

Une tradition veut que le fondateur ait donné à l'abbaye son nom de *Belle-Etoile*, en souvenir d'une étoile que son épouse avait vue en plein jour dans une fontaine près du château où elle demeurait, ce qui l'avait engagée à y bâtir une chapelle, avec l'intention d'y former un établissement plus considérable après le retour de son mari qui, alors, était en Terre-Sainte. On montrait la place de cette chapelle et de la fontaine où l'étoile s'était reflétée.

La mort du fondateur arriva en 1217; sa veuve ratifia toutes les donations faites et en fit de nouvelles du consentement de son fils. Elles furent confirmées par Louis VIII, roi de France, et par Robert des Ablèges, évêque de Bayeux. Après le décès de la donatrice, son fils aîné commença l'église abbatiale.

L'abbaye de Belle-Etoile fut pillée durant les guerres de religion. L'abbé Philippe de la Crainoire se jeta dans le parti de la ligue et se retira à Orléans en 1589 : Henry IV le traita comme rebelle, confisqua ses biens et donna l'abbaye en commande à Jacques de Crux, seigneur de Belle-Fontaine, officier huguenot, en récompense de ses services.

Il paraît, par le procès-verbal de la visite faite en 1597, par le vicaire-général de l'ordre de Prémontré, que le sieur de Crux avait chassé tous les religieux, à l'exception d'un seul, réduit à une extrême pauvreté. L'abbaye était pleine de soldats que le seigneur de Belle-Fontaine y entretenait, avec des chevaux et des chiens de chasse, au moyen des revenus de l'abbaye. L'église, sans portes, servait d'écurie; le réfectoire était converti en jeu de paume; la plupart des édifices

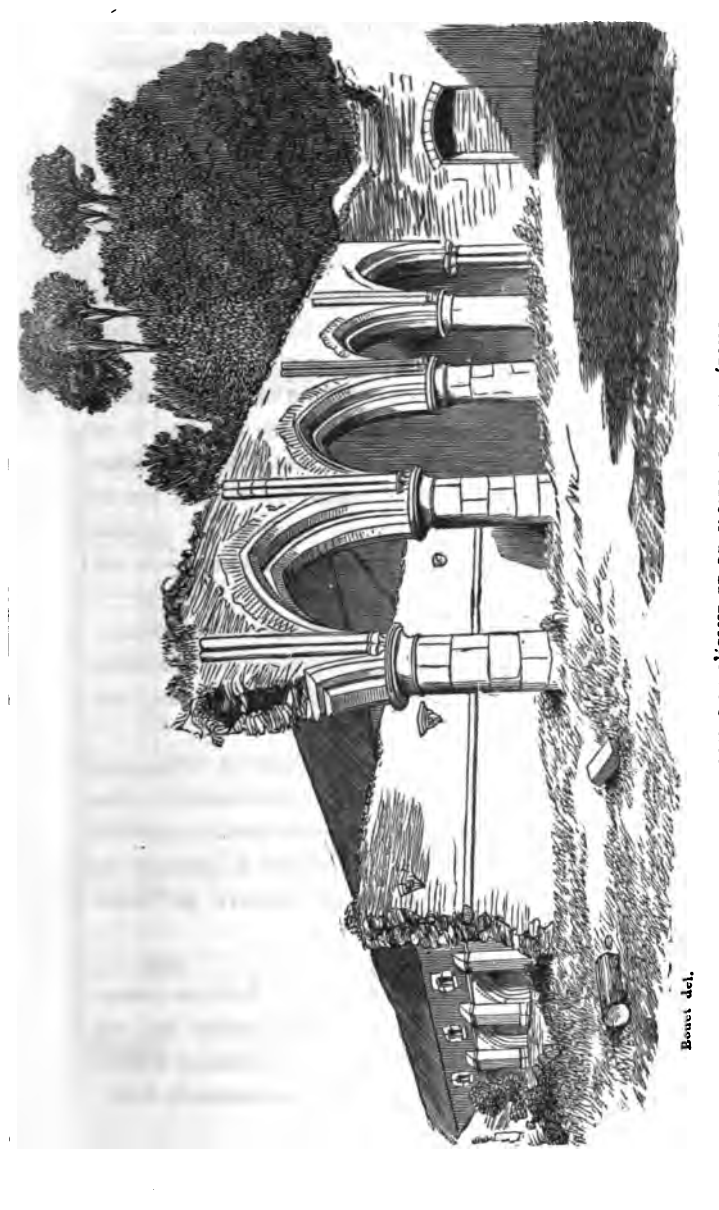

Bouet del.

RUINES DE L'ÉGLISE ET DU CLOITRE DE BELLE-ÉTOILE.

étaient en ruine. Cet officier demeura en possession de l'abbaye de Belle-Etoile jusqu'en 1623, que Pierre Scaron, évêque et prince de Genève, fut nommé abbé, mais ce ne fut qu'en 1525 qu'un arrêt du Conseil privé installa le nouvel abbé et mit fin aux usurpations du seigneur de Belle-Fontaine.

Il ne reste des constructions anciennes que la nef de l'église, rasée à la hauteur des bas-côtés avec un portail à l'Ouest, et une autre porte dans la première travée du Nord.

Ces constructions paraissent du XIVe. siècle, d'assez bon style, mais elles sont peu remarquables.

Secondement un côté du cloître (côté Ouest), qui maintenant sert d'étable, et qui est surmonté de cellules; il est adossé au chemin et non à d'autres constructions : ce cloître est en style ogival des derniers temps; les cellules ont de petites fenêtres en accolade; à chaque extrémité de ce côté sont des piliers d'angle; les autres côtés semblent avoir été d'un style un peu plus ancien et plus orné.

A quelque distance sont des dépendances de l'abbaye, parmi lesquelles M. Bouet a reconnu le pressoir dont je donne un dessin et dont la charpente porte sa date : lan mil quatre centz soixante.

Odon Rigault visita l'abbaye de Belle-Etoile en 1263, mais il ne donne aucun détail sur l'état de la communauté, selon l'habitude qu'il avait de ne rien consigner dans son journal sur les maisons de Prémontrés. On trouve à Alençon un grand nombre de pièces concernant l'abbaye de Belle-Etoile.

Plusieurs fois il a été question dans le *Bulletin monumental*, de l'église de Lonlay : nous avons publié une vue intérieure du chœur. M. Bouet, qui y est retourné depuis, nous a rapporté les dessins du porche d'une maison du XIIIe.

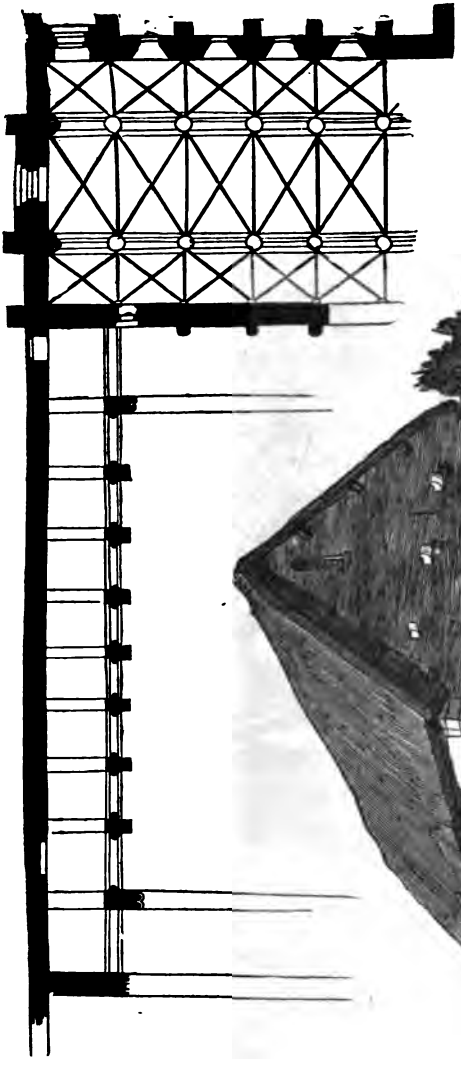

PLAN DES RESTES DU CLOÎTRE ET DE L'ÉGLISE DE BELLE-ÉTOILE.

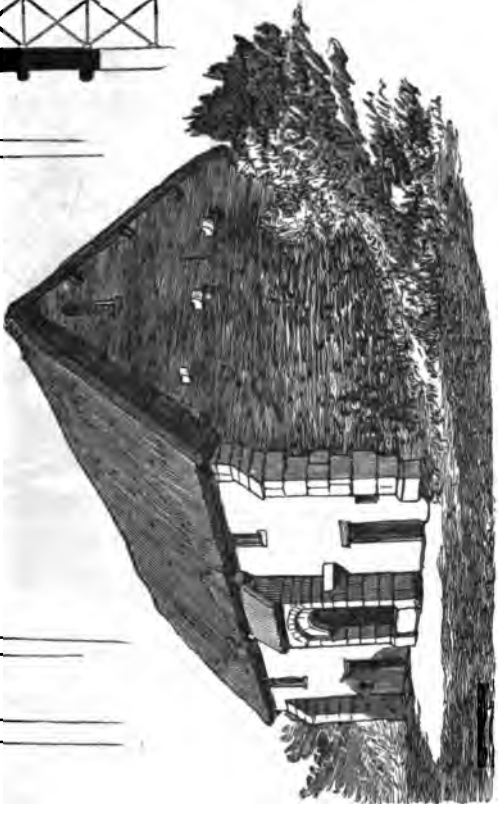

Bouet del.

PRESSOIR DE L'ABBAYE DE BELLE-ÉTOILE.

siècle que voici, et de plusieurs autres maisons anciennes du même canton.

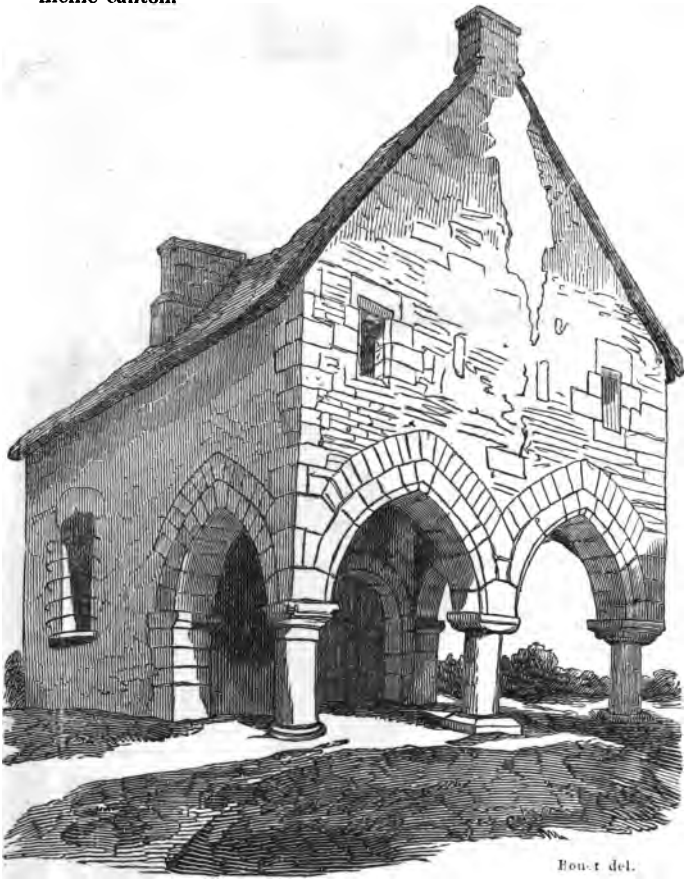

PORCHES DU XIIIe. SIÈCLE, A LONLAY.

Au Chastellier, entre Flers et Domfront, M. Bouet a relevé les inscriptions tombales provenant de l'église et qu'on voit aujourd'hui dans l'ancien cimetière : je les dépose dans les archives de la Société française, persuadé que tôt ou tard

ces tombes seront détruites ou brisées : ce sont des inscriptions du XVIIe. siècle.

FONTAINE-DANIEL. — Je pourrai bientôt, je l'espère, vous offrir des dessins du château d'Ambrières, de celui de Lassay, de l'église et du château de Mayenne; alors le temps sera venu d'en faire la description, d'en indiquer les origines; je passe à l'abbaye de *Fontaine-Daniel*, dont la visite était un des buts principaux de mon voyage, abbaye qui possédait plusieurs patronages dans le Calvados, et qui appartenait à l'ordre de Citeaux, comme celle de Savigny, près Mortain, dont elle était une des filles.

M. Denys, membre du Conseil de la Société, m'avait avec beaucoup d'amabilité invité à visiter son bel établissement industriel qui occupe les constructions de l'abbaye. J'ai pu réaliser le projet que j'avais formé depuis long-temps de répondre à cette gracieuse invitation, et je suis heureux d'exprimer ici tous mes remercîments à M. Denys et à sa famille pour la cordiale hospitalité que j'ai reçue à Fontaine-Daniel.

L'abbaye de Fontaine-Daniel fut fondée, en 1205, par Juhel de Mayenne au milieu d'une vallée arrosée par un cours d'eau que les moines utilisèrent, comme moteur, pour un moulin à blé, et au moyen duquel ils formèrent vraisemblablement le vaste étang qui existe encore à la porte de l'abbaye. Si l'étang existait déjà, on peut croire au moins que les moines exhaussèrent la chaussée, et qu'ils obtinrent ainsi pour le moulin à blé qu'ils construisirent une plus grande force motrice.

Voici la charte de fondation que je tire de l'histoire des seigneurs de Mayenne par Guyard de la Fosse, auteur du XVIIIe. siècle, laquelle a été publiée au Mans en 1850 :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Juhellus,
« dominus Meduanæ et Dinani, notum facio præsentibus et
« futuris, quod ego, pro salute animæ meæ, patris mei et

« matris meæ et heredum et antecessorum et successorum
« meorum, fundavi abbatiam de ordine Cisterciensi in loco
« qui appellatur Fons Danielis et est in Saleto; cui abbatiæ
« de Fonte Danielis et monachis in eâ Deo servientibus dedi
« et concessi, in puram et perpetuam eleemosinam omnino
« liberam et quietam, ipsum nemus de Saleto totum, et
« totum nemus de Poylleio, tam in terris quam in nemoribus,
« cum omnibus pertinentiis eorumdem nemorum. Ita quod,
« propter fortitudinem terræ, monachi de Fonte Danielis ipsa
« nemora sine assensu domini terræ in terram arabilem re-
« digere non poterunt, sed omnibus aliis modis in ipsis et de
« ipsis nemoribus quidquid voluerint facere poterunt, sicut
« de propriis et dominicis nemoribus suis. Dedi etiam eidem
« abbatiæ meæ de Fonte Danielis totum parcum meum de
« Meduanâ cum haya de Anvoria et magnun stagnum de
« Motâ, quod est in aquâ Anvoriæ, et molendinum ejusdem
« stagni, et stagnum et molendinum Bondiæ, quæ sunt in eâ-
« dem aquâ, et totam terram Raginaldi Falconarii quæ est
« juxta parcum et quidquid ipse Raginaldus habuit in burgo
« Sancti Georgii et in Loheria, quod factum est assensu ejus-
« dem Raginaldi, qui omnia quæ ex dono patris mei tantum
« dum viveret habebat eidem abbatiæ in eleemosinam con-
« cessit. Dedi etiam eidem abbatiæ locum in quo sita est, et
« circa ipsum locum terram in quâ fratres de Monguion ex
« dono meo habebant quadraginta tres solidos annui redditus.
« Sed hanc terram emi ab hominibus qui eam tenebant et
« hæredibus eorum. Et pro redditu terræ ejusdem feci eschan-
« gium in forestâ meâ fratribus de Monguion ad voluntatem
« ipsorum. Dedi etiam et concessi ipsi abbatiæ de Fonte
« Danielis totam terram et homines de Cepeleriâ et de
« Rochâ et de Chauvoneriâ, cum pertinentiis suis, in quâ
« videlicet terrâ fratres de Monguion tantum redditum ha-
« bebant; sed pro toto eorumdem redditu eis eschangium

« factum est in parte redditus molendinorum de Meduanâ.
« Quæ scilicet omnia molendina de villâ Meduanæ, et
« quidquid in eis vel pertinentiis eorum habebam, de-
« deram et concesseram abbatiæ de Fonte Danielis in
« puram et perpetuam eleemosinam, ita liberam et quietam
« quod nec ego nec aliquis alius possit aliquid facere, per
« quod eorumdem molendinorum redditus minuatur. Item
« dedi eidem abbatiæ quidquid habebam in fayllio de Chau-
« voneriâ et terram quæ est juxta fayllium de Poylleio,
« quod suum est, et exclusas meas et piscarias in aquâ
« Meduanæ et totum dominium meum quod habebam in eâ-
« dem aquâ; et ad opus infirmorum fratrum molendinum de
« Grenor cum totâ moltâ de Harperiâ et de Burgo Novello
« et de Brolio Legardis, quam molendinum de Brolio Legardis
« capere non poterit. Dedi etiam eidem abbatiæ vineas apud
« Meduanam quæ fuerunt Salomonis judæi et Boneti et
« herbergamentum ejusdem Salomonis judæi, quod est apud
« Meduanam, cum omnibus pertinentiis suis, in quo herber-
« gamento monachi de Fonte Danielis semper habebunt ali-
« quem hominem cum ipso herbergamento liberum et
« quietum de omnibus quæ ad me vel ad heredem meum
« pertinent. Dedi insuper eidem abbatiæ ad eleemosinam
« pauperum qui ad portam venient manutenendam, sive in
« pane, sive in pannis, sive in calceamentis, cum consilio
« abbatis Clarimontis, totam decimam partem redditus mei de
« terrâ examplatâ in forestâ et circa forestam de Fossa Loven,
« et de terrâ de Groleio, quocumque modo illum habiturus sum
« redditum ego vel heres meus, sive in bladio, sive in pecunia,
« ipso die quo ipse redditus recipietur per manum servientis
« mei, tam de totâ terrâ quæ jam examplata est in Fossa Loven
« et circa quam de terrâ illâ quæ ibi à me vel ab herede meo
« de cætero examplabitur. Et dedi eidem abbatiæ quidquid
« habebam vel habiturus sum in decimâ hominum qui habi-

« tant vel habitaturi sunt in eâdem terrâ, videlicet duas partes « decimæ terræ illius, et decimam totam molendini mei quod « est juxta Fossam Loven. Præterea dedi abbatiæ de Fonte « Danielis tres grangias cum omnibus pertinentiis earum, « scilicet Champeium, Alodium, Salicem Raginaldi cum « Gaudineria et Massileia, quas grangias ego emi à domino « Gaufrido abbate et conventu Clarimontis. Et pro his omni- « bus dedi abbatiæ Clarimontis omnia molendina mea de Her- « neia et de Vahaia cum omnibus pertinentiis suis in perpetuam « eleemosinam habenda. Item dedi eidem abbatiæ de Fonte « Danielis apud Regisvillam quidquid ego habebam in ber- « queria, et viginti solidos cenomanensium in galbagio et « quidquid habebam in maresio Gasichar, et in eodem « maresio vel circa ipsum maresium unum hominem semper « cum herbergamento suo, liberum et quietum de omnibus « quæ ad me pertinent. Dedi insuper eidem abbatiæ de Fonte « Danielis et concessi quidquid habebam apud Fontineium et « apud Moschaus in Normaniâ cum omnibus pertinentiis « suis, ita libere et quiete quod nihil juris vel dominii mihi « vel heredibus meis retinui in eisdem maneriis vel perti- « nentiis eorum, sed quidquid habebam eidem abbatiæ in « puram et perpetuam eleemosinam totum dedi pro eschangio « Harperiæ. Dedi etiam eidem abbatiæ et omnibus hominibus « ejus et omnibus rebus ad ipsam pertinentibus libertatem et « franchisiam et quitanciam per totam terram meam de omni- « bus rebus quæ ad me vel ad heredem meum pertinent. Si « quis verò hominum suorum, quos in terra mea de Ceno- « mania habent, aliquid forefecerit pro quo secundum leges « humanas membrum perdere vel mori debeat, meum erit « capere ipsum et de ipso judicium et justitiam facere, nihil « tamen de homine capere potero ego vel serviens meus, sed « monachi de Fonte Danielis hominis sui, si reus fuerit, « catallum et emendationem, si voluerint, habebunt. Dedi

« etiam et concessi eidem abbatiæ et omnibus pertinentiis
« suis in omnibus forestis meis et nemoribus usagium ad ipsam
« abbatiam construendam et reparandam, et ad omnia ædi-
« ficia monachorum eorumdem construenda et reparanda, ad
« demonstrationem servientis mei, et etiam boscum mortuum
« ad focum in Hardengia ad usum grangiæ de Loheria, et
« habere porcos proprios sine pasnagio in omnibus forestis
« meis, quando et ubi aliis porcis erunt communes. Dedi
« etiam eidem abbatiæ medietariam de Burgo Novo, quæ fuit
« Willelmi de Meduana, et pratum ejusdem juxta stagnum de
« Motâ, et pratum Galterii de Meduanâ, pratum de Marcil-
« leio cum libertate sua et medietariam de Brolio. Præterea
« Gervasia uxor mea, filia Alani de Dinan, quæ mecum hujus
« abbatiæ fundatrix est, pro salute animæ suæ et patris sui
« et matris suæ, dedit et concessit, assensu mei, in puram et
« perpetuam eleemosinam, eidem abbatiæ viginti sex quartarios
« frumenti in redditu de Becherel annuatim capiendos in nati-
« vitate beatæ Mariæ, et in passagio de Romilleio quinquaginta
« solidos Cenomanensium festo decollationis sancti Johannis
« Baptistæ. Volo igitur et firmiter constituo et concedo ut
« sæpe dicta abbatia de Fonte Danielis omnia supra scripta,
« quæ ei à me vel uxore et matre meâ data sunt in puram et
« perpetuam eleemosinam, et quidquid in terra mea tota,
« salvo jure meo, justis modis poterit adipisci, habeat et
« teneat, et possideat bene et pacifice et quiete cum omnibus
« pertinentiis suis. Has itaque eleemosinas ego Juhellus de
« Meduanâ et Isabella, mater mea, et Gervasia, uxor mea,
« abbatiæ de Fonte Danielis, quam fundavimus, in puram et
« perpetuam eleemosinam dedimus et concessimus, et cum
« libro super sanctum altare posuimus, ipsâ die Ascensionis
« Dominicæ, qua conventus primo ingressus est abbatiam de
« Fonte Danielis, quæ sita est in Saleto, anno ab Incarna-
« tione Domini millesimo ducentesimo quinto, decimo quarto

« kalendas junii. Eodem anno factum est eschangium de Har-
« periâ. Hi sunt testes tam donationis quam eschangii : G.
« abbas Clarimontis, Guillelmus abbas Campaniæ, et conventus
« Fontis Danielis, domin Haois de Lavalle, Herbertus de
« Loge, Willelmus de Herquene, Petrus de Credone, Thomas
« Malus Infans, Willelmus Roussel, Alanus Le Gai, Jo-
« hannes Ruffus, Radulphus de Mauni, et plures alii. Quod
« ut firmius teneatur, sigillo meo feci roborari (1). »

Fontaine-Daniel offre encore de l'intérêt pour l'archéologue.

En 1747, les moines avaient fait reconstruire une partie de leur abbaye. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la façade orientale et une grande partie du côté Sud qui était parallèle à l'église et où se trouvaient le réfectoire, les cuisines et autres dépendances; les cuisines seules sont demeurées à peu près intactes.

L'église qui était très-belle, dit-on, a été démolie depuis la Révolution.

Il reste du XIIIe. siècle toute l'aile occidentale, les cuisines dans l'aile méridionale, trois belles arcades qui éclairaient la salle capitulaire au rez-de-chaussée de l'aile orientale, lesquelles ont été conservées avec une partie du mur donnant sur le cloître, quand on a reconstruit cette aile en 1747, Enfin un grand bâtiment qui se trouvait dans la cour com-

(1) La copie des titres de l'abbaye de Fontaine-Daniel faite par Gaignières, et conservée à la Bibliothèque Impériale (fonds latin, 5475), ne contient pas la charte de Juhel de Mayenne publiée, p. 16, dans l'*Histoire des seigneurs de Mayenne*, par M. Guyard de la Fosse. Mais on y trouve (p. 69 du ms.) une charte de même date et de même teneur, rédigée au nom de Hamelin, évêque du Mans. C'est à l'aide de cette dernière charte que j'ai pu apporter quelques améliorations au texte de Guyard de la Fosse. — Je dois ajouter que la perte des titres originaux de l'abbaye de Fontaine-Daniel donne un grand prix au recueil formé par Gaignières.

(Note de M. Léopold Delisle, de la Bibliothèque Impériale).

mune, *area communis*, et qui serait le plus intéressant de tous si les étages supérieurs avaient été conservés comme le rez-de-chaussée.

La porte d'entrée de la grande cour de la ferme, *area major*, existe aussi presqu'intacte; c'est une grande ouverture cintrée et voûtée, surmontée d'une chambre dans laquelle on remarque quelques traces de peintures. Elle offre moins de caractère et pourrait être moins ancienne que les constructions que je viens de citer; toutefois elle pourrait dater du XIIIe. siècle: c'est ce que je ne prétends pas décider, faute d'indices suffisants.

Les anciens bâtiments du XIIIe. offrent, à Fontaine-Daniel comme ailleurs, au rez-de-chaussée, de belles voûtes portées, au centre, sur des colonnes monocylindriques qui les divisent longitudinalement en deux nefs. M. Bouet aura de beaux dessins à faire de ces anciennes constructions.

Voici quelques documents statistiques sur la filature qui occupe l'abbaye de Fontaine-Daniel.

Si cet établissement n'avait pas été formé, très-probablement les bâtiments de l'abbaye n'existeraient plus, ils auraient été démolis comme l'église.

La filature fut établie, en 1806, sur des bases assez restreintes par son fondateur, M. P. Horem. Elle a pris des accroissements successifs, et à l'époque du décès de M. Horem, arrivé en 1828, elle filait plus de 100,000 livres de coton qui étaient envoyées dans les campagnes aux environs de Mayenne, où ces produits étaient mis en œuvre par un grand nombre de tisserands à la main.

Une pompe à feu devenue, en 1833, l'auxiliaire d'une roue hydraulique sur un cours d'eau à niveau variable, donna aux ouvriers de la filature un travail permanent; et, en 1838, un tissage mécanique, mu par une nouvelle pompe à vapeur

et par une roue hydraulique, vint employer les cotons, filés plus abondamment que par le passé.

L'établissement du tissage mécanique fut une nouvelle source de prospérité pour 500 ouvriers logés avec leurs familles dans l'établissement. Ces ouvriers, même dans les plus mauvais jours, ne manquèrent pas de travail; ils traversèrent, sinon sans peine, au moins à l'abri de la misère qui se répandit alors sur tous les centres commerciaux ou industriels, les époques les plus critiques de l'ère que nous avons parcourue depuis 1847 jusqu'en 1852. Leur calme et leur tranquillité les honorent! En 1848, ils gardèrent militairement leurs patrons, et Fontaine-Daniel devint un camp, tant que le danger dura; les jours étant redevenus sereins, les ouvriers abandonnèrent leurs armes et il ne resta plus de cette armée des défenseurs de l'ordre, que quelques pompiers pour le service des incendies. Le bon esprit de la population ouvrière est dû à l'excellente direction que notre confrère, M. Denis, a donnée partout et à l'attachement que lui ont voué toutes ces familles dont il est le père, et dont les maisons forment une bourgade autour d'une jolie place, ornée d'une fontaine, devant la porte de l'ancienne abbaye.

Cependant, en établissant des métiers mécaniques, Fontaine-Daniel abandonna son ancienne fabrique de calicots pour chemises ou indiennes, et se mettant à la tête de l'industrie du département de la Mayenne, spécialement de celle de Mayenne, dont les teintures avaient besoin de lustrine, il entra dans la voie qui devait lui être, ainsi qu'à Mayenne, la plus profitable. Aujourd'hui l'établissement file 200,000 livres de coton, et avec ces cotons il produit 15 ou 1,600,000 mètres de calicot léger par an, du prix de 28 à 36 centimes le mètre; chaque pièce est de 60 mètres (1)!

(1) Les propriétaires de l'établissement sont : Mme. veuve Horem et

Je parlais d'une fontaine qui coule sur la place. Il est bon de dire qu'elle tire ses eaux de deux fontaines situées à 500m. de distance et qui méritent d'être visitées, car elles sont l'une et l'autre couvertes de constructions en pierre voutées en ogive, et qui paraissent au moins du XIVe. siècle.

Vues extérieurement, ces deux petites constructions ont la forme de deux châsses, car elles présentent chacune un carré recouvert par une voûte en ogive. Je me suis demandé si cette fontaine ne se rattacherait pas au nom même de l'abbaye, *Fons Danielis, Fontes Danielis.* Je n'ai pas trouvé de solution à cette question, et je la pose, à mon tour, à ceux qui feront des recherches sur l'histoire de l'abbaye.

L'eau qui sort des deux réservoirs est amenée à l'abbaye dans des tuyaux de terre cuite.

JUBLAINS. — Jublains est toujours la plus intéressante localité gallo-romaine de l'ouest de la France, et je suis allé la revoir : M. Denis a bien voulu faire avec moi cette excursion.

Depuis ma dernière visite on a déblayé les quatre grandes citernes creusées dans le granite, qui existent à l'intérieur du *castellum.* Elles étaient complètement remplies de pierres et de déblais : chose remarquable, on a trouvé au fond de l'un de ces puits des poutres et le rouet sur lequel s'enroulait la corde qui servait à monter les seaux d'eau. Ainsi, ce système bien simple était en usage à Jublains sous la domination romaine, comme il l'est encore à présent. Je vous présente plusieurs fragments des bois trouvés au fond des citernes.

Le castellum de Jublains est, je le répète, le monument

M. Denis aîné; le directeur est M. Denis jeune; l'ingénieur-mécanicien : M. Clénet; les contre-maîtres du tissage : MM. Goujon et Bouvier; l'instituteur : M. Bouvier.

Il y a plus de 500 ouvriers divisés en 110 ménages.

romain le plus intéressant que nous possédions à présent dans le nord-ouest de la France. Je m'applaudirai toujours d'avoir le premier, en 1830, attiré l'attention sur cette curieuse ruine, qui alors était couverte en partie de terres et de brous-

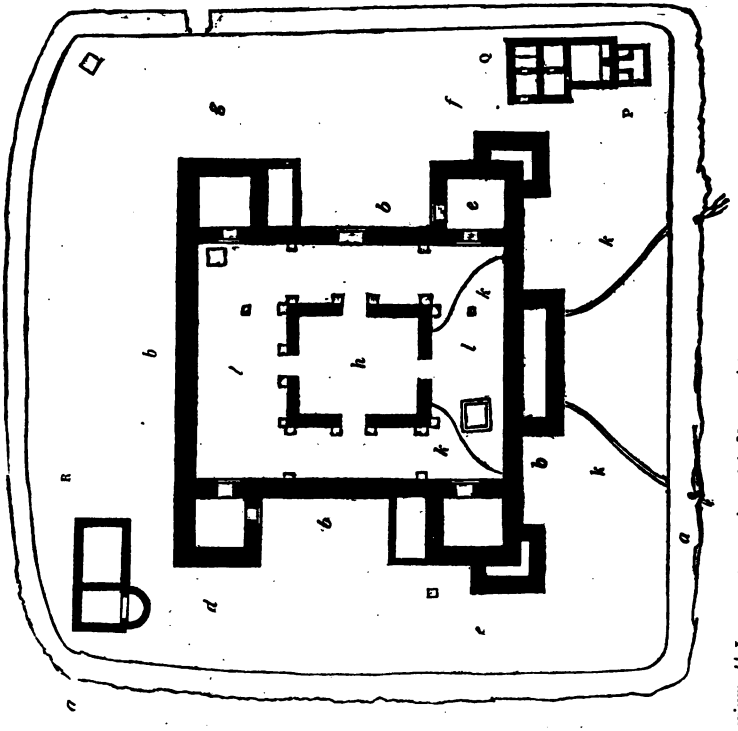

h. Impluvium. *ll*. Logements en ruines. *b b*. Murs extérieurs. *a*. Première enceinte. P Q. Le bain. R. L'étuve.

sailles, mais qui, aujourd'hui complètement dégagée, a donné autant et plus que je ne l'avais espéré : je ne peux que renvoyer à ce que j'ai dit déjà à son sujet dans mon *Cours d'antiquités* et dans le tome XVIII du *Bulletin monumental.*

On a revêtu la crête des murs d'un ciment sur lequel on a collé des tuiles pour empêcher l'infiltration des eaux ; cette couverture ne doit pas durer bien long-temps, et je re-

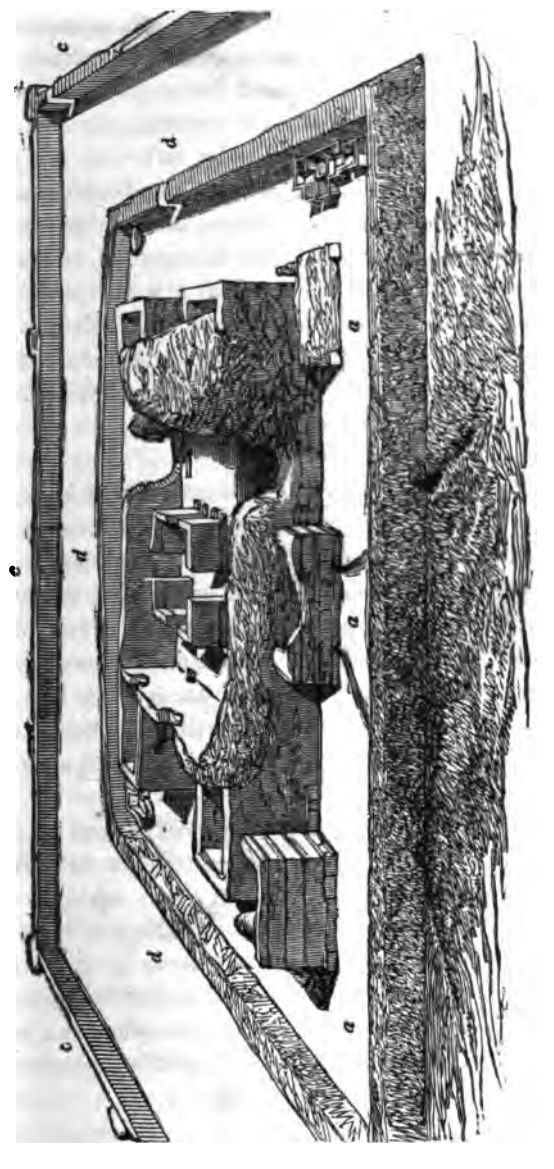

e e. Enceinte extérieure avec ses tours. *d d.* La seconde enceinte ou château proprement dit. *a a a.* Partie centrale du château.

VUE GÉNÉRALE DES RUINES DU CASTELLUM DE JUBLAINS.

grette que l'on n'ait pas couvert d'un hangard le petit bain (marqué P Q sur le plan), bain qui existe à l'intérieur de l'enceinte, comme on l'a fait pour l'étuve qui se trouve à l'autre extrémité (point R). Ainsi protégée, elle peut se conserver très-long-temps, et je crains qu'il n'en soit pas ainsi pour le bain. Celui-ci est si petit, que l'établissement d'un hangard n'aurait pas été coûteux. Je n'ose demander une semblable toiture pour le centre du *castellum*, et cependant je n'hésiterais pas un seul instant à le faire établir si j'étais préfet de la Mayenne ; je trouverais bien, soit dans un vote du Conseil général, soit dans une allocation du ministère, les moyens de garantir des atteintes de la pluie ou de la gelée un monument unique en France.

L'emplacement du théâtre de Jublains est facile à reconnaître par la forme semi-circulaire que décrit à la surface la crête des murs qui supportaient les gradins : des arbres végètent sur ces murailles et forment ainsi une ceinture de feuillage qui, indépendamment de la différence de niveau, découpent sur les champs voisins le contour du monument. Dernièrement, le propriétaire a fait établir une écurie le long de la scène, et il a pu utiliser, pour supporter la charpente, un mur de l'*ima cavea*, solidement construit en petit appareil avec chaînes de briques.

Ce théâtre se trouvait sur la pente du côteau sous le *castellum*, position analogue à peu près à celle du théâtre de Vienne et à quelques autres.

Des constructions en petit appareil avec chaînes de briques que l'on avait déjà reconnues sur la route de Grazey, près d'un bois qui végète au milieu des ruines de l'ancienne ville, ont été de nouveau reconnues et déblayées plus loin, par suite de l'élargissement de la route : des médailles, dont une en or, ont été trouvées dans cette fouille.

C'était près de là qu'un curé de Jublains avait fait, il y a long-temps, des excavations qui révélèrent l'importance de ces ruines, dans lesquelles des marbres et d'autres objets précieux furent alors trouvés.

LAVAL. — Un procès-verbal fera connaître les résultats de la séance générale tenue à Laval par la Société française pendant la session des *Assises scientifiques*, et je n'ai pas à m'en occuper ici, puisque ce serait faire double emploi; disons seulement qu'une visite a été faite à l'église et à la belle tour cylindrique du château de Laval, qui produit un si merveilleux effet sur les bords de la Mayenne. Cette tour est digne de figurer avez celles d'Aigues-Mortes, de Châteaudun, et quelques autres décrites dans l'*Abécédaire d'archéologie* et dans le *Bulletin monumental*. On n'a pu indiquer d'une manière précise l'origine de cette tour, qui doit dater des dernières années du XIIe. siècle, à en juger par son style; mais M. de La Beauluère et M. l'abbé Foucault ont fait des recherches pour en découvrir la date positive, et si M. V. Petit, qui dessine avec tant de conscience et de sagacité l'architecture militaire, veut faire un dessin de celle de Laval, nous pourrons entrer dans de nouveaux détails sur son architecture.

Ce qui est digne de remarque et ce que je ne saurais passer sous silence, c'est la disposition des pièces de bois de la charpente. Une poutre verticale remplit l'office de pivot central, puis, à la base du toit, une série de poutres horizontales forment autour de cette espèce de moyeu une énorme roue. Les extrémités de ces rais débordent sur le cylindre en pierre de la tour et forment des machicoulis, c'est-à-dire des consoles entre lesquels des vides considérables permettaient de jeter d'énormes projectiles sur les assaillants.

Je ne doute pas que ces poutres horizontales n'aient été renouvelées, au moins en partie, depuis l'origine de la tour; mais il y a tout lieu de croire aussi qu'une bonne partie de cette charpente existe telle qu'elle a été établie dans l'origine :

on n'a fait que remplacer les pièces trop vermoulues. Quant au pivot central, la partie basse doit être celle qui a été placée à la fin du XIIe. siècle, car dans l'appartement situé au-dessous, dont l'extrémité inférieure de cette grosse poutre verticale formait le centre, elle a été taillée de manière à former une sorte de rosace et ces moulures appartiennent au *style roman.*

Il faudrait des coupes de la charpente de la tour de Laval, pour en faire bien comprendre la disposition. Nul doute que les machicoulis n'aient, pendant très-long-temps, au moyen-âge, été formés avec des poutres comme à Laval; je l'ai dit il y a long-temps dans mon *Cours d'antiquités*, mais on est heureux de trouver un exemple aussi beau et aussi complet de ce système, et quand on a le bonheur de le trouver, il faut en faire l'objet de figures parfaitement dessinées; j'espère que M. Victor Petit partagera cette opinion et dessinera la tour de Laval.

Nous avons exalté comme elle mérite de l'être l'importance de la tour du château de Laval; c'est évidemment ce que la ville renferme de plus intéressant au point de vue de l'architecture et de l'histoire de l'art : j'espère qu'elle saura le conserver. Si nos paroles ont obtenu quelque confiance, on aura compris combien nos motifs étaient fondés pour demander aux habitants de Laval de respecter leur belle tour et de ne jamais la sacrifier à aucun projet d'embellissement.

La chapelle de la prison est intéressante par son architecture du XIIe. siècle; elle a été réparée avec intelligence sous la surveillance de M. l'abbé Foucault, qui vient de publier un mémoire intéressant sur ce monument et sur le château dont elle fait partie.

D'après le mémoire que je suis heureux de citer et d'après ce que nous avons vu nous-mêmes, cette chapelle ou plutôt cette crypte est en contre-bas de la cour d'entrée; elle est, au contraire, par rapport à la rue du Val-de-Mayenne, à une élévation de 10 mètres.

« Deux portes latérales, qui sont en face l'une de l'autre, servaient seules dans le principe à lui donner entrée. L'une d'elles, qui est d'une plus grande dimension, est revêtue d'une archivolte assez remarquable. Il est évident que c'était autrefois une porte extérieure par laquelle se rendaient à la chapelle les personnes de la ville qui désiraient assister à l'office du château.

« La crypte forme un carré oblong de 16^{m}. de longueur, sur 12^{m}. 30^{c}. de largeur.

« Elle a trois absides placées à l'Orient. Au fond de chacune d'elles se trouve une fenêtre afin de l'éclairer. Elle recevait encore la lumière par deux autres fenêtres latérales, devenues malheureusement inutiles par suite de constructions plus récentes, aussi sont-elles depuis long-temps fermées.

« Tout atteste qu'elle fut construite avec la tour vers le milieu du XIIe. siècle.

« Un autel roman d'un bon style a été élevé dernièrement dans cette chapelle.

« Outre son antiquité et sa construction vraiment remarquable, que de souvenirs se rattachant à cette chapelle nous ont été conservés par les chroniques! Elles nous font connaître jusqu'aux noms des deux premiers chapelains qui l'ont desservie : Guyomard et Ruello.

« Ces chapelains des seigneurs du château n'étaient pas alors seulement chargés de célébrer le saint sacrifice de la messe; ils chantaient aussi les heures canoniales auxquelles on assistait généralement à cette époque.

« Ils exerçaient encore les fonctions curiales à l'égard du seigneur et de sa famille.

« Mais Gui V, sire de Laval, voulant que le service divin se fît avec plus d'éclat et de régularité, fonda dans sa chapelle une collégiale composés de douze prébendes. L'évêque du Mans Guillaume de Passavant approuva la fondation de ce chapitre

composé de douze chanoines par un décret du 17 juillet 1170. »

Il est encore une chose importante que je dois vous signaler, c'est le zèle que M. de La Beauluère, inspecteur des monuments de la Mayenne, apporte à estamper les pierres tombales de son arrondissement. M. de La Beauluère a mis sous mes yeux plus de 30 grands calques de pierres de ce genre, et l'on ne saurait trop le remercier. L'histoire locale se trouve en partie dans les inscriptions des pierres tombales, et il y a long-temps que nous recommandons de les estamper : feu M. Bromet, de Londres, qui suivait assidûment nos séances, avait été chargé par la Société française d'exposer dans toutes nos réunions les procédés si simples dont il se servait, et nous avons été assez heureux pour propager dans nos divers Congrès la pratique de l'estampage. M. de La Beauluère n'avait pas besoin de nos conseils ; conduit par sa propre inspiration, il a compris toute l'importance d'une collection des *fac-simile* des pierres tombales et il l'a fait avec un succès complet. Nous avons mis sur bois un de ces estampages et nous sommes heureux d'offrir nos félicitations à M. de La Beauluère.

Parmi ces estampages se trouve celui d'une magnifique inscription tumulaire carlovingienne que nous avons fait réduire, avec sa permission, et dont les caractères sont de la plus grande beauté.

La pierre tombale que j'ai fait réduire est, comme on le voit, dans le style de la renaissance ; elle appartient au tombeau d'Arthuse de Mashem, femme de Ollivier de la Chapelle, qui mourut vers 1520.

La défunte est figurée dans une niche dont la voûte est ornée d'une coquille dont les plis flabelliformes encadrent avec grâce la tête d'Arthuse. Des pleureurs, au nombre de trois de chaque côté, tapissent les pilastres qui portent le cintre, et sur l'archivolte on lit, en caractères gothiques :

In sola misericordia dei mei quero salvari.

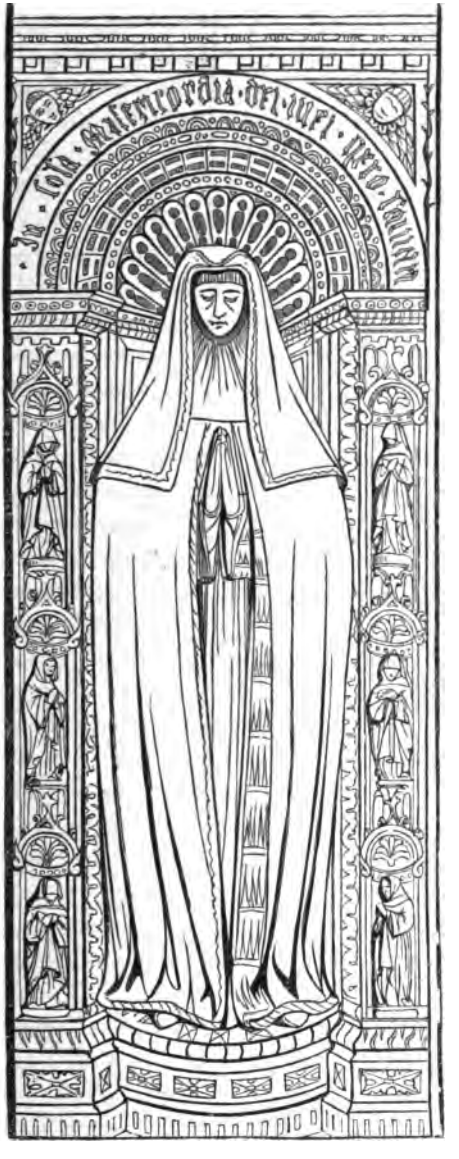

PIERRE TOMBALE D'ARTHUSE DE MASHEM, FEMME D'OLLIVIER DE LA CHAPELLE.

INSCRIPTION TROUVÉE PRÈS DE CHATEAU-GONTHIER.

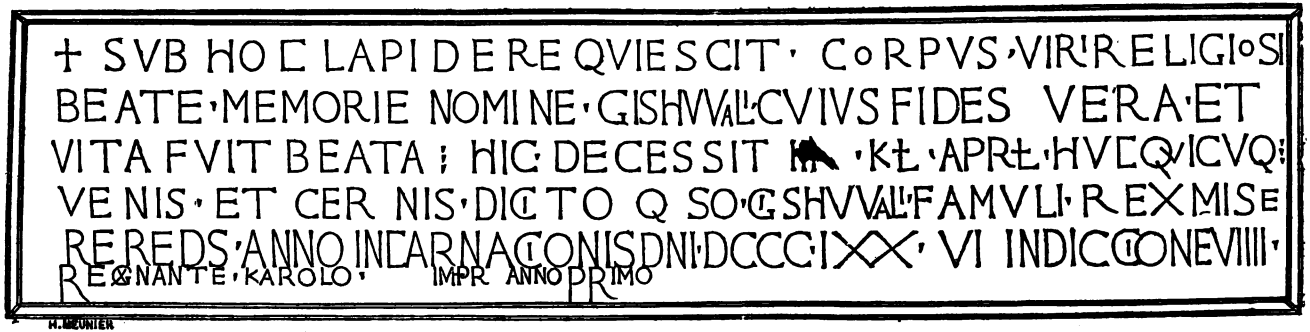

SVB HOC LAPIDE REQVIESCIT · CORPVS · VIRI RELIGIOSI
BEATE · MEMORIE NOMINE · GISHVVALI · CVIVS FIDES VERA · ET
VITA FVIT BEATA ⁝ HIC · DECESSIT III KALENDAS APRILIS HVC QVI CVMQVE ⁝
VENIS · ET CERNIS · DICITO QVESO · GISHVVALI · FAMVLI · REX MISE
RERE DEVS · ANNO INCARNACIONIS DOMINI · DCCC · IXX · VI INDICCIONE VIIII ·
REGNANTE · KAROLO · IMPERATORE ANNO PRIMO

ANGERS. — Les Assises scientifiques avaient été convoquées à Laval, non-seulement pour le département de la Mayenne, mais encore pour ceux de la Sarthe et de Maine-et-Loire. M. Guéranger et M. l'abbé Voisin étaient venus représenter la Société académique du Mans.

L'exposition des produits des arts et de l'industrie qui était ouverte à Angers et les solennités qui avaient lieu à cette occasion dans cette ville, ont retenu les personnes qui avaient, quelque temps auparavant, annoncé leur arrivée à Laval. Nous avons toutefois recueilli des renseignements sur la bonne direction donnée aux travaux des deux sociétés qui existent à Angers : la Société d'agriculture, sciences et arts et la Société industrielle, dont le président si dévoué, M. Guillory, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux des Assises.

La Société d'agriculture, sciences et arts, a publié plusieurs notices archéologiques intéressantes dans ses Mémoires de 1851 et 1852 ; parmi ces notices on peut citer celle de M. Marcheguay sur les *Titres concernant les possessions de l'abbaye de Savigny dans le diocèse d'Angers*, et celle de M. Léon Faye, relative aux recherches faites jusqu'ici sur la station *Segora* de la carte de Peutinger.

Après avoir, avec une grande lucidité, exposé les opinions de tous ceux qui ont écrit sur la position de *Segora*, avoir montré à combien d'opinions divergentes cette recherche a donné lieu, M. Faye expose son opinion personnelle en deux pages que je suis bien aise de vous faire connaître, parce qu'elles peuvent conduire à fixer les idées des hommes qui se livrent à l'étude difficile de la géographie ancienne.

« Ira-t-on chercher, dit M. Faye, *Segora* sur la route de Nantes à Angers, en passant par Segré ? Les yeux et la raison répondent négativement.

« Croira-t-on que, pour se rendre directement de Poitiers à Nantes, les Romains passaient par Secondigny ou par Sigournai ? Il suffit de voir quel long circuit il aurait fallu faire, pour rejeter une opinion qui heurte tous les principes de l'établissement des routes romaines.

« Inutile de parler des conjectures relatives à Montreuil-Bellay et Lezon; elles ont été désertées aussitôt que produites.

« La découverte faite à Faye-l'Abbesse ruine d'un seul coup les prétentions de Bressuire et d'Airvault, puisque, si la mansion *Segora* se trouvait dans ces parages, évidemment c'était aux Cranières.

« Enfin, le calcul des distances, de quelque manière qu'on s'y livre, exclut positivement Mortagne.

« Récapitulons : Segré, Secondigny, Sigournai, Montreuil-Bellay, Lezon, Bressuire, Airvault et Mortagne. Voici dès à présent huit localités sur onze hors de cause.

« Restent Doué, la Ségourie et Faye-l'Abbesse, en faveur desquels s'élèvent des présomptions plus graves, plus précises. Il devient donc nécessaire d'examiner plus attentivement, et de presser davantage les conséquences des faits connus.

« En ce qui touche Doué, cette opinion s'étayait surtout de ce que le chiffre XVIII, placé au-dessus de *Segora* sur la carte de Peutinger, semblait indiquer la distance de *Segora* à Angers, plutôt que celle de *Segora* à Nantes. Mais on a fait observer victorieusement, ce me semble, que la position de Doué ne s'accordait nullement avec les principes de la castramétation romaine, et cette objection, dont on pouvait peut-être ne pas autant tenir compte avant la découverte du camp de la Ségourie, me paraît aujourd'hui irréfutable, surtout quand on considère, ce qui mérite d'être noté, que la Ségourie, située à peu près à égale distance de Nantes et d'Angers, justifie en même temps pour chacune de ces deux

villes, le nombre XVIII, indiqué une seule fois sur la table de Peutinger. — Doué doit donc être écarté à son tour.

« Ce que je viens de dire, et ce que j'ai dit précédemment sur l'analogie du nom et le rapport de la distance, montre d'une manière non équivoque, qu'à mon avis, la balance doit pencher, plutôt du côté de la Ségourie que de celui de Faye-l'Abbesse.

« Est-ce à dire, pour cela, que je méconnaisse l'importance de la découverte faite dans ce dernier lieu? Non assurément; on en aura bientôt la preuve.

« J'admets que *Segora* était à la Ségourie, mais je n'admets pas que cette localité se trouvât placée exclusivement sur la voie romaine de Nantes à Tours, et que *Lemuno* fût une mansion restée inconnue sur cette même voie. — *Lemuno* désigne Poitiers, cela est incontestable, et résulte de la manière la plus évidente de la table de Peutinger elle-même. Il est non moins évident qu'il y avait bien une route directe de Poitiers à Nantes, et que sur cette route se trouvait la station *Segora*.

« Mais la distance réelle entre Nantes et Poitiers est beaucoup plus considérable que celle résultant des deux nombres (18 et 33) portés sur la carte. — D'où peut provenir cette différence? — De deux causes seulement, d'une erreur dans les chiffres, ou de l'omission d'une mansion avec la distance itinéraire.

« L'erreur dans les chiffres n'est guère admissible; toutes les rectifications essayées n'ont abouti à rien de concluant, et ces corrections d'ailleurs étaient tout-à-fait arbitraires.

« Au contraire, l'omission d'une station, omission dont on a plusieurs exemples, n'est pas seulement une conjecture plus ou moins sérieuse; depuis la découverte faite à Faye-l'Abbesse, elle est devenue une réalité, et c'est sous ce rapport surtout, que cette découverte est précieuse.

« L'antiquité, a-t-on dit (1), ne se révèle à nous que peu à peu et par lambeaux; souvent elle accorde au hasard ce qu'elle refuse aux efforts de l'érudition. Et, en effet, on avait bien songé à l'omission d'une station, mais en même temps on s'obstinait à la chercher du côté de Nantes, et l'établissement trouvé aux Cranières, est venu nous apprendre qu'on avait fait fausse route; qu'il fallait laisser *Segora* à la Ségourie et chercher du côté de *Limonum*, la station omise qui vient d'être rencontrée à Faye-l'Abbesse, et dont plus tard le nom gallo-romain nous sera peut-être aussi révélé.

« Le calcul des distances confirme, je crois, ce que je viens de dire. De Nantes à la Ségourie on compte environ 40,000 mètres, de la Ségourie à Faye-l'Abbesse 76,000, de Faye-l'Abbesse à Poitiers 57,000; au total 173,000 mètres. La lieue gauloise étant d'environ 2,268 mètres, on trouve de Nantes à la Ségourie XVIII lieues gauloises (40,824 mètres), et de la Ségourie à Faye-l'Abbesse XXXIII lieues (74,844), c'est-à-dire, précisément, — ce qui est bien remarquable, — les LI lieues gauloises de la table Théodosienne (115,668 mètres; enfin de Faye-l'Abbesse (station omise) à Poitiers, on peut compter XXV lieues gauloises (56,700 mètres), ce qui donne pour la voie romaine de Nantes à Poitiers, une distance totale de LXXVI lieues gauloises. On n'en a compté que 72 ou 73, mais à vol d'oiseau, et il faut bien tenir compte des courbes que présente la route.

« Je dois ajouter que le parcours de la voie est parfaitement démontré, d'abord de Nantes à la Ségourie, puis de Faye-l'Abbesse à Poitiers par Amaillou, Gourgé et Thénezai. Quant à l'intervalle entre la Ségourie et Faye-l'Abbesse, je crois qu'on peut admettre le tracé par Trémentines, Châtillon-

(1) Dissertation de M. Audé.

Mauléon et Bressuire, qui semble incontestable, surtout à partir de Châtillon. Ainsi l'itinéraire romain, se résume, à mon avis, de la manière suivante :

« De *Limonum* (Poitiers) à *Faia* (Faye-l'Abbesse) XXV lieues gauloises; de *Faia* (station omise) à *Segora* (la Ségourie), XXXIII, de *Segora* à *Portus Namnetum* (Nantes) XVIII ; Total LXXVI lieues.

« Si ces données sont exactes, et je le crois, la grande question de *Segora* et celle de la voie directe de Poitiers à Nantes, se trouvent à la fois résolues et de manière, ce me semble, à concilier les prétentions rivales de la Ségourie, et de Faye-l'Abbesse. Toutefois, loin de moi la prétention de donner aujourd'hui cette appréciation comme une certitude. J'ai voulu principalement déblayer le terrain, s'il m'est permis de parler ainsi; que les découvertes et les méditations d'hommes plus compétents que moi fassent le reste! »

Nous ne prétendons pas nous prononcer absolument, n'ayant pas, depuis long-temps, examiné la question : j'avais dit dans mon *Cours d'antiquités* que *Segora* devait être placée au point de jonction de la route de Nantes à Poitiers et de celle venant d'Angers, et qu'elle avait pu occuper l'emplacement de la ville de Doué.

Il est vrai, disais-je alors, que la distance d'Angers à Doué est de 17 lieues gauloises au lieu de 18, indiquées sur les cartes, et celle de Doué à Poitiers de 36 au lieu de 33, mais cette différence entre l'indication de la carte et la distance réelle n'est pas très-considérable, et Doué, qui renferme d'ailleurs des antiquités romaines, est placé sur le bord d'une voie antique, allant de Poitiers à Angers. Je suppose que le nombre XVIII, écrit au-dessus du mot *Segora*, dans la carte de Peutinger, s'applique à la distance comprise entre *Juliomagus*, et *Segora* qui se trouve placée à l'embranchement

de deux routes et, dans cette hypothèse, la distance de Nantes à *Segora* n'aurait pas été marquée. Si l'on admet au contraire que les 18 lieues gauloises doivent être rapportées à l'intervalle compris entre Nantes et *Segora*, il est évident que le nombre est infiniment trop faible et ne peut indiquer la distance qui sépare ces deux localités l'une de l'autre, puisqu'elles sont éloignées de plus de 40 lieues gauloises.

Mais alors j'ignorais l'existence d'une localité appelée la *Ségourie*, renfermant des vestiges de constructions gallo-romaines et se trouvant à une distance répondant à celle indiquée par la Table.

J'examinerai de nouveau la question, lorsque je réimprimerai mon Archéologie gallo-romaine, ce qui ne peut tarder beaucoup.

M. l'abbé Joubert, membre de la Société française et conservateur du trésor de la cathédrale d'Angers, continue ses intéressantes recherches sur tout ce qui touche à l'histoire de la cathédrale et du chapitre. Vous vous rappelez les communications intéressantes qu'il nous fit en 1851 à M. de Surigny et à moi quand nous fîmes une excursion en Nivernais et sur les bords de la Loire : depuis cette époque j'ai fait graver le spécimen d'un tissu trouvé par lui dans le tombeau de l'évêque de Beaumont, qui fonda la cathédrale d'Angers au XIIIe. siècle ; on y voit des fleurs de lis et des figures héraldiques qui paraissent une preuve nouvelle qu'au XIIIe. siècle on tissait en France des étoffes de soie, bien que l'on en eût une grande quantité de façonnées en Orient.

La chasuble du bienheureux Thomas de Biville, que j'ai figurée et décrite précédemment dans le *Bulletin monumental* et dans mon *Abécédaire d'archéologie*, prouve le même fait.

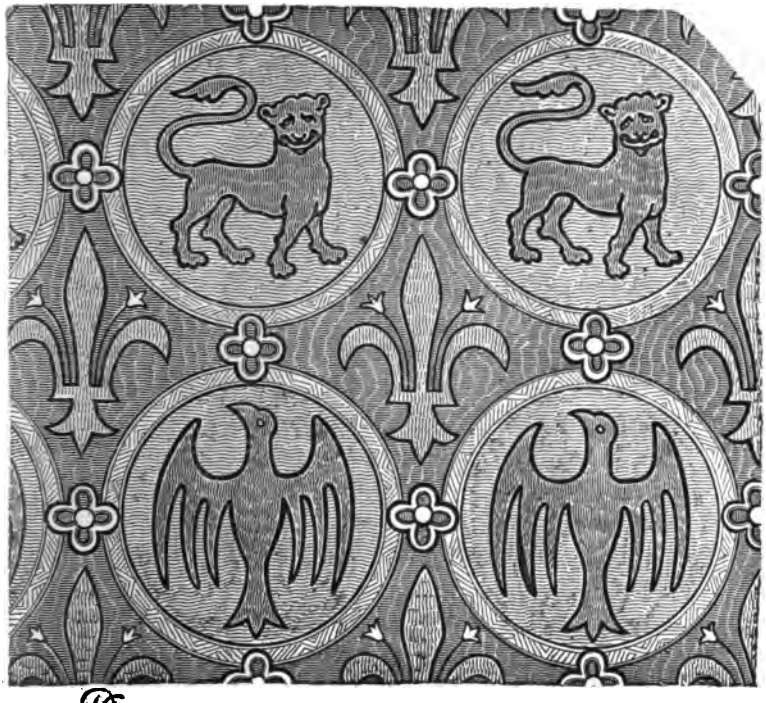

TISSU TROUVÉ DANS LE TOMBEAU DE L'ÉVÊQUE DE BEAUMONT, A ANGERS.

NOGENT-LE-ROTROU. — L'ouverture du Congrès archéologique de France, fixée au 9 juin, m'appelait à Troyes : je m'y suis rendu par la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou et la Loupe ; on avait annoncé que le château de Nogent avait été restauré et rendu habitable, je craignais que le beau donjon roman que j'ai dessiné il y a 20 ans n'eût été altéré par des restaurations ; j'ai reconnu avec plaisir que rien

n'a été changé dans cette belle ruine qui est toujours dans le même état qu'autrefois.

DONJON DE NOGENT-LE-ROTROU.

C'est aux deux tours qui garnissent l'entrée de l'enceinte que le propriétaire, homme de goût, a fait exécuter des travaux dans le but de rendre habitable cette partie du château qui ne date, comme je l'ai dit dans mon *Cours d'antiquités*, que de l'an 1499.

Ces travaux n'ont en rien altéré l'architecture des tours.

Mais je me hâte d'arriver à Troyes sans vous entretenir de mes observations dans les localités intermédiaires.

TROYES. — Le Congrès archéologique, préparé habilement par MM. Gayot et Tridon, Secrétaires-généraux de la session, a été un des mieux conduits et des plus suivis que la Société française ait organisés depuis long-temps : plus de 200 mem-

bres s'étaient fait inscrire. Les discussions ont été pleines d'intérêt; pas un instant n'a été perdu. Belle exposition d'horticulture, brillant concert de la Société Philharmonique, accueil empressé et cordial des autorités et de la population éclairée de la ville : tout a favorisé nos travaux à Troyes.

Une messe solennelle avec exposition des reliques de la cathédrale ont eu lieu le dimanche qui a suivi l'ouverture du Congrès.

Enfin vous vous rappelez que la présence de M. le comte de Montalembert aux dernières séances a été un événement pour le Congrès et pour le pays qui a accueilli avec enthousiasme les éloquentes paroles de l'illustre orateur.

M. Thiollet avait bien voulu mettre son crayon à notre disposition, et je me suis empressé de lui recommander plusieurs monuments que j'avais remarqués à Troyes dans un précédent voyage, notamment les puits qui existent encore en grand nombre dans toutes les rues et qui ont été construits sur un plan à peu près uniforme. Ces puits m'avaient paru très-remarquables, si non par leur ancienneté (car ils ne sont aucuns, je crois, antérieurs au XVIe. siècle), au moins par leur élégance et la beauté de leurs armatures en fer. J'avais d'ailleurs un motif pour désirer que les puits de Troyes fussent immédiatement dessinés et gravés; c'est que il est question d'établir des fontaines et de supprimer tous les puits publics : on nous donnera des *mouffles qui pisseront l'eau*, me disait un brave homme qui s'étonnait de l'intérêt que je portais à l'un de ces puits, *cela vaudra bien mieux :* c'est vrai, lui répondis-je, vous aurez de l'eau courante; mais qui empêche de conserver les puits qui sont pour vos rues un véritable ornement et qui, si les tuyaux de vos fontaines venaient à se boucher accidentellement, vous fourniraient encore de bonne eau ? Vos rues sont assez

larges ; gardez donc vos puits, tout en profitant des ruisseaux que vous donnera l'établissement des fontaines. Je

DEUX DES PUITS DE LA VILLE DE TROYES.

n'oserais me flatter d'avoir convaincu mon interlocuteur, mais j'ai plaidé la cause des puits au Congrès, M. le Maire et MM. les membres du Conseil municipal feront peut-être grâce à ces jolies fabriques, que l'on ne trouve plus ailleurs,

et qui sont pour la ville un véritable ornement; je les ai recommandées au Congrès tout entier, et j'espère que des voix amies réclameraient en leur faveur, s'il en était besoin : je n'oserais pourtant assurer que nous serons victorieux dans cette lutte, tant la *fureur des alignements*, pour me servir de l'énergique expression de M. le comte de Montalembert, est grande au sein de tous les conseils municipaux.

Les crêtes en terre cuite, qui couronnent encore quelques maisons, sont bien plus menacées encore, et il est grand temps de dessiner les débris qui en restent. Nous avons donc visité les maisons qui en ont, et M. Thiollet en a esquissé plusieurs qui ont, je crois, beaucoup d'intérêt; l'une de ces crêtes offre des cintres qui se coupent de manière à produire des ogives par leurs intersections, combinaison fréquente au XIIe. siècle et au XIIIe.

La seconde présente l'image de petits vases rangés sur la tuile faîtière avec laquelle ils font corps : ces petits vases sont percés triangulairement sur le côté, et peut-être ont-ils, dans l'origine, contenu des tiges en fer terminées par des fleurons.

La troisième crête offre une ligne de petites figures, les bras enlacés : j'ai trouvé des débris de crêtes semblables dans quelques localités; mais ces débris deviennent extrêmement rares.

Les épis de Troyes, les carrelages, et tout ce qui tient à la céramique dans cette contrée et dans beaucoup d'autres, se trouvera décrit dans le grand ouvrage de M. Ramé, ouvrage qui ne laissera rien à désirer ni sous le rapport du texte, ni sous le rapport des planches. Le *Bulletin monumental* a publié récemment une notice pleine d'intérêt, de M. Ramé, sur les *Épis du XIIIe. siècle*, déposés au musée de Troyes et chez M. Valtat. On a pu juger de l'intérêt qu'offrent les épis les plus anciens du département de l'Aube.

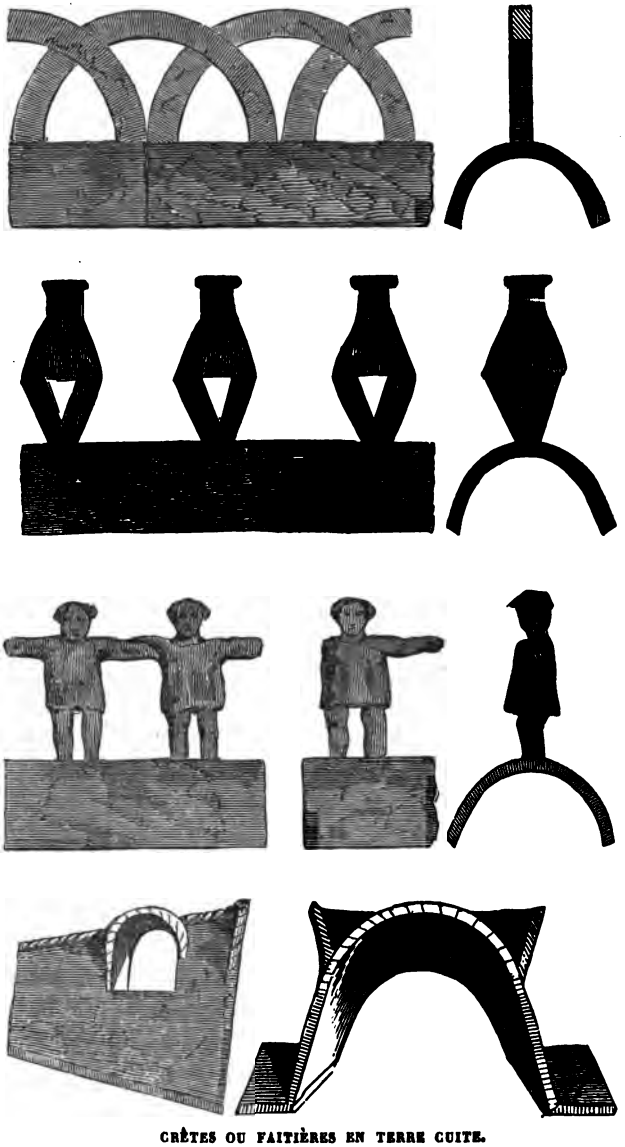

CRÊTES OU FAITIÈRES EN TERRE CUITE.

La ville de Troyes avait aussi quelques beaux épis du XVIe. siècle, et celui qui couronne la tourelle de la maison dite de *l'Election* est un des plus élégants que j'aie rencontrés depuis long-temps.

La maison *de l'Election* est, elle-même, une très-remarquable maison de bois du XVIe. siècle, menacée, dit-on, et dont j'ai demandé avec instance la conservation dans les séances du Congrès de la Société française.

Troyes est tellement riche en maisons de bois, que des rues entières en sont encore garnies. M. Fléchet, architecte du département, en a dessiné un assez grand nombre; il a mis avec une obligeance extrême son riche portefeuille à notre disposition, et je regrette de ne pouvoir reproduire ici que deux des maisons qu'il a dessinées avec tant de talent et d'exactitude; ce sont deux maisons de bois en contact, offrant l'une et l'autre pignon sur la grande rue de la Tannerie. Ces maisons peuvent être citées comme un spécimen des maisons de bois du XVIe. siècle, qui existent à Troyes: l'ornementation en est d'ailleurs traitée comme celle des maisons du même temps qui existent dans les autres villes.

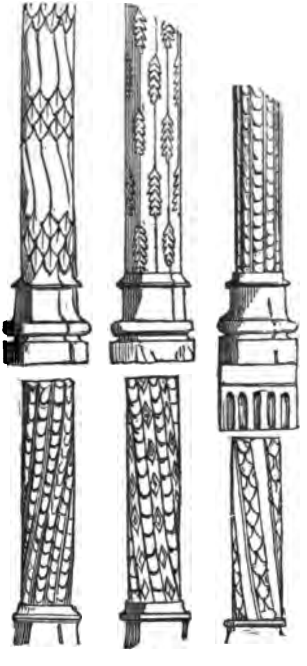

BOIS SCULPTÉS DE LA MAISON CI-APRÈS.

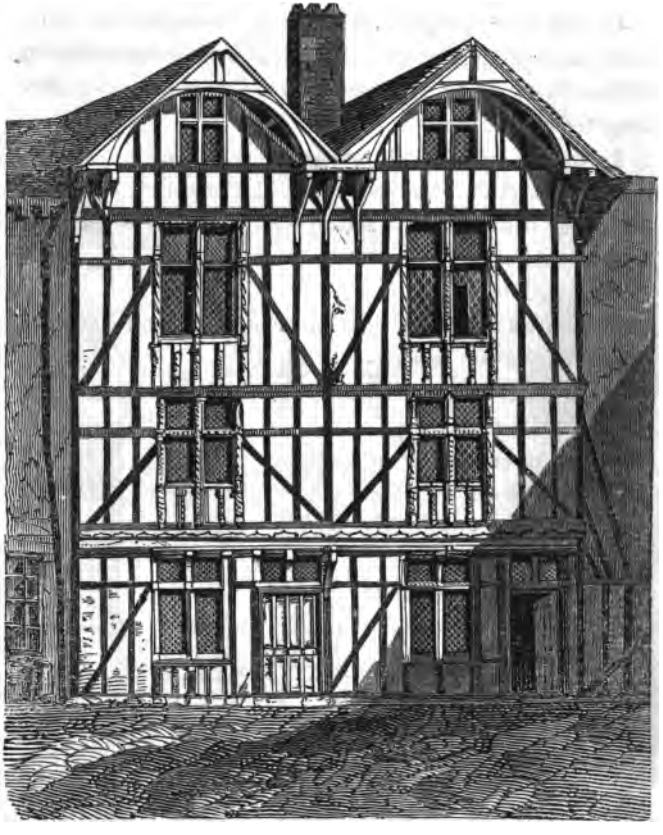

MAISONS DE BOIS RUE DE LA TANNERIE, A TROYES.

La visite du trésor de la cathédrale de Troyes nous a permis d'observer un grand nombre d'objets d'orfévrerie de différents âges, sur lesquels un rapport sera fait dans le Compte-rendu de la session; nous avons aussi remarqué un manuscrit recouvert d'un tissu très-ancien qui, malgré son état avancé d'usure, a pu être dessiné par M. Thiollet. Ce tissu ressemble à celui de quelques anciens linges de table; il offre, sous ce

rapport, beaucoup d'analogie avec celui des chasubles attribuées à saint Thomas de Cantorbéry et conservées à l'hospice de Lisieux : nous avons donné un échantillon de ce tissu dans le tome XV du *Bulletin monumental.*

TISSU DU XIIe. SIÈCLE RECOUVRANT UN LIVRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

Le tissu de Troyes porte des oiseaux affrontés. Ce tissu, comme on le voit, ressemble aussi à d'autres déjà cités dans le *Bulletin monumental* ou l'*Abécédaire d'archéologie.*

En supposant que ces tissus aient été confectionnés en Orient, ils sont bien loin d'être comparables, pour l'élégance du dessin, la beauté du style, à ce magnifique tissu que nous visitions l'année dernière à Toulouse, M. Des Moulins, M. V. Petit, M. Drouyn, M. Lacurie et moi : celui-là est bien oriental, et je ne connais rien de plus gracieux que ces grands oiseaux affrontés.

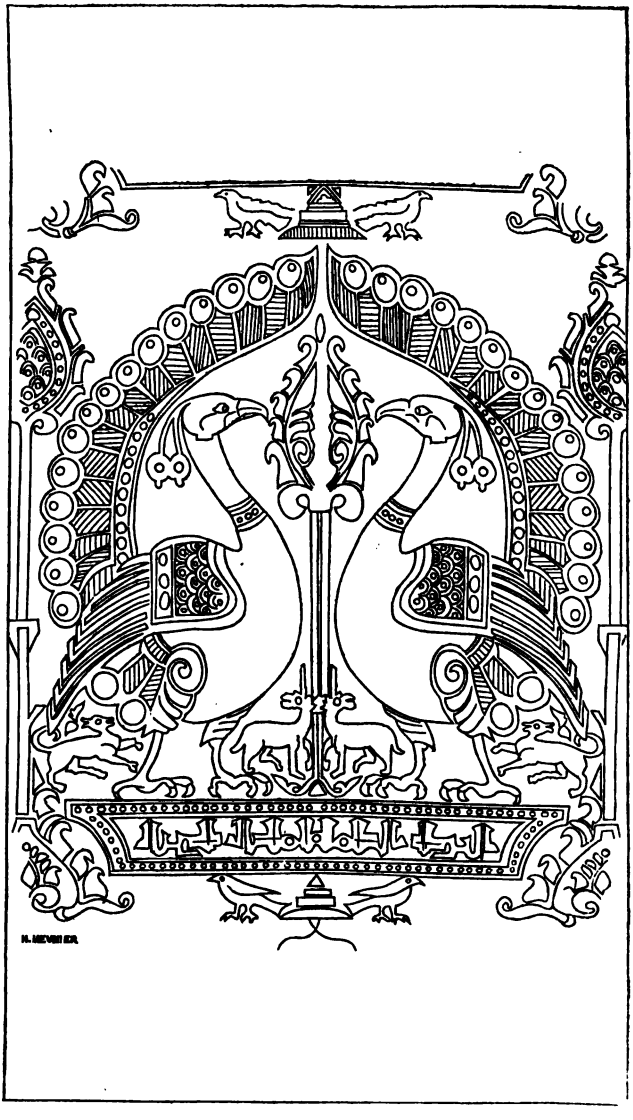

V. Petit del

TISSU DU XIIe. SIÈCLE DANS LE TRÉSOR DE L'ÉGLISE ST.-SERNIN DE TOULOUSE.

Le savant conservateur du musée du Louvre, M. A. de Longpérier, auquel j'ai montré mon dessin, pense que ce tissu peut remonter au premier quart du XIIe. siècle : il a lu sans hésitation aucune de la manière suivante l'inscription arabe qui remplit la bordure ou soubassement sur lequel reposent les paons et les autres animaux :

EL BARAKA-T-EL KAMILAH

Cette légende, qui est répétée en deux sens différents, l'une allant de droite à gauche et l'autre de gauche à droite, veut dire :

BÉNÉDICTION PARFAITE

(sous-entendu au propriétaire du tissu.)

Depuis l'année dernière, j'ai récolté plusieurs dessins de tissus très-curieux que je pourrai faire graver. Quand on examine les débris de l'art ancien en Orient, qu'on observe les belles planches en couleur publiées par le père Martin, on se convainc de plus en plus de l'intérêt qu'offre cette branche de nos antiquités du moyen-âge.

La magnifique monture en or d'un sabre romain trouvé avec d'autres bijoux dans une sépulture à Pouan, près Méry, département de l'Aube, il y a quelques années, a excité notre admiration à tous par son admirable conservation, quand elle nous a été montrée par M. Gauthier, orfèvre, qui l'a acquise : le tout est disposé dans un écrin. Le possesseur est disposé à céder ce trésor au musée du Louvre ou au cabinet des médailles de la bibliothèque impériale. Il est à désirer surtout qu'il reste en France et ne soit pas acheté pour l'étranger.

M. Thiollet a dessiné au musée plusieurs placages ou or-

nements en mortier qui ont dû être moulés pour la décoration des appartements des édifices gallo-romains.

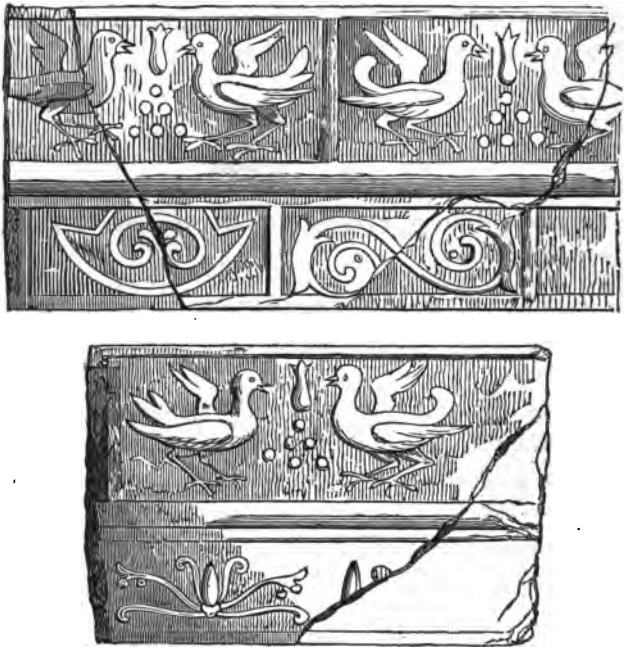

ORNEMENTS EN MORTIER PROVENANT D'UN ÉDIFICE GALLO-ROMAIN.

J'avais trouvé à Lillebonne, il y a plus de 20 ans, avec M. E. Gaillard de Folleville, une quantité assez considérable de débris de corniches et de frises en mortier, dont les reliefs avaient été évidemment formés au moyen de moules en creux que l'on appliquait sur le mortier frais, qui alors était soumis à une pression plus ou moins considérable, afin d'obtenir les moulures en relief : beaucoup d'autres ruines antiques

m'ont depuis fourni la preuve que ce procédé a été généralement employé. On obtenait ainsi à peu de frais des moulures dont les imperfections étaient dissimulées par une couche de peinture.

M. Thiollet a pris pour lui des dessins de beaucoup d'autres fragments gallo-romains; je l'ai prié de dessiner, pour le *Bulletin*, un vase de terre noire qui est plat d'un côté et

muni de deux anses au moyen desquelles il pouvait être suspendu et porté en sautoir. L'applatissement du vase d'un côté prouve d'ailleurs qu'il en était ainsi. Cet objet que je suppose appartenir à la période mérovingienne, a été trouvé dans un cimetière qui a fourni beaucoup d'autres objets curieux, notamment des armes (pointes de flèches, lances, débris de boucliers, etc., etc.) dont voici quelques esquisses; tous ces objets sont classés, à Troyes, comme gallo-romains, mais plusieurs peuvent appartenir à l'époque mérovingienne. Le

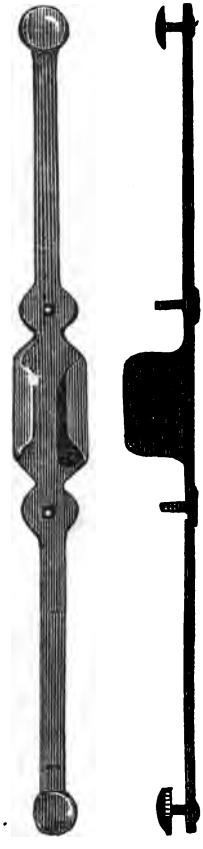

ARMATURE D'UN BOUCLIER MÉROVINGIEN, VUE DE DEUX CÔTÉS.

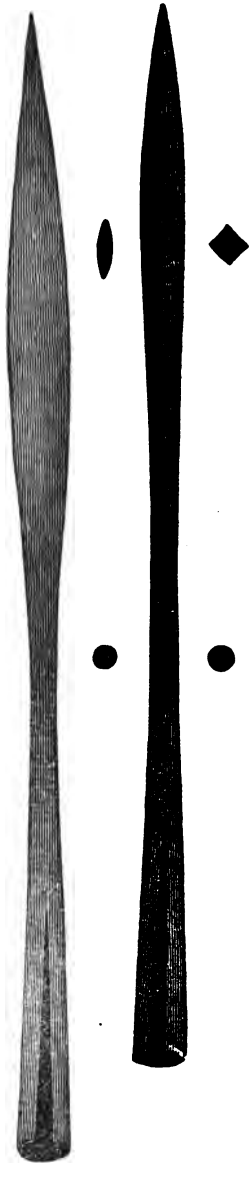

LANCES PRÉSUMÉES MÉROVINGIENNES.

cimetière de Verrières, près de Troyes, paraît avoir reçu

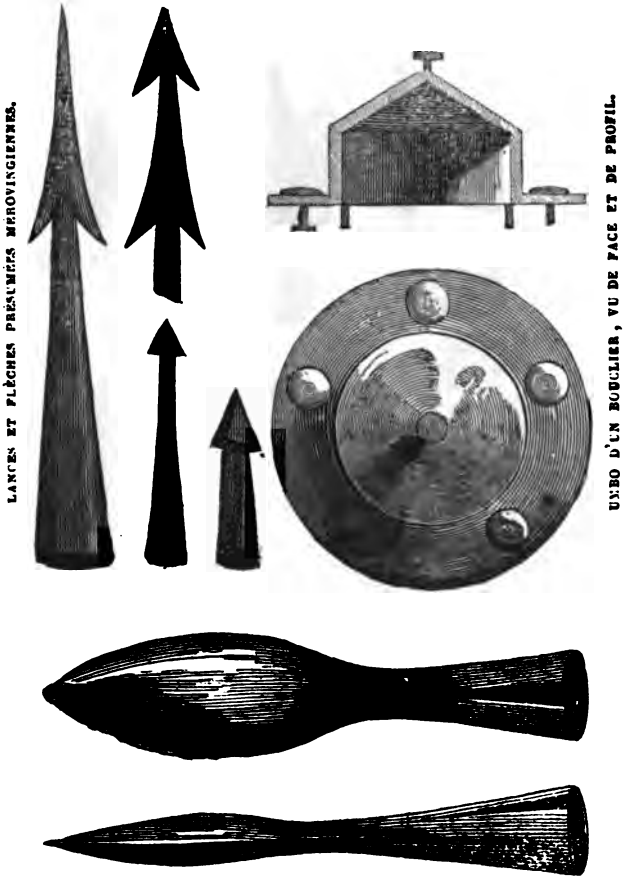

beaucoup de sépultures durant cette période : des fouilles y ont été faites déjà, et la Société française a voté une allocation de 200 fr. pour en faire de nouvelles ; tout porte à croire qu'elles seront fructueuses.

Les fers à cheval que voici figurent aussi dans le musée et sont intéressants. Les nos. 1 et 2 sont pareils à d'autres qui

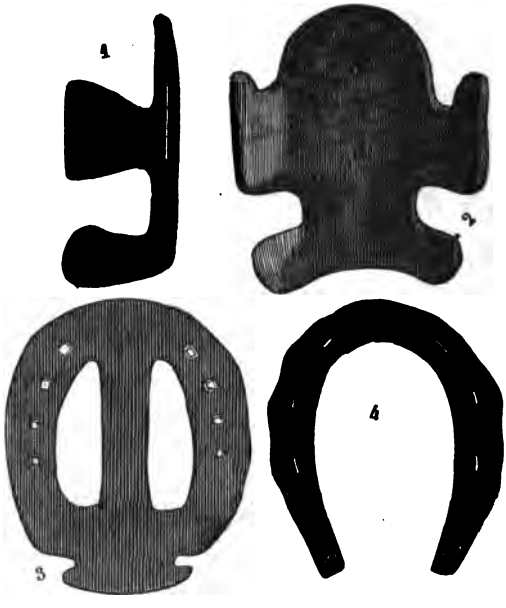

FERS A CHEVAL AU MUSÉE DE TROYES.

se trouvent au musée d'Autun et que j'ai figurés dans le tome VI du *Bulletin monumental*, volume dans lequel M. Chevrau avait décrit d'autres fers semblables trouvés à Evreux.

Le musée de Troyes renferme un grand nombre d'objets précieux, des fragments de mosaïques gallo-romaines, des sculptures antiques et une magnifique baignoire découverte à Neuville-sur-Seine, puis transportée à Troyes par les soins de M. Coutant : cette pièce est de la plus haute importance, et

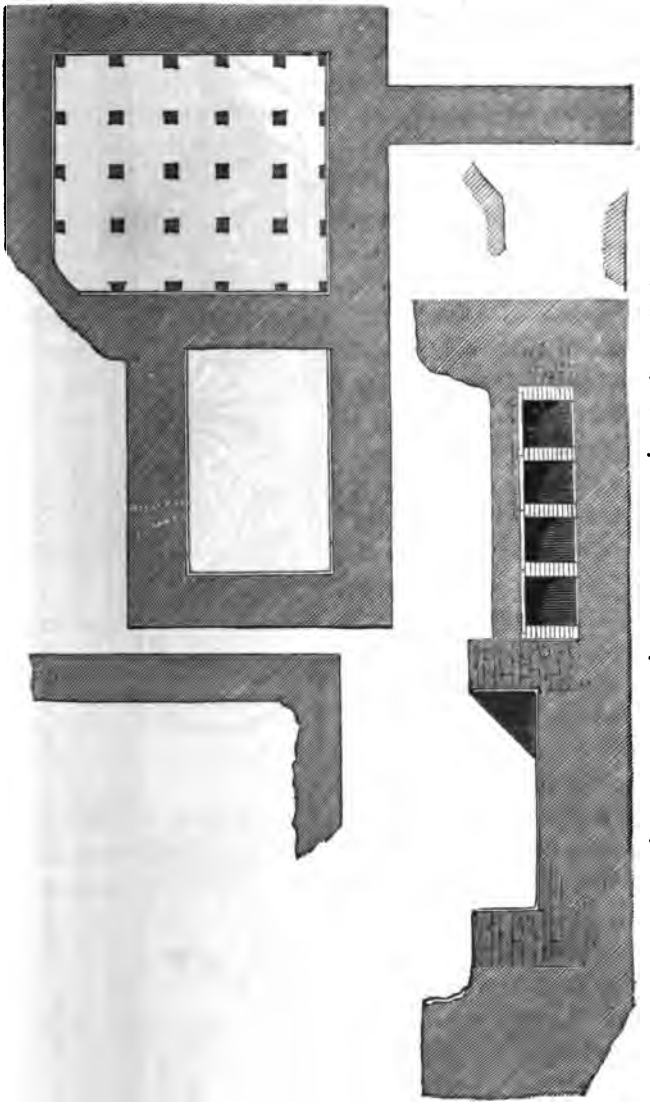

PLAN D'UNE BAIGNOIRE ET D'UN HYPOCAUSTE TROUVÉS A VERVILLE-SUR-SEINE.

quand on voit ses vastes dimensions, que l'on reconnaît qu'elle est faite en ciment et complètement revêtue en mosaïque à l'intérieur, on comprend quelles précautions il a fallu prendre pour apporter, sans le briser, ce beau réservoir antique, à 8 lieues de la localité où il existait.

Les mosaïques qui tapissent l'intérieur de la baignoire sont unicolores; les cubes blancs ne dessinent point de figures géométriques ; mais ils sont parfaitement joints et forment une croûte polie sur le ciment et le blocage dont le corps de la baignoire est construit.

La baignoire que l'on trouva, il y a quelques années, dans la forêt de Brotonne (Seine-Inférieure), et dont plusieurs fragments sont déposés dans le musée d'antiquités de Caen, devait être de la même forme à peu près que celle de Neuville, mais les mosaïques qui en décoraient les parois étaient plus intéressantes, puisqu'elles représentent des canards au milieu des plantes aquatiques : ce sujet, si souvent repro-

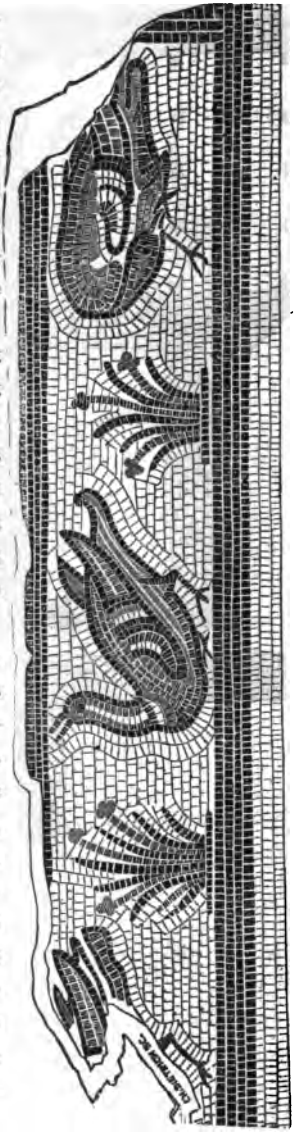

V. Petit del. FRAGMENT D'UNE BAIGNOIRE TAPISSÉE DE MOSAÏQUES TROUVÉE DANS LA FORÊT DE BROTONNE.

duit par l'école gallo-romaine, était on ne peut mieux approprié à la destination du monument, puisque les figures devaient effleurer la surface de l'eau contenue dans le réservoir ou s'apercevaient tout près de la surface.

Il est fâcheux que l'on n'ait pas fait de fouilles plus suivies à Neuville-sur-Seine; le plan qu'on en connaît montre la baignoire et un appartement voisin dont le parquet, vraisemblablement orné de mosaïques, était suspendu sur des piliers en briques. Nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements, et nous attendons avec impatience le résultat des travaux qui vont être entrepris aux frais de la Société française, par suite du vote qui a eu lieu à Troyes pendant le Congrès archéologique.

Je présente enfin (V. la page 58) un spécimen de peintures murales gallo-romaines, sur enduits, provenant, je crois, de Neuville-sur-Seine, et dessiné par M. Thiollet sur des fragments déposés au musée de Troyes.

La réunion des membres de la Société française qui assistaient au Congrès m'a permis de recueillir de nouveaux faits sur les localités que j'avais précédemment explorées, et j'en ai tenu note afin de vous les faire connaître et de compléter ainsi ce que j'avais pu vous annoncer précédemment.

Landunum, ville gallo-romaine que j'avais visitée en 1851 avec MM. Challes et Mondot de la Gorce, et au sujet de laquelle M. Baudot nous avait, l'année dernière, donné d'intéressants détails à Dijon, a été visité depuis par M. Thiollet, qui a rendu compte de ce qu'il a observé, dans un rapport inséré au *Bulletin monumental* (année 1853, 7e. numéro). Nous avons vu à Paris M. Millard, de Dijon, qui nous a annoncé la publication très-prochaine du mémoire de M. Coutant sur l'ensemble des fouilles : ainsi, le vœu que nous avions émis se trouvera prochainement exaucé.

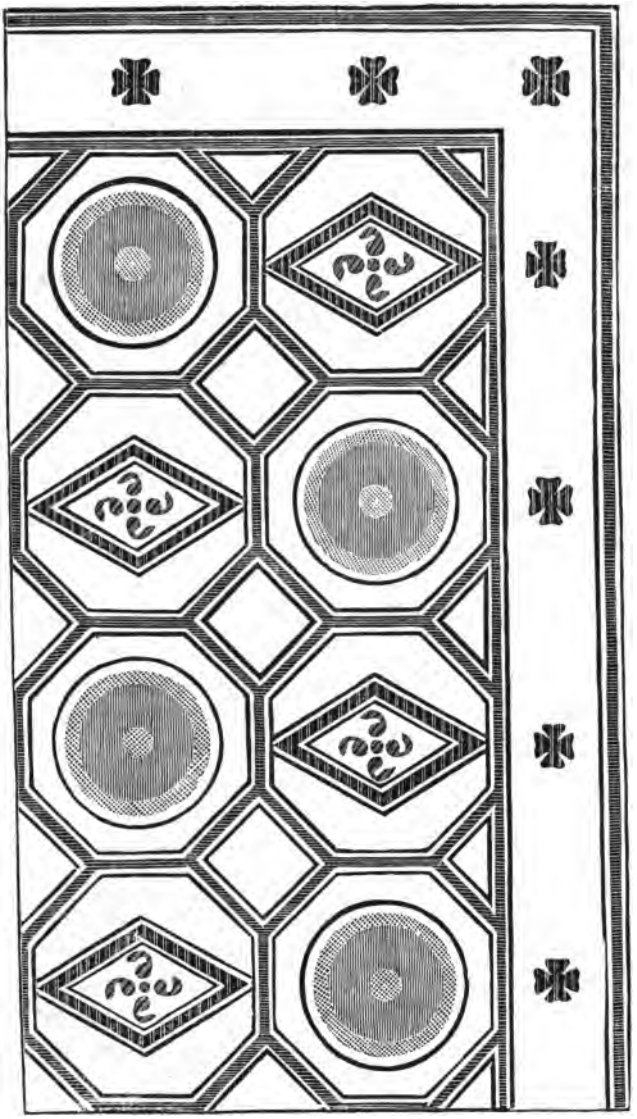

PEINTURES MURALES GALLO-ROMAINES AU MUSÉE DE TROYES.

En attendant la publication de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, permettez-moi de vous présenter le plan des bains antiques de *Landunum*, bains sur lesquels j'attirai particulièrement votre attention en 1851. Ce plan me permettra de faire quelques rapprochements que je n'ai pu qu'indiquer dans mon précédent rapport, entre la distribution de l'édifice et celle d'autres bains gallo-romains.

J'avais fait graver, l'année dernière, ce plan des bains antiques de *Landunum* tels qu'ils se présentaient dans le temps où je les ai visités.

Alors en entrant dans les bains, du côté de la partie qui regarde la vallée (A), on voyait un espace d'où l'on pénétrait dans des espèces de cours ou de vestibules 1, 2, 3 : le fourneau de l'hypocauste était très-visible et se trouve désigné sur le plan sous le n°. 4. Il devait échauffer trois réservoirs *f f f* revêtus de ciment comme tous ceux que l'on connaît et dans les parois desquels existaient des tuyaux de chaleur en terre cuite. Ces réservoirs représentent le *vasarium*. La chaleur du foyer se propageait ensuite en *a* sous le pavé suspendu des pièces n°s. 6 et 7, aux deux extrémités desquelles se trouvaient vraisemblablement des baignoires : une niche semi-circulaire est pratiquée dans le mur à l'une des extrémités. La pièce n°. 7 montrait, d'un côté, une baignoire carrée *c* et, de l'autre, une baignoire semi-circulaire *d* qui pouvait se vider au moyen d'un conduit dont l'orifice existait encore à l'extérieur.

De l'appartement n°. 7 on pénétrait par trois portes dans la salle n°. 8, encore pavée de mosaïques quand je l'ai vue; cette salle communiquait d'une part avec la pièce D, alors incomplètement déblayée, et la pièce n°. 9 formant saillie sur les pièces que nous venons de parcourir et se liait à la grande pièce E et aux petits appartements 10, 11, 12.

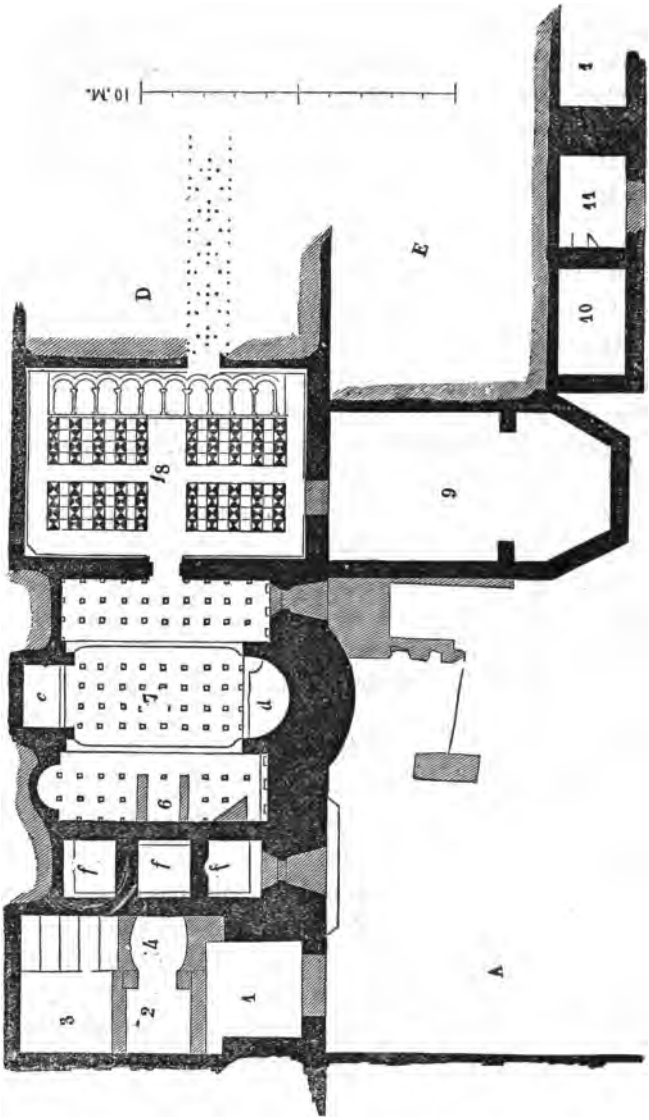

PLAN DES BAINS GALLO-ROMAINS DE LANDUNUM.

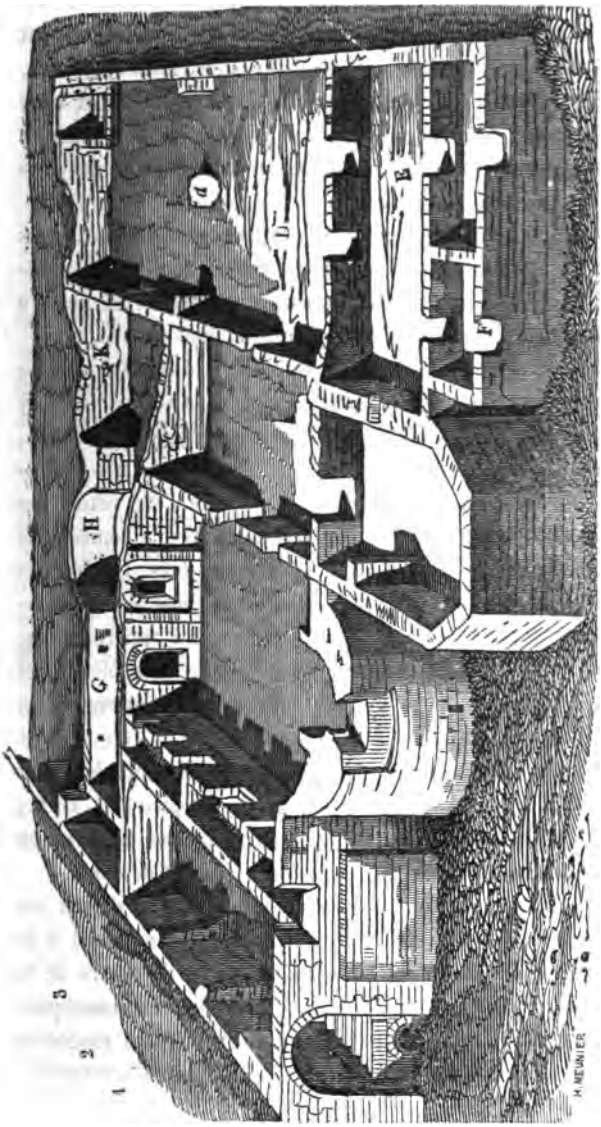

VUE DES BAINS GALLO-ROMAINS DE LANDUNUM, PRISE A VOL D'OISEAU.

J'avais été frappé des rapports que présente cette distribution avec celle des bains que j'ai décrits précédemment ou que j'ai observés dans nombre de localités ; ainsi à *Saintes*, à *Lillebonne*, à *Paris* même disposition des fourneaux relativement aux réservoirs destinés à renfermer l'eau tiède et l'eau froide, même disposition des appartements et des baignoires qui viennent ensuite.

Je pourrai plus tard présenter des plans comparés de divers bains gallo-romains qui me permettront, je crois, de démontrer que les architectes suivaient à peu près le même plan dans les balnéaires petits ou grands qui nous restent.

Pour revenir à celui de Landunum dont j'ai fait comprendre l'intérêt dans un rapport verbal que je vous ai présenté il y a deux ans (V. t. XVIII du *Bulletin monumental*, p. 557), j'avais demandé surtout à M. Thiollet une vue à vol d'oiseau, de manière à bien faire comprendre l'état actuel des ruines et à montrer la hauteur des murs. Il m'a remis cette vue à son retour et je l'ai fait graver sur bois. Quoiqu'elle ne présente pas tous les détails qu'on serait bien aise d'y rencontrer, ni les proportions géométriques des appartements, elle sera de quelque secours pour comprendre bien l'état actuel de l'édifice, et je la place sous vos yeux en regard du plan que déjà vous avez pu examiner.

D'ailleurs les emplacements D, E ont été complètement déblayés depuis ma visite, aussi bien que les pièces G, H, K, ce qui a fait connaître des parties recouvertes de terre en 1851 et donné à l'édifice une étendue plus considérable.

M. Thiollet croit que la grande pièce déblayée depuis ma visite, la pièce D, était l'*apodyterium;* il y a vu en *d* le piédestal d'une statue qui aurait ainsi décoré le centre de la salle : cette salle, pavée en mosaïques et qui communiquait avec les autres, paraît effectivement avoir été une espèce de vestibule ou de salon d'attente.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE EN BASSE-NORMANDIE.

Durant le temps qui s'est écoulé entre mon excursion en Champagne et mon départ pour le nord de la France, j'ai inspecté les monuments de quelques cantons du Calvados et de la Manche.

Plusieurs excursions ont été faites en juillet dans les arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux.

St.-Aubin-sur-Algot. — L'église St.-Aubin-sur-Algot peut dater de la fin du XIIe. siècle; on y voit des modillons et des arêtes de poisson; les fenêtres ont été refaites en partie; quelques-unes existent encore, elles sont en forme de lancettes des premiers temps.

Trois piscines, du XIIIe. siècle, existent à l'intérieur.

L'autel, avec son grand rétable arrondi, date de l'époque de Louis XV.

On voit, dans le chœur, un lutrin du XVIe. siècle dont le piédestal est découpé à jour. Cette église, à laquelle M. Nicolas, architecte, vient d'ajouter une tour en pierre, est dans le style de transition.

Livaye. — La petite église de Livaye, à quelques centaines de mètres de la grande route de Crèvecœur à Lisieux, est une église dont la façade occidentale a été refaite, comme le prouve l'inscription suivante qu'on voit incrustée à une certaine hauteur dans le fronton :

J'AI ÉTÉ REFAITE
PAR LES
CORBLINS
EN MIL SEPT
CENT SOIXANTE
DIX

Les murs latéraux sont d'une date incertaine; le mur mé-

ridional est percé de deux fenêtres ogivales ; le mur du Nord présente une assez jolie fenêtre flamboyante à deux baies avec rosace au sommet ; les autres ouvertures ont été repercées. Le chevet est droit, sans ouvertures, avec trois contreforts, l'un au centre et les autres aux angles.

Le chœur est lambrissé, et les entraits portent sur des poutres verticales placées le long des murs, système assez usité dans le pays de Lisieux et qui a l'avantage d'éviter la poussée et par suite l'écartement des murs.

La Houblonnière. — Le château de la Houblonnière, que l'on avait cité comme étant du XVe. siècle, paraît en définitive ne dater que du temps de François Ier. La salamandre se trouve sculptée sur un montant en bois des lucarnes. Les portes de la cour donnant sur la vallée paraissent moins anciennes, mais la masse des constructions peut être attribuée au temps de Louis XII ou de François Ier. M. Billon a fait remarquer que la tour qui accompagne la principale porte d'entrée était le colombier du château. Effectivement, l'intérieur offre, depuis le bas jusqu'en haut, des trous pour loger des pigeons.

L'église de la Houblonnière est si près du mur du château qu'on y entrait de celui-ci au moyen d'un passage couvert suspendu comme un pont au-dessus du terrain du cimetière, et communiquant d'un des appartements du château à un escalier pratiqué dans le mur nord de l'église. Cette église est du XIIe. siècle.

Magny-le-Freule. — L'église de Magny-le-Freule est une de ces nombreuses constructions que nous offrent les campagnes et qui appartiennent au style de transition ou au premier style ogival, encore fortement empreint du *style roman.*

Hormis la façade occidentale qui a été reconstruite tout est

ancien dans cette église. Les murs latéraux de la nef et du chœur et ceux du chevet sont percés de fenêtres ogivales sans colonnes; ces fenêtres sont au nombre de deux; au chevet, des modillons à figures grimaçantes supportent la corniche.

Une porte ornée de zigzags existe dans le mur latéral du chœur (côté du Sud). Enfin les murs de la nef offrent, du côté du Sud, des arêtes de poisson très-prononcées.

La nef n'a jamais été voûtée, mais le chœur l'était autrefois et les arceaux coupés qui sortent des murs en sont la preuve incontestable. A une époque que je ne connais pas, probablement au XVIe. siècle, un surplomb considérable survenu dans le mur du Nord aura déterminé à détruire cette voûte dont la poussée avait pu occasionner l'écartement du mur.

Ce serait à cette époque qu'on aurait établi les tirants en bois et la voûte en mortier qui existe.

On va refaire la voûte en plâtre et construire une sacristie derrière le chevet; les travaux doivent s'exécuter sous la direction de M. Lamotte, architecte, membre de la Société française.

Le chœur et le sanctuaire sont pavés des tombes un peu usées des Bonenfant, qui étaient seigneurs de Magny. Mme. de Caumont étant la petite-fille du dernier des Bonenfant, je désirais que ces tombes fussent conservées et le curé m'a promis de ne pas les faire relever quand on repavera l'église. M. le comte de Soultrait possède l'ancien château de Magny qui a passé des Bonenfant aux Courcy, il s'intéressera de son côté, je l'espère, à la conservation de ces tombes : nous pourrons ainsi les sauver.

Victot. — Le château de Victot est de la renaissance et flanqué de tours qui se mirent dans un étang; il sera publié dans le tome IVe. de ma *Statistique monumentale du Calvados.*

Putot. — Le chœur de l'église de Putot appartient au

roman du XIIe. siècle ; il est orné d'arcatures extérieurement,

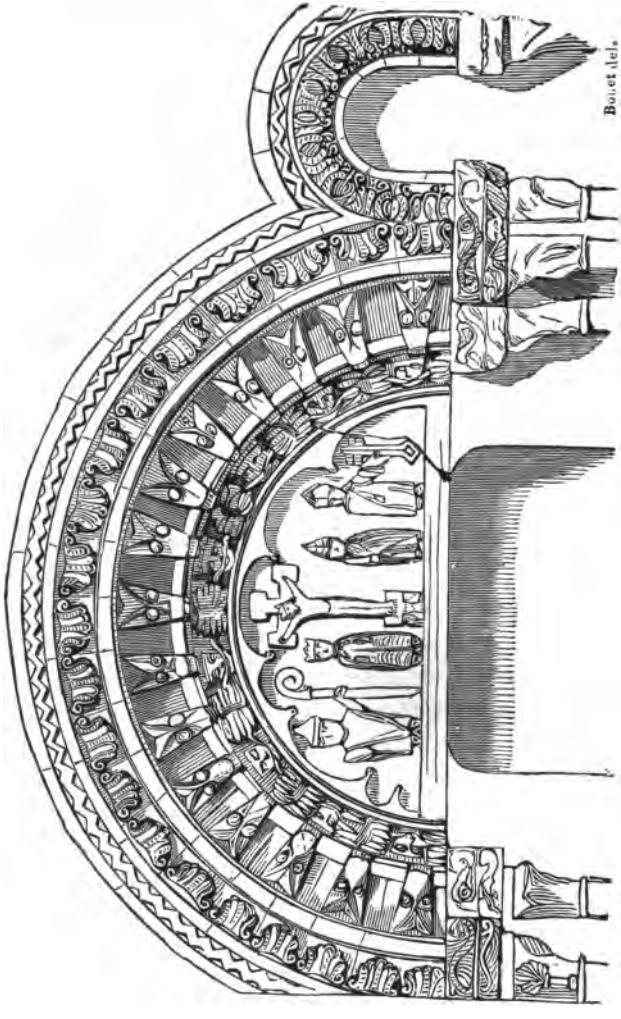

PORTE MÉRIDIONALE DE L'ÉGLISE DE PUTOT.

et la porte qu'on y voit, au Sud, offre dans son tympan une représentation de la Passion.

La nef a peu de caractère. On remarque, entre cette nef et le chœur, un escalier dans une tourelle carrée, qui se termine par un toit en pierre à quatre pans, garni de crochets sur les angles.

Bouet del.

ÉGLISE DE PUTOT-EN-AUGE.

Branville. — Vous avez accordé à l'église de Branville une allocation sur la demande de M. de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure ; elle appartient à cette architecture du XIIIe. siècle si répandue dans le Calvados, architecture caractérisée par les étroites fenêtres en forme de lancettes et les modillons sous la corniche.

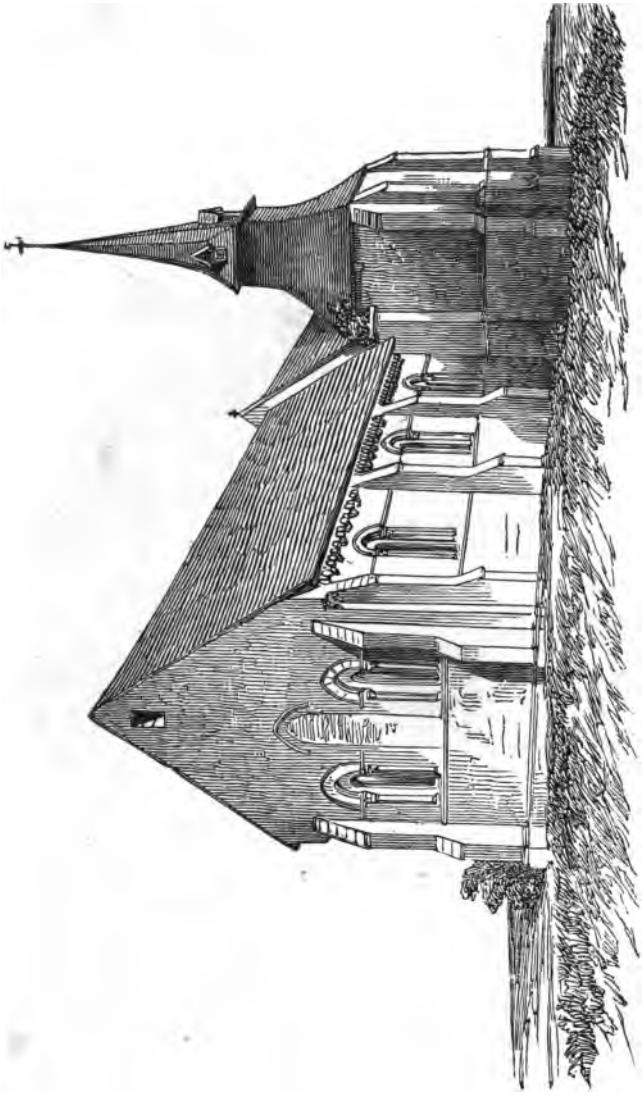

VUE DE L'ÉGLISE DE BRANVILLE.

La tour, construite en pierre, se termine par une flèche en charpente couverte d'ardoises, garnie, vers le milieu, de plusieurs lucarnes. Ce genre de tours n'est pas rare dans les arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux.

Beuzeval. — M. Bouet a dessiné pour ma *Satistique monumentale du Calvados* la façade de Beuzeval, église voisine de Dives; elle est précédée d'un porche couronné d'une balustrade flamboyante en pierre; M. le Curé de Beuzeval est un homme instruit, il s'est occupé de géologie, et ce fut un de ceux qui firent, il y a quelques années, les honneurs des falaises de Dives au célèbre Léopol de Buch, de Berlin. On peut être assuré que les parties intéressantes de son église seront soigneusement conservées.

Dives. — J'ai revu l'intéressante église de Dives, bourg autrefois considérable, dans lequel les moines de l'abbaye de St.-Etienne de Caen possédaient un prieuré.

Dives a toujours son port à deux kilomètres au-dessous du bourg; mais tout porte à croire qu'il a changé de place, et il est certain qu'il a perdu de son importance.

Le seul monument remarquable qui soit à Dives est l'église. Elle appartenait au prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, et c'est un édifice assez important que je ne décrirai pas, parce que ma Statistique monumentale du Calvados (t. IV) en présentera plusieurs esquisses. Disons seulement, pour fixer les idées, que, hormis quelques restes du XIe. siècle sous la tour, le monument est du XIVe. et du XVe. siècle. Ainsi le chœur, avec la grande fenêtre du chevet et les bas-côtés qui l'accompagnent offre tous les caractères du XIVe., aussi bien que les chapelles du transept. La nef et les bas-côtés qui lui correspondent sont de la fin du XVe. siècle ou même du commencement du XVIe.

Rien de plus élégant, de plus habilement découpé que les moulures et les feuillages de la porte occidentale de la nef; c'est un vrai chef-d'œuvre de sculpture.

On conservait à Dives un Christ fort ancien, qui a disparu, et qu'on disait avoir été pêché dans la mer.

Un tableau assez curieux représente cette découverte et celle de la croix qui s'en était détachée et qui fut retrouvée deux ans après. Les inscriptions que porte ce tableau m'ont paru mériter d'être transcrites. Les voici. — Elles servent, comme on le voit, d'explication aux différentes scènes peintes sur le tableau :

COMME LES
PECHEURS DE DIVES
PECHERENT EN LA MER L'I
MAGE DE St SAUVEUR SANS CROUX
COMME LES PECHEURS DE CABOURG
POUR Y AVOIR PART EURENT GRANDE
ALTERCATION.

COMME APRÈS LE DICT IMAGE FUT PRINS
EN LA MER, IL FUT DICT PAR ENTRE EUX QU'IL
SERAIT APPORTÉ DANS L'ÉGLISE DE DIVE
OU LON LE REÇU EN GRAND JOYE ET
SOLENPNITÉ.

COMME AU DICT IMAGE L'ON FICT
TROIS CROUX QUI NE LUI SERVIRENT,
CAR DEUX SE TROUVERENT TROP
COURTE ET L'AUTRE FUT TREU-
VÉE TROP LONGUE

COMME DEUX
ANS ENSUIVAN APRES L'IN-

VENTION DU DICT IMAGE P
LA GRACE DE DIEU LES DICT PE
CHEURS DE DIVES PECHERENT EN LA
MER LA CROUX DU DICT IMAGE EN
LEURS RAYS

COMME LIMAGE ET LA CROUX FURENT
JOINGS ENSEMBLE POUR DIVINE FUT TREUVEY
QUE CETAIT LA PREMIERE CROUX DU DICT
IMAGE

COMME PAR APRÉ QÜE LIMAGE FUT
CLOUÉ CONTRE LA CROUX ET TOUTE LES
CHOSE SUSDICT RECOUGNU ET DEUBE
MENT AVENU, FUT ELEVÉ EN CROUX
COMME VOYEZ

Villers-sur-Mer.—Le sol de Villers-sur-Mer renferme des tuiles romaines et des poteries; tout porte à croire que des fouilles entreprises sur certains points indiqués par les habitants ne seraient pas sans résultat. Dans ce but, j'avais demandé à la Société un crédit de 100 fr. qui a été voté à Troyes. M. de Glanville a été prié de diriger l'exploration. D'ici à quelques mois nous pourrons vous apprendre ce que les fouilles auront produit.

Le château, qui appartient à M. Paris d'Illiers, s'élève à 2 kilomètres 1/2 de la mer sur un côteau; c'est un des châteaux remarquables du département, mais il a été précédemment figuré dans le *Bulletin* avec ceux de M. de Glanville et de M. de Talaru, qui n'en sont pas éloignés; nous n'avons donc pas à nous en occuper, autrement que pour rappeler que le propriétaire est un homme éclairé qui saura le conserver sans altération.

Le village de Villers-sur-Mer est situé à l'extrémité des falaises appelées les *Vaches noires*, qui bordent la Manche entre Dives et Trouville; on y a recueilli des monnaies mérovingiennes en or et plusieurs anneaux en pierre et en bronze. Sur le bord du rivage la terre est lardée de morceaux de briques offrant la plus grande ressemblance avec les pièces de terre cuite qui constituent ce que l'on appelle le *briquetage de Marsal*, à Marsal, département de la Meurthe, et qui ont servi à fonder une chaussée que l'on croit romaine. J'ai déposé, il y a long-temps, plusieurs de ces morceaux de terre cuite dans le musée d'antiquités de Caen.

Vienne. — Je me suis transporté de l'arrondissement de Pont-l'Evêque dans celui de Bayeux en passant par Vienne, dont l'église a déjà fait l'objet de communications antérieures, et dont je suis heu-

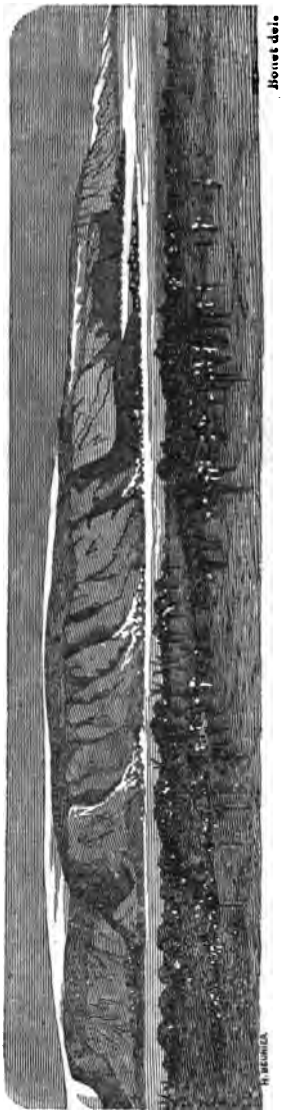

VUES DES FALAISES ENTRE DIVES ET VILLERS-SUR-MER.

reux aujourd'hui de vous montrer le portail dessiné par M. Victor Petit.

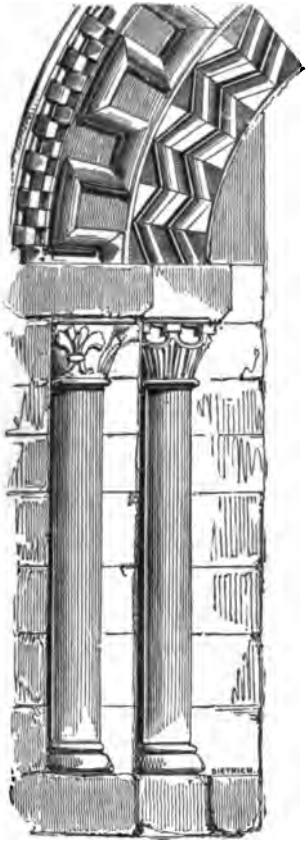

FRAGMENT DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE VIENNE.

Le propriétaire de l'ancien château de Vienne, M. de Crux, vient de mourir; peut-être ses héritiers habiteront-ils ce château qui ne l'a pas été depuis plus de 40 ans.

Mon but principal en passant par Vienne était de me rendre au château du Mesnil, appartenant à ma sœur, Mme. la comtesse de Bellefont, membre de la Société française. Des travaux de terrassement avaient fait découvrir un amas de tuiles à rebords et de poteries gallo-romaines que je voulais visiter. Il y a 40 ans, feu mon père avait découvert dans les jardins de cette habitation des médailles de Posthume, de Tétricus et de quelques autres empereurs; et dans les fouilles que j'avais fait pratiquer en 1829, dans une des pièces de terre avoisinant le château, j'avais trouvé une quantité considérable de belles poteries rouges et grises dont quelques-unes sont déposées dans le musée d'antiquités de Caen. La découverte nouvelle n'avait donc rien de surprenant, mais je tenais à constater sur place les faits qu'elle a révélés.

La voie romaine qui allait de Bayeux au bac de Bénouville traverse les terres de Mme. de Bellefont.

Dans l'arrondissement de Bayeux, les travaux assez considérables exécutés à l'église de Vaux-sur-Aure, et auxquels M. le comte de Toustain, membre de la Société française, a largement contribué, sont terminés.

J'ai donné la description de cette église dans le *Bulletin* et dans ma *Statistique monumentale du Calvados*. J'ai prié la fabrique de ne pas faire refondre les cloches dont une date de la fin du XVIe. siècle.

Notre secrétaire-général M. l'abbé Le Petit a fait dans son église de Tilly de grands travaux d'ameublement qui méritent d'être vus.

A Vouilly, canton d'Isigny, M. de Cussy a dirigé la restauration de l'église qui appartient au style roman.

La Société a voté 150 fr. pour aider à faire cette restauration, et le Comité du ministère vient d'accorder lui-même une somme de 100 fr.

M. de Cussy est un homme de goût, et l'on peut être certain que le travail sera satisfaisant sous tous les rapports.

Une excursion dans cette partie du département montrerait encore d'autres travaux exécutés par M. l'architecte Delaunay.

Depuis quelque temps j'ai fait graver plusieurs nouveaux bois pour la *Statistique monumentale* de cet arrondissement, qui est sous presse. Parmi ces gravures sont celles qui représentent le château de Maisons, entre Bayeux et Port-en-Bessin, et celui de Vierville-sur-Mer, près duquel s'élève une tourelle conique d'un petit diamètre, qui sem-

VUE DU CHATEAU DE MAISONS.

blerait avoir été une espèce de signal pour les navires, à

V. Petit del.

VUE DU CHATEAU DE VIERVILLE (CÔTÉS DE L'EST ET DU SUD).

une époque qu'il est difficile de déterminer.

L'église d'Anglesqueville est de transition. La tour, en pierre, est curieuse en ce que des ouvertures rondes (oculus), au

TOUR ET PARTIE CENTRALE DE L'ÉGLISE D'ANGLESQUEVILLE.

nombre de deux sur chaque côté, éclairent l'étage supérieur.

L'église romane d'Osmanville offre une abside romane bien conservée.

ABSIDE DE L'ÉGLISE D'OSMANVILLE.

L'église de St.-Martin de Blagny est détruite ; le chevet présentait des arcatures de transition dont j'avais pris un dessin en 1827. Celle de la Haye-Piquenot est également démolie, aussi bien que celle de Lépiney-Tesson.

L'église de Tournières a été refaite presque tout entière ; la tour, autrefois en bâtière, est aujourd'hui couronnée d'une pyramide à quatre pans couverte en ardoises.

L'église de Baynes a été reconstruite à une distance assez considérable de la place qu'elle occupait.

Je ne vois pas sans regret l'empressement que mettent les

communes à détruire leurs églises pour les refaire à neuf. Ce goût du luxe nous fait perdre souvent des monuments qui, sans être très-intéressants, portaient le cachet de leur origine. Et qu'avons-nous à la place? des édifices bâtis à hâte, bien moins solides que les précédents, sans style aucun. Seulement les bancs ont été plus à l'aise, on a pu *chapper* plus commodément dans le chœur, et MM. les Curés ont eu des sacristies plus commodes!! mais en vérité ce ne sont pas là des motifs suffisants pour refaire à neuf des églises vénérables et qui pouvaient encore durer pendant des siècles.

Dans le département de la Manche, de grands travaux ont été faits au château de Rochefort, à Clouay, arrondissement de St.-Lo, par M. de Marguerit de Rochefort, membre de l'Association normande; l'église a été achetée et est devenue la chapelle du château.

M. Renault, membre de la Société, à Coutances, continue avec un zèle très-louable la publication de la *Satistique monumentale de la Manche:* il a visité successivement tous les monuments de son arrondissement, et ses recommandations à MM. les Curés ont été très-utiles pour empêcher des restaurations mal entendues. M. Renault, en explorant ainsi les campagnes de la Manche, comme je l'ai fait pour celles du Calvados, a signalé beaucoup d'édifices ou de parties d'édifices intéressants, des fonts baptismaux anciens, etc., etc., etc. A l'abbaye de Hambie, il a trouvé encore intactes la salle capitulaire et celle des morts qui n'avaient pas été reconnues ni indiquées par les nombreux visiteurs qui sont allés à Hambie avant lui.

Depuis l'importante publication de M. Renault, M. le docteur Billon, de Lisieux, a fait, en compagnie de M. Bouet, une excursion dans l'arrondissement de Coutances.

Mais je rentre dans le Calvados.

Ste.-Marie-Laumont. — L'église de Ste.-Marie-Laumont est en forme de croix.

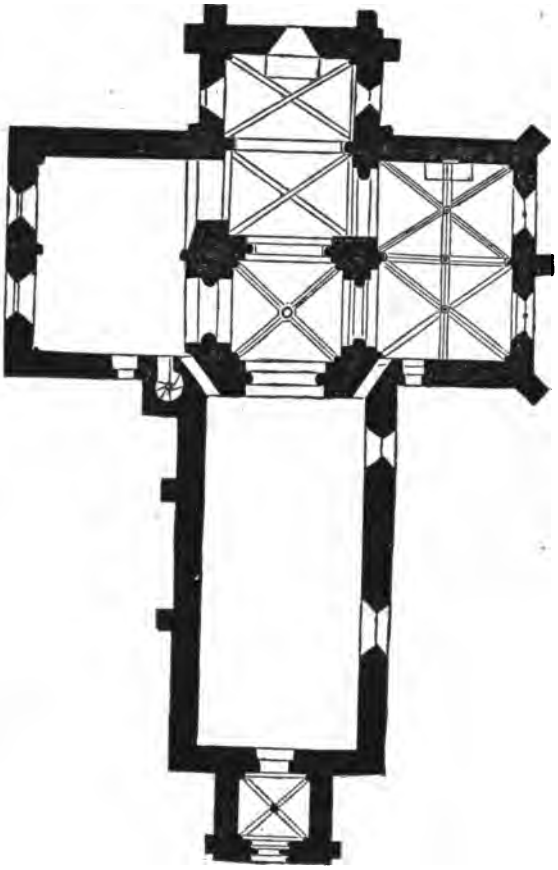

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE-LAUMONT.

Un porche à chapiteaux tournés précède la porte occidentale.

Les fonts, qui, à la première vue, paraissent être de style

gothique, peuvent très-bien être modernes, cette forme s'étant conservée jusqu'à nos jours dans les environs de Vire.

La nef est sans caractère ; on y remarque cependant une fenêtre tréflée et des crédences.

Toute l'allée centrale de la nef est pavée de tombes, dont la plus ancienne est de 1593.

Le clocher roman, octogone, est remarquable; cette forme est assez rare en Normandie au XIIe. siècle, c'est ce qui m'a fait, il y a bien long-temps déjà, signaler l'église de Ste.-

ÉGLISE DE SAINTE-MARIE-LAUMONT.

Marie-Laumont comme une de celles qui méritent l'attention.

L'étage supérieur est percé de huit fenêtres à deux retraits soutenues par des colonnettes. L'archivolte intérieure porte

des moulures. Ces fenêtres sont d'une belle proportion, leurs chapiteaux variés; des modillons très-simples garnissent l'entablement; le toit pyramidal est en charpente.

La tour est portée, à l'intérieur du transept, sur des arcs romans à chapiteaux assez remarquables. Les nervures diagonales sont doubles et massives. Au point de jonction est une clef de voûte ornée d'un bas-relief très-plat dans lequel M. Bouet a cru reconnaître la *Fuite en Egypte.*

La chapelle du transept nord présente des fenêtres ogivales sans meneaux : elle a maintenant un plafond; mais des consoles placées dans les angles montrent que l'on avait, en la bâtissant, le projet d'établir des voûtes.

Etouvy.—La commune d'Etouvy a de la célébrité dans les environs; les gens du pays disent que là existait une ville considérable, ruinée par d'anciennes guerres; à l'appui de leur assertion, ils vous montreront dans le bourg, sur la grande route de St.-Lo, deux arceaux en forme d'ogive qui paraissent les restes d'un grand édifice; ils vous apprendront qu'en creusant le terrain on trouve souvent les fondations de vieux bâtiments; ils vous rapporteront la tradition de la découverte de tombeaux antiques, de vieilles armures...., etc.

D'un autre côté, l'abbé Le Franc place à Etouvy une ville qu'il appelle *Ituvium;* et M. Seguin, qui passe pour avoir profité amplement des manuscrits de l'abbé Le Franc, dit qu'Etouvy était anciennement une bonne ville, ruinée par les Normands au IXe. siècle (voir son *Essai sur l'histoire du Bocage*, p. 23).

Ces opinions ne paraissent pas devoir être admises : aucun auteur connu ne parle d'*Ituvium;* et quant aux deux arceaux qui se trouvent sur le bord de la grande route, l'ogive que l'on y remarque, les matériaux et le ciment qui les lie prouvent que leur construction ne remonte pas à une haute anti-

quité. M. Lemarchand, de Vire, croit que ces deux arceaux formaient l'entrée de la halle d'Etouvy.

S'il n'est pas certain qu'il y eût autrefois une ville à Etouvy, au moins tout annonce que là existait un bourg considérable et bien peuplé; il s'y trouvait deux églises et la commune est une des moins étendues de l'arrondissement : Etouvy présentait donc une population agglomérée considérable.

Il s'y tenait chaque semaine un marché qui cessa d'être fréquenté, au XVe. siècle, à cause des Anglais composant la garnison du château de Tracy, qui, dit-on, le pillèrent plusieurs fois.

Il se tient à Etouvy, le 28 octobre, une foire dont les droits appartenaient autrefois au seigneur de la deuxième portion de la baronnie de Coulonces.

Jusqu'en 1612 les habitants d'Etouvy prennent le titre de bourgeois; avant la Révolution ils ne payaient pas de treizième.

Il y avait un tabellionnage qui fut transféré à Landelles vers 1700.

Dans presque toutes les communes de l'arrondissement, on trouve des chemins connus sous le nom de chemins d'Etouvy.

Toutes ces circonstances réunies démontrent qu'Etouvy a été autrefois un bourg considérable et qui appelait, soit par son commerce, soit par ses foires et marchés le concours des habitants de l'arrondissement.

Dampierre. — Je me suis rendu à la gracieuse invitation d'un de nos plus grands propriétaires fonciers du Calvados, M. le marquis de Briges, membre de la Société française, et j'ai visité le château de Dampierre où des réparations et quelques additions sont en voie d'exécution.

Le château de Dampierre, intéressant en ce qu'il n'a pas encore été altéré, ne se compose plus que de deux des côtés

qui formaient dans l'origine une enceinte carrée; on croit, en

TOUR D'ANGLE ET FAÇADE DU CHATEAU DE DAMPIERRE.

effet, que des fondations existent dans les deux côtés où il

n'y a plus de constructions, et les douves dessinent un carré parfait, ce qui autorise cette supposition. En tout cas, l'édifice a pu n'être pas achevé.

Dans son état actuel, la partie la plus intéressante est la façade avec sa porte centrale qui était munie de herses et ses deux grosses tours d'angle avec leurs lucarnes en encorbellement.

Les additions faites par M. le marquis de Briges, sous la direction de M. Guy, ont eu lieu par derrière et n'altèrent point l'ordonnance de l'édifice : c'est un corridor qui, en élargissant de ce côté le rez-de-chaussée, a seulement nécessité quelques modifications dans la charpente.

Dans la cour qui précède le château est un joli petit édifice dans le même style, offrant une belle porte cintrée à bossage entre deux portes plus petites avec des lucarnes au-dessus dans le toit. J'ai pensé que c'était là l'entrée principale de la cour du château. M. de Briges ne le croit pas et pense que, comme aujourd'hui, dès l'origine cette belle porte a été murée, qu'elle n'a été faite que comme décoration pour la place qu'elle occupe dans cette partie de la cour où l'œil va se reposer. Le colombier qui est à côté est magnifique; c'est un des plus beaux que j'aie vus de ce style, qui annonce le commencement du XVIIe. siècle.

M. de Briges se propose d'en faire une chapelle; il est à craindre que les ouvertures qu'on y pratiquera, quand il subira cette transformation, n'en altèrent le style.

L'église de Dampierre renferme une chapelle seigneuriale dans laquelle se trouvent les tombeaux des ancêtres de Mme. la marquise de Briges.

Sept-Vents. — L'église de Sept-Vents est sans caractère.

Sur la route de Sept-Vents aux Loges on trouve le prieuré de St.-Laurent qui dépendait de l'abbaye de St.-Etienne de Caen. M. Bouet a fait un dessin de l'entrée de ce prieuré

qui offre la même disposition que les autres maisons reli-

VUE DU PRIEURÉ DE SEPT-VENTS.

gieuses de même importance. M. l'abbé Vincent, membre de la Société française, est curé de Sept-Vents.

Dans mes excursions de cette année dans le Calvados, je me suis attaché à comparer les églises rurales qui dépendaient des abbayes et celles dont le patronage était laïc. Ces dernières sont, en général, moins intéressantes que les autres.

Quelques détails de la cathédrale de Bayeux se réflètent dans les églises rurales qui dépendaient du chapitre ; mais, disons-le, je n'ai pas vu que les édifices monastiques eussent un style particulier, et les monuments religieux de la même époque me paraissent appartenir à la même école dans le département du Calvados.

M. l'abbé Godard-Saint-Jean a reconnu dans d'autres parties de la France que « les architectes des ordres religieux n'avaient « pas, aux XIIe. et XIIIe. siècles, le monopole de l'art de « bâtir : depuis long-temps les écoles cathédrales établies au « siége des évêchés, pouvaient former des architectes sé- « culiers, ecclésiastiques ou laïques, libres des règles et des

« traditions des moines et formant des écoles provinciales, « parce qu'ils étaient guidés non seulement par leur goût et « par leur inspiration propres, mais par les exigeances du « climat, la nature des matériaux qu'ils avaient sous la main, « et aussi par les monuments anciens dignes de servir de « modèles (1). »

Je m'arrête dans cette revue de monuments d'un ordre inférieur, et qui n'ont qu'un intérêt de localité, pour passer à des contrées plus éloignées.

J'ai quitté le Calvados pour faire une excursion dans le département de l'Eure.

Les églises des Andelys, celles d'Ecouis et quelques autres fourniraient des observations intéressantes; mais elles ont été, à la même époque, analysées par M. R. Bordeaux qui leur consacrera un article dans le *Bulletin monumental.*

ARRAS. — Le 21 août je suis arrivé à Arras dans la nuit, pour assister à la XXIe. session du Congrès scientifique de France, et j'y ai trouvé M. l'abbé Lacurie, de Saintes; M. Reichensperger, de Cologne; M. Bertini, de Turin; M. Feuillet, de Lyon; M. Givelet, inspecteur des monuments de la Marne; M. Gomart, de St.-Quentin; M. le comte de Mérode, inspecteur divisionnaire de la Société française; M. Didron, et un grand nombre d'autres notabilités.

J'ai consacré la journée du 22 à visiter la bibliothèque et les musées.

(La suite au prochain numéro.)

(1) *Cours d'archéologie sacrée.*

CHRONIQUE.

M. Roux, de Marseille, nommé commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne. — Notre ami M. Roux, sous-inspecteur de l'Institut des provinces pour les sud-est de la France, a donné en Hollande, où il a fait un voyage en automne, de nouvelles preuves de son dévouement pour la science et l'humanité. Ses études sur la marche du choléra dans ce pays, son empressement à partager avec les médecins hollandais les dangers du service dans les hospices de Rotterdam et d'Amsterdam, ont frappé le gouvernement Néerlandais qui vient de lui envoyer la croix de commandeur de la Couronne de Chêne.

Questions à discuter au Congrès des délégués des Sociétés savantes. Session de 1854. — « Quels seraient les moyens de « faire connaître et de répandre à l'étranger et en Amérique « les publications des Sociétés savantes de France ?

« Les recueils des Sociétés savantes occupent-ils dans les « bibliothèques publiques la part qu'ils y devraient ligitimement tenir ? Sont-ils classés, catalogués et mis à la disposition des lecteurs dans les bibliothèques de Paris ?

« Quelles sont les bibliothèques de France où l'on trouve « la série plus ou moins complète des publications des Sociétés « savantes ? Quel est l'avenir du dépôt commencé par l'Institut « des provinces à la bibliothèque du Luxembourg ?

« Faut-il, dans les grandes bibliothèques, faire un département particulier des recueils des Sociétés savantes, ou « répartir ces publications dans les spécialités auxquelles elles « appartiennent, suivant l'ordre des connaissances humaines ?

« Quelle serait, au point de vue bibliographique, la « meilleure classification de ces publications ?

D. C.

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Dans sa séance du 7 Novembre 1853,

SUR PLUSIEURS EXCURSIONS

EN FRANCE, EN HOLLANDE ET EN ALLEMAGNE;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite.)

On connaît l'importance de l'ancienne abbaye de St.-Wast, elle avait été reconstruite de fond en comble au siècle dernier avec l'église qui aujourd'hui est devenue la cathédrale. L'évêché, le séminaire, et les musées ont trouvé dans les bâtiments modernes de l'abbaye d'immenses locaux où ils sont établis très au large. C'est la grande façade occidentale qui formait le grand côté de l'abbaye parallèle au portail de l'église, qui a reçu le musée des tableaux, le musée d'antiquités, le musée d'histoire naturelle, les archives, la bibliothèque publique, etc. C'est là aussi, dans la galerie du rez-de-chaussée, qu'ont lieu les bals et les grandes réunions. L'emplacement qui précède cette grande aile de l'abbaye de St.-Wast, est devenu jardin botanique et promenade.

M. le comte d'Héricourt, M. le chevalier de Linas et M. l'archiviste du Congrès ont bien voulu me renseigner à mon

arrivée sur le mouvement intellectuel du pays, et pour me borner à ce qui touche à l'archéologie, vous saurez que la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, publiée aux frais du Conseil général qui accorde chaque année pour cet objet une allocation à la Société, est parvenue à la 6e. livraison. La Société a choisi le format in-4°., et les planches sont gravées par M. Gaucherel; quelques lithographies seulement ont été réunies aux gravures. Parmi les planches qui m'ont paru le plus intéressantes, je citerai le beffroi de Béthune, décrit par M. d'Héricourt et figuré dans mon *Abécédaire d'archéologie;* l'église de Lillers, dont il a été fait

BEFFROI DE BÉTHUNE.

mention dans notre session de 1845 à Lille, et qui se dis-

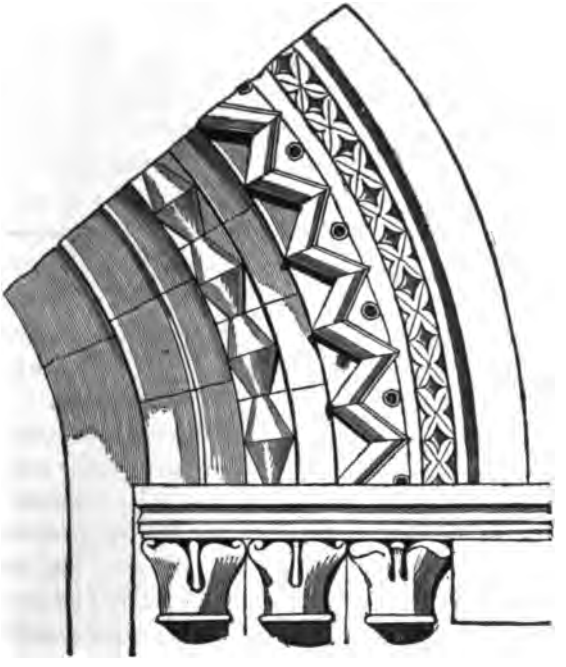

UNE DES ARCHIVOLTES DE L'ÉGLISE DE LILLERS.

tingue par son style de transition et par le christ sculpté, en pierre, connu sous le nom de *christ des cinq cents miracles* (voir mon *Abécédaire*, où l'on trouve une vue de ce christ); le château de Bours et un assez grand nombre d'églises et de châteaux intéressants pour le département qui n'est pas aussi riche que beaucoup d'autres.

La Commission du Pas-de-Calais n'a pas suivi le plan proposé par la Société française; elle décrit quelques monuments, mais elle laisse de côté les autres. Son travail n'est donc pas une véritable statistique monumentale. Il eût mieux valu explorer et décrire tous les édifices commune par commune et

canton par canton, comme le font M. de Soultrait dans la Nièvre et M. Renault dans la Manche, et comme je l'ai fait moi-même dans le Calvados.

Musée d'antiquités. — L'objet le plus intéressant du musée est, je crois, le tombeau en mosaïque de l'évêque Frumald, figuré dans le Xe. volume du *Bulletin monumental.*

Plusieurs tombes d'une époque relativement récente méritent l'attention, notamment celle qui représente le cadavre du défunt, couvert d'une légion de vers qui se nourrissent de sa pourriture. J'ai trouvé le même sujet au XVe. siècle et au XVIe. siècle dans plusieurs localités, et j'ai dit dans mon *Cours d'antiquités* ce que je pense de ces images hideuses et fantasmagoriques ; je préfère les statues habillées des tombeaux du moyen-âge.

Je suis fâché de le dire, le musée d'antiquités d'Arras est très-négligé et à peu près dans le même état que nous le trouvâmes M. Pinard et moi en 1835 : les fragments de sculptures gallo-romaines sont entassés dans des embrasures de fenêtres : le catalogue général n'est pas fait. Bref, quand on a des locaux si vastes, on pourrait en tirer un tout autre parti ; on pourrait faire mouler les sculptures des monuments qui existent dans la région et les ranger chronologiquement, de manière à ce qu'elles fussent utiles non-seulement aux archéologues, mais aux sculpteurs et aux architectes ; voilà comment les musées seront appréciés et utilisés ; c'est ce qu'on ne paraît pas comprendre dans beaucoup de villes, à Arras en particulier.

J'ai profité encore de la journée qui précédait l'ouverture du Congrès pour revoir les deux places d'Arras, le beffroi de l'hôtel-de-ville et les quelques maisons monumentales. M. Ch. Givelet, inspecteur des monuments de la Marne, a, quelques jours après, dessiné la maison la plus ancienne de la grande place, et, grâce à lui, je peux en produire ici un

dessin : M. d'Héricourt croit que quelques parties de cette

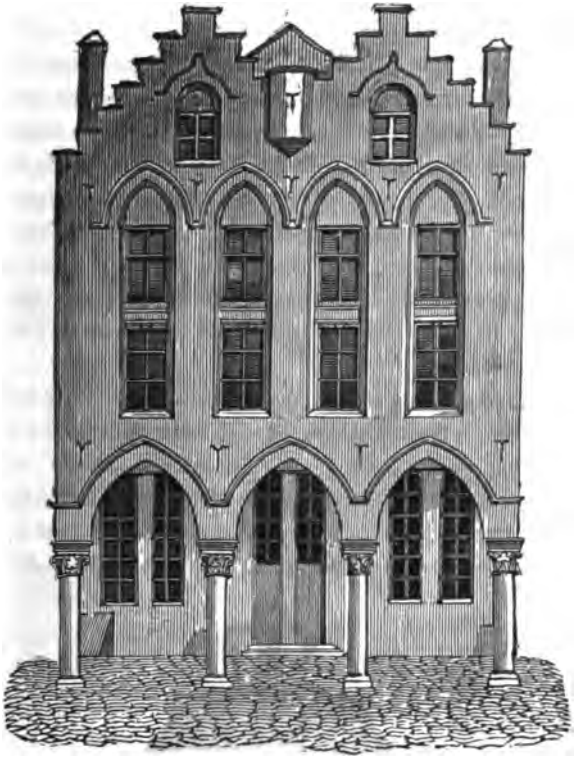

MAISON DE LA GRANDE PLACE D'ARRAS,

Dessinée par M. Givelet.

maison datent du XIIIe. siècle ; les parties supérieures ne doivent pas être d'une date aussi reculée.

Des bâtiments privés sur la date desquelles on ne peut conserver aucun doute sont les caves qui nous ont été montrées dans un autre quartier ; elles sont belles, les voûtes en sont garnies d'arceaux, qui reposent sur des colonnes avec cha-

piteaux ; elles m'ont paru de la 2e. moitié du XIIIe. siècle et sont une preuve de l'importance qu'offrait à cette époque le rez-de-chaussée de certaines maisons.

A Arras comme à Limoges, comme à Provins, comme dans presque toutes les villes qui étaient fondées sur un terrain sec, on a pratiqué des caves considérables sous les maisons, et j'ai déjà dit combien il était naturel de chercher du logement en *contrebas*, quand les villes, entourées de murs et de fossés, ne pouvaient accroître leur périmètre qu'avec de grandes difficultés et des frais considérables ; il fallait alors pour se loger creuser sous terre et entasser les étages, afin de gagner sur la profondeur et la hauteur ce qu'on ne pouvait trouver en largeur.

M. Givelet, avec sa sagacité ordinaire, pensa que le timbre du beffroi méritait d'être examiné et il monta jusqu'au haut de la tour où il est fixé pour en prendre un dessin, chose qui présentait des difficultés ; voici ce timbre, la forme en est très-évasée ; il porte une inscription dont M. Givelet a pu faire un *fac-simile* et qui atteste qu'il fut fondu en 1434 :

LAN : M-: CCCC : E : XXX : IIII JE : FULS : FAIS

Sur les deux écussons que l'on distingue au milieu de la ligne, M. Givelet a cru voir un griffon passant chargé d'un petit écu indéchiffrable.

Le beffroi d'Arras a été lithographié, il est connu de tout

le monde ; il a été reconstruit en grande partie, il y a quelques années, dans le même style que l'ancien.

Inscription gallo-romaine.—On nous avait montré, dans nos promenades archéologiques, une inscription gallo-romaine trouvée récemment dans un égout, M. Givelet s'est encore empressé de la reproduire avec une grande précision, de sorte que j'ai pu la faire graver.

On lit au milieu d'un cadre creusé dans la pierre :

LECTAE
PINARI · SA
BINI · CAESARIS
(sous entendu *liberti uxori* vel *filiæ.*)

Facsimile de l'inscription du timbre du beffroi d'Arras.

Communications archéologiques à l'occasion du Congrès d'Arras. — Les Congrès ont cet immense avantage de réunir les hommes studieux de diverses contrées de la France, de les mettre en mesure de s'éclairer mutuellement par des com-

munications et des discussions; mais aussi de stimuler toutes les sociétés savantes dont les délégués tiennent à honneur de faire connaître les travaux, les progrès et les découvertes. Ainsi il s'établit tout naturellement dans les Congrès une enquête sur ce qui a été fait de plus saillant dans la région voisine et même dans des régions éloignées.

Travaux de M. de Verneilh dans la Dordogne. — M. de Verneilh, qui n'a pu assister au Congrès scientifique, continue d'explorer, avec sa hauteur de vues et le goût exquis que nous lui connaissons, les monuments de la Dordogne et des départements voisins.

« Nous avons à Périgueux, m'écrivait-il à Arras, une léproserie du XIIe. siècle bien complète et bien conservée. Elle offre, entre autres détails curieux, deux cheminées dont l'une est ronde et l'autre carrée, et les traces évidentes d'un grand balcon de bois ayant vue sur la rivière et sur la ville.

« Ce que je connais de mieux dans la Dordogne en fait d'architecture civile, c'est le château des Beries dont mon frère m'a rapporté l'autre jour le croquis. Il y a là un magnifique et immense escalier à rampes droites et à quatre courses, avec de petites chambres dans le noyau. Rien d'original comme la disposition des voûtes et l'arrangement des sculptures. Tout à côté est une vaste cuisine dont les nervures retombent sur une colonne centrale. Le tout est daté positivement de 1495 et on pourrait, à propos de ce château, se demander ce qu'il y avait d'avenir, même sans la renaissance, dans cette architecture civile de la fin du XVe. siècle. Elle était, selon moi, dans une voie de progrès incontestable, et par l'effet d'une longue paix, elle tendait au luxe, au confort, aux innovations, aux découvertes. Peut-être serait-elle arrivée tout naturellement à donner l'équivalent de notre XVIe. siècle italien.

« Quelle que soit la valeur de cette théorie que je me contente d'indiquer, il serait toujours à propos d'étudier en détail une œuvre aussi remarquable que le château des Beries.

Mais il faudrait joindre aux croquis faits par mon frère un plan et peut-être une coupe de l'escalier et des pièces contiguës. J'aviserai à vous porter tout cela la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir, et ce sera sans doute au mois de mars prochain, au Congrès des délégués des Sociétés savantes. »

Travaux archéologiques à St.-Omer et à Dunkerque. — M. Cousin, de Dunkerque, vient de publier un mémoire plein de recherches sur la ville de Quintovic.

A l'ouverture du Congrès, M. Deschamps de Pas venait de publier un essai sur l'art des constructions à St.-Omer, à la fin du XVe. et au commencement du XVIe. siècle : ce mémoire renferme des documents très-curieux sur les travaux entrepris à cette époque à St.-Omer pour l'achèvement de la tour occidentale de la cathédrale. Les recherches de ce genre sont extrêmement utiles et méritent d'être encouragées par toutes les sociétés locales.

En 1852, M. Deschamps de Pas a publié dans les Annales archéologiques de M. Didron un Essai très-remarquable sur le pavage des églises antérieurement au XVe. siècle. Vous connaissez tous ce beau travail et les magnifiques planches qui l'accompagnent.

M. Deschamps de Pas a été nommé inspecteur de la Société française pour le département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. L. de Givenchy, membre de l'Institut des provinces, qui ne pouvait continuer de remplir cette fonction, par suite du mauvais état de sa santé, et qui devient inspecteur honoraire.

Travaux archéologiques à Laon. — Depuis que la Société française a tenu des séances générales à Laon, plusieurs publications importantes ont été faites sur les monuments du département de l'Aisne.

M. Melleville, membre de la Société, continue ses importantes recherches et ses publications sur le pays auquel

il a consacré tant de veilles. Les publications déjà faites sont au nombre de dix ; elles portent le titre de *Collection de Notices historiques sur le département de l'Aisne.*

La 10e., qui est la dernière et qui vient de paraître, est consacrée à la description des paroisses qui dépendaient du chapitre de Laon.

Vous connaissez depuis long-temps l'*Histoire de Coucy* et l'*Histoire de la cathédrale de Laon* que nous devons à M. Melleville.

Fouilles de Nizy-le-Comte. — On se rappelle que dans le Congrès archéologique tenu à Laon, en juin 1851, la Société française vota 200 fr. pour faire pratiquer des fouilles à Nizy-le-Comte, localité pleine de débris gallo-romains. Déjà le *Bulletin* a publié une lettre de M. Piette sur les premiers résultats de ces fouilles. La Société académique de Laon a continué de diriger les recherches. Un rapport a été rédigé en son nom par M. Fleury et publié il y a quelques mois avec des planches.

« Ce qui frappe les regards, dit le rapporteur, dès qu'on entre à Nizy-le-Comte par le chemin de Sissonne, c'est d'abord l'aspect très-singulier des terres qui sont parsemées de fragments rougeâtres de poteries et de tuiles réduites en morceaux par l'action du temps et le travail de la charrue ; c'est ensuite un amas de pierres conservant des traces d'une taille très-fine ; sans nul doute, les plus ignorants affirment, rien qu'à les voir, qu'elles appartiennent à un grand et vieux monument qui jadis a existé dans le pays. Ce sont des fûts de minces colonnes comme les Romains en plaçaient pour encadrer extérieurement les portes de leurs temples et quelquefois les fenêtres de l'étage supérieur de leurs théâtres ; ce sont des chapiteaux et des piédestaux ; ce sont aussi des pierres sculptées provenant d'une frise ayant décoré le fronton d'un très-vaste monument, car elles sont d'appareil considérable. D'autres sont percées sur deux de leurs faces de trous qui ont servi de lit à des

crampons de fer les rattachant solidement entre elles, preuve nouvelle que la construction où elles avaient pris place devait être d'une certaine ampleur et surtout avait été préparée avec beaucoup de soin. Elles gisent toutes abandonnées pêle-mêle sur un coin de terrain où elles auront probablement été déposées en attendant qu'on les fît servir dans des maçonneries à élever.

« Quand on pénètre dans le village, on rencontre, à peu près vers le centre des habitations, la route départementale n°, 3, de Reims à Montcornet, route récente qui, presque dans tout son parcours sur le territoire de Nizy-le-Comte et sauf quelques rectifications exigées par les nécessités de l'art moderne, a pris la place de la voie romaine conduisant, nous l'avons dit, de Reims à Bavay, deux des villes les plus importantes de l'ère gallo-romaine, dans nos environs.

« Vers le lieu dit *la Justice* et dans la direction du Camp-de-St.-Thomas, M. Piette, qui s'occupe spécialement de l'étude des voies romaines, croit avoir reconnu les traces aussi d'une autre route qui probablement, venant des Ardennes, traversait la ville de *Vennectum* et se dirigeait vers l'Ouest.

« En étudiant, même sans beaucoup de soin, les maisons du village, on est frappé de leur caractère assez bizarre. Certains des matériaux en sont très-disproportionnés, soit entre eux, soit avec la hauteur des constructions; ça et là dans les murs, on aperçoit, à des élevations diverses, des pierres relativement énormes dont le grain et l'appareil, souvent même les sculptures, rappellent celles que le voyageur avait rencontrées et examinées avant de pénétrer dans la commune. Évidemment, ces matériaux ont été extraits d'anciens édifices dont on cherche vainement la trace. Mais bientôt, parmi ces restes d'un autre âge, c'est avec un grand intérêt qu'on en découvre plusieurs qui ont une immense valeur archéologique. Ce sont de grossières sculptures représentant, dans des proportions assez exiguës, des figures humaines peu profondé-

ment taillées, très-frustes pour la plupart, quelques-unes même assez difficiles à reconnaître.

« Dans la pierre toujours creusée en forme de voûte, est enfermé, au milieu d'un cintre, un personnage, toujours raide comme dans les premiers temps d'un art graphique quelconque et chez tous les peuples, toujours la tête et les jambes nues, toujours, à une exception près, enveloppé dans un manteau, ou plutôt dans une espèce de blouse descendant jusqu'au genou et dont les plis peu nombreux, partent des épaules, se croisent sur la poitrine pour aller, invariablement, se fixer sous le bras droit. Toutes ces figurines portent dans leurs mains qui sortent d'une longue manche un objet assez difficile à reconnaître d'abord et que l'on regarde communément comme une bourse symbolique. »

La Société académique de Laon a publié plusieurs autres notices, notamment la *Description d'une croix du XIIe. siècle.*

M. Bretagne décrit cette croix dans les termes suivants :

« Cette croix d'autel est à double branche. Sa hauteur totale est de 47 centimètres, la longueur de la branche supérieure de 11 centimètres, et celle de la branche inférieure de 12 centimètres ; le pied, qui lui-même est supporté par trois pattes d'animal armées de griffes, a 15 centimètres de diamètre.

« Au bas de la croix, à la place où la poignée destinée à la porter la sépare du pied, deux branches en argent se projettent de chaque côté, et supportent chacune une statuette en vermeil de 54 millimètres de hauteur ; l'une représente la Sainte Vierge, et l'autre l'apôtre saint Jean. Ces figures, ainsi que celle du Christ, offrent un spécimen remarquable de la plastique de l'époque.

« Le pied, qui est aplati et de forme circulaire, est composé de feuilles de vigne richement ciselées et sur lesquelles sont placés trois magnifiques émaux à fond d'or, séparés l'un de l'autre par des rosaces en filigrane ornées chacune de cinq

pierres précieuses, dont une noire (celle du milieu) et quatre violettes qui paraissent être des améthystes.

« Au-dessous de la cavité que forme le pied, sont gravés ces mots en caractères du XII°. siècle : CRVS (*sic*) HVGONIS ABBATIS.

« Le filigrane qui recouvre la face antérieure de la croix forme des rinceaux d'une grâce merveilleuse, qu'on se trouverait encore heureux de pouvoir imiter aujourd'hui; mais les nombreuses pierres précieuses qui y sont enchâssées en interrompent quelquefois les motifs, tandis que, sur la face postérieure, aucun autre ornement que des petites fleurs d'or semblables à des germandrées, n'ayant gêné l'artiste, il a pu se livrer à tous les caprices de son imagination; aussi, de ce côté, les dessins composent-ils la plus riche broderie.

« Les trois émaux placés sur le pied représentent les sujets suivants :

« 1°. *Le sacrifice d'Abraham.* Abraham, gravissant la montagne, montre de la main l'autel à Isaac, qui porte sur son bras un faisceau de branches.

« Autour, sont inscrits en légende les mots suivants :

ARA — ABRAHAM — MONS — ISAAC — LIGNA;

« 2°. *Joseph vendu par ses frères.*

« L'inscription suivante entoure le sujet :

FRATRIB'IRATIS HIC VENDITVR ISMAHELYTIS (*sic*);

au centre, Joseph, de la taille d'un enfant; à sa droite, les marchands Ismaélites; à sa gauche, ses frères dont l'un semble le livrer;

« 3°. *La Vision du buisson ardent.*

« On lit en légende l'inscription suivante : RVBS (pour *rubus*) MOYSIS.

« Dans le champ, la figure du Seigneur et celle de Moïse sont séparées par deux lignes transversales portant ces mots :

1° SOLVE CALTIAMENTA (*sic*)

et, en effet, l'action de Moïse est celle d'un homme qui se déchausse ;

2°. LOC I QVO STAS TRARSCAE.

« La dernière ligne, qui renferme de nombreuses abréviations, forme le complément du 5°. verset du chapitre III de l'Exode ;

LOCVS IN QVO STAS TERRA SANCTA EST.

« Les têtes sont nimbées ; seulement, il y a en plus, autour du nimbe de l'Eternel, des rayons en forme de feuillage.

« Par un anachronisme que présente presque toujours le moyen-âge, les costumes sont ceux du temps même où la croix a été exécutée. Le dessin est relativement assez correct ; les couleurs en sont vives et fortement tranchées ; quelque entente de la lumière se fait déjà sentir dans les draperies.

« D'où venait cette croix ? A quelle époque la rattacher ? Tel a été le but des recherches de M. Bretagne, qui croit être parvenu à la découvrir.

« Il lui paraît démontré qu'elle a été donnée au monastère de Saint-Vincent de Laon par l'un de ses abbés, *Hugues*, qui l'a gouverné de 1174 à 1205. »

Travaux archéologiques à Châlons-sur-Marne. — A Châlons-sur-Marne les études archéologiques sont toujours prospères. M. le comte de Mellet, qui n'avait pu se rendre au Congrès à cause d'un voyage entrepris en Normandie, et M. de Barthélemy qui faisait, à la même époque, une excursion en Bretagne ont donné aux études une impulsion satisfaisante. M. de Barthélemy continue la *Statistique monumentale de la Meuse*, département dont vous lui avez confié l'inspection. Mais les monuments du département de la Marne qu'il habite lui ont également fourni des sujets d'étude intéressants ; il vous a déjà envoyé plusieurs notices sur les monuments du département et sur les pavés émaillés qu'il y a observés. Je viens de faire graver un fragment du pavage de

l'église de Notre-Dame-de-l'Epine, près Châlons, dont il vous

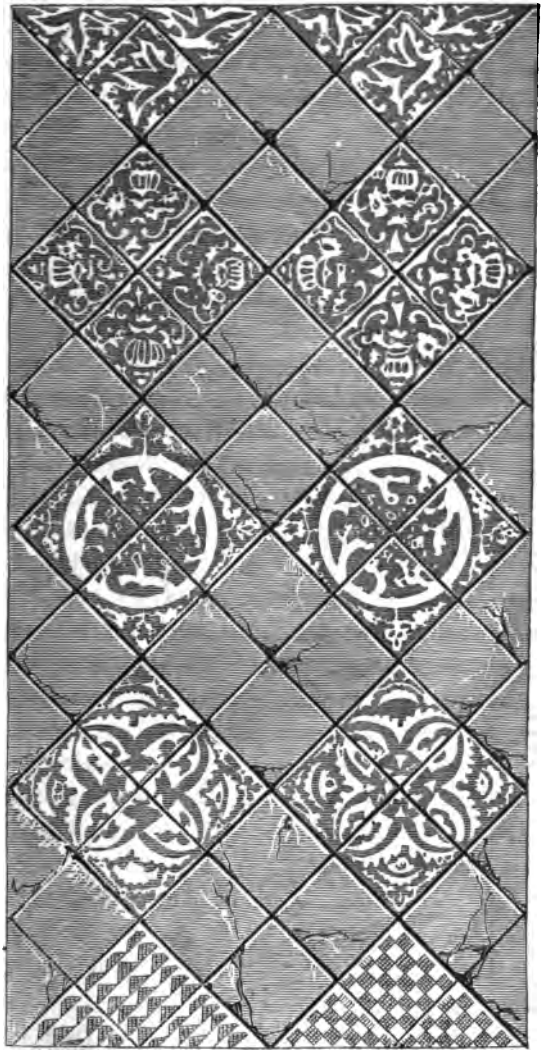

CARRELAGES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÉPINE, PRÈS CHALONS.

Dardelet sculp.

avait envoyé un dessin.

Voici la note qui accompagne cet envoi :

« Dans un article que j'ai publié dans le tome XVIII du « *Bulletin*, page 200, je me suis occupé de quelques carre- « lages historiés des XIIIe., XIVe. et XVe. siècles existant « encore en Champagne et notamment dans le département « de la Marne. La planche ci-jointe représente le carrelage « complet du jubé de l'église Notre-Dame-de-l'Epine, près « de Châlons-sur-Marne. On voudra bien se reporter à l'ar- « ticle précédemment cité pour l'explication de cette planche « exécutée avec beaucoup d'exactitude.

« L'étude des carrelages anciens a pris, depuis quelques « années, un vaste développement : on en a parlé plusieurs « fois dans le *Bulletin monumental ;* des planches bien faites « avec de sérieux articles ont paru fréquemment dans les « *Annales archéologiques:* tout récemment encore, on s'en « est vivement préoccupé au Congrès des délégués des Sociétés « savantes; enfin, pour amener définitivement les lumières « sur cette intéressante question, un de nos confrères les « plus distingués par l'esprit et l'instruction, M. Ramé, va « entreprendre sur les carrelages une publication vraiment « magnifique et qui ne peut manquer, je l'espère du moins, « de remettre en vogue ce système élégant qui permet d'ajouter « un ornement de plus aux églises et aux monuments. Les « planches que M. Ramé a bien voulu nous faire voir ne « laissent rien à désirer sous le rapport de l'exécution et de « la finesse. Quant au texte, il y a déjà trop long-temps que « M. Ramé a fait ses preuves pour qu'il soit besoin d'en parler. »

Travaux archéologiques à Verdun et à Metz. — M. Clouet, de Verdun, a publié d'excellentes recherches sur l'*Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes.* Ces recherches forment plusieurs volumes in-8°.

A Metz, ville savante et laborieuse, MM. Victor Simon, Boulangé, comte Vander Straten-Ponthaud et plusieurs autres

membres de la Société ont fait depuis peu d'intéressantes publications illustrées dont vous avez apprécié l'importance. La *Statistique monumentale de la Moselle*, par M. Georges Boulangé, sera, comme celle du Calvados, accompagnée de gravures sur bois placées dans le texte : ce sera une des meilleures *Statistiques monumentales* qui aient été faites. Vous pourrez d'ailleurs en juger par les fragments que l'auteur nous a autorisés à reproduire dans le *Bulletin monumental.*

M. l'abbé Godard-Saint-Jean, qui a parcouru l'Algérie, est de retour à Langres où il va reprendre le cours d'archéologie sacrée qu'il avait professé avec tant de succès au grand séminaire : notre confrère a fait en Italie des voyages dont il a tiré beaucoup de fruit pour ses études, et il nous promet des mémoires pour le *Bulletin monumental.*

Travaux de la Société de Tournai. — La Société archéologique de Tournai était représentée au Congrès par M. d'Anstaing, membre de l'Institut des provinces, elle vient de publier un volume dans lequel j'ai remarqué une dissertation sur la chasuble de sainte Aldegonde, dans l'église de Maubeuge (Nord), que M. Le Beau avait signalée il y a long-temps et dont il a été question au Congrès de la Société française, tenu à Lille en 1845. Les renseignements consignés dans cette dissertation sont plus précis que ceux qui nous furent alors communiqués. On y lit ce qui suit :

« La bienheureuse vierge Aldegonde, issue du sang royal, « nâquit vers l'an 630 à Coussolre, au pays de Hainaut ; « elle était fille de saint Walbert et de sainte Bertille, et avait « pour sœur sainte Waudru (1). » Promise en mariage au

(1) C'est en ces termes que Hucbald, le célèbre moine de St.-Amand, commence la vie de sainte Aldegonde. Cette vie a été publiée par les Bollandistes avec de savantes remarques. (*Acta sanctorum*, t. II.)

prince Eudo, fils d'un roi d'Angleterre, elle refusa de lui

FRAGMENT DE LA CHASUBLE DE SAINTE ALDEGONDE.

donner sa main, et se retira à Maubeuge, où elle fonda vers

655, un célèbre monastère qu'elle gouverna jusqu'à sa mort arrivée en 685 (1).

« Or, la tradition locale prétend que sainte Aldegonde y confectionna, avec un riche tissu, une belle chasuble, qu'elle destinait à son parent, saint Ablebert ou Emebert, qui, vers 693, succéda à saint Vindicien sur le siége épiscopal de Cambrai (2). Cette chasuble, dit-on, est celle qui existe encore dans la sacristie de l'église paroissiale de Maubeuge. Elle est portée une fois chaque année par le prêtre qui célèbre la première messe, le 30 janvier, jour de la fête de sainte Aldegonde : c'est un usage immémorial.

« Grâce à l'extrême obligeance de M. Babeur, archiprêtre de Maubeuge, et de M. Fatrez, son premier vicaire, nous avons pu mesurer, dessiner et admirer cette riche et vénérable chasuble.

« L'étoffe est un tissu de lin et de soie pourpres, broché en or; les traits écarlates, en se relevant sur le fond d'or, forment un élégant et vigoureux dessin. Ce dessin se compose de deux perroquets adossés, détournant la tête pour se regarder, et reposant sur un arbuste fantastique aux ramifications nombreuses et largement tracées (3). L'ensemble de chaque groupe mesure 35 centimètres de hauteur, sur 25

(1) Mabillon, *Acta s.s. ord. s. Bened.* (t. II, p. 775); — *Acta s.s. Belgii selecta* (t. IV, p. 291); — Bollandus, Surius et Molanus, au 30 janvier. — Aimé Leroy, *Archives du Nord*, t. I, p. 259-273; — M. Destombes, *Vies des Saints* (t. II, p. 75).

(2) Cette date est donnée par les actes du monastère de Mont-St.-Eloi, où saint Vindicien fut inhumé. (*Gallia christiana*, et *Cameracum christianum*, p. 10).

(3) L'antique industrie textrine aimait à représenter des animaux et des plantes sur ses produits. Une foule de monuments l'attestent. Si l'on parcourt, par exemple, la *Biographie des Papes*, *De Vitis Pontificum*, par Anastase, on verra qu'il est sans cesse question d'étoffes historiées d'éléphants, de lions, de licornes, de chevaux, d'oiseaux,

centimètres de largeur. L'étoffe elle-même est large de 70 centimètres.

« Les orfrois qui d'ordinaire sont plus riches que le reste de la chasuble, sont ici beaucoup moins précieux; ils sont formés avec un simple galon de lin et de soie de diverses couleurs; ils mesurent à peine 5 centimètres dans leur largeur, et sont simplement appliqués sur la chasuble. Il est évident qu'ils lui sont postérieurs; la doublure en taffetas cramoisi est encore plus moderne.

« Le dessin que nous joignons au mémoire, en dira plus qu'une longue description sur la forme de la vénérable chasuble. Voici ses dimensions : elle a 4 mètres et 62 centimètres de circonférence à l'extrémité inférieure; l'ouverture pratiquée pour y passer la tête a 80 centimètres de tour; le devant mesure 1 m. 30, et le derrière 1 m. 55; à l'endroit des bras, il n'y a que 1 m. 10. — Elle est assez mal confectionnée : les lisières et les coutures s'y montrent en plusieurs endroits sous un aspect disgracieux; les dessins même ne sont point raccordés. Mais il est très-probable qu'il faut attribuer ces défauts à la main indiscrète qui retoucha, au XVIe. siècle, la coupe de la chasuble. — Le voile du calice, l'étole, le manipule et la parure de l'amict *(paratura amicti)* sont faits avec la même étoffe que la chasuble.

« Quoique tous ces vêtements sacrés ne servent qu'une fois par an, ils ont subi des altérations d'un long et fréquent usage : de nombreux fils d'or sont brisés ou tombés; de larges et grossières rentraitures s'y remarquent en plusieurs endroits; la couleur pourpre a perdu beaucoup de son riche éclat : ce qui du reste ne doit guère nous étonner, puisque

d'aigles, de griffons, de canards, de paons, de vautours, de plantes et d'arbustes. Et si l'on examine les belles étoffes publiées par le R. P. Arthur Martin, on retrouvera encore les mêmes motifs; voyez ses *Mélanges d'archéologie*, tome II, planches 9 à 18 et 32 à 38.

cette précieuse étoffe a traversé des siècles pour parvenir jusqu'à nous.

« Malgré ces défauts, la chasuble de Maubeuge est belle encore : c'est quand on la voit portée que l'on admire l'élégance des plis que l'étoffe parfaitement flexible produit sur les bras. Nous sera-t-il donné de voir un jour reparaître, en France et en Belgique, ces amples et nobles proportions, et ce mouvement gracieux des lignes, au lieu des formes amaigries et raides, que le mauvais goût des fabricants a fait peu à peu prévaloir dans l'église ? Déjà l'Angleterre catholique a donné l'exemple de ce retour à la forme antique et mystérieuse de la chasuble.

« Telle est donc la chasuble que la tradition de Maubeuge prétend avoir été faite par sainte Aldegonde. Cette tradition est-elle fondée, et peut-on y ajouter foi ? C'est une question difficile à résoudre avec certitude. Nous penchons cependant pour l'affirmative, bien qu'il nous reste encore quelques doutes ; mais nous croyons pouvoir appliquer ici cette maxime du droit : *In dubio melior est conditio possidentis.* Or, à Maubeuge, c'est la tradition qui possède ; il faut donc des arguments positifs pour en contester la vérité.

« Nous n'avons découvert, il est vrai, aucun document historique qui parle formellement de la chasuble de sainte Aldegonde. Pourtant le moine Hucbald et l'auteur anonyme qui écrivit au IXe. siècle la vie de la sainte abbesse, nous apprennent qu'elle reçut de sa mère de riches étoffes pour en faire des vêtements de noces ; *accepit a matre optima linteamina, ut indè sponsalia vestimenta præpararet* (1) ; et son historien contemporain, moine de Maubeuge, assure positivement qu'elle donna ces robes admirables pour l'ornementation des églises : *Dedit vestes admirabiles ad ornamen-*

(1) *Acta sanctorum*, t. II, p. 1043 et 1048.

tum ecclesiarum (1). Ce texte à la rigueur comprend la sainte chasuble de Maubeuge ; toutefois nous reconnaissons que ces renseignements sont trop vagues, pour que nous puissions les présenter comme des preuves historiques de la tradition locale.

« Voici une autre difficulté, c'est que la chasuble n'est point mentionnée dans l'*Inventoire de tous les reliquaires, joyaulx et ornements de l'église de Mad^e^. sainte Aldegonde,* fait vers l'an 1520 (2). Mais on peut répondre que cet inventaire ne mentionne point non plus la magnifique châsse *qui contenoit le corps de la bienheureuse vierge Aldegonde* (3). Or, c'était bien là le plus riche joyau et la principale relique de l'église. Le silence de l'inventaire ne prouve donc rien contre la chasuble.

« Enfin la coupe actuelle de la chasuble n'est pas celle du VIIe. siècle ; elle n'est pas non plus *semblable à celles que portaient les évêques des* X^e^., XIe. *et* XIIe. *siècles*, quoi qu'en dise M. le président Lebeau (4). En effet, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à l'époque de saint Louis, la chasuble était un vêtement tout rond, qui descendait de la tête aux pieds, et que le prêtre relevait sur les bras pendant la célébration du divin sacrifice. Or, la chasuble de Maubeuge a d'assez profondes échancrures sur les côtés, afin de laisser

(1) Mabillon, *Acta s. s. Bened.*, t. II, p. 775.

(2) L'inventaire comprend 49 feuillets in-folio, et renferme la description et le dessin de tous les objets d'orfévrerie que possédait l'église des dames chanoinesses de Maubeuge. Cet inventaire, unique en son genre dans le monde, offrirait, s'il était publié, les plus précieux documents pour l'histoire de l'orfévrerie au moyen-âge. Il appartient aujourd'hui à M. Estienne de Maubeuge.

(3) M. Estienne, *Notes historiques sur la vie de sainte Aldegonde*, p. 44.

(4) *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. II, p. 24.

agir les bras avec plus de liberté ; aussi le monumentaliste n'hésitera pas un seul instant à déclarer que la coupe actuelle de la chasuble date des premières années du XVIe. siècle. Mais ces échancrures n'ont-elles pas été faites alors pour trouver l'étoffe nécessaire à la confection du manipule et de l'étole qui, du temps de sainte Aldegonde, étaient loin d'offrir la forme qu'ils eurent plus tard? Cela nous paraît presque certain. Les chanoinesses du XVIe. siècle se seront bien facilement persuadé qu'elles pouvaient faire ces échancrures, puisque alors c'était la *mode*.

« Mais ce qui surtout nous fait pencher vers l'opinion affirmative, c'est la nature du tissu de la chasuble. Celui-ci pourrait bien remonter jusqu'au VIIe. siècle ; il nous semble que la science ne saurait rien opposer à la tradition de Maubeuge sur ce point. Elle ne peut objecter la richesse du tissu historié, car long-temps avant sainte Aldegonde, il y avait eu Orient des fabriques d'étoffes précieuses ; en effet, saint Ambroise, saint Jérome et saint Jean Chrysostôme parlent souvent de tissus d'or et de soie (1). Astérius, évêque d'Amasée, au IVe. siècle, disait, en s'élevant contre le luxe de son époque : « On est avide de posséder des vêtements ornés de « fleurs et de figures sans nombre, des lions, des pan- « thères, des ours, des taureaux, des chiens, des forêts (2). » Sous l'empereur Justinien, l'industrie de la soie fut introduite dans le Péloponèse par deux moines d'Orient (3) ; dès-lors les riches soieries tissées d'or devinrent moins rares en Europe ; on s'en procurait assez facilement, puisque nous voyons saint Emebert lui-même, pour qui la belle chasuble

(1) S. Joan. Chrys. *Opera*, t. V, p. 739. — S. Ambros. *De Nabuthe*, cap. 1 ; — S. Hieronym. *Vita Polæ*.

(2) Ciampini, *Vetera Monum.*, t. I, p. 94.

(3) Procop. *Histor. Goth*, lib. IV.

de Maubeuge fut faite, revêtir le corps de sa sœur, sainte Gudule, avec des habits de pourpre brochés en or, *vestibus purpureis auri sub tegmine picturatis* (1).

« D'ailleurs, dès le VIe. siècle, le commerce de la Syrie faisait dans nos contrées une telle concurrence à celui de la Grèce que les marchands syriens établis à Paris pour la vente de leurs beaux tissus, devinrent assez puissants pour faire monter un des leurs sur le siége épiscopal de cette ville (2).

« N'est-ce pas à un marchand de cette nation que la précieuse étoffe de Maubeuge a été achetée, soit par la comtesse Bertille, soit par le prince Eudo? Nous n'en savons rien; mais ce que nous savons, c'est que cette étoffe ne provient pas d'une fabrique nationale, car il est impossible de n'être point frappé de sa physionomie orientale ou syrienne. Elle a même une certaine ressemblance avec le riche tissu arabe en soie brune et en or trouvé dans le tombeau du célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris (3).

« Quoi qu'il en soit, nous n'osons rien affirmer d'absolument certain sur la provenance et la date du tissu de la chasuble de sainte Aldegonde. L'archéologie ne sait pas encore distinguer, au moyen d'analogies décisives, les diverses fabrications et leurs différentes époques, parce qu'il n'y a pas un assez grand nombre d'étoffes publiées avec leur origine et leur date certaine. En attendant, qu'il nous soit permis de répéter que la science n'a rien de positif pour révoquer en doute la tradition séculaire qui attribue à sainte Aldegonde la confection primitive de l'antique et vénérable chasuble de Maubeuge. »

(1) Hubert, *Vie de sainte Gudule*, citée par le *Gallia christiana*, et par le *Cameracum christianum*, p. 11.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, lib. VII, cap 37.

(3) Willemin, *Monuments franç.*, t. I, planche 78; — Le R. P. Arthur Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 242.

Nous avons cité ces réflexions parce qu'elles sont instructives; toutefois nous ne saurions être de l'avis de l'auteur, et nous sommes portés à croire que la chasuble est du XIe. siècle ou du XIIe.

Précédemment la Société de Tournai a publié un autre volume dans lequel on trouve une description très-bien faite d'une chasuble qui est attribuée à saint Thomas de Cantorbéry : je ne peux que renvoyer au mémoire très-détaillé qui expose les motifs de cette attribution. Quant à l'objet lui-même, il doit être de l'époque, et je l'ai fait graver pour que vous puissiez mieux en juger. Les galons ont été figurés à part avec un grand soin, et il est à remarquer qu'ils présentent des combinaisons de dessins que j'ai trouvés sur beaucoup d'autres galons du XIIIe. siècle et du XIIe. Nous devons remercier la Société de Tournai d'avoir fait connaître cette chasuble et la précédente : elle a donné en cela une nouvelle preuve de sa haute appréciation des choses intéressantes, de celles qui maintenant doivent préoccuper les archéologues. Voici ce que je lis dans ce volume à propos de la chasuble de saint Thomas :

« La chasuble est un monument ecclésiastique très-ancien, « appelé en latin *casula* ou *planeta*. Le nom de *casula* lui « a été donné, parce que, tendu de toutes parts, il forme « une espèce de tente. Celui de *planeta*, qui signifie quelque « chose d'errant, aurait été donné, d'après certains rubricistes, « à la chasuble, parce que n'ayant qu'une ouverture pour y « passer la tête, sans aucun ornement qui en fixât le devant « ou le derrière, on pouvait facilement la faire tourner au- « tour du cou.

« Le vêtement appelé *casula* a été pendant 700 ans à « l'usage des gens d'église et des laïques indistinctement; « c'était la robe ordinaire des hommes qui portaient l'habit

« long. La chasuble n'est devenue l'ornement propre des « prêtres, qu'à la fin du IXe. siècle, comme on le voit par « le sacramentaire de Senlis écrit l'an 880, et qui était con- « servé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (1).

« Les Grecs ont conservé la chasuble sans y rien changer; « mais dans l'église latine on l'a échancrée graduellement des « deux côtés depuis plus de trois siècles, au point qu'on en « est venu à ne laisser que le devant et le derrière.

« La chasuble de saint Thomas ne peut point se tourner en « tout sens; l'ouverture pratiquée pour le passage de la tête « est de forme carrée et faite pour fixer invariablement la « manière de porter ce vêtement. Le devant et le derrière « sont partagés par un galon de la largeur de 8 centimètres, « et deux autres galons passant sur les épaules, se rejoignent « par devant et par derrière de manière à former des deux « côtés une espèce de croix.

« C'est probablement à ces épaulières que doit son origine « la croix que l'on formait, au XVe. siècle, devant et derrière « la chasuble, comme l'atteste Thomas à Kempis au chap. V « du livre IV de l'*Imitation*. Pugin dans son *Glossary of « ecclesiastical ornament*, donne le dessin de plusieurs cha- « subles du XVe. siècle où l'on voit une croix très-bien formée « sur le devant.

« Il y a une rubrique dans le pontifical romain qui s'ob- « serve encore de nos jours, lorsqu'un évêque célèbre la « messe, et qui ne peut être expliquée que par la forme « qu'avaient les anciennes chasubles; cette rubrique consiste « en ce que l'évêque commence la messe sans manipule et

(1) On y lit ce qui suit : « Presbyteris quando vestitur casula : Bene- « dictio Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super te et sis bene- « dictus in ordine sacerdotali et offeras placabiles hostias pro peccatis. » On lit aussi dans le *Pontifical de Séez* de 1045 : « Recipe planetam ut « possis legaliter celebrare missam. »

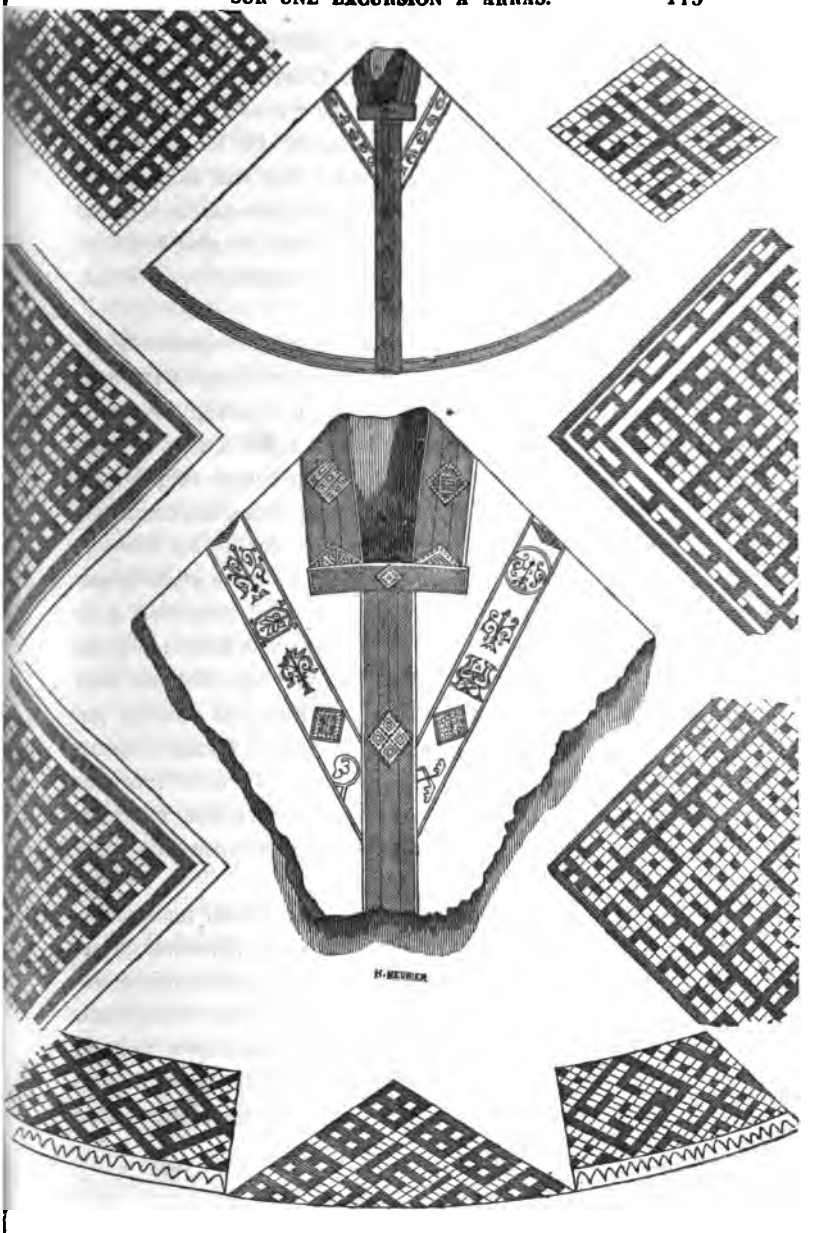

CHASUBLE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY, A TOURNAI.

« ne le reçoit qu'au moment où il joint les mains, avant de « dire le verset *Deus tu conversus*. Il devrait en être néces- « sairement ainsi lorsque la chasuble n'avait point d'ouver- « ture sur les côtés ; on ne la retroussait sur les bras qu'au « moment où il allait monter à l'autel, et c'était alors seule- « ment qu'on pouvait faire tenir sur le bras gauche d'abord « une nappe pliée qui servait de mouchoir, et plus tard l'or- « nement qui en prit la place et qu'on continua d'appeler *ma-* « *nipule* (*Manipulum*, de *Mappula*).

« La chasuble de saint Thomas a *un mètre cinquante centi-* « *mètres* de hauteur *et quatre mètres quatre-vingt-seize cen-* « *mètres* de circonférence. Le galon qui la partage perpendi- « culairement par devant et par derrière est d'un très-beau « tissu de fil d'or, sur lequel il y a par devant cinq dessins « carrés distancés également les uns des autres. Les comparti- « ments de ces cinq carrés présentent des formes très-cu- « rieuses. On retrouve ces carrés sur un galon placé autour « du collet, mais la vétusté de l'ornement ne permet d'en « distinguer, en cet endroit, que trois sur le devant. J'ai fait « calquer tous ces dessins dont il serait impossible de faire « une description exacte. Tous sont différents, formés par « des lignes se coupant à angle droit et dont les agencements « divers rappellent ceux des pavements en terre vernissée « auxquels il serait intéressant de les comparer pour constater « l'idée des formes affectionnées par les artistes de cette « époque.

« Les dessins les plus curieux se trouvent sur les épauliè- « res, qui n'ont que cinq centimètres cinq millimètres de lar- « geur. J'y remarque sur le devant quatre sujets qui parais- « sent avoir été inspirés par l'idée du triomphe ou des fruits « du mystère de la croix. Ce sont des croix en pied dont les « bras se partagent en branches, dans l'une ornées de ma- « gnifiques feuilles, dans l'autre chargées de fruits, et dans

« une troisième supportant des oiseaux. Dans un quatrième « sujet, on voit apparaître dans le haut d'un cercle une croix « isolée ayant en-dessous et sur les côtés trois branches char- « gées de feuilles et de fruits. La branche du milieu a pour « support deux crosses reliées entre elles comme les deux « traits d'un A et formant une croix avec leurs parties supé- « rieures. L'ensemble de ce dessin rappelle la croix du *la-* « *barum*. On voit sur ces mêmes épaulières des figures de « dragons ailés. Deux de ces animaux à tête de chien, sont « adossés et se terminent par une espèce de végétation qui, « en s'entrelaçant, forme un petit carré. Sur le derrière de « la chasuble, les dragons ont des têtes d'oiseaux, et sont « placés aux pieds de croix ressemblant à celles que nous avons « décrites. »

« Le dragon, animal imaginaire, est très-souvent employé « dans le symbolisme chrétien. C'est ordinairement la person- « nification du vice, de l'erreur, du mal. On a souvent re- « présenté des combats contre des dragons et des dragons au « pied de la croix. C'est la lutte du bien et du mal, des ver- « tus contre les vices, c'est le triomphe de la vérité contre « l'erreur, de la religion chrétienne contre l'idolâtrie.

« Le bas de la chasuble est bordé d'un galon de deux cen- « timètres et demi de large dont le dessin offre des dispo- « sitions analogues à celles du galon longitudinal.

« Mais à l'intérêt qu'offre comme objet d'art cette chasu- « ble, vient s'en joindre un plus puissant, celui du souvenir « du prélat qui s'en revêtit.

« Thomas Becquet a certainement été le personnage le plus « remarquable de l'Angleterre au XIIe siècle. Il a, pendant « quelques années, occupé l'attention de toute l'Europe. Ar- « dent et intrépide défenseur de la liberté religieuse, il arrêta « les envahissements du pouvoir civil qui ne tendait à rien « moins qu'à absorber l'autorité de l'Eglise. Il mourut victime

« de sa fermeté, mais sa mort assura le triomphe de la cause « qu'il avait si valeureusement défendue.

« Le culte que l'on rendit à saint Thomas immédiatement « après sa mort, explique comment il s'est fait que toutes « les communautés qui avaient eu des rapports avec le saint « archevêque, attachèrent le plus grand prix aux objets qui « lui avaient appartenu ou qui avaient été à son usage. De là « le grand nombre de calices, de chasubles et d'autres or- « nements conservés soigneusement après qu'il s'en fut servi. « Le caractère bien connu de saint Thomas doit aussi nous « faire croire qu'il fit beaucoup de dons aux églises qu'il « visita. »

J'ai pu faire quelques communications particulières aux archéologues du Congrès et leur montrer différents dessins qui les ont intéressés.

J'avais tout récemment reçu la gravure de l'esquisse prise à Toulouse l'année dernière, par M. Victor Petit, de la chasuble de saint Dominique, chasuble dont j'ai dit un mot dans mon rapport sur mon excursion de l'année dernière (1852) dans le midi de la France (v. le XIXe. volume du *Bulletin monumental*) ; ce fut un motif pour communiquer des épreuves de ce tissu à plusieurs membres du Congrès, et à M. Parcker, d'Oxford, qui dispose avec tant de générosité de ses publications archéologiques en faveur de ses amis de France.

Cette gravure, que voici, donne une esquisse au trait des paons et des pélicans qui alternent avec les guirlandes de feuilles de vigne et forment avec elles sur le tissu des lignes verticales. Par suite de cette position verticale des bandes, les paons et les pélicans tombent à la renverse ; pour se trouver dans leur position naturelle, il aurait fallu que le tissu eût été employé de manière à ce que les bandes fussent restées

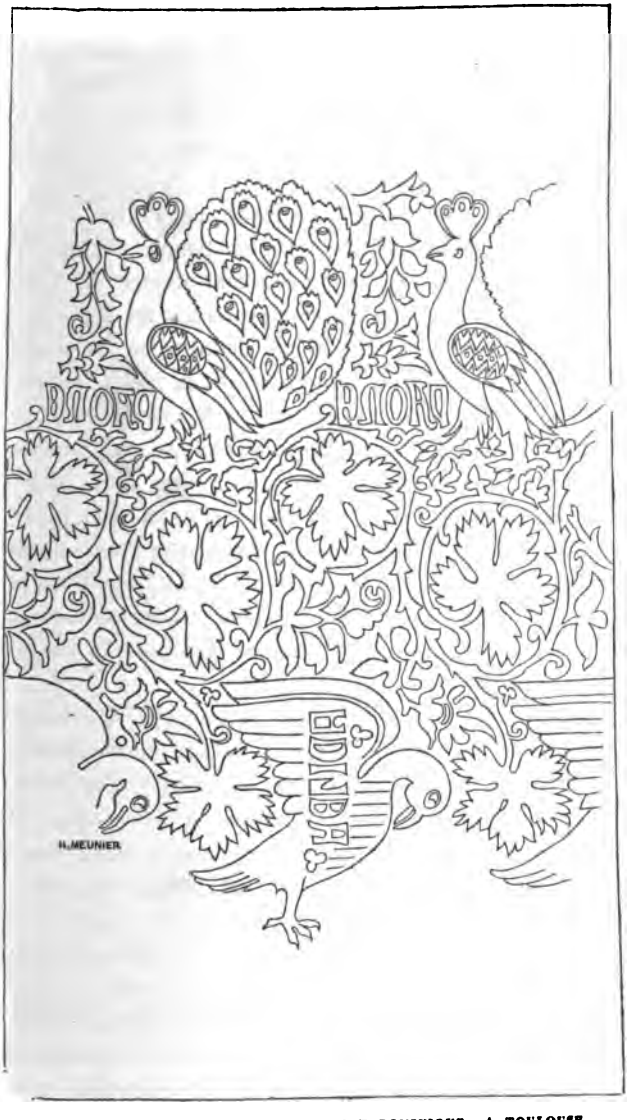

FRAGMENT DE LA CHASUBLE DE SAINT DOMINIQUE, A TOULOUSE.

horizontales. Quant à la présence de ces deux oiseaux, le paon a signifié, dans l'art chrétien, la gloire future : on le trouve de très-bonne heure sur les sarcophages chrétiens, ce qui signifie que les chrétiens inhumés devaient jouir de la gloire éternelle. Le pélican était le symbole de la rémission des péchés.

Saint Dominique est mort à Bologne, en 1221.

J'ai été un peu étonné, en voyant ce tissu, qu'il appartînt à une époque aussi reculée que le commencement du XIIIe. siècle; il me paraissait plutôt se rapporter à la fin de ce siècle. M. l'abbé Martin a été impressionné de même en voyant cette chasuble (v. les *Mélanges d'archéologie*, p. 202, t. second).

J'avais encore d'autres dessins de M. Victor Petit qui n'avaient pu être gravés assez tôt pour paraître dans le Compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Dijon par la Société française. Ils ont été vus avec l'intérêt qu'ils méritent par les hommes compétents du Congrès scientifique de France. Parmi ces figures, celle de la Vierge noire de l'église Notre-Dame de Dijon méritait la plus sérieuse attention, et ceux qui n'ont pu voir l'original à Dijon seront heureux d'en posséder une esquisse aussi fidèle.

La Vierge noire de Notre-Dame est couverte de vêtements comme la plupart de nos madones; elle fut momentanément dépouillée le jour de la visite du Congrès à l'église Notre-Dame, ce qui n'avait pas eu lieu depuis très-long-temps, et nous pûmes reconnaître qu'elle était représentée assise, comme toutes les madones byzantines. Plus tard, quand on a recouvert de robes et de tissus la draperie sculptée de la statue en bois, on a voulu qu'elle fût debout, et on l'a inclinée en avant pour lui donner en apparence cette position, et les vêtements dont on l'a couverte ont complété l'illusion. Dans l'origine aussi, la Vierge noire, comme toutes les vierges byzantines, tenait l'enfant Jésus sur ses genoux; on a fait disparaître cette

LA VIERGE NOIRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME A DIJON
(Vue de face et de profil).

statuette, qui s'opposait à la position qu'on voulait donner à la statue principale. Les traces de cet enlèvement sont faciles à reconnaître dans le dessin de M. V. Petit, qui fait voir la Vierge noire telle qu'elle s'est présentée à nos yeux après l'enlèvement des vêtements qui la dérobent à présent à la vue et n'en laissent voir que la tête ou plutôt le visage.

La Vierge noire de Dijon nous paraît plus intéressante que celle de Beaune, qui est aussi très-ancienne et également en bois noir.

Les statues de la Sainte Vierge remontant au-delà du XVe. siècle devraient être toutes dessinées, décrites et signalées; on en trouverait encore un très-grand nombre en France, et si l'on étendait cette recherche jusqu'au XVIe. siècle, on aurait une série très-curieuse de statues. Malheureusement les fabriques n'ont pas toujours porté un grand respect aux anciennes madones et souvent elles les ont détrônées pour leur substituer des madones en plâtre d'une assez pauvre exécution. J'ai cité précédemment une statue de la Vierge qui a été décapitée pourêtre transformée en bénitier. En voici le dessin.

SAINTE VIERGE DÉCAPITÉE DANS UNE ÉGLISE DU CALVADOS.

Pendant la session du Congrès, M. A. Ternink a publié un *Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, détruite en 1804, et qui renfermait beaucoup de choses intéressantes.

Cette basilique avait 348 pieds de longueur et sa largeur aux croisées était de 216 pieds, les trois nefs en avaient 80; enfin, la hauteur des voûtes au-dessus du sol était de 110 pieds, celle de la tour de 240.

On peut voir dans les planches qui accompagnent cette monographie, quels étaient les styles qui dominaient dans cette cathédrale; elle était en partie du XIIe. siècle, ainsi que le montrent des restes de chapiteaux conservés au musée; mais des parties considérables étaient du XIIIe., du XIVe. et du XVe. siècle.

M. Ternink a publié encore une brochure in-4°., ornée de gravures, sur les monuments d'Arras : l'extrême bon marché de cette notice (50 centimes) en assure la popularité. Elle se vendait à profusion dans les rues pendant le Congrès. Les ouvrages qu'on peut livrer au public à un prix si minime popularisent la connaissance des faits archéologiques et on doit en encourager la publication.

BRUXELLES. — Parti d'Arras à minuit le 1er. septembre, le jour même de la clôture du Congrès, je suis arrivé à Bruxelles à 6 heures du matin le 2. Je n'y suis resté qu'une heure, et je n'ai eu que le temps d'admirer une fois de plus le beffroi et l'hôtel-de-ville, auquel on fait des réparations considérables. Il y avait dix ans que je n'étais venu à Bruxelles et j'aurais désiré pouvoir m'y arrêter une journée, mais cela m'était impossible par la raison que voici.

Le Congrès scientifique de France avait reçu de M. le baron de Quast, inspecteur général des monuments historiques du royaume de Prusse, une invitation pressante pour tous ses

membres de se rendre au Congrès archéologique de l'Allemagne dont l'ouverture était fixée au 13 septembre, à Nuremberg. Le Congrès de France m'avait engagé à aller y représenter son bureau, et j'avais accepté avec d'autant plus de plaisir que M. de Quast fait partie de l'Institut des provinces et de la Société française et qu'il a pris part aux travaux du Congrès archéologique de la Société en 1845.

J'avais encore un autre motif : le Congrès archéologique allemand a été institué, en 1852 seulement, sur les mêmes bases que le Congrès archéologique de France, dont l'origine remonte à 1834; c'est une imitation du nôtre, et je devais trouver un grand intérêt dans le sein d'une assemblée qui veut faire pour l'Allemagne ce que notre Société a fait pour la France.

Je voulais donc absolument arriver à Nuremberg le 13, et je n'avais que 12 jours pour visiter la Hollande, Hanovre, Berlin, Dresde et quelques autres villes; il m'était absolument impossible de m'arrêter à Bruxelles.

A 8 heures 1/2 du matin j'arrivais à Anvers, pour y prendre le bateau de Rotterdam.

ANVERS.—A Anvers, comme à Bruxelles, j'ai disposé d'une heure avant le départ, je l'ai passée dans la cathédrale, sur la place de l'hôtel-de-ville, et dans quelques rues voisines. Je venais à Anvers pour la troisième fois, et j'ai, il y a longtemps, décrit cette ville et ses monuments.

Mais on revoit toujours avec un nouveau plaisir l'élégante tour de la cathédrale et la cathédrale elle-même.

J'ai vu les stalles gothiques du chœur qui ont été faites depuis ma dernière visite.

Le puits qui existe près de la façade de la cathédrale est remarquable par son armature en fer ornée de feuillages, qui m'a paru du XVIe. siècle. La margelle en pierre paraît avoir été refaite à neuf depuis peu de temps.

J'ai revu les belles maisons de pierre en style allemand qui bordent la place. Beaucoup de maisons à pignons *étagés*, comme je les ai appelés dans mon *Abécédaire d'archéologie* et dans mes autres publications, ne datent que du commencement du XVIIe. siècle. Plusieurs portent des dates figurées par les chevilles de fer qui maintiennent les tirants établis pour la plus grande solidité des murs, par exemple celle-ci (1615).

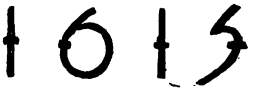

J'ai trouvé quelques dates indiquées de la même manière à la fin du XVIe. siècle, mais c'est au XVIIe. qu'elles m'ont paru le plus communes.

Parti d'Anvers à 10 heures, je suis arrivé le soir de bonne heure à Rotterdam. Le bateau a fait escale à Dordrecht, ville de 25 mille habitants, où, en 1572, se tint la première assemblée des États de Hollande, qui déclara le prince d'Orange stathouder ou gouverneur de la contrée.

On montre dans la ville une ancienne maison dans laquelle siégea, en 1618 et 1619, un synode protestant qui demeura en session pendant six mois et dont les cent cinquante-deux membres passèrent tout ce temps, dit un auteur anglais, à discuter sur la prédestination et la grâce. Les décrets de cette espèce de concile furent pendant long-temps acceptés comme règle par l'église protestante des Pays-Bas.

Dordrecht est le centre d'un assez grand commerce de bois du Nord, et on voit aux environs du port une quantité considérable de moulins à vent dont plusieurs font mouvoir des scieries. Ces moulins, assez élevés, méritent l'attention de l'archéologue, car il y en a qui portent des dates : j'en ai vu un certain nombre de la première moitié du XVIIe. siècle; 200 ans et plus d'existence pour un moulin à vent, c'est beaucoup : il est vrai que les parties supérieures ont été bien des fois réparées, mais il y a lieu d'admettre que les parties basses

sont du temps, et le soin que l'on a pris de reproduire les dates primitives sur ceux qui ont reçu un couronnement nouveau nous le prouve.

Il y a beaucoup de variété dans la forme des moulins à vent que l'on trouve en prodigieuse quantité et appliqués à beaucoup d'usages en Hollande, où les cours d'eau ont peu de pente et où, conséquemment, il est impossible d'établir de barrages pour obtenir des chutes.

Les uns sont presque tout entiers en briques; les autres ont une base conique en briques, surmontée d'un édifice en bois; d'autres ont de forts piliers de briques supportant tout l'édifice, mais revêtus en bois, de telle sorte qu'on ne voit que du bois à l'extérieur. D'autres enfin, et ce sont en général les plus simples et les moins importants, sont complètement construits en bois et reposent sur une charpente.

Les plus considérables et les plus intéressants sous le rapport architectonique, affectent la forme cylindrique : ils sont solidement construits en briques et leurs murs peuvent résister à toutes les tempêtes; la tour cylindrique présente un talus considérable et au centre se trouve un balcon en bois d'où l'on peut diriger la manœuvre.

Des appartements sont pratiqués à diverses hauteurs et la partie basse de la tour peut être convertie en magasin. Souvent, dans les moulins à blé ou à huile, des charrettes peuvent y entrer avec leur chargement.

Indépendamment de leurs applications ordinaires, les moulins à vent servent, en Hollande, à l'épuisement des eaux, au moulage de la brique et à plusieurs autres fabrications.

ROTTERDAM. — Rotterdam, ville très-commerçante et très-animée, mérite qu'on s'y arrête, et c'est ce que j'ai fait. A peine débarqué, j'ai pris un guide ou cicérone qui, au pas de

course, m'a fait parcourir toute la cité avant la nuit; le lendemain matin j'ai complété seul ma visite.

Rotterdam est la seconde ville de la Hollande par sa population et son commerce. Elle compte environ 100,000 habitants. La statistique commerciale de Rotterdam serait intéressante à esquisser, mais ce serait sortir de la spécialité qui nous occupe.

Le premier soin de mon guide fut de me montrer la statue d'Erasme, en bronze, placée au centre de la ville, et la maison dans laquelle il nâquit en 1467; elle est reconnaissable à une statuette placée dans le mur avec cette inscription :

HÆC EST PARVA DOMUS, MAGNUS QUA NATUS ERASMUS.

De là je me suis rendu à la cathédrale; on y voit de grandes fenêtres allemandes : celle du transept sud est belle et d'une hauteur considérable. La tour, carrée et tronquée, est très-élevée et élégante. Cette église, presque tout entière en briques, date de la fin du XV°. siècle (1472); elle renferme plusieurs monuments funéraires.

L'orgue est un des plus beaux qui existent; il renferme 6,500 tuyaux, 90 jeux; la hauteur de l'instrument est, dit-on, de 80 pieds.

Rotterdam renferme des collections de tableaux, d'instruments de physique et une bibliothèque publique. L'hôtel-de-ville, très-lourd et nouvellement reconstruit, est orné de colonnes ioniques.

Rotterdam, traversé de canaux, comme plusieurs autres villes de Hollande, offre sous ce rapport un aspect nouveau pour ceux qui n'ont pas visité d'autres parties de ce pays. Des ponts, qui s'ouvrent pour laisser passer les navires, établissent la circulation des piétons et des voitures sur ces canaux. Amsterdam est, sous ce rapport, bien plus intéressante encore que Rotterdam.

La Haye. — Depuis l'établissement d'un chemin de fer, il n'y a qu'un pas de Rotterdam à La Haye. Cette capitale de la Hollande offre peu de choses anciennes : les restes du palais des comtes de Hollande, servant aujourd'hui de prétoire pour la Cour criminelle, est ce qui existe de plus vieux : le palais lui-même est un assemblage de constructions de plusieurs époques.

L'ancienne tour appelée *Gevangepoort* est la prison dans laquelle Cornelius de Witt fut enfermé en 1672, sur l'injuste accusation de conspirer pour assassiner le prince d'Orange. La populace, excitée par les calomnies répandues sur lui et son frère, fit irruption dans cette prison et les mit en pièces avec une incroyable férocité.

La Haye est surtout intéressante par ses musées. Je m'étais logé hôtel de *Beilevue* ; j'y trouvai un habitant de Vienne fort instruit, avec lequel je commençai la visite de ces collections.

Musée. —Le musée de peinture est en grande partie composé de tableaux de l'école hollandaise. Un tiers seulement appartient aux autres écoles. Tous les guides donnent le catalogue des tableaux les plus remarquables de la collection, et je n'ai pas à vous en faire l'énumération.

Au rez-de-chaussée, se trouve le cabinet de curiosités, collection d'un très-haut intérêt : plusieurs salles sont entièrement remplies d'objets de la Chine et du Japon et des produits les plus rares des colonies hollandaises. Un appartement est consacré aux objets ou reliques ayant appartenu à des personnes historiques.

Galerie du palais. — La galerie du palais royal renferme quelques bons tableaux, mais la majeure partie a été vendue il y a quelques années (1848) à la mort du roi. On se rappelle que la Russie fit de nombreuses acquisitions. Cette galerie avait été formée par le feu roi et c'était sa propriété privée.

La galerie actuelle renferme une série assez intéressante de portraits historiques se rapportant à la famille royale et aux familles régnantes des autres états. On arrive à ce musée du palais par une espèce de cloître fort élégant, garni de vitraux peints modernes d'un bon effet.

Devant le palais est une très-belle statue équestre, due à notre habile sculpteur, le comte de Nieukerque.

Palais d'été.—Le palais d'été, placé à l'extrémité du parc, est rarement habité. On y voit des tentures chinoises et japonaises d'une admirable conservation. Nulle part peut-être on ne pourrait voir l'équivalent de ces tentures qui forment une décoration magnifique. Il est bien à désirer que l'on ne rajeunisse pas ce palais : tel qu'il est, c'est un musée très-intéressant et j'ai vu avec regret des travaux faits il y a quelques années dans la crainte qu'on n'étende ces prétendues restaurations plus loin.

J'ai pu faire une course au port maritime de Scheveningen qui n'est qu'à 3 kilomètres de La Haye, et qui est très-fréquenté par les baigneurs de toute l'Allemagne. Mon compagnon de voyage, le riche autrichien dont j'ai parlé, attendait depuis huit jours, à La Haye, qu'il y eût un logement vacant. J'ai vu près de 100 bateaux pêcheurs pontés dans ce petit port.

LEYDE. — De La Haye je suis parti, à 9 heures du soir, pour me rendre à Leyde, place forte sur le Rhin renommée par son Université, ses collections précieuses et les savants qui l'ont habitée.

Elle est, comme Rotterdam, traversée par des canaux que des ponts mobiles permettent de traverser à des distances rapprochées.

Hôtel-de-Ville. — La façade de l'hôtel-de-ville donne sur la rue la plus belle et la plus commerçante. Un escalier à

deux rampes conduit aux salles du 1er. étage où on voit quelques beaux tableaux. La boucherie occupe le rez-de-chaussée. Le beffroi, assez élégant dans sa partie supérieure, renferme un carillon.

J'ai lu la date 1598 sur la façade de l'édifice qui doit avoir été commencé en 1574 ; la partie inférieure du beffroi peut être un peu plus ancienne. Une petite porte accédant à la rue qui passe derrière l'hôtel, près du beffroi, porte le millésime 1570, ce qui prouve que toutes les parties du monument ne sont pas absolument de la même époque.

L'*église St.-Pierre* appartient au style ogival de la fin du XVe. siècle, et plusieurs de ses fenêtres ont des meneaux perpendiculaires comme l'architecture anglaise de la même époque. Deux bas-côtés parallèles accompagnent la grande nef, mais ils ne sont pas garnis de chapelles : autour du chœur il n'y a qu'un seul bas-côté. L'ornementation de cette église, la plus grande de Leyde, appartient plutôt au style perpendiculaire anglais et allemand qu'au style français : c'est une observation qui s'applique à la plupart des édifices du XVe. et du commencement du XVIe. siècle que j'ai vus en Hollande, résultat qui n'a rien d'ailleurs que de très-naturel.

Le pavé de la nef et des bas-côtés de l'église St.-Pierre est, en grande partie, formé de belles pierres tombales en marbre bleuâtre ornées de reliefs et portant des inscriptions, la plupart faciles à lire : la majeure partie de ces tombes sont du XVIIe. siècle ; quelques-unes sont plus anciennes. Il y en a de plus modernes.

Université. — Le palais de l'Université n'a rien de remarquable. La partie basse des bâtiments est voûtée. La voûte porte au milieu des salles sur des colonnes monocylindriques, évidemment du XVe. siècle.

Dans les salles supérieures, on voit une galerie très-intéressante et considérable, formée des portraits des professeurs

qui ont appartenu à l'Université et l'ont honorée par leurs talents. C'est une excellente idée que d'avoir ainsi conservé les traits de ceux qui se sont voués à l'enseignement; malheureusement il manque bien des figures, il y a beaucoup de professeurs dont on n'a pu retrouver les portraits; mais c'est beaucoup que d'en avoir ainsi réuni une centaine.

A une certaine époque, Leyde était qualifiée d'*Athènes de l'Ouest*, et parmi ses professeurs ou ses élèves, l'Université a compté *Grotius*, *Descartes*, *Scaliger*, *Boerhave*, et une multitude de célébrités de divers royaumes. L'Université est encore une des plus renommées pour l'étude de la médecine et des sciences physiques. Le musée d'histoire naturelle est un des plus riches d'Europe, et m'a paru parfaitement classé. Le jardin botanique est moins intéressant.

Musée d'antiquités.—J'avais particulièrement à examiner le musée d'antiquités placé dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, à quelque distance de l'Université et des autres collections.

La collection d'antiquités égyptiennes est sous la direction de M. le professeur Leemans, que nous avons vu à Caen il y a quelques années, et que j'ai eu le regret de trouver absent. Elle est d'un haut intérêt et se compose d'un grand nombre de papyrus, de plusieurs beaux sarcophages, de momies, de monuments divers en granit rouge et d'une collection précieuse d'objets (instruments de musique et de toilette, bijoux, vêtements, tissus, etc.) se rattachant à la vie privée de ces temps reculés.

La collection des antiquités romaines se compose d'objets venus d'Italie et de quelques autres trouvés près de Leyde, sur l'emplacement du *Lugdunum Batavorum*. Quatre autels trouvés près de Leyde portent des inscriptions.

Je voulais voir la collection d'instruments en pierre trouvés dans des sépultures ou ailleurs : ils sont en très-grand nombre.

Les tumulus ouverts dans le pays ont aussi produit beaucoup d'urnes en terre cuite renfermant des ossements brûlés. J'ai pris à la hâte quelques esquisses de ces poteries, qui sont en terre grise ou brune.

J'en ai fait graver seulement deux que voici.

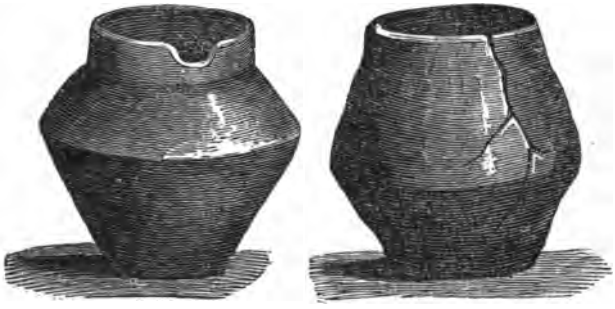

POTERIES TROUVÉES DANS DES TUMULUS NÉERLANDAIS.

Plusieurs des tumulus ouverts en Hollande avaient à leur centre, comme quelques-uns de ceux que nous avons explorés en France, une chambre centrale formée de grosses pierres, offrant la plus grande analogie avec ce que l'on appelle un dolmen. On voit au musée de Leyde le *fac-simile* d'une de ces chambres centrales des *tumulus*.

Le musée de Leyde renferme encore une belle collection de vases étrusques, de médailles et d'autres objets sur lesquels je ne m'arrêterai pas. J'y ai vu des francisques et d'autres instruments conformes à ceux que nous trouvons dans nos cimetières mérovingiens. Une partie de ces objets provenait des environs d'Utrecht.

La bibliothèque est très-considérable et renferme un grand nombre de raretés.

Après avoir consacré un jour à Leyde, j'en suis parti, le 4 septembre, pour Harlem et Amsterdam.

A Harlem j'ai pu faire quelques observations agronomiques et voir des choses intéressantes, mais qui ne sont pas du domaine de l'archéologie. Harlem renferme 25,000 habitants.

L'orgue de la grande église de St.-Bavon a été long-temps réputé le plus remarquable de tous. Il a été construit, en 1738, par Christian Muller, d'Amsterdam; il renferme 6,000 tuyaux et soixante jeux, mais on dit aujourd'hui qu'il est inférieur à celui d'York, au nouvel orgue de Rotterdam et à celui de Fribourg en Suisse, ce que je ne me permets pas de décider.

La cathédrale d'Harlem est très-élevée; on jouit d'une très-belle vue du haut de la tour qui la domine.

AMSTERDAM. — Je suis arrivé à Amsterdam par un temps magnifique, et, à peine débarqué à l'hôtel des Pays-Bas, où j'ai trouvé plusieurs français distingués, je me suis mis à parcourir la ville dont la physionomie m'avait séduit en venant du débarcadère à l'hôtel.

Elle a la forme d'un croissant; elle est entourée d'une muraille et d'un canal. A l'intérieur de la ville, quatre autres grands canaux parallèles qui sont bordés de rues et forment des lignes concentriques, permettent les transports par eau dans tous les quartiers de la ville. On peut au moyen de ponts-levis traverser ces canaux dans le prolongement des rues, et l'on a trouvé sous ce rapport de la ressemblance entre Amsterdam et Venise.

Les maisons sont presque toutes avec pignons plus ou moins élevés et souvent avec rampants découpés en gradins et percés de fenêtres accédant aux greniers ou magasins. Une poutre, destinée à porter une poulie, sort de l'extrémité supérieure de chaque fronton; on voit toujours au-dessous de cette poutre une fenêtre évidemment destinée à recevoir les mar-

chandises ou les provisions qui devaient être emmagasinées dans le grenier. On comprend l'utilité de ces magasins dans une ville dont le commerce est aussi important, et une disposition aussi générale n'a rien qui doive étonner.

Ces nombreux pignons qui festonnent les rues d'Amsterdam ont, à mes yeux, beaucoup de charme, et c'est ce qui donne à la ville cette physionomie originale et mouvementée qui séduit le voyageur.

Malheureusement les architectes hollandais, comme ceux de France, veulent tout ramener à l'*horizontal* et à l'*uni*; on étête les pignons ; le *triste et plat entablement horizontal* remplace les frontons élancés, et peut-être que dans cinquante ans ceux-ci seront devenus rares : alors la ville aura beaucoup perdu, et si le lourd entablement dorique que je voyais substituer à des pignons mutilés il y a quelques mois vient à prévaloir, il faudra maudire le goût du siècle.

On pourrait écrire un volume sur le port, les bassins, les digues, les docks, les palais et les édifices divers que renferme cette ville peuplée de 250,000 habitants, et pour décrire le muséum et les collections particulières : je ne vous parlerai que de quelques églises.

La cathédrale appartient au style gothique allemand de la 3e. époque; il n'y a pas de voûte en pierre, mais bien une voûte en bois ou lambris; des tirants traversent l'église, les montants qui portent la charpente viennent poser sur les chapiteaux des colonnes entre les fenêtres.

L'église Sainte-Catherine est du XVe. siècle. On y voit de grandes fenêtres dont les larges meneaux sont formés de briques empilées. On a ainsi utilisé la brique à défaut de pierres de taille. J'ai trouvé plusieurs autres exemples de cet emploi de la brique en Hollande.

L'ancien périmètre de la ville est facile à reconnaître, et l'on voit combien elle a pris d'accroissement. J'ai dessiné

une des anciennes portes qui m'a paru du XVIe siècle. C'est un carré flanqué de quatre tours cylindriques en briques ayant des cordons de pierre blanche.

Amsterdam est bien la capitale de la Hollande par son importance, sa population, son étendue, le mouvement et l'activité qui règnent dans presque tous les quartiers.

UTRECHT. — D'Amsterdam je suis allé à Arnheim prendre le bateau à vapeur qui devait me conduire à Dusseldorf. Je n'ai passé que quelques instants à Utrecht, dont la cathédrale offre une tour très-élevée et très-légère, du haut de laquelle on découvre toute la Hollande. A quelques lieues d'Arnheim on rencontre des sables qui m'ont paru reposer sur un sol peu perméable et m'ont rappelé la Sologne.

J'avais le désir de visiter Nimègue, où il existe une église ronde que quelques archéologues ont fait remonter au temps de Charlemagne, mais il m'a fallu renoncer à ce projet, car je voulais être à Nuremberg le 13 septembre.

On m'a d'ailleurs assuré que cette église ronde est du XIIe. siècle, et je suppose qu'elle a été visitée par M. le baron de Roisin, qui pourra vous faire connaître son opinion.

Agriculture. — Avant de quitter la Hollande, permettez-moi de dire deux mots de son agriculture.

Tout le monde sait que la majeure partie de la Hollande est une espèce de delta formé des alluvions du Rhin et d'autres rivières, et que les terres les plus fertiles ont été, dans plusieurs cantons du pays, conquises sur les eaux par la persévérance et le travail des habitants.

Les canaux, répartis presque partout en grand nombre, sont des moyens de communication assez généraux; chaque petite ville ou village a son système de canaux qui le relie aux villes voisines.

On appelle polders des terrains qui ont été d'abord des marais, puis desséchés au moyen de canaux, de pompes, etc., etc., et entourés de digues pour empêcher les eaux étrangères d'y penétrer. La vis d'Archimède et autres machines sont employées pour épuiser les eaux et les rejeter dans des canaux endigués qui les portent vers la mer. J'ai vu plusieurs de ces machines d'épuisement mises en mouvement par des moulins à vent. Quelquefois il y a plusieurs canaux étagés à des niveaux différents, et l'eau montée par des pompes dans un premier canal, est reprise dans celui-ci et transportée dans un autre d'un niveau plus élevé, qui conduit les eaux à la mer ou dans les rivières qui s'y rendent. On doit comprendre que des terres conquises ainsi sur le limon, débarrassées de l'excédant de leurs eaux, toujours suffisamment humides, doivent être d'une grande fertilité. Les herbages nourrissent un grand nombre de bestiaux.

La robe des animaux de la race bovine est toujours *blanche et noire.*

ARNHEIM. — Arrivé à Arnheim, je me suis embarqué pour Dusseldorf à 2 heures : le trajet jusqu'au-delà de la frontière prussienne où la nuit nous a pris, ne m'a rien offert de bien remarquable.

Dans les bourgades qui bordent le fleuve, les murs des quais sont assez souvent construits avec des prismes basaltiques provenant des roches volcaniques des environs de Cologne. On les range comme des bûches ; ils s'emboitent parfaitement les uns dans les autres et forment un parement d'une solidité à toute épreuve. Les basaltes sont transportés et employés également à construire des murs de quais à Rotterdam et dans plusieurs villes de la Hollande où l'on n'a pas de pierre et où la brique est à peu près exclusivement employée pour les constructions.

DUSSELDORF. — Nous ne sommes arrivés à Dusseldorf qu'après minuit. Dès 5 heures du matin je faisais le tour de la ville, j'examinais les maisons les plus curieuses et je visitais le palais où l'école de peinture est établie, sous la direction de M. Schadow. Il était un peu *trop tôt* pour faire une visite à ce savant confrère, je me contentai de lui laisser ma carte avec une brochure que je le priais d'accepter.

Dusseldorf renferme 35,000 habitants; c'est la capitale du duché de Berg. Par sa position, elle est le port naturel du commerce pour le duché qui renferme un grand nombre d'établissements industriels.

Les anciennes fortifications ont été détruites, et, comme dans beaucoup d'autres villes d'Allemagne, elles ont été remplacées par des promenades et des jardins.

La petite rivière de Dussel donne son nom à la ville et vient là se jeter dans le Rhin, qui a près de 1,200 pieds de largeur sur ce point de son parcours.

A 7 heures 1/2 je partis par le train qui avait quitté Cologne une heure avant.

J'ai vu sur la route des établissements industriels importants, et l'on construit partout de nouvelles usines favorisées par la présence de la houille.

Je suis arrivé à Hanovre vers 2 heures du soir.

HANOVRE. — Hanovre offre, sur le bord même du chemin de fer de Cologne à Berlin, un magnifique quartier neuf dont les constructions sont remarquables par leur originalité, leur ampleur, leur élégance et montrent bien où en est l'école moderne d'architecture en Allemagne.

Théâtre. — Le magnifique et vaste théâtre construit récemment au milieu de ce quartier est de style grec; mais les édifices qui l'entourent montrent d'heureuses combinaisons des formes du moyen-âge avec celles qui ont prévalu dans

l'architecture privée moderne; d'autres ont emprunté leur plan et leur forme au moyen-âge.

Palais des écoles. — Tel est le grand bâtiment des écoles presque achevé, dont l'ordonnance me paraît magnifique et me plaît infiniment.

L'une des façades qui donne sur une des larges rues ou boulevards qui avoisinent le théâtre, développe au rez-de-chaussée une ligne de porches sur toute sa longueur; puis 2 étages, de belles fenêtres cintrées subdivisées par un meneau en deux baies, surmontées d'une petite rose accostée de deux compartiments flamboyants. On trouve ainsi l'association des formes romanes et ogivales, et cet assemblage est d'un très-bon effet.

L'entablement supérieur est emprunté au style ogival. Il y a 15 ouvertures de face à chaque étage, non comprises celles qui s'ouvrent sur les tours d'angles. Dans tout cela la brique est ingénieusemeut employée avec la pierre de taille, et rien de plus harmonieux que l'assemblage des teintes grises de la pierre et des teintes rouges de la brique.

Au centre de la façade s'élève un pignon d'une élégance extrême. Ce pignon central correspond à un corps de logis qui divise en deux parties égales la cour placée au centre du carré des bâtiments. Du côté du Sud, cette aile centrale se termine par un abside dans le goût roman.

Chambre des représentants. —Le palais de la 2e. Chambre est d'un style plus simple; on a adopté pour lui le style anglais avec fenêtres surbaissées. Des créneaux forment parapet au sommet. Les angles sont garnis de tourillons octogones crénelés.

Maisons privées. —Je recommande encore à l'attention du touriste une magnifique maison sur la place qui fait face au débarcadère du chemin de fer. Elle est à un angle formé par la jonction d'une grande rue à la place. L'architecte a eu

l'heureuse idée de placer sur l'angle l'entrée de ce bel hôtel dans une tour circulaire crénelée, à quatre étages, avec balcon entre le rez-de-chaussée et le premier. Les formes des ouvertures sont empruntées au roman de transition aussi bien que celles des deux faces de la maison, qui s'étendent à droite et à gauche de la tour. L'effet général est excellent et les détails très-habilement combinés. On voit que les architectes allemands ont des idées et qu'ils savent faire du nouveau et de la variété; ils ont un autre mérite, celui de tailler largement leurs compositions, et dans la prévision des nouveaux besoins du siècle qui s'avance et des habitudes nouvelles qui vont surgir par suite des nouveaux moyens de transport mis à notre disposition par les chemins de fer.

Je le dis à regret, nous travaillons beaucoup trop en petit en France et je voudrais qu'au lieu d'aller à Rome nos architectes fussent obligés d'aller visiter les productions modernes de leurs confrères d'outre-Rhin.

Le quartier du chemin de fer est tout neuf, plusieurs rues ne sont pas achevées; ce sera un des plus beaux qui existent et je n'ai trouvé nulle part dans mes voyages de constructions modernes qui m'aient fait autant de plaisir.

Anciennes maisons. — La vieille ville est d'un haut intérêt par le grand nombre de maisons anciennes qu'on y voit encore, en bois, en brique et en pierre.

Une très-grande quantité de ces maisons portent des inscriptions et leurs dates sur les frises qui séparent le premier étage du second : j'ai vu par là que beaucoup sont de la deuxième moitié du XVIe. siècle.

Les anciennes maisons de briques offrent, dans leurs pignons, une disposition particulière : des contreforts divisent la surface en travées, dans lesquelles des fenêtres ogivales en forme de lancettes forment plusieurs étages superposés. Il existe encore des maisons avec des pignons semblables. La

plus élevée se trouve près de l'église St.-Gilles ; on y compte sept étages d'arcatures dans le pignon.

Une maison moins considérable, mais du même style, porte la date 1501 : anno Domini MCCCCCI. Si cette date n'était inscrite et parfaitement lisible, on serait tenté de croire la maison plus ancienne, les arcatures étant en forme de lancettes, comme celles du XIIIe. siècle, et les tores formés de briques ayant conservé la rondeur des moulures de cette époque, etc.

Dans d'autres maisons qui ne doivent pas être plus anciennes, mais qui peuvent seulement avoir été plus soignées, les fenêtres sont séparées verticalement les unes des autres par des espèces de *contreforts triangulaires.*

Hôtel-de-Ville. — L'hôtel-de-ville d'Hanovre en offre un exemple très-remarquable dans ses deux principaux pignons existant encore, et dans les lucarnes qui garnissent le toit. Toutes les moulures de cet édifice sont exécutées avec des briques, et des personnages en bas-relief qu'on distingue dans des espèces de cadres, au-dessus des arcatures des lucarnes, entre les contreforts de celles-ci, sont eux-mêmes faits de briques superposées et probablement sculptées comme les pierres. Je suis porté à croire qu'il en est de même de certaines moulures.

Ceci prouve une fois de plus combien, dans tous les pays qui ont eu pour matériaux principaux la terre cuite, on a su en tirer parti : ce qu'on voit à Hanovre peut être comparé avec ce que nous offre l'Italie, et dont j'ai parlé dans mes rapports précédents.

L'année dernière encore nous étions frappés, à Toulouse, de l'habileté avec laquelle on avait construit en briques les monuments du moyen-âge, et nous engagions M. Victor Petit à dessiner les édifices qui en offrent la preuve, tels que la belle tour des Augustins et diverses maisons du XVe. et du

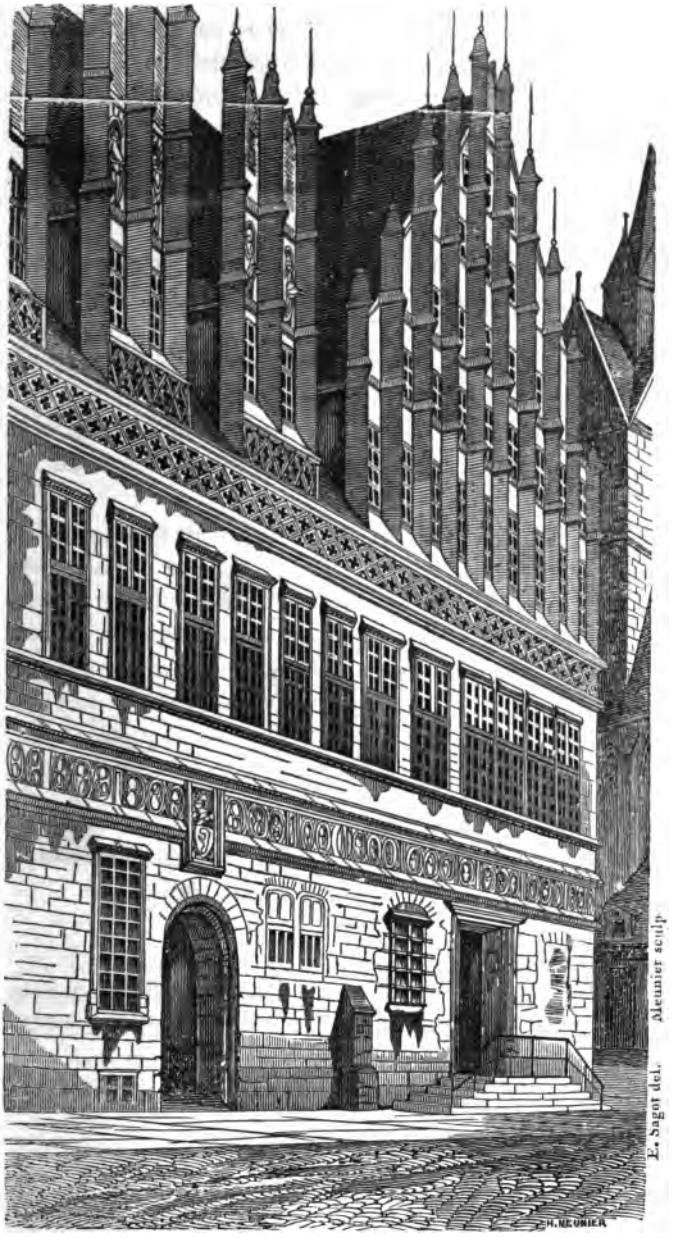

PARTIE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE HANOVRE.

XVIe. siècles. M. Parcker et M. Bouet ont fait cette année, dans la haute Italie, des observations très-nombreuses qui viennent à l'appui de mes premiers aperçus : j'espère qu'ils les feront connaître prochainement.

Les musées de Hanovre sont très-intéressants et fort riches ; je n'en parlerai pas. Il existe un catalogue auquel on peut recourir ; c'est un volume in-12 de près de 200 pages, imprimé en caractères ordinaires et non en lettres gothiques. Ce catalogue m'a paru bien fait, et il donne sur chaque objet des détails suffisants (1).

Le palais du roi est considérable, et on va l'agrandir encore.

La bibliothèque royale renferme 41,000 volumes et un grand nombre de manuscrits ayant appartenu à Leibnitz.

M. Reichensperger et M. le vicomte de Cussy m'avaient recommandé de visiter Hildesheim, et je ne pouvais passer outre avec les renseignements que je possédais sur l'importance de cette ville au point de vue archéologique ; j'ai donc quitté Hanovre pour me rendre dans cette curieuse cité épiscopale, et j'ai eu beaucoup à m'en applaudir. Je suis parti de Hanovre à 8 heures 1/2 du matin, par le premier train : Hildesheim est située à 15 lieues au Sud de cette capitale.

(La suite à un prochain numéro).

(1) Voici le titre de ce petit livre très-bien imprimé :

Verzeichniss der Bildhauerwerke und Gemalde. Welche sich in den Koniglich Hannoverschen schlossern und Gebauden Befiden. Hanover 1844.

SÉANCES

TENUES

AUX ANDELYS

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Résumé par M. Raymond BORDEAUX,

Inspecteur de la Société.

Le Congrès de l'Association normande ayant réuni aux Andelys plusieurs membres du bureau de la Société française pour la conservation des monuments, cette Société a tenu des séances archéologiques le vendredi 8 juillet et le samedi 9 dans la soirée.

Séance du 8 juillet.

M. *de Caumont*, directeur, a appelé au bureau : MM. *de la Bigottière;* le baron *de Montreuil*, député; *Monton*, maire des Andelys; le baron *Ernouf*; *Morière* et *R. Bordeaux.*

M. de la Bigottière, membre de la Société, a lu à l'ouverture de cette séance, une notice sur le bourg d'Ivry, célèbre

par la victoire que remporta Henri IV, en 1590. Il y retrace l'histoire de la forteresse bâtie, au XIe. siècle, par Lanfred, architecte de la comtesse Albéreda, les cruautés de cette princesse, la fin tragique de Lanfred, les ruses de guerre et les féroces hauts-faits d'un seigneur voisin, Goël, baron du donjon de Bréval. Arrivant aux temps modernes, M. de la Bigottière passe en revue les principaux épisodes de la bataille d'Ivry, réveille le souvenir d'Anet au temps de Diane de Poitiers, et des fils de la duchesse du Maine, puis termine sa lecture par le récit d'une légende fantastique que se racontent encore les voisins de la forêt d'Ivry. C'est l'histoire du *Jardin à Perrine*, carrefour sinistre de cette forêt, « clarière « morne, tapissée de longues herbes amères », et où, suivant l'imagination populaire, l'ombre d'une pauvre fille pendue de désespoir vient apparaître la nuit aux bûcherons attardés.

La romantique lecture de M. de la Bigottière est suivie des applaudissements d'un nombreux auditoire.

M. de Caumont appelle l'attention des membres de la Société sur le Château-Gaillard, cette célèbre forteresse dont les ruines dominent encore d'une manière si imposante la vallée de la Seine et le vallon où sont bâties les deux villes du Grand et du Petit-Andely.

M. Deville a consacré, en 1829, à l'histoire et à la description de ce château, bâti par Richard-Cœur-de-Lion, un volume in-4°. tout entier. M. de Caumont a voulu revoir cette forteresse et il indique les faits jusque-là inobservés qui l'ont frappé dans cette nouvelle visite.

M. l'abbé Cochet, de Dieppe, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, récapitule les divers événements qui se rattachent à l'histoire du Château-Gaillard.

M. le général du génie Rémond, membre de l'Institut des provinces, explique à quel système de fortification appartenait le Château-Gaillard, comment on pouvait l'attaquer et

le défendre, l'utilité des différentes parties de cette immense citadelle, et les changements que l'invention de l'artillerie a dû entraîner dans les moyens d'attaque et de défense des places de cette catégorie.

M. Monton, maire des Andelys, communique à l'assemblée un travail qui résume sous forme d'éphémérides, l'histoire de cette forteresse célèbre.

M. Le Flaguais, de l'Institut des provinces, a célébré dans une pièce de vers les souvenirs poétiques de ce monument. Lecture de ces vers est donnée par M. Morière, secrétaire-général de l'Association normande, et membre de la Société française. Ce poème, vivement applaudi, a été publié dans le livre 1er. des *Neustriennes* de M. Le Flaguais.

M. Monton présente l'ordre du jour du lendemain, et M. R. Bordeaux, inspecteur de la Société dans le département de l'Eure, engage les habitants des Andelys qui se sont occupés de l'histoire de leur ville, à communiquer dans ces réunions leurs observations. Les belles églises de Notre-Dame et de St.-Sauveur, la chapelle de Ste.-Clotilde, les vieilles maisons, les restes des enceintes fortifiées du Grand et du Petit Andely, toutes ces choses sont un sujet d'études et de communications intéressantes.

Séance du 9 juillet.

MM. *Lefebvre-Duruflé*, sénateur et membre de l'Institut des provinces; *Lereffait*, membre du Conseil général et inspecteur de l'Association normande à Pont-Audemer; l'abbé *Cochet*, de Dieppe; *Collen-Castaigne*, de Bolbec, membre de la Société française; *de Rochefort*, sous-préfet aux Andelys, et *Poncet*, conseiller municipal, sont appelés au bureau.

A l'ouverture de la séance, M. Monton, maire des Andelys,

président, donne la parole à M. l'abbé Cochet qui lit un mémoire sur les caractères distinctifs des sépultures gallo-romaines et mérovingiennes (1).

M. Poncet, président de la Commission municipale pour l'organisation du Congrès, lit ensuite un travail que nous reproduisons ici :

NOTES SUR TURNÈBE

ET SUR QUELQUES PARTICULARITÉS ARCHÉOLOGIQUES INTÉRESSANT LA VILLE DES ANDELYS.

« Turnèbe est né aux Andelys en 1512, il est mort à Paris en 1565.

C'était un philosophe, prosateur et poète distingué de son temps. Il eut une célébrité très-grande dans les lettres et avait une réputation de science telle que Montaigne, son contemporain, s'exprime à peu près ainsi sur son compte : « Adrianus « Turnebus sçavoit plus et sçavoit mieulx ce qu'il sçavoit, « qu'homme qui feust de son siècle ny loing au delà. — Il y voyoit « si claire en toutes choses, était d'une appréhension si prompte, « d'un jugement si sain, qu'il sembloit qu'il n'eust faict aultre « mestier que la guerre et affaires d'estat. Et pourtant il ne fit « autre profession que de lettres ; en laquelle c'estoit, à mon « opinion, le plus grand homme qui feust il y a mille ans. »

Montaigne ajoute qu'il portait mal sa robe et n'etait pas civilisé à la courtisanne, mais qu'au-dedans c'estoit l'âme la plus polie du monde (1).

Turnèbe, en effet, était assez négligé dans ses habits ; et dans les nombreuses controverses scientifiques et littéraires qu'il eut à soutenir, il s'exprima quelquefois rudement, no-

(1) Ce mémoire est paru tout récemment dans le *Bulletin monumental*, t. 19, page 462.

(2) *Essais de Michel de Montaigne*, liv. Ier., chap. 24 ; livre II, chap. 17.

tamment dans une dispute qu'il soutint contre le fameux avocat-général Omer Talon, ce qui lui attira une virulente réplique.

Turnèbe n'a pas seulement écrit sur les lettres, il s'est aussi beaucoup occupé de droit romain et a fait un traité sur une des matières les plus difficiles de ce droit : *De re agraria.*

Sa principale occupation, comme le dit Montaigne, fut l'enseignement des lettres; il a professé à Caen et à Toulouse; puis à Paris, au collége du cardinal Lemoine et enfin au collége de France où il professa d'abord les lettres grecques et ensuite la philosophie.

C'était le temps des fortes études littéraires, et il était le plus fort parmi les forts.

Ses leçons orales ou écrites étaient en latin ou en grec.

Sa réputation devint européenne, et son nom se trouve cité dans tous les traités littéraires de son temps et du siècle suivant.

Pour les littérateurs de nos jours qui parlent peu les langues latines ou grecques, les commentaires de Turnèbe sont presqu'aussi difficiles à expliquer que les auteurs sur lesquels il disserte; c'est ce qui a fait abandonner ses ouvrages par les académies modernes.

Ses enseignements littéraires sont recueillis dans ses *Adversaria* dont il existe plusieurs éditions, les unes faites de son vivant en 30 livres, les autres par son fils après sa mort, en 30 et 33 livres : les exemplaires sont très-rares.

C'était un bon poète latin, il fit l'épithalame de François II, roi de France, lors de son mariage avec Marie Stuart, et il eut en cette circonstance l'avantage de lutter avec le chancelier de l'Hospital, qui était aussi un très-bon poète.

On connaît de lui plusieurs petits traités savamment écrits : tels que ceux *de Vino, de Calore, de Methodo*, qui sont les plus connus. Il ne se borna pas à être professeur, prosateur, poète et philosophe, il fut encore imprimeur.

Chargé de la direction de l'imprimerie Royale, il corrigeait lui-même avec le plus grand soin les impressions grecques, et il a lui-même imprimé quelques-uns de ses ouvrages.

Comme si cette pauvre petite ville des Andelys n'était pas digne d'avoir produit de grands hommes, on les lui a disputés. Ainsi, au nom de Vernon, on lui a disputé Poussin, parce que sa mère avait demeuré à Vernon; au nom du village d'Aubevoye, on lui a disputé Turnèbe, parce que le château situé près de là se nomme Tournebut.

Si l'on ne trouve pas plus aux archives de l'état civil des Andelys, l'acte de naissance de Turnèbe que celui du Poussin; ils ont probablement eu un sort commun et sont passés aux mains de quelque collectionneur.

Mais, comme Poussin a pris soin d'écrire lui-même sur son portrait qu'il était Andelysien, Turnèbe aussi, dans ses *Adversaria* a certifié le lieu de sa naissance; on lit, en effet, à l'article *Velocasses : Castellum Andeliacum mihi carissima patria.*

Ainsi donc, Andely est la chère patrie de Turnèbe, comme elle est celle du Poussin, et ces deux illustres enfants de la capitale du Vexin Normand ont pris soin de lui donner leur certificat d'origine.

Turnèbe est donc un autre normand d'Andely, plus ancien et moins connu peut-être que Poussin, mais c'est un normand célèbre que l'Académie de Rouen a signalé au zèle des écrivains studieux en mettant son éloge au concours pour l'année prochaine.

Poussin et Turnèbe, enfants d'Andely, plus heureux que ne le seront nos descendants, ont vu un monument d'architecture des plus rares que possédait la ville des Andelys et qui a été démoli vers 1820.

C'était la Grand'maison d'Andely, ou la maison carrée, construction grandiose dans le genre du Palais-de-Justice de

Rouen et de l'hôtel du Bourgtheroulde. Il y avait là des sculptures qui étaient de véritables dentelles de pierre, des salles de 25 mètres de long sur 15 de large et 8 à 10 de hauteur, aux poutres et solives sculptées, aux murs couronnés de corniches où la pierre était devenue une guirlande de feuillages dans laquelle se jouaient des oiseaux et des animaux fantastiques, où l'on voyait de grandes cheminées sculptées d'un genre bien supérieur à la belle cheminée de l'hôtel du Grand-Cerf qui n'en est qu'un petit *spécimen*, des croisées-lucarnes aussi remarquables que celles du Palais-de-Justice de Rouen; une chapelle faisant saillie au dehors du mur de façade, soutenue par un cul-de-lampe percé à jour dans la pierre dure et accompagnée de deux grandes consoles en guipures sculptées dans la pierre de St.-Leu.

C'est à Jean Picard, qui fut, dit-on, surintendant des finances qu'est due la construction de cette maison, siége de la seigneurie du Gambon qui comprenait une partie de la ville des Andelys, toute la rivière, les moulins et environ la moitié du territoire fort étendu qui compose aujourd'hui la commune des Andelys.

Il existe un beau dessin de cette maison possédé par M. de Ruville, archéologue originaire des Andelys, qui a réuni des documents précieux sur la ville et l'arrondissement.

Les sculptures de la Grand'maison ont été achetées par lord Steward, qui était ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France à l'époque où eut lieu cette démolition; il les a fait

(1) Guillaume Picart, seigneur d'Estelan et de Bourg-Achard, conseiller et chambellan de Louis XI, capitaine et depuis bailli de Rouen, général des finances, devint gouverneur de l'artillerie en 1479. Louis Picart, son fils aîné, chambellan de Louis XII, lui succéda dans les seigneuries d'Estelan et de Bourg-Achard vers 1484.

(Note de M. R. Bordeaux.)

scier à un pouce de leur marge et transporter en Angleterre.

On prétend qu'il descend d'un des anciens propriétaires de cette maison. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'employé qui a surveillé la démolition possédait tous les plans et dessins de cet édifice qui a dû être reconstruit en Angleterre sur les domaines de lord Steward.

Sa destruction est d'autant plus à regretter qu'il eût été facile à cette époque de le conserver.

La ville ne possède plus que ses deux églises et son hospice.

L'église du Grand-Andely a été bâtie à des époques et sur des styles différents, mais elle a des parties fort remarquables, et dans son ensemble c'est une des plus belles églises du département.

On y voit un autel en bois sculpté qui provient des Chartreux de Gaillon et dont le tableau représente Jésus enfant, prêchant dans le temple au milieu des docteurs.

Ce tableau d'une grande beauté est attribué par les uns à Lesueur qui séjourna, dit-on, au couvent des Chartreux de Gaillon, et par les autres à Jacques Stella, peintre contemporain et ami du Poussin.

Pour justifier cette dernière opinion, les connaisseurs ont remarqué que Claudia Stella, fille de ce peintre, a gravé les tableaux de son père sous le nom du Poussin, ce qui est très-connu dans le commerce des estampes. Or, en parcourant la suite de ces gravures, on y trouve disséminés dans plusieurs tableaux presque tous les personnages qui figurent dans celui-ci.

On voit encore dans la nef un *Regina Cœli* signé de Quentin Varin, le professeur du Poussin; Quentin Varin qui, fuyant aux Andelys la persécution, rencontra ce jeune génie et lui donna les premières notions de l'art dans lequel il surpassa de beaucoup son maître.

La chapelle de la Charité renferme un autre tableau du

même peintre, représentant le martyre de saint Etienne; ce tableau est également signé.

L'église du Petit-Andely est une construction homogène, complète, et plus ancienne que celle du Grand-Andely.

M. Bordeaux va donner la description de ces deux églises et de leurs richesses architecturales.

Quant à l'hospice, c'est une construction moderne due aux largesses du vertueux duc de Penthièvre.

Il est assis au le bord de la Seine, sous une falaise élevée qu'on nomme la Roche St.-Jacques, où croît le *Stypa pennata*, plante fort rare dont quelques fleurs réunies en bouquet forment comme une aigrette assez semblable aux plumes de héron.

La chapelle qui est au centre de l'édifice est de forme circulaire et d'une majestueuse simplicité; le dôme qui la couvre est fort élevé et couronné par une lanterne surmontée d'une grande croix en fer d'un beau travail.

L'ensemble de l'édifice qui a été terminé et inauguré par le prince fondateur, en 1785 (1), est d'un style et d'une

(1) C'est un peu avant cette époque que les deux villes furent réunies : elles avaient auparavant deux administrations distinctes et des armoiries séparées.

Le Grand-Andely portait d'argent à trois grappes de raisin de sinople, le Petit-Andely d'azur à trois tours d'argent : lors de la réunion, l'écu fut parti et réuni par un chef de gueule, ce qui a produit le blason actuel : parti au 1er. d'argent à 2 grappes de raisin de *sable* (au lieu de *sinople;* on disait autrefois le verjus d'Andely), dont une finissant en pointe à senestre; au 2e. d'azur à 2 tours d'argent dont une finissant à dextre, au chef cousu de gueules, avec la devise : FECIT UTROQUE UNAM.

Cet écu ainsi accolé fut peint pour la 1re. fois sur le guidon de la compagnie de milice bourgeoise qui se forma pour recevoir le prince en 1785.

Ce sont ces armes qui ont été peintes sur l'oriflamme flottant sur la halle des Andelys, à l'occasion du Congrès de l'Association normande et qui ont été reproduites par le feu d'artifice tiré à cette occasion.

élégance remarquables; on trouve peu d'hospices dans les petites villes qui puissent lui être comparés.

Dans la chambre où fut reçu le duc de Penthièvre, en 1785, on a placé son portrait en pied sous le costume de grand amiral, charge honorifique dont il était revêtu; c'est une œuvre de maître, et les anciens du pays disent que ce portrait est d'une ressemblance frappante.

Un habitant de cette ville, M. Hugonet, a découvert dans sa maison, qui a été le logement d'un des chanoines de l'ancienne collégiale, une fresque que tout porte à croire émanée du pinceau du Poussin, quand il vint dans sa ville natale après son premier voyage en Italie. C'est une ébauche, mais elle rappelle un paysage d'Italie et le sujet est une bacchanale d'un beau style.

Si vous joignez aux choses dont on vient de parler, l'original du Coriolan du Poussin, son dessin de l'adoration des bergers, placé dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, avec un autre portrait du duc de Penthièvre, vous aurez la liste de nos richesses.

Si elles ne sont pas nombreuses, il en est quelques-unes d'assez haut prix, et comme l'esprit du pays est essentiellement modeste, nous savons nous en contenter. »

M. Raymond Bordeaux fait verbalement le rapport suivant;

« Messieurs, vous savez tous le but qu'accomplit la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques. Sauver de l'oubli les édifices qui font l'ornement de la France, arrêter par de constants efforts les atteintes du temps et du vandalisme, encourager les restaurations intelligentes, éclairer de ses conseils ceux qui ont mission d'administrer nos monuments, afin de prévenir les travaux mal entendus, distribuer avec justice le blâme et l'éloge, les secours et les récompenses, venir en aide au zèle et surtout recommander de ne jamais modifier les édifices anciens, sous pré-

textes de perfectionnements qui ne sont d'ordinaire que des dégradations, tel est le but poursuivi par cette Société.

« C'est pour continuer ces persévérants efforts que les membres de la Société présents dans vos murs se sont réunis ce matin dès 7 heures, à l'effet de visiter la belle église autrefois collégiale de Notre-Dame du Grand-Andely. Nous avions à notre tête M. de Caumont. Les deux tours, monuments de l'architecture du XIIIe. siècle, qui ont été récemment l'objet de grands travaux de consolidation, mais dont les parties refaites à neuf n'ont pas encore reçu de sculptures, ont d'abord fixé l'attention. La grande nef, garnie sur toute sa longueur de collatéraux et de chapelles, appartient par ses piliers et ses voûtes au XIIIe. siècle, mais le *triforium* et le *clerestory*, c'est-à-dire la galerie au-dessus des arcades et la partie de muraille où sont percées les fenêtres du premier étage, ont été refaits vers la fin du XVe. siècle, et ces reprises tendent à se séparer, par de profondes lézardes, du travail primitif. La solidité des premières travées de la nef, au Nord-Ouest, est gravement compromise, et en ce moment des étais garnissent l'arcade la plus voisine des orgues. D'un autre côté, les voûtes des collatéraux et des chapelles sont pénétrées par la pluie, par suite du remplacement des toits qui recouvraient ces voûtes par un dallage en plate-forme. L'église Notre-Dame, vaste et important édifice, a donc un besoin urgent de travaux de consolidation, et la Société émet unanimement le vœu que des crédits abondants permettent d'apporter un prompt remède à un état de choses qui compromet l'un des plus importants édifices du département.

« Poursuivant sa visite, la Société a examiné successivement les chapelles du Nord, rebâties en grande partie à la renaissance. Plusieurs de ces chapelles ont reçu de nouvelles verrières, peintes au Mesnil-St.-Firmin (Oise). L'une d'elles

est occupée par la confrérie de charité, l'une des plus importantes du département, et qui fut organisée au XVIe. siècle, sous le pontificat du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. Arrivés au transept qui, de ce côté, appartient tout entier à la renaissance, les visiteurs pénètrent dans les collatéraux du chœur. Le chœur de Notre-Dame du Grand-Andely se termine par un chevet plat, et les collatéraux s'arrêtent à la hauteur de ce chevet, sans se rejoindre derrière le maître-autel. La chapelle de la Vierge, à laquelle on arrive par un simple couloir, est une addition du XVIIe. siècle. On a remarqué la grande fenêtre du chevet, qui appartient au style rayonnant (XIVe. siècle) : des vitraux de la même époque la garnissent encore en partie, et des panneaux du même temps ont été dispersés au milieu des autres verrières de l'église, en sorte qu'en rapprochant les fragments séparés, on pourrait reconstituer cette fenêtre et la fenêtre voisine, qui domine un fragment de galerie de la même époque.

« Les membres de la Société ont visité aussi une salle basse, aujourd'hui à usage de sacristie, dont les voûtes à nervures toriques accusent la fin du XIIIe. siècle, bien que le pilier placé au centre de cette salle ait visiblement été retaillé au XVe. Un étage, également du XIIIe. siècle, surmonte cette pièce voûtée, et le tout forme un édifice séparé qui produit l'effet d'un puissant contrefort et contribue considérablement à la solidité de l'église. M. de Caumont a fait remarquer le double intérêt qui s'attache à la conservation de cet édifice, plus ancien que ne le sont d'ordinaire les constructions annexées aux églises, et qui fut évidemment la salle capitulaire des anciens chanoines d'Andely. La Société a donc appris avec plaisir que le projet, un instant mis en avant, de détruire ce petit monument, ou d'en réduire la hauteur, était décidément abandonné.

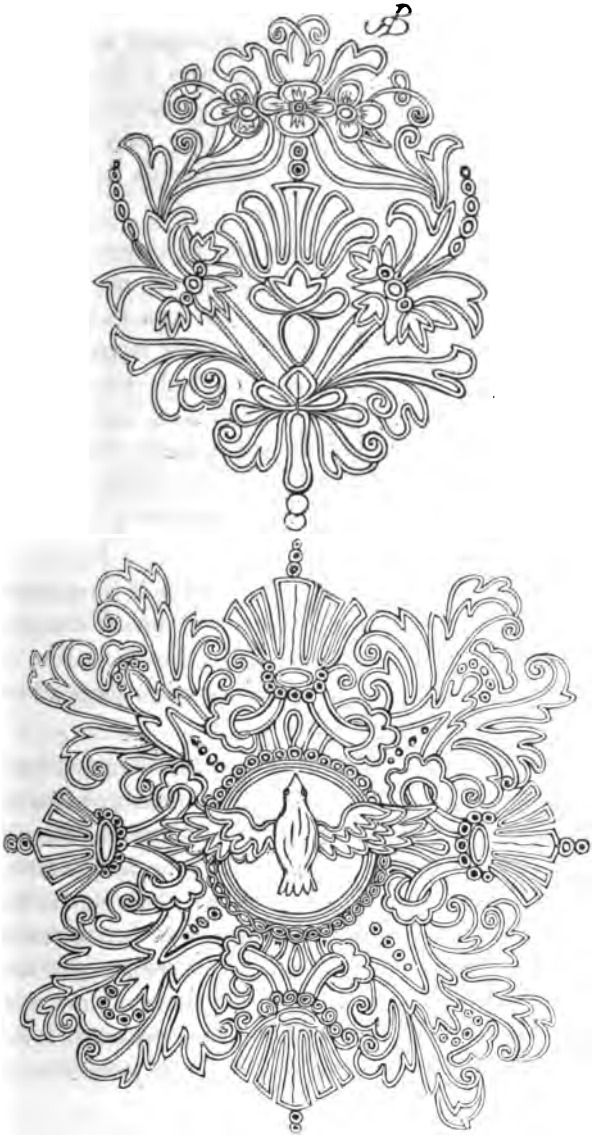

BRODERIES D'UNE CHASUBLE DU XVIe. SIÈCLE AUX ANDELYS.

M. l'abbé Lenormand, archiprêtre des Andelys, a fait déployer divers ornements anciens, notamment une chasuble du XVIe. siècle, dont les broderies, dans le style en vogue sous Henry IV, ont excité l'intérêt de l'assemblée. M. Dupont, jeune artiste des Andelys, a bien voulu se charger de calquer les parties les plus intéressantes de cet ornement. (Voir à la page précédente.)

« Dans le chœur, on a remarqué les vitraux qui garnissent encore les fenêtres méridionales, et qui paraissent des premières années du XVIe. siècle, puis les stalles dont les miséricordes sculptées au XVe. siècle représentent des sujets bizarres ou grotesques, qui seuls pouvaient être représentés sur la partie des siéges où la convenance ne permettait pas de sculpter des sujets sacrés. On voit sur ces siéges des personnages à table, des artisans qui travaillent à leur métier, une femme qui tire à boire à un tonneau, etc.

« Dans le collatéral méridional, les vitraux de la renaissance ont fixé l'attention, ainsi qu'un groupe de grande dimension qui représente la déposition du Christ dans le tombeau. Ce sépulcre, de la fin du XVIe. siècle, provient de la célèbre Chartreuse de Gaillon.

« Une autre riche dépouille de cette Chartreuse est l'autel de la chapelle de la Vierge, garni d'un Jésus au milieu des docteurs, tableau attribué généralement à l'immortel Eustache Lesueur, et que d'autres revendiquent pour Jacques Stella, un des plus féconds et des plus célèbres élèves du Poussin. La spécialité archéologique de la Société pour la conservation des monuments, ne lui permettait pas de prendre parti dans ce différent, mais elle a vu avec intérêt plusieurs autres peintures estimables que possède cette église, entr'autres le *Regina cœli* que l'on dit de Quentin Varin, le premier maître

du grand peintre auquel Andelys s'honore d'avoir donné le jour (1).

« Tandis que M. Dréolle et plusieurs autres amateurs de peinture devisaient de ces tableaux et des grandes statues du sépulcre, M. de Caumont remarquait une curieuse inscription gravée sur la base du second pilier du chœur, au Midi. La forme des lettres, et surtout les traits qui séparent les lignes, démontrent que cette inscription, malheureusement très-fruste, est de l'époque même de la construction de l'église, c'est-à-dire de la fin du XIIe. siècle ou du commencement du XIIIe. Voici tout ce que j'ai pu déchiffrer, avec l'aide de M. l'abbé Cochet :

IN · FVNDAMENTO · L .....
AIMON · GVE ..... CANONIC .....
ANNO MILLENO CENTESIMO .....
..... ANDA .....
..... IESIS STI GRA .....

ANTVR .

« Enfin le riche transept méridional, avec ses fenestrages et ses dentelles du style flamboyant fleuri, attira nos regards, et je fis remarquer dans les verrières l'écusson pallé d'or et de gueules du cardinal d'Amboise.

« Nous n'avions plus à voir que les chapelles de la nef, du côté du Midi : elles possèdent encore de splendides verrières de la renaissance qui, suivant quelques biographes, furent l'objet des premières études du Poussin enfant, et enflammèrent sa passion pour la peinture. L'on a même ajouté

(1) M. de Chennevières n'a pas connu ces tableaux, qui sont signés et datés, lorsqu'il a écrit son intéressante notice sur Quentin Varin.

cette remarque « que ces superbes vitraux gothiques offraient de certaines parties dans leur composition, dont il était impossible de méconnaître la trace sur les toiles du Poussin (1). »

« Mais, hélas ! le temps et l'insouciance si générale dans les dernières années, ont causé la perte d'une partie de ces vitraux : plusieurs panneaux ne sont plus dans leur ordre naturel ; d'autres sont secoués par le vent dans leurs plombs disloqués et dont il serait grand temps de raffermir les soudures. Au pied de toutes ces verrières, on voyait autrefois les portraits, les noms et les écussons de ceux qui les avaient données : voici un blason de donateur que nous avons relevé au bas de l'une de ces fenêtres.

« Dans la chapelle où était l'ancien sépulcre, on a remarqué une peinture murale de la renaissance, fort altérée au dernier siècle par des retouches maladroites, et qui représente la mort de la Vierge.

« Arrivée au bas de la nef, la Compagnie a fixé le buffet de l'orgue, menuiserie du XVIe. siècle, badigeonnée en couleur d'acajou par les gens de goût d'il y a quarante ans.

« Près d'un bénitier couvert de riches sculptures gothiques, ancien lavabo autrefois dans la sacristie, on s'est arrêté devant une espèce de rocher fort curieux représentant une montagne avec des forteresses, des groupes de maisons du moyen-âge, etc. Cette singulière sculpture est divisée en deux par la représentation d'un fleuve. M. Paul Durand, si versé dans l'iconographie chrétienne du moyen-âge, n'a pas hésité

(1) M. de Chennevières, *Recherches sur les peintres provinciaux*, t. Ier., p. 225.

à reconnaître dans cet intéressant monument la base d'une statue colossale de saint Christophe. La légende de saint Christophe est assez obscure; on sait que les peintres représentent ce personnage portant le Christ enfant sur ses épaules et lui aidant à franchir les eaux d'un fleuve agité. Pour les artistes du moyen-âge, saint Christophe était toujours un géant, et les statues énormes qu'on lui avait consacrées à l'entrée de certaines cathédrales ont presque toutes disparu. A Notre-Dame d'Andely la statue manque aussi, mais la base est aisée à reconnaître à ce fleuve dont les eaux tourbillonnantes se précipitent en cataractes, à ces forteresses qui garnissent les deux rives, et aux débris d'une statuette d'hermite qui, agenouillé à l'entrée d'une grotte et tenant une lanterne à la main, éclaire les pas du géant, qui porte sur ses épaules le Sauveur de l'humanité.

« Dans son ouvrage, M. Deville a cru reconnaître un portrait en relief du Château-Gaillard dans les forteresses sculptées sur ce rocher. Quoi qu'il en soit, l'extrême rareté d'une sculpture de ce genre en fait l'un des objets d'antiquité les plus curieux qui existent aux Andelys.

« Au premier étage de la tour du clocher, la Société a vu avec beaucoup d'intérêt une collection d'anciennes statues, de fragments de moulures et d'inscriptions, des portions de menuiseries ornées que l'on a eu l'heureuse idée de réunir en une espèce de musée, au lieu de les jeter aux décombres, comme on le fait trop généralement. M. le Curé nous a annoncé que l'on allait encore augmenter ce magasin archéologique en y apportant divers fragments découverts récemment. M. de Caumont et toute la Société m'ont chargé d'insister sur cette excellente mesure, et de noter dans ce rapport la satisfaction que faisait éprouver la formation d'un semblable dépôt. L'exemple de l'église Notre-Dame d'Andely devrait être par-

tout imité : on sauverait ainsi de la destruction des statues qui, plus tard, pourraient être facilement restaurées; on offrirait aux artistes d'utiles modèles, et aux archéologues de curieux sujets d'étude.

« Mais sur les plates-formes de l'église, M. de Caumont a exprimé le regret que l'on eût substitué des dallages aux toitures au lieu de rétablir les anciens toits qui seuls peuvent convenablement protéger les voûtes dans nos climats pluvieux. Partout où de nos jours les architectes ont établi des plates-formes, il est arrivé ce qui arrive aux Andelys; les voûtes et les murailles sont pénétrées par l'humidité. Les contreforts sont aussi dans un état de dégradation très-compromettant pour la stabilité de l'édifice.

« Le côté méridional est encore en plus mauvais état : des gargouilles ont été cassées à ras de la muraille, en sorte que les eaux pluviales ne sont plus déversées au loin, mais coulent le long des contreforts et corrodent les sculptures. Il y a même une verrière précieuse sur laquelle l'eau filtre à chaque averse. Il serait très-urgent de remédier dès à présent et avant les pluies d'automne, à un état de choses fâcheux, ne fût-ce qu'en posant provisoirement un auget en planches ou un tronçon de gouttière en fer blanc dans chacune des gargouilles brisées.

« Devant le portail du Nord, bâti en pleine renaissance, plusieurs membres ont fait observer que certaines sculptures de ce portail rappelaient tout-à-fait la manière de Jean Goujon.

« La visite de l'église terminée, nous sommes allés visiter de l'autre côté de la rue, l'ancienne chapelle de Ste.-Clotilde, changée en vinaigrerie à la Révolution, mais aujourd'hui rachetée et sauvée de la destruction par Mlles. de la Boullaye, propriétaires d'un pensionnat voisin.

« M. de Caumont a signalé le plan remarquable de cette

chapelle, qui est circulaire ou, pour parler plus exactement, polygonale, avec un chœur à chevet arrondi. Les édifices circulaires sont assez rares pour mériter d'être examinés. Malheureusement cette chapelle ne paraît dater que de la fin du XVIe. siècle, mais elle a été évidemment rebâtie à la place d'une plus ancienne. M. Bordeaux rappelle qu'en effet cette chapelle avait été bâtie et dotée en 1302 par Gervais Du Busc, chanoine d'Andely et archidiacre de Pont-Audemer, dans l'ancien diocèse de Lisieux. Suivant une notice qui existe en marge d'une vue du Grand-Andely, dessinée en 1787, par Lequeu, architecte et membre de l'Académie royale de Rouen (vue conservée au cabinet des estampes), on voyait dans cette chapelle six tableaux à l'huile représentant la vie de sainte Clotilde, et que le peintre Nicole, de Louviers, avait signés ainsi : *Joannes Nicole, Locoveriensis*, *anno* 1647 (1). A cette occasion, M. Bordeaux signale cette vue à vol d'oiseau et cette notice de Lequeu, à l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire des Andelys.

« La partie circulaire de la chapelle Ste.-Clotilde est couverte d'un toit conique, mais à l'intérieur la voûte forme une espèce de coupole, qui, suivant l'observation de M. Durand, rappelle celle des mosquées. Cette voûte en bois est formée de douves ou planchettes peintes en bleu, avec nervures ou couvre-joints en bois doré, et qui, à leur point de réunion, supportent un pendentif vraiment magnifique. Ce riche cul-de-lampe, de la fin de la renaissance, est décoré d'arabesques d'un goût exquis, rehaussées de couleurs et de dorures de

(1) Il paraît que ces tableaux de Jean Nicole sont aujourd'hui déposés au bas de l'une des tours de la collégiale. Si la restauration projetée de la chapelle de Ste.-Clotilde s'accomplit, ces tableaux y reprendraient sans doute leur ancienne place.

différents tons. Une statue de sainte Clotilde est placée dans une niche pratiquée au centre de cette clef de voûte monumentale.

« Les édifices religieux du Grand-Andely visités, nous n'avions plus à noter que la fontaine de Ste.-Clotilde, objet d'incessants pélerinages, et dont l'eau parfaitement limpide est protégée par un vieux tilleul; un groupe de constructions de la renaissance, qui dépend aujourd'hui de la prison; la maison de Thomas Corneille, placée derrière la statue récemment érigée au Poussin; et surtout les façades sculptées de l'hôtel du Grand-Cerf, autrefois *la fleur de lys*, où l'état-major du Congrès était logé. Nous n'avons pas à décrire ici cette très-remarquable maison du XVIe. siècle, où les touristes qui passent par les Andelys aiment à trouver leur gîte, ni à figurer de nouveau sa cheminée monumentale. Nous avons toutefois dessiné un blason répété à différents endroits au milieu des sculptures du manteau de cette cheminée.

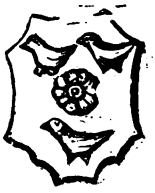

« Le Grand-Andely, siége de la sous-préfecture et de l'activité moderne, ne pouvait pas absorber seule l'attention des archéologues attirés par le Congrès. Nous devions une visite au Petit-Andely, bâti à environ une demi-lieue de là, sur le bord de la Seine, et séparé du chef-lieu de la commune par de vertes prairies. Fondé par Richard-Cœur-de-Lion, au temps des dernières luttes de la Normandie contre le roi de France, le Petit-Andely présente au voyageur les ruines immenses de la forteresse qui le domine de toutes parts, et une église bâtie d'un seul jet dans le style magnifique du commencement du XIIIe. siècle ou des dernières années du XIIe.

« Tout au Petit-Andely plaît à l'antiquaire, ses maisons

anciennes, parmi lesquelles nous avons remarqué un fragment du XVIe. siècle et une façade à bossages vermiculés du temps de Louis XIII, et jusqu'à ses rues désertes, arrosées par de frais ruisseaux, et où l'herbe, proscrite d'ordinaire avec acharnement par les réglements municipaux, croît en toute liberté et forme comme en Orient, remarquait notre collègue M. Durand, un tapis de verdure naturelle pour reposer les yeux.

« Il ne peut entrer dans le cadre de ce rapport de donner une description complète de l'église St.-Sauveur du Petit-Andely. Notre rapide visite ne nous permettait qu'une étude superficielle. Nous avons été frappés d'une particularité qui justifie la supposition dont nous faisaient part les ecclésiastiques du Petit-Andely, à savoir que cette église aurait eu pour fondateur Richard-Cœur-de-Lion lui-même, dans le temps où il élevait le Château-Gaillard. Effectivement, tandis que toute l'architecture de cette église bâtie d'un seul jet atteste qu'elle a été construite dans un court espace de temps, comme le Château-Gaillard, qui fut l'ouvrage d'une seule année, nous avons été étonnés de retrouver des chapiteaux dont le style accusait qu'ils avaient été l'ouvrage d'artistes d'outre-mer. Un grand nombre des élégants chapiteaux de St.-Sauveur du Petit-Andely sont couronnés d'abaques ronds, et l'on sait que cette particularité, fréquente en Angleterre, se rencontre très-rarement sur le continent. M. de Caumont n'a pu jusqu'ici signaler en Normandie qu'un très-petit nombre de monuments où l'on rencontre des chapiteaux à abaques arrondis. Dans l'église du Grand-Andely, élevée sans doute par des architectes du pays, tous les abaques sont à pans ou carrés. Les chapiteaux du Petit-Andely portent donc un certificat d'origine, et ils nous ont paru l'œuvre des architectes qui élevaient la dernière forteresse du duché de Normandie.

« L'escalier en hélice qui monte au clocher nous a présenté une autre particularité digne d'être signalée aux archéologues. Chaque emmarchement repose sur une console ou demi-chapiteau orné de feuillages bien caractérisés.

Mais ce que nous admirions, c'était l'amplitude élégante et sévère du vaisseau, si bien fait pour les cérémonies du culte catholique, l'habile distribution des piliers qui permet d'embrasser d'un coup-d'œil tout l'intérieur de l'édifice, la belle proportion du chœur et des collatéraux, la majesté des transepts et la simplicité correcte de l'ensemble. M. P. Durand nous faisait remarquer, avec son savoir d'architecte, la savante disposition des voûtes, et la manière ingénieuse et simple dont on avait triomphé de difficultés qui eûssent embarrassé les ingénieurs de nos jours. L'église du Petit-Andely serait un type excellent à imiter à notre époque : c'est un remarquable échantillon de gothique faisable et aisé à reproduire.

« Malheureusement un badigeon aujourd'hui écaillé masque l'ancienne décoration polychrôme qui revêt les arcades du chœur, et des lézardes plus désagréables encore à l'œil que compromettantes pour la solidité, donnent un aspect un peu délabré à cette remarquable église.

« Mais des antiquaires devaient se trouver heureux que ce délabrement eût conservé intacts mille détails curieux et un ancien ameublement intéressant. Ici c'était des voûtes avec des enduits contemporains de la construction de l'édifice et couvertes d'un curieux appareil simulé, là c'était le pavage tout parsemé de pierres tombales. Il nous eût fallu plusieurs jours pour relever les inscriptions de diverses époques semées sur les dalles de ce pavage, mais nous n'avons pu résister au désir d'emporter quelques estampages de ces pierres ornées de curieux dessins. Voici un fragment de tombe qui représente un prêtre tenant un calice, et revêtu d'une chasuble richement brodée dans le goût du commencement du XVIe. siècle.

« Non loin de là, dans le collatéral septentrional du chœur, nous avons déchiffré cette inscription qui rappelle le souvenir d'une des inondations fréquentes au Petit-Andely :

De par messre Jehan le hec pbre.
En l'an mil v^c et ung Saine et
Gambon (1) furent tout ung. Et li
fut deux gras pies leau. Cy
audessous de ce carreau.
po^r. le d. pbre pries dieu
En ceste plase prent son
lieu.

(1) Le Gambon est la petite rivière qui traverse les Andelys.

« Dans l'autre collatéral, entre le chœur et la porte de l'escalier, autour des fragments d'une belle tombe du commencement du XVIe. siècle, nous avons lu aussi ces lignes en caractères gothiques :

.... Maist^r. Jeh-Bernard. c. so. uiuat. pbre. et. s^r. de Bernouille (1) leql. a.....

... s. habita. de la d. ville done faculté de mect^r Sierges a leur devocio en legle de ceaz . et tspassa le iie....

Un remarquable autel provenant de l'abbye de Mortemer, a ensuite fixé l'attention. Son rétable, orné de colonnes torses et de statuettes, a conservé sa dorure primitive de différents tons ; une adoration des bergers, attribuée à Philippe de Champagne, en occupe le centre, tandis que de charmantes compositions en grisailles décorent chaque face des piédestaux des colonnes et une série de panneaux sur l'autel. Ces petits sujets sont intacts et n'ont subi aucune restauration, tandis que le tableau principal a été altéré en quelques points par des retouches déjà anciennes, ainsi que l'a fait remarquer M. Dréolle, l'un des membres de l'assemblée.

Il faut noter ici que la plupart des tableaux conservés dans les églises des Andelys sont supérieurs à ceux que l'on trouve dans les autres églises du département, et il n'est aucune de ces anciennes toiles qui ne mérite un examen. Un tableau espagnol décore, par exemple, l'autel de la chapelle de la Vierge derrière le chœur. L'église du Petit-Andely renferme aussi plusieurs statues intéressantes, entr'autres un Saint-Sauveur du XIVe. siècle qui occupait probablement autrefois le trumeau ou pilier central du portail principal, portail encore protégé par un porche du XIVe. siècle que la fabrique a eu

(1) Bernouville, canton de Gisors.

la sagesse de conserver et de faire réparer tout récemment.

« La Société a pris note aussi d'un tableau représentant une procession où figure la confrérie du Saint-Sacrement fondée en cette église l'an 1316 et confirmée en 1578. La longue légende qui l'accompagne indique que ce tableau fut peint, en 1611, par Henri Ridel, receveur de ladite confrérie.

« L'église du Petit-Andely possède encore deux cloches avec inscriptions en caractères gothiques. Nous avons manqué du temps nécessaire pour relever ces inscriptions en entier : il est d'ailleurs difficile de faire le tour de ces cloches : toutefois M. Paul Durand a pu lire sur l'une d'elles ces mots :

raoul burrt me fist l'an mil v^cc xliii.

« Cette cloche porte l'image d'une forteresse, peut-être le Château-Gaillard. Sur la plus grosse on lit, à la fin d'une longue inscription, la date mil six cents.

« En sortant de l'église, plusieurs d'entre nous ont été visiter l'intéressante collection de paléontologie et d'antiquités de M. Charpentier. Outre de rares fossiles extraits des roches qui dominent la Seine, M. Charpentier possède des chartes et des pièces manuscrites relatives à l'histoire du pays, des monnaies, des sceaux, et la transcription d'une partie des titres de la tour des archives de Vernon.

« Notre visite au Petit-Andely s'est terminée par une ascension au Château-Gaillard ; nous admirions l'appareil superbe de ses murs, appareil dont les dessins publiés ne donnent pas une idée : nous notions la disposition singulière de cet appareil sur les murs extérieurs, rayés par des assises régulières alternativement en pierres dures de couleur grise et en pierres tendres d'une teinte plus blanche : ce qui fut sans doute un moyen d'économiser la pierre dure. Nous jetâmes un dernier

coup-d'œil sur la muraille *bosselée* de l'enceinte intérieure si souvent citée dans les traités d'archéologie, et sur les énormes encorbellements en forme de trompe qui couronnent les murs du grand donjon, et qui supportaient autrefois les hautes arcades réservées entre d'immenses machicoulis. Nous visitâmes l'ancienne chapelle qui, bien que creusée dans le roc, est cependant orientée suivant la loi traditionnelle si fidèlement observée par nos aïeux. En descendant les pentes rapides du rocher, nous contemplions avidement le paysage magnifique qui s'étendait autour de nous, la Seine qui se déroule sur une étendue de plusieurs lieues en immenses replis, garnis d'archipels dont les îles verdoyantes sont bordées de saules et d'arbres charmants. A l'extrême horizon nous avions les côteaux de ce qu'au temps des Carlovingiens on appelait le *pagus Madriacensis :* le soleil faisait briller les cônes ardoisés des deux tours encore debout du château de Gaillon. A droite nous dirigions nos longues-vues sur les deux clochers jumeaux de la collégiale d'Écouis; en face, nous avions la flèche aiguë de St.-Aubin-sur-Gaillon; plus près, nous contemplions le riant village de Toesny, berceau de cette puissante famille de Toesny, qui fonda, au XIe. siècle, la ville et l'abbaye de Conches. Nous pouvions découvrir dix-sept communes des arrondissements de Louviers et des Andelys. A nos pieds nous avions la ville du Petit-Andely, dont nous embrassions d'un seul regard le plan régulier, car ses rues paraissent encore tracées comme au temps de son fondateur. En descendant, nous voyions sous tous leurs aspects les groupes pittoresques de ses maisons, le dôme majestueux de son hôpital et la masse monumentale de son église. Il fallut nous arracher à ce spectacle, car l'heure nous rappelait que bientôt votre séance allait s'ouvrir. »

A la suite de cette allocution, M. l'abbé Cochet amène la

discussion sur la chapelle de Ste.-Clotilde. Bien que cette chapelle n'ait paru remonter qu'à la fin du XVIe. siècle, M. l'abbé Cochet croit que la masse de l'abside, avec ses contreforts plats, remonte vraiment au XIIIe. siècle. M. de Caumont émet des doutes sur ce point. Quant à la partie polygone de cette chapelle, incontestablement de la fin du XVIe. siècle, peut-être même des premières années du XVIIe., M. l'abbé Cochet a été frappé de son analogie avec les dessins qui nous restent des temples protestants élevés vers la même époque à Dieppe et à Rouen, car le culte protestant consistant surtout dans la parole, les prêches durent affecter la forme de rotonde ou d'amphithéâtre, comme une salle de parlement ou tout autre lieu de discussion.

Relativement à la fontaine Ste.-Clotilde, M. l'abbé Cochet expose l'influence que le souvenir des baptêmes par immersion a dû exercer sur l'origine du pélerinage qui s'y accomplit.—M. de la Bigottière rappelle qu'il y a 50 ans, de même que tout le monde voulait avoir été une fois en sa vie au Mont-St.-Michel, de même tous les campagnards allaient à la fontaine Ste.-Clotilde; ils s'en faisaient un devoir et revenaient de leur pélerinage avec une rose en guipure attachée à leur chapeau.

M. Hugonet, avoué, invite les amateurs de peinture présents à venir visiter une peinture sur mur qu'il a découverte derrière une glace dans la maison qu'il habite, et qui était l'hôtel du doyen de la collégiale. Le style de ce décors permet de l'attribuer à quelque contemporain du Poussin.

M. le vicomte de Pommereu signale au nombre des curiosités archéologiques de l'arrondissement des Andelys, les ruines du château de St.-Nicolas-du-Pont-St.-Pierre. M. le baron d'Houdemare, qui en est propriétaire, a transcrit à la bibliothèque royale une charte de Philippe-Auguste relative à cette forteresse. M. le baron d'Houdemare ajoute que les possesseurs successifs de ce donjon ont été le comte de Leicester,

la maison de Hangest, celle de Roncherolles, puis celle de Dubosc-Coquereaumont, prédécesseurs immédiats de la famille du propriétaire actuel.

Profitant de la réunion de la Société française dans le département de l'Eure, M. Bordeaux croit devoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, le dévouement qu'ont manifesté les habitants de Conches pour les intérêts artistiques de leur ville. Non-seulement cette ville a fait des sacrifices énormes pour rétablir la belle flèche de son église, mais encore elle a sauvé dernièrement les ruines pittoresques du vieux donjon des comtes de Conches. Le budget municipal était épuisé par les sacrifices faits pour la restauration de l'église, lorsque le château a été mis en vente. Dans cette circonstance, un certain nombre d'habitants n'ont pas hésité à agir au nom de la commune, et à avancer une vingtaine de mille francs pour l'acquisition de ces ruines qui, groupées avec l'église, font un si charmant paysage. C'est là un acte de dévouement trop rare à notre époque, où tant de cités détruisent à l'envi les monuments de leur gloire passée. Il est donc bon que la Société française pour la conservation des monuments mette en relief, par une distinction, l'excellent exemple donné par une ville de deux mille âmes. M. R. Bordeaux propose, en conséquence, que la Société française décerne aux personnes qui sont ainsi venues en aide à la ville de Conches, une médaille qui, déposée aux archives municipales, conservera la mémoire de ce fait.

M. Lefebvre-Duruflé fait un amendement à cette proposition. Il demande qu'une inscription sur une plaque de marbre, scellée par les soins de la Société à l'entrée du château de Conches, porte les noms de ceux qui ont sauvé ce monument par leur généreuse intervention.

La proposition ainsi amendée a été adoptée et la Société a immédiatement voté les fonds nécessaires pour l'établissement

de cette inscription commémorative. M. l'Inspecteur de la Société française, dans le département de l'Eure, a ensuite été chargé de s'entendre avec la ville de Conches pour la mise à exécution de cette détermination, et pour donner la plus grande publicité possible à l'honorable conduite des habitants de Conches ; les noms de ceux qui se sont ainsi portés forts pour la ville, ont été proclamés en séance publique. Ce sont : MM. N. Percepied, G. Cheveraux, Lefort, Leroux, propriétaires; Rose, maître de poste; Brisset, notaire honoraire; Perrier, propriétaire; Vannier, peintre-vitrier; Renout, horloger; Bucaille, propriétaire; Thibault, pharmacien; Rougedemontant, notaire; Simon, marchand de fer; Simon, Guilbert, propriétaires; Bagot père, avocat; et Mme. Legendre, née de Fougy.

MM. le baron d'HOUDEMARE, au château de Pont-Saint-Pierre, et PONCET, membre de la Commission municipale d'organisation du Congrès, ont ensuite été nommés membres de la Société française.

CHRONIQUE.

Concours pour la construction d'un musée à Amiens. — La Société des Antiquaires de Picardie a voté la construction, à Amiens, d'un musée monumental à l'aide des fonds provenant de la Loterie picarde.

Lors de son passage dans cette ville, le 29 septembre 1853, S. M. l'Empereur a bien voulu attacher son nom au monument projeté en permettant à la Société de l'appeler le MUSÉE NAPOLÉON, et en affectant un terrain à sa construction.

C'est pour répondre aux obligations que lui impose ce haut patronage qu'il est fait appel au talent des architectes.

Le programme du concours, pour la présentation des plans, a été arrêté ainsi qu'il suit :

ARTICLE PREMIER. — Le MUSÉE NAPOLÉON sera construit sur la portion de l'ancien arsenal d'Amiens concédée par l'État à la Société des Antiquaires de Picardie.

Ce monument sera isolé de tous côtés au moyen de rues déjà ouvertes ou à ouvrir sur une largeur de 10 mètres avec l'agrément de l'autorité municipale.

La façade principale sera élevée dans un beau caractère monumental du côté de la rue des Rabuissons.

ART. 2. — L'espace à occuper par le musée est de forme presque rectangulaire et comprend 4643 mètres carrés, d'après les cotes de largeur et de profondeur relevées sur le plan joint au programme.

ART. 3. — Le musée se composera de quatre divisions principales, la peinture, la sculpture, les antiquités et l'histoire naturelle.

Des galeries seront affectées aux tableaux anciens et modernes, aux dessins, à la sculpture et à la gravure.

Les antiquités seront divisées en deux sections : la première renfermera des statues, des sarcophages, des mosaïques, des pierres tumulaires, des inscriptions, des bas-reliefs, des meubles et autres objets d'art d'un grand volume.

La seconde, des vases, des lampes, des armes, des bronzes, des émaux, des ivoires et autres objets précieux qui ne peuvent se conserver que dans des armoires vitrées.

Un cabinet de médailles formera une dépendance de cette galerie.

L'histoire naturelle comprendra des collections de zoologie, de minéralogie et de botanique.

A chacune des galeries demandées ci-dessus, sera annexé un cabinet particulier de travail ou de préparation.

Art. 4. — Ces diverses galeries seront éclairées de manière à faire valoir les objets qui seront renfermés. Une communication facile sera établie entre elles pour les jours d'ouverture du musée au public.

Un grand escalier, d'un beau style, communiquera avec le premier étage.

Art. 5. — Le monument comprendra en outre : 1°. Une salle convenablement décorée pour les séances ordinaires de la Société ; 2°. une petite salle pour les commissions ; 3°. une bibliothèque pour 10,000 volumes ; 4°. une salle qui pourra être affectée aux séances ordinaires de l'Académie ; 5°. un cabinet pour les archives ; 6°. une grande salle pour les séances publiques ; 7°. des galeries qui, jusqu'à ce qu'elles aient reçu une autre destination, pourront servir aux expositions périodiques de la ville d'Amiens.

Le monument devra renfermer également : 1°. un logement pour M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie ; 2°. un logement pour le conservateur du

musée ; 3°. un logement pour le concierge ; 4°. un corps-de-garde avec magasin pour deux pompes à incendie.

Mais ces dépendances pourront ne point faire partie de l'édifice principal et en être détachées.

Le restant du terrain, qui ne sera point occupé par les bâtiments et la cour d'honneur, pourra être disposé en parterre avec jets d'eau.

ART. 6. — Le plan général d'ensemble sera établi sur une échelle d'un centimètre pour mètre.

Les plans particuliers des divers étages ainsi que les élévations principales et latérales et les coupes transversales et longitudinales seront à la même échelle.

Tous les projets seront présentés d'une manière uniforme ; en conséquence, les plans, coupes et élévations générales seront simplement mis au trait sans être lavés ni ombrés. On excepte les parties coupées dans les plans et coupes, lesquelles seront indiquées par des teintes roses pour les maçonneries, brunes pour les bois et bleues pour les fers.

Des dessins lavés et ombrés ne seront tolérés que pour faciliter l'intelligence des détails de construction et d'ornementation que les concurrents croiraient devoir donner sur une grande échelle.

Les projets qui ne seraient pas présentés de la manière ci-dessus prescrite, seront mis hors de concours sans examen préalable.

ART. 7. — Les concurrents produiront en outre un métré et un détail estimatif dressé d'après la série des prix jointe au programme.

Dans le métré des fondations, on supposera que le terrain solide est à 3 mètres en contre-bas.

Le maximum de la dépense à faire pour cette construction, est fixé à 450,000 fr. Dans cette somme, ne sont pas compris les frais d'ameublement et d'appareils de chauffage, non plus que ceux de pavage des rues à ouvrir.

ART. 8. — Tous les projets devront être déposés au secrétariat de la Société, avant le 16 avril 1854.

Ils seront exposés publiquement les 17, 18, 19, 20 et 21 avril.

ART. 9. — La Commission de la Loterie picarde, instituée par l'arrêté de M. le Préfet de la Somme du 12 mars 1852, est chargée de juger le concours. Elle appellera dans son sein, si elle le juge convenable, des hommes spéciaux pour l'éclairer de leurs conseils.

L'appréciation du jury sera basée, non-seulement sur la valeur artistique des projets, mais aussi et surtout sur la garantie offerte que le chiffre total porté au devis ne sera point dépassé.

ART. 10. — Une somme de 5,000 francs sera répartie entre les auteurs des trois projets qui seront jugés dignes d'être récompensés.

L'auteur du 1er. projet recevra.	3,000 fr.
L'auteur du 2e.	1,500
L'auteur du 3e.	500

ART. 11. — Dans le cas où aucun projet ne serait jugé admissible, le concours serait déclaré nul et les projets seraient rendus à leurs auteurs; un nouveau concours pourrait alors être ouvert.

ART. 12. — Les plans ne seront pas signés; ils porteront chacun une épigraphe qui sera reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée indiquant les nom, prénoms et le domicile de l'auteur du projet.

ART. 13. — Les projets couronnés deviendront la propriété de la Societé des Antiquaires de Picardie, qui se réserve expressément le droit de faire exécuter en tout ou en partie le projet ou les projets couronnés, soit par l'auteur, soit par tout autre architecte, en y faisant même les modifications que bon lui semblera.

Dans le cas où la direction des travaux serait confiée à l'un des auteurs lauréats, le montant du prix qu'il aurait reçu, en exécution de l'art. 10, serait prélevé sur le montant des honoraires auxquels il aurait droit.

Les projets qui ne seraient point couronnés, ainsi que les mémoires qui les accompagneront, pourront être retirés avant le 15 juin 1854. Tout projet qui ne sera point réclamé pour cette époque deviendra la propriété de la Société qui le déposera à ses archives.

ART. 14. — Tous les paquets ou lettres devront être adressés à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie (50, rue des Rabuissons, à Amiens). Ils seront affranchis.

CH. DUFOUR.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de Vautenet, membre de la Société française.*—La mort a frappé M. de Vautenet, architecte, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société libre des beaux-arts, de l'Association bretonne et de beaucoup d'autres Sociétés savantes. M. de Vautenet, malgré la paralysie qui le privait d'un bras, avait encore beaucoup d'activité et faisait des voyages; s'il n'était pas au Congrès de Toulouse en 1852, il avait assisté à celui de Nancy en 1850, à celui de Rennes en 1849 et à quelques autres. Il a constamment représenté les Sociétés savantes de la Bretagne au Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris. Après le Congrès de Nancy, M. de Vautenet fit un voyage dans les Vosges et en Alsace (Epinal, St.-Dié, etc., etc.). Il avait étudié particulièrement dans cette campagne les monuments de St.-Dié, de Schélestad, etc., etc. M. de Vautenet a publié plusieurs mémoires sur l'architecture ogivale.

D. C.

FRAGMENTS

DE LA

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

Par M. Georges BOULANGÉ,

Membre de l'Institut des provinces, de l'Académie impériale de Metz, correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.

N^ta. M. G. Boulangé a déjà publié des parties considérables de la statistique monumentale du département de la Moselle. Nous avons prié M. Boulangé de nous permettre de reproduire quelques fragments de ce travail plein d'intérêt; il a bien voulu accéder à cette demande et nous le prions de recevoir nos remerciments et ceux de la Société française.

A. DE CAUMONT.

LE RUPT DE-MAD.

Une des plus jolies vallées secondaires du bassin de la Moselle aux environs de Metz, est celle du Rupt-de-Mad, qui, prenant sa source dans le département de la Meuse, non loin de Commercy, vient se jeter dans la Moselle, à Arnaville, à 16 kilomètres en amont de Metz. Les paysages des éboulis du terrain oolithique inférieur ont un aspect particulier, présentant un heureux mélange de la vue riante des prairies, des jardins et des vignes, et du caractère plus sévère et quelquefois sauvage des forêts et des roches dénudées. Le Rupt-de-Mad résume à chaque pas toutes ces beautés.

C'est d'abord le charmant village d'Arnaville, autrefois du domaine de l'abbé de Gorze (1), dont la chapelle se fait remarquer par ses ogives du XVe. siècle et sa position si pittoresque au milieu d'un cimetière complètement entouré de verdure. Puis Bayonville, jadis sous la dépendance de l'abbesse de St.-Pierre de Metz (2), où l'on voit encore, à droite du chemin et vers le centre du village, les restes d'une ancienne construction féodale dont la porte semble accuser la date du XVIe. siècle. Le nom de *ta justice* donné même de nos jours à ce manoir, par les habitants du pays, rappelle le droit de haute et basse-justice de ses seigneurs (3).

(1) Déjà, en 1552, l'abbé de Gorze n'en avait plus que la souveraineté et haute-justice, le duc de Lorraine, à cause de Prény, avait la retenue de ses hommes. *Chr. Hug.*, p. 862.

(2) Notice de Lorraine.

(3) L'inventaire des titres et papiers de Lorraine, manuscrits de la bibliothèque de la ville de Metz, fournit sur Bayonville quelques documents historiques assez intéressants :

« En 1306, Thiébaut II, duc de Lorraine, accorda Bertignon Palles, « Perrin de Neufchâtel son gendre et Collignon de Jauz, seigneurs de « Bayonville, avec les maire et eschevins du dit lieu et régla que lesdits « seigneurs ne pourront faire taille à volonté, mais qu'elle sera fixée à « soixante cinq livres de petit tournois.

« En 1318, Ferry de Chambley reprendt du duc Ferri IV Vandelainville et Bayonville que le duc lui avait donnés en fief, à charge de « garde à Prény, et que Collignon dit le *Jau* tenait auparavant en fief.

« En 1448, Catherine Chaverson fait faire les reprises par son cousin « Philippe de Raigecourt des seigneuries de Bayonville, Vandelainville et « Valville, tant pour son douaire que pour ses enfants fils de Nicolas d'Esch.

« En 1593, le duc Charles III donne à Philippe de Raigecourt, seigneur « d'Ancerville, la haute justice à Bayonville, jadis appartenante aux « ayeux de Raigecourt, en reconnaissance de quarante ans de services » rendus, tant en qualité de conseiller d'état que de chambellan et « bailly d'Allemagne.

« En 1663, Paul Bernard de Ragecourt, conte de Fontaine, reprend « moitié de la seigneurie de Bayonville. »

Après avoir laissé à droite le village de Vandelainville, annexe de Bayonville, dont la tour de l'église, surmontée d'une flèche aiguë, s'élance gracieusement dans les airs, et à laquelle on peut assigner pour date le XVe. siècle, on arrive à Onville. Les villages d'Arnaville, de Bayonville et de Vandelainville appartiennent au département de la Meurthe; à Onville on rentre dans celui de la Moselle, c'est-à-dire sur le territoire de l'ancienne *terre de Gorze.*

L'église d'Onville est moderne; l'archéologue n'y remarquera que la tour, masse imposante, malheureusement rajeunie à la partie supérieure par le percement de baies sans aucun caractère. Elle est accolée à l'église, sa forme en plan est celle d'un rectangle; la partie inférieure est construite en pierres de taille. On y distingue la tablette de couronnement d'une porte aujourd'hui maçonnée, encadrée dans une ogive, qui porte le cachet de l'époque romane secondaire de la fin du XIIe. siècle, par des ornements formés de pointes de diamant taillées en creux. Cette tour n'avait pas autrefois la pieuse destination qui lui a été assignée de nos jours, elle servait à la défense et faisait l'office de maison-forte dont on voit encore quelques traces de l'enceinte autour de l'église actuelle. Elle est percée de meurtrières et de baies rectangulaires, munies à l'extérieur et à la partie supérieure de deux crochets en pierre destinés à supporter l'axe horizontal d'un volet s'ouvrant en forme de trappe (1).

(1) Le cartulaire de Gorze, ms. de la bibliothèque de la ville de Metz, contient deux chartes intéressantes relativement à l'histoire de la tour d'Onville; la première est une charte de *vendaige* de ladite tour du 29 mars 1400.

« Je Nemmery Badoicha, chevalier fil de messire Jehan Baudoiche..... « avons vendu..... à Colin d'Ajoncourt demeurant à Onville.... la tour « d'Onville, li baille (*porte avancée*) et les fosseis si comme ilz se com- « portent que sunt en la circuiture et environ de la dicte tour et l'alleie

Il paraît que la sacristie de l'église d'Onville conserve encore quelques anciens ornements; je n'ai pas eu le loisir de les examiner.

En continuant à remonter le cours du Rupt-de-Mad, laissant le village de Villecey à gauche, on arrive à Waville bâti à mi-côte dans une petite gorge dominée par des roches dénudées. Cette commune, autrefois du domaine de Gorze (1), possède une église du plus haut intérêt archéologique, bâtie sous le vocable de saint Hubert, à l'Est du village qu'elle domine; elle présente en plan la disposition d'un rectangle à trois nefs de même hauteur, la nef centrale se prolon-

« que vait en la dicte tour pardever la ville d'Onville, que furent (*ap-*
« *partinrent à*) le Seigneur Nemmery Baudoiche eschevin et citain de
« Mets que fuit. »

La seconde est une charte de reprise de la tour d'Onville du 7 août 1400.

« Je Hillewis, femme de Colin d'Ajoncourt qui fuit et fille du prévost
« Aubertin de Prigney que fuit..... le dénombrement des fies que j'ay
« repris de mon révérend père en Dieu Monsr. Ferry de Lenoncourt....
« abbé du monastère de Gorze,.... la tour d'Onville qui fuit le seigneur
« de Nemmery Baudoiche chevalier citain de Mets le vaille (*baille*) et
« les fossés qui sunt en la circuiture et enuiron de la dicte tour et
« l'alleie que vait en ladicte tour pardever la ville d'Onville que furent
« le seigneur Nemmery Baudoiche eschevin et citain de Metz que
« fuit. »

(1) En 1552, à la suite de l'occupation française, on n'y reconnaît déjà plus sa puissance.

L'inventaire des titres et papiers de Lorraine, ms. de la bibl. de la ville de Metz, fournit sur Waville les documents historiques suivants :

« Waville, village de la terre de Gorze sur le ruisseau de Maid, France.
« En 1606, Regnaut de Gournay, seigneur de Marchéville, etc., re-
« prendt la moitié du ban de Waville par indivis avec le chapitre de
« Verdun. »

longeant vers l'Est, pour former le chœur et l'abside, se termine par un polygone à trois pans.

Le pavé du chœur est élevé de quatre marches au-dessus de celui de la nef; l'église est entièrement voûtée, et il est à remarquer que la voûte a une inclinaison assez sensible et continue, allant en s'exhaussant jusqu'à l'abside. Des contreforts à plusieurs retraites avec larmiers inclinés et surmontés d'un toit à double égoût, viennent contrebuter la pous-

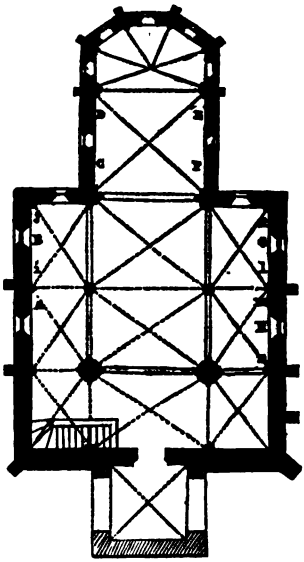

Échelle de 0,0025 pour 1 mètre (1).

(1) Légende indiquant la position sur le plan, des fresques découvertes en 1851 :

Fresques du XIIIe. siècle.	Fresques du XVe. siècle.
A S. Philippe, apôtre.	i nom illisible.
B S. Thomas, id.	j id.
C S. André, id.	k S. Barnabé, apôtre.
D S. Pierre, id.	l S. Mathias, id.
E S. Paul, id.	m S. Simon cananéen, id.
F S. Jacques, id.	n S. Jude Thadée, id.
G S. Mathieu, id.	
H S. Barthélemy, id.	

Les fresques occupant les positions désignées par les lettres i et j, trop frustes pour que l'on puisse leur assigner une attribution certaine, représentaient probablement les images de saint Jacques le mineur et de saint Jean, car ces deux noms complètent la liste des apôtres.

sée des voûtes de la nef, du chœur et de l'abside. Ceux du chevet ont une largeur de 0m,40 et une saillie égale.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ABSIDE.

La largeur des contreforts de la nef est de 0m,52, leur saillie de 0m,64.

Cette église, très-remarquable par son état de conservation et son unité de style, appartient entièrement à l'époque ogivale primitive du XIIIe. siècle. Une tour carrée sans aucun caractère architectonique, dont l'étage inférieur sert de porche à l'église, a été accolée au milieu de la façade de l'Ouest, ainsi que le constate l'inscription suivante gravée sur l'un des angles :

CETTE TOVR A ETE FAITE PAR LES SOINS DE LA JVSTIC ET SINDIC DE LA COMMVNAVTÉ DE WAVILLE QVI SONT F. M. MAIRE D. M. LIEUTENAT F. C. EHEVIN H. G. EHEVIN C. M. GREFFIR T. L. SINDIC N. P. SINDIC 1769.

Il serait difficile d'indiquer aujourd'hui l'emplacement du clocher contemporain du reste de l'édifice ; il surmontait peut-être la première travée de la nef, mais rien ne tend à le faire présumer.

La porte principale de l'église communiquant du porche

avec la nef centrale est également une reconstruction postérieure à l'ensemble de l'église ; c'est une charmante composition du commencement du XVIe. siècle, dont la date est inscrite sur le tailloir de la corniche qui sert de soubassement au tympan de l'ogive : *ceste ymage ait estee faite des pres* (1) *deniers de Messz. George Hvssenet cvre de ce liev* 15-25 :

Un bas-relief d'une fort bonne exécution décore le tympan ; c'est saint Hubert à genoux, la biche miraculeuse est devant lui ; à droite, un personnage à genoux, tourné vers saint Hubert, représente probablement le pieux donateur. Derrière le saint sont deux chiens de chasse, son cheval sellé et un piqueur ; une église se distingue sur la colline dans le lointain ; un ange ailé présentant une étoile à saint Hubert paraît dans les airs. Le cordon intérieur de la voussure ogivale qui sert d'encadrement à cette charmante composition est très-finement sculpté ; on y distingue, au milieu d'une guirlande de feuilles et de fleurs, un lièvre auquel un personnage donne à manger, un chien de chasse le poursuit. A droite, dans le feuillage, deux fleurs de lis et un piqueur tenant un chien en laisse.

Un cordon analogue encadre la partie supérieure de la baie de la porte ; on y remarque à l'extrémité inférieure du côté gauche : d'abord un personnage, un cep de vigne chargé de fruits est placé au-dessus, puis un homme ou un singe assis, et plus haut un médaillon sur lequel est un buste, peut-être celui du sculpteur ; enfin, sur la plate-bande, un animal ressemblant à un blaireau ; une chouette et un ramier.

(1) *Pres*, pour *propres*.

Une tribune voûtée sans nervures saillantes, surmonte la première travée des trois nefs. Elle doit être contemporaine de l'édifice, ainsi que tendrait à l'indiquer la base d'une colonnette placée dans la cage de l'escalier, à la hauteur du pavé de la tribune. Les chapiteaux des colonnes et des piliers engagés qui la supportent, ainsi que le boudin courant entre deux scoties, qui décore les trois arcs en ogive, accusent d'ailleurs l'époque du XIIIe. siècle.

On voit à l'extérieur et en saillie sur le mur gouttereau du latéral gauche, les traces d'un escalier tournant supporté par un encorbellement correspondant au niveau de la tribune. Cet escalier donnait accès de la tribune à l'étage supérieur de l'église. Il serait difficile d'assigner aujourd'hui une date à l'exhaussement destiné à former un étage supérieur remplissant le rôle de maison-forte. Les guerres de pillage du XVe. siècle, suivies des guerres de religion, ont généralement motivé cette mesure dans nos campagnes. La plupart de ces exhaussements assez habituellement crénelés, sont du XVe. ou du commencement du XVIe. siècle. On trouve encore à Waville, à l'extrémité Est du latéral gauche, les traces de l'un de ces créneaux; et il y a peu de temps qu'on a détruit une cheminée placée dans le réduit situé au-dessus du chœur. Ce réduit est séparé du reste de l'étage par un mur, il communique avec lui par une porte qui permettait de tenir encore, lors même que l'on n'était plus maître de l'étage de la nef. On reconnaît, sur la face Ouest de ce mur, les traces de la toiture primitive de la nef accusées par un cordon en pierres de taille; ce qui tendrait à indiquer que l'exhaussement de la travée du chœur pouvait servir autrefois de clocher, comme on peut le remarquer encore à la chapelle crénelée de Chazelles.

Mais revenons à l'intérieur de cette charmante église. Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, on est frappé, en y en-

trant, de l'harmonie de style qu'elle présente, et on y reconnaît immédiatement tous les caractères de l'époque ogivale primitive, c'est-à-dire de l'architecture du XIIIe. siècle. Les trois nefs partagées en trois travées par des piliers dont les deux premiers sont octogones avec colonnes engagées et les deux autres d'élégantes colonnes d'environ cinq mètres de hauteur jusqu'au-dessous du chapiteau, sont d'égale hauteur. Cette disposition donne une grande élégance aux piliers de la dernière travée dont les chapiteaux, l'un à deux étages, l'autre à un seul étage de crochets, supportent un charmant faisceau de nervures qui s'épanouissent en ogive pour supporter les quatres voûtes d'arêtes qui y aboutissent.

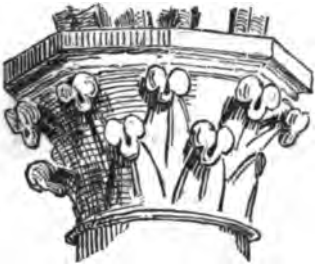

CHAPITEAU DE LA NEF.

Les chapiteaux sont décorés de feuilles appliquées ou de nervures saillantes se terminant en crochets ou en fleurons.

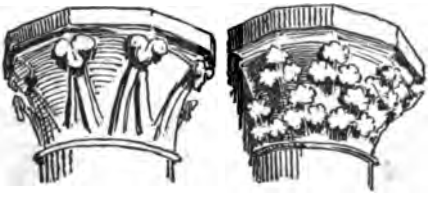

CHAPITEAUX DE LA NEF.

La hauteur de la nef entre le dallage et le sommet des voûtes est d'environ 9 mètres.

Les nervures des voussures principales, c'est-à-dire celles de l'arc triomphal, des arcs qui séparent la nef centrale des deux autres, et du dessous de la tribune sont formées d'un bandeau plat accompagné de deux tores courant entre deux

scoties profondément refouillées. Les autres nervures sont toutes identiques, c'est un boudin encadré par deux cavets, avec un petit bandeau saillant à la partie antérieure.

Les bases sont aplaties, le tore inférieur très-évasé et la scotie qui le surmonte est très-accusée. Celles des piliers de la nef reposent sur un petit dé octogone de 0m,18 de hauteur. Le diamètre des deux piliers est de 0m,60.

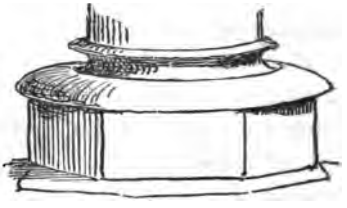

Toutes les fenêtres de la nef, du chœur et de l'abside sont ogivales, à une seule baie en lancette. Celles de la nef sont complètement nues; celles du chœur et de l'abside encadrées à l'intérieur entre deux colonnettes dont les chapiteaux supportent la voussure composée d'un tore courant entre deux scoties profondes. Elles ne sont pas annelées, et leurs bases aplaties ne sont supportées par aucun appendice, au point où elles saillissent sur l'aplomb des murs.

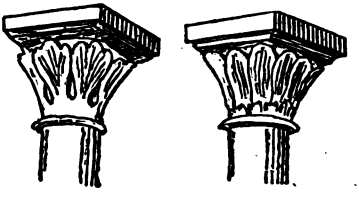

Les colonnes engagées de l'arc triomphal ne descendent pas jusqu'aux dalles; elles se terminent en culs-de-lampe décorés de feuilles de trèfle appliquées. Il en est de même de leurs voisines adossées à la muraille du côté de la nef.

Chapiteau de gauche de l'arc triomphal.

Une jolie crédence à deux vasques percées d'un trou à leur

partie inférieure, est établie dans l'épaisseur du mur de la première travée de l'abside du côté de l'épître.

Deux colonnettes sont engagées dans les angles. Leurs chapiteaux supportent un tore saillant entre deux scoties, qui décore la voussure en trèfle de la crédence. On remarque à l'extérieur les restes de l'*oculus* qui correspondait autrefois avec la crédence servant alors de tabernacle, sous la fenêtre de la travée suivante.

Mais tout cela est aujourd'hui caché derrière une boiserie moderne de mauvais goût.

De petites colonnes appliquées dans les angles supportent les nervures des voûtes de l'abside.

Les cloches sont de date récente; l'une de 1802, on lit au bas : les Barrard et Cochois, fondeurs; les deux autres de 1822, portent : j'ai été faite par les Cochois Chevresson et Bague. Le nom de Chevresson est fort ancien à Metz; on le voit figurer pour la première fois en 1426 sur la liste des maîtres échevins de Metz, où il se reproduit en 1456, 1476, 1507, 1514, 1518 et 1521. Bague est également le nom d'un maître échevin de Metz, en 1630. M. l'abbé Perrin possède, dans sa riche suite messine, une petite monnaie échevinale de ce dernier, qui présente le plus haut intérêt numismatique (1).

(1) Il résulte de nouveaux documents fournis, postérieurement à la rédaction de cette notice, par M. le curé de Waville qui les tenait des anciens de la commune, que l'ancienne tour surmontait l'abside; elle formait une masse imposante crénelée, terminée en terrasse. L'un des étages supérieurs contenait un four.

La tradition indique également qu'il existait dans l'église, avant la

SAINT-HUBERT DE WAVILLE.

Peintures murales. — Une circonstance toute fortuite vient d'attirer plus spécialement l'attention des archéologues sur l'église St.-Hubert de Waville. Dans le courant de l'année 1851, un ouvrier occupé à enfoncer un clou dans le mur du latéral gauche, au-dessous de la fenêtre de la dernière travée du côté du chœur, remarqua qu'un éclat de la couche supérieure de l'enduit formée par plusieurs épaisseurs de badigeon, laissait voir un œil dessiné très-distinctement. M. le curé Barthélemy, prévenu de ce fait, se mit immédiatement à l'œuvre et parvint à mettre complètement à découvert un personnage nimbé, debout et vu de face, tenant appuyée sur sa poitrine une croix fleuronnée à branches égales entourée d'un nimbe perlé. On lit très-distinctement en lettres onciales du XIIIe. siècle et à la hauteur de la tête, le nom de l'apôtre saint Thomas. Le saint a les pieds nus; il est vêtu d'une longue robe bleue et enveloppé dans son manteau de couleur rouge, jeté sur l'épaule droite, de manière à laisser libre le bras gauche qui soutient la croix.

Cette découverte encouragea M. le curé de Waville à faire d'autres recherches sous le badigeon de son église, et il parvint à dégager une série de fresques d'un grand intérêt archéologique. Elles sont de deux époques, les unes contemporaines de celle qui vient d'être décrites et présentant la même disposition; ce

première révolution, une statue en pierre représentant saint Hubert à cheval, laquelle aurait été enterrée dans le cimetière à cette époque.

sont les apôtres supportant les croix de consécration de l'église, particularité intéressante, en ce sens qu'elle fixe la date de ces peintures évidemment contemporaines de la construction de l'église, c'est-à-dire du XIIIe. siècle; les autres, d'une époque postérieure et ne se retrouvant que sur les murs de la nef, représentent également des apôtres enveloppés de phylactères sur lesquels on lit la série des articles du symbole des apôtres. Ces fresques du XVe. siècle, ainsi que le constatent à la fois leur style et les caractères des inscriptions qui les accompagnent, sont entourées d'un cadre rectangulaire d'ocre rouge; le fond est semé de fleurons à cinq lobes de même couleur. Le personnage debout a des chaussures aux pieds et pose sur un carrelage dessiné en perspective, pour lequel le peintre a employé généralement le jaune et le brun. Le nom du saint est écrit sur un phylactère au-dessous du cadre. Ces fresques sont toutes à 2^m. 75 au-dessus du sol; celles du XVe. siècle sont beaucoup moins bien conservées que celles du XIIIe. dont les hardis contours accusés par un large trait noir et les teintes plates ressortent encore d'une manière très-distincte.

Les fresques du XVe. siècle ne sont pas en général superposées à celles du XIIIe. Je n'ai remarqué de superposition que dans la travée intermédiaire du latéral gauche, où saint André, dont on ne distingue plus que les croix peintes en jaune, a été appliqué sur saint Philippe. Ailleurs la fresque du XIIIe. siècle occupe le milieu de la travée sous la fenêtre, et celles du XVe. siècle l'encadrent à droite et à gauche.

Comme ces peintures des deux époques que nous venons de mentionner sont essentiellement distinctes dans leurs attributions comme dans leur style, nous décrirons d'abord les plus anciennes, relatives à la consécration de l'église, pour revenir ensuite à celles ajoutées en dernier lieu.

En commençant par la gauche, du côté de l'évangile, la première travée après la tribune n'a encore été dégagée de

son badigeon que du côté voisin de la colonne engagée qui la sépare de la travée suivante. On y distingue un personnage nimbé, pieds nus, vêtu d'une longue robe bleue, drapé dans son manteau jeté sur l'épaule gauche et laissant libre le bras droit. Au-dessus de la tête on lit en lettres onciales S. PHILIPVS. L'apôtre soutient de ses deux mains une croix fleuronnée à branches égales, peinte en rouge, entourée d'un cercle rouge au contour perlé, qu'il présente vers le chœur de l'église.

Au milieu de la dernière travée de la nef et immédiatement au-dessous de la fenêtre, est la fresque représentant saint Thomas, la première qui fut dégagée du badigeon qui la recouvrait.

Quatre fresques décorent la travée du chœur. Les pieds des personnages sont placés à la même hauteur au-dessus du sol que dans la nef, c'est-à-dire à 2^{m},75; mais comme le chœur est élevé de quatre marches au-dessus de la nef, ces peintures se trouvent ainsi à 0^{m},69 au-dessus des premières. C'est d'abord, en commençant par la gauche, saint André, dont on lit le nom, S. ANDREAS, au-dessus de la tête nimbée de l'apôtre. Il a les pieds nus; vêtu d'une longue robe jaunâtre, et drapé d'un manteau vert jeté sur l'épaule gauche, de manière à laisser libre le bras droit, il tient de la main gauche la croix de consécration peinte en rouge avec filets jaunes, qu'il présente vers l'abside.

De l'autre côté de la fenêtre est l'apôtre saint Pierre, dont le nom, S. PETRVS, se lit en lettres onciales au-dessus de la tête du saint. Il a les pieds nus; cette disposition est générale pour toutes les fresques de Waville qui sont du XIIIe. siècle.

Il en est de même pour la base de ces peintures, les personnages sont tous figurés dans l'espace sans que l'artiste ait représenté le sol sur lequel ils sont censés reposer. Le prince des apôtres est vêtu d'une longue robe bleue et drapé d'un manteau rouge; il porte à la main une grosse clé à poignée en losange, et soutient de la gauche une croix de consécration semblable aux précédentes qu'il présente du côté de l'autel. La croix est blanche sur fond rouge et entourée d'un cercle perlé bleu.

L'abside n'a pas de peintures et ne pouvait guère en recevoir, car chacun des cinq pans est occupé entièrement par la fenêtre en lancette et les deux colonnettes qui l'encadrent.

Du côté de l'épître, le chœur possède également deux fresques; c'est d'abord du côté le plus rapproché de l'abside, l'apôtre saint Paul dont le nom, S. PAVL⁹, se lit en lettres onciales au-dessus de la tête nimbée du saint; il est vêtu d'une longue robe rouge, drapé d'un manteau violet jeté sur l'épaule droite, et laissant libre le bras gauche qu'il tend vers l'autel, présentant la croix de consécration. L'apôtre tient le glaive de la main droite. La croix est peinte en rouge sur fond blanc semé de petites étoiles noires, et entourée d'un cercle perlé bleu.

De l'autre côté de la fenêtre, vers la nef est l'apôtre saint Jacques, dont le nom, S. IACOB⁹, est inscrit en lettres onciales au-dessus de la tête nimbée du saint : il est vêtu d'une longue robe bleue, drapé dans un manteau rouge jeté sur l'épaule droite. L'apôtre soutient de ses deux mains une

croix de consécration qu'il présente vers l'autel. La croix est bleue sur fond rouge entourée d'un cercle blanc au contour

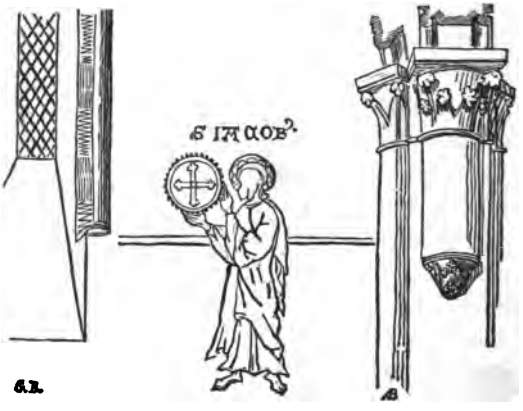

perlé. Un cordon jaune horizontal est tracé sur le mur à la hauteur des coudes du saint.

Le côté droit de la nef contient encore deux fresques de la même époque. Dans la travée la plus rapprochée du chœur, on voit sous la fenêtre l'apôtre saint Mathieu dont le nom, S. MATHEVS, est inscrit à la hauteur et à droite de la tête nimbée du saint. Il étend la main droite vers l'autel et tient probablement de la main gauche une croix de consécration appuyée sur sa poitrine. Cette partie du personnage est cachée par un christ qui surmonte le confessionnal.

La travée suivante nous présente au-dessous de la fenêtre, l'apôtre saint Barthélemy dont le nom, S. BARTOLOMEVS, écrit sur deux lignes, se lit à la hauteur et à la droite de la tête nimbée du saint. Le manteau de couleur bleue laisse le bras gauche dégagé et soutenant

la croix de consécration, qu'il présente vers le chœur. La robe de l'apôtre est rouge, et la croix blanche sur fond rouge.

Les fresques du XVe. siècle sont, comme il a été dit plus haut, moins bien conservées que celles du XIIIe. En général, le personnage n'est plus reconnaissable, on ne distingue que le sol carrelé et les légendes. Ces peintures formaient un ensemble basé sur la tradition que chacun des apôtres était l'auteur de l'un des articles du symbole. Chaque apôtre était enveloppé d'un phylactère portant l'article du symbole qui lui était attribué par la tradition. J'ai retrouvé cette disposition sur des vitraux du XVe. siècle dans l'église de Zetting près de Sarreguemines.

En commençant la description de ces peintures par la partie inférieure du latéral gauche, on trouve d'abord celle que l'on peut attribuer à saint André superposée à la fresque de saint Philippe; mais les légendes sont complètement frustes. Dans la dernière travée, on voit à gauche de saint Thomas, et en partie caché par la chaire, un personnage debout dont la partie supérieure est entourée d'un phylactère sur lequel on lit : *Natus..... mortuus et sepultus.....* en caractères du XVe. siècle. Sol carrelé brun et jaune; fond semé de fleurons brun rouge. Le nom de l'apôtre, au-dessous du cadre, n'est plus lisible.

A droite de saint Thomas, même travée, personnage debout, nimbé; un phylactère l'enveloppe en passant au-dessus de la tête. On y lit : *Qui conceptus est de spiritu sancto — natus ex Maria Virgine.* Encadrement et fleurons semés, brun rouge; sol carrelé brun et jaune.

Reprenant ensuite le latéral droit du côté de l'épître, on remarque, à gauche de saint Mathieu, un personnage nimbé dont le dessin n'a plus rien de distinct. Le phylactère qui l'enveloppe en passant au-dessus de la tête, porte : *in Spiritum*

Sanctum. Sol carrelé brun et jaune; encadrement et fleurons brun rouge. Au-dessous du cadre un phylactère, sur lequel on lit : S. Barnabas.

A droite de saint Mathieu, même travée, l'apôtre debout presqu'entièrement effacé, est entouré d'un phylactère sur lequel M. l'abbé Barthélemy a su lire : *Sanctam ecclesiam catholicam.* Sol carrelé brun et jaune. On lit sur un phylactère sous le cadre : S. Mathias.

Dans la travée suivante, à gauche de saint Barthélemy, on voit saint Simon cananéen, dont le nom S. Simo. cananeus est inscrit sous le cadre du tableau. Le saint nimbé est encore assez visible; il porte un bâton annelé de la main droite et un livre de la main gauche. Le sol est carrelé, les carreaux sont bruns et jaunes; ces derniers sont décorés de fleurons dessinés au trait. Le fond du tableau est semé de fleurons brun rouge. Le phylactère supérieur porte : *Remissione pecca....*

A droite de saint Barthélemy, même travée, personnage nimbé très-peu distinct, entouré d'un phylactère sur lequel on doit lire, selon M. l'abbé Barthélemy : *Carnis resurrectionem, vitam æternam.* Au-dessous du cadre : *S. Iudas Thadeus.*

Telles sont les peintures découvertes à l'église de Waville et qu'il serait bon de voir restaurer, si cette opération était sagement entendue. Les fresques du XIIIe. siècle seraient d'une restauration facile et excessivement simple; elles rappellent par leur style les plus anciennes peintures murales; la sobriété des détails, la convenance des draperies et l'attitude des personnages se ressentent de l'art antique. Le défaut d'habileté des artistes ne se révèle que dans les détails que les poncis n'avaient pu leur donner. Il est certain, d'après cette observation, que ces fresques devaient se faire au moyen de patrons ou poncis piqués exactement comme les dessins

de broderies. On conçoit dès-lors, que les artistes pouvaient conserver pendant de longues périodes les mêmes dessins, rappelant par leur style un autre âge que celui des monuments sur lesquels on les appliquait (1).

SAINTE-SÉGOLÈNE.

Peintures murales. — L'église paroissiale de Ste.-Ségolène de Metz possède des fresques très-remarquables au point de vue archéologique, qui viennent corroborer l'opinion émise au sujet des peintures murales de Waville. Cachées autrefois sous une épaisse couche de badigeon, elles furent mises au jour au mois de septembre 1850. La fresque principale consiste en une grande composition qui occupe deux travées du latéral gauche, du côté de l'évangile; elle présente la particularité d'offrir, dans une église dont les parties les plus anciennes ne sauraient être attribuées à une époque plus reculée que la fin du XIIIe. siècle, des personnages rappelant par leur style et leur costume, les peintures de St.-Savin des XIe. et XIIe. siècles, décrites par M. Mérimée.

Le premier compartiment représente le *lai* si souvent reproduit *des trois morts et des trois vifs;* à la droite du ta-

(1) Voir l'intéressante Notice de M. Reichensperger, conseiller à la Cour royale de Cologne, sur les peintures murales de Brauweiler. (Mémoires de l'Académie nationale de Metz; année 1848, page 165.)

bleau, deux personnages, un homme et une femme, se trouvent de chaque côté du Christ, les mains jointes et dans l'attitude de la supplication. L'artiste a probablement voulu figurer ainsi les pieux donateurs. Les trois *vifs*, ainsi que le Christ, sont nimbés. Le Christ seul a les pieds nus, les autres personnages, à l'exception de la femme, sont chaussés de grandes guêtres noires. Tous ont la tête nue; les hommes sont vêtus d'une tunique à manches, tombant au-dessous du genou. Un manteau étroit est jeté sur l'épaule gauche, l'une des extrémités est relevée par le bras droit. Le Christ est vêtu d'une longue robe descendant jusqu'à la cheville; il porte, par dessus, un manteau long, tourné autour du corps, de manière à laisser libre le bras droit. La femme porte la robe talaire. Les couleurs, encore distinctes, employées dans les draperies sont : le rouge et le vert; le fond est bleu, semé de fleurons jaunes à cinq lobes. L'encadrement du tableau est formé d'un dessin qui rappelle l'époque romane; il se termine à la partie inférieure par une frange nuancée alternativement de rouge et de jaune. Cette frange indique l'intention de simuler par la fresque une tenture appliquée à la muraille.

Le second compartiment comprend trois parties distinctes, les deux premières seules sont comprises dans le cadre qui est le même que dans la travée précédente. C'est d'abord un Christ en croix, avec la couronne d'épines; le dessin en est d'une pureté remarquable. A ses pieds sont deux personnages

à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, probablement encore les donateurs de l'ouvrage. Ils sont vêtus de longues robes brunes. La femme porte sur la tête une petite draperie retombant de côté à la hauteur du cou. L'homme a les cheveux ceints d'un bandeau et les épaules couvertes d'une sorte de camail très-court qui ne descend pas au-dessous des épaules. Vient ensuite, quoique comprise dans le même encadrement, une composition toute différente. Dans une série de compartiments formés soit par des arcades trilobées reposant sur des colonnettes, soit par des vues d'intérieur dont la représentation de la coupe d'une maison peut donner une idée, et où le dessin d'une toiture en tuiles forme la partie supérieure de l'encadrement, on a figuré différentes scènes de la naissance du Christ, parmi lesquelles on pouvait reconnaître l'Annonciation et l'étable de Bethléem, malgré l'état de dégradation de cette partie du tableau.

En-dehors du cadre, un personnage debout au pied d'un arbre et drapé dans un manteau court qui enveloppe la partie supérieure de la tête paraît regarder l'ensemble qui vient d'être décrit. On peut supposer que l'artiste s'est ainsi représenté.

Quoique les peintures de cette seconde travée soient évidemment contemporaines de celles de la première, puisqu'elles ne sont qu'une des parties de l'ensemble; on n'y retrouve plus le même cachet antique, elles peuvent servir à assigner une date à la composition entière que je crois du XVe. siècle: circonstance qui ne fait que corroborer l'opinion précédemment émise, que les imagiers du moyen-âge conservaient encore et reproduisaient, concurremment avec les types contemporains, des compositions beaucoup plus anciennes.

Nous ne terminerons pas cet article sans signaler rapidement les autres peintures murales découvertes en même temps dans cette église.

Un simple dessin au trait se distinguait à peine au-dessous de la fresque qui vient d'être décrite. Dans la partie supérieure à droite, un fragment de cadre formé d'un simple trait noir, puis au-dessous, et dans l'angle, un reste de draperies; un personnage paraissant nu et assis au pied d'une croix avait devant lui un vase dont le col rétréci donnait issue à deux spirales qui pouvaient représenter des parfums. Un second personnage assis sur un siége dont on ne voyait que le dossier, occupait le centre; de la musique notée sur quatre portées était figurée un peu plus haut et à gauche. On ne voyait aucune trace de couleur, et les quelques traits encore distincts indiquaient dans l'ensemble une grande naïveté.

Dans la dernière travée du latéral gauche, sous la fenêtre et au-dessous de la voussure d'une arcade, un aigle volant paraissait très-distinctement sur un fond jaunâtre semé de fleurons à cinq lobes.

Les quatre compartiments de la voûte de la première travée gauche du narthex, au-dessus de la tribune, sont couverts de fresques représentant, au milieu de rinceaux, les figures symboliques des quatre Evangélistes dont les noms sont inscrits en caractère du XVe. siècle sur des phylactères.

Dans la même travée et sur la paroi orientale qui surmonte la voussure du latéral, on distingue d'abord sainte Barbe, reconnaissable à la tour qu'elle soutient de la main gauche; puis une tête couronnée et nimbée, peut-être celle de sainte Elizabeth, et à droite des lépreux couchés à terre, dont les membres difformes ne rappellent que trop complètement cette horrible maladie. La partie gauche est méconnaissable.

Sur les tympans de la voûte qui supporte l'orgue, on a figuré l'Annonciation : à gauche, l'ange Gabriel, au-dessous duquel on voit le donateur à genoux, montre un phylactère sur lequel on lit : *Ave gra plena domi tecvm;* à droite la Sainte Vierge, à ses pieds est agenouillée la femme du dona-

teur suivie de ses quatre filles. La sublime réponse : *Ecce ancilla Domini — fiat mihi secvndvm verbvm tvm*, se lit sur un phylactère déroulé devant la Vierge. Une colombe nimbée repose au-dessus, et on voit à l'autre extrémité la tête nimbée de Dieu le père.

Les autres décorations murales de Ste.-Ségolène sont des peintures à l'huile ; celle du premier pilier, du côté de l'évangile, représente le Christ portant sa croix : on peut l'attribuer au XVe. siècle. La donatrice y est figurée à genoux, sainte Ségolène, sa patronne, est derrière elle. Le second pilier de la nef, du côté opposé, est décoré d'une peinture également du XVIe. siècle représentant saint Christophe ; elle recouvre en partie une fresque plus ancienne où on distinguait à peine sainte Ségolène sur un fond semé de fleurons.

Le troisième pilier, du même côté, nous montre une composition de la même époque et d'une fort bonne exécution. Une Vierge de douleur supporte le Christ mort sur ses genoux, deux anges soutiennent le dossier de son siége, et les donateurs, vêtus de longues robes noires, prient à ses pieds.

Au-dessus de la porte de la nef principale, le tympan intérieur de l'ogive est couvert d'une peinture du XVIe. siècle représentant le Christ en croix et dont les costumes des personnages sont très-richement rehaussés d'or. Marie, en robe de drap d'or et manteau de pourpre, est agenouillée au pied de la croix. A droite, le donateur et son fils prient derrière leur patron ; la femme du donateur est dans la même attitude à gauche, derrière sa patronne.

Ces diverses peintures n'avaient encore subi aucune restauration lorsque je les ai étudiées ; depuis lors, elles ont été remises au jour avec une grande habileté par M. A. Malardot. L'artiste a su faire abnégation de son talent pour restituer, autant que possible, l'œuvre de ses devanciers, mérite d'autant plus appréciable qu'il est plus rare chez les peintres que l'on charge de cette nature de travaux.

SUR LES TRAVAUX

FAITS

A L'ÉGLISE St.-LAURENT DE GRENOBLE

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont),

Par M. le Chev. de RADULPH DE GOURNAY,

Conservateur du musée d'archéologie de Grenoble, membre de l'Académie delphinale et de la Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux, etc.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le nom de crypte, sous lequel on désigne, dans notre pays, l'église souterraine de St.-Laurent, ne convient à ce monument que par rapport à sa situation : en effet, par cette dénomination de *crypte*, on entend le plus souvent une espèce de caveau que la pénitence d'un saint, le sang d'un martyr ou quelque légende sacrée a rendu célèbre. Ainsi la crypte d'Assise, celle de St.-Pothin à Lyon, celle encore de N.-D. de Chartres, toutes fameuses qu'elles sont dans le monde chrétien, ne rappellent à ceux qui les ont visitées rien qui se rapporte réellement à l'esthétique.

Il en est autrement de la crypte de St.-Laurent de Grenoble, élevée sous le vocable de saint Oyend *(Augentius, abbé de Condat dans le Mont-Jou)*. Cette crypte offre l'aspect d'une petite basilique (1) complète qui saisit l'âme à première vue et y imprime instantanément le *pavete ad sanctuarium meum*. Il ne s'agit donc pas ici d'une simple crypte, dépouillée de sculptures et d'ornements, mais bien d'une église souterraine, construite, il est vrai, sur une échelle restreinte, mais imposante, je le repète, par l'effet de son ornementation, la grandeur de ses lignes et l'harmonie de ses proportions.

C'est, du reste, sous le nom d'église de St.-Oyend, tout-à-fait indépendante de l'église de St.-Laurent, qui fut élevée trois siècles plus tard au-dessus d'elle, que la crypte en question est désignée dans plusieurs ouvrages anciens. Un mot suffira pour appeler sur elle l'attention des antiquaires et en établir la majesté : cette église souterraine est l'antique cathédrale, le premier siége des évêques de Grenoble!

Construite dans le style bizantin le plus pur, vers le commencement du VIIIe. siècle, cette église, que d'autres bons juges en pareille matière croient plus ancienne encore et font remonter au Ve. siècle, offre dans quelques parties des traces de construction romaine qui ont dérouté jusqu'à présent les antiquaires. Nous nous abstenons d'émettre aucune opinion à cet égard.

Nous nous bornerons donc à décrire notre précieux monument pour vous mettre à même d'en concevoir une idée; trop heureux si notre modeste description vous faisait naître l'envie de venir vous assurer par vous-même du mérite de notre crypte bysantine, ensevelie si long-temps sous un amas de

(1) Le nom de basilique n'est pas employé ici dans la rigueur de ce mot; c'est une métonymie.

terre et de décombres. Oui, Monsieur le Directeur, ensevelie de la sorte et par les soins, faut-il le dire, d'un respectable prêtre très-peu versé dans l'archéologie, lequel trouvant ce monument bien vieux, et le voyant d'ailleurs sujet à se remplir d'eau chaque fois qu'il tombait une pluie abondante et continue, le fit combler de terre, de pierres et de débris jusqu'à la naissance des voûtes... Puis enfin l'église de St.-Oyend, ancien trône des évêques de Grenoble, l'antique cathédrale de Gratianopolis, enterrée au niveau des élégants chapiteaux des colonnes de son péristyle intérieur, chapiteaux perçant plus ou moins le sol bosselé et inégal de cette tombe de l'art et de la piété, fut transformée en serre, pour ne pas dire en *cave*, pour les besoins du curé !

C'est dans cet état que se présenta, il y a huit ans, à nos regards ce monument dont nous étions devenu voisin. Nommé membre de l'Académie delphinale, nous avons pensé que le meilleur moyen de reconnaître l'honneur qu'on daignait nous faire était d'éveiller la sollicitude de cette Société savante au sujet de cette crypte, qui avait eu des historiens d'un bien autre poids que nous, et que les *Guy-Allard*, les *Chorier*, les *Champollion*, avaient signalée au monde savant et artistique comme une des plus précieuses reliques du passé.

Notre requête obtint un plein succès, et, depuis, chargé de plaider au nom de la science et de l'art près des autorités locales la cause de ce précieux monument, nous n'avons cessé de faire entendre un énergique *Delenda est Carthago*, par rapport au honteux ensevelissement qu'on lui avait fait subir. Notre voix fut enfin entendue, et, chose mémorable, c'est au milieu de la tourmente de février 1848, tourmente qui arrêtait subitement le cours de l'industrie et plongeait tant de malheureux ouvriers dans la détresse, que les autorités d'alors, suppliées par nous de soulager une in-

quiétante misère en employant des bras inactifs au déblaiement de la crypte de St.-Laurent, nous accordèrent cette exhumation tant désirée, que nous avions réclamée sans relâche pour l'honneur de Grenoble, dans des temps plus réguliers.

C'est donc en février 1848 qu'eut lieu le déblaiement, que la mairie nous avait prié de surveiller. Cette honorable mission, qui satisfaisait au plus haut degré notre esprit et notre cœur, nous retint prisonnier dans cet humide séjour pendant près de trois semaines consécutives. Des ouvriers sans pain, pris dans tous les états et par conséquent novices pour la plupart dans le maniement de la pioche, enlevèrent avec précaution cent vingt tombereaux de terre et de décombres de ce vaisseau sacré profané d'une manière si vandale !

Nous fûmes assez heureux pour retrouver le monument presqu'intact, ou du moins les parties lésées se montraient fort guérissables. Notre joie fut grande de retrouver parmi quelques précieux débris, tels que des plaques de marbre blanc magnifique de 5c. d'épaisseur, et des tronçons de colonnettes également de marbre, l'autel antique de la crypte avec son support. Cet autel, qui est d'une très-petite dimension, consiste en un carré de marbre rose très-épais, dont la tranche se profile en large doucine : il était porté sur une colonne octogone de même marbre, que nous avons trouvée renversée à côté de lui.

Nous ne tardâmes pas à reconnaître que le sol de la crypte, sol à moitié dévêtu de son ciment, était envahi par l'eau ; et quelques jours après le déblaiement une grande pluie continue étant survenue, la crypte fut transformée en une véritable piscine. Le fâcheux voisinage de notre redoutable Isère, dont ce monument n'est séparé que par la largeur d'une rue étroite et par l'épaisseur des maisons qui la bordent et qui baignent d'autre part dans les eaux de la rivière, ne paraissait pas peu contribuer à ces infiltrations. Cette conviction,

loin de nous décourager comme elle aurait pu le faire, ne nous intima que plus fortement le devoir de poursuivre notre œuvre. Nous avions réussi à faire sortir du néant, en quelque sorte, l'antique cathédrale de Grenoble, et certes nous avions à nous réjouir de ce succès; mais notre ambition ne crut pas devoir se borner là, et nous résolûmes de pousser à temps et à contre-temps s'il le fallait, à la restauration immédiate de ce joyau d'architecture.

Pour arriver là, nous dûmes recommencer pendant trois autres années (permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'insister sur la marche épineuse de cette affaire) nos importunes démarches près des différentes autorités qui se succédèrent au pouvoir durant un si court espace de temps dans notre ville. L'une d'elles, M. *Chapuys de Montlaville*, préfet de l'Isère, prit à cœur nos chaleureuses réclamations de catholique et d'antiquaire, et, par son crédit, la crypte fut bientôt admise parmi les monuments historiques. Mais à quoi bon cet honneur si l'État n'accordait de suite des fonds pour la restauration de ce monument, si dangereusement miné par les eaux? Le même préfet de l'Isère, comprenant l'urgence de cette restauration, nous fit obtenir, à quelque temps de là, un secours de l'État et une subvention de 15,000 fr., à laquelle la ville et le département joignirent une somme de 6,000 fr.; ces votes permirent à M. l'architecte du Gouvernement d'entamer les travaux de restauration.

Mais avant toute chose, il fallait songer à l'assainissement du monument, et c'est à cette opération importante et difficile que l'architecte dut d'abord donner tous ses soins. Or, pour arriver à ce résultat, il fallait jeter bas une masure qui s'appuyait sur la rotonde de l'église de St.-Laurent et dans laquelle celle-ci était comme noyée. On s'empressa trop de le faire, ne pouvant remplacer de suite par une construction solide, celle d'une sacristie romane projetée, l'arc-

boutant si ignoble, mais si nécessaire, qu'appuyait la défaillante rotonde. C'est cette grande faute qui nous menace en ce moment d'un double désastre, dont l'art et la science demeureraient inconsolables.

M. *Manguin*, architecte, homme à coup sûr d'un grand talent, ne vit pas d'autre moyen pour assainir la crypte que de l'enceindre d'un fossé profond, ou pour mieux dire d'un petit aquéduc circulaire aboutissant à l'Isère.

Ce nivellement, et surtout la saignée pratiquée dans le sol pour la construction de l'aquéduc amena de curieuses découvertes, et ce fut à travers trois couches de tombes qu'il fallut creuser pour arriver à la profondeur requise pour l'écoulement des eaux. Inutile de dire que la troisième couche sépulcrale offrait le plus d'intérêt. Les tombeaux de cette troisième région, intacts pour la plupart, étaient des sarcophages, ou plutôt de véritables bières en tuf, entaillées pour recevoir le corps du mort. Les couvercles en étaient si bien joints et cimentés, que nous nous permîmes d'appeler ces tombeaux des *tombes chrysalides*. Quelques-uns renfermaient des squelettes entiers.

Je viens de parler de débris curieux trouvés dans les fouilles; ces débris consistaient en morceaux de poterie antique, et en fragments d'ustensiles en verre unis ou travaillés, tels que tubes, couvercles d'urnes et siphons : l'un de ces fragments a la forme d'un manche, et est garni à sa partie la plus renflée, de deux têtes de lion en relief, qui alternent avec un ornement approchant de la forme d'un vase à large panse; l'extrémité de ce manche est cannelée; un bouton qui manque, en complétait l'élégance : un fragment du vase auquel cette poignée appartenait y est encore attaché.

Il y avait lieu d'espérer en voyant ces débris que les tombeaux contiendraient quelques objets précieux : nous fûmes cependant complètement déçus dans nos espérances, et

nous ne découvrîmes que quelques médailles bysantines et quelques pièces de monnaie.

Les fouilles nécessitées par la branche de l'aquéduc qui, traversant la rue et la cure allait aboutir en ligne directe à l'Isère, nous firent découvrir les restes d'un petit aquéduc romain formé d'épaisses tuiles aux rebords très-saillants : la pâte et la fabrication de ces tuiles étaient irréprochables.

Le canal d'assainissement une fois terminé (on aurait pu, nous a-t-on assuré, obtenir le même résultat avec des frais et des peines bien moindres), on s'occupa de la restauration de la crypte. Les colonnettes qui manquaient soit à son élégant péristyle intérieur, soit dans les angles supérieurs des murs où se creusent les archivoltes antérieures et postérieures, furent refaites. Les dalles du sanctuaire, ainsi que celles de l'abside postérieure, furent rétablies, et la voûte dégagée de la couche immonde de ciment qui l'engluait reparut avec ses neuf zônes de tuiles romaines qui déterminent d'une manière si vigoureuse sa membrure, et lui donnent l'aspect de la carène renversée d'un navire. Les mêmes tuiles, qui dessinent comme des rayons les arcs plein-cintre des quatre sacellum, reparurent aussi.

Tout marchait à souhait, lorsqu'une difficulté grave s'éleva, et amena un conflit qui arrêta les travaux et suspendit la marche de la restauration de l'église supérieure, restauration qui devait accompagner celle de la crypte.

Le flanc gauche de la curieuse rotonde de l'église de St.-Laurent, empêtré également par un ignoble massif de maçonnerie, ne pouvait, aux yeux de l'architecte, demeurer engagé de la sorte : celui-ci voulait abattre aussi sur-le-champ et sans pitié cette monstrueuse excroissance ; mais cette désastreuse construction, qui ressemble si bien à un nid défectueux d'hirondelle, n'est autre chose, malheureusement, que la sacristie moderne, pièce de rapport insensée, il

faut en convenir. M. *Manguin*, empressé avec raison de faire disparaître cette déformation de l'édifice, promettait, pour prix du sacrifice immédiat qu'il exigeait du curé de St.-Laurent, de construire au plus tôt une sacristie romane dont il arc-boutait dans son plan intelligent le flanc droit de l'abside, débarrassé trop promptement, comme nous l'avons vu, d'une baraque qui soutenait la rotonde. Dans la vue de cette amélioration immédiate, M. l'Architecte avait ménagé une sacristie provisoire dans une salle haute de la maison abattue, salle qu'il avait reliée par un escalier en bois à une porte percée dans le flanc droit de la rotonde, et communiquant au sanctuaire. Rien de plus convenable, à coup sûr, si M. l'Architecte avait pu préciser l'époque où la nouvelle sacristie serait terminée. Mais comme il ne pouvait rien assurer de positif au curé de St.-Laurent à cet égard, la fabrique, consultée par ce dernier si accommodant du reste, crut devoir s'en référer au jugement de l'évêque, qui s'opposa formellement en présence d'une pareille incertitude aggravée par les circonstances politiques, à la démolition de la sacristie existante.

Inde iræ de la part de l'architecte du Gouvernement, qui ne s'occupa même plus de la crypte, et qui, depuis ce temps, c'est-à-dire depuis deux mortelles années, laisse notre pauvre église dans un état de dégradation et de ruine tout-à-fait menaçant : ouverte sur ses deux flancs, la crypte, presqu'entièrement restaurée, est envahie par l'eau des grandes pluies qui continue à s'y faire jour malgré le coûteux aquéduc, et l'imprègne d'une humidité déplorable qui finira par salpêtrer les murs. Quant à la chancelante coupole de l'église supérieure, ou si l'on veut au *Trullus*, que couronnent tant de précieux et originaux modillons, il ne se soutient plus que par une espèce de miracle, strié qu'il est de crevasses nombreuses et tellement profondes qu'elles apparaissent à l'intérieur !

Voilà, M. le Directeur, l'état désolant dans lequel la mauvaise volonté de M. Manguin réduit un des plus précieux monuments du département de l'Isère, nous espérons que la Société française nous aidera à sortir de cette impasse funeste, et qu'émue du malheur qui frapperait l'art et la science si ce monument venait à succomber, elle voudra le couvrir de son puissant patronage et élever au plus tôt la voix pour conjurer sa destruction.

Une démarche près de l'autorité est d'autant plus urgente, que les crédits alloués pour l'achèvement de la restauration de la crypte et de la coupole sont sur le point d'être périmés, faute d'emploi. Le Préfet et le Maire de Grenoble, trop surchargés d'affaires d'ailleurs pour pousser celle-ci comme il conviendrait, ont beau insister au près du Ministre pour que M. l'Architecte vienne reprendre les travaux, celui-ci, peu troublé des injonctions de son supérieur, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par une lettre ministérielle qu'on nous a communiquée, est entièrement occupé du *Palais de Cristal.* Et cependant, vienne la saison des frimats, et la coupole, qu'un choc un peu violent fait trembler, ceci est littéral, peut s'écrouler sous le poids des neiges. L'entrepreneur ne nous a pas caché ses craintes à ce sujet, et il voit arriver l'hiver avec terreur. Nous n'ajoutons plus qu'un mot à ce long mais utile exposé, M. le Directeur, et c'est celui-ci : que la belle coupole de St.-Laurent s'écroule, et c'en est fait de la crypte qu'il recouvre! La raison d'humanité seule crie plus haut que tout le reste dans cette question; car enfin, sera-ce de nuit, sera-ce de jour, et lorsque le sanctuaire sera rempli de fidèles, que cette ruine épouvantable aura lieu, si Dieu a décidé qu'elle arrive?

Il est temps, M. le Directeur, de vous décrire le monument que nous venons de recommander si longuement à votre

sollicitude. Quatre murs disposés en forme de parallélogramme ou de carré long, dirigés de l'Est à l'Ouest, en constituent le corps. A ces deux points opposés on a pratiqué un enfoncement circulaire qui est répété aux deux côtés du Nord et du Sud, mais rapproché de la face orientale. A une égale distance de la face occidentale sont pratiquées deux ouvertures cintrées ménagées dans les murs de ces mêmes côtés (Nord et Sud). L'une donne accès dans une petite salle carrée qui paraît avoir servi de sacristie et dont les murs et la voûte sont construits en petit appareil romain. La voûte de cette salle, formée de larges briques sur champ noyées dans du mortier, rappelle les constructions des arènes de Nîmes.

L'autre ouverture conduit à un escalier qui se prolonge à l'Ouest sous une voûte de près de 14 mètres. Cet escalier qui est presqu'entièrement enfoui, et dont on n'a déblayé que quelques marches, pourrait servir, ainsi que nous l'avons proposé, à relier la crypte à l'église supérieure par le moyen d'un puits qu'on ouvrirait dans celle-ci. Cette communication qui a existé autrefois, est tout-à-fait désirable pour le service de l'église; la majesté du culte y trouverait également son compte, et la crypte, convertie en crèche à Noël et en saint sépulcre le Vendredi Saint, serait dans ces deux solennités de l'effet le plus religieux et le plus saisissant. Nous reprenons notre description. Vingt colonnes d'ordre corinthien (1) à base attique, distribuées à l'intérieur sur les quatre faces du monument, en soutiennent la voûte, qui a près de 7 mètres d'élévation. Huit autres colonnettes supportent, à l'aide d'un petit entablement sculpté, les retombées des archivoltes anté-

(1) Cette désignation ne convient qu'au corps des chapiteaux, ornés la plupart de feuilles d'acanthes; elle ne s'étend pas aux tailloirs qui sont ornemanisés dans la manière bysantine.

rieures et postérieures qui s'appuyent de chaque côté sur deux de ces colonnettes accouplées.

Deux fenêtres, prises à l'Est et au Nord, donnaient le jour nécessaire. La première, obstruée presqu'à moitié, éclaire maintenant très-insuffisamment la crypte. La seconde, infiniment plus petite, et qu'un meneau partage en double arcade, est complètement bouchée. La longueur de la crypte est de 8 mètres 50c., sa largeur de 5m., et chaque enfoncement ayant 1m. 80c. de profondeur, on a pour la plus grande longueur 10m. 30c. et 8m. 60c. pour la plus grande largeur.

Il est inconcevable qu'on se soit mépris comme on l'a fait sur la destination de ce monument que quelques-uns ont désignés comme un temple d'*Esculape*, et cela à cause d'un certain dragon à tête humaine qui est sculpté sur les deux flancs extérieurs du *trullus*, au-dessous de la corniche. La tête d'homme attribuée à ce dragon ne permettait aucune méprise, et désignait du reste l'archange rebelle. Mais, indépendamment de cette démonstration, la forme intérieure de l'édifice aurait dû révéler aux moins érudits qu'ils avaient une église primitive sous les yeux. En effet, l'édifice est construit en forme de croix; et, d'ailleurs, les emblêmes non équivoques qui sont sculptés sur les riches chapiteaux des colonnettes, chapiteaux presque tous taillés dans le marbre blanc statuaire le plus pur, auraient dû désiller les yeux des moins clairvoyants. Ces emblêmes sont, d'une part, deux agneaux placés en regard d'un arbre pyramidal chargé de rappeler celui du calvaire; d'une autre, ce sont deux colombes qui tiennent suspendue à leur bec une guirlande de fleurs dont elles enlacent une croix grecque placée entre elles; enfin ce sont deux dragons, posés comme les agneaux de chaque côté d'un arbre conique, qui viennent vous remettre en mémoire le fruit défendu et l'origine des maux

de la triste humanité. Il n'y a aucune trace de peinture ni d'image dans cette église byzantine; seulement, la voûte du sanctuaire, divisée en trois sections, retient dans l'un de ses compartiments les linéaments en bossage et très-effacés d'un arabesque en stuc qui forme enroulement. Quelques fragments de ce stuc présentés au Comité central d'architecture de Paris, y ont produit la conviction que notre monument remonte à une haute antiquité.

Nous ne saurions trop insister en dernier ressort, M. le Directeur, sur l'harmonie exquise qui règne dans toutes les parties de cette crypte : il est difficile de se faire une idée de la hardiesse et de la franchise de ces arcs, de la grâce de ce péristyle intérieur, décoration si peu commune, et de la majesté de cette file de colonnettes faisant cortége au monument, et dont quelques-unes sont, comme nous l'avons dit, du plus beau marbre, tel que pouding, marbre blanc et brêche violette. Appareillées deux à deux comme les chapiteaux, ces colonnettes sont placées chacune en regard de sa semblable. Les chapiteaux, dont les arabesques rappellent le plus beau style antique, sont surmontés de tailloirs ornemanisés dans la manière byzantine. De sorte que l'on pourrait dire de la plupart, qu'ils sont à la fois grecs et byzantins.

L'un des renfoncements pratiqués du côté de l'abside ou presbyterium, nous a présenté au moment du déblayement une singularité que nous nous empressons de noter ici : il était encore meublé d'un banc circulaire construit en maçonnerie, mais brisé et dégradé de telle manière, qu'on dût renoncer à le réparer. Les traces d'un banc semblable se retrouvaient dans le sacellum d'en face. On a déjà remplacé l'un de ces bancs; quant à l'autre, nous attendons que le bon plaisir de M. l'architecte le rétablisse.

Nous attendons encore une autre restauration d'une bien autre importance pour l'honneur du monument, et qui coû-

terait bien peu de temps et de dépense ; je veux parler de la réinstallation de l'autel antique retrouvé avec tant de bonheur parmi les monceaux de terre et de décombres qui comblaient notre chère église. Cet autel git à plat sur le pavé restauré du sanctuaire ainsi que la colonnette octogone qui le portait jadis !!!

En vérité, M. l'architecte du Gouvernement oublie par trop les monuments qu'il est chargé de restaurer.

Nous ne prolongerons pas plus long-temps, Monsieur le Directeur, notre description ni notre plaidoyer : l'une et l'autre sont loin d'être ce que nous voudrions qu'ils fussent. Néanmoins, nous nous flattons, qu'appuyée comme elle va l'être, cette défectueuse Notice prendra quelque valeur à vos yeux, et à ceux de nos honorables collègues de la Société française, et que nous n'aurons pas imploré en vain votre protection et votre secours en faveur d'un des plus précieux monuments de la France.

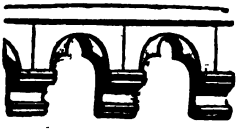

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A SANS ET A NOIRY

(SAONE-ET-LOIRE) ;

Par M. Paul CANAT,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments et de la Société académique de Châlons.

La Société française a accordé, au mois de juillet 1852, une somme destinée à faire des fouilles aux environs de Châlons-sur-Saône.

Ces fouilles n'ont pu avoir lieu que récemment, et nous nous empressons d'en faire connaître les résultats.

FOUILLES A SANS (1)

(Canton de Sennocey-le-Grand — Saône-et-Loire.)

Historique et topographie. — Des fouilles avaient eu lieu, il y a quelques années, sur le flanc de la montagne qui domine le village de Sans. Des débris de tuiles, de poteries, de cubes et de ciment qui venaient affleurer à la surface du sol, indiquaient l'endroit où devaient se trouver des vestiges romains, et, en effet, on avait découvert un système de murailles,

(1) Canton et commune de Sennocey-le-Grand, arrondissement de Châlon-sur-Saône, à 17 kil. Sud de Châlon.

dont il ne restait que les substructions, et qui formaient les divisions d'appartements vastes.

La première pièce, en partant de la partie inférieure de la pente du terrain, se trouvait, par sa position, plus exposée aux causes de destruction, puisqu'elle ne put être enfouie aussi profondément que les autres; aussi n'en trouva-t-on que la trace des murs.

La seconde était un grand rectangle terminé à l'une de ses extrémités par une abside semi-circulaire. Là apparurent les restes d'une belle mosaïque, dont la partie la mieux conservée se trouvait comprise dans l'hémicycle.

Elle représentait, dans cette portion, deux griffons buvant dans une coupe et posés sur le diamètre qui formait la base de l'hémicycle, entourés d'un encadrement orné.

Malheureusement, les personnes qui firent ces fouilles et les propriétaires du sol ne prirent aucunes précautions pour conserver; la mosaïque fut laissée à découvert en entier pendant un hiver, et il n'en reste pas vestige. Un beau dessin en a été levé par M. Laroque de Chanfrey, mais nous ne le possédons pas et nous n'avons pu en obtenir un calque.

Cette pièce avait 8 mètres 60 centimètres de longueur sur 5,60 de largeur.

On signala en même temps, sans pousser plus loin les fouilles, l'existence d'une autre mosaïque dans une pièce contiguë à celle-ci : c'est afin de vérifier le fait, qu'une subvention a été demandée à la Société française et qu'une commission de la Société d'histoire et d'archéologie se transporta, en septembre dernier, à Sans, et procéda aux fouilles.

Fouilles.—On constata d'abord qu'on se trouvait sur l'emplacement d'une vaste *villa* gallo-romaine, dont la position, selon l'usage, était très-belle sous le rapport du site, des

abords, de la vue, des commodités de toute espèce.

On détermina la situation des murs et on rétablit le plan approximatif de la portion connue.

Les constructions ne paraissent pas s'étendre, d'un côté, au-delà d'une certaine pièce, car on trouva le parement extérieur du mur en petit appareil; mais elles s'étendaient dans la partie opposée, car les habitants révélèrent l'existence, à la distance de 20 à 30 mètres, d'un pavé formé de petits cubes. Le fait ne fut pas vérifié, mais il est probable, quand on considère la dimension des pièces et quand on compare ces restes avec ceux de *villæ* déjà connues et délimitées.

A l'entrée d'une des pièces se montrent deux murs en retrait, ce qui peut indiquer un péristyle.

Les fouilles commencèrent dans la pièce voisine. Une tranchée fut ouverte, et à la profondeur d'un mètre environ le pavé fut rencontré.

Mosaïque. — Ce pavé est formé de cubes de pierre d'environ 1 centimètre de côté, quoiqu'il paraisse que, dans l'origine, ils étaient prismatiques et formaient une couche plus épaisse qui a été usée par le frottement des chaussures. Ils reposent sur un ciment rouge, étendu sur un béton grossier; le tout est posé sur un blocage.

On s'assura qu'il n'existait pas d'hypocauste, ce qui expliqua d'ailleurs la parfaite conservation du pavé.

Trois sortes de pierre forment les cubes : le fond est blanc jaunâtre, en calcaire compacte du pays; le calcaire rouge, aussi du pays, forme la partie colorée du dessin : les parties noires sont en schistes bitumineux des environs d'Autun.

Le dessin se compose d'un encadrement qui renferme un certain nombre de cercles tangents, dont les points de contact sont dissimulés par un ornement en forme de roue à palettes.

Le calque ci-joint a été fait d'après le plan que j'en ai dressé : il est à l'échelle de 0,05 ou 1/20.

Chacun des cercles est formé d'un trait noir de la largeur de deux cubes et d'un trait rouge dentelé, inscrit et circonscrit au premier.

Le centre est occupé par un quadrilatère formé par un trait noir flanqué de deux traits rouges et une étoile au milieu.

L'intervalle entre le cercle est rempli par une étoile à huit pointes aiguës.

L'encadrement se compose, en partant du mur, d'une bande rouge de $0^{m},30$ centimètres de largeur, d'une bande noire de 0,08, une blanche et une noire de même largeur, puis une rouge de 0,04 qui borde le dessin.

La grandeur de la pièce est de 7 mètres 30 centimètres sur 5 mètres 20 centimètres.

L'ensemble de ces cercles tangents quatre par quatre, appelé *Opus Alexandrinum*, formait le dessin uniforme de tout le pavé ; car, quoiqu'il n'ait pas été entièrement découvert, des regards creusés aux quatre angles et au centre n'ont montré aucune modification.

La conservation est parfaite : la fouille, du reste, a été comblée, et, grâce à sa profondeur, ce précieux morceau est à l'abri de tout danger.

Objets divers. — Peu de débris ont été trouvés : quelques clous en T, d'autres à tête sphérique, quelques fragments de marbres de placage, des enduits peints ; près de là, la moitié d'une meule creuse, conique, des tuiles à rebords, voilà tout.

Mais le sol est riche en substructions. Quelques affleurements, une naissance de voûte en briques se laissent voir.

Malheureusement deux choses rendent difficiles la continuation des fouilles : la profondeur résultant de la quantité de terres et de débris que les eaux ont amenés de la montagne

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A SANS (SAÔNE-ET-LOIRE), aux frais de la Société française.

depuis des siècles, et la nature du sol qui est planté en vignes et qu'on ne peut excaver sans de grands dégats auxquels les propriétaires s'opposent.

Dans l'intérieur de la pièce explorée, à la profondeur de 0m. 80c. environ, ont été trouvés deux squelettes, dans la position horizontale, sur le dos, mais sans tombeau ni enceinte de pierre. Nous verrons qu'à Noiry cette circonstance se présente d'une manière plus frappante.

Quelques antiquités ont été trouvées dans les environs. M. de Chanfrey possède quelques sculptures en pierre, un chapiteau corinthien; M. L. Niepce, membre de la Société française, ancien président de la Société archéologique de Châlons, possède un vase cinéraire de bronze, renfermant un grand nombre de médailles, avec des cendres et des ossements calcinés.

Il existe un grand tombeau gallo-romain en pierre, sur lequel est une inscription que nous possédons et qui indique une sépulture gallo-romaine. Il est recouvert d'une lourde pierre taillée en toit à deux pentes, avec des acrotères aux angles.

FOUILLES A NOIRY (1)

(Commune d'Ormes — Saône-et-Loire.)

Nous allions faire un rapport sur les faits précédents, lorsque nous apprîmes qu'une nouvelle et importante découverte avait été faite dans un autre canton, et nous attendîmes pour joindre ensemble les deux comptes-rendus. Mais on était en

(1) Commune d'Ormes, canton de Cuisery, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

janvier, le mauvais temps et les retards causés par le propriétaire nous repoussèrent jusqu'en juillet.

Topographie. — Enfin une commission se transporta sur les lieux, et reconnut qu'elle foulait un sol qui fut couvert jadis par une immense *villa*. On peut évaluer son emplacement environ à 3 hectares.

Sa position était encore plus belle qu'à Sans. Un plateau s'avance jusque près de la Saône; le talus rapide qui le termine s'abaisse sur la prairie qui borde la rivière. En face s'étend une belle plaine, bordée, à deux lieues de-là, par une chaîne de hautes collines, sur les flancs de laquelle, et en regard de Noiry, s'élevait la *villa* de Sans. La *villa* occupait la crête de ce plateau, et dominait la plaine et le cours de la rivière. Les constructions s'étendaient au loin en arrière, et c'est au milieu du vaste champ qu'elles occupaient, que les habitants, en extrayant des pierres à bâtir et détruisant les fondations qui les gênaient, trouvèrent et mirent à nu la belle mosaïque qui va nous occuper.

Mosaïque. — Elle se présente d'abord avec une forme circulaire, que nous reconnûmes bientôt pour un hémicycle, terminant une salle rectangulaire.

L'esquisse ci-jointe, dressé à l'échelle de 0^{m}. 04^{c}. ou 1/25, suppléera à la brièveté de ma description. Disons d'abord qu'elle ne donne qu'une portion de la partie la mieux conservée du pavé : en poussant une tranchée dans le sens de la longueur de la salle, on a trouvé quelques fragments en place, qui nous ont permis d'essayer une restauration et de déterminer à peu près les dimensions de cette salle. Elle aurait pour longueur totale 12^{m}. 50^{c}., et pour largeur, le diamètre de l'hémicycle, 7^{m}. 50^{c}., à moins que le rectangle ne s'étende davantage en largeur.

Les murs, d'ailleurs, sauf au sommet de l'abside, sont dé-

truits jusqu'en-dessous du pavé, et le ciment qui porte le pavé n'a plus ses contours limités que par le sol.

L'aspect de la mosaïque était éblouissant. On doit remarquer qu'elle se compose de deux systèmes de damiers, qui se coupent par un angle de 45c., et qui sont reliés entre eux par un système général d'ornementation au trait. Chacun des carrés qui le composent a 0m. 73c. de côté, et renferme un second carré de 0m. 35c., au milieu duquel est dessinée la figure d'un animal.

L'espace compris entre ces deux carrés inégaux est rempli par un encadrement, qui est simple dans le damier parallèle aux faces de la salle, et double dans le damier oblique.

Ces encadrements variés sont d'ailleurs rangés avec symétrie.

L'ensemble de ce dessin est enveloppé par une tresse à trois rubans de couleurs différentes, du plus bel effet, qui présente des portions rentrantes, correspondantes aux carrés sur lesquels elle passe.

Deux traits noirs, dont l'un est large de 0m. 05c, le bordent extérieurement : enfin une bande blanche, comme le fond du pavé, termine le tout et s'étend jusqu'au mur.

Tous les traits noirs sont formés de deux rangs de cubes qui, comme à Sans, ont 0m. 1c. de côté. Ils sont aussi en schistes bitumineux d'Autun : les enfants s'amusaient à les faire brûler et en ont détruit beaucoup.

Le fond est blanc en calcaire compact. Les détails rouges sont du même calcaire rouge qu'à Sans. La pierre d'un gris verdâtre, qui forme des dessins, n'est pas du pays : je ne sais d'où elle vient.

Les animaux sont faits avec beaucoup plus d'art et de finesse que le reste du pavé. Les dés de pierre sont de toutes formes et de toutes couleurs, et n'ont, en général, que 4 à 5 millimètres de largeur.

FRAGMENT DE LA PARTIE SEMI-CIRCULAIRE DE LA MOSAÏQUE DE NOIRY.

Le dessin de chacun de ces animaux est remarquable par la netteté, la vigueur de la forme et du coloris et une grande variété d'expression. Le singe, qui joue avec une boule ou pomme, rappelle par un détail indécent, le plus lascif des Priapes.

Deux de ces figures présentent des particularités difficiles à expliquer.

I. — Le carré du Lion, qui est au centre de l'hémicycle, laisse voir dans l'angle trois pointes rouges et jaunes, ayant la forme ou de fers de lance, ou de rostres de navires. Je suis porté à y reconnaître des rayons de soleil. Cependant mes recherches ne m'ont rien fourni à ce sujet. Les auteurs anciens n'en disent rien. Le Physiologus ne nous est connu que par les Bestiaires manuscrits du moyen-âge. Or, ceux que donnent MM. Cahier et Martin (1), pas plus que celui de la Bibliothèque de Châlon-sur-Saône, qu'ils n'ont peut-être pas connu, ne donnent qu'à l'aigle la faculté de regarder le soleil; d'ailleurs, ici, le soleil se trouverait derrière et non devant et rien dans les facultés apocryphes attribuées au lion, n'a trait à ce qui nous occupe. Je pense qu'il faut y voir simplement un souvenir du soleil africain.

II. — Un des carrés voisins de celui-ci renferme, non un animal, mais une chose sans nom, dégradée, qu'on ne peut décrire, et que la vue du plan peut seule faire comprendre. — Pline et les autres auteurs anciens, et après lui le Physiologus, et les Bestiaires, déjà cités, mettent au rang des êtres animés, deux pierres de sexe différent, qu'ils appellent *Terrobuli*, *Teubolien*, « pierres qui ardent », et qui, en se rapprochant, prennent feu et lancent des flammes. Faut-il croire que nous avons là la représentation de ces pierres? Dans ce cas, notre mosaïque serait un véritable Bestiaire complet, d'autant plus qu'on reconnaît un oiseau dans les fragments

(1) *Mélanges d'archéologie*, 2 vol., p. 85 et suiv.

épars, et nous aurions encore plus de regrets de sa destruction. Je ne veux rien décider : on peut voir là le diamant, ou toute autre chose encore que les dégradations du pavé empêchent de déterminer.

Objets divers. — Disons d'abord que ce qui reste a été soigneusement recouvert de planches et de terre, et sera retrouvé intact au besoin.

Cette salle n'avait pas d'hypocauste; mais on en trouve des traces plus loin, consistant en briques en forme de coins devant former des piliers cilyndriques.

Des fragments de marbres de placage, blanc, gris, vert, cipolin, etc., des enduits peints, ornaient les murs. Un fragment de fût de colonne cannelée, d'un diamètre environ de 70 à 80c., des portions de ciment où des incrustations de cailloux et de morceaux de marbre formaient de grossiers dessins, voilà tout ce qu'on a trouvé d'intéressant.

Peu de médailles : quelques Faustines, et un Alexandre Sévère, grand bronze, de la plus belle conservation.

Aucune inscription n'est connue aux environs. Les substructions dont on connaît le gisement, couvrent, comme je l'ai dit, un grand espace, et quoiqu'elles aient été beaucoup plus attaquées qu'à Sans, puisque depuis des siècles elles servent de carrière aux habitants, elles sont peut-être encore riches, et mériteraient qu'on y entreprît de vastes fouilles. Elles offriraient peut-être moins de richesse qu'à Sans, mais plus de facilités.

Les belles sources qui jaillissent auprès n'ont pas encore été explorées. On y voit deux margelles de puits antiques.

Les fondations que j'ai vu détruire avaient 1 mètre de largeur sur 2 de profondeur. Elles étaient formées d'un rang de pierres debout, sans ciment, puis d'un blocage d'assez mauvais matériaux, puis d'un mur cimenté.

De même qu'à Sans, on a trouvé dans les fouilles des osse-

ments humains, mais en grand nombre, vieillards, adultes et enfants; sur la mosaïque même, étaient plusieurs cadavres, sans ordre, renversés les uns sur les autres, et, parmi eux, celui d'un petit enfant. De ces faits on doit conclure que la destruction de ces deux villes, ainsi que celle de Préty située, deux lieues plus bas, sur le bord de la Saône (1), dont nous parlerons quelque jour, est due à une cause violente; que ces ruines ont été long-temps abandonnées, puisqu'elles ont servi à construire et à orner les maisons qui s'élevèrent dans le voisinage. C'est pour cela qu'il n'en reste que les substructions, d'autant plus détruites, à Noiry surtout, que les matériaux à bâtir étaient plus rares dans le pays. Il est infiniment probable que les rives de la Saône possèdent encore un grand nombre de ces villes, que des fouilles feraient connaître.

(1) Canton de Tournus, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

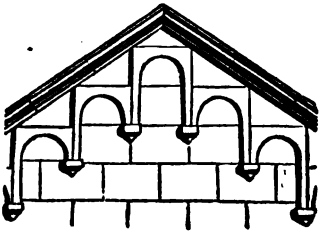

NOTICE

SUR

LES ATTACHES D'UN SCEAU

DE RICHARD-CŒUR-DE-LION (1);

PAR M. LÉOPOLD DELISLE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Les attaches dont je vais parler pendent au bas d'une charte que Richard-Cœur-de-Lion accorda, le 20 juin 1190, à Richard du Hommet et à Gille, sa femme. Cette pièce, longtemps conservée dans les archives de l'abbaye d'Aunai (2), se trouve aujourd'hui aux Archives du département du Cal-

(1) Une première édition de cette notice a paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (3e. série, t. IV). M. Delisle a fait quelques modifications à son travail primitif, et M. Bouet a bien voulu exécuter le dessin ci-joint. La forme des lettres est exactement représentée ; mais la gravure sur bois ne pouvait pas donner l'idée de la perfection du tissu dont il s'agit.

(2) Les seigneurs du Hommet étaient les principaux fondateurs de l'abbaye d'Aunai. Dès le règne de Philippe de Valois, les religieux de ce monastère conservaient en original, dans leurs archives, plusieurs chartes accordées par les ducs de Normandie à Richard et à Guillaume du Hommet.

vados. Quoique ce document ait été publié par D. Martène (1), sans doute d'après un registre de Philippe-Auguste (2), je crois indispensable d'en remettre le texte sous les yeux de mes lecteurs :

« Ricardus, Dei gratia rex « Anglorum, dux Normanno- « rum, Aquitanorum, comes « Andegavorum, archiepis- « copis, episcopis, abbatibus, « comitibus, baronibus, jus- « ticiis, vicecomitibus, senes- « callis, prepositis et omnibus « ministris et fidelibus suis « totius terre sue, salutem. « Sciatis nos dedisse et reddi- « disse et presenti carta nostra « confirmasse dilecto et fami- « liari nostro Ricardo de Hu- « metis, pro servicio et ho- « magio suo, et Gile, uxori « sue, et heredibus eorum « Popevillam et Warrevillam « cum pertinenciis suis om-

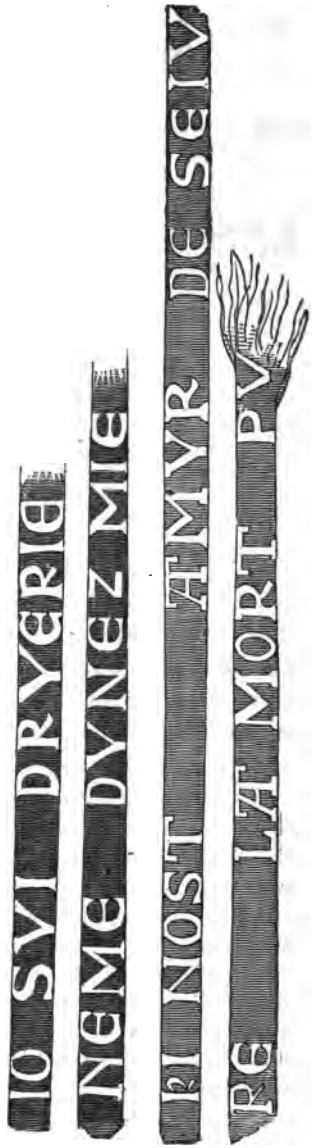

(1) *Amplissima collectio*, t. I, c. 990.

(2) Voy. à la Bibliothèque impériale les deux cartulaires de Philippe-Auguste, provenus de Colbert, et cotés 8408, 2. 2, B et 9852. 3.

« nibus, tenendas de nobis et heredibus nostris cum baronia « sua, sicut jus et hereditatem suam ex parte predicte Gile, « uxoris sue. Quare volumus et firmiter precipimus quod pre- « dictus Ricardus et predicta G., uxor sua, et heredes eorum « habeant et teneant de nobis et heredibus nostris predictas « villas cum omnibus pertinenciis suis bene et in pace, libere « et quiete, integre, plenarie et honorifice, in bosco et plano, « in pratis et pasturis, in aquis et molendinis, in viis et se- « mitis, in vivariis et stagnis, in mariscis et piscariis et in « omnibus aliis locis et aliis rebus ad predicta maneria perti- « nentibus, cum serviciis et homagiis et releviis et cum om- « nibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis et cum « omni integritate sua. Testibus : Godefrido, Wintoniensi « episcopo; Willelmo filio Radulfi, senescallo Normannie; « Pagano de Rochefort, senescallo Andegavie; Roberto de « Harecurt; Philippo de Columberiis; Gaufrido de Cella; « Willelmo de Sancte Marie ecclesia, decano Moretonii. Data « per manum Johannis de Alencon, Lexoviensis archidiaconi, « vicecancellarii nostri, [xx die] junii, apud Chinonem, « anno primo regni nostri. »

Le sceau est brisé. Les attaches auxquelles il était suspendu se composent de deux cordons de soie, longs chacun d'environ 50c. Le tissu en est très-épais, très-serré, et affecte la forme d'un petit boyau. Cette disposition a été obtenue sans suture, et semble supposer l'emploi d'un métier assez perfectionné. Au reste, dans les archives de Normandie et des provinces voisines, on rencontre assez fréquemment des exemples de ces tissus circulaires.

Mais là n'est pas la seule difficulté qu'on ait dû vaincre pour fabriquer les attaches que je décris. L'une d'elles est d'un vert uni tournant maintenant au jaune; l'autre, d'un bleu tacheté de brun. Chacun de ces cordons est, dans une

partie de sa longueur, chargé d'ornements dont les formes sont dérivées de celles du losange; l'autre bout est occupé par une devise française. Les lettres, comme les ornements, se détachent en blanc. Au revers, les lettres et les ornements sont vert ou bleu tacheté de brun, tandis que le fond est blanc. Ces lettres et ces ornements n'ont donc pas été l'objet d'un second travail, d'une broderie ou d'un brochage; ils font partie même du tissu. Je n'essaierai pas de rechercher par quels procédés une œuvre aussi compliquée a pu s'exécuter au XIIe. siècle. Je me borne à constater que la précision, la netteté et l'élégance qui la caractérisent témoignent hautement de l'habileté de l'ouvrier, et qu'il a frappé d'admiration d'habiles passementiers auxquels je l'ai fait voir.

L'emploi du français dans l'inscription empêche d'admettre une origine orientale. C'est une preuve évidente que les cordons ont été fabriqués en France ou en Angleterre.

On ne saurait d'ailleurs s'en étonner. Dans les romans français nous voyons les dames du XIIe. et du XIIIe. siècle occupées à des travaux de ce genre. Les trouvères mentionnent les lacs, les orfrois, les franges et les autres ouvrages en soie qu'elles aimaient à tisser de leurs propres mains (1).

(1) J'emprunte les citations suivantes à M. Francisque Michel (*Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, t. I, p. 102 et 103) :

.... Les dames orent tissu
Mainte pourpre et maint orfrois. *(Roman de Perceval.)*

Puceles quatre vins ou cent
Qui fesoient lax et fresiaus
Et aumosnieres et joiaux. *(Ibid.)*

Et tissent de totes manieres
Et las et braieus et lasniere. *(Partonopeus de Blois.)*

Ele méisme par deduit
Fist un fresel de soie estruit
De qu'en dut faire las à hiaumes *(Roman de l'Escouffle.)*

Bien sachiès que jou referoie

Les religieuses partageaient même ces goûts un peu mondains, et l'archevêque de Rouen, Eude Rigaud, défendit ces travaux dans plusieurs monastères de Normandie (1).

L'inscription ne présente aucune difficulté de lecture. Pas une lettre n'est douteuse. Elle porte :

JO SUI DRUERIE
NE ME DUNEZ MIE
KI NOSTRE AMUR DESEIVRE
LA MORT PU. . . . . .

La fin du quatrième vers manque. On peut la restituer de différentes manières. La leçon suivante me paraît satisfaire aux conditions du sens, de la mesure, de la rime et de la langue :

LA MORT PUIST JA RECEIVRE.

De cette manière, la devise pourrait se traduire :

Je suis gage d'amour (1) ;

Joïaus de fil d'or et de soie,
K'il n'est feme ki tant en sache
D'orfrois, de çainture, d'atache (*Ibid.*)

La dame de Faiel fist un laqs de soye moult bel et bien fait... (*Chronique du chastelain de Couci.*)

(1) Inhibuimus ne moniales darent elemosinarias, fresellas vel acuarias; *Reg. visit.*, p. 326. — Inhibuimus ne elemosinarias, fresellas, acuarias et similia facerent nec operarentur de serico nisi quod esset ad cultum divinum; *ibid.*, p. 401. — Inhibuimus omnibus ne operarentur de serico nisi ea que ad ecclesiam pertineant; *ibid.*, p. 451. — Inhibuimus ne elemosinarias, acuarias, fresellos et consimilia operarentur; *ibid.*, p. 456. — Voy. encore p. 486, 624, etc.

(2) Pour justifier ma traduction du mot *druerie*, je citerai un passage de *Partonopeus de Blois* (édit. Crapelet, t. II, p. 42) où ce mot est pris dans le sens de *présent d'amour* :

Une en sai caste plus qu'asès,
Cui rien que Die n'est en grès;
Je paroil bas et ele haut;
Se je sospir, il ne l'en caut;
Se jo li envoi druerie,
El jure qu'el n'en prendra mie.

Ne me donnez pas.
Que celui qui sépare notre amour
Puisse recevoir la mort !

Les cordons chargés d'une telle devise ne peuvent être que des lacs d'amour. Mais pourquoi ces lacs ont-ils servi à attacher le sceau de Richard-Cœur-de-Lion ? Le caractère de ce roi pourrait autoriser bien des conjectures. Combien d'imaginations n'en demanderaient pas autant pour bâtir d'ingénieux romans ? On me permettra de proposer une explication. Lors même qu'elle ne paraîtrait pas admissible, les détails dans lesquels j'entrerai serviraient à bien faire comprendre le sujet de la charte de Richard.

Poupeville a désigné jusqu'au XIIIe. siècle une paroisse du diocèse de Coutances, qui depuis a été généralement appelée Ste.-Marie du Mont (1). Aujourd'hui Poupeville n'est plus qu'un hameau de la commune de Ste.-Marie du Mont, canton de Ste.-Mère-Église. — St.-Germain et St.-Martin-de-Varreville font partie de ce même canton.

Les domaines de Poupeville et de Varreville paraissent avoir, au milieu du XIe. siècle, appartenu à Robert, fils d'Onfroi : ce fut à sa prière que le duc Guillaume, antérieurement à la conquête de l'Angleterre, concéda à l'abbaye de St.-Wandrille les églises de St.-Germain et St.-Martin-de-Varreville et Ste.-Marie de Poupeville (2). Robert fils d'Onfroi était, selon toute apparence, Robert de Vieilles, frère de Roger de Beaumont (3).

(1) Cette paroisse est appelée *Poupevilla* dans le Pouillé du diocèse de Coutances, rédigé en 1251. — Le Pouillé rédigé au XIVe. siècle la désigne sous le nom de *Beata Maria de Monte.*

(2) *Grand cartul. de St.-Wandrille* (aux Arch. de la Seine-Inférieure), f. 325 v°. ; *Chartul. St.-Wandreg.* (ms. lat. 5245 de la Bibl. imp.), p. 172 et 173.

(3) Telle est l'opinion de M. Le Prevost. Feu M. Stapleton (*Magni*

A sa mort, les terres de Varreville et de Poupeville firent sans doute retour à la couronne. Roger, évêque de Salisbury, semble en avoir joui sous le règne de Henri Ier. (1).

Henri II les concéda à Richard de la Haie (2). Après la mort de ce baron, arrivée en 1169 (3), la jouissance d'une partie de son héritage fut dévolue au roi, et nous voyons les

rotuli scaccarii Norm., t. I, p. lxxxvii) pensait que Robert, fils d'Onfroi, était Robert de Rhuddlan.

(1) Voyez une charte de Hugue, archevêque de Rouen, en 1142, conservée en original aux archives de la Manche, et que l'archiviste, M. Dubosc, a transcrite dans son *Cart. de l'abbaye de Saint-Lo*, p. 7 et 8.

(2) Stapleton, *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, t. I, p. cxlv.—La charte suivante, dont je dois la copie à M. de Gerville, suffirait pour prouver que Richard de la Haie fut seigneur de Poupeville et de Varreville :

Sciant omnes qui sunt et qui futuri sunt quod ego Willelmus de Humetis, constabularius Normannie, dimisi abbatie de Blancalanda decimas omnium releviorum que exeunt de maneriis meis Poupeville et Varreville quas injuste detinueram, et concessi quod abbatia habeat illas in perpetuum, bene et in pace, sine reclamatione mea vel heredum meorum. Concessi etiam quod abbatia possideat pacifice omnes decimas denariorum meorum qui proveniunt de portagio bladi et de factura brasii mei de Varrevilla, que ad abbatiam eandem pertinebant cum predictis releviis ex dono Ricardi de Haya, avi mei, et ex concessione Ricardi de Humetis patris mei; et insuper dimisi omnino calengium meum quod habebam super decimam lx solidorum quos abbatia de Cesarisburgo habet annuatim in manerio meo de Varrevilla. Et ut hec omnia perpetuam firmitatem habeant, presentem cartam sigillo domini Hugonis Constanciensis episcopi et sigilli mei feci testimonio confirmari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vigesimo.

(3) Robert du Mont, dans le *Recueil des historiens*, t. XIII, p. 313. —Cf. l'obituaire de l'abbaye de Silli, cité dans *Neustria pia*, p. 842, et l'épitaphe rapportée par Jean Columbi, *Noctes blancalandanæ*, dans ses *Opuscula varia*, Lyon, 1668, in-fol.

revenus de Poupeville et de Varreville figurer sur le compte de l'Échiquier en 1180 (1).

Richard de la Haie avait épousé Mathilde, fille de Guillaume de Vernon, qui lui survécut. De ce mariage naquit Gille de la Haie, femme de Richard du Hommet (2). J'ignore l'époque à laquelle fut conclu ce mariage, mais ce dut être au plus tard en 1187 (3). Les domaines de Varreville et de Poupeville faisaient partie de la dot de Gille de la Haie. Cependant les nouveaux mariés n'entrèrent pas immédiatement en possession de ces terres : elles ne leur furent rendues que le 20 juin 1190. C'est à cette restitution que se rapporte la charte dont j'entretiens mes lecteurs. Dans cet acte, nous voyons Richard-Cœur-de-Lion *donner, rendre et confirmer à Richard du Hommet et à Gille, sa femme, et à leurs héritiers, Poupeville et Varreville avec toutes leurs dépendances, pour les tenir du roi avec leur baronnie, au droit de ladite Gille.*

Ainsi, les terres de Varreville et de Poupeville faisaient bien partie de l'héritage que Gille de la Haie avait apporté en mariage à Richard du Hommet. Ce fait constaté, serait-il étonnant que ce seigneur, en obtenant une charte relative à la dot

(1) Edit. de Londres, t. I, p. 38.

(2) Voyez plus loin, p. 233, la charte de Mathilde [veuve de Richard] de la Haie, et la charte de Richard du Hommet. — Pour prouver cette filiation, je citerai encore un acte dont il existe une ancienne version française aux archives de la Manche (*Liber de beneficiis Exaquii*, f. 76 v°.; *Liber de Avarvilla*, part. IV, n°. 73, f. 230). Par cette charte, « Willaume du Hommet, filz de Richart du Hommet et de Gille, fille de Richart de la Haye, » confirme à l'abbaye de Lessai « toutes « les omosnes et toutes les diemes lesquelles mes ancesors Robert de la « Haie et Richart son filz, mon ael, donnèrent à ycelle abbaye. »

(3) Voy. la charte relative aux salines de Saint-Germain sur Ai, que j'ai publiée dans mes *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 269.

de sa femme, eût prié le roi d'y suspendre son sceau avec les lacs que, peu d'années auparavant, Gille, sa fiancée, lui avait donnés comme gage d'amour? Transformées en attaches de sceau, ces faveurs allaient être religieusement conservées pendant des siècles. Quel meilleur moyen d'assurer l'accomplissement de ce tendre vœu : *Ne me dunez mie?*

Gille de la Haie ne tarda pas à mourir. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Blanchelande (1). A cette occasion, Mathilde de Vernon, sa mère, fit une donation à cette église, du consentement de son gendre, Richard du Hommet (2). Après un court veuvage, celui-ci épousa Aliénor, veuve de

(1) Stapleton, *Magni rotuli*, t. I, p. cxlv.

(2) Voici, d'après une copie que m'a communiquée M. de Gerville, le texte des chartes de Mathilde et de Richard :

Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, ego Mathildis de Haya, salutem. Notum vobis sit quod ego donavi abbatie Sancti Nicolai de Blancalanda, in perpetuam et quietam elemosinam, pro anima mea et pro animabus antecessorum meorum, et pro anima Egidie carissime filie mee, ad officium et in die sepulture illius, domino Ricardo de Humetis, marito illius, concedente et mecum donante, centum solidos andegavensium in redditu, in quorum solidorum solutione et pagatione semel (simul?) assedimus eidem abbatie quamdam partem terre et nemoris juxta prenominate abbatie parcum versus Sanctum Michaelem et rivum Carbonarie, sicut signorum et fossati determinat appositio. Testibus, etc.

Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, ego Ricardus de Humetis, dominus Haye, salutem. Notum sit vobis quod ego concessi et donavi in perpetuam et quietam elemosinam, pro anima mea et pro animabus antecessorum meorum, et pro anima Egidie uxoris mee, abbatie Sancti Nicholai de Blancalanda donationem quam fecerat ei Matildis de Haya, scilicet centum solidos andegavensium in redditu, in quorum solidorum solutione et pagatione simul (semel?) assedimus eidem abbatie quamdam partem terre et nemoris juxta prenominate abbatie parcum versus Sanctum Michaelem et rivum Carbonarie, sicut signorum et fossati determinat appositio. Testibus, etc.

Robert de la Haie (1). Lui-même mourut vers 1200. Il avait eu de Gille, sa première femme, un fils nommé Guillaume, qui lui succéda et prit le titre de connétable de Normandie à la mort de Guillaume, son grand-père (2).

Peut-être me suis-je trompé sur les circonstances qui ont fait prendre des lacs d'amour pour attache de sceau. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir signaler une particularité dont les traités de diplomatique ne mentionnent pas d'exemple. Les cordons que j'ai décrits prouvent d'ailleurs combien il serait utile, pour l'histoire de la textrine du moyen-âge, d'examiner avec soin les attaches de nos anciens sceaux.

(1) Reverendo patri suo et domino H. Dei gratia Constantiensi episcopo, Alienor, sua in Christo filia, uxor Ricardi de Humetis, salutem, reverentiam et honorem. Vobis supplico, sicuti patri et domino, quatinus confirmare dignemini abbatie Montisburgi quicquid juris habebam in ecclesia de Amondevilla, quod eidem abbatie contuli et carta mea confirmavi pro salute anime mee et anime Roberti de Haia, quondam mariti mei, qui in eadem habuit sepulturam. Mitto etiam vobis Willelmum de Lestre, clericum meum, ut super patronatu ad me pertinente predicte ecclesie eidem abbatie fidelitatem coram vobis juret, prout sanius et melius videritis expedire. Valete. *Cartul. de l'abb. de Montebourg* (au château de Plein-Marais), p. 113.

(2) Voy. les observations dont j'ai fait précéder *Magni rotuli Scaccarii Normanniæ, de a. D.* (*ut videtur*) 1184, *fragmentum* (Cad., Hardel, 1851), p. 29 et 30.

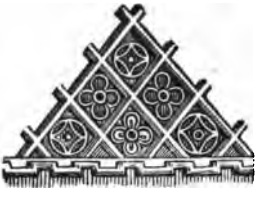

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE TENUE A BAYEUX,

Le 12 Janvier 1854,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

relativement

A LA TOUR CENTRALE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

Toutes les fois qu'une destruction menace le pays, la Société française pour la conservation des monuments est sur pied pour conjurer ce malheur. C'est ainsi que dernièrement elle a tenu une séance extraordinaire à Bayeux, sur la convocation de M. G. Villers, aussitôt qu'elle a su qu'il était question de démolir la tour centrale de la cathédrale.

Disons-le avec franchise, le système suivi, avec d'excellentes intentions, sans doute, par le Ministre des cultes, et qui consiste à confier des travaux considérables en province à des architectes qui habitent Paris, qui ne peuvent, qu'à de longs intervalles, venir voir ce qui se passe, est très-regrettable, et nous recevons des plaintes de plusieurs départements.

On conçoit, en effet, que des hommes de talent, mais qui n'ont aucun amour du pays, qui abrègent le plus possible leurs rares visites, afin de retourner le plus promptement qu'ils peuvent dans *la ville de délices*, dont ils s'éloignent avec

tant de regret, sacrifient tel ou tel membre d'un édifice, quand il se présente de graves difficultés pour le réparer : il faut que l'amour du sol inspire les architectes dans ces circonstances difficiles.

Espérons que la cathédrale de Bayeux conservera sa tour : nous voyons bien des gens qui marchent et auxquels les plus habiles chirurgiens voulaient couper les jambes. La ville de Bayeux voudra prendre exemple sur ceux qui n'ont pas consenti à l'amputation et qui se sont guéris sans le secours des princes de la Faculté de Paris. Voici le procès-verbal de la séance.

Le 12 janvier 1854, les membres de la Société française pour la conservation des monuments, résidant dans l'arrondissement de Bayeux, se sont réunis dans la grande salle de la Bibliothèque de cette ville.

Étaient présents : MM. *de Caumont*, directeur de la Société, membre correspondant de l'Institut de France ; *Pezet*, président du Tribunal civil, membre du Conseil général du Calvados ; *Despallières*, maire de Bayeux, membre du Conseil d'arrondissement ; *Douesnel*, ancien membre des Assemblées constituante et législative, membre du Conseil général du Calvados ; *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque publique, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, correspondant des Comités historiques près le ministère de l'Instruction publique ; *Laffetay*, chanoine, docteur ès-lettres, membre du Bureau d'Administration du Collége ; *Gaugain*, trésorier de la Société française pour la conservation des monuments ; le vicomte *Henry de Toustain*, ancien officier de la marine de l'État ; *de Bonnechose*, propriétaire à Monceaux, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, *Olive*, docteur-médecin, maire d'Ellon, membre de la Société des Antiquaires de Normandie ; *Mallet*, ancien notaire, membre du Conseil municipal et de la Commission

des Hospices de Bayeux; *Desnoyers*, avocat, membre du Bureau de bienfaisance de Bayeux; *Bertot*, pharmacien, juge au tribunal de commerce de Bayeux, ancien élève de l'École des Chartes; *Delauney*, architecte de la ville; *Georges Villers*, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont a invité M. Pezet à bien vouloir prendre la présidence de l'assemblée. M. Pezet a déféré à cette invitation.

M. de Caumont a annoncé à la Société qu'ayant été informé de la gravité de la mesure qui menace la tour centrale de la cathédrale de Bayeux, il s'est hâté de provoquer à Caen une réunion de la Société française pour la conservation des monuments, dans laquelle une réclamation a été adressée à M. le Ministre des cultes, afin de le prier de ne pas prononcer sur l'existence de ce beau clocher sans s'être préalablement entouré de tous les documents propres à éclairer sa religion; il a ajouté qu'il s'est empressé de se rendre à Bayeux pour se concerter avec ceux des membres résidant dans cette ville, qui croiraient pouvoir indiquer d'autres mesures utiles à prendre.

M. Pezet a remercié M. de Caumont du témoignage d'attachement qu'il vient donner, en cette conjoncture, aux intérêts de sa ville natale, et parle de la sensation pénible, causée dans tous les esprits, par la menace de la démolition de la tour de l'horloge.

La destruction de cette partie importante de la cathédrale, aussi recommandable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent que par son architecture, serait un événement néfaste pour la ville de Bayeux. Aussi, rien ne doit-il être épargné pour conjurer un tel malheur.

M. Pezet a engagé MM. Gaugain et Villers, qui, avec M. l'abbé Laffetay, ont suivi d'une manière spéciale toutes les

phases du projet de consolidation de la tour, à vouloir bien communiquer à la Société les renseignements qu'ils peuvent avoir recueillis à ce sujet.

Se conformant à cette demande, M. Gaugain a fait part à l'Assemblée des nombreuses démarches faites par lui au sujet de l'exécution des travaux; cette communication a valu à son auteur les remercîments unanimes de la Société.

M. Georges Villers s'est ensuite exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

« La séance qui nous réunit aujourd'hui est, si nos souvenirs sont exacts, la quatrième assemblée de ce genre tenue dans nos murs par la Société française pour la conservation des monuments.

« Dans les précédentes réunions votre sollicitude avait eu à surveiller la restauration de plusieurs de nos édifices, et votre munificence plus d'une fois était venue en aide à la pauvreté des communes et des fabriques, en même temps que votre expérience secondait par de sages conseils les généreux efforts tentés pour réparer les outrages des ans.

« Aujourd'hui votre mission est loin d'être finie dans notre pays, et un large champ reste ouvert à votre initiative.

« Il ne s'agit plus, en effet, de dispenser quelques-unes de vos largesses à de modestes églises de campagnes, de stimuler le zèle éclairé des membres du clergé, pieux gardiens des monuments que la foi enfanta.

« Une tâche plus difficile peut-être, mais aussi plus glorieuse vous est dévolue; elle consiste à préserver d'une désolante mutilation l'édifice-roi qui domine notre ville et en est l'ornement.

« Nous voulons parler de la tour centrale de la cathédrale, menacée d'une prochaine démolition.

« Pour vous mettre à même de saisir notre pensée, nous

résumerons d'une manière aussi succincte que possible les diverses phases de la question qui nous réunit aujourd'hui. Cette question nous a paru d'une si importante actualité que, nous arrachant pour un moment à de douloureuses préoccupations, nous avons cru devoir appeler au milieu de nous le savant Directeur de notre Société et réclamer le concours de votre patriotisme.

« Vous connaissez tous, Messieurs, la disposition architectonique du clocher central de la cathédrale.

« Assis sur un corps carré soutenu par les quatre piliers formant le milieu des transepts, il se compose à sa partie inférieure d'une tour octogone de la plus rare élégance. Cette construction fut due à la générosité du Patriarche de Jérusalem, Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, qui, semblable aux Pharaons d'Egypte, voulut reposer sous la pyramide élevée comme un monument royal au-dessus de sa sépulture.

« Un incendie ayant détruit, le 13 janvier 1676, le clocheton en bois recouvert de plomb qui surmontait cette œuvre du XVe. siècle, il fut donné à un de nos compatriotes, Jacques Moussard, architecte du roi, de montrer la hardiesse de ses conceptions en terminant par une lanterne d'une grande élévation l'œuvre monumentale du ministre de Louis XI.

« Ainsi la tour centrale de notre cathédrale consiste en trois parties bien distinctes : 1°. le corps carré construit sur les piliers primitifs et renforcés de la cathédrale d'Odon, et qui, modifié au-dehors, a conservé intérieurement les caractères de l'ornementation romane ; 2°. la tour proprement dite, œuvre remarquable du siècle qui vit flamboyer le style ogival ; 3°. la lanterne, dont l'ordonnance dorique couronne les deux constructions déjà superposées, comme le symbole de l'époque moderne assis par la main du temps sur les premières époques du monument.

« Certes, il faut bien l'avouer, lorsque d'un œil exercé

l'artiste embrasse la surface de la pyramide et en analyse les détails, il ne peut s'empêcher de regretter que l'unité, cette qualité essentielle du beau, n'ait point présidé à l'exécution de cette partie de l'église, et que son ensemble présente une réunion de deux styles si distincts.

« Cependant, pour être juste, il faut reconnaître que si ce regret est fondé sous le rapport de l'ordonnance architectonique, il ne l'est point sous celui de la physionomie générale.

« Dans sa perspective aérienne, la pyramide, en fondant la diversité de ses détails dans la masse de son ensemble, offre, avec une grande pureté de lignes, un aspect d'une originalité heureuse, auquel la vue ne tarde pas à s'accoutumer et même à se complaire.

« D'ailleurs, qu'on y réfléchisse bien, le reproche de défaut d'homogénité adressé à l'ordonnance de cette tour pourrait avec raison être également reporté à l'ensemble de la cathédrale, dont le vaisseau n'est qu'une série de constructions diverses, heureusement combinées les unes avec les autres depuis l'épiscopat de Hugues jusqu'à celui de François de Nesmond.

« Ce fut sur les quatre piliers de la cathédrale romane, originairement destinés à recevoir une tour de peu d'importance, de forme carrée sans doute, que le patriarche de Jérusalem et plus tard le génie audacieux de Moussard sont venus placer leur œuvre.

« Il n'est donc point étonnant que cette charge accumulée ait pu agir d'une manière sensible sur ces piliers qui, par suite d'une irrégularité inhérente à la disposition de l'édifice, ne se trouvent point dans le même plan; inconvénient fâcheux puisqu'alors le poids de la masse porte à faux.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que la charge anormale imposée aux piliers a inspiré des inquiétudes. Si l'on en croit une tradition conservée dans la famille de Moussard, cet architecte se serait arrêté dans son projet de donner à la tour

de l'horloge une surélévation de 25 pieds, parce que le pilier situé au N.-O. présentait depuis long-temps une fissure assez marquée ; mais il n'aurait cependant conçu aucune appréhension sur l'existence future de sa coupole, ayant calculé que sa pesanteur ne devait pas excéder celle de la lourde plate-forme de plomb à laquelle elle était destinée à succéder.

« Quoi qu'il en soit, confiant dans la solidité de l'œuvre séculaire, on n'avait jamais éprouvé aucune crainte relativement à sa durée, bien qu'à plusieurs reprises des symptômes alarmants tels que ruptures de colonnettes, formation de lézardes, se fussent manifestées; lorsque, vers 1837, M. Schmit, maître des requêtes au Conseil d'État et auteur d'un petit livre remarquable sur les églises gothiques, dans la tournée d'inspection qu'il faisait à Bayeux, attira l'attention sur la pyramide centrale.

« Cet avertissement demeura sans résultat.

« La nouvelle organisation donnée à l'entretien des édifices diocésains ayant affecté un architecte spécial à la cathédrale de Bayeux, la destruction du jubé qui fut opérée par ses ordres, mit en évidence des accidents assez graves pour nécessiter une enquête ; elle fut confiée aux lumières de MM. Ruprich, César Daly et Viollet-Leduc : elle a eu pour conséquence les travaux actuels.

« N'attendez pas de nous, Messieurs, que nous venions faire ici la description des travaux d'étaiement et de consolidation qui, variant plusieurs fois, ont abouti au gigantesque échafaudage existant aujourd'hui ; ni que recueillant toutes les opinions émises à leur sujet, nous entreprenions d'apprécier la manière dont ils ont été conçus et exécutés, ni l'efficacité des résultats qu'ils sont destinés à produire.

« Cet examen n'est point ici de notre compétence et d'ailleurs nous rejetons bien loin de notre esprit toute insinuation malveillante.

« Toutefois, quelle que soit la réserve qui nous est naturelle-

ment imposée, il est indispensable de bien établir dans tout état de choses, que l'enveloppe moderne du pilier devait seule être refaite, et que les travaux devaient se borner à cette simple opération. Émanée des rapports officiels, connue de tout le monde, circulant dans toutes les bouches, cette déclaration était encore, il y a trois semaines, le programme des travaux de consolidation exécutés par le gouvernement.

« Qu'est-il donc arrivé depuis ce temps; quels phénomènes alarmants pour la solidité du monument et la sécurité publique se sont manifestés?

« Comment expliquer la nouvelle sinistre, malheureusement confirmée par une correspondance, sinon officielle, du moins officieuse, portant *que la tour centrale de la cathédrale va être démolie jusqu'à la partie carrée qui dépasse les combles*, et que la ville de Bayeux verra bientôt tomber sous le marteau des démolisseurs sa perle architecturale, œuvre du génie de nos pères, objet de l'admiration de leurs enfants.

Sous le coup de la stupeur générale et surtout en présence des promesses qui avaient endormi notre population dans une fausse quiétude, il faut, nous l'avouons, toute la réserve que nous nous sommes imposée pour ne pas examiner avec vous, Messieurs, si la situation actuelle de la tour exige une mesure aussi désastreuse, et si l'on ne pourrait pas conclure des assurances données par M. l'architecte qu'il s'est mépris au début sur la gravité du mal et que conséquemment il peut donc se tromper encore.

Interprète de l'opinion publique, connaissant les services qu'en pareilles conjonctures a rendus la Société française et écartant une controverse sans force dans notre bouche, nous nous adressons à vous, Messieurs, et à nos collègues répandus sur tous les points de la France, pour les prier d'intercéder en faveur de notre cathédrale. Nous vous soumettrons ce raisonnement qui, reposant sur une comparaison empruntée à

un autre ordre d'idées, n'en est pas moins rempli de justesse.

« Quand réunie autour du lit de souffrance où repose un être qui lui est cher, une famille éplorée interroge avec anxiété le médecin dont l'opinion va prononcer sur les jours du malade, il est bien rare si la bouche de l'homme de l'art laisse échapper le mot terrible d'Amputation, que la sensibilité d'une mère ou d'une sœur accepte avec résignation cet arrêt de la science.

« Alors, le plus souvent, l'amour de la famille faisant un énergique appel à toutes les ressources de l'art, ne recule devant aucun sacrifice pour conjurer le malheur qui menace un des siens.

« Combien de fois, en pareil cas, n'est-il pas arrivé que, grâces à un avis imprévu, ouvert dans une réunion de praticiens, et appliqué avec empressement par celui-là même qui n'y avait pas songé d'abord, le malade ait échappé aux terribles résultats de la condamnation première, et que la guérison ait ramené la vie dans le membre auparavant dévolu au fer du chirurgien.

« Messieurs, ce qu'une famille n'hésite pas à faire, quand il s'agit d'arracher un des siens à la terrible nécessité d'une amputation, vous jugerez à propos de le tenter, pour soustraire aux résultats d'une opération plus désolante encore, la décapitation, le seul monument dont s'énorgueillisse la grande famille bayeusaine, notre splendide cathédrale, joyau de *la terre classique des églises et des châteaux.*

« Une pareille tâche, honorable pour qui consentira à l'accepter, n'est pas de nature à blesser ceux dont elle est destinée à combattre les opinions.

« L'erreur n'est-elle pas un des caractères de la fragilité humaine ; et quand l'homme haut placé dans la noble profession de guérir, ne croit pas sa valeur amoindrie par l'adjonction de praticiens réunis en commission suprême, comment un architecte, quel que soit son mérite, pourrait-il se plaindre qu'on en appelât de ses décisions ou d'arrêts dictés par son influence.

« La profonde sagesse des législateurs n'a-t-elle pas soumis à une révision suprême les jugements de la magistrature ?

« Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, de tenter toutes les démarches nécessaires pour examiner si la sentence de condamnation portée contre notre beau clocher, est maintenant sans appel, ou si nous devons nous résigner au sacrifice de sa démolition.

« Nous disons le sacrifice, car il ne faut pas se le dissimuler, bien que l'on pose, comme condition, la promesse de reconstruire la tour, le moment où l'on y portera la main, sera l'heure de sa destruction.

« Voyez la cathédrale de St.-Denis, rasée comme la carène d'un navire. Qui a ainsi déshonoré cet asile sacré, où reposent les cendres de nos rois? Un architecte, membre de l'Institut.

« Après avoir employé des sommes énormes à essayer la restauration de ces vieilles maçonneries, qui partout défient l'action du temps, il dut se résoudre à les abattre, découragé par de vains efforts.

« Comme on promet de le faire ici, on eut bien soin de numéroter les pierres, en vue d'une reconstruction prochaine, Cependant, depuis plus de huit années, l'herbe couvre les débris de la flèche victime de l'inhabileté de M. Debret, et la basilique de Dagobert reste déshonorée!

« Cependant St.-Denis est situé au cœur de la France, là où convergent et aboutissent les artères de la richesse nationale.

« Mais si St.-Denis n'a point encore obtenu la réparation d'un tel outrage, croyez-vous que Bayeux, l'œuvre de la démolition une fois accomplie, verra l'Etat verser ses trésors pour rétablir le monument de Louis de Harcourt?

« Quelles lourdes charges ne lui incombent pas tous les jours : chemins de fer, travaux maritimes, constructions nouvelles, entretien des édifices nationaux, sacrifices aux besoins du présent, sacrifices aux besoins du passé. D'ailleurs, quand vous obtenez avec peine des allocations annuelles, suf-

fisantes pour l'entretien de vos monuments les plus précieux, croyez-vous que le gouvernement, malgré sa générosité, vous octroiera une somme énorme pour la reconstruction d'un accessoire, dont l'existence n'importe point à l'utilisation du temple dont il n'est que l'ornement ?

« Cette munificence devient plus problématique encore, en présence des éventualités de guerre qui assombrissent l'avenir et peuvent absorber toutes les ressources du budget.

« D'ailleurs, Messieurs, pensez-vous que ce soit une opération si facile de démonter une tour d'un volume aussi colossal et d'une ornementation aussi compliquée? Qu'à Paris avec les ressources de la capitale, on ait pu transporter et reconstruire le portail du château d'Anet, réédifier aux Champs-Elysée la maison dite de François Ier., primitivement située à Moret; qu'en Province on ait pu déposer et replacer immédiatement, sans trop de frais, des flèches fort simples comme celle de l'église Notre-Dame de St.-Lo, rien d'étonnant dans ces opérations.

« Mais quelle main assez présomptueuse oserait se flatter de démonter, sans le mutiler, et de reconstruire un édifice tel que la tour de St.-Ouen de Rouen, œuvre du XVe. siècle, toute resplendissante de richesses semées à profusion par le ciseau du sculpteur.

La tour du patriarche de Jérusalem n'offre-t-elle point aussi le même caractère? N'est-ce pas d'elle principalement qu'un poète a dit :

> Ouvrage du génie et de la piété,
> Où l'art capricieux par l'arabe inventé,
> Riche de ses écarts et brillant de tourelles
> Découpé en fins réseaux ses solides dentelles!

« Le luxe de sculptures décorant la tour de l'horloge de Bayeux et l'action déjà exercée par le temps sur un grand

nombre d'entre elles, constituent des obstacles véritablement sérieux à tout projet de reconstruction ultérieure.

« D'ailleurs ne connaît-on pas la valeur de ces prétendues réédifications.

« A Saintes, il y a huit années, le génie civil, impitoyable comme les conclusions des sciences mathématiques, fit abattre l'arc-de-triomphe romain qui, élevé en l'honneur de Germanicus, était le principal ornement de cette localité.

« Comme toujours la promesse d'une reconstruction immédiate accompagna la démolition; mais, quand on voulut mettre la main à l'œuvre, il se trouva à peine une demi-douzaine de pierres susceptibles d'être utilisées, et cependant c'étaient des blocs de gros volume; que sera-ce lorsque la pince aura mutilé les sculptures de notre cathédrale!

« En recommandant à votre attention l'existence discutée de la tour de l'horloge, loin de nous la pensée de faire poser en principe *a priori* qu'elle doive subsister quand même.

« Devant la nécessité de sa démolition, nous serons les premiers à courber la tête; nous accepterons le sacrifice quelque poignant qu'il puisse être.

« Mais c'est sur la nécessité encore très-contestable de ce sacrifice que nous vous supplions d'appeler la discussion et d'attirer l'attention d'un gouvernement, dont les actes démontrent la haute sollicitude pour tout ce qui constitue la richesse et l'honneur de la France.

« Comme vous le savez si bien, l'infaillibilité n'est pas donnée à l'homme; chaque jour les événements viennent s'inscrire en faux contre des jugements portés à l'avance.

« Souvent aussi l'impossible, décrété d'une manière trop dogmatique, s'évanouit devant une conception heureuse, un moyen d'action jusque là inconnu.

« Condamné dès son origine par les menaçantes prédictions de Patte, le monument gigantesque élevé par Soufflot sur la

montagne Ste.-Geneviève ne sembla-t-il pas un instant dévolu à la démolition.

« Cependant un homme se présenta qui, peu renommé alors, ne craignit point d'accepter la tâche récusée par tous les architectes en réputation. Aujourd'hui l'étranger, en admirant les grandioses productions du pinceau de Gros, prononce avec reconnaissance le nom de Rondelet, auquel on doit le salut de la coupole qui abrite les reliques de la vierge de Nanterre.

« Ce qu'on a fait avec succès pour le dôme colossal du Panthéon, dont il a fallu reconstruire en sous-œuvre les quatre piliers, pourquoi ne pourrait-on le tenter pour l'unique pilier qui menace de céder sous la charge de notre coupole, bien moins pesante que celle de Paris.

« Jetez les yeux autour de vous, Messieurs, interrogez les annales de votre Société, et vous verrez combien de monuments condamnés par suite d'appréhensions, honorables sans doute, et soustraits à la destruction, ne continuent pas moins d'élever dans les airs leurs murailles séculaires, comme pour protester contre la précipitation qui dicta les arrêts rendus contre leur existence.

« Dans le courant de l'année 1846, l'abbaye de St.-Germer-en-Bray, en faveur de laquelle on sollicitait du gouvernement quelques travaux de consolidation, fut, par une Commission d'enquête, déclarée vouée à la destruction, comme compromettant la sécurité publique.

« D'actives et énergiques réclamations jointes au rapport d'un architecte plus perspicace, plus modéré, plus courageux peut-être que les auteurs du premier rapport, au dire de M. de Montalembert, arrêtèrent l'effet de cette menace.

« Aujourd'hui l'enceinte gigantesque de l'église, fondée par Druen, forme une des curiosités monumentales de Beauvoisis.

« Il y a une quinzaine d'années, le jugement des hommes de l'art condamna également à une démolition, reconnue urgente, une partie des bâtiments claustraux du Mont-St.-Michel.

« Les efforts de quelques amis de nos antiquités nationales réussirent à obtenir l'ajournement de la mesure, et un prêtre, animé par la grandeur du sacrifice qu'il voulait détourner, se consacra à l'exécution des travaux prétendus impossibles.

« Actuellement restauré par le dévouement de l'abbé Le Court, le Mont-St.-Michel continue, au péril de la mer, de défier les ravages du temps, de même que les cent-dix-neuf chevaliers retranchés derrière ses remparts, bravèrent si longtemps les ennemis de la France.

« Ne perdons pas de vue, Messieurs, l'inanité des menaces qui, après avoir plané sur une des tours de la cathédrale d'Angoulême, se sont évonouies devant un sérieux examen.

« Sous l'empire de vaines terreurs, la tour St.-Porchaire, à Poitiers, fut aussi sur le point de joncher le sol de ses débris. La pince des démolisseurs allait accomplir sa funeste tâche, lorsque l'intervention de la Société française conserva au chef-lieu de la Vienne le curieux monument qu'il montre aujourd'hui avec orgueil.

« Ce que vous avez fait pour Poitiers, Angoulême et tant d'autres localités, nous vous demandons instamment de le tenter pour Bayeux et d'entourer de votre vigilante protection l'œuvre de Louis de Harcourt.

« Si la tour qui abrite le tombeau du royal prélat et protège la cendre du saint évêque de Nesmond doit cesser d'être l'ornement de la cité, que le sacrifice s'accomplisse; mais qu'auparavant il soit bien démontré que l'art est impuissant à conjurer un tel malheur!

« Nous avons en conséquence, Messieurs, l'honneur de vous proposer:

« 1°. De renouveler vos instances auprès de Son Exc. M. le Ministre des cultes, afin que sa sollicitude éclairée ne prononce point sur l'existence de la tour centrale de Bayeux, avant d'avoir recueilli, par les soins d'une Commission d'en-

quête, les renseignements relatifs à l'état actuel de ce monument et avisé aux moyens d'en assurer la consolidation;

« 2°. De faire vous-même appel aux lumières d'architectes expérimentés, afin de recueillir de votre côté tous les documents propres à éclairer la religion du ministre;

« 3°. De voter les fonds nécessaires à la dépense de cette dernière enquête.

« En suivant cette conduite, la Société française entrera incontestablement dans les vues du Gouvernement, désireux de connaître partout la vérité, en même temps qu'elle acquerra des droits incontestables à la reconnaissance de la ville de Bayeux.

Adoptant les motifs consignés dans le rapport qui précède, la Société a décidé :

1°. Qu'une copie de ce document serait transmise à M. le Ministre des cultes, avec prière instante de bien vouloir prendre en sérieuse considération les conclusions qui le terminent;

2°. Qu'une Commission composée, par les soins de la Société, d'architectes expérimentés, serait chargée de la visite de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux;

3°. Que le résultat de cette enquête serait transmis au Gouvernement, afin de contribuer à éclairer sa religion, relativement aux mesures à prendre dans la circonstance.

Arrêté en séance lesdits jour et an.

Le Secrétaire,

G. DE VILLERS.

Nota. M. Guy, architecte à Caen, et M. Dedaux, architecte à Alençon, dont les noms sont bien connus et qui ont l'un et l'autre fait leurs preuves il y a long-temps par de nombreux travaux, ont bien voulu accepter la mission qui leur a été confiée par la Société française; leur lumineux rapport a été immédiatement transmis au Ministre des cultes.

CHRONIQUE.

Sépultures franques trouvées à St.-Aubin-sur-Scie (arrondissement de Dieppe).—Les moindres travaux publics sont souvent l'occasion d'une découverte. Au mois de décembre 1853, M. Aribant, ingénieur de l'arrondissement de Dieppe, faisait pratiquer, à la côte de St.-Aubin-sur-Scie, un chemin de raccordement destiné à rendre la route impériale, n°. 27, accessible aux habitants du Plessis et du Hamelet. Les terrassiers, occupés à ce travail, trouvèrent, sur le flanc de la colline, dans une lande de joncs-marins, une trentaine de squelettes placés dans des fosses de craie d'environ 1 mètre de profondeur.

Averti de cette découverte, M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, se rendit sur les lieux et explora, avec le plus grand soin, ce qui restait encore de sépultures. Neuf ou dix fosses avaient échappé aux ouvriers; toutes contenaient un corps dont l'orientation avait ceci de particulier que les pieds allaient au Midi et la tête au Nord, tandis que, dans toute la vallée de l'Eaulne, les pieds étaient toujours tournés à l'Orient et la tête vers l'Occident. A Ste.-Marguerite pourtant et à St.-Pierre-d'Epinay, près Dieppe, M. Cochet avait déjà remarqué la tête au Nord et les pieds au Sud : il est bon d'ajouter que, sur ces trois points, la disposition du terrain favorisait et exigeait peut-être ce genre d'orientation.

Chacun des corps qui ont été exhumés possédait aux pieds un vase en terre grise ou noire. Ces pots n'étaient point ornés comme ceux des temps mérovingiens, quoique la forme fût à peu près la même. Quelques-uns étaient épais et grossiers; leur genre de fabrication se rapprochait beaucoup plus des

vases du moyen-âge et s'écartait des traditions romaines. C'est pour cela qu'ils paraissent être plutôt carlovingiens que mérovingiens.

Plusieurs corps ne possédaient qu'un vase ; sur deux seulement, on a rencontré une boucle et un couteau de fer. Deux autres se sont fait remarquer par leur accompagnement. L'un, celui d'un homme sans doute, avait un fort couteau et un grand sabre de 45 centimètres de longueur sur 4 de largeur. La lame terminée en pointe, était munie de chaque côté de cette double rainure que l'on croit préparée pour recevoir du poison. Ce sabre-poignard est entièrement semblable à ceux d'Envermeu.

L'autre corps, qui semble être celui d'une femme, possédait deux grandes plaques de ceinturon en fer, larges et longues, dont une était munie d'une boucle. Ces plaques, comme celles de Londinières, avaient jadis été recouvertes d'incrustations d'argent dont on reconnaissait les traces. Avec les plaques se trouvait une chaînette composée d'une douzaine de mailles, en forme de S, dont deux étaient en cuivre et les autres en fer. Sur les tempes s'est trouvée une belle paire de boucles d'oreille en bronze : sous la mâchoire inférieure, un collier de 54 perles de pâte de verre, vertes et jaunes, et autour de la tête trois perles de verre et une perle de succin, qui avaient dû parer la chevelure.

Les documents historiques que nous possédons et la forme de la poterie font regarder ces sépultures comme plus voisines de Charlemagne que de Clovis.

Ce cimetière relevait de la vieille baronnie du Jardin, établie par Charlemagne, d'après les chroniqueurs dieppois, qui tous font de ce grand prince le fondateur de Dieppe. Tout porte à croire que les barons du Jardin, préposés à la garde de nos vallées, ont pu être inhumés ici. Saccagée par les Normands, la baronnie du Jardin passa de très-bonne heure entre les mains des moines de Fécamp qui l'ont possédée jusqu'à la Révolution.

Pour ce qui concerne les ossements anciens, ainsi exhumés par suite des travaux publics, M. Cochet a eu soin, comme toujours, de les faire déposer respectueusement dans la portion mixte du cimetière paroissial; quant aux vases et autres objets, ils sont destinés à enrichir le musée départemental de Rouen.

X.

Découverte d'une pierre antique à Bouhy. —Je suis heureux d'avoir à vous informer d'une découverte qu'on vient de faire dans mon canton. Il s'agit d'une pierre antique, que j'ai prise d'abord pour un sarcophage gallo-romain, mais qui est un monument votif de la même époque, transformé plus tard en sarcophage.

Cette pierre a été trouvée à Bouhy, gros bourg qui couronne la plus haute montagne de notre contrée, sur la route de St.-Amaud à Entrains, à 8 kilomètres de l'une et de l'autre de ces deux villes. Elle a 2m. 60c. de long, 60c. de large, et 50 d'épaisseur.

Elle porte l'inscription parfaitement gravée et en très-belles-lettres, qu'on doit lire ainsi :

MART · BOLVI
NNO · L · GARINI
VS SEVERIVS
DONVM DEDIT
AVG · SACR ·
MARTI BOLV
INNO ET DV · NV ·
C · DOMIT · VIRI
LIS DECVRIO PRO
SALVT · SVAET JVLI
THALII VIRILLI
ANI · FILI · ET AVI
TILLAE AVITI FIL
VXORIS · V · S · L · M

Cette pierre ayant été creusée pour servir de tombeau, c'était la face, sur laquelle se trouve l'inscription, qui portait sur la terre.

C'est bien incontestablement un monument gallo-romain, païen dédié à MARS Boluin, surnom de localité. On remarquera que l'inscription fait mention de quatre personnes : d'abord de Gabinius Severius, puis de Virilis, qui était décurion. Ce dernier érige le monument pour le salut de son fils et celui de sa femme Avitilla.

Le monument a son prix pour nous, à cause de l'inscription même, notre musée ne possédant encore aucune pierre monumentale chargée d'une écriture aussi ancienne et si bien conservée.

Ce qu'il y a de très-curieux, et qu'il est utile de noter, c'est que les noms de Gabinius et Boluinnus semblent s'être perpétués dans deux familles de Bouhy, dont l'une s'appelle Chabin et l'autre Boulin. Ce dernier nom est aussi celui d'un village de la localité.

CLÉMENT,
Membre de la Société française.

(Extrait d'une lettre adressée à M. l'abbé Le Petit.)

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. le vicomte Héricart de Thury.* — M. le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Institut de France, vient de mourir à Rome, où il était allé pour rétablir sa santé. M. de Thury était un des hommes de l'époque qui avaient fait le plus d'efforts pour l'avancement de toutes les sciences, de l'industrie et des arts : il y avait chez M. de Thury ce mérite très-rare d'apprécier toutes choses, toutes les spécialités, et de n'être exclusif pour aucune : sciences physiques, agriculture, industrie, archéologie, tout l'intéressait également, et, dans toutes ces sciences, il savait saisir le but utile et pratique. Les hommes de ce caractère sont

extrêmement rares; aussi M. de Thury a-t-il rendu d'incontestables services pendant sa carrière parfaitement remplie. Il suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Société pour la conservation des monuments, et il savait apprécier l'utilité des Congrès scientifiques. Chaque année il me disait avec quel bonheur il parcourait toutes ces publications. Il possédait la collection complète des Annuaires normands et il y attachait le plus grand prix. M. de Thury avait d'ailleurs des intérêts qui l'attachaient à la Normandie; c'était un des principaux actionnaires de la mine de houille de Littry, près Bayeux.

DE CAUMONT.

Mort de M. A. Le Clere, membre de l'Institut des provinces. — La tombe vient de s'ouvrir pour M. A. Le Clere, membre de l'Académie des Beaux-Arts, de la Société française et du Conseil des bâtiments civils. M. A. Le Clere avait voulu s'associer aux efforts généreux de la Société française, et, loin de partager les sentiments d'étroit égoïsme qui gangrennent presque toujours le cœur des hommes parvenus aux premiers rangs, il sympathisait avec les vues désintéressées et toutes patriotiques des hommes de la province qui ne font pas de l'art pour obtenir des appointements ou des positions, mais par devoir et par sentiment artistique. Aussi vit-on M. Le Clere assister à plusieurs Congrès archéologiques, et toujours il y apporta la simplicité, l'amabilité, la modestie qui deviennent de plus en plus rares à l'époque où nous vivons. M. Le Clere assistait au Congrès archéologique de Sens en 1847, à celui de Dijon, en 1852, au Congrès scientifique de France, à Orléans, en 1851 : il ne manquait jamais au Congrès des Sociétés savantes des départements, ni aux séances que tenait chaque année à Paris la Société française. C'est à M. Raoul-Rochette, l'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie

des Beaux-Arts, à faire connaître la vie et les travaux de M. Le Clere; notre unique but est d'annoncer une perte douloureuse aux lecteurs du *Bulletin* et aux membres de la Société française.

DE CAUMONT.

Mort de M. Denys de Commercy. — Nous apprenons la mort de M. Denys, ancien maire de Commercy, chevalier de la Légion-d'Honneur, vieillard presque nonagénaire, encore rempli de zèle et de dévouement pour l'étude des antiquités gallo-romaines. M. Denys avait exploré, il y a long-temps, les ruines de la ville antique de *Nasium* (Meurthe) et avait fait imprimer plusieurs mémoires contenant le résultat de ses recherches dans cette localité. En 1837, il siéga au Congrès scientifique de France, réuni à Metz; il fut un des vice-présidents de la section d'archéologie. Nommé plus tard membre de la Société française pour la conservation des monuments, on le vit, malgré son grand âge, faire avec elle le voyage de Metz à Trèves, en 1846; il lut, au pied même du monument d'Ygel, une dissertation sur cette curieuse pyramide et sur les bas-reliefs qui la décorent.

Jusqu'à la mort, M. Denys a suivi avec intérêt les travaux de la Société française. C'était un des adhérents les plus fidèles du Congrès scientifique de France; s'il ne pouvait s'y rendre chaque année, il y était en esprit et voulait que son nom figurât sur la liste des membres. On le trouve sur la liste des membres du Congrès tenu à Toulouse en 1852, et sur celle du dernier Congrès, tenu à Arras. On peut donc affirmer que, jusqu'à son dernier soupir, M. Denys a voulu participer aux efforts de ceux qui, en province, donnent l'impulsion aux études scientifiques.

D. C.

Mort de M. le comte de Peyronnet, membre de l'Institut des provinces et de la Société française. — M. le comte de Peyronnet, ancien ministre, grand'croix de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à son château près Bordeaux.

Dans la retraite que M. de Peyronnet avait gardée depuis les événements politiques de 1830, les lettres occupaient tout le temps qui n'était pas consacré aux devoirs de famille et à l'amitié. Il devint membre titulaire de l'Académie de Bordeaux et de la Société française pour la conservation des monuments; le Congrès scientifique de France, réuni à Toulouse en 1852, l'appela à la présidence générale; il fut, à la même époque, nommé membre de l'Académie des jeux floraux; il se disposait à aller à Toulouse assister à la séance dans laquelle il devait prononcer son discours de réception quand la mort l'a frappé. Ses obsèques ont eu lieu le 5 janvier.

Le clergé est venu faire, vers onze heures et demie, la levée du corps; il était placé dans un cercueil de plomb enfermé dans un autre cercueil de chêne, et porté sur un brancard où ne se faisait remarquer aucun insigne. Les glands du poële étaient tenus par M. le général de division de Tartas, M. le premier président de la Seiglière, M. Journu, ancien représentant de la Gironde à l'Assemblée législative, et M. Dutrouilh, ancien président à la Cour royale avant 1830.

Le deuil était conduit par M. le comte Jules de Peyronnet, accompagné par M. Desmirail, ancien procureur-général, par M. le comte de La Villéon, gendre de l'illustre défunt, et par MM. de Boisredon et de Larrards, ses neveux. Dans le cortége, on remarquait M. le colonel Bontemps Dubarry, MM. d'Imbert, de Bourdillon, Delpech et Devès, conseillers à la Cour d'appel, plusieurs ecclésiastiques, des membres du Barreau, de l'Académie de Bordeaux, et une foule de notabilités de la ville et des environs.

(Extrait des journaux de Bordeaux.)

NOTICE

SUR

APPEVILLE, DIT ANNEBAUT

(Extrait des Recherches historiques & monumentales sur les églises de l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure)).

Par Mme. PHILIPPE-LEMAITRE,

Membre de la Société française.

L'église d'Appeville est, quant à sa tour et à sa nef, une des plus remarquables du canton de Montfort-sur-Risle. Elle est située sur la rive droite de la Risle, près de la route n°. 10, tendant de Pont-Audemer à Brionne, dans un territoire fertile composé de prairies, de champs et bordé de jolies collines couronnées d'épais bois taillis. Ce territoire, d'après l'opinion émise par M. Canel (1), dut, sous la période gallo-romaine, être la propriété d'un personnage nommé Appius. « Le nom d'Appeville, dit-il, paraît être la traduction d'*Appii Villa*, maison de campagne d'Appius. » Néanmoins, M. Aug. Le Prévost pense que ce nom d'Appeville a pu se former d'Appleville ou Appelville, et, dans ce cas, il dériverait d'un

(1) *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 289.

mot saxon ou scandinave qu'il n'indique pas, mais qui signifierait « *la Villa des Pommes* ou *des Pommiers* » (1). Nous laissons à la sagacité de nos lecteurs le soin de décider sur ces deux étymologies, nous réservant de dire plus loin où il est probable qu'était située cette *villa*, soit d'Appius, soit des Pommiers. Quoi qu'il en soit de l'origine latine ou scandinave du nom d'Appeville, il est toujours certain que son territoire, après l'établissement des Normands en Neustrie, fit partie du domaine de Montfort, ce qui est prouvé par la donation que l'un des comtes de ce nom, Robert de Montfort, fils de Hugues II, fit de l'église d'Appeville à l'abbaye du Bec, vers la fin du XIe. siècle. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Neustria pia :*

« Ex dono Roberti de Monteforti ecclesias de Monteforti et « de Appevilla cum terris et decimis et omnibus earumdem « ecclesiarum pertinentiis. »

L'église d'Appeville a toujours été sous l'invocation de saint André. M. Guilmeth a cependant prétendu que la chapelle de St.-André était fondée dans le château de Montfort ; mais c'est là une erreur que nous croyons être aisée à réfuter par le passage suivant, extrait de la *Description de la Haute-Normandie*, par dom Toussaint Duplessis :

« Robert de Montfort a donné cette église (celle de Mont- « fort) à l'abbaye du Bec. En 1141, Hugues d'Amiens, ar- « chevêque de Rouen, lui en confirma la possession, avec « celle d'une chapelle voisine, dite de St.-André. »

A notre avis, ce passage est suffisant pour démontrer que la chapelle de St.-André n'existait point dans le château de Montfort, mais dans le voisinage. En effet, si elle eût été fondée dans la forteresse, l'archevêque de Rouen ne se fût

(1) *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure*, p. 15, article APPETOT.

point servi, en parlant d'elle, des termes de « chapelle voisine »; mais il eût dit : « la chapelle du château. » On a vu, d'ailleurs, dans notre histoire de Montfort, que cette chapelle du château était dédiée à saint Nicolas (1).

Le *Regestrum visitationum* d'Eudes Rigault gardant le silence sur Appeville, on peut supposer que le célèbre archevêque n'en a jamais visité l'église. Quant au Pouillé du même archevêque, il n'en mentionne pas le vocable : on n'y trouve que ce qui suit :

« Hapevilla : abbas de Becco patronus : valet XXV libras; « parochiani VI^xx^. Guillelmus presbiter, presentatus a dicto « abbato receptus a domino Theobaldo. »

En reproduisant ces quelques documents, nous avons voulu constater l'existence et l'importance, aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, de l'église de St.-André d'Appeville, soit comme simple chapelle ou comme paroissiale. Il reste maintenant à examiner si celle d'aujourd'hui n'a conservé aucun vestige de l'édifice primitif; or, si elle en présente en quelque endroit, ce ne peut être que dans le chœur, qui est évidemment sa partie la plus ancienne, et dont la muraille septentrionale est construite en caillou, ce qui nous paraît le seul indice auquel on puisse reconnaître l'antiquité de cet édifice. Les contreforts, du reste, assez peu saillants, sont à deux jets, preuve certaine qu'ils ont été réparés vers le XIVe. siècle. Le pignon, remonté en pierre, porte la trace d'un agrandissement datant probablement de la même époque : c'est une cymaise en pierre de forme applatie, allant du contrefort de l'angle nord à un autre contrefort qui, placé jadis à l'angle sud, occupe main-

(1) Il existe à Appeville, entre le hameau de la Sauvagerie et celui des Planets, un petit champ nommé le *clos de St.-André* : la tradition prétend que ce fut là d'abord que l'on voulut placer l'église; mais que, chaque nuit, ce qui avait été construit se trouvait démoli, et les matériaux apportés à l'endroit où se voit aujourd'hui l'église.

tenant le milieu de la muraille extérieure du chœur. Cette large cymaise disparaît de l'autre côté de ce dernier contrefort. Une ouverture ronde remplie en maçonnerie et une fenêtre, aussi bouchée, qui était à deux lancettes surmontées d'un oculus, se trouvaient au-dessus de l'autel à la place du contre-rétable; mais, par suite de la reconstruction, cette fenêtre s'est vue rejetée de côté. Alors, une seconde croisée, aussi à deux lancettes surmontées d'un oculus, fut percée pour faire pendant à la première; mais elle a plus d'élévation qu'elle. Une semblable fenêtre, moins haute toutefois, se voit dans la muraille sud; les baies de ces croisées offrent des colonnettes à chapiteaux et socles fort soignés, mais que la main du temps a malheureusement rongés. Les divisions ou meneaux sont en pierre, les vitres en verre blanc monté en petit plomb. Trois autres croisées vitrées de même, mais tout simplement ogivales et assez modernes, se voient dans les murailles nord et sud du chœur; le vitrage de l'église offre en général de jolis dessins.

Le sol du chœur est exhaussé de plus de 33 centimètres au-dessus de celui de la nef; le plafond est une voûte cintrée composée de palets blanchis. Dans la muraille septentrionale est incrustée une très-jolie pierre tombale, posée debout; elle est longue d'un mètre 33 centimètres, sur 78 centimètres de largeur. Sur cette pierre est un dessin gravé en creux, présentant un encadrement formé par trois arcades ou niches, simulant des fenêtres, dont les ogives sont surmontées chacune d'une accolade ou doucine ornée de feuillages, et terminées par un bouquet pareil. Le centre de cet encadrement renferme le portrait en pied d'un prêtre revêtu d'habits sacerdotaux. Sa chape porte une fleur de lis sur chaque épaule; une fleur pareille se voit dans le bas de sa chasuble. Au-dessous de ce personnage, qui a les mains jointes, on lit l'inscription suivante :

CY DEVAT GIST MESSIRE JEHAN LE SENZE PBRE CURÉ DE SAINCT ANDRIEU D'APPEUILLE NATIF D'ICELLE PAROISSE QUI TRESPASSA LE VIIIe JR D'APRIL AUANT PACQUES MIL CCCC XX ET III : PRIÉS DIEU POUR LUY.

D'après cette inscription, il est évident que les restes mortels de M^e. Jehan Le Senze étaient ensevelis en face de la pierre qui vient d'être décrite. Or, sans parler de l'intérêt qu'un semblable monument, qui date du commencement du XVe. siècle, devait inspirer à l'unique point de vue de l'art, le respect dû à la cendre des morts exigeait que l'on se gardât bien de jamais le déplacer. Malheureusement l'ecclésiastique qui, en 18.., desservait Appeville, ne fut point de ce sentiment; il arracha de la muraille, où elle était scellée depuis plus de quatre cents ans, cette pierre que le vandalisme de 93 avait épargnée, et la fit placer en guise de pavé à l'entrée du chœur, où elle demeura trop long-temps. Mais enfin, par les soins de M. l'abbé Campigny, actuellement desservant d'Appeville, la pierre commémorative de messire Jehan Le Senze vient d'être réintégrée à l'endroit d'où elle n'eût jamais dû être enlevée. Puissent MM. les Curés, ces gardiens naturels des richesses artistiques de leurs églises, suivre ce bel exemple, auquel on ne saurait donner trop d'éloges, et les monuments du moyen-âge, ces imposantes « voix de la tradition », pourront « nous arriver », enrichis « des travaux du passé » (1)!

Le chœur de l'église d'Appeville ayant été élargi au XIVe. ou au XVe. siècle, offrit alors assez d'étendue pour qu'il ait été possible d'en consacrer depuis une partie à la création d'une sacristie. Il a encore aujourd'hui 8^m. environ de largeur sur 10

(1) Voir le compte-rendu de la XIVe. session du Congrès archéologique de France, volume de 1848, p. 293.

à 11 de longueur. — Le plafond de la sacristie est plat, et plus abaissé que la voûte du chœur. Sur le mur oriental de cette sacristie est une inscription en caractères du XVIe. siècle, laquelle inscription a été si bien hourdée de badigeon qu'elle est devenue très-difficile à lire, et d'autant plus que les premiers mots de chacune de ses lignes sont masqués par la jonction avec le mur, de la cloison qui sépare le chœur de la sacristie. Voici le peu qu'il nous a été possible d'en distinguer :

..... vénérable personne messire Gaspar Bunel..... natif d'icelle paroisse..... lequel fonda..... une basse messe à être dite par chacun dimanche à la chapelle..... et autel de cette église par le curé son vicaire et prêtres chapelains natifs d'icelle paroisse..... célébrée de l'office du jour avec les mémoires de N.-D., de St. André, Inclina Deus qui caritatis..... libera, versets, de profundis, Deus qui nos patrem, miserere, et fidelium sur la sépulture de défunt M. Bunel et Guerrotte sa femme..... et benoite..... Et la veille de la messe sont les trésoriers tenus la sonner ou faire sonner par le clerc de céans de cinq traits de la grosse cloche à volée puis cliquer comme est de coutume pour laquelle fondation il a aumôné une acre de terre labourable (1) *et huit vingt livres et un calice d'argent environ de marc et demi et une chapelle d'ornemens au trésor de céans..... duquel..... mettre et quérir les choses nécessaires même un cierge ardent une torche allumée..... ..... au bout de l'autel..... Et il sera donné à chacun tant des trésoriers au clerc que au vicaire de l'archidiacre..... Item les dits trésoriers ensemble les paroissiens..... un de..... damoiselle de Morta..... les prochains puissent assister en une messe céans ..... pour la dite fondation.*

Quelqu'incomplète que soit cette inscription, elle donne pourtant le nom d'un sieur Bunel. Or, nous sommes parvenue

(1) On nous a dit que le trésor d'Appeville possédait encore cette acre de terre dont une part est sise au village des Planets, une autre au village de Mortagne, triège des Bunels, et une troisième à Corneville.

à nous assurer que les descendants de ce personnage existent au hameau de Mortagne, ancien fief et château dont le nom se trouve deux fois répété dans l'inventaire des titres de l'abbaye du Bec, relatifs à Appeville. La première fois il est question de la donation faite, en 1253, par Etienne Récuchon, chevalier, d'un acre de terre dans la Couture (culture) de Mortagne. Une seconde mention est faite de l'existence, en 1412, de la terre et fief du lieu de Mortagne (1). Ce nom de Mortagne pourrait bien être celui de la demoiselle dont il est parlé dans l'inscription de la sacristie, et que nous avons le regret de n'avoir pu déchiffrer en entier.

De l'autre côté de la cloison qui sépare la sacristie du chœur, et en-dedans de ce dernier, à droite de l'autel, on voit les fragments d'une autre inscription, plus courte que la première, mais aussi beaucoup plus endommagée. Ses caractères appartiennent également au XVIe. siècle.

Le contre-rétable du maître-autel date du XVIIe. siècle; il est surchargé d'ornements. Une toile représentant l'ascension de N.-S. en occupe le milieu; elle est accompagnée des statues de saint Pierre et de saint André, puis de quatre colonnes cannelées, dont les chapiteaux, imitant le corinthien, sont surmontés de décorations carrées faisant saillie et chargés de moulures. Autour du tabernacle sont de jolies statuettes et de petites colonnes torses. Une espèce de niche forme le sommet de ce contre-rétable dont l'ensemble est lourd et peu gracieux : le Père Eternel à demi-couché est dans cette niche; ses épaules sont couvertes d'un manteau agrafé sur sa poitrine; un globe est dans sa main gauche; de la droite il bénit. Des têtes de chérubins forment un groupe au-dessous de lui, tandis que deux anges agenouillés se voient à droite et à gauche. Enfin,

(1) Voir les *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure*, par M. A. Le Prévost, p. 16.

sur les parties lisses qui sont en assez grand nombre dans ce contre-rétable, on a appliqué des rinceaux figurant des fleurs, des têtes ailées, etc., peintes en jaune pâle sur un fond blanc.

L'autel n'a rien de remarquable sinon qu'à celle de ses extrémités qui est du côté de l'épître, est une petite porte ouvrant sur l'ancien caveau sépulcral des seigneurs d'Appeville. M. Guilmeth a prétendu que ce caveau pouvait avoir 3^{m}. en carré ; c'est une erreur : il était plus long que large et ne présentait guère moins de 6^{m}. d'étendue avant que l'ecclésiastique dont il a déjà été question, ne l'eût fait partager en deux au moyen d'une épaisse muraille qui ôte la faculté de pénétrer dans la partie cachée sous l'autel autrement qu'avec une échelle qu'on est obligé d'introduire par la petite porte dont il vient d'être parlé. L'autre partie ouvre sur le cimetière, à l'Orient ; on y a pratiqué une niche dans laquelle a été placée une statue du nom de sainte Marguerite, puis on a creusé en face d'elle une sorte de bassin qui reçoit les eaux filtrant au travers des terres du cimetière, et qu'on appelle la fontaine de Ste.-Marguerite. Cette prétendue fontaine, qui n'a pas d'écoulement, sert à laver les ulcères des pélerins dartreux venus pour invoquer la bonne sainte. Quant au but que l'on se proposa dans ces travaux, le voici ; il se rattache par un côté à l'histoire d'Appeville.

Il existait dans cette paroisse, avant la Révolution, une léproserie fondée très-probablement par l'un des comtes de Montfort, au retour de quelqu'une de ces croisades du XIe. ou du XIIe. siècle, qui importèrent en France la funeste maladie de la lèpre. Nous disons *très-probablement*, parce qu'après la réunion de la Normandie à la couronne de France, Philippe-Auguste, pour punir le comte de Montfort de sa fidélité à la cause anglo-normande, confisqua son comté et tous les domaines qui en dépendaient. Conséquemment Appeville passa sous la domination des rois de France, qui,

alors, devinrent patrons des bénéfices restés à la nomination des seigneurs de Montfort; or, la léproserie dont nous parlons, laquelle était sous le vocable de sainte Marguerite, se trouvait de ce nombre, comme le prouve le passage suivant du pouillé d'Eudes Rigaut, à l'article *Hapevilla :*

« In leprosaria de Urticeto (cette léproserie portait le nom « de *l'Ortier*), est quædam capella ad quam receptus fuit « Johannes dictus archiepiscopus, ad presentationem domini « regis Franciæ. »

Nous devons ajouter, pour l'explication de cette dénomination de *l'Ortier*, que la léproserie et la chapelle de Ste.-Marguerite étaient placées sur un fief appelé *l'Ortier*, lequel s'étendait jusque sur la paroisse de Condé (1).

Le droit de présentation à la chapelle de Ste.-Marguerite continua d'être exercé par les rois de France jusqu'en 1487. « Mais depuis ce temps, dit dom Toussaint Duplessis (2), les chanoines de Cléry en obtinrent le patronage, et ils y ont présenté dès 1538. Dans un aveu du 10 mai 1594, ils déclarent qu'ils en ont le droit. Cependant le seigneur d'Appeville y présenta de son côté en 1663. »

Ce seigneur était alors Bernard Potier de Blérancourt, dont il sera question plus loin. Il paraît que son droit ne fut pas reconnu, car en 1738 c'était encore le chapitre de Cléry qui jouissait du droit de patronage et de présentation au bénéfice de Ste.-Marguerite de l'Ortier, auquel la cure des âmes fut attachée en 1441.

La chapelle et les bâtiments de l'hospice de Ste.-Marguerite s'élevaient presqu'en face de l'église de Condé, sur le

(1) On trouve un Hugues de Vrticato (sans doute Urticeto), dans une charte de Richard II, en faveur de l'abbaye de Jumiège; mais tout porte à croire qu'il s'agit de St.-Martin de l'Ortier, près de Croissanville (Calvados). Voir le *Neustria pia*, p. 323, *pour Hugues de Vrticato.*

(2) *Descript. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 412.

versant sud de la colline au pied de laquelle passe la route de Pont-Audemer à Brionne, et sur la rive droite de la Risle. De l'autre côté de la route, à 400m. environ, coulait au bord d'une prairie, une source limpide, aujourd'hui bouchée, et qu'on appelait la *Fontaine-aux-Malades*, dénomination qui indique bien le voisinage d'une maladrerie. La lèpre ayant enfin cessé de désoler notre contrée, sa disparution fut attribuée, dans Appeville, à l'intervention de sainte Marguerite et à la vertu des claires eaux de la fontaine; et aussitôt l'on vit accourir chaque jour à la chapelle et à la source une multitude de pélerins dont la dévotion n'épargnait ni les messes ni les évangiles, ce qui ne laissait pas que de valoir un certain profit au chapelain. C'est ce pélerinage et le bénéfice qu'il rapportait que l'on avait cherché à rétablir; nous ne savons si l'on y réussit; mais quelle différence entre la source si pure de la vallée et le bassin ou réservoir d'eau stagnante par lequel on crut pouvoir la remplacer!

On ne sait à quel personnage était due la construction du caveau sépulcral dont il vient d'être parlé; il est à croire, cependant, qu'il est l'ouvrage d'un des premiers seigneurs d'Appeville, ce qui ne peut faire remonter son origine au-delà du XIVe. siècle, car, sous la domination des comtes de Montfort, Appeville n'avait d'autres seigneurs qu'eux-mêmes. A la vérité, l'on trouve un Robert et un Gosce d'Appeville figurant en qualité de témoins dans deux chartes de Robert, comte de Meullent, et un Ricardus d'Apivilla (1) « presbiter », dans une troisième charte, relative à Catelon (2); mais on ne saurait en conclure autre chose, sinon que ces personnages

(1) Ce nom rappelle les pommes d'Api, ainsi appelées d'un Appius qui les obtint par la greffe. C'est là une étymologie de plus à joindre à celles de MM. Canel et Le Prévost.

(2) Notes de M. Aug. Le Prévost.

étaient originaires d'Appeville ou qu'ils y possédaient quelques fiefs, ceux qui tenaient de simples fiefs dans une localité prenant assez ordinairement le nom de cette localité (1). Quoi qu'il en soit, beaucoup de chevaliers et de nobles avaient dans Appeville, aux XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, des biens dont la liste est très-intéressante pour l'histoire de cette commune. Voici cette liste, que M. A. Le Prévost a extraite de l'inventaire des titres de l'abbaye du Bec, à laquelle ces biens furent successivement concédés :

« En 1215, confirmation de la dîme de deux moulins, par « Mathieu de la Poterie (2).

« En 1255, champ de St.-Germain; Jeanne du Teil, « veuve de Mathieu de la Poterie. »

Nous croyons devoir faire ici cette observation que l'existence à Appeville d'un champ, dit de St.-Germain, militerait beaucoup en faveur de l'opinion où sont quelques personnes que la chapelle dédiée à saint Germain se trouvait, non dans le château de Montfort, mais dans le manoir du Vieux-Montfort, où il y avait une chapelle subsistant encore au XVIIIe. siècle. A la vérité, elle n'était pas sous le vocable de saint Germain, mais une multitude de causes avait pu occasionner le changement de ce vocable; c'est, au reste, ce que nous examinerons plus tard.

Cette digression nous a un peu éloignée de notre nomenclature des concessions faites à l'abbaye du Bec de terres et rentes à Appeville; nous nous hâtons d'y revenir.

(1) Tout noble homme porte héréditairement le nom de son manoir, et l'on s'habitue même fréquemment à donner aux vilains le nom du lieu qu'ils habitent (*Hist. de France*, par H. Martin, t. III, p. 14. Voir aussi notre *Hist. de Dreux*, chap. V, p. 161).

(2) Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà plus haut signalé des donations de terres et rentes à Appeville, qui sont comprises dans l'inventaire.

« En 1264, champ des Epines.

« En 1278, champ de la Londe, donné par Mathieu de la Poterie, chevalier, seigneur de Lesquesaye.

« En 1302, donation par Robert de Mortemer et sa femme de 160 liv. tournois de rente sur les moulins d'Appeville, puis de tout le revenu de ces moulins, à charge de prières.

« En 1310, l'abbaye du Bec reçoit en échange de biens situés à Ecouis, le tenement de Rondemare avec ses moulins (1), et des terres situées aux Planets. »

La charte qui mentionne cet échange fait entre Philippe-le-Bel et l'abbaye, se trouve dans la *Neustria pia*, p. 487.

Le même échange concédait aux moines la basse-justice d'Appeville : « *Item, la basse justice de Appeville*, etc. » (Voir également la *Neustria pia*, même page) (2).

L'échange en question ne comprenait point la chapelle de Rondemare, laquelle dédiée à sainte Catherine était à la présentation de l'abbaye de Corneville, comme l'indique la leçon que voici :

« Habet etiam (dictum monasterium), capellam seu prioratum, vulgo de Rondemare, ex donatione domini cujusdam de Francour, cum omnibus pertinentiis et jure patronatus. »

C'est-à-dire :

Ledit monastère a aussi la chapelle ou prieuré que l'on nomme vulgairement de Rondemare, avec toutes ses dépendances et le droit de patronage que lui a donnés un certain seigneur de Francour. »

(1) « Moulins assis en la rivière de Risle, jouxte Montfort. » (V. la *Neustria pia*, p. 487.)

(2) C'étaient les seigneurs d'Appeville, les comtes de Montfort d'abord, les rois de France après eux, et les d'Annebaut ensuite qui avaient la haute-justice. Le Gibet était à gauche du chemin d'Illeville, à mi-côte.

Dom Toussaint Duplessis rapporte que la chapelle de Rondemare a pu appartenir à l'abbaye du Bec, dans le XIIe. siècle, qu'elle entra depuis en patronage laïque, et qu'enfin, vers 1295, Nicolas de Mallemains céda ce patronage à l'abbaye de Corneville; mais il n'indique point la source où il a puisé ses renseignements.

On assure, dans Appeville, que l'enclos où s'élève la chapelle de Ste.-Catherine de Rondemare, a jadis servi de cimetière non-seulement aux religieux et prieurs du lieu, mais encore aux habitants du hameau de Rondemare. — La chapelle construite en silex se composait d'un sanctuaire et d'une nef, séparés l'un de l'autre par une muraille percée d'une large et basse ouverture cintrée que fermait une porte à deux ventaux. La nef sert de cave actuellement; quant au sanctuaire, M. l'abbé Campigny, desservant d'Appeville, vient chaque année, le lendemain de la Pentecôte, y célébrer, en l'honneur du Saint-Esprit, un office solennel où se rendent plusieurs pélerins qui font dévotement le tour de l'édifice.

Après le tenement de Rondemare, M. Aug. Le Prévost cite les terres suivantes, sises aussi à Appeville, et dépendant de l'abbaye du Bec. C'étaient :

« En 1312, les champs de la Bucaille, de la Fosse et du « Genetey.

« En 1317, Thomas de Mareste, hameau de *la Mareste* et « non *des Marettes.*

« En 1402, masure Jacques. »

Quatorze ans après, en 1416, messire Jean d'Annebaut, chevalier, est mentionné dans l'inventaire comme ayant renoncé à toute prétention sur le patronage d'Appeville.

A l'époque de cette renonciation, il y avait déjà long-temps que la famille d'Annebaut avait obtenu du roi de France la seigneurie d'Appeville, car, en 1387, Raoul d'Annebaut prenait le titre de seigneur de Brestot, d'Appeville et d'Au-

bigny (1). Il descendait de cette illustre famille d'Annebaut en Auge, dont l'un des membres combattit près du duc Guillaume à Hastings, et dont un autre ancêtre, *monsieur Jehan d'Annebaut*, accompagna, en 1097, Robert-Courte-Heuse en Terre-Sainte (2). Raoul d'Annebaut laissa deux fils et une fille; cette dernière, nommée Jeanne, épousa Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques. Le second fils, Guillaume, embrassa l'état ecclésiastique, et l'aîné, Jean, qui, en 1421, servait dans la compagnie du duc d'Aumale, prit, après la mort de son père, le titre de seigneur d'Appeville, de Brestot, etc. Il avait épousé, en 1376, du vivant de Raoul (3), Collette de Quetteville (4), dont il eut trois enfants : Jean, qui lui succéda sous le titre de Jean, 2e. du nom, seigneur d'Appeville; Pierre, seigneur de Brestot, et Robine, mariée à Richard, seigneur de Lieurey et de Malicorne.

Si l'on ne savait que les moines du Bec étaient, en qualité de patrons, obligés aux réparations du Chancel, on pourrait attribuer à l'un de ces trois premiers seigneurs d'Appeville, la reconstruction des contreforts dont nous avons parlé, celle du pignon, ainsi que l'ouverture des fenêtres à lancettes gé-

(1) *Notes* de M. Le Prévost *pour servir à la topog. des communes du départ. de l'Eure.* — Aubigny était un fief situé à Tricqueville. — On lit dans les registres de la Chambre des comptes qu'en 1210 et 1226, Jean d'Annebaut, Guillaume de Braie et Robert d'Ouville tenaient des fiefs en Normandie, dont ils rendaient hommage tant à cause de leurs fiefs que pour Guillaume, évêque d'Avranches, seigneur de St.-Philbert-sur-Risle. — St.-Philbert-sur-Risle est limitrophe d'Appeville.

(2) Voir la *Biographie universelle de Michaud*, à la lettre A.

(3) Qui ne mourut pas en 1396, comme le dit Moréri, car il vivait encore en 1403.

(4) Ils figurent dans le 4e. registre des concessions de 1423.

minées que nous avons signalées, en un mot, les restaurations nécessitées par les dommages des guerres, et, surtout, par les terribles ravages ordonnés par Henri Ier. pendant qu'il faisait le siége de Pont-Audemer, et auxquels il est probable que l'église d'Appeville n'échappa point entièrement. Car « *pour que ses ennemis*, dit Siméon de Durham », (et par les ennemis de Henri, il entendait surtout parler de Hugues IV, comte de Montfort-sur-Risle), « *ne trouvassent point de mal à faire, il dévasta et incendia tout à plus de vingt milles à la ronde.* » Il est à croire que ce fut particulièrement sur les terres du comte de Montfort qu'il exerça le plus sa fureur; or, on sait qu'Appeville faisait partie des domaines de Hugues. Et, puisque nous parlons de ces dévastations, ajoutons qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'une innombrable quantité d'ossements humains trouvés à plusieurs reprises à Appeville, spécialement dans la masure d'un sieur Vittecoq, meunier, laquelle est placée sur le bord de la ligne de grande vicinalité tendant à Routot, provînt de cette époque de désolation, et que ces ossements, qu'à leur éparpillement on reconnaît pour n'avoir jamais été ensevelis, fussent ceux de quelques malheureux habitants d'Appeville, massacrés par les gens d'armes de Henri Ier., pour le seul fait d'avoir essayé de défendre leurs familles et leurs habitations. N'oublions cependant pas de dire qu'en creusant le fossé du chemin de Routot, le long de la masure du sieur Vittecoq, les ouvriers ont trouvé parmi les ossements en question, une multitude de morceaux de tuiles à rebord.

Nous avons dit que l'aîné des fils de Jean Ier. avait succédé à son père sous le titre de Jean II. Nous ne savons s'il fut ou non inhumé dans le caveau d'Appeville; mais suivant toute apparence, il ne résidait guère dans cette paroisse; ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et surtout, sa charge de maréchal de France, ne le lui permettant

sans doute guère. Il se maria deux fois; la première à Marguerite Blosset, dont le neveu, Jean Le Veneur, cardinal et comte de Lisieux, fut inhumé dans le caveau de famille existant à Appeville (1).

De Marguerite Blosset, Jean II eut trois enfants, une fille et deux fils. La première, Anne, épousa Jean de Vieupont; l'aîné des fils, Claude, fut ce célèbre amiral, si cher à François Ier. Le second, Jacques, devint évêque de Lisieux, puis cardinal du titre de Sainte-Susanne.

La seconde femme de Jean II fut Catherine de Jeucourt, sœur de Peronne de Jeucourt, que Pierre d'Annebaut, seigneur de Brestot, frère de Jean II, et mort assez jeune, avait épousée. Ces deux sœurs avaient pour mère une certaine Perette de Trousseauville, et pour aïeul Jean de Trousseauville, chevalier, seigneur de Guarguessalle ou Querquesalle (2). Ce nom nous amène tout natuellement à reparler du vieux Montfort sur lequel nous possédons un curieux document que nous a communiqué M. A. Chassant, d'Evreux, qui l'a extrait de la Table du cartulaire du Bec. Voici quel est ce document :

« Littera traditionis et processus manerii de Veteri-
« Monteforti contra Radulfum de Guarguessalle, armigerum (3). »

(1) Chronique du Bec.

(2) Il y a près de Vimoutier (Orne), une commune de ce nom; et une ferme située à Amécourt, dans le canton de Gisors (Eure).

(3) D'après ce document, une famille de Guarguessalle aurait été établie dans le Roumois, dès le XIIIe. siècle.—Vers la fin du XIVe. siècle, on voit figurer une Isabelle de Guarguessalle, veuve de Guillaume d'Annebaut. — Dans le XIVe. siècle, Jean d'Annebaut, 2e. du nom, s'allie aux Trousseauville. — Les Trousseauville ont possédé plusieurs terres dans le Roumois, notamment à Flancourt, Illeville, etc.—Henri et Jean de Trousseauville furent du nombre des trois cents auxquels,

Le manoir du Vieux-Montfort que ce document pourrait faire croire avoir appartenu à l'abbaye du Bec, sert actuellement de maison de ferme (1), mais conserve encore, malgré sa déchéance, une certaine apparence de distinction. Il est construit partie en silex, partie en pierre, partie en bois. On y voit deux grandes cheminées adossées, sur la clé de la voûte de l'une desquelles est gravé le millésime de 1569. A une vaste salle basse convertie aujourd'hui en cave, dont le plafond offre des sommiers reposant sur des corbeaux en pierre, et qui est surmontée d'un étage, était accolée la chapelle de saint Milfort, saint complètement inconnu, et qui ne peut être que saint Guinefort. Les martyrologes font mention de plusieurs saints de ce nom, dont le culte est très-répandu dans certaines parties de la France. L'un d'eux, honoré comme martyr dans le diocèse du Puy, était fils d'un roi d'Ecosse. Il pourrait se faire que la chapelle du Vieux-Montfort, d'abord dédiée à saint Germain, ait été depuis placée sous l'invocation de l'un des saints du nom de Guinefort, soit par les comtes de Montfort, ou les rois de France, ou quelqu'un de ces Anglais que Henri V, au XVe. siècle, investit des terres et fiefs appartenant à la noblesse normande,

en 1360, le roi Jean pardonna d'avoir suivi le parti de Charles d'Evreux, roi de Navarre, dit le Mauvais. Nous reparlerons ailleurs de ces Trousseauville qui ont dû posséder le Vieux-Montfort au XIVe. siècle.

(1) Cette ferme a été restaurée au XVIe. siècle. On y remarque des portes à cintre aplati, et des ouvertures ovales à encadrement sculpté.— A une certaine époque, peut-être du temps de Catherine et de Peronne de Jeucourt, une haie fut plantée qui partagea la cour et la maison en deux parts. L'une garda le nom de manoir du Vieux-Montfort; la seconde fut appelée la ferme du Câtelier, à cause du retranchement qui l'avoisine. Cette portion conserve encore ce nom aujourd'hui, bien que la haie de partage ait disparu. Vendues à différentes reprises, ces deux fermes ont fini par appartenir au même propriétaire.

et ce nom, par suite d'une mauvaise prononciation, aura dégénéré en celui de saint Milfort.

S'il fallait en croire M. Guilmeth, la chapelle de saint Milfort aurait été, avant les premières guerres de religion, un prêche pour les calvinistes, « et depuis les habitants l'ont appelé saint Milfort. » De ce prêche, dit encore M. Guilmeth, ils se rendaient par un sentier nommé *Cavée des Huguenots* ou *chemin Relas*, c'est-à-dire *des Relaps*, à un petit enclos portant encore aujourd'hui le nom de cimetière des Huguenots, lequel se trouve sur une petite éminence près de la route de Pont-Audemer à Brionne. M. Guilmeth prétend que l'on a trouvé, dans cet enclos, des ossements humains et des vestiges de murs. M. Langlois, ancien maire d'Appeville, et natif de cette commune, n'a, dit-il, jamais entendu parler de ces découvertes, quoiqu'il fasse valoir une briqueterie près de cet enclos qui, cependant, nous a paru avoir toute l'apparence d'un ancien cimetière, mais de l'espèce de ceux qui, gallo-romains ou mérovingiens, et communs dans notre contrée, sont, presque partout, appelés par le peuple, *cimetières* des Huguenots. (Voir ma *Notice sur les voies romaines du Roumois*.....)

Quant à la cavée de ce nom, M. Langlois ne sait ce que c'est; il ne connaît entre le Vieux-Montfort et le cimetière en question, que le *chemin Perré*, ancienne voie romaine tendant d'Evreux à Lillebonne par Aizier, et connu à Pont-Audemer, Montfort, etc., sous le nom de *chemin de Paris*, la *Sente Madame*, conduisant du village des Planets à Freneuse, puis un ancien sentier, abandonné depuis long-temps, nommé le chemin *des For-Bannis*, et qui paraissant partir de St.-Paul, suivait la rive gauche de la Risle par Corneville et Condé, puis passait les gués de la rivière à un endroit appelé *la Berterie* (1) pour se diriger par les prés et les futaies

(1) On trouve dans l'hist. de la maison d'Harcourt qu'une demoiselle

d'Appeville, vers le Vieux-Montfort. Nous pouvons affirmer qu'à l'égard de ce chemin, les renseignements de l'ancien maire d'Appeville sont exacts, chacun, à Corneville, connaissant la rue des For-Bannis. Mais pour la *Cavée des Huguenots*, elle n'est plus connue que par le livre de M. Guilmeth, lequel, lui, a pu être induit en erreur. A l'égard du prêche que d'autres ont prétendu avoir été la chapelle d'un couvent, il n'a jamais dû être réellement que celle du noble manoir du Vieux-Montfort qui fut peut-être habité par les d'Annebaut avant que l'amiral Claude eût conçu la pensée de faire bâtir ce fameux château dont tout le monde a entendu parler, et qui fut commencé dans des proportions tellement grandioses que ni lui, ni ses descendants n'ont pu trouver, dit-on, assez de trésors pour le faire terminer (2).

Dans les murailles de ce gigantesque édifice, rasé maintenant jusques dans ses fondements, on voyait scellés d'énormes anneaux de fer auxquels on a prétendu que l'amiral voulait faire amarrer des navires, ayant le projet de rendre la Risle navigable jusqu'à Appeville. A ce propos, nous croyons utile de rectifier une erreur de M. de Saint-Amand, ancien préfet de l'Eure, qui, confondant le château de Montfort avec celui d'Appeville, a écrit que les anneaux dont il s'agit se voyaient dans les murs du premier. Cette erreur, passée inaperçue jusqu'ici, est pourtant inadmissible pour quiconque connaît la position du château de Montfort.

La construction de celui d'Appeville semble indiquer chez l'amiral, l'intention de résider dans cette paroisse qui avait

de la Berterie, appelée Madeleine, épousa Guillaume de Vieupont, fils d'Anne d'Annebaut, sœur de l'amiral. Cet endroit prit-il son nom ?

(2) Nous avons la certitude que de deux pavillons dont devait s'accompagner le corps-de-logis du château, un seul, celui du Nord, a été achevé.

Le plan du château n'existe pas à la bibliothèque impériale.

pris la dénomination d'Annebaut depuis que les ancêtres de Claude, originaires du pays d'Auge, étaient devenus seigneurs d'Appeville où, du reste, nous ne leur voyons guère d'habitation plus logeable que le Vieux-Montfort. Il y avait bien, dit-on, l'ancien lieu d'Annebaut sur le sol duquel s'élevait la Maladrerie de Ste.-Marguerite de l'Ortier; mais cette Maladrerie existant bien antérieurement à la venue des d'Annebaut, il s'ensuit d'abord que son emplacement ne pouvait s'appeler que l'ancien lieu d'Appeville, l'ancienne *villa* du romain Appius, ou le lieu des Pommiers, si l'on veut, et que la famille d'Annebaut n'a jamais pu y avoir de résidence (1).

Indépendamment de la splendide demeure qu'il se préparait à Appeville, l'amiral d'Annebaut voulut aussi donner à cette paroisse une preuve de sa bienveillance en contribuant à la construction de la nef de l'église. Ce serait même lui, selon M. Canel, qui l'aurait fait reconstruire en entier. M. Guilmeth prétend qu'elle ne fut terminée par les soins de l'amiral que long-temps après qu'elle eut été commencée. Mais à quelle époque le fut-elle? Deux lignes tracées sur la muraille méridionale, à droite de la porte latérale, satisferont à cette question ; les voici :

ET FUST CESTE ESGLISE COMENCÉE NEUFVE LAN
DE GRACE MIL V^cc DIX HUIT V^e. DE JUILLET.

L'amiral étant mort en 1552, il ne s'écoula que trente-quatre ans entre son décès et les premiers travaux de la construction de l'église qu'il dut faire poursuivre avec activité, si toutefois c'est lui seul qui les a terminés.

(1) On a voulu conjecturer qu'elle avait habité une maison placée en face du portail de l'église, à gauche du chemin qui tend de Condé à Appeville. Nous répondrons que s'il en eût été ainsi, l'entrée du cimetière et conséquemment de l'église, eût été pratiquée de ce côté, tandis qu'elle lui est diamétralement opposée. — Voir la note (*a*) à la fin de cette notice.

Au reste, comme l'écusson de sa famille se voit sculpté au portail, il ne peut exister aucun doute sur la coopération des d'Annebaut à cette construction. Le cardinal lui-même, qui, comme on le voit dans la chronique du Bec, fut, ainsi que son frère l'amiral, inhumé dans le caveau du chœur (1), y put bien contribuer aussi. Peut-être même est-ce sa statue que l'on voit agenouillée et revêtue d'habits longs, avec la croix de saint André devant elle, sur le bout du chaperon du toit, au Midi, l'usage étant, jadis, de représenter les fondateurs d'une église, à genoux, sous les insignes du patron de cette église (2). Quoi qu'il en soit, il nous paraît probable que d'autres personnages d'un rang sans doute moins élevé que Claude et Jacques d'Annebaut, ont concouru à l'édification de l'église d'Appeville. Qui peut dire, par exemple, qu'il n'y contribua point, celui que l'épitaphe suivante prouve avoir été inhumé près de la muraille où se trouve la date de la fondation de l'église.

CY GIST IHN MULOT IEHENE SA FEME ET SES
EFANS PRIÉS DIEU POUR LES TRESPASSÉS
..... QUI MADE..... PATER NR T AVE.

(1) « Le cardinal d'Annebaut mourut le 7 juin de l'année 1558, à Rouen, dans l'hôtel du Bec, après avoir gouverné cette abbaye pendant quinze ans. Son corps fut rapporté à Annebaut, et enterré dans l'église d'Appeville, auprès de l'amiral d'Annebaut, son frère. » (Extrait de la chronique du Bec, année 1558).

Ainsi, c'est à tort que la chronique de St.-Evroult dit que Jacques d'Annebaut fut inhumé à Rouen.

(2) Par une de ces bizarreries qui étaient dans le goût du XVIe. siècle, on a encore placé la croix de saint André dans un écusson que tient devant lui un animal accroupi, ayant une tête d'homme munie de cornes et d'oreilles, avec des ailes de chauve-souris sur le dos. Cet anima fait pendant à la statue de saint André, étant placé comme elle au Midi, du côté de la sacristie.

Nous ferons observer que nul vestige de sépulture n'existe à l'intérieur de l'église, près de cette épitaphe. Mais nous avons remarqué que précisément vis-à-vis d'elle, en-dehors, et à 5 ou 6 décimètres du mur méridional où elle est gravée, il y a une vieille tombe massive, allant en diminuant vers les pieds, et dont la surface taillée presque en dos d'âne, est recouverte d'une croix posée à-plat, faite à même la pierre. Cette tombe paraît avoir été remuée plusieurs fois et s'incline un peu sur sa droite. Nous n'oserions affirmer qu'elle recouvre les restes mortels de Jean Mulot, bien que nous soyons assez portée à le penser, d'autant plus que cette pierre n'est pas la seule, à Appeville, qui se voie extérieurement placée au revers d'une épitaphe tracée à l'intérieur de l'église; il en existe une autre, un peu moins grande, et non sculptée, qui est posée à plat contre le même mur méridional, entre le premier et le deuxième contrefort, à droite de la porte latérale; et justement de l'autre côté de la muraille, en dedans de l'église, est une épitaphe écrite en lettres capitales, de couleur blanche, sur une plaque de marbre noir; voici la teneur de cette épitaphe :

Cy devant gizent les corps d'honorables homes Jacqves Grealvme qvi décéda le 18e. de jvin 1658 et Charle Grealvme son fils qvi deceda le 15e. de jvin 1658 lesquels ont avsmoné av trésor de cette paroisse de sainct André d'Appeville vne acre de terre labovrable assize av triége de la croix avx Clerst à la charge qve le dit trésor sera obligé de faire dire et celebrer povr les dits defvnts et levrs descendans les vigilles à vn noctvrne et les lavdes avec 11. havlte messe tovs les premiers mardys de chacvn mois à perpetvité pendant leqvel office on sonnera les cloches et le soir dv jovr précédent et sera le sievr cvré obligé d'en advertir le demence d'avparavant av prosne de la grande messe svivant la tenevr dv contract passé devant Clément Bevzebosc tabellion à Montfort. Faict lan 1659.

Requiescant in pace amen.... (1).

(1) Voici une autre épitaphe tracée comme la première, en let-

Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit touchant l'épitaphe de Jean Mulot, qu'elle est gravée sur le bas de la bordure d'un cadre en pierre, élégamment sculpté en relief, et attenant à la muraille. Ce cadre, haut de 9 décimètres et large de 6, contient l'oraison *Concepisti* (2); nous croyons inutile de la reproduire ici.

Sur le bord supérieur de la base du cadre qui renferme cette oraison, et à 3 centimètres environ, au-dessus de l'épitaphe de Jean Mulot, est sculpté en relief, un mort couché sur le côté. Ses formes assez grêles, sont encroûtées par l'épais badigeon dont on a barbouillé toute l'église, et

tres capitales, et de couleur blanche, sur une tablette de marbre noir :

Madeleine Géfosse vevve de Jacque Noë a de son vivant avmôné av trésor de St. André d'Appeville trois vergées de terre labovrable seize en la dicte paroisse triege des Cabos a la charge qve le dit trésor sera tenv de faire célébrer povr elle et ses descendans 5 services d'vn noctvrne et devx havtes messes le seize d'aovst, le nevf septembre, le nevf decembre, le premier lvndy de caresme et le vingt six de mars à perpetvité avqvel on sonnera les cloches le soir précédent et sera le sievr cvré obligé d'avertir le dimache précédent à son prône svivant la tenevr dv contract passé devant Jean Jacqves Le Cornv tabellion a Montfort le 26 mars 1676.

Reqviescat in pace (*).

Au-dessous de cette épitaphe sont peints une tête de mort, deux os en croix, et deux larmes.

(2) Que l'on trouve probablement dans la liturgie du diocèse de Rouen.

(*) Il n'y a point de tombe ni de dalle en face ni au revers de cette épitaphe. Mais à propos de tombes, nous en devons encore signaler deux assez remarquables; l'une est une grande pierre plate couchée, longue environ de 160 cent.; une croix grecque, sculptée en relief à l'une des extrémités de sa surface; elle est placée presque en face de la porte latérale, au Midi. La seconde, couchée aussi, et placée derrière le chœur, au Nord, est taillée en croix; sa base offre la forme du piédestal d'une colonne.

sous lequel ont été ensevelis de précieuses inscriptions, des écussons, des plaques, etc. C'est ainsi que, depuis 1825, on a vu disparaître de la voûte de l'arcade ogivale par laquelle la nef est reliée au chœur, les lettres M J B, qu'on y voyait autrefois, et qui sont présumées être les initiales du nom de messire Jean Boutry, prêtre, qui desservait Appeville en 1679 (1), et auquel on attribue la construction de cette voûte et de son arcade. Bref, il est peu d'églises qui, autant que celle d'Appeville, aient souffert de la déplorable manie de l'emploi du badigeon. Très-heureusement il n'a pas été possible de masquer l'élégance de son architecture, aussi est-elle restée ce qu'elle était, la jolie église du XVIe. siècle, et dont le gracieux aspect fixe tout d'abord l'attention. Son intérieur voûté en pierre, se compose de trois nefs à deux rangs de piliers ou colonnes monocylindriques, à base hexagone surmontée d'un anneau formant, de chaque côté, deux rangs d'arcades ogivales enrichies de tores. Deux de ces piliers sont engagés dans la muraille, de chaque côté du portail. Le second pilier du rang gauche, en montant dans la nef, est plus gros que les autres : cette différence vient de ce qu'il aide à supporter le clocher. On y admire, servant de chapiteau, une large guirlande de feuillage très-joliment sculptée à la grecque, mais qui, malheureusement, va se détériorant tous les jours. Les cinq travées de la nef sont soutenues par des arceaux dont la base arrondie offre de délicates sculptures à jours; celui de la dernière travée, du côté du chœur, nous a paru à la fois si riche et si gracieux que nous avons cru devoir en donner ici le dessin dû à l'habile crayon de M. Georges Bouet.

(1) Et mort en 1713. — Le St.-Esprit du pendentif ci-contre rappelle que la 3e. personne de la Ste.-Trinité est honorée tout particulièrement à Appeville. Sa fête était jadis le lundi de la Pentecôte, et il s'y tenait une assemblée. Pour ne pas faire tort à celle de Rondemare qui

se tient aussi le lundi, on a avancé la première qui se tient le soir du dimanche de la Pentecôte auprès de l'église.

Les bas-côtés offrent aussi cinq travées à arceaux munis de pendentifs. Au haut de chacun de ces bas-côtés est un petit autel, dont le contre-rétable se compose de deux colonnes torses autour desquelles s'enroulent des ceps de vigne, chargés de grappes et de feuilles. Le couronnement de ces rétables offre une niche cintrée dans laquelle est une statue; de chaque côté sont des décorations carrées. Ces autels sont du XVIIe. siècle.

La nef est éclairée par huit fenêtres ogivales; quatre au Midi, une au portail et trois au Nord (1). Il n'y a pas vingt-cinq ans que ces dernières étaient décorées de verrières peintes. Comme elles avaient besoin de réparations, un vitrier fut appelé pour les exécuter. L'artiste campagnard ne manqua pas de trouver qu'il était nécessaire de vitrer tout à neuf. On le laissa faire, et soudain, le simple verre blanc remplaça les brillants vitraux du XVIe. siècle, seulement, sur l'observation de M. Langlois, maire, les impostes furent épargnées et leurs divisions réparées avec quelques-uns des morceaux arrachés aux lancettes qu'elles couronnaient. On y distingue, entre autres sujets, le buste, en grisaille, d'un évêque, des anges, N.-S. tenant le globe du monde dans sa main, un pélican avec sa piété, l'extrémité supérieure des croix de N.-S., du bon et du mauvais larron, etc. De grandes arcatures ogivales s'élançant de la base des arceaux, accompagnent ces fenêtres. Celles du Midi n'ont point de meneaux et ne paraissent pas avoir jamais contenu de verrières peintes. Les carreaux de toutes ces croisées sont en verre blanc, monté en petit plomb. —La fenêtre du portail est à quatre lancettes, surmontées de plusieurs divisions.

On voit quatre statues dans la nef et à l'entrée du chœur;

(1) Sans parler d'une neuvième croisée qui est près de la tour du clocher, et dans laquelle on voit deux lancettes ogivales à divisions sans style. Cette croisée est bouchée. Une dixième aussi bouchée existe au Midi.

la plus remarquable est celle de saint Milfort, rapportée, dit-on, de la chapelle du Vieux-Montfort, il y a une trentaine d'années. Malgré cette translation, il est encore des personnes qui persistent à faire leur pélerinage à l'emplacement de l'ancienne chapelle. Cette statue est trop neuve pour être celle de la vieille chapelle du Vieux-Montfort.

L'extérieur de l'église offre un coup-d'œil peut-être encore plus élégant que son intérieur. Les chaperons des gables sont ornés de crochets ainsi que les pinacles qui couronnent les six contreforts de la muraille méridionale. Une gargouille en pierre est au-dessus de chaque contrefort. Sous la corniche, règne une riche guirlande composée de feuillages de fleurs et d'animaux bizarres. La voussure de la porte latérale, qui est à cintre aplati, présente des animaux et des personnages, lesquels ayant été sculptés sur de la pierre trop tendre, sont aujourd'hui complètement déformés. Au-dessus de cette voussure est un joli petit piédestal triangulaire.

La muraille septentrionale est soutenue par quatre contreforts, dont chacun est surmonté d'un double pinacle à crochets. Comme au Midi, court sous la corniche une magnifique guirlande largement fouillée et qu'on regrette amèrement de voir tomber en ruine (1). Une statue à longue barbe, à longs vêtements, ayant la tête nue, et tenant un cœur entre ses mains, est placée debout sur l'extrémité du chaperon, du côté de la sacristie; elle regarde vers le Nord.

Au portail, sont deux portes à cintre aplati, séparées par un petit contrefort cannelé, dont chaque cannelure est terminée par une ogive en talon avec un petit pinacle à crochets.

(1) Puisque la fabrique d'Appeville avait des fonds à dépenser, n'eût-il pas mieux valu les consacrer à conserver, par des réparations bien entendues et faites à propos, les ornements extérieurs de l'église, que de les employer à des grattages maladroits et à un ridicule badigeonnage ?

Une sorte d'étroite guirlande sculptée à jour le couronne ; au-dessus est l'écusson de la famille d'Annebaut, de gueules à la croix de vair en plein, soutenu par deux anges portés sur des nuages. De chaque côté du piédestal, sont rangés cinq anges ailés; huit tiennent des instruments de musique, et deux des volumen à demi déroulés. Sur l'un de ces volumen on distingue des caractères illisibles.

Des fleurs, des têtes de chérubins et autres figures, ornent les voussures des deux portes; au-dessus existe un tympan dépouillé d'ornements, que surmonte une riche arcade en forme d'accolade, à moulures et voussures décorées de feuillages, crochets, etc. Le sommet de l'accolade qui s'élève verticalement, se termine par un piédestal triangulaire, qui paraît avoir été destiné à recevoir une statue. La croisée ogivale à quatre lancettes dont nous avons parlé plus haut, complète ce joli portail qu'accompagnent deux grands contreforts enrichis d'arcatures, de dais, de rinceaux et de pinacles prismatiques hérissés de crochets. La tour accolée à la gauche du portail, est carrée, construite en pierre, et flanquée, sur chacune de ses faces, de deux contreforts munis de pinacles à crochets, atteignant la corniche dont la largeur permet de faire à l'extérieur le tour du clocher (1) qui est une flèche très-aiguë, en charpente recouverte d'ardoise. Chaque face de cette tour élégante et hardie est percée de deux longues ouvertures géminées et cintrées, contenant chacune trois étages superposés d'ogives trilobées et aussi géminées. Le toit du clocher offre quatre petites lucarnes en ogive en talon, d'où s'échappent quatre longs épis en plomb, imitant des branches de lys. L'escalier tout en pierre est renfermé dans une jolie petite tourelle, en pierre aussi. De belles gargouilles existent aux quatre angles de la corniche de la tour.

(1) Il régnait jadis autour de la nef une semblable corniche.

Appeville possédait autrefois plusieurs cloches; il n'en existe plus qu'une aujourd'hui; elle porte l'inscription suivante :

† HAVLT ET PVISSANT SEIGR MESSIRE BERNARD
POTIER CHEVALIER CONTE ET SEIGR DES CONTÉES DE
BLERANCOVRT PONTAVTOV ET MONFORT MARQVIS
DANNEBAVT ET AVLTRES LIEVX ET VERTVEVSE
DAMOISELLE. . . . . FILLE DE MONSEIGNEVR DE
TRESME ET BENISTE PAR MESSIRE NOEL AVSI
CVRÉ DE CEANS MARIN QVESNÉ ET ANDRÉ DES
IARDINS TRESORIERS. F. CHAVVEL MA FAICTE 1660.

Au-dessous sont les armoiries des Potier, d'azur à deux mains appaumées d'or; au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur de deux traits, contreparti d'argent et d'azur à dix annelets de gueules, posés en pal, trois, quatre et trois, qui est de Vieupont (1), Bernard Potier de Blérancourt ayant épousé Charlotte de Vieupont, petite-nièce de l'amiral d'Annebaut, arrière-petite-fille de sa sœur Anne, femme de Jean de Vieupont, seigneur de Chailloué. L'amiral avait bien eu de sa femme, Françoise de Tournemine, un fils et une fille; mais le premier, Jean d'Annebaut, 3e. du nom, blessé mortellement à la bataille de Dreux, en 1562, ne laissa qu'une fille, Diane, morte sans postérité en 1560 (2). Quant à la sœur de Jean III, Madeleine d'Annebaut, mariée à Gabriel de Saluces qui échangea avec Henri II, le marquisat de Saluces et le comté de Ravel contre les vicomtés de Pont-Autou, Montfort et Pont-Audemer, elle n'eut point d'enfants de Gabriel, après la mort duquel elle se remaria à Jacques de Silly, seigneur de Rochefort, dont elle n'en eut pas davantage,

(1) Les supports de ces armes sont deux cygnes. Couronne de comte; cimier, un oiseau aux ailes étendues.

(2) M. Guilmeth, *Chroniques de l'Eure.*

alors les domaines de sa famille durent passer à ses plus proches parents; et c'est ainsi que Bernard Potier de Gesvres, seigneur de Blérancourt, devint, aux droits de sa femme, Charlotte de Vieupont, propriétaire de la terre d'Appeville, qui, d'abord érigée en baronnie en faveur de l'amiral, le fut, plus tard, en marquisat. D'après ce que nous apprend M. Guilmeth, Appeville passa à la maison de Tresme et à ses héritiers. A une époque plus rapprochée de nous, la terre d'Appeville appartenait à un M. Danican, marquis d'Annebaut; depuis elle a été morcelée, et les maisons comme le château, démolies, puis les terres, prés et bois vendus à divers particuliers.

Il existe à Appeville une confrérie de la Charité; l'époque de sa fondation est inconnue, et le seul renseignement que nous ayons pu acquérir est qu'en 1716, cette Charité possédait des biens limitrophes à ceux de la famille Boutry : on se rappelle que nous avons parlé d'un prêtre de ce nom qui desservait Appeville.

Depuis que Mgr. l'évêque d'Evreux a retiré aux Charités le droit de faire adorer elles-mêmes la croix, celle d'Annebaut a obtenu de lui l'autorisation de présenter à la place de la croix, une *paix* à baiser aux anciens maîtres et maîtresses de cette confrérie.

Il a été trouvé dans Appeville plusieurs antiquités romaines, telles que fragments de tuiles, poteries, médailles, etc; puis six hachettes en bronze et un puits que les ouvriers découvrirent en construisant la route n°. 10 qui tend de Pont-Audemer à Brionne. Ce puits, situé au pied de la côte dite de la Fontaine-aux-Malades, parce qu'elle s'élève en face de la source de ce nom, était comblé par des couches de pierre alternant avec des couches de terre. On ne put en trouver le fond, parce que les conducteurs des travaux de la route, peu amateurs des antiquités, ordonnèrent aux ouvriers de rejeter

dans ce puits les terres et pierres qu'ils en avaient tirées.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler des voies romaines qui pouvaient exister à Appeville; mais, outre que nous avons déjà dit un mot du chemin Perré tendant d'Evreux à Lillebonne, nous nous proposons de traiter ce sujet à part en continuant le travail que nous avons commencé, et lu, dans une réunion de la Société française tenue à Bernay, en 1849. Ce travail portera le nom de *Mémoire sur les voies romaines du Roumois.*

—

(*a*) Nous croyons utile d'ajouter ce qui suit à ce que nous disons, p. 276, que nous ne voyons guère aux d'Annebaut d'habitation plus logeable à Appeville que le Vieux-Montfort.

« En 1554, Jean d'Annebaut, 3e. du nom, neveu du cardinal, abbé « du Bec, qui continuait de bâtir le château d'Annebaut et qui cher- « chait à en étendre le domaine, fit demander aux religieux du Bec « leur fief des Planets en échange d'une terre appelée Guarguessalle. « Après un mûr examen de la part des moines, l'échange n'eut point « lieu, parce qu'il n'y avait pour l'abbaye de compensations raison- « nables. »

Nous demanderons maintenant si l'on doit penser qu'il s'agissait de la terre du Vieux-Montfort. Quelques personnes prétendent que s'il se fût agi de Guarguessalle près de Vimoutiers, les moines auraient trop gagné au change pour refuser.

Le fief des Planets a été réuni, dans le XVIIe. siècle, à la baronnie d'Annebaut.

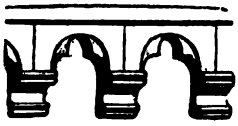

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Dans sa séance du 7 Novembre 1853,

SUR PLUSIEURS EXCURSIONS

EN FRANCE, EN HOLLANDE ET EN ALLEMAGNE;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite.)

HILDESHEIM. — Je suis arrivé à Hildesheim, à 10 heures du matin, par une pluie battante, et je n'ai pas été peu désappointé en descendant à l'hôtel du Rhin, de n'y trouver personne qui parlât français. Il m'a fallu me passer de guide et je me suis mis à l'œuvre en commençant par la cathédrale. Le sacristain que j'ai abordé en lui demandant s'il entendait le français, m'a répondu que non, mais qu'il parlerait volontiers latin : de ce moment j'ai pu me faire comprendre et visiter tout ce que la cathédrale possède de précieux.

Cette cathédrale est peut-être la seule qui renferme encore deux magnifiques *couronnes* ou phares circulaires. Vous vous

rappelez les détails que j'ai donnés sur les couronnes ou grands phares suspendus dans les églises et dont l'existence, aux XIe., XIIe. et siècles suivants, nous est attestée par de nombreux documents. Vous n'avez pas oublié la description que j'ai faite à plusieurs reprises dans nos séances, du grand phare d'Aix-la-Chapelle, décrit dans le 6e. volume de mon *Cours d'antiquités*, et de celui que les protestants détruisirent à Bayeux en 1562, lequel était suspendu dans la nef, en avant du chœur. Eh bien, j'ai trouvé deux couronnes du même genre à Hildesheim! L'extrême rareté de ces monuments donne un prix immense aux deux grandes couronnes de Hildesheim, elles sont d'un volume considérable; l'une est placée dans la nef, l'autre dans le chœur.

La couronne de la nef est la plus grande et la plus intéressante. Elle remonte à l'évêque Hezilon. Elle se compose de cercles d'un très-grand diamètre, portant des tours et des flambeaux en cuivre doré sur lesquels se lisent des inscriptions en émail : la dentelle du pourtour était en argent. Les douze tours attachées sur les cercles de métal, comme dans celle d'Aix-la-Chapelle, logeaient chacune quatre statuettes en argent représentant des personnages de l'Ancien Testament et les personnifications des vertus, ce que prouvent les noms qu'on lit encore sur ces tours.

Au milieu des espaces compris entre les tours se trouvent des niches qui portent les noms des douze apôtres, preuve qu'elles en renfermaient les statuettes.

Il y aurait donc eu soixante statuettes dans les niches et les tours qui garnissaient les cercles de cette grande couronne.

On croit que des lampes étaient superposées aux tours : d'une tour à l'autre, six flambeaux portaient des cierges; il y en avait en tout soixante-douze.

Une longue inscription latine gravée sur les cercles du

pourtour montre que la pensée de représenter la Jérusalem céleste a guidé l'artiste de Hildesheim.

Voici ces inscriptions :

† URBS EST SVBLIMIS. MIRIS FABRICATA FIGVRIS.
VNDIQUE PERFECTA. FIDEI COMPAGINE JVNCTA.
CVIVS VESTIBVLO. VETVS ET NOVVS EXCVBAT ORDO.
GERMINE VIRTVTVM. QVE MIRE SVRGIT IN ALTVM.
FLORIBVS HIC VIVIS ANIMARVM. CVRIA LVCIS.
ANTE DEI FACIEM. DIVINVM SPIRAT ODOREM.
AVCTORES OPERIS. TOGA VESTIT CANDIDA PACIS.
HOS PATER ET VERBVM. CIVES ET SPIRITVS HORVM.
VNVS ET IPSE REGIT. QVI QVOD SVNT IPSE CREAVIT.
IN VIRTVTE SVA. SOLIS SOL LVCET IN ILLA.
MYSTICA DISCERNIT. TENET. ASPICIT. OMNIA NOVIT.
ET SOLIVM REGNI CORDIS LOCAT IN PENETRALI.
† MATER IVSTITIE. VIA VITE. GRATIA CVLPE.
DA PATER ETERNE. PATRIS VNICE. SPIRITVS ALME.
HEZILO PARS ONERIS. PER TE QVOQVE PARS SIT HONORIS.
ET SPES ATQVE FIDES. ET AMORIS VT ACTIO PERPES
HVNC REGAT AD SPECIEM. DET PACIS VISIO PACEM.
VT PRVDENS. FORTIS. IVSTVS. MODERAMINE MITIS.
SED MVNDVS CORDE. SANCTVS RE. IVSTVS IN ORE.
HIC SERAT. ATQVE METAT. QVOD LVCIS IN HORREA CEDAT.
CONSVMENS IGNIS. CONSVMAT ET OMNIA CARNIS.
NE CAREAT PATRIA. VIA LABILIS VRGEAT ISTA.
ISTIVS ORNATVS PIA VIRGO SVSCIPE MVNVS.
FIAT ODOR SPONSO. SVPER OMNIA BALSAMA CHRISTO.

Sur les niches qui ont renfermé des statuettes étaient inscrits les noms des prophètes et l'indication des vertus qu'ils symbolisent.

Voici ces inscriptions :

ABSTINENTIA. HIEREMIAS. MANSVETVDO.
SANCTITAS. —

OSEE. MOYSES. JOHEL.
MODESTIA. —
FIDES. JSAIAS. VERITAS.
SPES.
ABACVC. HELIAS. ZACHARIAS.
PAX. —
PRVDENTIA. DANIHEL. BENIGNITAS.
CONTINENTIA. —
NAVM. DAVID. SOFONIAS.
PIETAS. —
PACIENTIA. HELISEUS. PERSEVERANTIA.
SOBRIETAS —
AEGEVS. NATHAN. MALACHIAS.
KARITAS. —
TEMPERANTIA. JOB. FORTITVDO.
HVMILITAS. —
JONAS. SAMVHEL. MICHEAS.
CASTITAS. —
GRATIA. EZECHIEL. MISERICORDIA.
JVSTITIA. —
AMOS. AARON. ABDIAS.
PRVDENTIA. —

On peut les traduire ainsi qu'il suit :

Abstinence JÉRÉMIE. *Douceur. Sainteté.*
OSÉE. MOISE. JOEL. *Modestie.*
Foi. ISAIE. *Vérité. Espérance.*
HABACUC. ELIE. ZACHARIE. *Paix.*
Prudence. DANIEL. *Bénignité. Continence.*
NAHUM. DAVID. SOPHONIE. *Piété.*
Patience. ELISÉE. *Persévérance. Sobriété.*
AGGEE. NATHAN. MALACHIE. *Charité.*
Tempérance. JOB. *Force. Humilité.*
JONAS. SAMUEL. MICHÉE. *Chasteté.*
Grâce. EZÉCHIEL. *Miséricorde. Justice.*
AMOS. AARON. ABDIAS. *Prudence.*

La seconde couronne de Hildesheim , dont je présente

l'esquisse d'après une gravure de M. le docteur Kratz,

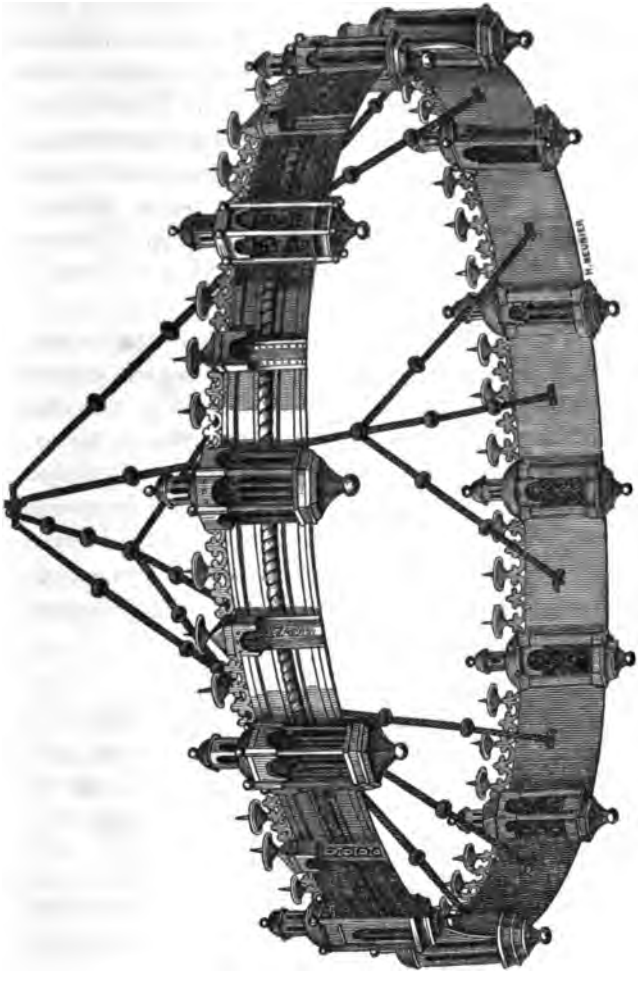

UNE DES COURONNES DE LUMIÈRE DE HILDESHEIM.

se trouve dans le chœur de la cathédrale. On la fait re-

monter au milieu du XIe. siècle (à l'évêque Azélin, 1014—1034); mais elle est moins grande que celle de la nef, et les espaces compris entre les tours ne portaient que trois flambeaux, de sorte qu'il n'y en avait que trente-six au lieu de soixante-douze dans le pourtour. Les tours ou niches renfermaient quarante-huit statuettes en bronze qui n'existent plus.

Les deux couronnes de Hildesheim sont suspendues à la voûte au moyen d'une longue chaîne venant aboutir à des tringles en fer (voir la figure p. 293), qui se ramifient, comme le font à Aix-la-Chapelle les chaînes qui en tiennent la place (voir mon *Cours d'antiquités*, t. VI, p. 121 et suiv.).

M. l'abbé Laffetay, membre de la Société française, chanoine de Bayeux, qui vient de publier un excellent mémoire sur les obits et les sépultures de la cathédrale de cette ville, a parlé dans son ouvrage de la grande couronne de Bayeux, détruite en 1562, et qui supportait quatre-vingt-seize cierges.

Il est probable qu'elle portait aussi les statuettes des apôtres, des prophètes et des vieillards de l'Apocalypse, des vertus, etc. C'est ce qu'on peut supposer en lisant les vers suivants qui faisaient partie des longues inscriptions de cette couronne heureusement conservées :

TURRES VIRTUTES, FIDEI DE RUPE TENENTES
ILLIS EST MURUS FIDEI FUNDAMINE NIXUS
CULMEN APOSTOLICUM COMPLENS NUMERUM DUODENUM
ATQUE PROPHETARUM TOTIDEM PRIMORDIA LEGUM
CLAMANT ASSIDUE : GENS SANCTA VENITE : VENITE
CURRITE NE FIAT TARDATA DIU FUGA VESTRA.

C'était toujours la Jérusalem céleste que les artistes du moyen-âge voulaient représenter dans leurs couronnes de lumière garnies de tours : on en trouve la preuve dans toutes les inscriptions qui nous sont parvenues.

La même pensée était exprimée à peu près dans un des vers de la couronne qui avait été donnée à l'église St.-Pantaléon de Cologne, vers la fin du XIe. siècle, par l'abbé Hermann :

SURGIT IN EXCELSIS URBS INCLITA, VISIO PACIS.

Et aussi sur la couronne d'Aix-la-Chapelle dans les deux vers suivants :

CELICA JHERUSALEM SIGNATUR IMAGINE TALI
VISIO PACIS, CERTA QUIETIS SPES IBI NOBIS.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire, d'après le texte qu'a publié M. Laffetay, le jugement du poète sur la signification du cercle et des tours qui composaient la couronne de Bayeux.

CIRCULUS ET TURRES, CERTUM QUID SIGNIFICANTES
JUDICIO NOSTRO NIL SIGNANT CERTIUS ISTO
IDEM, SEMPER IDEM, PATRE NON DIVISUS EODEM.

Colonne de la Vierge.—A l'entrée du chœur d'Hildesheim, on remarque une colonne assez élevée surmontée d'une statue de la Sainte Vierge.

Il suffit de voir la statue pour reconnaître à son style qu'elle est très-peu ancienne ; elle fut effectivement placée sur ce piédestal en 1651 avec le luminaire qui l'entoure et pour l'entretien duquel on fonda une rente (1).

Il est difficile d'émettre une opinion sur l'âge de la colonne, qui est annelée au centre, comme le montre le dessin ci-joint de M. E. Sagot.

(1) Statuam virginis Mariæ posuit Fridericus ab Oyenhausen a. 1651 cum fundatione luminis festivitatibus et festis solemnibus accendendi. Ms. vetust. fol. 71. (doctor Krats, p. 66.)

COLONNE DE LA VIERGE A L'INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE HILDESHEIM.

Portes de bronze. — Après les couronnes, les portes de bronze, la colonne du Christ et les fonts baptismaux m'ont particulièrement intéressé.

La porte de bronze remonte au XIe. siècle ; l'inscription suivante le prouve :

ANNO DOMINICE INCARNATIONIS MXV
BERNWARDUS EPISCOPUS DIVE MEMORIE HAS
VALVAS FUSILES
IN FACIEM ANGELICI TEMPLI OB MONIMENTUM
SUI FECIT SUSPENDI.

Chacun de ces battants de bronze est divisé en huit cadres renfermant autant de tableaux en bas-reliefs.

Sur le battant droit, ces tableaux présentent la création de l'homme, sa chute, son expulsion du paradis terrestre et plusieurs autres scènes de l'Ancien Testament.

Sur le battant gauche, les huit tableaux se rapportent à l'histoire de J.-C. depuis l'Annonciation jusqu'à la Passion et à la Résurrection.

Colonne du Christ. — La colonne du Christ, sur la place qui précède la cathédrale, est un monument de la plus haute importance, dont je suis bien aise de présenter une esquisse. C'est une colonne de bronze, fondue d'un seul morceau, haute de 14 pieds, offrant, dans une série de vingt-huit bas-reliefs disposés en spirale, comme ceux de la colonne trajane, la vie de J.-C. L'esquisse suivante présente la colonne vue de deux côtés. Elle a perdu le chapiteau de bronze qui la recouvrait.

Je manque de renseignements sur la destination primitive de cette colonne; mais je ne serais pas surpris qu'elle eût été, dans l'origine, surmontée d'une croix qui aurait été placée au-dessus du chapiteau détaché du monument pour lequel il avait été fondu. On regarde la colonne de Hildesheim comme

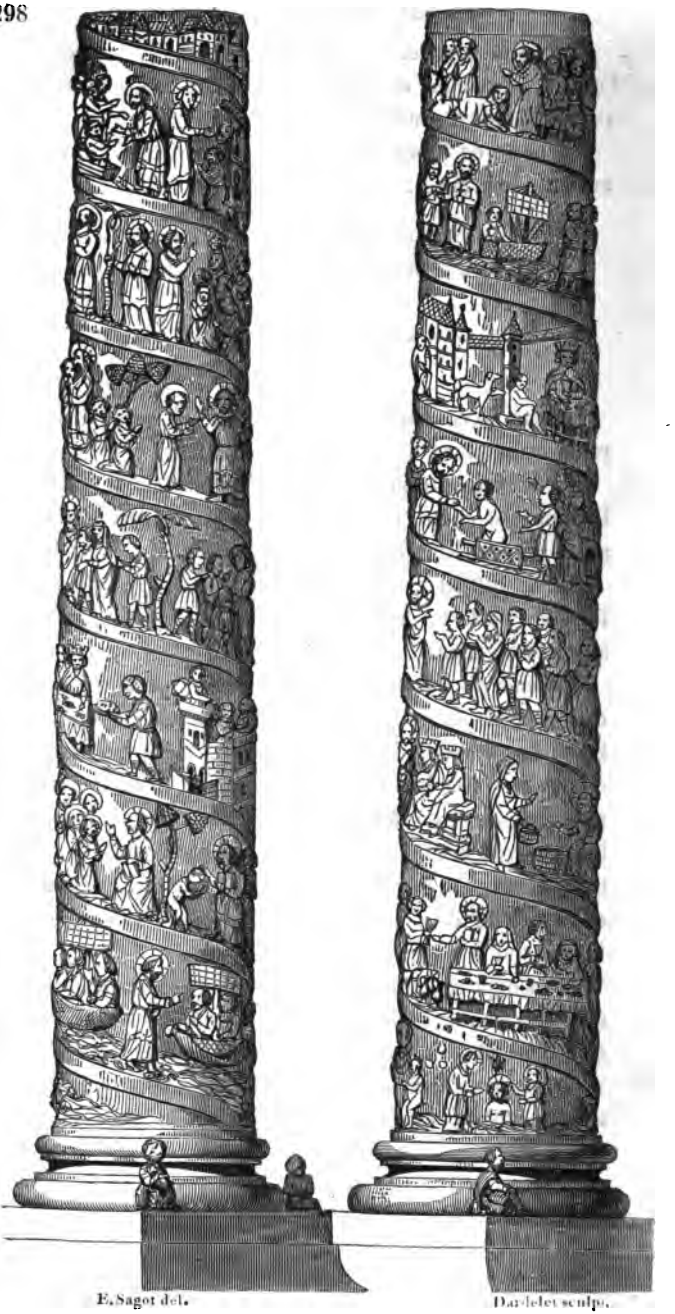

E. Sagot del. Dardelet sculp.

remontant au XIe. siècle. On l'a placée sur un socle carré en pierre, formant piédestal et haut de plus d'un mètre.

Fonts baptismaux. — Les fonts baptismaux, en bronze, sont placés dans une chapelle, du côté du Nord; on peut les regarder comme un chef-d'œuvre.

La cuve repose sur quatre personnages ayant chacun un genou en terre et tenant une urne dont l'eau se répand sur le pavé : ce sont les figures emblématiques des quatre fleuves du paradis, et sur le cercle qui porte sur leurs épaules se lit l'inscription suivante, expliquant le rapport symbolique de chacun de ces fleuves avec la prudence, la tempérance, le courage et la justice.

† TEMPERIEM. *GEON.* TERRE. DESIGNAT. HIATVS.
† EST. VELOX. *TIGRIS.* QVO. FORTIS. SIGNIFICATVR.
† FRVGIFER. *EVFRATES.* EST. JVSTITIA. QVE. NOTATVS.
† OS MVTANS. *PHISON.* EST. PRVDENTI. SIMILATVS.

Sur les cercles qui garnissent le bord de la cuve et celui du couvercle, on lit les huit vers qui suivent :

† QVATVOR. IRRORANT. PARADISI. FLVMINA. MVNDVM.
† VIRTVTES. QVE. RIGANT. TOTIDEM. COR. CRIMINE. MVNDVM.
† ORA. PROPHETARVM. QVE. VATICINATA. FVERVNT.
† HEC. RATA. SCRIPTORES. EWANGELII. CECINERVNT. †
† MVNDAT. VT. IMMVNDA. SACRI. BABTISMATIS. VNDA.
SIC. JVSTE. FVSVS. SANGVIS. LAVACHRI. TENET. VSVS. —.
POST. LAVAT. ATTRACTA. LACRIMIS. CONFESSIO. FACTA.—.
CRIMINE. FEDATIS. LAVACHRVM. FIT. OPVS. PIETATIS. †

Quatre tableaux en bas-relief occupent le contour de la cuve; ils sont compris dans des arcades trilobées surbaissées qui leur servent d'encadrement et qui reposent sur des colonnettes; à la base de chacune de ces dernières et au-dessus de leurs chapiteaux sont des médaillons.

VUE DU FONT EN BRONZE DE LA CATHÉDRALE DE HILDESHEIM.

Dans les quatre médaillons qui servent de base aux colonnettes et qui reposent sur les figures représentant les quatre fleuves du paradis, sont quatre vertus : la *prudence*, la *tempérance*, le *courage*, la *justice*, ce qui explique les vers relatifs aux quatre fleuves, transcrits p. 299.

Les médaillons qui surmontent les colonnettes renferment les prophètes *Isaïe*, *Jérémie*, *Daniel*, *Ezéchiel*, surmontés des quatre évangélistes saint *Mathieu*, saint *Luc*, saint *Marc*, saint *Jean*.

Vous comprendrez cette disposition des sujets en jetant un coup-d'œil sur l'esquisse ci-jointe exécutée par M. E. Sagot (p. 300), dans laquelle on voit de face la colonnette qui sépare deux des quatre cadres ornant le pourtour de la cuve. On trouve, en allant de bas en haut, au-dessus du fleuve *Phison*, emblême de la prudence, cette vertu représentée par une femme couronnée avec l'inscription *Prudentia ;* puis au-dessus de la colonnette le prophète *Isaïe*, et plus haut saint Mathieu.

Vous voyez dans le dessin les Israélites passant le Jourdain sous la conduite de Josué et portant l'arche d'alliance. La légende suivante accompagne le bas-relief.

AD. PATRIAM. JOSVE. DVCE. FLVMEN. TRANSIT. HEBREVS.
DVCIMVR. AD. VITAM. TE. DVCE. FONTE. DEVS.

On lit autour d'un autre bas-relief qui représente le passage de la Mer Rouge :

PER. MARE. PER. MOYSEN. FVGIT. EGIPTVM. GENVS. HORVM.
PER. CHRISTVM. LAVACHRO. FVGIMVS. TENEBRAS. VICIORVM.

Les deux vers suivants accompagnent le bas-relief représentant le baptême de J.-C. :

HIC. BAPTIZATVR. CHRISTVS. QVO. SANCTIFICATVR.
NOBIS. BAPTISMA. TRIBVENS. IN. FLAMINE. CRISMA.

Dans le quatrième bas-relief, la Sainte Vierge est représentée tenant l'enfant Jésus. Un personnage crossé et mitré qu'on voit sur le premier plan doit être Wilbernus, qui a donné ce font dans la seconde moitié du XIIIe. siècle.

† WILBERNVS. VENIE. SPE. DAT. LAVDIQVE. MARIE.
HOC. DECVS. ECCLESIE. SVSCIPE. CHRISTE. PIE.

Quatre bas-reliefs avec des inscriptions, encadrés dans des arcades trilobées, garnissent le couvercle conique de ce beau font baptismal; mais je crains d'avoir été trop long dans la transcription de toutes ces inscriptions, et je m'arrête en répétant que ce monument de bronze est un des plus beaux qui existent : les figures en sont parfaitement traitées; les inscriptions d'une pureté de forme remarquable.

Trésor. — Le trésor de la cathédrale d'Hildesheim est très-riche. Plusieurs des objets qu'on y trouve sont très-curieux : ce sont des croix, des crosses, des calices, un vase appelé vase de Cana, de la même forme que celui d'Angers et auquel on attribue la même origine, plusieurs statues de la Sainte Vierge, des chandeliers en métal attribués à saint Bernward (un de ces chandeliers a été gravé et je me propose d'en reproduire une esquisse dans le *Bulletin*); de très-riches couvertures de livres, deux grandes châsses, etc., etc., etc.; une de ces châsses en argent et en or renferme les restes de saint Godehart, évêque de Hildesheim; elle est ornée, sur chacun des côtés, de six arcatures à plein-cintre renfermant chacune une statuette d'apôtre; trois autres statuettes occupent trois arcatures à chaque extrémité; des pierres précieuses sont incrustées au milieu des ciselures qui décorent cet édifice en métal. Le toit est surmonté d'une belle crête découpée comme les grandes châsses de la même époque.

Voici l'inscription gravée sur le soubassement :

† GAVDE. VIRGO. PIA. CVM. PRECVRSORE. MARIA.

ET. VOS. QVI. FLENDO. SEVISTIS. LETA. METENDO.
MECVM. GAVDETE. MECVM. MEA. REGNA. TENETE.
CVM. QVIBVS. IN. CELIS. GAUDE. GODEHARDE. FIDELIS.
TEMPORE. VOS. PARVO. MVNDI. SVDASTIS. IN. ARVO.
POST. MODICVM. LVCTVM. ME. VOBIS. OFFERO. FRVCTVM.

Sur l'autre grande châsse, on voit le Christ au milieu de remparts figurant la Jérusalem céleste. Deux portes donnent accès à la ville; l'une de ces portes est ouverte, l'autre est fermée; du côté de la porte ouverte se voient les vierges sages, du côté de la porte fermée les vierges folles.

C'est à peu près la traduction du bas-relief qui se trouve sur le portail de la cathédrale de Sens, décrit en 1847 dans le compte-rendu du Congrès archéologique de cette année et que je reproduis p. 304. Le même sujet se trouve dans plusieurs autres églises.

Tous les objets d'art composant le trésor de la cathédrale ont été décrits dans l'ouvrage du docteur Kratz, dont je vais parler tout à l'heure et auquel on pourra recourir pour connaître les dates, l'histoire de ces objets, et les réparations faites à quelques-uns d'entr'eux.

On y trouve plusieurs livres écrits au XIe. siècle, par ordre de l'évêque Bernward et qui méritent l'attention.

Un de ces livres porte les vers suivants :

: HOC EVANGELICVM DEVOTA MENTE LIBELLVM :
: VIRGINITATIS AMOR PRESTAT TIBI SANCTA MARIA :
: PRAESVL BERNWARDVS VIX SOLO NOMINE DIGNVS :
: ORNATVS TANTI VESTITV PONTIFICALI :

La cathédrale en elle-même est complètement défigurée par les placages et les restaurations modernes. La crypte a perdu son caractère; mais le cloître voisin est d'un roman très-pur et un des mieux conservés de cette époque reculée; probablement il date du XIe. siècle.

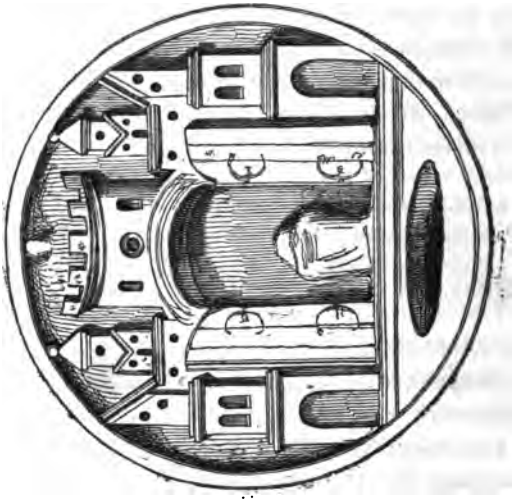

REPRÉSENTATION DE LA JÉRUSALEM CÉLESTE A SENS.

Après avoir vu ce cloître et ses tombeaux, je demandai au sacristain s'il me serait possible de trouver chez les libraires des planches gravées représentant les monuments de Hildesheim et les curieux objets d'antiquités que renferme le trésor de la cathédrale ? *Doctor Kratz omnia quæ vidisti in duobus voluminibus descripsit et delineavit*, me répondit mon interlocuteur ; je demandai où demeurait le docteur ? et mon cicérone s'empressa de l'indiquer à un jeune garçon qui m'y conduisit immédiatement. Je trouvai le docteur chez lui entouré de ses livres, et je le saluai en ces termes : *Ave domine vellem emere optimum librum tuum de ecclesia cathedrali ;* je fus bientôt propriétaire des deux volumes et de l'atlas : malheureusement ces volumes sont en allemand, mais les inscriptions latines y sont reproduites.

Les planches laissent beaucoup à désirer, mais ce sont les seules, je crois, que l'on puisse se procurer, et on est heureux de les trouver.

Après avoir quitté M. le docteur Kratz, je me suis rendu, d'après son conseil, à l'église St.-Michel, placée, comme toutes les églises dédiées à l'archange, sur un terrain élevé. C'est un monument en partie du XIe. siècle et qui ne sert plus au culte. Un cordier y a placé son rouet et son atelier; c'est d'ailleurs un des monuments les plus intéressants de l'Allemagne, et j'espère que M. le comte de Quast, ou quelques-uns de ses confrères des Sociétés archéologiques allemandes, en donneront une description détaillée avec des dessins : en général, on n'a pas encore publié de dessins satisfaisants des monuments germaniques, les gravures et les lithographies que j'en ai vues sont, la plupart, sur une échelle trop petite.

Dans l'église St.-Goard j'eus l'avantage de trouver M. l'architecte Mey chargé de la direction des travaux ; il parle

français, et voulut bien me donner quelques explications sur les reprises considérables qu'il exécute. L'église tombait, il a fallu établir d'immenses supports pour refaire complètement, ou en partie, des colonnes, des contreforts, des murs considérables.

Les colonnes monocylindriques qui portent les arcs de la grande nef sont élégantes et plusieurs de leurs chapiteaux très-bien sculptés; les arcs à plein-cintre sont, comme je l'avais vu dans quelques églises de la région du Rhin, surmontés d'un encadrement carré orné de moulures en damier.

Les colonnes qui entourent le sanctuaire portent encore des peintures.

Sur le tympan d'une porte, dans le mur du Nord, j'ai remarqué deux animaux de la bouche desquels sortent des branches; au centre est un autre végétal qui occupe le milieu comme dans tous les sujets semblables que j'ai déjà signalés précédemment, notamment dans ceux de Marigny, de Bully et autres.

M. l'architecte Mey a déposé dans une pièce voisine de l'église les sculptures qu'il a été obligé de refaire : c'est un petit musée déjà curieux.

Anciennes maisons. — La ville de Hildesheim est aussi du plus haut intérêt par l'énorme quantité de maisons en bois, couvertes de sculptures, qu'on y voit; plusieurs rues en sont presque complètement garnies : ces maisons appartiennent à peu près toutes à la 2e. renaissance (fin du XVIe. siècle et 1re. moitié du XVIIe.), époque qui a été extrêmement brillante en Allemagne. Beaucoup d'entre elles portent leur date et des inscriptions latines ou allemandes en beaux caractères faciles à lire, gravés sur les pièces horizontales de l'entablement qui sépare le 1er. étage du rez-de-chaussée. On voit

aussi un très-grand nombre de bas-reliefs emblématiques dans des cadres placés à tous les étages au-dessous des fenêtres où ils forment une frise très-riche.

Il n'y a pas de pays où on trouve plus de maisons de cette époque à étudier qu'en Allemagne. Tâchons de retarder le temps où elles seront remplacées par d'autres, car on les détruit sans misericorde. Hildesheim est, avec Nuremberg, une des villes d'Allemagne qui en renferment encore le plus. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais recueilli plusieurs des sentences latines gravées sur ces maisons; quelques-unes m'ont paru intéressantes et empreintes de philosophie.

C'est à Hildesheim que j'ai regretté le plus vivement de n'avoir pas pour compagnons de voyage M. Victor Petit, M. Sagot ou M. Bouet. J'ai pensé aussi à notre confrère M. Parcker d'Oxford, qui trouverait à Hildesheim bien des types intéressants d'architecture civile : ces maisons, d'ailleurs, sont inédites, au moins je ne les ai trouvées nulle part.

BRUNSWICK. — Ce ne sont pas les églises qui m'ont le plus intéressé à Brunswick, ce sont les anciennes maisons, notamment celle qui suit dont la belle façade porte la date 1590; toutefois quelques parties, notamment celles que l'on voit dans l'extrémité qui fait face à l'église, paraissent plus anciennes que le reste. Il est malheureux que ce bel édifice soit masqué des deux côtés par des maisons qui empêchent d'en étudier la construction.

J'ai visité une partie de la ville, accompagné de M. G. Pagendarm, recteur de l'église St.-Michel, que je suis heureux de remercier ici de son extrême obligeance. Plusieurs maisons en bois sont très-intéressantes; il y en a qui portent les dates 1588-1591-1592.

MAISON DE 1590 PRÈS LA PLACE DU MARCHÉ, A BRUNSWICK.

Hôtel-de-ville. — L'édifice le plus remarquable de Brunswick est l'hôtel-de-ville dont je donne une vue dessinée par M. E. Sagot. Des documents établissent que l'édifice existait dès le XIIIe. siècle; mais il n'y a que les parties basses, notamment les galeries inférieures, qui puissent remonter aussi loin.

Les galeries supérieures paraissent du XIVe. siècle; on

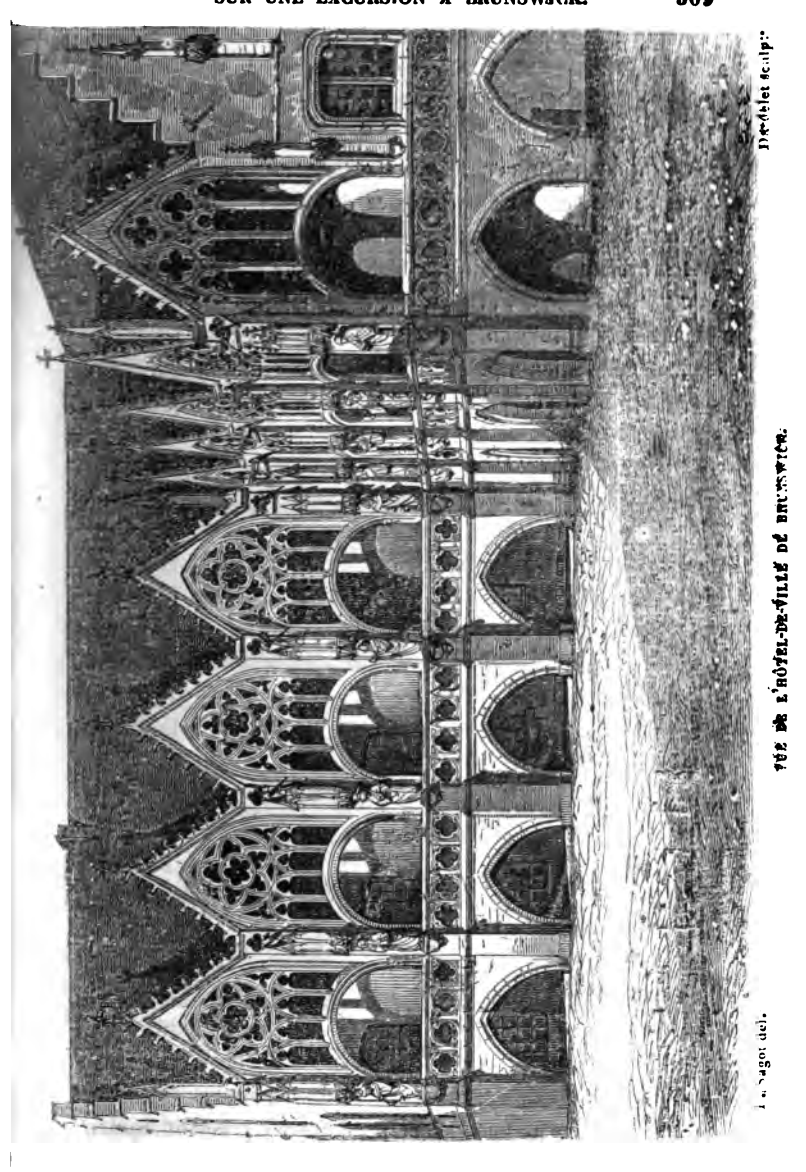

Dardelet sculp.

VUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE BRUNSWICK.

L. Sagot del.

croit que le pignon orienté à l'Est, qui vient en retour d'équerre donner sur la rue et que nous voyons de face dans le dessin de M. E. Sagot, ne date que de la fin du XIVe. (de 1393 à 1396).

Quant aux statues en pierre et aux diverses parties de l'ornementation, elles n'ont été faites qu'au XVe., et la décoration de l'édifice ne fut terminée qu'à la fin de ce siècle.

La brillante façade qui se développe sur deux lignes formant un angle de 90 degrés, fait face au Levant et au Midi. Le rez-de-chaussée ou galerie inférieure est éclairée et mise en communication avec la place voisine au moyen d'arcades ogivales robustes et qui, comme celles des galeries que nous

Bouet del. Dietrich sculp.

ARCADES DE LA PLACE A MONTPAZIER.

trouvons autour de certaines places des anciennes villes du midi de la France, notamment à Montpazier, reposent immé-

diatement sur le sol sans être exhaussées par des pilastres. La galerie qui surmonte ce rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville est très-élégante. Éclairée par de magnifiques fenêtres dont chacune s'élève au-dessus du larmier du grand toit, couronnée par un fronton triangulaire à crochets de proportions harmonieuses, cette galerie mérite que j'attire sur elle votre attention toute spéciale, à cause de l'excellent effet qu'elle produit et de l'intérêt qu'elle donne tout d'abord à l'édifice pour l'homme le plus indifférent aux beautés architectoniques.

On a eu l'heureuse idée de faire porter les meneaux qui divisent la fenêtre et supportent les rosaces et broderies de la partie supérieure, sur un grand meneau circulaire qui divise ainsi en deux étages la hauteur de la fenêtre ; à ce moyen, rien n'arrête la vue de ceux qui se promènent dans la galerie et qui veulent regarder sur la place en s'appuyant sur la rampe en quatre-feuilles qui garnit le corridor. Des statues tapissent les piliers qui divisent les *arcades-fenêtres* de la galerie. Ces statues sont du XVe. siècle, comme je l'ai dit, et représentent des personnages de la famille des Guelfes.

On comprend par ce peu de mots et par la figure que je présente, combien l'hôtel-de-ville de Brunswick est important pour l'histoire des édifices municipaux. L'hôtel-de-ville d'Hanovre nous a présenté beaucoup d'intérêt pour une autre époque, celui de Brunswick nous fournit un autre anneau de la chaîne qui permet de rattacher le présent au passé pour les constructions publiques.

Cet intéressant monument d'architecture civile a été restauré tout récemment ; les travaux n'ont été terminés que l'année dernière.

Fontaine.—La place est ornée d'une fontaine en plomb ou autre composition métallique; elle est d'autant plus intéressante que les monuments de cette date et de même destination sont extrêmement rares. La forme générale rappelle celle de certains reliquaires ou fonts baptismaux du temps ; ce sont des vasques

superposées et d'un petit diamètre dominées par une pyramide.

Églises. — La cathédrale, sous l'invocation de saint Blaise, patron de Brunswick, appartient en partie au style roman. On croit qu'elle fut commencée par Henry-le-Lion, un des princes les plus illustres de la maison des Guelfes, et construite de 1176 à 1280 ; mais diverses parties ont été refaites depuis cette époque, et le collatéral nord date de 1469, d'après les renseignements que l'on possède. En tout cas, les fenêtres de ce collatéral m'ont paru curieuses par leur forme d'arc brisé rectangulaire ou d'accent circonflexe.

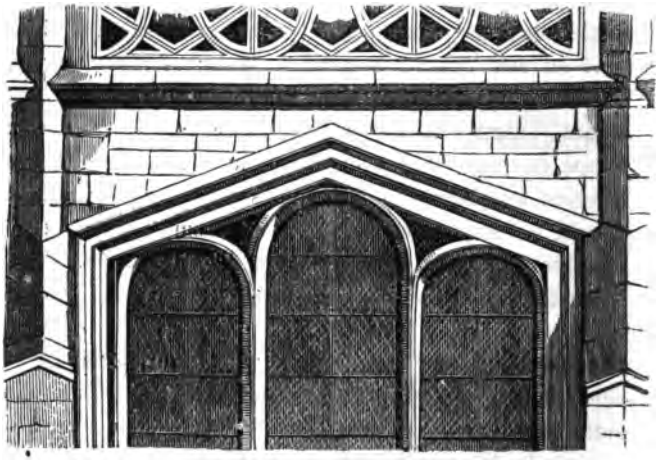

Nous trouvons par exception cette forme en France dès le XIIIe. siècle, et j'en ai cité des exemples dans ma *Statistique monumentale du Calvados ;* mais elle est rare et tout-à-fait exceptionnelle.

On retrouve quelques exemples de ces fenêtres en Angleterre.

L'église qui est près de la place de l'hôtel-de-ville ou *Allstadt Rathaus*, est du XIIe. siècle, mais il faut excepter

la chapelle Ste.-Anne, à l'angle Sud-Ouest, qui appartient au dernier style ogival et date du XV°. siècle.

Le font baptismal en bronze, orné de bas-reliefs, qu'elle renferme est un morceau remarquable.

Palais. — Tout le monde sait que le palais ducal a été brûlé en 1839; il a été reconstruit avec magnificence.

Musée. — Le musée est placé dans l'arsenal près de la cathédrale; il se compose 1°. de tableaux; 2°. d'objets d'histoire naturelle; 3°. d'antiquités classiques (statues, bronze, etc., etc.) parmi lesquelles figure le célèbre vase de Mantoue; 4°. d'objets d'art d'une date moins reculée.

MAGDEBOURG. — J'ai regretté de ne pouvoir passer un jour franc à Magdebourg, place forte sur la rivière d'Elbe et qui renferme 60,000 habitants. Je m'y suis arrêté quelques instants seulement et la vue des églises et de la cathédrale n'a fait qu'augmenter mes regrets de ne pouvoir examiner tout ce que la ville renferme de curieux : une chose me consolait pourtant, c'est que M. le vicomte de Cussy avait exploré à fond les curiosités de cette cité, peu de jours avant mon passage. Je me plais à penser qu'il vous entretiendra de toutes les choses qu'il ne m'a pas été donné de voir assez bien pour en faire ici l'énumération.

La cathédrale, un des plus beaux édifices gothiques du nord de l'Allemagne, date de 1211 à 1363; elle avait subi des avaries durant les guerres de l'Empire, mais le gouvernement prussien les a réparées et, dit-on, dépensé 300,000 dollars pour cette restauration.

POSTDAM. — Postdam est le Versailles du royaume de Prusse. Cette ville est située sur le bord du Havel, et se mire dans un lac au milieu duquel passe cette rivière. Postdam, fondée par le grand-électeur de Brandebourg, devint la résidence des princes de Prusse quand la fortune de la maison royale s'accrut; mais elle a dû toute sa splendeur à *Frédéric-*

le-Grand. On a surnommé Postdam la ville des palais, parce que, indépendamment du palais *Sans Souci*, du *nouveau palais*, de celui de *Charlottenhof*, beaucoup de personnes opulentes y ont des maisons de plaisance décorées avec luxe. La population de Postdam s'élève à près de 40,000 habitants avec la garnison.

De l'origine toute moderne de Postdam on doit conclure qu'il n'y a pas d'édifices anciens; les églises modernes ont pourtant de l'intérêt; une d'elles renferme le tombeau de Frédéric II.

La nouvelle église de St.-Nicolas est splendide; elle est décorée à l'intérieur de belles peintures murales sur fond d'or par les artistes les plus habiles de Berlin et de Dusseldorf. Les moulures (chapiteaux des colonnes, corniches, etc., etc.) sont en zinc; l'absence de pierres de taille dans cette partie de la Prusse explique l'emploi du métal.

Tous les itinéraires décrivent les richesses et les curiosités de Postdam. Je ne peux que renvoyer à ces ouvrages. On trouve à la station du chemin de fer des guides parlant français et qui font voir en trois heures les principaux édifices, les palais et les jardins.

On a planté des vignes avec quelque succès aux environs de Postdam.

BERLIN. — J'ai vu Berlin par un temps magnifique qui m'a favorisé jusqu'à mon retour en France, et l'on sait combien un tableau gagne à être bien éclairé; j'ai donc été satisfait de l'ensemble et la capitale de la Prusse s'est offerte à mes yeux sans que j'aie eu rien à rabattre des éloges qu'on m'en avait faits.

Berlin est situé sur la Sprée, qui, au moyen de canaux, communique avec l'Oder.

Le sol est ingrat, sableux, peu fertile, et quand on considère la beauté et la prospérité de cette capitale peuplée

de 400,000 habitants, on demeure convaincu qu'avec une volonté ferme de la part du souverain on peut créer partout des villes florissantes. La résidence des principaux corps de l'État, en attirant les capitaux et la population sur un point donné, y fait bientôt arriver la richesse et l'activité; c'est là une loi presque mathématique, surtout avec la forme actuelle des gouvernements qui centralise les affaires de tout genre et les multiplie bien autrement que ne l'avaient fait les gouvernements du moyen-âge.

Avant le règne de Frédéric Ier., la ville de Berlin était confinée sur les rives de la Sprée, dans l'île occupée maintenant par le palais du roi et le muséum.

On donna, sous ce prince, une nouvelle circonscription aux murs de la ville. Mais le Grand Frédéric, voulant posséder une capitale en rapport avec l'accroissement de sa puissance, traça une vaste enceinte et ordonna de construire des édifices pour garnir les places et les nouvelles rues : de ce moment date la splendeur de Berlin.

L'absence de matériaux n'a point arrêté : les briques et le plâtre ont suppléé la pierre et là, comme dans plusieurs villes d'Italie, comme à Toulouse et ailleurs encore, la terre cuite a été habilement mise en œuvre.

Vous n'attendez pas de moi que je décrive les monuments de cette ville moderne; ils l'ont été dans des ouvrages spéciaux, et au point de vue archéologique ils ne doivent pas nous occuper.

J'étais descendu tout près du Palais-Royal et de l'école d'architecture, à l'*hôtel de Russie*, et là j'étais voisin des principaux édifices publics : le musée, l'arsenal, la bibliothèque, l'université et quelques autres constructions remarquables qui s'échelonnent jusqu'à la porte de Brandebourg sur la belle promenade qui ressemble à nos boulevards. Il faut peu de temps pour visiter tous ces monuments; je commençai par le palais du roi.

C'est un carré imposant dans lequel sont plusieurs cours et de splendides pièces.

La décoration de la chapelle vient d'être terminée avec une grande magnificence. On y voit de belles peintures sur fond d'or ; les personnages de l'Ancien Testament y figurent avec les apôtres, les martyrs, etc. ; les marbres les plus précieux forment les placages, et l'albâtre d'Egypte a été employé pour les colonnes.

On a formé dans le palais une collection déjà intéressante et qui le deviendra bien plus encore par la suite, d'objets du moyen-âge, de médailles, de raretés diverses.

Les majoliques et les émaux y sont déjà en grand nombre ; on y voit quelques beaux reliquaires, des ivoires bysantins, des coffrets, des crosses et tous les objets qu'on rencontre habituellement dans les musées de ce genre ; une salle est spécialement destinée à réunir les objets (habits, armes, décorations, etc.) ayant appartenu aux souverains, notamment au Grand Frédéric.

Musée. — Le musée est précédé d'une belle colonnade. On voit sur la place qui le sépare du palais une gigantesque vasque en granit poli de Silésie, qui a 22 pieds de diamètre.

Les murs du péristyle, derrière les colonnes, sont couverts de fresques allégoriques peintes par Cornelius ou sous sa direction.

La galerie des antiques est aussi décorée de peintures à fresque offrant des vues d'Egypte, de Grèce et d'Italie. On a employé pour le pavage de ces salles des pavés en mosaïques fabriqués à la manufacture de Charlottembourg près Berlin. L'effet de ces mosaïques est excellent et j'ai voulu pouvoir vous mettre à même de l'apprécier en faisant venir une certaine quantité de ces charmants pavages.

La collection de médailles et d'antiquités romaines renferme, outre des sculptures et des statues, une très-grande quantité d'objets recueillis à Pompéi, analogues à ceux que l'on voit

en si grande profusion dans le musée Bourbon à Naples.

La galerie de peinture renferme une très-grande quantité de tableaux d'anciens maîtres de l'école allemande, de l'école italienne et de l'école hollandaise : les tableaux sont disposés par écoles et rangés chronologiquement. On a suivi ce système dans la plupart des villes de l'Allemagne, ce qui permet d'étudier l'histoire de la peinture bien mieux que dans nos collections françaises.

Les galeries de peinture de Berlin sont divisées en trente-sept cabinets ou compartiments désignés par des numéros. Des tablettes appendues dans chacune de ces salles donnent des renseignements sur l'époque où vivait chacun des maîtres dont les tableaux sont exposés.

On comprend combien cette méthode est instructive et favorable à l'étude.

La bibliothèque contient environ 500,000 volumes et 5,000 manuscrits.

Les collections d'histoire naturelle de l'Université ne sont pas moins riches, mais je reviens à ce qui doit faire l'objet de ce rapport.

Eglises en style ogival. — Deux églises dans le style ogival ont été récemment construites en briques.

Dans la première construite, l'église St.-Michel, on a imité le XIVe. siècle; dans la dernière, qui est à peine achevée et dont l'exécution me paraît meilleure, on a imité le XIIIe. J'ai vu avec une grande satisfaction le parti qu'on a tiré de la brique : les briques sont si bien confectionnées, si habilement ajustées, que l'on voit à peine les joints à distance; les profils sont d'une pureté admirable, les vives arêtes d'une fraîcheur qui étonnerait ceux qui n'auraient pas vu dans d'autres contrées ce qu'on a fait avec la brique.

L'illustre comte de Humboldt était absent quand je me présentai pour lui rendre mes devoirs. La plupart des célé-

brités scientifiques de Berlin étaient à la campagne ou en voyage; je ne pus que déposer ma carte chez quelques-uns de ceux dont j'ai l'honneur d'être connu, et quand j'eus terminé ma revue des curiosités de Berlin et visité Charlottembourg, je partis pour me rendre à Dresde. On fait ce trajet en six heures.

DRESDE. — De Berlin à Dresde la route est peu agréable ; pendant long-temps on ne voit devant soi que de vastes plaines sableuses occupées çà et là par des bois de pins Silvestres. Mais en approchant de Dresde, le terrain devient meilleur, on quitte les sables tertiaires et leurs vastes plaines pour descendre sur les terrains secondaires. La nature change à mesure que l'on approche des marnes irisées et du grès bigarré, ce grès, que l'on pourrait appeler *la pierre monumentale de l'Allemagne*, puisque les plus beaux monuments en sont construits, depuis notre cathédrale de Strasbourg jusqu'aux édifices de Dresde.

L'Elbe coule à Dresde, comme la Moselle à Trèves, entre des côteaux de grès bigarré.

Dresde n'offre rien de bien remarquable dans ses monuments, mais la période moderne mérite d'y être étudiée : les maisons avec tourelles carrées en encorbellement y sont très-nombreuses encore, et la plupart datent du XVIIe. siècle (v. la fig., p. 325). Celle de l'hôtel de France, où je logeais, est de 1673; une autre très-remarquable, dans une autre rue, de 1678; presque toutes les autres sont du même style, et le XVIIe. siècle est celui dans lequel la ville a dû se construire avec les larges rues que nous voyons dans les parties centrales. Deux autres tourelles peuvent être du XVIe. et elles sont octogones ou arrondies et non carrées; il y a même au XVIIIe. siècle des tours octogones en encorbellement. L'une d'elles porte des inscriptions que j'ai transcrites et que voici, disposées à différentes hauteurs entre chaque étage.

DA PACEM DOMINE	IN DIEBVS NOSTRIS	QVIA NON ES ALIVS	QVI PVNGNET PRO NOBIS NISI TV DEVS NOSTER
SOLI DEO LAVS HONOR ET GLORIA	INITIVM SAPIENTIAE TIMOR DOMINI	BENEDICTIO DOMINI DIVITES FACIT	NON NOBIS DOMINE NON NOBIS SED NOMI NI TVO DA GLORIAM
ANNO REDEMPTORIS ET	SALVATORIS NOSTRI	IHESV CHRISTI	MDCCXX
VERBUM DOMINI MANET IN ÆTERNVM	NISI DOMINVS EDIFI CAVERIT DOMVM FRVSTRA LABORANT QVI ÆDIFICANT EAM	CORRIGE PRÆTERITVM PRÆSENS REGE CERNE FVTVRVM	VESPERA JAM VENIT NOBISCVM CHRISTE MANETO EXTINGVI LVCEM NEC PATIARE TVAM

INSCRIPTIONS LATINES D'UNE TOURELLE OCTOGONE EN ENCORBELLEMENT, A DRESDE.

Les principales églises de Dresde sont du XVIIIe siècle et de ce style qui régnait sous Louis XV et déjà sous Louis XIV. L'église catholique est assez remarquable dans ce genre ; la tour et l'ensemble de l'édifice produisent un excellent effet vus du pont. C'est, je crois, un des types les plus élégants de l'époque et une des applications les plus notables qu'on ait faites du style Louis XV aux églises et aux clochers.

L'église protestante (Notre-Dame) avec son dôme à coupole hémisphérique allongée et ses quatre clochetons, est plus lourde. C'est pourtant encore une construction remarquable parmi les constructions modernes de ce genre.

Dardelet sculp. F. Sagot del.

VUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME, A DRESDE.

Le Swinger appartient à la même école ; c'est une très-belle

EGLISE DE LA COUR, A DRESDE.

cour entourée des constructions dans lesquelles se trouve la collection d'armures, et que l'on répare pour y déposer plus tard le musée des tableaux.

J'ai vu là une magnifique collection d'armures, bien connue pour être la plus riche de celles qu'on a formées en Europe, et dont il suffit de rappeler l'existence afin que personne ne passe à Dresde sans aller la visiter.

J'ai encore été plus intéressé par la visite de ce que l'on appelle le *Gruene-Gewoelbe*, collection unique et dont on m'avait, avec raison, vanté les immenses richesses.

On m'avait aussi beaucoup vanté la messe qui se chante chaque dimanche à l'église catholique, qui est celle de la cour. Ce sont les acteurs de l'opéra qui sont chargés de chanter cette messe dans la tribune de l'orgue, et les voix les plus habiles rendent avec talent la musique qu'ils sont chargés d'exécuter; mais cette musique est loin d'être religieuse; c'est de la musique d'opéra, et je n'hésite pas à déclarer qu'elle m'a paru inconvenante et ridicule : la grosse caisse, les cimbales et les trompettes figurent dans l'accompagnement absolument comme à l'orchestre du théâtre, et si j'avais pu perdre pour un moment la conscience des temps et des lieux, je me serais cru à l'opéra de Berlin, où, quarante-huit heures avant, j'assistais à la représentation d'un ballet : même musique, même accompagnement.

Quelle différence entre cet office et celui de l'église où j'étais entré un peu avant : là un orgue aux sons magnifiques et habilement touché accompagnait un chœur auquel se mariaient les voix de 2,000 assistants. L'effet était superbe et touchant. Et cependant on vante la messe en musique de la cour, avec les trompettes, la grosse caisse et les cimbales!!!! C'est une aberration de l'esprit et de l'art que de substituer la musique d'opéra aux chants graves de l'église; c'est là une des absurdités du XVIIIe. siècle que devrait proscrire le XIXe.

Musée du Grand-Jardin. — Dans l'après-midi j'ai fait une excursion au château du *Grand-Jardin*, à 2 kilomètres de la ville. Le parc est beau et très-animé tous les dimanches, car on vient y prendre le café et boire de la bière dans plusieurs restaurants.

Je recommande cette excursion, non pas pour le parc qui, quoique très-beau, n'offre rien d'extraordinaire, mais pour le musée d'antiquités établi dans plusieurs salles du rez-de-chaussée du château; il renferme un très-grand nombre d'objets du moyen-âge, tous du pays; et, sous ce rapport, la collection, qui s'accroîtra de plus en plus, doit être regardée comme infiniment précieuse : tissus anciens, statues très-nombreuses, rétables, fonts baptismaux, devants d'autels, sculptures sur bois, stalles, meubles anciens, chasubles, peintures sur bois du XVIe. siècle; tout cela se trouve en assez grand nombre pour occuper plusieurs salles, on comprend que je ne peux qu'indiquer l'importance de la collection, sans avoir la prétention d'énumérer les objets, mais il y a là de bons sujets d'étude, et ce musée catholique saxon est peut-être plus curieux *pour l'antiquaire* que ceux de la ville.

On se demande comment une pareille collection se trouve à la campagne; on m'a répondu qu'elle appartient à une Société dont le duc Jean, frère du roi, est le président honoraire, et S. A. R. s'est empressée de donner l'hospitalité à la collection de la Société. Le catalogue est très-détaillé et imprimé en allemand.

J'ai remarqué dans une des salles une grande quantité d'urnes cinéraires avec leurs ossements, trouvées en Saxe dans des tombeaux; elles ressemblent à celles du musée de Leyde; toutes sont en terre brune ou grisâtre. Mon guide n'a pu me donner de renseignements sur ces sépultures, qui, vraisemblablement, étaient dans des tumulus comme celles de Leyde.

Le château actuel, dont je ne connais pas la date, doit appartenir en grande partie au XVIIe.

Musée de peinture. — Ce sont les collections qui, abstraction faite de l'heureuse position de la ville et de son importance, attirent à Dresde un grand nombre de voyageurs.

La collection de tableaux est très-riche et il en existe un bon catalogue imprimé qui se vend à la porte.

La disposition des tableaux est la même que dans beaucoup de grandes collections allemandes ; je la trouve excellente : ce sont des chambres qui se communiquent et dans lesquelles les tableaux sont rangés par écoles ; voici le plan du musée de Dresde :

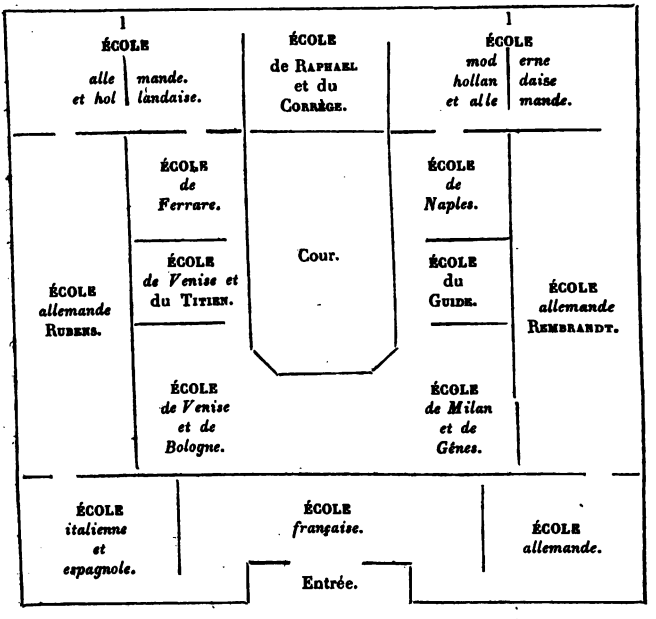

On comprend que cette disposition offre non-seulement des avantages pour la classification, mais que les murs de séparation qui présentent deux faces permettent de placer une plus grande quantité de toiles que si l'on n'avait que des galeries sans compartiments.

J'ai déjà dit que le musée de Berlin est disposé de même, et il y a très-certainement des avantages dans ce système que nous avons vu aussi dans des collections hollandaises.

Les bibliothèques publiques sont également divisées par chambres ou salles, dans lesquelles les livres sont disposés suivant les matières ; ainsi on a la salle des livres de philosophie, celle de la théologie, celle de l'histoire, etc.

Après avoir examiné avec soin le beau pont de Dresde qui doit dater du XVe. siècle et fait une promenade sur l'Elbe afin de voir les premières montagnes de la Suisse saxonne, j'ai quitté la ville pour me rendre à Leipsick.

(La suite à un autre numéro).

Dardelet sc.

Une des tourelles en saillie sur les rues, citées page 318.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France. Session de 1854. — L'ouverture de la session du Congrès archéologique de France, à Moulins, est définitivement fixée au lundi 24 JUIN 1854. Les lettres, papiers ou documents concernant le Congrès devront être, à partir du 15 juin, envoyés dans cette ville, soit à M. *Albert de Bures*, soit à M. le comte *G. de Soultrait*, secrétaires-généraux du Congrès, afin qu'ils puissent être classés.

Séance générale de la Société française à Avranches, le 20 *juillet.*—A l'occasion du Congrès agricole et industriel de l'Association normande qui s'ouvrira le 20 juillet 1854, à Avranches, la Société française tiendra le même jour, à 7 heures du soir, une séance générale sous la présidence de Mgr. l'évêque de Coutances, ancien inspecteur-général de l'Université. MM. *A. Ramé*, de Rennes, et *de Beaurepaire*, d'Avranches, rempliront les fonctions de secrétaires-généraux pour cette séance et pour celle qui aura lieu un des jours suivants.

Jamais le Congrès provincial de l'Association normande n'aura été plus intéressant qu'il le sera cette année à Avranches. Des questions d'un haut intérêt, des expositions d'art, l'horticulture, d'industrie, des cavalcades historiques, etc., etc., signaleront le séjour de l'Association dans cette ville.

Voici quelques questions posées par M. de Caumont pour être traitées dans la séance archéologique qui aura lieu le 20, sous la présidence de Mgr. Daniel :

« Quelle influence les abbayes du Mont-St.-Michel et de

« Savigny ont-elles exercée sur les études et la diffusion des « lumières au moyen-âge, dans le Nord-Ouest de la France ?

« Quelle influence ces deux abbayes ont-elles exercée sur « l'horticulture et l'agriculture aux mêmes époques?

« Quels sont les débris de l'époque gallo-romaine dont la « présence à Avranches peut servir à prouver que cette ville « a remplacé celle d'*Ingena?*

« Dans quelles localités des arrondissements d'Avranches « et de Mortain a-t-on découvert des vestiges d'antiquités ro- « maines? En quoi consistaient ces débris?

« Les débris gallo-romains découverts à Avranches il y a « quelques années ont-ils été dessinés ?

« A-t-on visité les caves des maisons de l'ancienne ville « d'Avranches, de manière à connaître ce qu'elles peuvent « renfermer de curieux ou d'ancien.

« Quelles sont les inscriptions lapidaires du moyen-âge « antérieures au XVIe. siècle existant dans le département « de la Manche? Les a-t-on toutes estampées? »

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. Session de 1854.—Comme nous l'avions annoncé, le Congrès des délégués des Sociétés savantes a tenu sa session du 20 au 27 mars dans la belle salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44; cette session a été très-satisfaisante et parfaitement remplie : nous avons vu avec plaisir qu'outre la plupart des délégués de l'année dernière il s'en est trouvé beaucoup de nouveaux, nous citerons parmi ceux-ci : MM. *Abel Berger*, délegué de la Société d'émulation de Cambrai; *Clément-Mulet*, délégué de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube; *Drouet*, id.; *Millard*, id ; *Ernest Bertrand*, id.; *Amédée Gayot*, id., membre de l'Institut des provinces; *de la Beauluère*, inspecteur des monuments historiques de la Mayenne; *Félix*

Liénard, délégué de la Société philomatique de Verdun; *Étienne Anisson*, délégué de l'Association normande (division de l'Eure); *de la Chauvinière*, délégué de la Société industrielle d'Angers; le marquis *de Balleroy*, délégué de l'Association normande (section du Calvados): le vicomte *de Romanet*, délégué de la Société d'agriculture du Cher; *Melville*, délégué de la Société française pour la conservation des monuments, à Laon (Aisne); *Valadier*, membre du Conseil général de l'agriculture, à Privas; *Charles Vasseur*, délégué de Lisieux; *Segrestain*, délégué des Deux-Sèvres, à Niort; le comte *Henri de la Ferrière*, délégué de l'Orne; *de Castelnau d'Essenault*, délégué de Bordeaux; le comte *de Moges*, employé au ministère des affaires étrangères; le comte *de Mandelot*, délégué de la Société d'Autun; *de Bonnand*, délégué de la Société d'agriculture de l'Allier; le docteur *de Bouis*, délégué de la Société française (section de Paris); le docteur *Lecadre*, délégué de la Société d'études diverses du Havre; *Carlier* aîné, délégué de la Société dunkerquoise; le comte de *Robiano*, délégué de la Société de numismatique belge, à Bruxelles; le chevalier *de Linas*, membre du conseil de la Société française, à Arras; le docteur *de la Tranchade*, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Charente; *d'Angleville*, délégué de l'Associatien normande (section de l'Orne), *Le Sage*, délégué du Comice central de Dinan; *Gustave Duval-de-Fraville*, délégué de la Haute-Marne; le marquis *d'Argentré*, délégué de la Mayenne; *Derodé*, président de l'Académie impériale de Reims; le vicomte *de Vendeuvre*, délégué de l'arrondissement de Falaise; le docteur *Panien*, délégué de la Société centrale d'agriculture de Douai; *Carmignac des Combes*, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Charente; *Aymard*, délégué de la Société académique du Puy; le marquis *de Vogué*, délégué de la Société d'agriculture du Cher; le

comte *de Brasses*, délégué de la Société archéologique de l'Orléanais; *Alleaume*, délégué de l'Académie impériale de Caen; le comte *Ferdinand de Lasteyrie*, délégué de la Société impériale des antiquaires de France; le comte *Gabriel d'Erceville*, délégué de Seine-et-Marne; *Lachèvre*, délégué d'Evreux; le vicomte *de Juillac*, inspecteur divisionnaire des monuments, à Toulouse; *Millet*, inspecteur des forêts, délégué de la Société d'acclimatation, à Paris; *Chevreul*, délégué de la Société impériale et centrale d'agriculture; *Maureng*, délégué de la Société d'agriculture de l'Indre.

Nous publierons dans le *Bulletin* les procès-verbaux des belles séances tenues à la même époque par la Société française, et déjà le compte-rendu du Congrès est sous presse pour paraître dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces.

Dans les discussions relatives aux beaux-arts qui ont occupé le Congrès, MM. R. Bordeaux, Ramé, Gomart, Duchatellier, marquis de Chennevières, ont été souvent applaudis.

M. le comte de Vigneral et M. Levavasseur, d'Argentan, ont présenté le modèle du monument qui sera élevé à Argentan, à la mémoire des trois frères Mezeray *(l'historien, le médecin et le frère Eudes, fondateur des Eudistes)*. Plusieurs membres du Congrès se sont immédiatement fait inscrire au nombre des souscripteurs.

Dans la séance du 24 mars, M. le marquis de Chennevières s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Léonard de Vinci, par son testament daté de 1518, demandait à être enterré dans l'église St.-Léonard d'Amboise; or, il ne se trouve dans cette église rien qui rappelle le divin Léonard. Ne serait-ce pas une belle entreprise pour nous, hommes de la province, que de tirer de l'oubli où elle est restée la tombe de l'illustre artiste? » M. de Caumont s'est levé et, avec cet à propos, cette heureuse spontanéité qui l'inspire quelquefois, il a déclaré qu'il appartient à l'Institut des pro-

vinces de réparer tous les oublis, de rendre à nos départements leurs gloires méconnues, et qu'il fait personnellement à cette compagnie un don de 300 fr., et même de 500 fr. si cela est nécessaire, pour qu'une plaque de marbre avec une inscription soit érigée dans l'église St.-Léonard à la mémoire de Léonard de Vinci. Cette proposition a été accueillie avec un vif sentiment de reconnaissance, et une commission dont font partie M. le comte de Lasterye et M. de Chennevières, a été immédiatement nommée pour préparer un projet.

M. le comte de Nieukerque, directeur-général des musées, qui n'assistait pas à la séance, a témoigné le désir de s'associer à la bonne œuvre de l'Institut des provinces et de son directeur, en sculptant un médaillon qui retracera les traits de Léonard de Vinci au-dessus de l'inscription. Ainsi se trouvera très-heureusement réalisée la pensée de M. le marquis de Chennevières, notre savant inspecteur-général des musées de province.

M. Aymard, du Puy, a fait connaître le généreux don, fait à sa ville par M. Falcon, de 20,000 fr. pour l'établissement d'un musée de dentelles au Puy. M. de Caumont a pris la parole au nom de l'Institut des provinces et déclaré qu'une médaille de vermeil serait décernée à cet honorable négociant comme un témoignage de la sympathie que l'Institut des provinces et le Congrès éprouvent pour de tels actes.

C'est ainsi que le Congrès des Sociétés savantes se met à la tête du mouvement intellectuel et industriel des provinces.

L'Académie impériale de Caen avait décerné une médaille à M. Alleaume, son délégué au Congrès, pour son éloge des frères Porée; la médaille lui a été solennellement remise dans une des séances publiques.

Toute la session du Congrès a été ainsi remplie par des délibérations d'une haute sagesse et d'une incontestable utilité. Il ne pouvait en être autrement quand on voyait successive-

ment siéger au bureau des hommes comme MM. le baron Chaillou-des-Barres, de Quatrefages, comte de Vigneral, comte de Mellet, Paul Dubois, Valladier, Mahul, Denys, Gomart, Duchatellier, Gayot, R. Bordeaux, Ramé, Bizeul, E. Guéranger, de Bonneuil, vicomte de Cussy, de Clocheville, Lecadre, de la Beauluère, de Bouys, Bally, Monnier, comte du Manoir, Guérin-Menneville, Beaulieu, de l'Institut, et d'autres notabilités qu'il serait trop long d'énumérer.

L'enquête sur les travaux des Sociétés savantes en 1853, a été présidée par M. de Quatrefages et par M. de Caumont; M. Raymond Bordeaux rédigera le rapport. L. M. S.

Congrès scientifique de France. Session de 1854. — M. Baudot s'occupe de mettre la dernière main au programme du Congrès scientifique de France, qui se tiendra cette année à Dijon. La Commission d'organisation a pensé qu'il serait utile de fixer vers le 10 août l'ouverture de la session, afin qu'elle eût lieu avant la vacance des tribunaux et des facultés, et cette considération a paru assez grave pour que tout le monde se soit rangé à l'avis des secrétaires-généraux.

C'est donc vers le 10 août qu'aura lieu le Congrès, et tout annonce qu'un grand nombre de savants s'y rendront de la France et de l'étranger. Dijon, d'ailleurs, est une des belles villes de France, riche en collections d'art, accessible par notre plus beau chemin de fer : toutes ces circonstances sont bien favorables pour la tenue d'un Congrès.

Découverte d'un tombeau en pierre, à Ouville-la-Rivière (arrondissement de Dieppe), en 1854. — Dans le courant de février 1854, des terrassiers occupés à planter des arbres sur la côte du Beuzeval (1), dépendant du hameau de Tous-

(1) La tradition du pays prétend que sur cette côte est une pierre qui sépare les orages et détourne la foudre du hameau de Touslesmesnils.

lesmesnils, commune d'Ouville-la-Rivière, découvrirent à 40 centimètres du sol un fort beau cercueil d'une pierre jaunâtre comme celle de St.-Leu. Ce sarcophage est en effet d'une pierre qui doit provenir du bassin de Paris, et elle peut passer pour du Vergelé, du St.-Gervais ou même du St.-Leu. Du reste, elle ressemble de tout point à la pierre dont se composent les cercueils de Ste.-Marguerite-sur-Mer, de St.-Pierre-d'Épinay, de Pavilly, etc.

Le couvercle, parfaitement à sa place, était encore complet, mais divisé en trois morceaux comme il l'avait été primitivement. Sa forme affectait celle d'un toit très-aplati et dont l'élévation était beaucoup moins prononcée que sur un grand nombre de tombeaux de ce genre, surtout de ceux qui se rapprochent de nous.

Sa longueur prise en dedans était de 1 mètre 70 centimètres, sa largeur à la tête de 50 c. et aux pieds de 20 seulement. Sa profondeur variait de 30 à 46 c. et l'épaisseur en était généralement de 10 c. A 1 m. 20 de la tête et à 50 c. des pieds se trouvait le trou en forme d'entonnoir, si commun dans ces sortes de cercueils.

L'orientation, prise la boussole à la main, nous a montré la tête au Nord-Est et les pieds au Sud-Ouest, orientation exceptionnelle, assez conforme à la pente de la colline, mais que rien ne nécessitait. Déjà, à Ste.-Marguerite-sur-Mer en 1841, à St.-Pierre-d'Épinay en 1847 et à St.-Aubin-sur-Scie en 1853, une orientation analogue s'était fait remarquer, les pieds étant au Sud et la tête au Nord.

C'est le 3 avril 1854 que M. Feret et moi, nous avons visité ce cercueil ouvert six semaines auparavant par les gens du pays qui l'avaient refermé immédiatement. Il ne nous fut pas malaisé de reconnaître tout d'abord que ce tombeau avait été visité et pillé long-temps avant 1854. Une foule d'observations nous démontrèrent ce fait : l'absence du vase aux

pieds et de quelques autres objets obligés dans ces sortes de sépultures, le dérangement des os et surtout leur petit nombre. La tête était au milieu du cercueil, parmi les os des côtes. Examinée avec soin, elle nous a paru être celle d'une jeune personne de douze à quinze ans. Plusieurs ossements se rapportaient au chef, mais bon nombre aussi manquaient à l'appel. En février, les bonnes gens n'avaient pas touché aux ossements et ils n'en avaient enlevé aucun. Parmi les os de cette jeune personne se trouvaient mêlés des dents et des ossements d'un enfant d'environ cinq ans, ce qui prouve que ce cercueil a servi à plusieurs personnes, selon l'usage de ce temps-là. C'était donc un sarcophage de famille, où chacun allait prendre place à son tour.

Les premiers spoliateurs enlevèrent tout ce qui pouvait flatter leurs yeux ou leur cupidité tels que l'or, l'argent, le verre, etc. Ils ne laissèrent subsister que le cuivre, le bronze et le fer. S'ils ont négligé les boucles d'oreilles, c'est qu'elles étaient en laiton et qu'ils ne virent pas la garniture en or des pendants. Probablement que ces boules de pâte recouvertes de métal s'étaient déformées et étaient tombées au sein de la terre ; elles échappèrent ainsi à leur rapacité.

Parmi les objets qu'ils ont laissés subsister jusqu'à nous se trouvaient un couteau en fer dont il n'est resté que le manche et une partie de la lame cassée en morceaux ; une boucle en fer de forme ronde dont l'ardillon est très-bien marqué ; une boule métallique godronnée et couverte d'un beau bleu dont les analogues se sont trouvées à Envermeu et ailleurs ; une bague en cuivre, en forme de chevalière, propre au petit doigt d'un homme ; une petite fibule aussi de cuivre dont l'ardillon en fer avait disparu. Cette fibule allongée offre une saillie au milieu, type du reste commun à Londinières, à Envermeu et à toute l'époque mérovingienne.

Nous avons remarqué aussi une paire de boucles d'oreilles

en fil de laiton de la grosseur d'une forte épingle. L'une de ces boucles, bien conservée, présente un diamètre de plus de 6 c. sur une circonférence de 20. Un des bouts est terminé par une ouverture allongée et l'autre par un crochet qui s'emboitait dans le trou terminal. La partie la plus remarquable de ces boucles d'oreilles, c'étaient sans contredit les pendants de la grosseur d'une noisette et d'une forme hexagone; le corps en était formé avec une pâte ou mastic qui a disparu et était recouvert de petites plaques d'or épaisses d'un quart de millimètre, de forme losangée, ayant 9 à 10 millimètres de large dans tous les sens.

Chacune de ces petites plaques était d'abord encadrée dans un petit filigrane funiforme. Cette forme de corde était très-usitée à l'époque mérovingienne. Nous l'avons observée à Parfondeval, sur des fibules d'or, et M. Akerman en cite un grand nombre d'exemples en Angleterre, dans ses *Remains of Pagan Saxondom.*

A chaque angle de la surface saillait un petit tube en or, parfaitement engrené dans la plaque. Haut de 2 mill., il était rempli de pâte et devait se terminer par une petite verroterie de couleur ou une pierre fine.

Le milieu de la surface était occupé par un tube du même genre et du même métal, mais beaucoup plus fort et de 4 mill. de longueur. Ce tube, encore rempli de pâte ou mastic, se terminait également par une pierre fine ou une verroterie coloriée. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu réussir à recueillir, dans la poussière du tombeau, aucune de ces pierres ou verroteries terminales.

Ces boules ou pendants devaient être un petit chef-d'œuvre d'orfèvrerie ou de bijouterie franque. Comment donc comprendre leur accouplement avec un simple anneau de laiton? Ces disparates, du reste, sont assez dans le goût de ce temps-là, et ils forment un des caractères distinctifs de cette époque.

Fort souvent on trouve dans la même sépulture l'association inexplicable d'une grande richesse et d'une insigne pauvreté.

En décembre 1853, nous avons trouvé, à la côte de St.-Aubin-sur-Scie, sur le squelette d'une femme, des boucles d'oreilles on ne peut plus semblables à celle d'Ouville, à l'exception que les pendants n'étaient pas en or.

Mais le plus curieux objet que nous ait présenté ce cercueil, c'est une plaque de ceinturon en fer, encore munie de sa boucle. Cette plaque dont nous n'avons pu apprécier la longueur, parce qu'elle était tombée en plusieurs morceaux, pouvait être large de 9 c. Ses bords étaient ornés de petits clous en cuivre, à tête saillante et hémisphérique. Malheureusement le fer, autrefois fort épais, était complètement oxydé et avait, en très-grande partie, détruit la belle damasquinure qui le recouvrait. Composée d'une lame d'argent extrêmement fine, appliquée et incrustée sur le fer, elle avait été découpée avec un art infini. Au moyen de précautions extrêmes, nous avons pu dépouiller quelques fragments de la rouille épaisse qui les recouvrait et nous avons fait revivre ainsi quelques portions des dessins damasquinés.

Ces damasquinures sont communes chez les Helvètes et les Burgondes, où on les retrouve beaucoup mieux conservées que chez nous. M. Rigollot en cite également un exemple remarquable trouvé à Misery, dans l'ancienne Picardie (1). Mais ce dernier dessin est loin d'être aussi fini et aussi achevé que le nôtre. Déjà, à Londinières et à Envermeu, nous avions observé plusieurs exemples de damasquinure révélée surtout par l'analyse chimique, mais aucune des pièces n'avait conservé traces de dessin que l'on puisse citer.

La plaque d'Ouville a ceci de particulier, qu'elle est le spécimen de damasquinure franque le plus considérable et le

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie*, t. X, p. 217-25.

mieux conservé que l'on ait rencontré en Normandie. Les motifs que présente cet échantillon précieux nous révèlent également le génie de cet art dans nos contrées. Evidemment il était en tous points semblable à celui qui régnait en Suisse, à la même époque, et M. Troyon, dans sa Description des tombeaux du Bel-Air (1), nous montre une plaque entièrement semblable à la nôtre. Ajoutons de plus que dans les deux pays, les cercueils de pierre ont un véritable air de famille.

Toutes ces considérations me font placer le tombeau d'Ouville entre le VIe. et le VIIIe. siècle.

L'abbé COCHET.

Etudes architecturales en France, par le R. J.-L. Petit, membre étranger de l'Institut des provinces de France. — Le savant antiquaire anglais M. le R. J.-L. Petit, vient de faire paraître un nouvel ouvrage intitulé : *Architectural studies in France* (2). Ce magnifique volume est plein d'aperçus judicieux, d'observations d'une haute importance sur les styles d'architecture qui existent en France ; une très-grande quantité de planches sont jointes au texte. Ce livre est aussi beau qu'il est substantiel et bon ; la reliure même en est remarquable par les figures des fers, qui sont empruntées aux vignettes des manuscrits anciens.

D. C.

(1) *Descript. des Tombeaux de Bel-Air, près Lausanne*, pl. IV, fig. 5.

(2) Un magnifique volume grand in-8°., édité à Londres, chez G. Bell, en janvier 1854.

SÉANCE

TENUE A PARIS,

Le 22 mars 1854,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Présidence de M. H. Parcker, d'Oxford.

La séance est ouverte à 1 heure.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, *Victor Petit*, et *Paul Durand*. M. *Ramé* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont annonce à l'assemblée que la Société française pour la conservation des monuments vient d'être convoquée à une séance extraordinaire, dans le but d'entendre une communication importante de M. Parcker qui retourne en Angleterre le soir même et ne peut assister à la séance que la Société doit tenir le vendredi 24 mars.

M. Parcker prend la parole et s'exprime à peu près en ces termes :

Messieurs,

« Il est bien hardi de ma part d'aborder devant vous un

sujet que vous connaissez beaucoup mieux que moi : il n'a fallu rien moins que les encouragements de notre excellent directeur pour m'engager à vous communiquer quelques-unes des idées que m'ont suggérés mes voyages archéologiques en France ; j'ignore si elles vous paraîtront neuves et originales ; peut-être les ai-je moi-même puisées quelque part, par exemple, dans mes fréquents entretiens avec mon ami, le professeur Willis, l'homme d'Angleterre le plus versé dans l'histoire générale de l'architecture. Mais je ne crois pas avoir vu l'une d'elles, la plus importante de toutes, consignée dans aucun ouvrage imprimé, elle m'a semblé ignorée en France, et les archéologues distingués de votre pays auxquels je l'ai soumise n'ont pas été d'accord sur la solution qu'il convenait de donner à la question.

« Un premier fait sur lequel ne s'aurait s'élever aucune controverse, c'est que pendant les temps barbares qui ont suivi la chute de l'empire romain, les arts se sont réfugiés dans les deux capitales de Rome et de Constantinople : tout le monde est d'accord sur ce point. Ils y ont été conservés comme un dépôt précieux. Puis, au XIe. siècle, s'est manifesté un grand mouvement artistique ; l'architecture et les arts qui l'accompagnent ont commencé leur marche vers le Nord : c'est principalement Rome qui a été le centre de ce mouvement de diffusion. Si l'influence byzantine se trouve aussi dans quelques localités, c'est avec des caractères bien distincts et une physionomie toute différente de celle qui caractérise le progrès général.

« Au nombre des arts perdus par les peuples barbares se trouvait l'art de travailler la pierre franche ; et il est très-probable, sinon certain, qu'à l'origine de ce mouvement, les seuls francs-maçons possédèrent l'art de travailler la pierre. Ils avaient reçu du pape, dès le XIe. siècle, une organisation spéciale. Plus tard, quand par l'intermédiaire de leurs ap-

prentis et de leurs élèves, leurs secrets furent divulgués à tous les peuples, leur influence cessa; l'objet et l'organisation de leur association se modifia par une conséquence nécessaire; mais les secrets dont ils faisaient un mystère n'étaient autre chose à l'origine, comme dans toutes les corporations d'artistes, que des secrets relatifs à leur art. Une digression sur cette matière pourrait nous entraîner trop loin. Le point spécial sur lequel je veux appeler votre attention, c'est que l'architecture et les autres arts qui lui servaient de cortège, durent, en partant de Rome, suivre diverses routes sur chacune desquelles se firent des stations multipliées; l'influence de quelque grand homme, d'un évêque, par exemple, pouvait pour quelque temps les rendre sédentaires. Ces stations de durée et d'importance diverses exercèrent une influence profonde sur le caractère de ces arts; d'unique qu'il était à l'origine, il prit dans chaque localité une physionomie particulière et distincte du mouvement général. Ainsi, en étudiant les monuments dispersés sur toute la surface de la France, on peut tracer sur la carte au moins trois zônes successives que l'art a traversées dans sa marche ascensionnelle de Rome vers le Nord et en suivant les grandes rivières et autres voies de communication. L'art est entré en France par Marseille, a séjourné long-temps dans le Midi où il inspire une école distincte d'excellents ouvriers à Toulouse et dans le voisinage; du Midi au Nord de la France en remontant trois grandes voies de communication; une par l'Anjou et le Poitou, où l'art méridional a également fait un séjour assez long pour créer un style particulier; dans cette région de l'Ouest se rencontre principalement l'influence byzantine : mais les artistes byzantins sembleraient avoir pénétré en France par Bordeaux et s'être fixés presque exclusivement dans le Périgord, quoiqu'on puisse saisir dans d'autres provinces des traces, mais isolées et peu importantes, de leur influence. Elle

est incontestable dans le style de l'Anjou et du Poitou qui est un mélange des influences romaines et byzantines.

« Une autre direction suivie par les arts traversait les provinces centrales ; le Velay et l'Auvergne sont des points importants où le stationnement dut être long et a donné naissance à une école très-nettement caractérisée.

« Une troisième ligne passe par la vallée du Rhône, Lyon et l'est de la France ; une quatrième enfin, par la Suisse et la vallée du Rhin. Il est possible que l'on puisse tracer d'autres lignes du même genre ; je n'ai pas eu occasion de les examiner. En tous cas, l'objet de ma communication était d'appeler l'attention des archéologues français sur ce sujet. Il serait principalement à désirer que, dans ces réunions annuelles de toutes les Sociétés locales de France, on pût inscrire sur une carte spéciale les dates certaines ou approximatives des principaux monuments de chaque province. L'ensemble de ces dates permettrait de déterminer d'une façon rigoureuse quels furent les grandes voies suivies par les arts pendant le moyen-âge.

« Aux destinées de l'architecture se rattachent, par des liens étroits, celles de la sculpture. Serait-il possible de fixer, dans chaque province, la date à laquelle a pris naissance l'art de sculpter la pierre ? Il n'est pas nécessaire, sans doute, de vous rappeler que les ornements du style roman primitif sont exécutés au marteau seulement ; l'usage du ciseau était inconnu à cette époque. En Angleterre, l'usage du ciseau était très-rare avant l'an 1130. A la cathédrale de Canterbury, la plus importante construction du temps, dans le chœur, qui fut rebâti pendant le premier quart du XIIe. siècle et que l'on appelait le chœur glorieux de Conrad, on ne fit pas usage du ciseau. Ce fait important pour l'histoire de l'art est connu, non-seulement par un examen minutieux des débris encore existants, mais encore par le témoignage d'un contemporain,

Gervais de Cantorbéry, qui, en opposant l'ouvrage entrepris par le duc Guillaume après le grand incendie de 1174, au chœur glorieux de Conrad, auquel il avait succédé, dit emphatiquement que dans l'un tous les ornements avaient été exécutés avec le ciseau; dans l'autre, le précédent, avec le marteau seulement. L'examen minutieux d'une quantité considérable de monuments anglais m'a convaincu de la vérité et de l'importance de cette observation du moine Gervais. Il est évident que la sculpture sur pierre proprement dite a suivi à un bien faible intervalle les développements de l'architecture. Les mêmes faits doivent s'être produits en France. Il est évident que dans le midi de la France il dut y avoir, à la fin du XIe. siècle, une école d'habiles sculpteurs, presqu'un siècle avant que l'on rencontre la même habileté de ciseau en Angleterre. Il est évident aussi qu'à cette époque le Midi était beaucoup plus avancé que la Normandie. Mais pour des causes que l'histoire du pays explique sans doute, le Midi, à son tour, est resté stationnaire pendant le XIIe. siècle, pendant que dans le Nord l'art faisait des progrès considérables. Il me semble évident que c'est à la race normande, soit en Normandie, soit en Angleterre, qu'est dû le style ogival créé à la fin du XIIe. siècle, et qui, alors, a provoqué un mouvement artistique inverse de celui qui s'était opéré jusque-là. Les Normands ont emprunté des idées à tous les pays qu'ils ont parcourus : l'Anjou, le Poitou, le Midi, la Sicile, l'Orient; du mélange de tous ces styles qu'ils ont perfectionnés, est sortie l'architecture nouvelle qui leur appartient en propre et qu'aucune de celles qui les a inspirés ne saurait égaler. L'arc en ogive, ils l'ont trouvé en Orient, mais ce n'est pas l'arc en ogive seulement qui constitue le style ogival ou le style gothique, nom que je préfère comme plus indépendant de toute idée de système que les autres. Les arcs en ogive, en effet, se remarquent dans les monuments assez

long-temps avant que le style gothique soit en vigueur, et l'épithète d'ogival pourrait tromper les personnes qui penseraient que la présence d'une ogive implique l'existence du style ogival ; elles seraient conduites par là à une erreur de chronologie en assignant une date trop moderne d'une cinquantaine d'années à des édifices qui n'ont encore rien d'ogival. Il serait facile de signaler de nombreuses méprises de ce genre, mais ce n'est pas ici le lieu de les énumérer, et j'ai voulu seulement soumettre aux membres de la Société française les impressions qu'a fait naître dans mon esprit l'examen impartial des monuments de leur pays. »

M. Parcker se rassied au milieu des applaudissements de l'assemblée.

M. de Caumont provoque, sur les différents points abordés par M. Parcker, les observations de M. Durand, qui a visité la Grèce, de M. Victor Petit, qui a parcouru l'Italie, et de M. Alfred Ramé, qui arrive d'Allemagne.

M. Paul Durand s'attache surtout à combattre cette opinion émise par M. Parcker, que l'usage du ciseau aurait été inconnu des sculpteurs du moyen-âge jusqu'au commencement du XIIe. siècle. L'existence de la sculpture est impossible avec le seul secours du marteau. Les instruments employés par les Romains, les Grecs, les Egyptiens, qui les ont précédés, nous sont connus; le ciseau en fait partie : c'est en quelque sorte le plus élémentaire de tous. Du moment que son usage est constant chez les Romains, on ne concevrait pas comment il aurait été ignoré des artistes des siècles postérieurs, héritiers des procédés de leurs devanciers. D'ailleurs l'examen des sculptures du XIe. et du XIIe. siècles ne permet pas un instant de révoquer en doute l'emploi du ciseau ; la pierre y est fouillée d'une profondeur et avec une délicatesse que ne comporte pas l'usage exclusif du marteau.

M. Victor Petit témoigne le désir de pouvoir lire prochainement, dans le *Bulletin monumental*, l'importante communication de l'honorable M. Parcker. Il ne suffit pas d'une seule audition pour bien comprendre dans son étendue et ses conséquences, le système que vient d'exposer le savant archéologue anglais; système qui tendrait à déplacer complètement l'ordre assez généralement admis du développement du style roman dans les différentes provinces de l'Italie, de la France et de l'Allemagne.

Suivant M. Parcker, le style roman serait né à Rome et aurait rayonné de ce vaste centre religieux vers la France et l'Allemagne, en suivant certaines lignes dont la trace est restée parfaitement caractérisée. Il semblerait devoir résulter de ce fait que la ville de Rome aurait possédé, dès les Xe. et XIe. siècles, des monuments chrétiens dont l'ensemble de construction servit de type ou de modèle aux architectes de France et d'Allemagne, ou mieux, si on préfère, importés dans ces deux pays par des architectes italiens.

Toutefois, l'examen attentif des édifices de Rome datant des Xe. et XIe. siècles, ne paraît pas devoir confirmer cette conjecture. Rome, au moins quant à présent, ne possède aucun monument qui puisse être comparé aux monuments romans de la Provence, du Poitou, de la Bourgogne, et aussi de diverses autres provinces du nord de la France. La même observation peut être faite à l'égard des édifices romans de l'Allemagne en général. Il est vrai que les principales villes des riches provinces du nord de l'Italie présentent encore aujourd'hui d'admirables monuments datant du XIe. et du XIIe. siècles, et qui rivalisent avec les nôtres et quelquefois même les surpassent en richesse d'ornementation. Mais plus on se rapproche de Rome, plus les édifices semblent s'amoindrir. Cet amoindrissement paraît plus frappant encore au-delà de Rome, c'est-à-dire dans les provinces de Naples. Si l'on adoptait le système

de M. Parcker, on serait forcé de reconnaître que tous les édifices chrétiens de Rome qui servirent ou durent servir de types aux églises de la France et de l'Allemagne sont complètement détruits aujourd'hui, et qu'il ne reste que les copies plus ou moins fidèles présentées par les belles églises du Nord de l'Italie. Cette conjecture se prête d'une manière trop générale à une discussion archéologique. Le style roman ne prit donc pas naissance à Rome seulement, mais là où les Romains conquérants construisirent leurs admirables monuments, c'est-à-dire en France et en Allemagne aussi bien qu'en Italie.

Lorsque dans ces vastes pays, vers le XIe. siècle et même avant cette époque, on voulut reconstruire les églises ruinées par les barbares, on n'alla pas à Rome chercher un modèle qui servit aux ouvriers. On se borna à suivre le mieux possible les traditions locales inspirées et laissées par les Romains. On construisit des murailles dans le système romain, et cela d'une façon à tromper de prime-abord l'œil de l'observateur non prévenu ou étranger. L'imitation est d'autant plus exacte que souvent les matériaux antiques servirent de nouveau. On copia les ornements des corniches, les moulures et les cannelures des colonnes et aussi les feuilles des chapiteaux. L'imitation est un fait incontestable et la perfection de l'imitation est en raison du nombre et de la beauté des édifices antiques restés debout dans la province. Sous ce rapport, le midi de la France est extrêmement intéressant à étudier, non-seulement durant la période romane, mais surtout durant la période ogivale.

M. Victor Petit rappelle que c'est un fait assez généralement acquis aujourd'hui, que les ouvriers maçons, de même que les ouvriers imagiers ou sculpteurs, suivirent constamment en construisant au XIe. ou XIIe. siècle de nouvelles églises, les coutumes et les habitudes locales, et que les préjugés et les

rivalités de province à province ne furent pas non plus étrangères à l'adoption ou au maintien de tel ou tel genre de construction et d'ornementation. M. Victor Petit demande à pouvoir plus tard développer à cet égard quelques observations qui tendraient à démontrer pour quelles raisons le roman de la Picardie et de la Normandie ne ressemble pas au roman du Poitou ou de la Saintonge, de même que ceux-ci ne ressemblent nullement au style adopté en Bourgogne ou en Provence. Tous ces types de constructions procèdent incontestablement du type primitif, c'est-à-dire du type romain antique, mais qui fut compris d'une manière différente par des peuples différents.

Résumant sa pensée, M. Victor Petit ne croit pas pouvoir se ranger à l'avis de l'honorable archéologue anglais, M. Parcker. La ville de Rome, quant à ses monuments, n'a exercé aucune influence en France aux XIe. et XIIe. siècles. Le style roman est né et s'est développé à l'ombre des édifices romains de l'antiquité élevés soit en Italie, soit en Allemagne, soit en France. Chacun de ces grands pays s'est approprié peu à peu, suivant ses tendances et ses usages, l'art de bâtir des Romains d'autrefois.

En ce qui touche à l'emploi plus ou moins restreint du ciseau du sculpteur, il est impossible d'en contester l'emploi à toutes les époques de l'antiquité et du moyen-âge. C'est un instrument indispensable, non pour équarrir un bloc de pierre, mais pour le sculpter.

M. Paul Durand reprenant l'opinion émise par M. Victor Petit, relativement à l'importance et l'étendue de l'influence antique sur les monuments du moyen-âge, déclare que s'il reconnaît une imitation des constructions romaines dans l'appareil, les chapiteaux, les formes générales de certains édifices romans, il lui est impossible de l'accepter en ce qui concerne la sculpture et la représentation des personnages.

Il ne faut pas oublier que les Romains n'étaient pas des artistes, mais bien des conquérants, les œuvres d'un style un peu délicat qu'ils nous ont laissées sont sorties des mains des Grecs ou des Étrusques. L'importance donnée à Constantinople dans le Bas-Empire, n'a fait que perpétuer au profit de l'art byzantin, un mouvement bien plus ancien que la translation à Byzance du siége de l'empire. L'influence des artistes byzantins s'est fait sentir sur tout le bassin de la Méditerranée, comme l'influence grecque y avait régné à une époque antérieure, et elle a pénétré du littoral dans l'intérieur des terres, grâce à la multitude de dessins de tissus, de pièces d'orfévrerie et d'objets de luxe de tout genre, que le commerce apportait sans cesse d'Orient en Occident. On a dit que les Byzantins n'ayant pas de sculpture, nos bas-reliefs romans à personnages ne pouvaient procéder d'un art qui n'existait pas; l'objection portait à faux, car rien n'empêche qu'on ait sculpté en Occident ce qui était peint en Orient et que chacune des deux nations restant fidèle à son génie particulier, celle-ci à la peinture, celle-là à la sculpture, les œuvres de l'une aient guidé, comme des cartons tout préparés, les timides essais de la seconde. Les sculptures de Chartres, d'Angers et autres analogues accusent une influence orientale de la manière la moins équivoque.

M. Alfred Ramé adhère complètement aux observations présentées par MM. Durand et Petit, et il se joint aux précédents orateurs pour combattre l'opinion émise par M. Parcker. Rome n'a exercé aucune influence sur les développements des arts en France pendant le moyen-âge : les analogies, s'il en existait, entre les églises du XIe. siècle de notre pays et celles de l'Italie méridionale, s'expliqueraient par une source d'inspirations commune et non par l'influence de l'un des deux pays sur l'autre. Dans certaines parties de la France, on s'est beaucoup préoccupé, trop préoccupé aux XIe. et XIIe. siècles

des constructions antiques existant encore sur le sol; on a imité des édifices d'un style identique à ceux que l'on imitait en Italie à la même époque : de là une certaine communauté de caractères qui peut tromper l'observateur et faire croire à une influence de l'Italie sur la France; aux XIe. et XIIe. siècles, ce n'était pas la Rome chrétienne qui inspirait nos artistes; c'était encore la Rome païenne, celle qui leur fournit au XVIe. siècle une source toujours vive d'admirables inspirations. Mais il ne faut pas exagérer pour l'époque romane l'importance et l'étendue de cette influence; elle fut toute locale; elle était due à la présence de quelque édifice antique échappé à la destruction et se dressant comme un phare au milieu des ruines pour faire briller les dernières lueurs d'une civilisation expirante au-dessus du flot de barbares qui passait et repassait pendant toute la durée du Xe. siècle; à la limite des édifices romains dans le Nord se place la limite des pilastres cannelés dans l'architecture du moyen-âge; on n'en rencontre guère au-delà de la porte de Mars et de St.-Remi de Reims, et on les trouve plus multipliés que jamais autour des anciennes cités d'Autun, de Lyon et de Vienne où abondaient les modèles antiques. A la fin du XIe. et au commencement du XIIe. siècle, la Provence n'a eu d'autre style d'architecture que l'architecture romaine abâtardie; la Normandie, à la même époque, n'avait plus conservé dans ses édifices religieux aucun souvenir des formes du Bas-Empire; supposez les bords de la Manche aussi riches en constructions romaines que ceux de la Méditerranée, ou les rives du Rhône aussi stériles en monuments antiques que celles de la Seine et des résultats inverses se seraient produits par la seule force des choses. Au surplus, il ne faut pas regretter que ces imitations serviles n'aient pas été plus nombreuses; les provinces où elles se rencontrent ne sont pas celles où l'architecture brille du plus vif éclat, et il semble qu'une des causes de l'infério-

rité bien constante du pays de la langue d'Oc sur les pays de la langue d'Oïl au point de vue monumental, tient précisément à cet abus de l'imitation. Quant les constructeurs du XIe. et du XIIe. siècle élevaient en Provence ces façades de Notre-Dame-des-Dons, St.-Gabriel, Perne, Aix, St.-Gilles, Arles, Le Thor, et mariaient avec plus ou moins de bonheur des formes antiques et des ornements byzantins, ils n'évitèrent pas l'écueil de toutes les imitations serviles. Cette architecture néo-romaine, assez semblable à une renaissance anticipée, après avoir brillé d'un éclat éphémère, finit bientôt dans l'impuissance et la stérilité; elle ne renfermait en elle aucun principe assez jeune et assez vigoureux pour fournir une longue carrière. Au contraire, les constructeurs du Nord qui, à la même époque, multipliaient sans relâche les combinaisons nouvelles, l'œil plus souvent fixé sur l'avenir que sur le passé, parvinrent, après deux siècles de tentatives, à créer un style véritablement puissant et original. La Normandie demeurée si peu romaine, si on la compare au midi de la France, fut aussi une des régions qui entra le plus franchement et le plus heureusement dans cette voie nouvelle. M. Parcker réclamait pour elle l'honneur d'avoir donné l'impulsion à ce grand mouvement artistique et d'avoir créé le style ogival; peut-être cet éloge est-il exagéré : la Normandie ne paraît avoir droit qu'à la seconde place, et la première, dans l'ordre des dates, serait à meilleur droit réclamée par le domaine royal. Les documents historiques concordent tous à placer sur ce terrain l'origine et les plus anciens exemples de l'architecture de transition d'où sortit l'architecture du XIIIe. siècle. Au surplus, provinces du Nord ou provinces du Midi accomplissaient dans cette recherche d'un style nouveau un simple mouvement d'évolution par le développement des ressources locales; de cette simultanéité de mouvements isolés sont sorties nos diverses

écoles provinciales, qu'il ne faut tenter de rattacher entre elles par aucun de ces faits généraux, telle que le serait l'influence de la Rome du XIe. et du XIIe. siècle dominant le mouvement des arts en France avant le XIIIe. siècle; cette théorie, très-accréditée en ce moment en Angleterre, n'est pas d'accord avec l'observation des faits et l'étude des monuments.

En ce qui touche la question de l'influence byzantine, M. Ramé se rattache complètement aux observations présentées par M. Paul Durand, qui lui paraît un guide sûr en pareille matière. Après avoir trop accordé à l'influence orientale, on lui a trop refusé. Ainsi M. de Verneilh lui-même, dans un livre si remarquable sur l'architecture byzantine en France, n'a pas su se soustraire à ce qu'il y a d'exagéré dans cette réaction contre l'influence orientale, et, préoccupé d'un type et d'un fait unique, il en est arrivé à n'admettre l'influence byzantine que là où se rencontre la série de coupoles : à ce compte, bien des édifices de la Grèce et de l'Asie ne seraient pas byzantins; c'est comme si on niait que les édifices romans appartiennent à la France, en prenant pour point de départ des monuments français conçus d'après des données différentes, ceux du XIIIe. siècle par exemple. Au surplus, M. Vitet a déjà démontré ce qu'il y a de trop étroit dans la théorie de M. de Verneilh. Elle a surtout le tort grave de laisser en-dehors de l'influence orientale l'ornementation de nos édifices romans. A cet égard, l'influence byzantine a été considérable; elle s'est exercée à deux époques; pendant la période carlovingienne, elle a été dominante et a déposé ainsi en France des données d'après lesquelles se sont inspirés les artistes de la première époque romane. En outre, dans la première moitié du XIIe. siècle a eu lieu une véritable invasion de l'influence byzantine qui paraît être entrée en France par les bords de la Méditerranée, qui a imprimé son cachet à St.-

Gilles et plus profondément encore à Arles et à Aix, remonté le Rhône, franchi le plateau qui le sépare de la Loire en passant par Charlieu, Vézelay, La Charité, et descendu les fleuves pour aboutir à Angers en pénétrant vers le Nord jusqu'à Chartres, Le Mans et St.-Denis. Il y a, en effet, entre l'ornementation de ces différents édifices, une analogie singulière et une sorte d'unité bien faite pour étonner, à pareille époque, si on remarque qu'ils appartiennent à trois ou quatre régions architecturales différentes. M. Paul Durand, qui connaît si bien la Grèce, a déjà réclamé, pour Chartres et pour Angers, une part d'influence byzantine; à Arles, cette influence est si caractérisée, malgré le mélange de l'influence antique, que, si on étudie le saint Trophime sculpté au portail de la cathédrale, on y reconnaîtra un de ces évêques grecs représentés sur des peintures byzantines encore existantes en Provence. Il n'est donc pas douteux que le goût byzantin n'ait exercé une très-grande influence sur l'ornementation en France avant le développement de notre ornementation indigène, c'est-à-dire avant le XIIIe. siècle.

Quant à l'usage du ciseau, nié par M. Parcker, M. Ramé considère le texte de Gervais de Cantorbéry, cité par le savant archéologue anglais, comme ne renfermant qu'une métaphore dans le goût du XIIe. siècle et ne devant pas être pris à la lettre; le marteau et le ciseau sont deux instruments indispensables, l'un pour dégrossir la pierre, l'autre pour la fouiller; ils se complètent l'un par l'autre et ont été connus et employés simultanément pendant toute la durée du moyen-âge.

M. Raymond Bordeaux demande si l'existence des traditions romaines dans l'architecture ne coïnciderait pas avec les grandes voies de communication suivies au moyen-âge. L'influence byzantine sur l'ornementation lui paraît incontestable.

Il pense également que l'étendue des circonscriptions ecclésiastiques n'a pas été sans exercer une certaine influence sur le développement des écoles provinciales et que les limites des premières correspondent souvent avec les secondes.

M. Ramé considère l'explication présentée par M. Raymond Bordeaux comme étant la seule qui puisse donner une raison satisfaisante des limites en apparence si arbitraires des écoles provinciales : des observations nombreuses peuvent être invoquées à l'appui de cette théorie. Il la confirme par un fait peu connu et qui l'a vivement frappé dans une tournée archéologique entreprise en Suisse et en Allemagne. La Suisse, malgré les prétentions étranges de ses archéologues, n'a jamais eu de style d'architecture qui lui soit propre ; elle se divise en deux régions monumentales nettement caractérisées ; la région occidentale, dont les édifices ne se distinguent en rien par leur style de ceux élevés dans les provinces ecclésiastiques de Besançon, Lyon et Vienne ; la région orientale, qui commence à Schaffhouse et à Zurich et qui appartient au style germanique le plus pur. Rien ne pourrait expliquer cette anomalie si on ne se reportait aux anciennes circonscriptions ecclésiastiques et si on ne remarquait que cette région occidentale dépendait des métropoles de Besançon et de Vienne, dont elle reproduit le style architectonique.

M. Raymond Bordeaux croit qu'aux deux influences déjà signalées, l'influence romaine et l'influence byzantine, toutes deux incontestables, il convient d'en ajouter une troisième pour la Normandie, l'influence scandinave. C'est à elle que l'on peut attribuer certains détails d'ornementation qui ont une physionomie propre à ce pays, les têtes plates par exemple. Cette influence septentrionale, trop long-temps oubliée, commence à fixer l'attention des archéologues ; on sait quel heureux parti le R. P. Martin en a dernièrement tiré pour expliquer, dans le *Bulletin monumental*, t. 19, p. 554,

un étrange chapiteau de l'abbaye de Cunault. Nul doute que des recherches ultérieures dirigées dans le même sens ne conduisent aux plus intéressants aperçus.

M. Alfred Ramé s'élève avec la plus grande vivacité contre cette introduction dans notre archéologie nationale de la mythologie scandinave; il n'en espère aucuns résultats scientifiques, et il craint les égarements des imaginations trop vives. Il se réserve de combattre ultérieurement ces doctrines nouvelles dans le *Bulletin monumental;* en attendant, et en ce qui concerne l'exemple du chapiteau de Cunault cité par M. Raymond Bordeaux, il ne croit pas que l'explication doive en être cherchée ni dans les poèmes de la Finlande ou de l'Islande ni dans les traditions de l'Edda. Comment la mythologie scandinave pourait-elle servir à expliquer nos monuments chrétiens? Le P. Martin dit qu'il n'est pas étonnant d'en trouver les sujets reproduits sur le bord de la Loire, puisque pendant cent ans la Loire était le grand chemin que parcouraient, presque sans interruption, les hommes du Nord. Mais ces pirates auxquels il fait allusion étaient des païens; ils ne construisaient pas d'églises chrétiennes; ils renversaient les monuments et ne sculptaient pas de bas-reliefs; ils égorgeaient les moines et ne leur faisaient pas un cours de mythologie comparée sur Odin, le loup Frenris, le dragon Widogg, l'arbre Igdrasill, et le dieu de la mer. D'ailleurs le chapiteau de Cunault est du commencement du XIIe. siècle, peut-être de la fin du XIe., et les terribles invasions dont on parle avaient cessé depuis plus d'un siècle et demi; depuis plus de cent cinquante ans, il n'y avait plus de Normands sur les rives de la Loire et l'épée redoutable d'Alain Barbetorte en avait débarrassé à tout jamais nos régions occidentales. Le Calewala, le dieu de la mer, la déesse de la mer, tout cet appareil de la fantasmagorie scandinave sont donc étrangers au chapiteau de Cunault. La sirène tenant des pois-

sons dans chacune de ses mains et les présentant à des navigateurs, n'est que la personnification habituelle de la luxure; l'orateur se réserve de rapprocher du bas-relief de Cunault des miniatures du XIIe. et du XIIIe. siècle, empruntées, non à l'art septentrional, mais à des manuscrits méridionaux, et qui mettront cette interprétation hors de doute.

Ces réserves faites, il est possible que la physionomie sauvage et bizarre de l'ornementation en Normandie emprunte, comme l'a fait remarquer M. R. Bordeaux, quelque chose de son énergie au caractère de ces hommes du Nord récemment fixés sur le sol de la France. Il semble, en effet, que le développement des arts au XIe. et au XIIe. siècle, en Normandie, ait été beaucoup plus indépendant de toute influence étrangère que partout ailleurs. Les édifices antiques étaient trop rares et trop ruinés pour y laisser une empreinte durable, et l'influence byzantine n'y a guère pénétré; il n'est donc pas étonnant que, dans cette province, l'ornementation ait conservé un cachet particulier et tout-à-fait original.

M. Raymond Bordeaux attaque l'opinion émise par M. Ramé; l'influence byzantine n'est pas moins certaine en Normandie que dans le reste de la France. Le porche d'Ivry, sur les confins de l'Eure, accuse l'influence byzantine la mieux caractérisée; on y voit comme à Chartres de grandes statues recouvertes de vêtements en étoffes grégies dont l'origine orientale ne saurait être contestée.

M. Ramé répond à M. Bordeaux que la position même de l'exemple qu'il cite sur les limites de la Normandie, prouve que l'influence byzantine ne pénétra jamais bien loin en Normandie; au centre de cette province, il n'en connaît de traces appréciables que dans la décoration de la salle capitulaire de St.-Georges de Bocherville, monument exceptionnel et isolé dans la province. Quant aux étoffes grégies, l'orateur n'est pas persuadé qu'on ne les fabriquât pas en France; il

les place à côté des tapis sarracenois. Combien de gens y voient des produits de l'industrie orientale, tandis que, dès le XIIIe. siècle, ces tapis se fabriquaient à Paris comme nous l'apprend le livre des métiers d'Etienne Boileau, publié dans les collections des documents inédits sur l'histoire de France.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire,

Alfred RAMÉ.

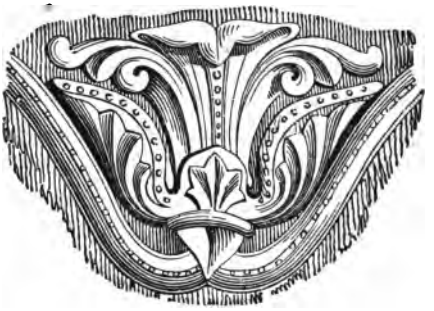

NOTICE

SUR LE

CALENDRIER DE LA CHAPELLE DE PRITZ,

PRÈS LAVAL (MAYENNE);

Par M. Jules LEFIZELIER,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

A M. de Caumont, directeur de la Société française.

MONSIEUR,

Lors des assises scientifiques de Laval au mois de juin dernier, vous disiez : « La curieuse église de Pritz renferme un « calendrier peint sur l'arc de la voûte et qui doit être « du XIIIe. siècle. Il est à souhaiter que ce calendrier soit « dessiné avec soin. »

J'ai décalqué quelques-unes des figures de ce calendrier; j'ai dessiné celles que je ne pouvais atteindre, j'ai même colorié un de ces dessins, en m'efforçant de reproduire les couleurs et les teintes aussi exactement que possible.

A ces dessins que j'ai l'honneur de vous envoyer je joins des observations auxquelles mes collègues de la Société archéologique de Laval ont trouvé quelque intérêt; faites-en l'usage que vous voudrez. Je serais heureux cependant si vous les

jugiez dignes de figurer dans un des prochains numéros du *Bulletin monumental.*

Le calendrier de la chapelle de Pritz est peint sur l'arc intérieur de la voûte qui sépare le chœur de la nef; il se compose de douze compartiments dans lesquels sont représentées des allégories des douze mois de l'année. Plusieurs de ces dessins sont dans un état parfait de conservation; d'autres sont un peu frustes; enfin, les deux derniers mois (novembre et décembre) sont presque entièrement effacés et ne laissent plus distinguer les figures qui y étaient tracées.

Il ne faut point s'attendre à trouver dans ces naïves peintures des formes parfaites, un dessin correct, un sentiment véritable de l'art. Les formes sont raides, grêles, émincées, comme dans toute la période du moyen-âge qui a précédé la renaissance. Les membres sont disproportionnés, les figures grimaçantes, quelquefois grotesques; enfin, l'artiste s'est souvent permis de singulières licences : dans quelques figures de profil, l'œil est représenté de face. Du reste, cette incorrection se retrouve très-souvent dans les peintures et sculptures du moyen-âge; il semble même que cet œil de face dans une tête de profil appartienne aux premières époques de l'art dans tous les pays. On le retrouve dans les sculptures assyriennes récemment apportées au musée du Louvre, dans les magnifiques peintures enlevées aux monuments égyptiens du British Museum de Londres.

Cependant notre calendrier, tout imparfait qu'il soit au point de vue plastique, est encore à mon sens d'un grand intérêt. Sous le rapport des costumes, des instruments aratoires, des ustensiles en usage au XIIIe. siècle, il offre des renseignements précieux. Les allégories sont à peu près les mêmes que celles du zodiaque de l'église de Sens décrit dans votre *Abécédaire d'archéologie* (1er. vol., p. 305) et que celles du tympan de la porte St.-Ursin à Bourges (monument du XIIe.

siècle). Je pencherais à croire que ces allégories des mois de l'année étaient à peu de chose près partout les mêmes, sauf la représentation de quelques travaux agricoles qui pourraient varier suivant les localités.

Le premier compartiment du calendrier de Pritz est consacré au mois de janvier; l'artiste, par une réminiscence païenne, a représenté un homme à deux visages, le dieu Janus sans doute, qui a donné son nom au 1er. mois de l'année; il

est assis à une table sur laquelle sont servis différents mets et des vases de diverses formes; d'une main il porte une coupe à l'une de ses bouches, de l'autre il tient deux clefs qui,

d'après le symbolisme païen, étaient les attributs du dieu Janus.

Ce mois de janvier ouvrant la série du calendrier de Pritz indique, à n'en point douter, qu'à l'époque où il a été peint l'année commençait au 1er. janvier; que faut-il en conclure? Doit-on assigner à ce calendrier une date plus récente que celle que nous lui attribuons (XIIIe. siècle)? Ou faut-il admettre, contrairement à l'opinion généralement reçue, qu'au XIIIe. siècle existait déjà l'usage de commencer l'année au 1er. janvier? C'est ce qu'il convient d'examiner en quelques mots.

Il est certain qu'en France le commencement de l'année légale ne fut fixé au 1er. janvier qu'à la fin du XVIe. siècle et qu'avant cette époque différentes manières de commencer l'année furent successivement adoptées. Sous les rois de la 1re. race, l'année commença le 1er. mars; c'est à cette date que Grégoire de Tours et en général les écrivains des VIe. et VIIe. siècles font commencer l'année; c'était d'ailleurs le 1er. mars que les rois Francs tenaient ces grandes assemblées, ces champs de mars où ils passaient en revue leurs fidèles. Sous la dynastie karlovingienne, l'année commença le jour de Noël, et sous les premiers capétiens, le jour de Pâques. Ce fut en 1564 seulement, que Charles IX, par son ordonnance dite de Roussillon (1), fixa le commencement de l'année légale au 1er. janvier; encore le Parlement fit-il opposition à cette mesure et n'adopta-t-il cette nouvelle manière de commencer l'année qu'au 1er. janvier 1567 (2).

Mais il s'en fallait de beaucoup, avant 1564, que tout le monde fût d'accord pour admettre comme commencement de

(1) « Voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instruments « et contrats, l'année commence dorenavant et soit comptée du pre- « mier jour de ce mois de janvier. »

(2) Ph. Lebas. *Dictionn. encyclop. de l'hist. de France.*

l'année les époques ci-dessus indiquées. La plus grande divergence existait à ce sujet. Les savants auteurs de l'art de vérifier les dates le reconnaissent et déclarent qu'il y avait huit manières de commencer l'année. « Les uns la commençaient le 1er. mars... Les autres avec le mois de janvier comme nous la commençons aujourd'hui... Plusieurs la commençaient sept jours plus tôt que nous et donnaient pour le 1er jour de l'année le 25 décembre qui est celui de la naissance du Sauveur.... etc. (1). » Il y a plus, le 1er. jour de l'année variait souvent suivant les provinces, suivant les diocèses; ainsi la métropole de Reims commençait l'année au jour de l'Annonciation.

Cependant au milieu de ces divergences qui durèrent pendant tout le moyen-âge et qui devaient jeter une perturbation et une confusion extrêmes dans les relations commerciales, l'habitude populaire avait toujours été de regarder le 1er. janvier comme le 1er. jour de l'année; ce vieil usage nous venait de Rome.

On sait qu'à Rome le 1er. jour des kalendes de janvier était regardé comme le commencement de l'année (2) et que l'usage des repas, des présents (strenæ) que les parents et les amis s'offraient entr'eux à cette époque, persista après l'abolition du paganisme, malgré les efforts incessants des

(1) *L'art de vérifier les dates*, p. IV. *Dissertation sur les dates*, etc.

(2) Il n'en avait pas été toujours ainsi, il est vrai, et dans les premiers temps, janvier et février avaient été placés à la fin de l'année religieuse et civile des Romains qui commençait alors au 1er. mars. Quoi qu'il en soit, l'usage de commencer l'année au 1er. janvier remonte à une époque très-reculée, à Numa suivant les uns, aux Décemvirs suivant les autres, etc. (V. Ovide, Fastes-Macrobe, sat. Censorinus, Varron.

pères de l'Eglise (1), des évêques, des conciles (2) et a continué jusqu'à nos jours. Il est probable que la table couverte de mets et placée devant le personnage du mois de janvier de notre calendrier est une allusion à ces repas que l'on s'offrait au commencement de l'année. La persistance de cette coutume païenne, que le christianisme ne put détruire, eut ce résultat que le peuple ne put jamais séparer l'idée des étrennes du premier jour de janvier de l'idée du commencement de l'année et qu'il continua toujours à regarder le 1er. janvier comme le 1er. jour de l'an, alors même que l'année civile et religieuse était censée commencer à une époque différente. Il s'ensuit que presque tous les faiseurs de calendriers, d'almanachs, de zodiaques, etc., du moyen-âge, ont fait commencer l'année au 1er. janvier. Pour n'en citer que quelques exemples, dans les comptes des ducs de Bourgogne, pour l'an 1377, on lit : « Le duc paye à maistre Robert faiseur de cadrans à Paris 74 livres pour un almanach qu'il avait fait pour lui pour cette année commençant le 1er. janvier... » On possède à la bibliothèque impériale un calendrier de 1457 qui est établi d'après le même système (3).

Il est donc certain que pendant tout le moyen-âge, lors même que l'année légale et l'année religieuse commençaient à des époques toutes différentes, l'usage populaire qui nous

(1) Tertulien, de l'idolâtrie. — Saint Ambroise, saint Maxime, 103e. homélie, etc.

(2) Concile de Tours, 22e. canon, 566. — Concile d'Auxerre. — On lit dans Godescard, t. 7, p. 130, que saint Aunaire, évêque d'Auxerre, assembla dans cette ville un synode (vers 585) où l'on dressa 45 statuts dont l'un proscrivait les étrennes du 1er. jour de janvier. — Concile de Nantes, 693, etc. — Saint Eloi, évêque de Noyon, s'élève aussi dans un sermon qui nous est resté de lui contre l'usage des étrennes du 1er. janvier.

(3) *De l'origine et des débuts de l'imprimerie*, par Auguste Bernard.

venait des Romains de commencer l'année au 1er. janvier avait toujours subsisté, que la science elle-même avait adopté cet usage et que par conséquent l'allégorie du mois de janvier ouvrant la série de notre calendrier de Pritz n'implique nullement, comme l'ont pensé à tort certaines personnes, qu'on lui doive assigner une date plus récente que celle que nous lui attribuons (XIIIe. siècle). Nous devons dire que dans le zodiaque de saint Ursin, dont nous parlions tout à l'heure, c'est février qui ouvre la série; le mois de janvier est le dernier.

Le 2e. compartiment du calendrier de Pritz (mois de fé-

vrier) représente un vieillard qui se chauffe et le 3e. (mois de mars) un vigneron qui taille la vigne. Ce sont identiquement les mêmes allégories que dans le zodiaque de Sens et dans celui de saint Ursin. Le vieillard qui se chauffe a la tête

couverte d'un capuchon ; un de ses pieds est nu ; l'autre est chaussé de chausses collantes à raies longitudinales et d'un brodequin à talon ; il est assis sur un siège sans dossier dont les pieds historiés de raies transversales rappellent assez bien les meubles de cette époque.

Le vigneron du mois de mars a également un capuchon et

sur le devant de la tête une houppe de cheveux, une sorte de toupet qui sort du capuchon, disposition que nous retrouvons dans plusieurs des peintures suivantes.

Le mois d'avril est figuré par un jeune homme au milieu d'arbustes en fleurs et tenant lui-même des fleurs dans chaque main ; il est vêtu d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture, par dessus laquelle il porte un autre vêtement sans

manches. Il a la tête nue, mais ceinte d'une couronne; ses cheveux sont séparés des deux côtés de la tête; ceux du haut

de la tête rejetés en arrière, ceux des deux côtés retombant en boucles sur les épaules; cette forme de coiffure est également plusieurs fois reproduite dans les personnages de notre calendrier.

Les mois de mai, de juin, de juillet, d'août et de septembre reproduisent les mêmes allégories, les mêmes travaux agricoles que ceux du zodiaque de Sens et que ceux du calendrier de saint Ursin, sauf pour ce dernier le mois de mai.

Dans le calendrier de Pritz le mois de mai est représenté sous les traits d'un jeune homme à cheval, à la figure douce,

aux paupières baissées, galopant au milieu des hautes herbes

et tenant à la main une belle fleur violette ; il est vêtu d'une longue robe rouge et par dessus d'un mauteau vert et jaune doublé de ce qu'en terme de blason on appelle vair. Les étriers, les éperons, la selle sont curieux à étudier. C'est, du reste, avec le mois d'avril la plus parfaite des allégories de notre calendrier. Le dessin est plus correct que dans les autres peintures, la figure et la pose sont presque gracieuses. Ces mois d'avril et de mai, époque du retour du printemps et des fleurs, des voyages et des chevauchées, ont heureusement inspiré l'artiste inconnu du zodiaque de Pritz.

Le mois de juin nous montre un faucheur dont la faulx ne diffère pas de celle dont nos paysans se servent encore aujourd'hui ; il a la tête couverte d'un chapeau à larges bords et est vêtu d'une sorte de blouse. Près de lui on aperçoit la

tête d'un âne qui semble brouter. Le moissonneur du mois

de juillet a le même costume que le faucheur. Le mois d'août est représenté sous les traits d'un homme nu jusqu'à la ceinture et battant du blé ; il n'a pour tout vêtement qu'une sorte de caleçon ouvert sur le côté de la cuisse; il porte attaché sous le menton un serre-tête d'où s'échappe cette mèche de cheveux que nous avons déjà remarquée; il bat avec un fléau

qui est encore en usage dans quelques parties de notre département et qui se compose de deux bâtons réunis ensemble par des courroies de peaux d'anguilles.

Le mot Augustus qui se trouve écrit dans le haut du compartiment du mois d'août a toutes ses lettres; dans les autres mois, au contraire, les mots indicatifs sont moins bien conservés; souvent ils ont entièrement disparu. Les seuls mois, avec le mois d'août, où les lettres soient encore lisibles sont les mois de février, septembre et octobre. C'est surtout d'après la forme de ces lettres que l'on peut assigner au calendrier de Pritz la date du XIIIe. siècle. En effet, ces lettres offrent tous les caractères de la paléographie murale de cette époque. Ce sont des capitales romaines faciles à lire, moins resserrées qu'à la fin du siècle précédent, mais s'allongeant encore de haut en bas, par exemple l'A, le B, l'S. L'A du mot Augustus a presque la forme d'une lettre gothique; le premier jambage s'allonge en-dessous et se termine par une pointe géminée. L'E a la forme d'un C dont les extrémités seraient reliées par une barre verticale.

Revenons à la description des allégories de notre calendrier. Le mois de septembre est représenté par un homme dans une cuve à vin et entouré de ceps de vigne dont les entrelacements ont une certaine élégance ornementale; d'une main il tient une serpe dont il se sert pour détacher les raisins; de l'autre il porte une grappe à sa bouche démesurément ouverte et qui laisse apercevoir deux rangées de dents formidables. Enfin, le mois d'octobre représente un homme qui sème. Dans le calendrier de Sens, c'est au mois d'avril que l'on voit cette allégorie; cette différence s'explique sans doute par une diversité de mode de culture dans les deux pays. Dans notre calendrier, le semeur porte les cheveux séparés sur les deux côtés de la tête comme nous l'avons indiqué plus haut. Il tient le grain dans son surcot qu'il relève et qui forme des plis assez heureux; à gauche, près d'un arbre est un sac rempli de grain; à droite, sur une pente qui indique les sillons du champ, un oiseau semble becqueter les semences que

SEPTEMB

OCTOBE

l'homme vient de confier à la terre. Pour les deux derniers mois, nous avons dit qu'il n'en restait que quelques vestiges et qu'il est impossible de distinguer les allégories qui y étaient représentées.

Nous avons parlé du dessin et de la composition des figures du calendrier de Pritz; disons quelques mots de la couleur. On doit bien penser que les couleurs sont peu variées, peu nombreuses; car la palette des artistes était bien restreinte à cette époque. De plus, elles sont ternes, souvent terreuses, peu épaisses et sans aucune transparence. Ce sont en général, je le crois, du moins, des ocres et des terres. On y compte une teinte de carnation, deux teintes de rouge, un vert assez brillant, deux jaunes, une teinte brune et une violette; le bleu manque absolument. Les chairs sont d'une seule teinte; un trait plus foncé indique les contours. Les couleurs les mieux conservées sont les rouges et les jaunes; ces dernières surtout ont gardé dans certains endroits un éclat remarquable (notamment dans le sommet de l'arbre placé à la droite du semeur du mois d'octobre). Cette belle conservation des teintes jaunes a déjà été remarquée par M. Prosper Mérimée dans sa *Description des peintures de St.-Savin.*

Telles sont, Monsieur, les observations que je voulais présenter sur le calendrier de Pritz; certes, il ne peut avoir qu'une place bien secondaire dans l'histoire de l'art; mais il a cependant de l'intérêt comme spécimen des peintures murales du XIIIe. siècle dont il ne reste actuellement que peu d'exemples. D'autres peintures de la même époque, sans doute, couvraient les murs de la nef de la chapelle de Pritz. On en voit encore les traces sous l'odieux badigeon qui les recouvre; malheureusement il est impossible d'enlever ce badigeon sans faire disparaître en même temps la peinture qui s'écaille, s'effrite et tombe avec lui en poussière.

LETTRE

A M. DE CAUMONT,

AU SUJET D'UNE

FIBULE MÉROVINGIENNE

A INSCRIPTION CHRÉTIENNE ;

Par M. E. HUCHER,

Correspondant des Ministères d'État et de l'Instruction publique, membre de l'Institut des provinces et du Conseil de la Société française.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Je viens de lire l'ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé : *La Normandie souterraine*, et je ne puis vous dissimuler l'intérêt que m'a présenté ce volume. J'avais eu, par les revues, un avant-goût des importantes découvertes dues au zèle ardent et éclairé de cet honorable antiquaire ; mais les impressions fugitives qui m'en étaient restées ont été ravivées à la lecture de son ouvrage, au point qu'elles ont eu pour moi tout l'attrait d'un fait nouveau, d'une véritable découverte scientifique.

M. l'abbé Cochet a eu l'art de grouper un nombre considérable d'aperçus neufs, exacts et concordants, à l'aide desquels il a exhumé cette rude société mérovingienne, dont le seul souci paraît avoir été la guerre, qui est née, a vécu et

est morte en armes; et, chose incroyable, dont on ne peut dire, en voyant le résultat de tant d'explorations, qu'elle ait eu une religion quelconque.

C'est là une consolation qui a manqué à notre zélé collègue, dont le cœur sensible et bon se trahit partout dans ses récits; aucune des inhumations franques de Londinières, de Lucy, de Parfondeval, d'Envermeu, etc., n'a présenté la trace d'un signe réellement chrétien.

J'ai pensé que je ne devais pas tenir plus long-temps en réserve un petit monument, frère de ceux qu'a exhumés notre savant confrère, et qui a le mérite de rendre un éclatant hommage à la mémoire de nos aïeux, en offrant comme une confession burinée de leur croyance chrétienne.

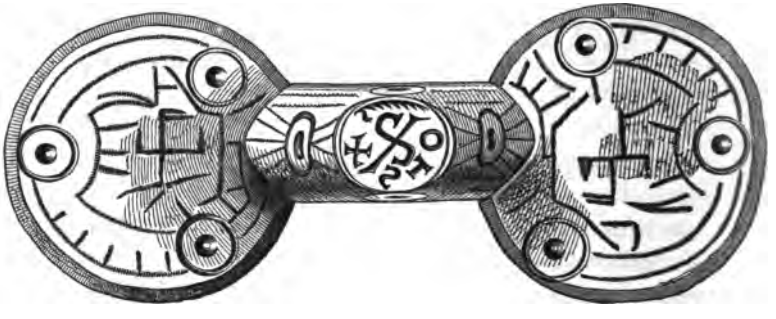

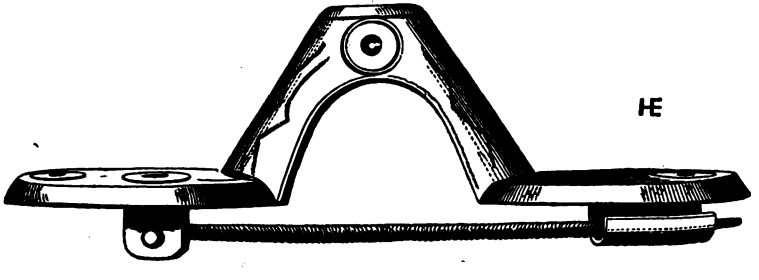

On a pu voir par la planche XCVI, publiée dans votre

Cours d'antiquités monumentales, que les objets trouvés dans les sépultures de Conlie (département de la Sarthe) étaient identiques à ceux qui ont été découverts par M. l'abbé Cochet dans la vallée de l'Eaulne; les peuples auxquels appartiennent ces dépouilles sont donc absolument les mêmes. Les uns et les autres faisaient partie de ces tribus conquérantes qui, venues de l'Orient, se sont avancées, toujours guerroyant, jusqu'à la presqu'île armoricaine, terme extrême imposé par la nature à leurs courses aventureuses.

On trouve, dans le département de la Sarthe, comme en Normandie, les mêmes agraffes, les mêmes fibules, les mêmes armes, les mêmes perles; la fibule dont je vous envoie le dessin est très-vraisemblablement sortie d'un des cimetières du Maine; toutefois je ne saurais vous l'affirmer parce que je n'ai pas eu le bonheur, comme notre collègue, de la trouver en place. Mais ce que je tiens à constater, c'est son authenticité et son identité de formes et de dessin avec celles qui sont sorties du cimetière de Conlie. Je viens de revoir les échantillons conservés par M. Desberries, et j'en ai rencontré un surtout qui est identique, à l'inscription près, à celui qui fait l'objet de cette lettre (les n°s. 14 et 15 de votre planche en donnent l'idée).

L'inscription est dans le détail caractéristique de ma fibule; en effet, cette circonstance est tellement rare sur les monuments de cette nature, et le mot gravé est tellement significatif, que je n'hésite pas à vous signaler cette fibule comme un des objets les plus curieux que les sépultures mérovingiennes aient encore produits.

Cette inscription est gravée au burin sur une petite table circulaire, placée à la partie la plus saillante de la fibule; je vous donne d'ailleurs un plan et une coupe du monument, qui vous permettront de saisir parfaitement la position saillante de cette tablette.

La gravure en creux permet de reproduire une empreinte très-nette, de sorte que j'ai été conduit dans ma *Sigillographie du Maine*, à regarder cet objet comme un sceau mérovingien.

La partie centrale est occupée par un trait vertical sur lequel vient se placer en croix la lettre S, de manière à présenter avec le caractère monogrammatique dans le goût du temps les lettres SIꝶ, initiales de Sigismundus, de Siggulfus ou tout autre nom franc, dans lequel entreraient ces mêmes lettres, comme initiales. A l'entour et au-dessous d'une palme, on lit très-distinctement : XPSTO, en empruntant le P au monogramme central. Inutile d'insister sur l'orthographe du mot qui est, pour l'époque, parfaitement régulière.

On sait que, pendant toute la première partie du moyen-âge, le mot CHRISTVS s'est écrit XPISTVS, empruntant les deux premiers caractères à l'alphabet grec ; quant à l'absence de l'I, il ne faut pas s'en préoccuper, parce qu'il est représenté d'une manière certaine par le pieu central autour duquel l'S s'enroule; enfin, l'S, le T et l'O sont à leur rang.

Il me semble que ce mot CHRISTO, placé sous une palme, a un caractère éminemment chrétien, et qu'il y a là une invocation de la nature de celle qu'on trouve sur les sceaux des premiers carlovingiens : XPE PROTEGE....., etc., je dirai plus, quelque chose qui rappelle le fameux, HOC SIGNO VINCES du premier empereur chrétien.

Il me semble donc, qu'en empruntant ce langage figuré auquel l'antiquité nous a habitué, on peut lire ainsi notre inscription : *La victoire* (représentée par la palme) *est à Sigismundus ou Siggulfus, par le Christ.*

Il vous appartient plus qu'à personne, Monsieur et cher Directeur, de décider si ma lecture est fondée sur une saine appréciation du monument qui nous occupe ; le chaton des anneaux et le pommeau des épées ont porté des sceaux ; je

possède une clef qui en offre aussi un rare exemple; il n'y aurait rien d'étrange dès lors à ce que cette fibule, objet essentiellement personnel, eût servi à sceller un diplôme mérovingien; je vous livre encore cette hypothèse pour ce qu'elle vaut; il me faudrait votre crédit et l'autorité de votre nom pour changer mon hypothèse en réalité. Dans tous les cas, je désire vivement que notre collègue, M. l'abbé Cochet, voie dans ces lignes un témoignage de l'intérêt que m'a offert la lecture de son livre, et du désir que j'ai éprouvé d'ajouter une fleur au faisceau, déjà si riche, de sa moisson archéologique.

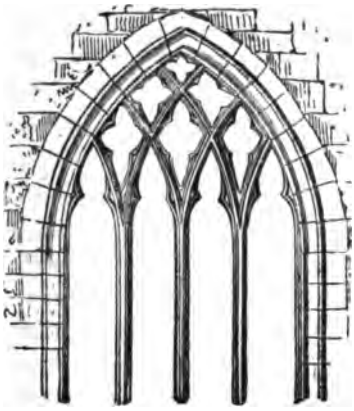

NOTE

SUR

LA PAROISSE DE BAZOCHES,

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

(Extrait d'une lettre adressée en décembre 1853 à M. de Glanville);

Par M. J LOUISFERT,

Curé de Rumesnil, ancien vicaire de Bazoches.

La paroisse de Bazoches est ancienne. On la voit figurer dès le commencement du XIe. siècle. Une portion de son territoire faisait partie de la dot de la comtesse Lesceline, qui la donna à son abbaye de St.-Pierre-sur-Dive. Son fils Robert, comte d'Eu, donna, en 1059, aux religieux du Tréport, l'église de Bazoches avec toute la dîme et tout ce qui appartenait à l'église, etc. « Do.... Basilicis terram ad unam car- « rucam et ecclesiam cum tota decima et quidquid ad eam « pertinet, et mansiones hospitum duodecim. » (*Gal. ch.*, t. XI, inst. eccl. Rot. X chart. fund. ulter. p.).

L'église qui existait alors fut rebâtie, à la fin du XIe. siècle, ou plutôt au commencement du XIIe., probablement par Roger de Montbrai, fils de Néel d'Aubigni, sénéchal du roi d'Angleterre, et fondateur des abbayes de Villers-Canivet, de Bellelande et de plusieurs autres (*Monasticon ang.*, *Gal. ch.*), qui mourut en Palestine. C'est lui, du moins, qui était seigneur de Bazoches à cette époque.

En 1137, Geoffroi Plantagenêt, s'étant emparé du château de Bazoches, le détruisit et avec lui l'église, qui devint la proie des flammes. « Bazolcas, oppidum Rogerii de Molbraio, cum ecclesia combussit, ibique XVI homines ignis extinxit (Ord. Vit., *Hist. ec.*, l. XIII). Les religieux et plusieurs des seigneurs qui possédaient des terres à Bazoches, bâtirent des chapelles pour leurs vassaux, et la paroisse prit le surnom de Bazoches-aux-Eglises.

Après être restée long-temps dans l'état où l'incendie l'avait réduite, l'église fut restaurée dans le XIVe. siècle.

Louis XI ayant donné, en 1470, la baronnie de Bazoches à Thomas Sécuyer, chevalier écossais, capitaine de ses gardes, ce seigneur fit ajouter à l'église les deux belles chapelles qui en forment le transept, comme l'atteste l'épitaphe assez curieuse que vous me pardonnerez de citer ici :

« Ci git noble homme messire Thomas Sécuyer, en son « vivant chevalier, natif du royaume d'Ecosse, baron et sei- « gneur de Bazoches, de Mabranchex, de Memeigny en Berri, « de St.-Etienne, St.-Ivers de Pusieu et de Beauvoir en « Dauphiné, conseiller, chambellan du roi notre seigneur, « jadis bailli de Caen, capitaine de cent lances, maître « d'hostel, capitaine de la garde d'icelui seig. et alors de « son trépas capitaine et s^r^. de Falaise, fit faire cette cha- « pelle et y fonda une messe chacun jour par..... livres de rente « par an lequel décéda au mois de novembrele jour Ste. « Catherine 1480. Dieu fasse pardon à son ame. Amen. »

Entre autres sépultures remarquables, la chapelle qui est en face renferme la tombe de M. Enguerrand Le Chevallier, missionnaire zélé, fondateur principal du séminaire de Séez (Masseville), archidiacre du Bellemois, grand-vicaire et supérieur du séminaire de Séez, qui était né à Bazoches en 1631 et qui y mourut le 21 août 1697.

La chapelle accolée au côté gauche du chœur fut bâtie

vers 1620 par Françoise d'Averton de Coulonges, veuve de François de Vauquelin, baron de Bazoches, bailli d'Alençon, qui fut député de la noblesse aux États-généraux de 1614 et qui laissa, en mourant, les deniers avec lesquels son épouse fonda la communauté des Ursulines de Falaise. Cette chapelle contient le caveau des Vauquelin de la branche Sassy-Bazoches. Cette histoire pourrait se lire tout entière sur le monument, malgré quelques dégradations que lui ont faites des mains inhabiles.

Des zônes de maçonnerie en arête, des modillons, ailleurs des arcatures à cintre géminé supportées sur des modillons, des fenêtres à cintre géminé, sans colonnettes ni meneaux, tels sont les caractères que présentent la nef, le chœur et la tour. Comme dans un grand nombre d'églises du XIe. siècle, la tour carrée et massive est au point de jonction de la nef, du chœur et des transepts.

Les colonnettes minces et les tores élégants de la fenêtre du chevet, les colonnettes et les moulures amaigries du portail semblent bien indiquer que les deux gables furent refaits au XIVe. siècle.

Les deux chapelles latérales furent bâties, ou plutôt sans doute rebâties, au XVe. siècle. Leurs fenêtres flamboyantes, leurs moulures et leurs nervures prismatiques suffiraient bien pour l'indiquer. Des écussons, soutenus par des anges, qui forment les clefs de voûtes, font assez bon effet. On trouve les fenêtres très-belles. Malheureusement les meneaux auraient besoin de réparations. Les fragments de vitraux qui restent là et dans la nef montrent que l'église en était toute décorée; aujourd'hui ces débris ne servent qu'à causer des regrets. Les quatre arcades de la tour ont été refaites en sous-œuvre dans le style des chapelles.

Enfin la chapelle des Vauquelin est évidemment moderne.

M. le Curé, qui a du goût et qui aime beaucoup son église,

quoique dépourvu de ressources, a entrepris de la réparer. C'est en enlevant les enduits de la nef, qu'il a découvert les fresques dont vous avez entendu parler. Elles couvraient les murs en entier; malheureusement l'ouvrier, ou le vandale, qui travaillait en l'absence de M. le Curé, en a détruit une grande partie avant qu'on en pût connaître l'existence. Les murs de la nef paraissent avoir été couverts de peintures à plusieurs époques successives. Dans un endroit où il existait quatre enduits superposés, j'ai observé des traces de peintures sur le premier enduit, qui recouvre immédiatement la pierre et d'autres se voient sur le troisième enduit. S'il était possible de supposer que ce petit morceau de peinture, plus ancien, eût échappé aux ravages de l'incendie qui a laissé sur les pierres des traces bien visibles, il faudrait en conclure que dès le principe l'église était enrichie de tableaux à fresque. Suivant le sentiment d'un peintre, qui a visité l'église, les tableaux des couches supérieures auraient encore été exécutés à deux époques différentes. Il semble que les murs furent couverts de longues files de niches ogivales renfermant des personnages isolés, dans le genre de ceux qui se voient aux portails de nos cathédrales. On aperçoit encore trois de ces niches; mais un seul personnage a échappé à la dévastation. C'est une sainte martyre. Elle est nue; un nimbe orne sa tête; une sorte de lance qu'elle tient en main paraît indiquer le genre de son supplice. Quoique les bras soient trop grêles et un peu raides, les amateurs trouvent cependant qu'il y a quelque chose d'assez correct dans le dessin et de gracieux dans l'ensemble. Le bas de la niche et même le bas des jambes de ce personnage sont recouverts par la bande de peinture qui forme *le sol* d'une des grandes fresques, qui pourraient bien avoir été faites un peu plus tard et avoir fait disparaître une partie des peintures faites précédemment. Les amateurs qui les ont vues pensent que ces dernières ont dû être exé-

cutées dans le courant du XIVe. siècle ; il semble que du moins elles ne doivent pas être postérieures à la fin du XVe.

L'un de ces grands tableaux représente le crucifiement de Notre-Seigneur. Le Christ est déjà attaché à la croix que plusieurs personnages s'efforcent d'élever. Par derrière, faisant fond à ce tableau plutôt que second plan, sont assis deux grands personnages, drapés dans de larges manteaux. A quelque distance du pied de la croix est le groupe des saintes femmes. Un peintre a admiré la Vierge qui tombe en pamoison. Mais le Christ surtout paraît remarquable : il est svelte, d'un dessin pur et d'une touche gracieuse.

Un autre tableau est une descente de croix. Outre le corps du Sauveur, qui est déjà détaché, on voit les larrons sur leurs gibets. Cette fresque est peut-être un peu moins bonne que la précédente, puis elle a plus souffert.

Chacun des tableaux était accompagné d'un écusson. Si ces armoiries étaient mieux conservées, peut-être elles pourraient aider à préciser une date et peut-être elles nous feraient connaître les personnages qui nous ont donné l'exemple d'un saint zèle pour la décoration de notre église.

Si, comme nous le pensons, ces peintures ne peuvent être ni restaurées, ni conservées telles qu'elles sont, elle pourraient bien être dessinées et sans doute elles seraient intéressantes au point de vue archéologique. Peut-être aussi des recherches faites dans d'autres parties de l'église amèneraient-elles d'autres découvertes.

Monsieur, M. le Curé, qui me permet de joindre ma prière à la sienne, désire bien vivement que la savante Société dont vous êtes l'un des membres les plus éminents, veuille bien examiner si l'église de Bazoches-au-Houlme ne serait point digne d'être mise au nombre des monuments à la restauration et à la conservation desquels elle veille avec une louable sollicitude.

RAPPORT

A M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

SUR UNE

VISITE FAITE AU CHATEAU RUBRICAIRE [1];

Par M. LA BEAULUÈRE,

Inspecteur des Monuments pour le dép^t. de la Mayenne.

La Société française a accordé, dans une des séances tenues à Troyes dans le cours de l'année 1853, une somme de 200 fr., destinée à faire des fouilles au *Château Rubricaire*, situé dans la commune de Ste.-Gemme-le-Robert, canton d'Evron, département de la Mayenne. Ce château est placé sur une petite chaîne de montagnes qui se détache de la grande chaîne faisant la séparation du bassin de la Loire d'avec celui de la Seine, et qui vient se perdre dans le département de la Mayenne sous les noms de *buttes de Rochard, de Montaigu et des Couësnond.*

Rubricaire est placé sur le bord de la route stratégique

(1) Doit-on dire *Rubricaire* ou *Rubicaire.* La butte de *Rochard*, sur laquelle le château est situé, est désignée, dans d'anciens titres latins, par le mot *Rupiacus.* Nous écrivons *Rubricaire* pour nous conformer à la dénomination la plus usitée dans le pays.

n°. 6, de Cossé à Bays, sur le versant de ces montagnes, du côté de l'Ouest. En arrière, il est dominé par le sommet aride de Rochard. Nous ne possédons aucuns renseignements sur son histoire; aucune tradition locale, aucun fait historique ne s'y rapporte. On ne sait à qui a appartenu le château Rubricaire; son emplacement ne relevait d'aucun fief, et il n'avait aucun fief relevant de lui (1). Il est placé sur un terrain communal. On y a trouvé, suivant M. l'abbé Gerauld (2), dans des fouilles faites antérieurement, quelques médailles appartenant aux comtes du Maine, du XIe. siècle, entr'autres de *Herbert*, dit *Treille-Chien*. M. le maire de la commune de Ste.-Gemme, qui nous accompagnait dans notre exploration, nous dit que plusieurs médailles romaines avaient été également trouvées. Il ne put que nous indiquer les personnes entre les mains desquelles elles se trouvaient; ne les ayant point vues, nous ne pouvons dire ici à quelle époque elles peuvent appartenir.

Si l'on interroge sur ces ruines les habitants des villages qui les avoisinent, ils vous répondent que ce *château fut bâti par César et qu'il fut détruit par les Anglais*. Des cendres, des pierres à demi calcinées, annoncent, en effet, qu'il a dû être détruit par le feu; mais à quelle époque? c'est ce que l'histoire de notre pays nous laisse ignorer, et ce qu'il nous est impossible de dire.

Il nous a paru, par les caractères de sa construction, appartenir à l'époque romaine. Le peu qui reste de ses murs l'atteste évidemment par le parement extérieur construit en moellons de petit appareil et par leur intérieur rempli de pierres noyées dans le mortier de chaux vive, ayant acquis la plus grande dureté. Des briques à crochets que nous avons

(1) Le Paige, *Dict. hist. du Maine*, art. Ste.-Gemme-le-Robert.
(2) *Hist. d'Evron*, Godbert, 1840.

trouvées en grande quantité dans les décombres en sont encore une preuve évidente.

Son enceinte formait un carré d'environ 3 à 4 ares de superficie. Elle n'existe plus aujourd'hui qu'en ruines amoncelées, dont l'intérieur a été, déjà depuis long-temps, soumis à la culture. Une seconde enceinte paraîtrait avoir existé; on en voit encore quelques rares vestiges. Près de la ferme de *** qui touche à l'enceinte extérieure, du côté de l'Ouest, on retrouve une ancienne construction qui porte le nom de *la Prison*. On y remarque cette particularité, c'est que le mortier qui se trouve encore entre les vides du petit appareil, conserve les traits de la truelle qui marquaient la division des joints.

Vers 1836, des fouilles ont été faites au château Rubricaire. M. Magdeleine, ancien ingénieur en chef du département de la Mayenne, les fit exécuter en même temps qu'il en faisait au camp romain de Jublains, dont Rubricaire n'est éloigné que d'environ 8 kilomètres. Ces fouilles, faites avec toute l'intelligence et le savoir dont M. Magdeleine a donné la preuve aux déblais de Jublains, mirent à découvert une partie de murs à l'Ouest, désignée par les lettres A B C sur le plan annexé. A l'angle Nord-Ouest on a découvert un petit appartement carré B D E. Derrière cet appartement, dans l'enceinte, on voit comme un couloir F, sur l'intérieur des murs duquel des déchirures peuvent faire croire qu'il était recouvert par une voûte. A l'angle opposé, côté du Sud-Ouest, sont les restes d'une tour carrée, en saillie sur l'édifice.

Dans le reste de l'enceinte on exécuta des tranchées G H I, perpendiculairement à l'axe des murailles, afin de pouvoir juger de l'intérieur de ces monceaux de ruines. Ces ouvertures ne laissèrent rien apercevoir qui pût engager à pousser plus loin les fouilles sur les autres faces du château. Aux angles Sud-Est et Nord-Est existaient aussi des tours : il

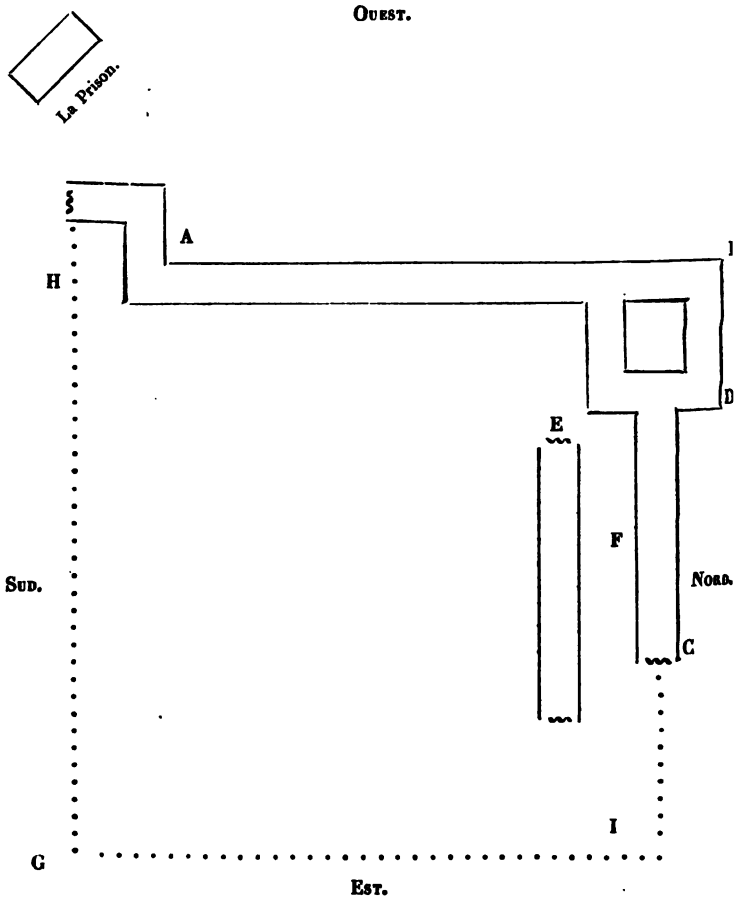

CHATEAU RUBRICAIRE.

Route stratégique n°. 6 de Cossé à Bays.

est impossible, dans l'état actuel, de déterminer si elles avaient une forme ronde ou carrée.

En présence de ces travaux, faits antérieurement à notre visite, nous n'avons pas cru devoir donner suite au vote de la Société française ; nous n'avons pas commencé de fouilles. De concert avec les membres de la Société qui nous accompagnaient, MM. Denis et Destouches, nous avons pensé que l'argent qui nous avait été accordé pour les fouilles à Rubricaire serait plus fructueusement employé à faire des recherches sur l'emplacement de *la cité de Saulges*, lieu où le géographe Danville, d'après Ptolémée, place *Vagoritum*, ville capitale des *Arviens* (1).

Ces fouilles coïncideront avec un déblai d'environ 1 mètre de profondeur qui va s'effectuer dans la presque totalité du bourg de Soulgé pour le passage d'un chemin communal. On rencontre fréquemment dans la rue de ce bourg et dans les terrains voisins, des sarcophages en pierre coquillère étrangère au pays. Nous avons pensé que ces fouilles faites simultanément sur l'emplacement de la cité, à environ 1 kilomètre du bourg et dans le bourg même, pourraient avoir d'heureux résultats.

On prétend qu'une voie qui partait de Jublains, se rendait à Rubricaire, de là à Ste.-Suzanne, passait par le château de Thorigné-en-Charnier et conduisait jusqu'à la cité d'Erve. Nous nous proposons d'étudier cette voie qui vient se prolonger jusqu'au bourg d'Entrames, sur un parcours assez étendu.

Le Congrès des délégués de la Société française ayant au-

(1) Cette opinion sur l'emplacement de la ville de *Vagoritum* est contestée de nos jours dans un savant mémoire publié par M. William d'Ozouville, dans le *Bulletin* de la Société de l'industrie de la Mayenne, année 1853.

torisé les fouilles à faire à Soulgé, au lieu de celles de Rubricaire, nous aurons l'honneur de vous rendre compte des résultats que nous aurons obtenus, et en même temps des études que nous aurons faites sur cette voie qui reliait ces différents points. Elle est connue sur plusieurs parties sous le nom de *Chemin romain*, et passait près d'une autre station qui a dû exister aussi auprès du bourg d'Entrames.

RAPPORT

SUR

DEUX EXCURSIONS ARTISTIQUES,

DANS LES CABINETS DE TOULOUSE,

Par M. le Vte. DE CUSSY,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

La Société française pour la conservation des monuments a toujours recommandé l'exploration des collections publiques et particulières ; elle croit, en conséquence, devoir reproduire dans son *Bulletin* le rapport fait par M. de Cussy à Toulouse en 1852 et imprimé dernièrement dans le compte-rendu du Congrès scientifique de France. Voici comment s'exprime M. de Cussy :

1re. Excursion.

M. le professeur Capmas (1) voulut bien nous ouvrir le premier ses portes, et il y avait certes bonheur à être admis.

Quelques jolies toiles ont d'abord attiré notre attention. Ici, un Swæbach de fort bonne exécution ; là, un Otto Venius offrant les amours les plus mignons. Puis, après avoir ri devant

(1) M. Capmas est aujourd'hui professeur en droit, à Dijon.

une excentricité de Biard (un père ou un parrain faisant largesse de jouets), nous avons été introduits dans le véritable sanctuaire de notre hôte où il conserve les perles les plus précieuses de son riche écrin, les émaux les plus fins, les mieux conservés. La ville de Limoges devrait vraiment offrir à M. Capmas le droit de bourgeoisie par acclamation, car elle ne pourrait trouver un ami plus dévoué, un plus ardent champion de sa gloire artistique.

A côté d'assiettes de Jean Courtois (1566), que l'on se disputerait au prix de 4 et 500 fr. pièce, on ne peut trop admirer une aiguière et une salière représentant le Triomphe de Diane, du même artiste. Son frère Pierre (1560-68) a fourni une superbe écritoire émaillée, œuvre aussi rare que finement traitée.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je tentais de vous décrire tous les joyaux de cette collection émérite. Des assiettes, une aiguière sortant des mains de Pierre Rexmond ou Raymond (1538-78), un grand et beau Christ de Jehan Limosin (XVIe.) et des plaques de Léonard Limosin (1532-60), une coupe signée Colin et datée de 1543, ce qui est à citer pour la rareté du fait. Une très-belle plaque de Suzanne Court (XVIe.), et, entre autres, une rape à tabac émaillée d'un excellent travail. Il en faut laisser et des mellleurs. Toutefois, je ne peux quitter M. Capmas sans rappeler qu'il possède encore plusieurs beaux ivoires et une clef du XVIe. siècle, vrai bijou dont une loupe seule peut faire apprécier toute la perfection.

Je demande pardon à notre gracieux collègue si, pressé par le temps, je ne peux rendre justice à sa charmante collection dont nous nous sommes séparés à regret, pour répondre à l'invitation de M. Latour, l'heureux triomphateur qui ne compte pas moins de quatorze médailles en or et en argent, preuve évidente de l'habileté de son pinceau.

Une fois en possession de son *studio*, nous ne pouvions nous lasser de fouiller dans ses cartons remplis des plus charmantes études à la mine de plomb, représentant des sites des Pyrénées ou d'Espagne, de manière à défier toute rivalité en ce genre. C'est prodigieux d'effet et de grâce.

Les études à l'huile de M. Latour n'ont pas moins de mérite. Le royaume de Valence, Alicante, Tolède et ses environs s'y retrouvent avec un grand bonheur d'exécution. Son atelier renferme encore plusieurs tableaux, œuvres de choix et d'artistes différents; nous avons à vous signaler, entre autres, un Buffon de Greuze tout-à-fait hors ligne.

Dans une autre partie de l'appartement sont des bahuts fort curieux par la forme et pour les sculptures; puis, un Trevisan du premier ordre. C'est le martyre de plusieurs saints. Le dessin et l'entente anatomiques méritent tout éloge.

Un joli bas-relief de la fin du XIVe. siècle représente un sujet pieux : saint Sernin, si je ne me trompe, et saint Louis à genoux; le travail en est bon.

Nous avons encore remarqué une petite merveille en buis, grosse comme une noix; on y trouve la Vierge, le divin Enfant et deux anges du faire le plus soigné.

Il faut regarder aussi une charmante terre cuite de Lucas. C'est un petit satyre jouant avec un chat.

M. Latour possède également quelques jolis émaux et une réunion assez nombreuse de meubles sculptés de diverses époques, et autres objets de valeurs que je voudrais pouvoir vous décrire; j'avoue que je les ai vus par trop en courant, car déjà nous avions abusé de la patience de M. Ducos qui, depuis une demi-heure, nous attendait. Mais aussi le moyen de quitter à temps fixe les ateliers comme ceux de M. Latour qui a été parfait pour nous!

Prenant enfin le pas gymnastique, nous avons pu gagner sans autre retard la maison de M. Ducos, qui a bien voulu

également mettre à notre disposition le grand nombre d'objets appartenant à l'archéologie ou aux beaux-arts, qu'il est parvenu à réunir avec autant de bonheur que d'intelligence.

Nous avons salué d'abord une peinture sur bois d'un style assez archaïque, et qui nous a paru appartenir à l'école allemande : elle représente l'archange saint Michel occupé de sa haute mission du pèsement des âmes : sous un des plateaux se voit l'esprit du mal qui s'y cramponne de toutes ses forces; il y met une ardeur de convoitise incroyable, dans l'espoir de s'emparer de la pauvre petite âme soumise à l'épreuve suprême; mais il aura beau faire, on prévoit qu'il en sera pour ses frais. Nous avons ensuite inventorié successivement une fort belle et riche croix byzantine; plusieurs sceaux intéressants par leur date ou le souvenir de leurs anciens possesseurs; plusieurs émaux fins et bien conservés; un petit meuble florentin du XVIe. siècle, en fer ciselé, damasquiné et niellé, d'une grande valeur et d'un excellent goût. C'est ce qu'on appelle un *cabinet* aux tiroirs multiples et aux nombreuses statuettes allégoriques. M. Ducos nous a assuré qu'il avait passé de François Ier. à un seigneur de l'illustre maison de Lautrec.

Tout à côté se voit un autre meuble fort beau, mais de grandes proportions et orné de riches incrustations en bois.

Parmi les antiquités, nous avons à vous signaler un fragment en vert-antique, d'une colonne de grand diamètre, trouvé dans la Garonne; on suppose que c'est un débris d'un temple de Minerve de la vieille Toulouse.

La collection de M. Ducos aurait mérité une plus longue station; mais déjà nous avions fait attendre nos hôtes au début, il ne fallait pas doublement abuser de leur patience, nous avions d'ailleurs assez copieusement butiné pour cette première séance. Toutes ces considérations réunies et pesées, nous nous sommes dit : au revoir et à bientôt.

2e. Excursion.

Ce n'était pas sans raison que nous n'avions pas voulu ajouter au programme précédent, et commencer, sans pouvoir l'achever, l'inventaire de la collection que l'on nous permettait encore de visiter. Il s'agissait, Messieurs, d'un de ces véritables Musées qui demandent la vie d'un homme, une bourse amplement garnie, des connaissances aussi étendues que variées, et un bonheur peu commun dans ses recherches; et cependant M. Jules Soulages est encore fort jeune, et doit avoir réuni, d'une manière surprenante, toutes les autres conditions imposées. Cet heureux collecteur demeure un peu loin du Capitole; là-bas, là-bas, au bout de la ville et presque par-delà. Mais comme cette longue course est promptement oubliée à la vue des merveilles qui s'étalent devant vous! Vous êtes en plein moyen-âge, et pour peu que vous soyez enthousiaste, vous vous croirez aisément l'hôte d'un duc de Ferrare ou d'un de ces riches marchands de Florence qui arrivaient à la couronne ou s'alliaient aux rois. Tout est complet : du chenet en fer ciselé au lustre en cristal de roche, du meuble le moins important dans l'économie domestique au bijou le plus recherché. Du Sommerard en eût été jaloux; les Brunet et les Sauvageot en dessécheraient d'envie, s'ils apprenaient surtout qu'une aussi riche collection s'approchât des leurs. Il y en a pour tous les goûts. Mais hâtons-nous d'invoquer la mémoire de ceux qui ont fait partie de notre excursion, et de donner aux autres au moins un aperçu sommaire de ce qui a le plus particulièrement charmé nos yeux et notre pensée. La tâche est longue, les limites d'un compte-rendu tel que celui-ci sont assez restreintes, et il faut éviter l'allure fastidieuse d'un catalogue. Aussi ne ferai-je *qu'écremer;* passez à un normand cette expression un peu triviale.

Voici, dès l'entrée, des médailles gauloises, romaines, ibériques et autochthônes à occuper bon nombre de numismates ou *numismatistes*, comme le veulent ces Messieurs de Paris. Nous n'avons pas le loisir convenable à cette étude; mais arrêtons-nous devant ces beaux médaillons des XVe. et XVIe. siècles, représentant les plus illustres personnages de cette époque, œuvres excellentes des Pisan, des Boldu, des Petricini, etc. Plusieurs sont de la plus grande rareté et quelques-uns inédits; c'est donc une galerie du plus haut intérêt à tous égards.

Parmi les sceaux, il en est un en cristal de roche du XIe. siècle : c'est celui de Sanche Ier. d'Arragon, qui avait épousé Philippe, fille de Guillaume, comte de Toulouse. C'est de l'histoire du pays. Il faut encore vous parler d'un autre sceau, celui d'Oderic de Bunnaparte (lisez Bounnaparte); il est du milieu du XIVe. siècle, et vient de la collection du dernier doge de Venise, Manin. Il y a de l'à-propos dans cette trouvaille.

Parmi les peintures, on se groupait devant le portrait de Laure de Noves, l'amie de Pétrarque, qui, à l'intérêt du sujet, joint celui d'avoir été donné, et M. Soulages paraît en être certain, d'avoir été donné, dis-je, à Urbain VIII, en 1642, lors de son passage à Avignon. On peut conclure de cette dernière circonstance qu'à cette époque la tradition plaidait en faveur de l'authenticité de ce portrait.

Une autre toile digne, par son fini, de la main de Van-Eyck à qui on l'attribue, représente Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; c'est une peinture capitale. Puis, un *patriarche* et *sainte Catherine*, de Crivelli, de l'école milanaise.

Il y a de l'école vénitienne, méritant d'être citée, une délicieuse sainte famille de Vivarini (XVe.) de la plus suave expression, et un *dominicain* de Jean Bellin, d'une couleur et d'un faire excellents, etc.

Tout cela dans des cadres richement sculptés et qui se mirent dans les plus belles glaces de Venise.

Partout des tapisseries flamandes de la fin du XVe. siècle. Les portières les plus somptueuses vous introduisent dans les différentes parties de ce *palais* de la renaissance. Après les deux premières pièces dont je viens de vous entretenir, il faut pénétrer dans le grand salon. Ma tâche devient de plus en plus difficile. Figurez-vous, Messieurs, une réunion de meubles de prix, principalement sculptés, et se comptant par centaines, tous dignes à des degrés divers, sans doute, de l'emplacement d'élite qui leur a été assigné, et ce n'est pas peu dire, ainsi que vous le verrez de plus en plus.

Nous sommes entrés. Payez d'abord, Messieurs, un juste tribut d'admiration à cet ensemble si splendide, puis, arrêtons-nous devant cette haute cheminée en pierre appartenant à la renaissance italienne. Les frères Lombard en ont fait un chef-d'œuvre. L'architrave s'appuie sur deux tritons reposant sur deux candélabres ornés de bas-reliefs variés, et qui en même temps sont supportés par des lions. La frise de cet architrave offre une chasse aux bêtes fauves. C'est la scène la plus animée! Une multitude de petits personnages en relief, à pied, à cheval, armés de la trompe ou de l'épieu, excitent l'ardeur des chiens et se hâtent vers le but : tout cela est traité de main de maître. Mais cette cheminée ne se fait pas remarquer seulement par ses sculptures, elle a son mobilier au grand complet. Ainsi elle abrite, outre une pelle et des pincettes très-historiées, deux paires de chenets en fer; l'une est terminée par les groupes de Vénus et de l'Amour, d'Adonis et son chien, supportés par un satyre. Ils ont appartenu à un doge de Venise dont ils donnent les armes.

La seconde paire vient du palais des comtes Brancaleoni.

Il n'y a pas moins de trois soufflets pour activer, au besoin, ce vaste foyer. Sur l'un on voit l'écusson d'Hercule d'Este;

sur un second se trouvent toutes les déités de l'Olympe, et au centre les forges de Vulcain. Je passe le numéro trois, quoiqu'il soit aussi fort bien ouvragé. Continuons.

Dans une soixantaine de chaises ou de fauteuils armoriés et sculptés, il en faut choisir quatre en X : ils sont aux armes de Guido Ubaldo II, duc d'Urbino, et richement incrustés d'ivoire et de bois de diverses nuances. De la splendide demeure du même prince, viennent encore un secrétaire et deux bahuts d'un travail non moins dignes de remarque.

Au doge Gradenigo appartenait cette lanterne de 3 mètres de haut, ornée à profusion de caryatides, mascarons, etc.

A droite et à gauche d'une des portes s'étalent deux superbes corbeilles de mariage, sculptées par quelqu'élève de Michel-Ange, dont l'habile ciseau les a couvertes de sujets tirés de l'histoire sainte et d'allégories plus ou moins poétiques.

L'heureuse fiancée qui les reçut était une comtesse della Parta, et c'est d'un de ses descendants, marié à une princesse Colonna, que M. Soulages les a pu obtenir.

Que vous dire, Messieurs, d'une série de tables, de dressoirs, de buffets chargés des plus précieux objets? Vous y pourrez voir une suite de miroirs métalliques, chose rare. Notre hôte nous a montré celui de la peu scrupuleuse Lucrèce Borgia, et la Psyché d'Isote de Rimini; ces deux pièces sont armoriées, et particulièrement à noter.

Le premier représente les *génies du bien et du mal*, curieux sujet de méditations entre les mains de son ancienne maîtresse.

Le second est couvert des ornements les plus délicats, au milieu desquels se trouve l'écusson des Malatesta, leurs divers emblêmes, et jusqu'aux décorations obtenues par Sagismond, de différents princes italiens.

Ici, sont des bronzes de premier choix, flambeaux, lampes,

girandoles, damasquinés en argent ou gravés, de toutes formes et goûts.

Là, c'est un heurtoir attribué à Jean de Bologne avec de grandes probabilités. Il forme un groupe de cinq figures des mieux traitées. Près de là encore voyez ce drageoir, comme il est soigné et fini! Aussi le croit-on œuvre du grand Michel-Ange, encore bien qu'en mon particulier je sois plutôt tenté de le supposer sorti des ateliers d'un autre artiste également fort éminent.

Voici des figurines, des cassolettes sans nombre, parmi lesquelles il serait bien difficile de faire un choix, je vous l'assure. C'est le panier de cerises du fabuliste. Je ne peux cependant passer sous silence un excellent buste par Sansovino. Parmi les aiguières de cette partie de la collection, il en est une hors ligne, aux armes parlantes du doge Cicognara (une cigogne), et représentant aussi plusieurs traits de l'histoire romaine burinés par Horatio Sibantici, qui a signé, ce qui paraît être fort rare. Un autre vase du même genre et de forme dite étrusque, ayant son plateau, offre une multitude de figures de la plus fine exécution. Les verres vont bien avec les aiguières, et Dieu sait ce que Venise en a fourni à l'heureux collecteur! Il y en a de toutes les formes et de toutes les dimensions. Ceci m'amène naturellement à vous parler des verrières historiées des XVe. et XVIe. siècles; presque toutes celles de M. Soulages sont à sujets bibliques, je n'en citerai qu'une seule, elle est de Luca de Leyde, et d'une grande perfection : c'est *la Madeleine répandant des parfums sur les pieds du Sauveur.*

Limoges est représentée par plusieurs pièces remarquables de Rexmond, de Jean Courtois et un excellent portrait de Tiercelin La Roche-du-Maine, par Léonard Limosin.

Il y a, de Bernard Palissy, entre autres, un plat à *figulines rustiques* de la plus exquise finesse. Mais ce qui défie toute

rivalité, c'est la collection des Majolica d'Italie, surtout ces faïences irisées de Marco Giorgio de Gubbio (fin du XVe. et début du XVIe. siècles).

Un grand plat offre, presque de grandeur naturelle, le portrait de Pietro Perugino d'après un certain envoyé, dit-on, par son illustre élève, au duc d'Urbino.

Nous avons également admiré dans cette réunion si rare, et dont nombre de morceaux figurent dans l'ouvrage de Passeri, un orgue complet du plus charmant effet; le petit organiste est à son clavier, le souffleur à sa besogne : c'est d'une conservation et d'une finesse ravissantes.

Un peu plus, Messieurs, et j'allais oublier de mentionner deux fort belles terres émaillées, une *Vierge à l'enfant* d'une expression angélique, et une *adoration des mages*, du célèbre Luca della Robbia.

Le musicien archéologue ne peut manquer de s'extasier devant cette belle épinette si soignée, portant la date de 1523 et le nom de Portaloup de Verone. Voici des théorbes, des flûtes à bec en ivoire et ornées de bas-reliefs, tout l'arsenal d'un luthier des XVIe. et XVIIe. siècles.

Je ne citerai que pour mémoire une masse de manches à couteaux, râpes à tabac, peignes, etc., qui me demanderaient un volume, et à vous, Messieurs, une patience dont je crains d'avoir déjà abusé.

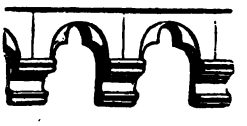

NOTE

SUR DES

ANTIQUITÉS ROMAINES

DÉCOUVERTES A ARLAINES,

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Soissons.)

Le rayon d'Arlaines est une sorte de plateau peu élevé, comme une ondulation légère de terrain, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à peu de distance de cette rivière, entre les villages de Fontenoy et d'Ambleny. Ce plateau a une inclinaison assez rapide du côté du Nord, mais, du côté opposé, il est presque de niveau avec les terres voisines. Au Midi il est longé par la route de Compiègne, et du Midi au Nord il est coupé par le chemin de Fontenoy à Cœuvres. La route nationale a remplacé en cet endroit l'antique voie romaine de Milan à Bologne dont on retrouve bientôt la ligne verdoyante. Près d'Arlaines se détache de cette voie un embranchement qui s'allonge vers le pays des Sylvanectes (Senlis). De ce point peu élevé, la vue se repose sur le cours sinueux de l'Aisne, sur la tour gothique de l'église de Fontenoy, sur des collines couvertes de vignobles au pied desquelles ce village et celui de Berny-Rivière étendent leurs nombreux hameaux.

Depuis long-temps la tradition du pays avait signalé le rayon d'Arlaines dont le plateau est maintenant livré au soc

de la charrue, comme ayant été l'emplacement d'une *ville* que les révolutions et des guerres dévastatrices avaient fait disparaître. Lorsqu'au printemps les blés verdissaient sur le plateau d'Arlaines et que l'on y voyait se dessiner de longues bandes d'une teinte plus jaune, produites par les fondations de murailles que nous avons découvertes depuis, on ne manquait pas d'y trouver des traces de rues, de places publiques, et d'y reconstruire toute une ville. On ajoutait, pour corroborer ces vagues indications, des faits plus positifs. On assurait que des caves profondes, des restes de murailles existaient en ce lieu; on montrait des débris de larges tuiles, des fragments de vases, des monnaies romaines qu'on y avait trouvés en le cultivant. On racontait même à ce sujet deux anecdotes dont il eût été difficile de garantir l'authenticité.

Frappé de toutes ces circonstances, le docteur Godelle avait signalé Arlaines à l'attention des antiquaires. Là, selon lui, était autrefois une *villa* à laquelle il va jusqu'à donner le nom de *villa Aureliana*, d'un certain *Aurelianus*, noble gallo-romain du Soissonnais, que Clovis envoya négocier son mariage avec Clotilde, fille du roi des Bourguignons. Cette opinion a été consignée dans l'*Histoire de Soissons*, par MM. Martin et Lacroix.

Telles étaient les données recueillies sur le rayon d'Arlaines et les suppositions plus ou moins vraisemblables dont il avait été l'objet, lorsque des ouvriers, occupés à creuser dans le rayon même le chemin de Fontenoy à la route de Compiègne, découvrirent successivement des fondations de murailles régulières et parallèles qui, traversant le chemin, paraissaient s'étendre latéralement jusqu'à une certaine distance; un aquéduc de petite dimension, dont le fond était formé d'une suite de larges tuiles à rebords, deux fragments de colonnes, de nombreux débris de vases, quelques objets antiques, des médailles, des fibules, et enfin, chose plus extraordinaire,

un amas considérable d'œufs du genre de ceux des pintades, dont un certain nombre était intact et le reste brisé.

La Société archéologique de Soissons fit alors pratiquer des fouilles qui furent dirigées par M. Gencourt, architecte.

Vu de la route de Compiègne, le rayon d'Arlaines offre à l'œil une surface plane légèrement élevée, et inclinant à droite et à gauche à ses deux extrémités. Qu'on se représente sur cette surface, soit par la pensée, soit plutôt à l'aide du plan si curieux dressé par M. Gencourt, un vaste parallélogramme formé d'un côté du Midi A par la route, du côté du Nord par un gros mur de soutènement, improprement appelé le *rempart* B, à l'Est C et à l'Ouest D par des murailles moins considérables dont on a retrouvé les traces, on aura une idée complète de l'espace que les fouilles ont embrassé et où elles ont mis à découvert les fondations de plus de deux cents cases ou appartements. Mais, pour faciliter encore davantage l'intelligence du plan, nous diviserons ces cases en plusieurs groupes formant comme de vastes corps de logis et occupant différents points du parallélogramme.

Le premier groupe, que j'appellerai groupe du Nord E, occupe toute la longueur du carré et devait être immense. Je dis devait être immense, car la partie qui se trouve à droite du chemin de la route de Compiègne à Fontenoy a été seule fouillée et se compose de soixante-quatorze pièces d'inégales grandeurs; mais les murailles traversent le chemin et ont été reconnues au-delà jusqu'à l'extrémité du carré F. Ce groupe s'appuie dans sa longueur sur une grosse muraille G, dont il n'est séparé que de 3^{m}. 30^{c}. et qui forme une longue terrasse. Il est traversé, à 6^{m}. 60^{c}. de ce rempart, par un aquéduc H qui suit la même direction et dans lequel se déchargent trois autres conduits moins profonds venant du Midi I, et dont l'un forme un retour d'équerre. Cet aquéduc passait sous le chemin, qui le coupe sur une longueur de 7^{m}. 50^{c}. J. Il est

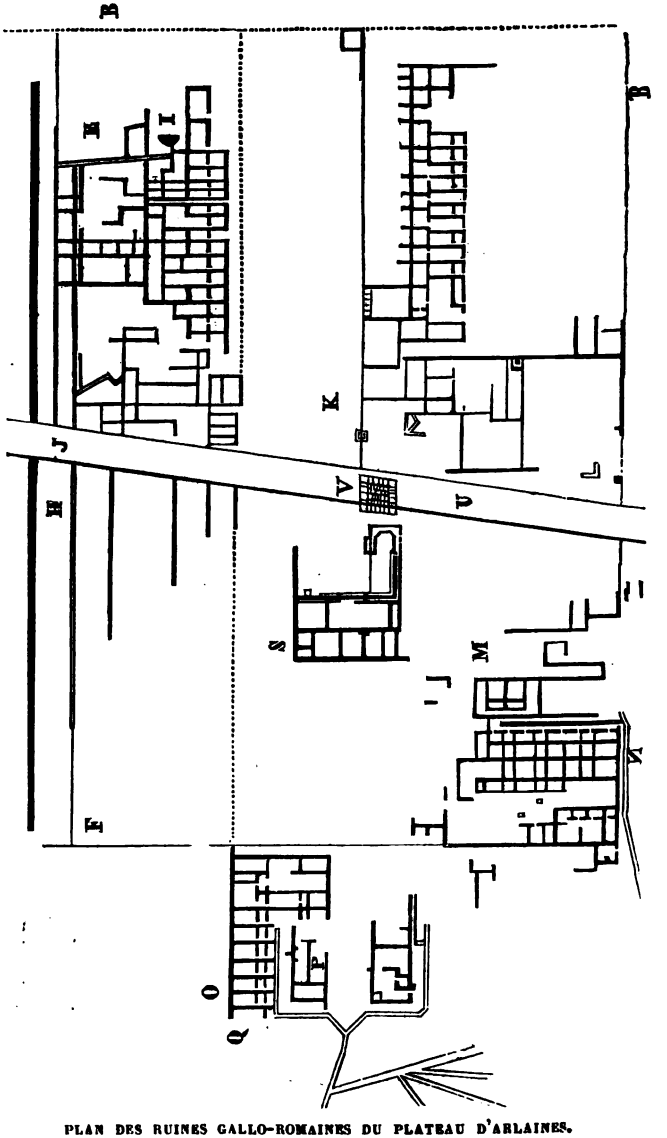

PLAN DES RUINES GALLO-ROMAINES DU PLATEAU D'ARLAINES.

bâti en petites pierres carrées. Sa base est à 1m. 85c. de la surface du sol et bien au-dessous du pavé des cellules. Le fond est formé d'une suite de tuiles à rebords aboutissant les unes aux autres. Il était enduit de ciment et rempli de terre. La disposition des cellules de ce groupe est telle, et elles varient si fort en grandeur qu'il est impossible d'expliquer comment la plupart de ces compartiments communiquaient les uns avec les autres.

Entre ce groupe et celui du Sud-Est qui lui est parallèle, il y a un espace où l'on n'a pas rencontré de constructions et qui semblerait avoir formé une cour intérieure K. Ce dernier se compose de trente-six loges disposées sur deux lignes et entre lesquelles on a trouvé des traces visibles de communications. Les entrées du dehors donnent du côté du Midi comme celles du premier groupe. Les murs de séparation de chaque loge s'avancent en-dehors des bâtiments sur cette espèce de cour intérieure et paraissent avoir été destinés à supporter des toitures en auvent, et à remplacer les portiques qui régnaient dans les cours intérieures des habitations romaines. Ce groupe ou corps de bâtiment a dû correspondre à un troisième dont il put être séparé également par une cour et avec lequel il était relié par une construction plus forte, si l'on en juge par l'épaisseur plus grande de ses fondations, et composé de huit à neuf compartiments beaucoup plus larges. C'est dans cette partie qui s'étend le long du chemin de Fontenoy qu'on a trouvé deux bassins en pierre de taille L, l'un carré et l'autre semi-circulaire, dont les parois étaient revêtues d'un enduit de ciment et auxquels aboutissaient des conduits en pierres.

Cette dernière construction elle-même paraît avoir été reliée avec celle du troisième groupe que j'appelle groupe du Sud-Ouest en traversant le chemin M. Ce troisième groupe offre de cinquante à soixante cellules; celles du milieu donnent une suite de compartiments d'une pareille dimension ac-

compagnés chacun d'autres plus petits qui paraissent avoir été autant de vestibules et qui portent des traces visibles d'entrée sur des corridors intérieurs. L'un de ces corridors, assez étroit, est traversé longitudinalement par un conduit N qui sort ensuite pour suivre la muraille extérieure et aller rejoindre d'autres conduits qui descendent vers la rivière.

Le quatrième groupe O Nord-Ouest de celui-ci est divisé en deux parties, dont l'une plus petite qui paraît avoir formé à elle seule une construction carrée P, a deux ou trois divisions intérieures plus grandes que les cellules ordinaires. Elle est presqu'entourée par un petit aquéduc dont une branche la traverse en formant plusieurs retours d'équerre. L'autre partie composée de vingt-sept à vingt-huit loges très-régulières, de même dimension et dont les plus petites Q sont aussi comme autant de vestibules des plus grands; elles communiquaient entre elles par des portes dont on a retrouvé les traces. De cette seconde partie sortent deux branches d'égoût qui, se réunissant à ceux dont nous avons parlé, descendent les pentes du plateau du côté du Nord-Ouest, et comme seraient diverses sources se rendant dans un seul aquéduc dont on a suivi la direction sur une longueur de plus de 100^{m}. en-dehors des constructions R. Les branches de ces conduits sont quelquefois très-petites; mais quand elles se réunissent, elles forment de véritables aquéducs bâtis solidement, dont le fond est toujours la large tuile à rebords, et dont la voûte est formée de grosses pierres plates; l'un des conduits était simplement composé de ces tuiles, l'une formait le fond, les deux autres, appuyées l'une contre l'autre, formaient la voûte et étaient recouvertes à leur point de contact par une tuile ronde dite faîtière.

Indépendamment de ces quatre groupes principaux, il y en a un cinquième vers S le centre des autres sur le côté Ouest du chemin de Fontenoy. Il s'y est trouvé sept loges dont une très-grande. On a remarqué que l'un des murs avait été con-

struit sur un autre plus ancien et plus large. Un débris de colonne trouvé en cet endroit T et des formes plus architecturales avaient fait espérer qu'on découvrirait enfin les restes d'un véritable édifice. Cette espérance ne fut point réalisée. On a seulement extrait, dans un espace fermé de murailles formant chevet, des restes d'ossements à demi-brûlés, des charbons, des matières calcinées.

Nous dirons enfin, pour terminer cette longue et aride description, qu'on a fait lever d'énormes dalles U qui servaient comme de pavé au chemin en cet endroit. Elles reposaient sur un massif de maçonnerie de 10^{m}. de long sur environ 5^{m}. de large et ayant la forme d'un tombeau. On y a trouvé quelques débris d'ossements et une pièce de monnaie romaine grand bronze d'un beau module.

Toutes les loges composant les différents groupes que nous venons de décrire sont construites sur le même plan et forment, excepté le premier groupe, un ensemble très-régulier et qui offre le même aspect général que les plans qui nous restent des habitations romaines dans les antiquaires. Elles avaient des portes de sortie sur des espaces vides, et communiquaient entr'elles par des portes occupant toujours les angles de l'appartement. Avec un peu d'imagination, peut-être parviendra-t-on à retrouver, dans les substructions d'Arlaines, les dispositions principales des maisons romaines; mais nous ne nous sommes pas livrés à ce genre d'investigations. Le sol des cellules devait être de béton dont on a extrait de grands fragments. Quelques-unes avaient pour pavé des mosaïques formées de petits cubes blancs et noirs, ou même une sorte de stuc d'un blanc de chaux; ce sont celles du premier groupe qui avoisinent le chemin V. Les fondations sont enfouies à diverses profondeurs du sol, variant d'un demi-mètre à quelques centimètres; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles sont généralement rasées à la même hauteur, en sorte

que, le plus souvent, l'ouvrier n'avait qu'à glisser sa pelle sur leur sommet pour les découvrir. Les conduits sont de niveau avec le sol des loges, mais les aquéducs qui en recevaient les eaux sont au-dessous des fondations, et ne paraissent pas avoir servi à autre chose qu'à rejeter en-dehors les eaux pluviales et celles qui servaient dans l'intérieur. Ils étaient quelquefois remplis de matières en décomposition.

La description détaillée du résultat de nos découvertes à l'aide du plan exécuté avec autant de soin que de goût par notre collègue, M. Gencourt, devait être la partie la plus facile de ce mémoire. La question la plus importante, celle de l'âge et de la destination des ruines d'Arlaines, reste maintenant à traiter ou plutôt à exposer.

Ces substructions, si étonnantes par leur disposition et dont on ne trouve peut-être pas d'analogues en France, remontent à l'époque gallo-romaine. Je crois qu'il n'est pas possible d'élever à cet égard l'ombre même d'un doute. Dans les aquéducs, dans les murailles, on rencontre partout la manière romaine. Ces larges tuiles à rebords, ces fragments de vases, ces poteries, ces médailles, ces débris de colonnes, tout est romain. Aussi, il m'a semblé que c'était ici le lieu de donner la nomenclature des objets trouvés à Arlaines, puisque de leur inspection doit ressortir la preuve évidente de l'antiquité de ces constructions.

Au premier rang doivent figurer les médailles, véritables monuments qui font revivre les siècles passés. Ce sont d'abord deux médailles consulaires en argent d'un petit module. Sur l'une on a cru découvrir la louve de Romulus, et sur l'autre on voit la galère romaine armée de toutes ses rames. Après les médailles de la République viennent celles de l'Empire, classées ainsi qu'il suit x :

1°. Deux médailles moyen bronze d'une assez belle conservation avec ces mots : *C. Cæsar Aug. Germanicus Pon. m.*

tr. pot. autour de la tête de l'empereur; et sur le revers une femme assise sur un siége à dossier, tenant d'une main une sorte de vase avec ces mots : *Vesta.* Dans le champ *S. C. (Senatus Consultus);*

2°. Tête laurée d'Auguste avec ces mots : *Cæsar Aug. Div. i. pater patriæ.* Sur le revers l'autel de Lyon entre deux victoires ou génies ailés. Deux médailles en cuivre jaune passablement conservées avec le même symbole et du même empereur. Six autres médailles avec ces mots sur la face : *Divus Augustus pater.* Au revers : *Providentia S. C.* et les mêmes emblêmes. Une autre médaille en cuivre rouge. Sur la face : *Cæsar Aug. P. m. bri. imp.* figure à gauche. Sur le revers une Minerve debout, un bouclier au bras gauche et l'autre levé comme pour lancer un javelot. Sur le champ *S. C.;*

3°. Une médaille en bronze avec ces mots : *Tib. Cæsar Augustus imp. VII*, portant sur le revers l'autel de Lyon, d'un travail moins parfait que dans les médailles précédentes. On sait que ces sortes de médailles ont été frappées à Lyon, à l'occasion de l'autel de Rome et d'Auguste élevé dans cette ville par les nations gauloises dix ans avant l'ère chrétienne;

4°. Une médaille grand bronze d'une belle conservation trouvée sous les grandes dalles, portant sur la face : *Nero, Claudius, Drusus, Germanicus imp.*, et sur le revers : *Claudius Cæsar Aug. P. m. p. imp.* avec la figure de cet empereur assis, tenant à la main une branche d'olivier;

5°. Une médaille moyen bronze. Sur la face, tête de Claude avec ces mots : *Claudius, Cæsar Aug. P. m. trib. p. imp.* Sur le revers, qui est fruste, on lit : *Spes Augusta.*

Plusieurs autres médailles frustes probablement d'Auguste.

Il résulte de l'examen de ces médailles et des renseignements que nous avons pu recueillir sur celles qui ont été dispersées à différentes époques, que toutes appartiennent aux premiers empereurs romains, Auguste, Tibère, Claude,

Néron, et aux derniers temps de la République. La plupart sont d'Auguste, d'où l'on peut conclure qu'Arlaines a pu être occupé dès les premiers temps de la conquête.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, les fouilles d'Arlaines ont été à peu près stériles en objets d'art. Un seul morceau de marbre blanc, des cubes de mosaïques, une base de colonne en pierre avec son fût d'un beau travail Y, des morceaux de béton, voilà à peu près ce qu'on en a retiré. Les fragments de vases méritent néanmoins une mention particulière. En fait de vases grossiers, le plus complet est une terrine à rebords très-larges et très-rabattus, ayant un petit conduit pour faire couler le liquide. Il est d'une terre argileuse jaunâtre et n'a pas été soumis à un haut degré de cuisson. Son ouverture est de 22c. Le fond en est brisé. On a rencontré un assez grand nombre de fragments de vases du même genre, qui paraissent avoir servi à contenir le lait; l'un d'eux porte l'empreinte d'un cachet carré avec ces lettres demi-effacées : Q...ERIV...VERANIV. Nous mentionnerons encore deux fragments de vases à large ventre avec leur col et leurs anses, et une anse allongée d'urne funéraire dont on a retrouvé l'extrémité en pointe, un grand nombre de goulots et toutes sortes de débris de poterie noire, blanche, grisâtre.

A la poterie grossière se trouvaient mêlés des morceaux de cette poterie de luxe appelée poterie rouge ou *sigillée*, à cause du *sigillum* ou cachet portant le nom du fabricant. Il en est qui ont appartenu à des vases de forme gracieuse du genre de nos bols et de nos soucoupes. Tous sont d'un beau poli; quelques-uns portent en relief des dessins soignés et d'un bon style. On y voit des oiseaux, des lions en course, une figure de Silène et celle d'un enfant donnant à manger à une bête sauvage, l'image de la foudre, des feuilles de houx, de lotus. Tous les fonds de ces vases portent le nom du fabricant, mais en caractères indéchiffrables.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que ces poteries et les tuiles ont été cuites à Arlaines même, où il devait y avoir un four destiné à cet effet ; car outre qu'il y a dans le rayon un banc de terre argileuse propre à cette sorte de fabrication, on voit au-dessus de l'endroit où cette couche perce le sol sur le versant du Nord, un amas considérable de matières rouges pulvérisées et dans lequel on remarque des bandes ou zônes qui paraissent avoir subi l'action du feu, des scories, des pierres calcinées.

Les seules armes qu'on ait trouvées sont un couteau, une lame d'épée et quelques fers de lance très-oxidés. En revanche, on a trouvé quelques objets que j'appellerai de toilette, la plupart en bronze, des boutons à crochets, des verroteries ayant servi de colliers, un petit vase ou burette en bronze bien conservé. La terre qui était adhérente aux parois était d'une couleur noirâtre vers le fond et différait de celle qui le garnissait dans le haut, ce qui ferait supposer qu'il a servi à contenir quelque cosmétique. Deux charnières argentées et plusieurs débris du même genre ayant dû faire partie d'ornements de coffrets, une chaîne très-petite et très-compliquée, mais tellement oxydée qu'on n'a pu en conserver de débris. Enfin trois fibules *(fibulæ)* ou boucles servant à rattacher certaines parties des vêtements chez les Romains, et dont on voit les analogues chez les antiquaires. Nous citerons ensuite deux clefs en fer, de grands clous de 20 à 25c. et beaucoup de ferrements informes et oxydés, des scories ou laitiers, divers objets de bronze non déterminés, un style long de 16c. terminé à l'une de ses extrémités par un petit renflement allongé pour écrire sur la cire et aplati de l'autre côté pour effacer ; un Priape ou Phallus grossier en pierre et un autre en bronze. Celui-ci est accolé à une petite main. On en montrait un du même genre à Portici, et on rencontre fréquemment de ces objets dans les cabinets des curieux. Ils

servaient d'amulettes chez les anciens. Des prêtres appelés phallophores en portaient dans les fêtes publiques et ils donnaient lieu à toutes sortes de dissolutions. Une très-grande quantité de tuiles à rebords, qui se trouvaient quelquefois amassées au même endroit et dont un grand nombre étaient intactes, beaucoup de coquilles d'huîtres, de défenses de sangliers; et enfin des œufs du genre de ceux des pintades. Ces œufs étaient enfouis à plus d'un mètre de la surface du sol et dans la grève. Ils ont une couleur jaune très-sale. Dans les uns la partie glaireuse est évaporée; et dans les autres elle a formé une petite boule qui frappe contre les parois de l'œuf quand on le secoue. On a retiré un demi-tombereau environ de coquilles brisées mêlées avec de la terre.

La position d'Arlaines à l'embranchement de deux voies romaines, dont l'une reliait l'Italie à la Grande-Bretagne, est un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, car on devra naturellement classer ces constructions au nombre des édifices que les Romains avaient établis sur les grands chemins de l'empire.

Il ne faut pas s'étonner si Arlaines n'est pas nommé sur les itinéraires ni sur les cartes les plus anciennes, puisqu'il n'y est guère fait mention que des cités principales ou de quelques stations importantes, de même qu'on n'y signale que les plus grandes voies. Il ne faudrait pas non plus laisser trop influencer notre décision, quelle qu'elle puisse être pour la détermination d'Arlaines, par la petitesse des places d'habitation, car il a été facile de s'assurer par les découvertes de *villas* ou d'autres habitations romaines, que celles-ci se composent d'appartements très-petits. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans une *villa* découverte sur les bords de la Loire, l'*atrium* ou cour intérieure ouverte n'avait pas plus de 17 mètres sur 8 d'étendue, le *triclinium* ou salle à manger, pas plus de 6^{m}. 8^{c}. sur 3^{m}. 40^{c}. La salle de bain

était de 6m. 70c. sur 5m. 50c., la cuisine de 8m, 60c. sur 8m., et les murs n'avaient que 0m. 45c. à 0m. 65c. d'épaisseur. A Arlaines, les cellules ont de 7m. 70c sur 7m. 40c. à 3m. sur 3m. 50c.

Arlaines porte dans le pays le nom de ville *(villa)*. Lorsque les Romains formaient des *camps permanents*, soit pour protéger un passage, soit pour maintenir un canton dans le devoir, ils les fortifiaient selon les règles de la castramétation. Ces camps étaient quelquefois environnés de murailles flanquées de tours rondes ou carrées. Il y avait à l'intérieur une tour principale dans laquelle habitait le commandant. Quant à leur forme, elle variait selon les accidents de terrain sur lequel ils étaient assis. Le camp de Vermand était ovale, celui du vieux Laon très-irrégulier. On y reconnaît quelquefois des traces d'alignement de rues, de places, etc. A Arlaines, on ne trouve aucune trace de fortifications. Le mur auquel on a donné le nom de *rempart* et qui n'existe que sur le penchant du rayon du côté Nord, c'est-à-dire à l'endroit qui exigeait le moins de défense, ne nous paraît être qu'un mur de soutènement. Ici encore aucun de ces mouvements de terrain qui caractérisent les camps des Romains. On n'y voit pas davantage l'ordonnance qu'ils observaient dans leur assiette. Dans les camps permanents, on n'établissait que de légers édifices. A Arlaines, tout porte un caractère de durée, de solidité observé dans les habitations, des aquéducs, des mosaïques, des colonnes, des vases de luxe et presqu'aucun débris d'armures. Or, tout cela n'est-il pas opposé à l'idée qu'on doit se faire d'un camp permanent où les troupes logeaient sous des tentes de peaux ? et ceux de Condren, du vieux Laon et d'autres qu'on croit exister à Pasly, à Muret, à Champlieu offrent-ils rien de semblable à ce que nous avons vu à Arlaines ? On a fait la supposition de tentes ou d'édifices en bois élevés sur ces compartiments de murailles; mais outre qu'on n'a trouvé sur les murailles aucune

trace de leur établissement, on s'est demandé si ces tuiles énormes eussent été faites pour des constructions légères et comment on eût pu établir celles-ci sur des murs liés les uns aux autres et si inégaux entre eux.

L'idée d'un camp une fois écartée, il ne reste plus guère qu'à adopter celle d'une vaste *station*, pouvant être tout à la fois une *villa* composée de plusieurs corps de logis agglomérés formant ceux d'habitation et d'exploitation, une hôtellerie avec des magasins considérables pour les troupes voyageant sur les deux voies. Dans cette supposition, l'établissement romain jouit de tous les avantages d'une belle situation. Il est environné de prairies magnifiques, de terres fertiles, de bois superbes qui couronnent les hauteurs voisines. Il n'y a pas à Arlaines le luxe des *villas* habitées par les riches Gallo-Romains; mais on y trouve tout ce qui convient à des voyageurs et des colons, un abri, des bains, des approvisionnements de toute sorte pour les hommes et les chevaux. C'était à la fois une position stratégique et agricole, comme en savaient choisir les Romains qui plaçaient leurs *villas*, leurs *stations* sur les rivières et sur les voies ou du moins dans leur proximité, ainsi qu'on l'a toujours observé en France et en Angleterre.

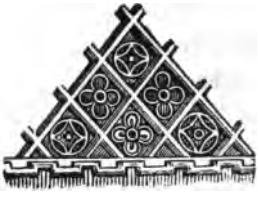

CHRONIQUE.

Bulletin bibliographique des Sociétés savantes. — L'institut des provinces a pris la décision suivante concernant le *Bulletin bibliographique* qui se publiait sous ses auspices depuis plusieurs années, et dont la direction était confiée à M. du Chatellier :

« Considérant qu'il résulte d'une circulaire récente, que « M. le Ministre de l'Instruction publique se propose de « continuer la publication du *Bulletin des Sociétés savantes*, « fondé par l'Institut des provinces en 1851, et édité par lui « jusqu'à ce jour, décide qu'il suspendra la publication de son « *Bulletin*, et qu'il contribuera de tout son pouvoir au succès « du recueil publié sous le patronage de M. le Ministre. »

La publication du *Bulletin* était une heureuse idée et une excellente chose, puisque l'Administration a jugé utile de s'en charger. Ce n'est pas la première fois que le Ministre accueille les idées de l'Institut des provinces et continue son œuvre ; c'est une preuve nouvelle de la haute portée des vues de cette savante Compagnie.

D. C.

Exposition artistique à Avranches, dirigée par la Société française. — La Société française pour la conservation des monuments organise, pour le 15 juillet prochain, une exposition artistique à Avranches. Les membres de la Société sont invités à donner de la publicité à ce projet dans leurs localités respectives. Cette exposition comprendra les objets

d'art anciens et modernes, la peinture, la sculpture, etc., etc. La Société française se propose de provoquer chaque année de semblables expositions dans les différentes villes de l'empire. D. C.

Mémoire sur la ville gallo-romaine de Landunum (Côte-d'Or), par M. MIGNARD. — M. Mignard, de Dijon, vient de publier un grand travail sur la ville gallo-romaine de *Landunum* et sur les fouilles pratiquées par M. L. Coutant dans cette intéressante cité gallo-romaine. Cette publication est, sans contredit, une des plus importantes qui aient paru depuis quelques années. Elle se recommande par une excellente critique, une étude approfondie des lieux; c'est un modèle à proposer à ceux qui auront des monuments romains à décrire; et plût à Dieu qu'on eût décrit avec la même exactitude ceux qui ont été exhumés depuis deux siècles. Plusieurs belles planches accompagnent l'ouvrage de M. Mignard. X.

La Normandie souterraine, ou notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie; par M. l'abbé COCHET. Un vol. in-8°., orné de dix-sept planches. Paris, Derache et Didron. — Tel est le titre d'un ouvrage remarquable que le savant antiquaire de la Seine-Inférieure vient de publier, et qui a paru simultanément à Rouen, à Paris et à Londres. Nous avons à peine eu le temps de lire ce livre et nous savons déjà, chose rare dans la librairie scientifique, que l'édition, tirée à cinq cents exemplaires, est presqu'épuisée, et que l'on songe à en faire une seconde. Un pareil succès n'avait encore été atteint que par des brochures de circonstance ou des œuvres émanées de nos illustrations politiques et littéraires. Ce fait prouve assez le mérite de l'œuvre de M. l'abbé Cochet, et nous dispense d'en faire un plus grand éloge.

Mais d'où vient donc qu'un public, si généralement indifférent aux études scientifiques, ait accueilli avec tant de faveur un livre dont le titre funèbre semblait d'abord devoir faire autour de lui un vide que les adeptes de l'archéologie seulement auraient osé franchir? C'est que M. l'abbé Cochet a trouvé le secret de populariser une science si ardue en apparence, de la rendre facile et accessible à tous, à ceux mêmes que leurs habitudes semblaient devoir en éloigner davantage; c'est que, faisant jaillir partout les étincelles du feu sacré qu'il entretient; c'est que, dirigeant avec tant de patience et de perspicacité le flambeau de l'investigation, il a eu le bonheur d'attirer à lui, de captiver et d'instruire les nombreux témoins de ses explorations.

La Normandie souterraine est divisée en trois parties principales. Dans la première, l'auteur, après vous avoir démontré d'une manière convaincante l'utilité des fouilles archéologiques, vous apprend à les diriger, à conduire la pioche, le pic et la bêche de l'ouvrier; à observer, à étudier, à recueillir, à classer toutes vos découvertes. Et M. l'abbé Cochet est passé-maître en cet art si difficile. Ces préliminaires posés et ces principes une fois établis, il vous énumère rapidement toutes les sépultures que renferme le sol, depuis nos premiers temps historiques jusqu'à l'extinction de la race carlovingienne. Il vous montre la population celtique couchée dans ses tumulus et dans ses hypogées, avec ses armes de pierre, ses os taillés et ses poteries rudimentaires; passant ensuite à la nation gauloise, conquise et civilisée par les Romains, il vous énumère les différents modes de sépulture usités pendant les siècles qui ont précédé l'invasion des Barbares, depuis l'incinération jusqu'à l'inhumation des corps; depuis l'urne consacrée aux dieux Mânes jusqu'au vase d'eau bénite pieusement déposé par les premiers chrétiens. Il décrit ensuite l'époque de transition qui sépare la civilisation

antique de cette barbarie de laquelle devait sortir un jour la civilisation moderne. Il arrive enfin aux sépultures usitées dans les temps mérovingiens, et qui sont assurément celles de nos premiers pères, de ces peuples conquérants qui ont substitué leur nom de Francs à celui des Gaulois. M. l'abbé Cochet vous apprend à distinguer ces sépultures les unes des autres, et, passant de la théorie à la pratique, il va, dans la seconde et dans la troisième partie de son livre, vous découvrir d'immenses étendues de terrain et vous faire voir, couchées dans leurs tombeaux, les populations qui, pendant dix siècles, ont vécu sur le sol de la France.

La seconde partie est exclusivement consacrée à l'étude et à la démonstration des cimetières romains. L'auteur décrit successivement les cimetières antiques de Cany, de Dieppe, du Bois-des-Loges, de Fécamp, de Lillebonne, qu'il a explorés lui-même; puis il énumère tous les autres cimetières de la même période observés avant lui sur le sol de la Normandie. Enfin, après ce compte détaillé, que vous avez lu avec l'intérêt du roman, l'infatigable explorateur vous fait ses observations sur les sépultures gallo-romaines en général, sur la position des anciens cimetières, l'incinération et l'inhumation, les coffrets funèbres, la poterie, la verrerie, les statuettes; sur les usages et sur les croyances religieuses des païens, enfin sur tout ce qui est digne de fixer l'attention dans les innombrables découvertes qu'il vous a fait connaître. Ajoutez à cela que chacun de ces précieux chapitres est accompagné d'une planche représentant les urnes, les vases, les inscriptions et tous les objets que la fouille a mis au jour et qui sont le complément indispensable de ce que vous a dit le laborieux antiquaire.

Nous arrivons à la troisième partie; elle est assurément la plus nouvelle et la plus intéressante de l'ouvrage; elle était aussi la plus difficile à traiter, mais M. l'abbé Cochet sait se

tirer avec succès de toutes les difficultés. Elle est entièrement consacrée à l'étude des *cimetières francs*, c'est-à-dire à l'étude des *cimetières mérovingiens*. Mais le nom ne fait rien. Que ces ossements gigantesques, tout couverts de la rouille de leurs armes de fer, aient appartenu aux hordes germaniques conquérantes ou aux anciens Gaulois conquis, ils n'en sont pas moins ceux de nos aïeux les plus directs, puisqu'ils reposent sur notre sol, et, partant, ils doivent, au plus haut degré, exciter notre intérêt.

M. l'abbé Cochet nous a ouvert une immense quantité de ces tombeaux des Francs-Mérovingiens, à Londinières, à Envermeu, à Lucy et dans cent autres lieux de la Normandie. Il nous a montré l'oppresseur ou l'opprimé de la Gaule romaine, couché dans son tombeau, encore couvert de ses armes offensives et défensives : de sa hache, de sa lance, de son épée, de son couteau, de ses flèches, de son bouclier, de son baudrier, de son ceinturon, en un mot de tout son harnais militaire. Il nous a décrit et dessiné ses fibules, ses agrafes, ses boucles, ses ornements, ses bijoux, toute sa parure enfin, et jusques aux plus obscurs objets de sa toilette : son peigne, sa pince épilatoire et ses ciseaux. Après avoir recueilli, décrit et classé ces précieuses reliques des âges presqu'inconnus, il les a comparés aux objets de même nature découverts dans diverses parties de la France, en Suisse, en Allemagne, en Danemark, en Norwége, en Angleterre et dans presque toute l'Europe septentrionale. De cette comparaison il est résulté une analogie frappante qui leur donne un air de contemporanéité et de fraternité d'où résulterait implicitement une origine à peu près commune pour tous les peuples des pays que nous venons de nommer.

Ce n'est point tout encore, notre zélé investigateur ne s'est point contenté de chercher, de recueillir et de décrire, il a soumis les résultats de ses investigations à toutes les branches

de la science humaine. Il a communiqué ses squelettes à nos plus savants anthropologistes; les métaux, il les a fait analyser par les chimistes les plus éclairés; de sorte que, d'après leurs débris épars, il nous a fait non-seulement l'histoire naturelle des races qui nous ont précédés, mais encore le tableau de leurs arts et de leurs industries. Il a fait pour les Mérovingiens ce qu'il avait établi pour les Gallo-Romains; il nous a montré leur céramique à moitié sauvage, leur verrerie, leur vaisselle métallique, leurs bijoux et leurs ustensiles; il a trouvé dans le secret presqu'impénétrable de la tombe, la preuve certaine de l'époque à laquelle vivaient ces morts, dont l'origine était restée jusqu'alors si incertaine et si contestée. La découverte des cinq monétaires mérovingiens, trouvés sous la boucle d'un squelette du cimetière de Lucy, est assurément la plus belle rencontre qu'ait faite M. l'abbé Cochet. Après elle, il n'est plus permis de contester l'attribution mérovingienne donnée à tous ces cimetières dont la France est jonchée, et dans lesquels on a trouvé des armes et des bijoux si semblables aux armes et aux bijoux du tombeau de Childéric. Enfin, après avoir épuisé l'examen de tous les cimetières gallo-romains et carlovingiens découverts par lui sur le sol de la Normandie et de toute la France; après avoir laissé couler des torrents d'érudition sur ces matières épineuses, l'auteur termine son livre par la description de quatre curieuses monnaies mérovingiennes trouvées dans le cimetière d'Envermeu, et cette description est précédée de considérations historiques sur les systèmes monétaires en usage chez les Francs, du Ve. au VIe. siècle.

En résumé, le livre de M. l'abbé Cochet est un excellent livre, destiné à devenir le manuel et le guide de tout antiquaire appelé à explorer un cimetière antique, gallo-romain ou mérovingien. C'est un livre indispensable à tous les conservateurs de toutes nos collections archéologiques du nord

au midi, de l'est à l'ouest de la France. Avec les préceptes qu'on y trouvera, on sera à même de rectifier les classifications erronées ou hasardées; car, depuis bien long-temps, dans nos provinces surtout, on a fait une part beaucoup trop large aux ères celtique et romaine de notre Gaule. Ce que nous disons pour la France, nous le disons aussi pour l'étranger. L'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne tout entière et toute l'Europe du Nord, pourront consulter avec le même fruit cette encyclopédie si complète de l'archéologie funéraire.

C'est à l'attention générale que nous recommandons *la Normandie souterraine*, car ce livre est écrit pour tous et non pas pour un nombre limité d'érudits et d'étudiants. Nous l'avons déjà dit, M. l'abbé Cochet a trouvé le secret de faire écouter ses préceptes à tous, et, si nous ne craignions de blesser sa modestie, nous émettrions le vœu de voir inscrire en tête de son livre cette même épigraphe qu'un de nos anciens académiciens avait mise en tête du sien avec autant de hardiesse que de vanité :

« Indocti discant et ament meminisse periti. »

Auguste MOUTIÉ.
de Rambouillet.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Guérard, de M. le comte de Choiseul d'Aillecourt, de M. Roux et de M. Mauvais, membres de l'Institut.* — La mort frappe à coups redoublés aux portes de l'Institut de France. D'un côté, M. Guérard, le savant directeur de l'École des chartes, succombe épuisé par le travail et laisse un vide immense parmi ceux qui étudient rigoureusement l'histoire locale, la géographie ancienne et tout ce qui intéresse notre vieille France; de l'autre, nous venons de perdre un des doyens de l'Académie des inscriptions, le comte Maxime de Choiseul d'Aillecourt, qui occupait depuis long-

temps le fauteuil de son oncle Choiseul-Gouffier. C'était un des membres les plus assidus aux séances de l'Académie, un des plus bienveillants de cette illustre Compagnie.

— L'Académie des sciences vient de perdre en même temps M. le docteur Roux et M. Mauvais, membre du Bureau des longitudes. M. Roux a particulièrement droit à notre souvenir et à nos regrets; il y a quelques mois à peine, nous voyagions avec lui en Allemagne et nous passions ensemble à Dresde la journée du 11 septembre. Précédemment, en 1842, nous avions assisté avec M. Roux au Congrès scientifique de l'Allemagne à Mayence.

Mort de M. Collan-Castaigne, de Bolbec; de M. Monton, maire des Andelys; de M. Nasse, ancien sous-préfet. — Parmi les hommes moins illustres que les précédents, mais qui avaient rendu des services dans leurs spécialités diverses, nous avons à enregistrer la perte récente de M. Collan-Castaigne, membre de la Société française, auteur de l'*Histoire de Bolbec*, inspecteur cantonal de l'Association normande;

Celle de M. Monton, maire des Andelys, qui lut l'année dernière à la Société française un mémoire intéressant sur l'histoire de sa ville, et qui vient de succomber à une maladie grave dont il avait été atteint il y a deux ans.

— Deux autres personnes nous ont été enlevées tout récemment : M. Nasse, docteur en Droit, ancien sous-préfet de Coutances, un de ceux qui avaient suivi avec le plus d'assiduité le cours d'antiquités que je professais à Caen il y a vingt ans; et M. Picot de Magny, membre de l'Association normande, président de la Société d'agriculture de Falaise, qui avait assisté à plusieurs Congrès provinciaux.

On voit que des vides se font chaque jour parmi nous, et malheureusement ces vides ne seront pas remplis par la génération qui s'avance.

DE CAUMONT.

NOTES

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT,

SUR UNE

COLLECTION DE TITRES NORMANDS

PROVENANT DE LA CHAMBRE DES COMPTES;

Par M. Léopold DELISLE,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Paris, 20 mai 1854.

MONSIEUR,

L'histoire de France, à partir du XIIIe. siècle, était presque tout entière dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Paris. Malheureusement ces archives sont aujourd'hui ou détruites ou dispersées. Au mois d'octobre 1737, un incendie en anéantit une portion considérable; une cinquantaine d'années plus tard, des millions de titres précieux pour l'histoire furent vendus à un spéculateur au poids du parchemin. Une partie de ces titres servit à différents usages industriels; une autre a été recueillie à la Bibliothèque impériale; le reste est disséminé dans différentes collections plus ou moins abordables.

Mis dernièrement en rapport par M. de Gourgues avec M. Danquin, j'ai pu examiner chez cet infatigable collecteur

une série d'environ 2600 titres originaux sur parchemin relatifs à la Normandie et provenant de la Chambre des comptes. Presque tous se rapportent aux règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII. Ce sont des pièces relatives aux finances, à la justice, à la guerre, à la marine, aux travaux publics, en un mot, à toutes les branches de l'administration. Lettres des rois, mandements de leurs officiers, rôles pour l'assiette des impositions et la perception des amendes, endentures ou traités entre Henri VI ou le duc de Bedford et les capitaines des places fortes, devis de travaux, quittances de toute nature, tels sont les principaux genres de documents renfermés dans les liasses de M. Danquin. Je vous transmets les notes que j'ai prises en les parcourant. Quelque informes et incomplètes qu'elles soient, elles pourront faire entrevoir l'intérêt que la collection présente pour l'histoire de la Normandie pendant la guerre de cent ans, principalement durant l'occupation anglaise.

Autant les documents dont j'ai l'honneur de vous entretenir sont précieux, autant nous avons à redouter de les voir passer à l'étranger. Il ne faut rien épargner pour prévenir un tel malheur. Faites donc, je vous prie, un appel au zèle de nos compatriotes. Vous connaissez les sacrifices que les Angevins se sont récemment imposés pour acquérir les manuscrits et les archives de M. Grille. La Normandie ne saurait être moins jalouse d'assurer la conservation des monuments de sa glorieuse histoire.

ALENÇON. 59 pièces. 1389-1474.

13 août 1422. Provisions de la charge de bailli pour Jehan Hue, escuier. — 17 février 1433. Quittance pour avoir servi au siège de Saint Célerin, pour faire pierres à bonbarbes, canons et coulouvrines, pendant 35 jours, depuis le 17 décembre jusqu'au 20 janvier 1433. — 22 avril 1434. Quittance pour avoir conduit de la ville d'Essay au siège de Saint Célerin

tenu par le comte d'Arundell, certaines ordonnances et abillemens de guerre. — 1429-1436. Cinq lettres originales de Henri VI. — 1437. Quittance du chapelain de la chapelle saint Denis en l'église Notre Dame d'Alençon. — 1441. Montre de Richard de Wydevylle, chevalier, cappitaine d'Alençon.

ANDELI. 5 pièces. 1379-1442.

1379. Travaux faits, pour le compte de la reine Blanche, par un couvreur d'essande, en la noe et ès doubliers de la hale d'Andeli la Cousture. — 1442. Bail à ferme des fruits de la prébende de Jehan le Roy, chanoine de Notre Dame d'Andeli, absent hors de l'obéissance du roy.

ARGENTAN. 15 pièces. 1386-1569.

1386. Aide ordennée pour le parfournissement du passage de la mer. — 1430. Henry Standysch, escuier, cappitaine d'Exmes. — 1434. Chapelle saint Nicolas fondée au château d'Argentan. — 1436. Amendes et exploix de bailliage pour le siège d'Argentan. — 1437. Etat des approvisionnements du chateau d'Argentan. — 1440. Déclaration des œuvres faites au chatel et donjon d'Argentan. — 1443. Monsieur d'Escalles, cappitaine de Domfront.

ARQUES. 25 pièces. 1386-1483.

25 janvier 1386. Ordonnance relative à la levée d'une imposition pour l'armée que le roi envoyait secourir son allié le roi de Castille et d'Espagne. — 1415. Lettres de Charles VI pour Charles le Brun, héritier, à cause de sa femme Marguerite de la Heuse, de feu Robert de la Heuse. — 1432. Raoul Bouteiller et Jehan de Mongommery, chevaliers, cappitaines d'Arques. — 1433. Quittance des ouvriers ayant travaillé à enlever les matériaux du chastel de Torchy (Torci, cant. de Longueville), qui avoit esté nouvellement abbatu et demoly. — 1434. Montre de la compagnie de Jehan de Mongomery, chevalier, bailly de Caux et cappitaine d'Arques.

AUGE. 20 pièces. 1399-1456.

1401. Amendes des jurés de la vicomté d'Auge, tant de chandelle, boullengerie, boucherie, que poissonnerie, escheues en la dite viconté. — 1402. Paiement de 5 s. t. à un pêcheur qui avoit pris un esteurgon en la mer. Paiement de 50 s. t. pour avoir porté, sur un cheval, à bas, le dit poisson, de Honfleur à Paris en la cour du roy. — 1422. Assiette sur les paroisses de la vicomté d'Auge d'une partie de la somme de 400,000 frans accordée par les états de Normandie pour le paiement des soudoiers. Les paroisses de la vicomté étaient partagées en 5 sergenteries : du Pont l'Evesque, de Dyve, de Cambremer, de Honneflen et de Touque. — 1439 (?). Devis des travaux à faire ès pont du passaige de Saint Melengne (St.-Melaine-sur-Touque, canton de Pont-l'Evêque). — 1441. Rôle des baux des rentes et revenus appartenant à gens d'église absents et demeurant hors de l'obéissance du roi, hors beneffice à cure, cueillis en la main du roi. — 1456. Remise de sommes dûes par Charles Grente, écuier, au duc d'Orléans et de Milan, à cause de la fiefferme du Quesne-Espec.

AVRANCHES. 42 pièces. 1374-1455.

1374. Valleur du quattriesme des boires venduz à détail et du treiziesme des diz boires venduz en gros au diocèse d'Avranches. — 1397. Assiette faitte ou diocèse d'Avrenches de la somme de 3,300 frans, à quoy le dit diocèse a esté tauxé et assis pour résister à la grant puissance et cruelle austérité que ont les anemis de la foy et mesmement Baizat, empereur des Thurs. Voici les divisions suivies dans cette assiette : ville et bourgoisie d'Avrenches, sergenterie Poulain (dite sergenterie de Pons, dans un rôle de 1403), sergenterie du Val de Sée, sergenterie du Gripon, sergenterie Robin Benoist, sergenterie de Genez, sergenterie du Mont Saint Michel, sergenterie Jehan Pigace, ville et chastelerie de Saint Jame de Bevron, viconté de Pontorson, viconté de Mortaing, sergenterie Corbelin, sergenterie Rouxel et Martin (dite sergenterie

Arillart et Jehan Martin, dans un rôle de 1403), et sergenterie d'Oyssé. — 1401. Amendes et exploiz du diocèse d'Avranches sur le fait des aides. — 1403. Assiecte faicte ou diocèse d'Avreenches de la somme de 6250 l. t. pour résister à la puissance de Henry de Lencastre. — 1408. Amendes et exploiz de bailliage escheuz en la viconté d'Avrenches. — 1412. Le roi donne 200 l. t. à Pierre Blansdraps receveur des aides à Avranches. — 1415. Raoul de la Noe, maitre des œuvres du roy en la viconté d'Avranches. — 1428. Desclaration des parroisses et des feux d'icelles de la chastellerie d'Avranches subgectes à faire guet à la dicte ville d'Avranches. — 1428 et 1429. Thomas Bourg, escuier, cappitaine d'Avranches. — 1429. Endenture entre le duc de Bedford et Guillaume de la Pole, comte de Suffolk et de Dreux, cappitaine d'Avranches. — 10 juin 1432. Quittance pour port de lettres faisans mencion que par le lieutenant du cappitaine et viconte d'Avrenches avoit esté rescript qu'ilz avoient eu nouvelles que les ennemis et adversaires du roy se assembloient ès basses marches pour venir mettre le siège devant la dicte ville d'Avrenches. — 1435. Compteroulle des gens d'armes et de trait de la garnison d'Avranches, le comte de Suffolk étant cappitaine du dit lieu. — 1440. Le double du bail des fermes des quatriesmes de tous boires venduz à détail, du quart du sel et imposition foraine de la ville et vicomté d'Avranches. — 22 mai 1443. Henri VI maintient le comte de Sommerset dans la garde et capitainerie d'Avranches.

BAYEUX. 74 pièces. 1392-1593.

1397 et 1407. Amendes de bailliage de la vicomté de Bayeux. — 7 mai 1418. Henri V confie à Henri d'Esquay, écuier, la garde des fruits de la cure de S. Pierre de Guiffosse (Geffosse), dont le curé, maitre Jean d'Esquay, frère du dit Henri, était depuis long temps absent. — 1421. Endenture entre le roi et Jehan Popham, capitaine de Bayeux. — 1439.

Endenture entre le roi et Mathieu Gogh, capitaine de Bayeux. — 1446. Répit d'hommage accordé à Robert de Fréville, écuier. — 1447. Répit d'hommage pour Henri de Meharenc. — 1450 (avant le 5 mai). Charles VII nomme Amenyon de Lebret, signeur d'Orval, capitaine de Bayeux. — 26 mai 1450. Quittance pour avoir servy aux approuches tant ès trenchées que autrement en autrez choses qui faictes ont esté au siège tenu devant Baieux. — 7 aout 1450. Lettre de Charles VII pour les héritiers de Richard Vaultier, mort victime de sa fidélité au souverain légitime. — 3 octobre 1450. Charles VII donne à Bernard de Paradines l'office de portier du château de Bayeux. — 3 avril 1451 (n. s.). Thomas Peillevé, écuier, est nommé élu sur le fait des aides en la ville et viconté de Bayeux. — 1465. Devis de travaux à faire au château de Bayeux. — 9 septembre 1471. Louis XI, par lettres datées de Notre Dame de la Delivrande, donne à son conseiller et chambellan Phelippe de Vierville, chevalier, seigneur de Creully, le revenu des fieffermes de Ver et de Ver[e]t, pour l'aider à reconstruire le château de Creully, qui avait été, par l'ordre du roi, en partie démoli et abatu, tellement qu'il n'y avait lieu convenable pour demeurer. — 1593. Montre de la garnison du château d'Isigni.

BERNAL. 18 pièces. 1386-1564.

1386. Aide ordenée pour le fournissement du passage de la mer. — Fragment d'un rôle, contenant des amendes dûes dans les sergenteries de Folleville, de Moiax et de Bernay. — 1416. Le comte de Harecourt, seigneur de la terre de Maneval. — 19 août 1416. Gens d'armes et de trait et autres servans à présent le roy en ses présentes guerres à l'encontre des Angloiz pour le recouvrement de Harefleu. — 1423. Aide de 80,000 l. t. ordonnez présentement estre mis sus pour le paiement des soudoyers ordonnés pour la garde, sceurté et deffense d'icelui pais, subjuguer les places du Mont Saint

Michel et d'Ivry, entretenir justice et extirper les briganz. —1428. C'est le bail des fermes des quatriesmes de la viconté de Monstereul et Bernay.

BRETEUIL. 10 pièces. 1398-1512.

1398. Vérification des priviléges des férons de Normandie, demourans et résidens entre les rivières d'Ourne et d'Aure, par les gens tenans à Rouen l'échiquier de Pâques 1398.

CAEN. 132 pièces. 1356-1553.

1373. Assiette des feux de la conté d'Alençon, en tant comme il en siet ou dyocèse de Bayeux : sergenterie Richart le Verrier, sergenterie Escoville, sergenterie Villiers, et sergenterie Saint Servin. —Du 4 août 1378 au 28 février suivant. Parties de messages loués et envoiés par Jehan le Grant, viconte de Caen. Ordre de conduire à Montebourc les deux canons de Caen et certain nombre de charpentiers et fosseours qui estoient partiz de la viconté de Caen pour aller servir à l'enforcement de la ville de Montebourc. Envoi au dit lieu, par devers Guillaume des Bordes, de 25 fosseours et 3 charpentiers. — Une lettre du 28 août 1378 constate que le duc de Bourgogne avait été envoyé en basse Normandie mettre en l'obéissance du roy les places du roi de Navarre. Les capitaines de Renierville, Gavray et Mortaing ayant résisté, ces places furent prises et rasées. — 27 décembre 1378. Charles V accorde aux bourgeois de Caen le droit d'employer aux fortifications de leur ville la sixième partie de l'imposition de 12 deniers ayant cours à Caen. —1389. Des mesures sont prises pour prévenir les fraudes que l'on commet quand il a arrivé au hable d'Oestreham des navires chargés de sel, lequel sel souventesfoiz, pour la petitesse de la rivière d'Ourne, ne peut estre si tost amené au grenier de Caen. — 1403. Travaux à la halle de la boucherie de Caen. — 23 novembre 1415. Aide derrenièrement mis sur pour résister aux Angloiz et faire vuydier hors du royaume les pillars et gens de compaigne. — 1416.

Charles de Maugny, chevalier, seigneur de Linguièvre et de la Haye Painel, bailli de Caen. — 28 janvier 1418 (n. s.). Henri V nomme Henri d'Esquay son contreroulleur sur le fait du grenier à sel de Caen. — 2 novembre 1419. Endenture entre le roi et Jehan Popham, chevalier, bailli de Caen. — 1 septembre 1422. Endenture entre le duc de Bedford et William Breton, capitaine de Bayeux. — 9 juillet 1423. Richard Wideville, escuier, seigneur de Préaulx, grant seneschal de Normandie. — 1427. Le conte de Salisbury et du Perche, capitaine de Falaise. — 1429. Endenture entre le duc de Bedford et Guillaume Breton, chevalier, bailli de Caen. — 11 décembre 1431. Montre de gens d'armes de la garnison de Caen, ordonnez aller en service du roy soubz monss. de Wylughby, lieutenant du roy, pour le recouvrement des places de Bons Moulins, Chaillouay et autres. — 16 mars 1432. Robert de Willuby, conte de Vendosme et de Beaumont sur Oize, seigneur de Willugby, de Beaumesnil et de Montdoubleau, lieutenant du roy ès bailliages de Caen, Constentin et Alençon, capitaine de gens d'armes et de trait, donne quittance pour avoir servi un mois à l'encontre des annemis du roy, au siège et recouvrement des deux places et abbayes de Sées, naguères occuppées par les diz annemis, et ailleurs en la frontière de Normandie au reboutement d'iceulx annemis. — 24 février 1434. Comme puis nagaires plusieurs des habitans ès vicontés de Caen et Bayeux, tant nobles que aultrez, se soient absentés et desclairez traistres et rebelles au roy notre dit seigneur et à sa seignourie, à l'assemblée par eulx naguères faicte devant ceste ville de Caen.... — 24 mai 1435. Vu la tentative que certains habitants de Normandie avaient faite de soustraire les villes de Caen et d'Avranches, à la domination anglaise, il est defendu à tous cinquanteniers, diseniers et autres, ausquelz on a permis avoir et tenir leurs bastons et armeures, et autres quelxconques, que d'ores en

avant ilz ne se assemblent en quelque manière que ce soit. — 1437. Le duc d'York, capitaine de Caen. — 25 juin 1437. Lettres de Henri VI relatives aux droits dûs par les négociants qui portent des marchandises de France en Angleterre. — 1438. Jehan des Maresqz, curé de la grant maladerie de Notre Dame de Beaulieu près Caen. — 13 septembre 1440. Siège de Harefleu illeg tenu par le conte de Dorset, de Mortaing et de Harecourt. — 1442. Endenture entre le roi et Mathieu Goth, écuier, capitaine de Bayeux. — 21 juin 1443. Deniers assis sur les habitans de la viconté de Caen pour le paiement des charrons, maçons, charpentiers et manouvriers ordonnez servir le roi, tant au siège derrein tenu pour le roy devant Conches que à l'encontre des adversaires du roy estans à Dieppe, contre lesquelz est faicte une bastide sur le Polet près d'icelui lieu de Dieppe. — 28 septembre 1445. Lettre de Henri VI pour Jehan Andrieu, prestre, procureur du roy ès cours ecclésiastiques de la vicomté de Bayeux. — 1448. Adam Hilton, escuier, capitaine de Neufchatel. — 3 mai 1448. Henri VI donne à l'université de Caen 450 livres tournois de gages et pensions. Les professeurs étaient alors : maitre Jehan Fleurie, docteur en théologie, maitre Rogier d'Estampes, docteur en droit canon et civil, maitre Richard du Moustier, maitre Guillaume de la Vallecte, docteur ès loys, maitre Eude le Noble, licencié en médecine, maitre Jehan du Val, lisant ès facultez de réthorique et poétrie. — 14 octobre 1448. Lettres de Henri VI pour Guillaume Broin, escuier, connestable du chastel de Caen. — 1450. Pétition des moines de Saint Etienne adressée à Charles VII pour leur approvisionnement de sel. — 1451. Jehan de Verseilles, escuier, capitaine de Challons en Champaigne et lieutenant à Caen de monseigneur de Torcy, capitaine de la ville de Caen. — 14 mars 1454 (n. s.). Charles VII autorise la levée d'une somme de 507 livres tournois pour les fortifications de la ville de Caen :

Nous a esté remonstré que nostre ville de Caen a besoing de plusieurs grans repparacions en divers lieux, et que noz bien amés les bourgeois, manans et habitans d'icelle ont entencion de faire ung pan de muraille de ladite ville, qui, en temps du siège, fut fort estruvée de bombardes et canons que avions faiz asseoir du costé de l'abbaye Saint Estienne et y faire une grosse tour....

CALVADOS (Différentes localités du département du) : Touque, Pont-l'Evêque, Argences, forêt de Bur, etc. 48 pièces.

1407. Jehan, abbé de Notre Dame de Saint Andrieu de Gouffer. — 1407. Ydoine de Bueville, prieur du moutier de Sainte Marguerite de Goufer. — 1434. Endenture entre le duc de Bedford et Andry Ogard, capitaine du chastel de Touque. — 17 août 1451. Jacques Grentes, prieur de S. Ymer. — 25 mai 1447. Répit d'hommage acccordé par Henri VI aux religieux d'Ardenne. — 2 novembre 1449. Regnault Abel, archier de la garde du corps du roi, est nommé greffier de la garde de sa forêt du Bur le Roy. — 1457. Amendes et exploiz des eaux et forestz pour la visitation de la verderie de Canivet et de Bazochez.

CARENTAN. 35 pièces. 1424-1574.

1424. Symon Fleet, capitaine de Carentan. — 1424? Laurens Waeyn, capitaine de Coustanses. — 1425. Répit d'hommage accordé à Wautier de Hungerfford, seigneur du Hommet et de Varenguebec. — 1429. Nicolas Bourdet, chevalier, capitaine de Carenten. — 1437. Fouages des paroisses de Litehaire, Sainte Oportune et Vierville. — 1437. Loys Despoy, chevalier, capitaine de Carentan, et Jehan de Ziebrigth, chevalier, capitaine du Pont d'Ouve. — 1439. Devis de travaux à faire au château de Carentan. — 1440. Dans un procès fait à plusieurs gens d'église, nobles et autres du pays de Costentin, dont quelques uns admenez ou chastel de Rouen et

les autres demourez à Carenten, on entend Jehan Norbery, escuier, précédemment capitaine du Pont d'Ove, à présent gouverneur du château d'Arques sous Jehan de Mongommery, capitaine d'Arques.—1446. Thomas Appulton, escuier, capitaine des forteresse et chastel du Pont d'Ouve. — 1453. Lettres de Charles VII pour Raoul Gourdel, vicomte de Carentan. On y voit que la ville de Carentan fut réduite en l'obéissance du roi le jour saint Michel [1449] et que Guillaume Herbert fut alors capitaine de cette ville.—1468. Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Briquebec et capitaine de Saint Lô. — 4 juillet 1574. Revue faite au camp et armée du roi estant à Senteny près Carenten, par mons. de Matignon.

CAUDEBEC. 53 pièces. 1362-1641.

1362. Parties de despence commune en la vicomté de Caudebec. — Curieuse lettre close du roi Charles [VI], adressée aux esleuz et receveur à Caudebec. Donné en nostre host devant le Dain, le 26e. jour d'aoust. — 1385. Abillemens de l'armée de la mer estans ès pors de Croisset, Caudebecquet, Bliquetuit, Caudebec et Cramenfleu. — 1412. Lettre de Charles VI pour Colart de Villequier.—1437 et 1447. Fouke Eyton, escuier, capitaine de Caudebec. — 6 décembre 1591. Reveue faicte à Caudebec de nouveau reduict en l'obéissance du roy.

CAUX. 11 pièces. 1397-1482.

15 janvier 1397. Frère Michiel, abbé de Notre Dame de Beaubec. — 1426. Thomas Maistresson, bailli de Caux. — 1445. Walter d'Evreux, chevalier, bailli de Caux. — 1458. Guillaume de Chevenelles est nommé avocat du roi au bailliage de Caux. — 1482. Le Moyne Blosset, conseiller et chambellan du roy, cappitaine de cent lances de ses ordonnances et son bailli de Caux.

CHATEAU-GAILLARD. 10 pièces. 1396-1444.

1424. Guillaume Bichopston, chevalier, cappitaine de

Gaillart. — 31 mars 1429. Montre de Jehan Limbry, escuier, lieutenant de Faloize soubz messire Thomas Kinguston, cappitaine du dit lieu et gouverneur de onze hommes d'armes et archiers de sa retenue, au siège devant Gaillart. — 1433. Thomas de Beaumont, chevalier, cappitaine de Gaillart. — 1436. Contreroulle de la garnison de Gaillart, soubz monseigneur de Talbot, cappitaine du dit lieu. — 1444. Endenture entre le roi et Jehan Salvain, chevalier, cappitaine de Gaillard.

CHERBOURG. 16 pièces. 1369-1578.

Lettre du roi de Navarre datée de Cherbourg le 28 décembre 1369. — 1378. Levée d'une imposition pour le siège de Cherbourg. — 1393. Mandat des commissaires ordenez de par le roy sur le fait du vuidement des chastel et ville de Cherebourc. — 1427. Julien le Court, ouvrier de poterie, fournit cent piès de tafeste pour les œuvres du chastel de Chierbourg. — 12 décembre 1432. Endenture entre le duc de Bedford et Jehan Harpeley, chevalier, lieutenant du régent au château de Cherbourg. — En 1429, Henri V avait donné à Gaultier de Hungerford le gouvernement du chastel de Cesarburg pour trois ans. Les gens des trois estats de Normandie estans par devers le duc de Bedford, à Mante, s'étant plaints que le dit Gautier avait laissé la garde de la ville à Robert de Hungerfort, escuier, son fils, Jehan Herpelay et Robert Coinniert, chevaliers, furent, en 1432, commis à la garde, charge et gouvernement de Cesarburg. Mais les gens du sire de Hungerford leur refusèrent l'entrée de la place, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu un ordre de leur maitre. Le roi Henri VI regarda ce refus comme un acte de révolte et ordonna la saisie des biens du dit sire et de ses gens (28 janvier 1432). — Lettre de Henri VI datée de Chierebourg le 10 mai 1444.

CONCHES. 32 pièces. 1394-1593.

1394. Grenier à sel de Conches. — 1425. Richard Waler, bailli d'Evreux. — 1426. Travaux au château de Conches. —

1428. Desclaracion de la revenue des composicions et modéracions des guets de la chastelerie de Conches, Brethueil et Beaumont le Rogier, Richard Waller étant cappitaine de Conches. — Vers 1430. Assiette d'une imposition en la vicomté de Conches. Voici les noms des sergenteries de cette vicomté : de Conches, des Cinq paroisses, Guignon, au Graveran, de la Ferière, de Brethueil. — 1 juillet 1430. Ordre d'acheter quatre millers de trait à arbalestre comun, ung miller de demies doudaines et ung cent de grosses doudaines à arbalestres, pour les sièges ordonnés estre mis par mons. le conte de Staforlt (?) et autres cappitaines devant Conches et autres places. — 1437. Jehan d'Omonville, sergent de la sergenterie de la Ferière, et Chardin Gaucel, sergent des Cinq paroisses, en la viconté de Conches, affermèrent que au temps de l'an 1437 il n'avoit aucuns drappiers ne tisserans ouvrans de leur mestier ès dictes sergenteries, pour le fait et occasion de la guerre. — 1442. Le sire de Faucomberge, cappitaine de Conches.

COTENTIN. 11 pièces. 1370-1449.

13 août 1378. Audoyn Chauveron, bailli de Cotentin, ordonne de payer les pierres d'engins, les aès d'aubier et autres abillemens qu'il avoit fait faire hastivement. — 12 septembre 1430. Endenture entre le roi et Jehan Harpeley, chevalier, bailli de Coustentin. — 31 mars 1435. Hue Spencier, bailli de Cotentin, avait pris des mesures pour remédier à certaines rebellions que s'efforçoient de faire contre le roy aucunes communes de devers le pais de Mortaing et Val de Vire, en la compaignie d'un surnommé Boscher. — 9 septembre 1449. Lettres de Henri V pour Berthyn Entwesull', chevalier, commis à l'exercice de l'office de bailli de Cotentin.

COUTANCES. 38 pièces. 1398-1641.

24 août 1405. Paiement des frais occasionnés par une enquête faite dans les villes et paroisses séans ou clos de Cous-

tentin, qui naguères ont esté arses et bruyés par les Angloys. — 1416. Robert de Montauban, chevalier, seigneur de Gonneville et du boix de la Roche, bailli de Cotentin. La chappelle Saint Gille de Montchaton. — 1418. Charte de Henri V pour Jean d'Anneville, écuier, qui avait fait sa soumission au roi d'Angleterre. Johannes, comes Huntyndonie, capitaneus ville et civitatis Constanciensis. — 1419. Jehan de Assheton, gardein de la ville de Coustances et de la chastellerie de Carentan. — 1431. Evaluation des denrées. — 1433. Thomas de Clamorgan, naguère vicomte de Coutances. Jehan Harpeley et Robert Cogniers, cappitaines de Cesarbourgh. — 1433. Ordre d'essayer des minerais : pour ce que, en certaine fosse ou puis feisant, en laquelle faisant faire et construiere en la ville de Coustances l'en avoit trouvé matière de myne, que l'en disoit servir et valloir à essence d'or, de plon, d'estain ou cuyvre. — 1440. Monsieur d'Arcy, cappitaine de Coutances. — 1446. Thibault Gorgys, cappitaine de Coutances. — Avant le 29 septembre 1447, le roi d'Angleterre avait envoyé l'evêque de Coutances, régler avec le pape plusieurs affaires bénéficiales.

DIEPPE. 43 pièces. 1372-1791.

5 février 1372. Imposition octroyée aux bourgeois de Dieppe pour la fortification de leur ville. — 1387. Grenier à sel de Dieppe. — Plans du XVIIIe. siècle.

DOMFRONT. 13 pièces. 1426-1447.

1426. Jehan de Montgommery, chevalier, cappitaine de Donfront. — 1426. Assiette d'une imposition sur les paroisses de la vicomté de Domfront, pour le recouvrement de la ville de Pontorson. La vicomté se divisait ainsi : sergenterie de Danffront, sergenterie Balmaz, sergenterie du Boys, sergenterie de la Ferrière, et sergenterie Barenton. — 1434 et 1447. Thomas, sire d'Escalles, chevalier, cappitaine de Damfront. — 1435. Desclaracion du bail des terres tenues en la main du roy, tant pour hommage non fait, dénombrement non baillé,

comme pour confiscation des aubsens et adversaires du roy, [dans la vicomté de Domfront]. — 15 juillet 1443. Montre des hommes de la garnison de Domfront, ordonnés estre en la bastille sur le Polet devant Dieppe, soubz mons. le conte de Schrerosbery, maréchal de France.

Essal. 10 pièces. 1433-1448.

1433. Robert Herling, chevalier, bailli d'Alençon et capitaine d'Essay. — 1437. Guillaume Oldhalle, bailli d'Alençon et cappitaine d'Essay. — 1448. Henry Redford, chevalier, bailli d'Alençon, cappitaine d'Essay.

Eure (Différentes localités du département de l') : Lire, Préaux, le Neufbourg, Paci, Pont Saint Pierre, Quatremares, Beaumont le Roger, Bec-Thomas, Brotonne, etc. 40 pièces.

1355. Sentence du maitre et enquêteur des eaux et forêts, relative à un atterrissement de la Seine entre Vateville et Norreville. — Foire Saint Estienne séant à Renierville. — 1405. Rob. du Val, administrateur de la malladerie de Beaumont le Rogier. — 1446. Guillaume, abbé de Notre Dame de Lire. — 1451. Thomas Pongnant, escuier, baron du Bé Thomas. — 1454. Guillaume Rachinel, priour de l'église et abbaye de Saint Pierre de Préaulx et du priouré de la chapelle de Saint Ouen de Brothonne, membre d'icelle abbeye. — 1468. Assiette d'une imposition sur les habitants de la viconté d'Orbec : sergenterie d'Orbec, sergenterie de Moiaux, ville et banlieue [de Lisieux], sergenterie Folleville, sergenterie de Chambrois, sergenterie de Bernay, sergenterie du Sap.

Evreux. 88 pièces. 1382-1680.

1382. Sentence réglant les droits dûs par les pêcheurs qui viennent vendre du poisson à Paci. — 1386. Prêt fait au roi par un bourgeois d'Evreux pour le fait de ceste présente armée et passage de la mer. — 1403. Sur l'hommage que Robert du Bois Gencelin, escuier, a fait au roi pour le fief du Bois Gencelin — 1410. Pierre de Hargeville, bailli d'Evreux. — 1411. Les

ennemis du roi étaient à Verneuil, à deux lieues de la ville de Bréteuil, qui (dit le roi) y pillent, robent, tuent et raençonnent pluseurs noz subgez, hommes, femmes et enfans, et telement que nulz de noz subgez n'osent bonnement demourer en la dicte ville (de Bréteuil), mais s'enfuyent ès boys et ailleurs, pour la paeur de nos diz ennemis. — 1415. Travaux faits aux halles de la Bonneville. — 1415. Thomas Basin, executeur de la haulte justice à Evreux. — 1415. Guillaume de Chaumont, chevalier, seigneur de Quittry, bailli d'Evreux. — 1415. Foire s. Jacque et s. Christofle, séant à Glos le 25e. jour de juillet. — 1415. Foire s. Simon et s. Jude, séant à Bréthueil le 28e. jour d'octobre. — 1416. Foire s. Jacque et s. Christofle, séant à la Saussaye le 25e. jour de juillet. — 1416. Explois et amendes des jurés du mestier de cordouennerie de la ville d'Evreux. Guillaume, seigneur de Cranne, écuier du duc de Bourgogne, était bailli et capitaine d'Evreux. — 1423. Jehan de Harpelay, escuier, bailli et capitaine d'Evreux. — 1427. Richart Waller, escuier, bailli et capitaine d'Evreux. — 1431. Le sire de Beaumont, capitaine d'Evreux. — 1431. James Fenys, escuier, bailli d'Evreux. — 1431. Guillaume Benoist, prestre, prieur et administrateur de l'ostel Dieu d'Evreux. — 1434. Grenier à sel d'Evreux. — 1434. Endenture entre le duc de Bedford et Rouland Standiche, chevalier, bailli et capitaine d'Evreux. — 1434. Bail d'une vide place appartenant au roy, joingnant d'un costé le fossé qui est entre le bourg d'Evreux et la cité, d'autre costé les fondemens des murs qui souloient clorre le chastel du dit lieu d'Evreux, d'un bout une place que tient Ernoul l'Espoingnet, et d'autre bout le mur de la ville au dessoubz de la grosse tour, contenant 84 piez de long *etc.*, le tout à piè main. — 2 juillet 1434. Le roi nomme Raouland Standissh, chevalier, bailli d'Evreux, en remplacement de Richard de Harynthon, nommé bailli de Caen. — 1436. Nicolas Burdet, chevalier, bailli et capitaine d'Evreux.

—8 oct. 1438. Endenture entre le roi et Guillaume de Néville, sieur de Facomberge, capitaine d'Evreux. —1446. Le lieutenant de Jehan de Clay, escuier, bailli d'Evreux, est chargé de recevoir les revenus des beneffices appartenans à gens d'église absens et désobéissans du roy nostre sire en la viconté d'Orbec. —1447. Richart, duc d'York, conte de la Marche, de Vulcestre, d'Evreux et de Beaumont le Roger et seigneur des vicontés, chastelleries et terres d'Orbec, Conches et Bretheuil. —1450. Jehan, abbé de s. Taurin. —1450. Explois et hanses escheus et apportés devant le lieutenant de Robert de Floques, bailli d'Evreux, par les jurés gardes et visiteurs à Evreux sur le mestier de tistre en linge. —1483. Amendes des assises de la viconté d'Evreux, taxés par le lieutenant de Jehan de Hangest, chevalier, seigneur de Genly, bailli d'Evreux.

EXMES. 11 pièces. 1403-1446.

1403. Grenier à sel establi à Exmes. —1434. Jehan Gray, chevallier, cappitaine d'Exmes. —1437. Devis de certaines euvres et réparacions de couverture ordonnées à estre faictez en la grosse tour du chastel d'Exmes. —1446 et 1448. Jennekin Vahier et Jamez Abandon, escuiers, cappitaines d'Exmes.

FALAISE. 105 pièces. 1362-1593.

1362. Despense commune du compte de la viconté de Faloise. —1380. Publication d'un ordre du roi, portant que l'en feist retraire ès chasteaulx et forteresces du bailliage de Caen les gens, biens et vivres du plat pais. En même temps, on prévient les capitaines et chastellains des forteresces de la viconté de Falaise, c'est assavoir de Tury, de Sées, de Courcy, de Saint Pierre sur Dyve, de Sainte Barbe, de la Mote de Cesny et de Fontenoy l'abbaye, que monsieur de la Rivière avoit entendu que les Englois, à tout v^c ou vi^c lances, estoient environ la ville du Mans, et estoit leur entencion de venir en Normendie. — 1385, 1407, 1416, 1427, 1430,

1445. Pièces relatives à des travaux faits au château. — 1397. Construction du pont dormant de la barbacane du chastel de Faloize, et du pont levis de la dite barbacane. — 1402. Grenier à sel. — 7 av. 1416 (n. s.). Lettre du roi pour Pierre le Gros, fermier du signet et escripture du tabellionage, siège et ville de Faloise. En 1414, la mort a esté en la ville de Faloise et ou pais d'environ tele et si grande qu'il n'estoit, ainsi comme pou ou néant, personne qui voulsist ou eust volenté, pour icelle cause de la dicte mort, faire ne passer aucuns contraulx. Vers le 15 août 1415, les Anglais sont descendus à Harfleur. Le duc de Bretagne venant joindre le roi qui était à Rouen se logea à Falaise avec son armée et y resta quinze jours. — 1423. Lettres de Henri VI pour Jehan Martin, écuier, et Jehanne Aupoys, sa femme. — 22 juin 1423. Lettres du roi contenant que les deniers d'or fin appellés salus, qui faiz avoient esté ès monnoies du roy aux armes de France et d'Angleterre, eussent cours et fussent prins et mis seullement pour 25 s. la pièce. Et les deniers d'or fin nommé salus, ordonnés estre faiz ès dictes monnoyes de Normendie par le roy derrain trespassé aux armes d'Engleterre seullement, fussent pris et mis pour 25 s. t. la pièce et non pour plus. Item les nobles d'or d'Angleterre fussent prins et mis pour 45 s. t., et les demiz nobles pour 22 s. 6 d. t., et les quars de noble pour 11 s. 3 d. t. la pièce. Item les blans deniers appellés grans blans, qui derrain ont esté ordonnés faire faire ès dictes monnoies aux armes de France et d'Angleterre auroient cours pour 10 d. t. la pièce. Item que les petiz deniers blans aient cours pour 5 d. t. la pièce. Item les deniers noirs appellez tersins soient prins pour 3 d. t. la pièce. Item deniers blans pour 2 d. t. la pièce, et les petiz deniers pour 1 d. t. la pièce, et les petites mailles pour une maille t. la pièce. — 1428. Le comte de Salisburi et du Perche, capitaine de Falaise. — 23 nov.

1428. Montre d'une partie de la garnison de Falaise mandée venir devers monseigneur le régent à Chartres, pour faire service au roy au siège d'Orléans. — 1430. Thomas Kyngeson, chevalier, capitaine de Falaise. — Janv. 1432 (n. s.). Porté de Falaise à Chateaubriant en Bretaine lettres closes adressées à monsieur de Wylughby, lieutenant du roy en ceste partie. — 1446. Montre des gens de guerre ordonnés avoir leurs retraiz et logeiz ès villes, places et forteresses de Faloize, Courcy, Thorigny, Crevecueur, Thury, Argences, Argenthen, Saint Sauveur de Dyve et ailleurs. — 1450. Le conte de Cherosbery, sires de Talbot, mareschal de France et capitaine de Faloise. — 1455. Indemnité accordée à Guiot le Tenneur, escuier, propriétaire d'une maison sise à Falaise près la porte le Conte, dans laquelle, lors de la réduction de la ville de Falaise, maitre Jaspar Bureau, maitre de l'artillerie du roy, et maitre Pierre de Vylleries, contrerolleur d'icelle artillerie, avaient mis en garde grant quantité de boys, d'artillerie et de pierres d'engin, qu'ilz ne voulloient pas lors mettre ou chastel de Falaise, pour ce que les pons n'eussent peu porter le charroy des dites artilleries, et aussi ne sçavoient s'il seroit besoing les faire mener aux sièges de Dompfront ou de Chierbourg, que l'en tenoit lors, ou en autres places. — 1477. Jehan Blosset, chevalier, seigneur de Saint Pierre et de Carrouges, grant seneschal de Normandie, cappitaine de Faloise. — 28 août 1563. La reine et son train : disner à Olly, soupper et coucher à Fallaize.

GISORS. 70 pièces. 1352-1568.

1352. Amendes et explès des forès de la viconté de Gisors. — 1355. Parties de mesaiges envoiés par le viconte et receveur de Gisors. — 1383. Jehan de Bayeux, maistre des œuvres de maçonnerie du roy ou bailliage de Gisors. — 1385. Levée du secont paiement de l'aide ordennée pour la seconde armée de la mer. — 1409, 1447 et 1452. Travaux

au château de Gisors. — 1411. Grenier à sel de Gisors. — 1412. Titre pour l'hostel Dieu d'Estrepagny, fondé par le conte de Tancarville, vicomte de Meleun et seigneur d'Estrepagny. — 1416. Aide mis pour le recouvrement de Harfleu. — Nov. 1419. Aide de 140,000 l. t. octroyé au roi par les états de Normandie pour le paiement des gens d'armes et le recouvrement et délivrance de Torcy, Aumalle, Conches et autres forteresses. — 1424. Richart de Marbury, chevalier, seigneur de Lamnerville et de Vignay, et capitaine de Gisors. — 1430. Le conte de Mortaing, capitaine de Gisors. — 1434. Le sire de Talbot, capitaine de Gisors.

GOURNAI. 9 pièces. 1440-1473.

29 novembre 1440. Montre des gens de guerre ordonnez à messeigneurs de Talbot, de Faucomberge et de Scales, pour servir le roy sur les champs contre ses adversaires estanz à Loviers et Conches.

GRANVILLE. 15 pièces. 1442-1610.

11 jan. 1442 (v. s.). Les commissaires ordonnez sur le fait du recouvrement de la place de Grantville, de présent occupé par les ennemis du roy, chargent le viconte de Caen d'aller ès illes de Guersy et de Guernesy et ailleurs où besoing sera, pour se procurer les navires nécessaires au dit recouvrement. — 26 mai 1444. Montre des gens de la garnison de Dampfront servans en la frontière de Grantville. — 1455. Puis naguaires et de nouvel, les aucuns des yslemans, désobéissant et tenans le parti contraire au roy, jusques au nombre de sis ou soit, estoient descendus ès parties de devers Grantville et d'illec venus espiant le païx jusques environ le havre de Carteret, comme manière de brigans. — 1497. Monsieur de Gyé, mareschal de France et capitaine de Grantville.

HARCOURT, 9 pièces. XVe. siècle.

HARFLEUR. 25 pièces. 1383-1538.

138... Travaux faits ou port et hable de Harefleu. — 138..

Chappelle Notre Dame des Billettes. — 1383. Pièces relatives à différents navires de Harfleur. — 1416. Aide mis pour le recouvrement de Harefleu. — 1434. Endenture entre le duc de Bedford et Guillaume Miniers, ecuier, capitaine de Harfleur. — 27 août 1440. Robert le Sec, commis par le roy au gouvernement des charectiers, charpentiers, sieurs de longs, maçons, pionniers et mennouvriers estans au siège de devant la ville de Harfleu, illec tenu par le conte de Dorset, de Mortaing et de Harcourt.—27 janvier 1440. Le siège darrain tenu devant la ville de Harefleu. — 1440 et 1441. Pièces relatives au voyage fait au siège darrain tenu devant la ville de Harefleu, nagaire occupée par les adversaires du roy.—1441. Mons. de Talbot, maréchal de France, capitaine de Harfleur. — 1446. Siège tenu devant la ville de Harreffleu [par les Anglais].—1449. Aide de 30,000 l. t. octroyé à Charles VII par les bourgeois de Rouen pour la recouvrance de Harfleur. — 1493. Berault Stuard, seigneur d'Aubigny, cappitaine des villes de Harfleu et Monstiervillier.

HAVRE (LE). 9 pièces. XVIe. et XVIIe. siècle. Plan.

HONFLEUR. 27 pièces. 1406-1658.

1406. Grenier à scl.—1417. Adam de Brageloigne, commis au paiement des œuvres et fortiffications de la ville et forteresse de Honnefleu. — 11 janvier 1432 (n. s.). Henri VI affecte des revenus à l'usage du service divin estre fait par deux chappellains, prestres, en nostre ville de Honnefleu en la chappelle puis aucun temps en çà edifiée dedens icelle ville en la parroisse de Saint Estienne dudit Honnefleu, laquelle église parroissial avec le cimetière estoit assise et de présent est dehors ladite ville de Honnefleu, maiz par aucun temps a esté en démolicion totale, par quoy le service divin a esté fait en la dite chappelle dedens icelle ville de Honnefleu, et depuis par nostre plaisir a esté réparée audit lieu de dehors.—1433. Le cardinal d'Angleterre, capitaine de Honfleur. — 1437. Le

duc d'York, capitaine de Honfleur. — 1519. Guillaume Gouffier, admiral de France, capitaine de Honnefleu.

LISIEUX. 45 pièces. 1365-XIXe. siècle.

1365. Estienne du Moustier, huissier d'armes du roi et capitaine de Harefleu. — 1378. Le roi donne aux bourgeois et habitants de la forteresse et ville de Lisieux, deux deniers des douze deniers de l'imposition de douze deniers pour livre ayant cours en la dite ville et forsbours d'icelle, pour convertir ès fortifications et emparemens de la dicte ville et forteresse. — 1410. Le grenier ou chambre à sel establi à Lisieux. — 20 octobre 1434. Endenture entre le duc de Bedford et Thomas Reddon, écuier, capitaine de la ville de Lisieux. — 1439. Jehan Stanlawe, escuier, trésorier général, gouverneur des finances du roy en Normendie et cappitaine de Lisieux. — 1453. Gens de guerre de la grant ordonnance logiés sus la mer tant à Touque, Dyve, Beaumont que ès parties d'environ.

LOUVIERS. 11 pièces. 1374-1592.

7 février 1374. Lettres de Charles V, relatives à la clôture de la ville de Louviers. — 1416. Imposition des draps et des laines venduz à Louviers. — 1426. Endenture entre le duc de Bedford et Guillotin de Lansac, chevalier, garde de la ville et forteresse de Loviers. — 24 octobre 1430. Quittance de gens de guerre ordonnés pour servir le roy au siège advisé prouchainement estre mis devant Loviers. — 28 juin 1431. Lettre de Henri VI pour les cappitaines du nombre des 400 lances ordonnez estre et tenir siège devant Loviers. — 10 mars 1436. Lettres de Henri VI, relatives à la démolition de plusieurs murailles des portes, forte maison et autres fortifications de Louviers, lors mal désemparées, avant ce que par le moyen de noz adversaires plus grant inconvénient en avansist, lesquelx avoient proposé de eulx y fortiffier. — 14 mars 1436. Quittance pour avoir porté lettres devers le duc d'York, touchans le fait de

la démolicion et arrasement de plusieurs fortes places qui estoient encores demourées sur bout en la closture de la ville de Louviers, et pour avoir esté plusieurs foiz devers les marches de Houdenc, Meulenc et autres tenues et occupées par les ennemis et adversaires du roy, pour sentir et escruter se les dits ennemis faisoient aucunes assemblées ès dictes places pour venir à force d'armes audit lieu de Louviers sur ceulx qui faisoient la dicte démolicion. —1436. Desclaracion de la despence et mise faicte pour les démolicions et abatement de la sainture et closture de la ville de Loviers. —1448. La bastille de Vauvray.

MANCHE (Différentes localités du département de la). 36 pièces. XIVe. et XVe. siècle.

1443. Le comte de Sommerset, capitaine d'Avranches. — 1448. Quittance (avec signature autographe) de Berthin Aintwisill, chevalier, seigneur et baron de Briquebec, député de la noblesse de la vicomté de Valognes aux états tenus à Rouen. —1447. Richard, abbé de Cérisy. —1447. Andrieu Trolop, escuier, capitaine de Gavray. — 1407. Guillaume, abbé de Hambie. — 6 sept. 1359. Lettre du roi de Navarre, datée du Louvre lez Paris, pour Jehan de Pirou, chevalier. —1432. Endenture entre le duc de Bedford et Jehan Van Zieberg, capitaine de Pont d'Ove. —1432. Endenture entre le duc de Bedford et Jehan Bourgh, capitaine du chastel et forteresse de Reneville. — 1415. Travaux faits, au compte du roi, au château de la Roche Taisson. — 1424. Voyage fait par Raoul le Sage, chevalier, conseiller du roi, au Henau, devers monseigneur le duc de Gloucestre, pour l'apaisement du discort de lui et le duc de Brabant. —1432. Lettres de Henri VI pour Raoul le Sage, chevalier, seigneur de Saint Pierre. — 1446. Nicolas Molineux, escuier, receveur général des finances et revenues des contez d'Evreux et de Beaumont le Rogier et des vicontez, chastellenies et terres d'Orbec, Con-

ches, Bréthueil, Saint Sauveur Lendelin et autres terres et seigneuries estans deça la mer, appartenant à mons. le duc de York et à mons. Emond de York, conte de Rotheland, son filz. — 1424. Laurens Haulden, escuier, capitaine de Tombeleine. — 1428. Thomas Aloing, escuier, capitaine de Tombeleine. — 1430. Guillaume de la Pole, conte de Suffolk et capitaine de Thombelaine. — 1434. Le conte de Suffolk, capitaine de Tumbelaine. — 4 juillet 1393. Lettre de Louis, duc d'Orléans, pour les religieux de Thorigny.

MANTE, MEULAN, PONTOISE ET VEXIN. 63 pièces. 1365-1447.

1409. Par devant les commissaires chargés de cueillir l'aide ordonné pour les réparations du pont de Mante, Perrin Fromont, Colin Blanchandin et Guillaume le Cordouennier, dit de Maule, maçons, attestent, à la requête de Robert Anfroy, maistre des œuvres de maçonnerie pour le roi à Mante, qu'ils ont besongnié de leur mestié de maçonnerie et de taille de pierre en astellier royal, tant à Paris, à Rouen comme en plusieurs autres bonnes villes du royaume, qu'ils savent que chacun ouvrier d'iceulx mestiers ouvrant en astellier royal prend par jour, en hiver comme en été, 5 s. p.; que les appareilleurs des dittes euvres ont par jour 6 s. p., mais que seulement ils soient passez bacheliers ès diz mestiers.

MONTIVILLIERS. 18 pièces. 1371-1473.

1371. Jehan Ribaut, viconte de Monstierviller, commis sur le fait des ouvrages et réparations des barges, galies et autres vaisseaux de mer pour le roy. — 1423. Clemens Overton, capitaneus de Monstierviller.

MORTAIN. 13 pièces. 1366-1618.

31 janvier 1366. Lettres du roi de Navarre, datées de Pampelune, pour Gervaise Adelée, maitre de ses engins et autres euvres de charpenterie en ses châteaux de Mortain et d'Avranches. — 1382. Richart le Gentil Homme, chanoine du

Plesseys Grimout et priour de Mesoncelles le Jourdan. — 1397. Jehan, sire de la Fertey, cappitaine d'Avranches. — 10 août 1412. Lettres de Catherine d'Alençon, comtesse de Mortaing. — 6 octobre 1431. Emond de Beauford, conte de Mortaing, lieutenant du roy sur le fait de la guerre et connestable de l'armée de France, reçoit les gages de 15 hommes d'armes à cheval et de 43 archers de sa compagnie et retenue du nombre des 400 lances et les archers joins à l'armée darrain venue d'Angleterre, en la compaingnie de son beau-frère feu le conte du Perche et de lui, à lui ordonnée oultre les gens de sa retenue faite ou pays d'Angleterre, pour servir le roy sur les champs et au siège devant Loviers. — 1437. Quittance, avec signature autographe, de Emond, conte de Mortaing et de Harecourt. Il signe *Morteyn*. — 1438. Guillemete Carbonnel, prieure du Nueufbourg de Mortaing. — 1442. Jehenne de Fontenay, prieure du prieuré blanc du Neufbourc près Mortaing.

NEUFCHATEL. 16 pièces. 1355-1610.

1355. Richart du Mesnil, chastelain du chastel [d'Arques ou de Neufchatel]. — 10 septembre 1432. Ordre de désemparer, abatre et demolir le chastel et place de Beausault, parce que les ennemis étant à Beauvais et environ passaient pour avoir l'intention de s'y venir loger. — 1434. Loys Despoy, chevalier, capitaine du Neuchatel. — 1439 et 1440. Griffith Don, capitaine de la ville et chastel du Neufchastel. — 1441. Le conte d'Eu, seigneur de Bourssier, capitaine du Neufchastel de Lincourt. — 1447. Adam Hilton, escuier, capitaine du Neufchatel. — 1448. Adam Hilton, escuier, lieutenant au Neufchastel de Lincourt de messire James Fenys, chevalier, capitaine du dit lieu.

NORMANDIE. 196 pièces, la plupart relatives aux tenues d'états sous la domination anglaise et aux levées d'impositions.

NORMANDIE. 108 pièces diverses, telles que montres de

gens de guerre, rôles, quittances, etc. Ce sont presque tous documents se rapportant à l'administration générale de la province au XIVe. et au XVe. siècle.

ORBEC. 19 pièces. 1386-1483.

1386. Fragment d'un rôle des amendes de la viconté d'Orbec : la sergenterie d'Orbec, la sergenterie de Chambrois, la sergenterie du Sap. — 1446. Titre relatif à l'ermitage de Plasnes, dont le patronage appartenait à Jehanne d'Aunou, veuve de feu Jaques d'Auricher, en son vivant chevalier, seigneur de Plasnes. — 1449. Devis de travaux à faire ès cohue et halles d'Orbec. — 1468. Devis des travaux à faire tant aux halles d'Orbec que en l'ostel du roy au dit lieu. — 1474. Baudouin, bastard de Bourgongne, chevalier, seigneur d'Orbec.

ORNE (Différentes localités du département de l') : Bellême, Bonsmoulins, Domfront, Ecouché, etc. 19 pièces.

13 novembre 1431. Lettres de Henri V relatives à des conventions faites avec le sire de Wylicghby, pour servir au recouvrement des places et forteresses de Bonsmoulins, Aunou, O, Chailloel, Saint Scelerin, Meuson, Montaudain et autres occuppées par les ennemis. — 1431. Montres dudit mons. de Willicby. — 17 septembre 1433. Montres reçues au siège devant Bonsmoulins.

PONT-AUDEMER. 50 pièces. 1356-1513.

Septembre 1356. On travaille activement à la clôture de la ville de Pont-Audemer. — 1371. Lettre de Jeanne, reine de Navarre, datée d'Evreux le 8 octobre. — Lettre du roi de Navarre datée de Pont Audemer, le 23 novembre 1371. — 1390. Grenier à sel établi à Pont Audemer. — 1406. Le cardinal du Vergy, administrateur du prieuré de Saint Ymer en Auge. — 23 déc. 1468. Visite de plusieurs portions de la muraille et tours de la fortification de la ville de Pont Audemer. Dans ce curieux procès-verbal figurent Jehan Pontis, commis

soubz Guillaume Bacheler, escuier, canonnier et maistre des oeuvres de maçonnerie pour le roy ou bailliage de Rouen, et Guillaume Pontis, maistre des œuvres de maconnerie en l'église Notre Dame de Rouen.

PONT DE L'ARCHE. 49 pièces. 1351-1617.

1430. Le sire de Wylughby, capitaine des ville, pont et forteresse du Pont de l'Arche. — 1434. Chapelle fondée de Saint Etienne dedans le chastel du Pont de l'Arche. — 1434. Le conte d'Arundell, capitaine de Pont de l'Arche. — 1441. Le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, chancelier de France, ayant le gouvernement de Pont de l'Arche. — 3 août 1443. Montre de gens de guerre de la garnison de Pont de l'Arche, ordonnez aler en la bastide sur le Polet devant Dieppe. — Mars 1447. La bastide de devant Ellebeuf. — 1467. Pierre Perier, l'un des trois principaulx entrepreneurs des ville et chastel du Pont de l'Arche sur les Anglois. — 1486. Mons. de Graville, capitaine de Pont de l'Arche.

PONTORSON. 8 pièces. 1426-1769.

Mars 1426. Levée d'un aide de 50,000 l. t. octroyé au roi par la plus grant partie des villes du païs et duchié de Normandie et païs de conqueste, tant à Paris, Caen et Saint Lo, pour le recouvrement de la ville de Pontorson, nouvellement emparée et tenue par les ennemis, pour laquelle recouvrer ont esté mis sus VI^c lances d'Angleterre et XVIII^c archers, soubz le gouvernement de monseigneur le conte de Warrwyk. — 1428. Endenture entre le duc de Bedford et Thomas, seigneur de Scales, chevalier, capitaine de Pontorson. — 1500. Jaques du Mas, seigneur de l'Isle et capitaine de Pontorson. — 1532 et 1536. Loys des Barres, chevalier, sieur de Menay et de Benesgon, capitaine de Pontorson. — 1769. Enquête sur un projet d'endiguement des grèves du Mont Saint Michel.

ROUEN. 516 pièces.

1298. Vidimus d'une charte de Henri I pour Rouland d'Oissel. — 1 sept. 1341. Mandement pour porter par terre en Bretagne l'artillerie et les armeures qui seront délivrés à Charles de Grimaulx, chevalier. — 1368. Lettre (mutilée) de Charles V, prescrivant de payer un à-compte à Hennequin du Liège, ymaginer, sur la somme de 1000 francs d'or à lui due « à cause d'une tumbe d'albatre et de mabre que nous li faisons fere pour nous, laquelle [nous avons ordené] estre mise en cueur de l'église de Rouen, où nous voulons que nostre cueur soit enterré », et un à-compte à [Jehan Perier], maçon et maistre de l'œuvre de la dite église de Rouen, sur la somme de 200 francs, à lui due « pour cause de certaine œuvre et maçonnerie de pierre qu'il a fait pour nous en la dite église. » — 1395. La chapelle Sainte Katerine fondée en l'église Saint Erblant de Rouen. — 1396. Guillaume, prieur de l'ostel Dieu de la Magdalene de Rouen. — 1408. Les marineaulz du vessel Notre Dame de Cancalle. — 1414. Nicole, abbé du Val Notre Dame. — 31 août 1418. Lettre de Guillaume de Houdetot, bailli de Rouen, rappelant que, toutes les ressources étant épuisées, dans l'impossibilité de faire une nouvelle levée de deniers, les capitaine, bailli, maire, gens d'église, quarteniers, centeniers, cinquanteniers et autres gens de l'estat de la ville de Rouen, assemblés à l'hotel de ville de Rouen, avaient décidé qu'on prendrait, après juste estimation, les vaisselles et autre argent des frairies et autres gens d'église de la ville. — 6 mai 1421. Mandement de Henri V, adressé aux gardes de la monnaie de Rouen, sur la fabrication des monnaies. — 1429. Ensuivent les parroisses et chiefz d'ostel subgiez au guet du chastel de Rouen : la sergenterie de Saint Victor, la sergenterie de Paveilli, la sergenterie du Pont Saint Pierre, la sergenterie de Saint Joire, la sergenterie de Cailli. — 26 avril 1430. Le siège et ost estant à présent devant Gaillart. — 26 avril 1430. Jehan de Clay,

escuier, cappitaine de l'abbaye et forteresse de Sainte Katherine près Rouen. — 28 mai 1432. Quittance pour avoir porté dans les vicontés de Pont Audemer, Auge et Orbec, l'ordre que tous François et Anglois qui ont acoustumé de poursuir les armes allassent en la compaignie du bailli de Rouen vers Aluye, pour donner secours à ceulx dedens qui y estoient assiégez par les adversaires. — 1437. Maistre Alixandre de Berneval, maistre des œuvres de massonnerie du roi au baillage de Rouen. — 1438. Jacques d'Escoteville, maistre des œuvres de charpenterie du roy, à Rouen. — 18 déc. 1439. On avertit les capitaines de Mante et de Creilg de venir servir le roy au secours et recouvrance de la place de Dangu. — 27 décembre 1439. On publie plusieurs nouvelles et entre les autres du siège levé de devant Avrenches par les nobles vassaulx et subgiez du roy. — 1442. Symon le Noir, maistre des œuvres de maçonnerie du roy au bailliage de Rouen. — 1443. Noms et seurnoms des personnes de l'eaue beneste de dessus Robec, en la paroisse Saint Vivien de Rouen. — 12 déc. 1448. Lettre de Henri VI pour les frères et compagnons du collége de Saint George de la cinquantaine des arbalestriers de Rouen. — 1451. Gaultier, prieur de l'église et monastère de monsieur S. Thomas le martir du Mont aux malades. — 1464. Richard des Busqz, maitre des œuvres de maçonnerie du roi au baillage de Rouen. — 1488. Robert le Vigneur, prieur de l'église Notre Dame du Pré lez Rouen. — Lettres signées par Henri IV et datées du camp devant Rouen, le 2 avril 1592.

SAINT-LO. 15 pièces. 1412-1438.

1412. Construction d'une cohue et auditoire pour tenir la juridiction des élus en la ville de Saint-Lo. — 1428. Guillaume de la Polle, conte de Suffolk, capitaine de la ville, chastel et forteresse de Saint-Lo. — 4 avril 1429. Montre des gens de guerre ordonnés au conte de Suffolk et de Dreux pour faire

guerre aux ennemis du roy estans à Montmorel, Montaudin, Mont Saint Michiel et ailleurs en païs d'Avranchin. — 1437. Jehan Haisting, escuier, capitaine de Saint Lo. — 1437. Jehan Hastin, escuier, capitaine de Saint Lo. — 1438. Jehan Robbessard, chevalier, capitaine de Saint Lo.

SEEZ. 10 pièces. 1390-1448.

1392. Un compte d'un élu au diocèse de Séez sur le fait des aides mentionne les foires suivantes : à Alençon, le 2e. dimanche de carême et le jeudi de la mi-carême ; à Bellême, la veille de l'Ascension ; à Mortagne, le jour saint Jean ; à Bellême, le jour saint Martin d'été ; à Alençon, le jour de Notre-Dame angevine (8 sept.) et le jour saint Mathias ; à Mortagne, le jour saint Rémi ; à Bellême, le jour saint Lonart (15 oct.) et le jour saint Simon et saint Jude ; à Mortagne, le jour saint André.

SEINE-INFÉRIEURE (Différentes localités du département de la) : Aumale, Beaulieu, Eavi, Elbeuf, Eu, Fécamp, Graville, Longboel, Longueville, Moulineaux, Roumare, Rouvrai, la Seine, Tancarville, le Trait. 58 pièces.

1407. Thomas de la Quenedez, prieur de Sauseuse. — 1416. Certificat de Jehan, prieur de N. D. de Beaulieu, relatif à des vins du cru de ses héritages de Meulan. — 19 novembre 1427. Mandement du duc de Bedford, daté de Rouen, relatif aux conventions arrêtées entre lui et le comte de Warrewyk et d'Aubmale. Ce dernier s'était engagé à avoir soubz lui et en sa compaignie le nombre de 400 hommes d'armes et 1200 hommes de trait, pour emploier au service de monseigneur le roy, pendant l'espace de trois mois. — 1451. Pièce mentionnant les droits d'usage des habitants de Bellemcombre et du pays d'environ.

VALOGNES. 19 pièces. XVe. siècle.

VERNEUIL. 26 pièces. 1387-1455.

1387. Assiette d'une somme de 913 l. 6 s. 8 d. t. sur les

vicontés de Verneuil et de Chateauneuf par les gens du conte d'Alençon. — 1432. Le conte d'Arundel, capitaine de Verneuil. — 1442. Thomas Hoo, chevalier, capitaine de Verneuil. — 1447. François de Surienne, dit l'Arragonnoys, chevalier, capitaine de Verneuil et de Longny. — 1451. Guillaume Cousinot et autres furent envoyés par Charles VII en ambassade par devers le roi d'Ecosse. Ils firent naufrage et furent pris par les Anglais.

VERNON. 24 pièces. XVe. siècle.

Travaux faits au château de Vernon en 1400, 1401, 1411 et 1452. — 1430. Jehan de Beauchamp, capitaine de Vernon. — 14 février 1436. Henry Bedford, naguère capitaine de Vernon.

VIRE. 44 pièces. 1377-1646.

Réparations au château de Vire en 1377, 1425, 1429, 1435, 1444, 1445 et 1499. — 1387. Amendes de tavernage. — Fragment d'une enquête constatant que la ferme de la prévôté de Vire et celle des trépas des marchands passant ès parroisses de Burcy, Chaulieu et Tallevende, n'ont rien valu depuis la Saint Michel 1417 jusqu'à Pâques 1418, tant pour le fait et charge de gens d'armes qui ou dit temps durant ont esté au dit lieu de Vire ès dictes parroisses et pays d'environ, que pour cause de ce que les dictes fermes ont esté banies de nouvel dès lors de la rendue de la ville et chastel qui se fist environ le XXe. jour de février (1418 n. s.). — 1418. Enquête pour savoir si Jehan Boscher, prieur de l'Hôtel Dieu de Vire, a droit de prendre une rente de 4 l. 6 d. sur le comptoir du roi à Vire. — 1420. Travaux aux halles de Vire. — 1428. Desclaration des paroisses de la viconté de Vire faisans guet au chastel du dit lieu. — 1429. Andrieu Olgard, chevalier, capitaine de Vire et de Touque. — 1435. Assiette d'une imposition en la viconté de Vire : sergenterie de la ville et banlieue, sergenterie du Tourneur, sergenterie de Vaacy, sergenterie

de Saint Jehan le Blanc, sergenterie de Saint Sevoir, sergenterie de Pontfarcy. — 5 juillet 1450. Assiette sur les manans et habitans de la viconté de Vire par Jehan Gilet, viconte du dit lieu, en obtempérant au mandement de monseigneur le connestable de France donné à Caen le derrein jour de juing mil cccc cinquante, de la somme de 240 l. 10 s. t., à quoy monte le payement pour ung mois de 5 charpentiers, 2 maçons, 30 maneuvriers, 1 sergent et 1 commis pour eulx mener et conduire, mandez estre envoyez au siège de Chierebourg. (Mêmes divisions que dans l'assiette de 1435). — 1459. Amendes et exploiz des eaux et forêts pour la visitation de la verderie des Mons de Lancre. — 1499. Jacques d'Anfernet, seigneur de Montchauvet, garde et gouverneur du chastel, ville et viconté de Vire, soubz messire Gilles Carbonnel, chevalier, seigneur de Chassegne, cappitaine du dit lieu.

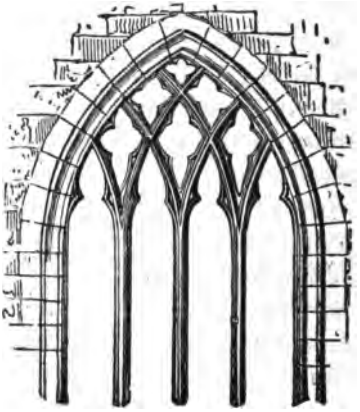

ÉTUDE

SUR LES

STATUES ÉQUESTRES

QUI DÉCORENT LES TYMPANS DE QUELQUES ÉGLISES DU POITOU,

Par M. de LONGUEMARE,

Vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Plusieurs fois la Société française a provoqué des études nouvelles sur les statues équestres qui se trouvent dans les façades de quelques églises romanes. M. de Longuemare, de Poitiers, vient de communiquer sur ce sujet à la Société des Antiquaires de l'Ouest le mémoire suivant que nous sommes heureux de reproduire.

(Note de M. de Caumont.)

L'incertitude, le mystère même, qui planent encore sur l'iconographie chrétienne, sont aux yeux des véritables amis de l'étude le plus grand charme qui les attire vers cette science encore nouvelle pour nous. La solution de ces piquantes énigmes qui renferment toute l'histoire du milieu intellectuel où s'agitaient les générations qui nous ont précédés est le but incessant de leurs persévérantes recherches. Quand tout aura été dit, classé, divisé en chapitres et en paragraphes, dans lesquels chacun pourra lire à livre ouvert

toute la symbolique religieuse du moyen-âge, si l'esprit est satisfait de sa belle conquête, l'iconographie en revanche aura perdu tout le prestige de l'inconnu, tout le stimulant qui provoque les louables efforts des amis de l'étude pour déchirer le voile du vieux sphynx chrétien.

Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là : aucune des routes tracées jusqu'à ce jour ne nous a encore conduits sans broncher au terme du voyage, et à travers leur labyrinthe il est permis de tenter encore quelques voies nouvelles.

Les textes sont sans doute appelés à jeter une vive lumière sur ces importantes questions ; mais les textes n'ont pas pu tout dire et tout prévoir, quand les données générales de la symbolique devaient être livrées aux interprétations, aux commentaires des artistes qui les ont sculptées sur les façades et dans les nefs de nos églises, avec le génie propre à chacun d'eux et au siècle qui les vit naître.

L'étude attentive des monuments, leur comparaison surtout, nous semble devoir, plus que tout autre genre d'investigations, conduire à la découverte du véritable sens caché sous tant d'emblêmes. Parfois même un hasard heureux peut mettre sur la voie de quelque formule isolée, qui, de proche en proche, amène à en expliquer d'autres.

C'est précisément sur un fait de cette nature que je veux appeler aujourd'hui l'attention de mes confrères.

Mais avant d'énoncer ce fait, ses tenants et ses aboutissants, remettons d'abord sur le tapis une question bien vieille déjà, et autour de laquelle on a rompu plus d'une lance sans que les étincelles parties du choc aient jusqu'à ce jour éclairé le fond du débat.

Il s'agit des cavaliers sculptés en haut relief sur les façades de quelques-unes de nos églises romanes.

M. de Caumont, ce grand directeur des tournois archéologiques de nos provinces, en disant « que cette question,

depuis qu'on s'en occupait, était encore restée indécise, » nous autorise en quelque sorte à revenir sur un sujet aussi intéressant.

Reprenons donc en peu de mots les données de cette piquante énigme au point où les ont laissées les derniers champions, et puis nous essayerons de développer quelques considérations nouvelles qui nous permettront peut-être de toucher à la solution.

On a successivement proposé de voir dans les statues équestres placées, dans le plus grand nombre de cas, dans le tympan des fausses arcades des façades, du côté de l'évangile, mais parfois aussi au-dessus des portails latéraux et sur le pourtour des chapiteaux, ou saint Martin, ou saint Georges, ou le cavalier céleste qui renversa Héliodore sur les marches du temple, ou l'un des cavaliers de l'Apocalypse, ou le fondateur de l'église, ou enfin le cachet orgueilleux de la puissance féodale imprimé jusque sur la façade des églises.

Avant d'examiner en particulier chacune de ces hypothèses, appelons d'abord l'attention des juges sur l'aspect général, l'action, les accessoires du groupe qui nous occupe.

Je me sers à dessein du mot groupe, afin qu'on ne perde pas de vue que le cheval du cavalier renverse en passant, avec l'un des pieds de devant, une petite figure souvent grimaçante (1).

Partout où les mutilations ne l'ont pas trop défiguré, le cavalier se montre revêtu d'habits splendides, et son cheval est richement enharnaché. Ce personnage couronné, portant sur le poing un oiseau dressé à la chasse, et cheminant pai-

(1) Dans les réparations qui ont eu lieu à l'église de Saint-Nicolas de Civray, cette figure accessoire a pu disparaître sans qu'on puisse affirmer sans hésitation qu'elle n'a jamais existé; d'ailleurs, en pareil cas, la généralité des exemples emporte le fait incomplet qui semblerait contradictoire.

siblement, nous semble la plus haute expression d'une puissance incontestée, si haut placée même, qu'elle ne daigne pas s'apercevoir que sa monture a renversé un petit être qui se trouvait sur son chemin.

Ce fait bien établi, une pareille figure peut-elle être prise pour celle de saint Martin ? — A notre avis, c'est impossible. Le type adopté pour représenter l'illustre patron de la Gaule est un cavalier partageant son manteau avec un pauvre souffreteux : il y a loin de cette commisération avec la froide dignité empreinte sur nos statues équestres.

Serait-ce plutôt saint Georges ? Mais d'abord pourquoi ce patron de l'Angleterre placé sur tant d'églises de France à l'époque romane ? Et puis n'a-t-il pas également un type consacré par la lutte animée du cavalier avec un dragon qu'il perce de sa lance ? — Il faut encore passer outre.

Est-ce davantage le cavalier céleste qui renversa Héliodore sur les marches du temple saint ? — Mais pour l'admettre, il faudrait avoir oublié que les sculpteurs et les peintres du moyen-âge feuilletaient d'une main l'écriture, tandis que de l'autre ils traduisaient sur la pierre le résultat de leurs lectures ; or, si peu habiles qu'on les suppose, il est impossible de retrouver dans l'allure paisible de notre statue « ce cavalier terrible monté sur un cheval fougueux qui fond « avec impétuosité sur l'émissaire sacrilége de Seleucus, et « le frappe violemment de ses pieds de devant. »

Est-ce encore l'un des cavaliers de l'Apocalypse ? — Même objection, et de plus notre figure n'a pour toute arme qu'un faucon sur le poing. D'ailleurs, les cavaliers apocalyptiques ont toujours été groupés par les peintres et les sculpteurs pour rendre la pensée même renfermée dans le livre de saint Jean, et qui présente l'action de quatre grands fléaux qui doivent fondre sur l'humanité à la fin des temps, comme étant presque simultanée.

Est-ce le bienfaiteur ou le fondateur de telle ou telle église, ou enfin le cachet du pouvoir féodal imprimé jusque sur les murs de l'église et dans une des parties de l'édifice le plus évidemment destinée au développement des épopées sacrées ? — Les caractères calmes du groupe équestre, que nous avons opposées jusqu'à ce moment aux hypothèses précédentes, ne sont plus un argument à employer contre ces deux dernières; aussi allons-nous examiner la question sous une de ses faces à laquelle on n'a pas encore, à notre avis, donné toute l'attention qu'elle méritait.

En étudiant avec attention l'esprit de la décoration romane, nous nous sommes aperçu qu'il était rare, qu'il était même à peu près sans exemple qu'un emblême, un symbole, une figure quelconque y fût isolée, et n'eût pas quelque part un pendant dans l'ensemble de l'ordonnance.

Tympans, archivoltes, chapiteaux, modillons, montrent constamment leurs groupes et leurs figures placées symétriquement par rapport à un point central, et offrant dans la réunion de deux pendants un sens complet. C'est ce sens, à notre avis, qu'il est important de saisir, en s'emparant, dans cette espèce de formule, de celle des deux inconnues qui se montre sous le voile le plus transparent, afin d'expliquer sa compagne.

C'est en examinant la façade latérale de l'église de Vouvant que cette réflexion nous a été suggérée par un double groupe placé sur le tympan de la grande arcade. Le sommet en est occupé par une console qui portait autrefois un troisième groupe aujourd'hui détruit; à sa droite est placé le groupe si connu de Samson terrassant le lion, que la sculpture romane reproduit toujours avec les mêmes attitudes; à gauche, en face de ce dernier, c'est, non plus le cavalier qu'on s'attendait peut-être à y retrouver, mais ce même Samson mollement endormi dans un lit richement drapé, et

sur ce lit Dalila, montée à genoux, s'occupant à couper la chevelure du héros amolli et vaincu par la volupté, à l'aide d'une paire de ciseaux de l'espèce de ceux qu'on emploie encore aujourd'hui pour tondre les moutons, et qu'on nomme des *forces*.

Jamais, ce me semble du moins, allégorie ne se montra plus claire, plus complète, plus saisissante.

D'un côté, c'est l'homme fort de sa vertu et rempli de l'esprit du Seigneur, qui dompte, sans presqu'aucune peine, les bêtes féroces les plus redoutables, ou plutôt qui terrasse l'esprit du mal; de l'autre, c'est ce même mortel, mais qui, ayant perdu sa force et sa vertu, et s'étant livré aux séductions des sens, est vaincu par le bras débile d'une courtisane.

Que nous apprend cette magnifique antithèse, qui vaut à elle seule un long sermon à plus juste titre assurément que le meilleur sonnet ne valut jamais un long poème.

Elle nous confirme d'abord un fait acquis déjà à l'archéologie, c'est qu'il entrait dans les vues, dans les habitudes des écoles romanes d'opposer souvent le vice à la vertu dans la distribution qu'elles faisaient de leurs emblêmes; puis, qu'il faut bien moins s'attacher à la personnalité même des personnages bibliques reproduits sur nos églises pour expliquer leur présence, qu'au sens profond attaché par le décorateur à telle ou telle action dont ces personnages sont les types, et qui peut être détournée de son sens absolu par sa liaison avec celle d'un groupe voisin. — On conviendra qu'une pareille observation doit nous mettre en garde contre le penchant qui ne nous porte que trop à tout expliquer d'après un sens inflexible déduit d'un seul et même système.

Dans l'exemple que nous venons de citer, tout concourt à nous confirmer dans l'explication si naturelle que nous venons d'en donner; car l'antagonisme que nous avons signalé dans

les deux groupes où Samson joue le rôle principal se reproduit sur les chapiteaux qui supportent les retombées des archivoltes, et sur le pourtour de ces archivoltes elles-mêmes. — C'est ainsi que sainte Catherine domptant le démon, et saint Michel délivrant des liens de Satan les âmes du purgatoire en lui montrant la croix qui le fait tomber vaincu et mort aux pieds de l'archange, image du Christ, sont placés en regard de la lutte de faibles pécheurs, livrés sans défense aux attaques de l'esprit malin sous la figure d'un dragon qui va les dévorer; c'est ainsi qu'on y reconnaîtra l'activité courageuse opposée à la paresse, la foi à l'idolâtrie, la continence à l'impudicité, la mansuétude à la colère, etc.

Il y a donc une liaison intime, une corrélation profonde entre toutes les parties des décorations murales des églises, et il devient nécessaire de pénétrer d'abord la pensée qui présida à leur ornementation, avant de se prononcer sur le sens particulier que doit avoir chacune des figures.

Nous disons qu'il faut d'abord se bien pénétrer du sens général de chaque décoration, parce que nous admettons qu'il y en eut plusieurs pendant le cours du moyen-âge, principalement si nous remontons jusqu'au berceau du christianisme, et nous allons essayer de l'établir.

Au moment où naissait la religion chrétienne, le paganisme était souverain. Les images des catacombes voilèrent profondément la nouvelle doctrine sous les traits empruntés à la mythologie même; mais sous leur forme vieillie les chrétiens surent lire un sens mystique qui se rattachait à leurs doctrines, mises à l'abri, par cette pieuse fraude, des profanations et des sévices des païens.

Le Mercure eriophore fut le bon Pasteur; Orphée charmant les animaux féroces, ce fut Daniel, ce fut même le Christ. Puis des images douces, pures et gracieuses, comme celles de l'agneau, du poisson, de la colombe, du vaisseau, servirent

à rappeler aux fidèles les vertus aimables et le dévoûment du Sauveur du monde, l'Eglise qui devait embrasser tout l'univers, etc.

A cette époque, l'Eglise ne se produisait pas encore au grand jour de la discussion; elle se contentait de faire des prosélytes, d'attirer à elle par l'appât des célestes consolations qu'une foi vive apporte aux malheureux, aux opprimés, et les hommes qui vinrent à elle furent des hommes simples et qui croyaient sans discuter. — Mais les temps devinrent meilleurs; la religion nouvelle monta sur le trône avec les empereurs romains; sous l'égide du pouvoir, elle envahit bientôt l'univers. Alors elle arbora hardiment ses insignes; elle déploya sur les murailles de ses temples les pages de son immortelle histoire. Mais aussi, à ce moment de son existence, elle se trouva tout à coup face à face avec une nation éclairée, sceptique, habituée par ses rhéteurs à discuter éloquemment, parfois avec succès, sur toutes les matières; elle se trouva surtout en face des innombrables chefs-d'œuvre que les peintres, les sculpteurs et les écrivains avaient élevés aux croyances païennes pendant une longue suite de siècles; et, entr'autres reproches dangereux dont les chrétiens furent sommés de se défendre devant un public frondeur et entiché de ses vieux errements, on leur jeta sans cesse celui-ci : Votre religion est d'origine bien récente et votre Dieu est né d'hier !

Alors que répondront les peintres, les sculpteurs, les écrivains de ce catholicisme qui commence? — Ils répondront tout d'une voix que la religion révélée au monde par le Christ est la fille puînée, le développement de cette religion vieille comme l'humanité, et qui remonte, par les prophètes et les patriarches auxquels Dieu l'avait dévoilée, jusqu'au berceau du premier homme, et que la preuve en est renfermée dans les pages du livre le plus ancien du monde.

Et les voilà tous, peintres, sculpteurs ou écrivains, traçant

parallèlement sur les pages de leurs glorieux écrits, sur des murs splendidement ornés de peintures ou fouillés du ciseau, tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui se pronostiquaient et s'expliquaient l'un l'autre; et alors, les érudits dans les livres, et la foule sur les murailles, qui traduisaient les livres en tableaux saisissants, purent s'assurer qu'effectivement on ne leur en imposait point, et que le Nouveau Testament était bien réellement renfermé dans l'Ancien.

Aussi la pensée dominante de la décoration byzantine est-elle constamment le *parallélisme* entre les pages de la Bible et les annales de la nouvelle Eglise, et c'est à ce signe infaillible que l'on pourra toujours reconnaître les édifices religieux érigés sous l'inspiration byzantine.

Mais, après plusieurs siècles de lutte et d'obscurité, les peuples d'Occident relèveront leurs temples et les décoreront avec splendeur; le motif qui porta les Byzantins à ne pas se départir de ce parallélisme n'existera plus pour les rudes artistes de nos contrées. Le christianisme est devenu tout-puissant, il exerce sur les populations une autorité incontestée. Il est déjà vieux pour le monde, il est d'ailleurs la seule religion qui existe. Aucune objection ne peut plus s'élever contre lui; les décorateurs s'écarteront donc sans inconvénient de la règle inflexible de leurs devanciers, et, cédant à un penchant de légende, d'exposition méthodique en harmonie avec le génie calme de l'Occident, ils exposeront le résumé de notre histoire religieuse sur les catéchismes de pierre des façades, que la foule apprendra par cœur.

Ils iront plus loin. — Résumant en quelques coups de ciseau les sermons des prédicateurs, ils développeront le côté moral du dogme chrétien, ils mettront en jeu les vertus et les vices, ils créeront enfin ce genre de décoration par antithèse que j'ai signalé sur la façade de Vouvant. — Selon que l'esprit

du siècle ou que le caractère et la verve du décorateur le comporteront, les figures emblématiques des vertus et des vices seront graves, fières, touchantes, mordantes, même cyniques et parfois grotesques. — Tout y passera, tout recevra le cachet particulier de chaque siècle.

Mais puisqu'à diverses époques on a pu adopter une pensée différente qui dirigeât l'ornementation sacrée, il est donc de la dernière importance de s'efforcer de la saisir, avant d'attacher un sens précis à telle ou telle partie de ces décorations. — On peut, à notre avis, d'après ce qui précède, résumer les lois qui semblent régir l'iconographie du moyen-âge aux trois suivantes : le *parallélisme*, la *légende*, ou l'exposé purement historique, et l'*antithèse*.

Si, pour appliquer ces principes, nous jetons les yeux sur l'ensemble des deux églises qui nous ont conservé les débris les moins mutilés de nos statues équestres, Notre-Dame-de-la-Coudre et Parthenay-le-Vieux, nous y verrons dominer le parallélisme et la légende, comme aussi la pensée consolante que l'appui infaillible de l'homme n'est que dans la protection de Dieu.

Ces deux églises, érigées dans le voisinage l'une de l'autre, à peu près dans le même siècle, doivent nécessairement s'être fait des emprunts, et l'on admettra sans peine que les groupes de cavaliers qui en décorent les tympans ont la même signification emblématique.

Samson vainqueur du lion terrassé sous lui, c'est le héros biblique ; et le prophète rempli de l'esprit du Seigneur qui tout à la fois renverse l'idolâtrie, domine ses passions, et subjugue l'esprit du mal, c'est aussi par anticipation l'image du Christ, qui un jour viendra délivrer l'univers de l'erreur et du péché. — Si l'antithèse régnait dans la décoration de ces édifices, il faudrait donc voir dans le superbe cavalier opposé à Samson l'abus de la puissance purement humaine

caractérisé par l'indifférente brutalité de ce seigneur puissant, qui écrase, sans même y prendre garde, un être faible sous les pieds de son cheval. Mais en outre qu'un pareil emblême eût été un appel à l'indignation et à la révolte contre les abus du pouvoir féodal, licence que ce pouvoir, alors omnipotent, n'eût certes pas tolérée, sa traduction ne répond nullement à l'ensemble et aux accessoires du reste de la décoration.

Le parallélisme, au contraire, nous permet de voir dans ce superbe cavalier couronné, portant un faucon sur le poing (insignes de la puissance au moyen-âge), et qui renverse en passant un être décrépit, l'image de l'Eglise triomphante dans la personne du fils de Dieu ressuscité, foulant sous ses pieds le démon.

Si l'on s'étonne que l'artiste du moyen-âge ait pu représenter le Christ sous les traits et avec les attributs d'un seigneur suzerain, c'est qu'on est trop accoutumé à juger les œuvres du passé avec les idées du présent.

Les Grecs représentaient le Père éternel en costume de *grand archevêque;* les peintres et les sculpteurs de l'Occident l'ont offert à nos yeux du XVe. au XVIIe. siècle, revêtu des habits pontificaux et coiffé de la tiare. Pourquoi serait-il donc si étonnant qu'aux XIe. et XIIe. siècles, l'artiste voulant offrir le type de la toute-puissance divine, l'ait symbolisée sous les traits d'un de ces seigneurs suzerains auxquels les populations étaient habituées à rendre hommage à deux genoux (1).

Si parfois ce cavalier est revêtu d'une armure, il ne faut pas oublier que saint Jean a pronostiqué la venue du Christ à la tête des armées célestes, la tête ornée de plusieurs diadêmes

(1) Ce n'est certainement pas extraordinaire que de voir figurer au XVIIe. siècle, sur les tableaux hollandais, des bourguemestres en grand costume autour d'un *Ecce homo* ou d'une descente de croix.

et portant écrit sur ses vêtements : « Roi des rois et seigneur des seigneurs. » Si on jette les yeux sur l'archivolte qui se courbe autour du cavalier de Parthenay-le-Vieux, on la voit décorée de petites figures posées sur des barques, emblêmes bien connus des âmes qui flottaient dans les limbes, attendant avec impatience la venue du Christ qui devait les racheter, et que le sculpteur a rapprochées de leur Sauveur.

Cette interprétation, si on veut bien y réfléchir, est vraiment la seule qui explique comment le tympan des arcades romanes, qui occupe une place si importante dans l'ensemble de la décoration murale des églises, a été si fréquemment réservé à ces grandes effigies, dont la taille elle-même est encore une preuve de leur caractère élevé. Elle rejette par conséquent au nombre des impossibilités la pensée que ces cavaliers aient jamais pu être le cachet orgueilleux de la puissance féodale apposé jusque sur les murs consacrés au Très-Haut, et cela au milieu des emblêmes et des effigies du Christ, de la Vierge, des anges, des patriarches, des prophètes et des saints, répandus sur ces larges pages consacrées tout entières à la gloire de Dieu et à l'exaltation de la religion.

Elle ne laisse pas davantage subsister l'hypothèse qu'ils étaient l'image de tel ou tel fondateur d'église ; et si à toute force on s'opposait à ce qu'ils fussent précisément des emblêmes du Christ, tout au moins ne pourrait-on se refuser à y retrouver l'emblême de ces chrétiens privilégiés, qui, par leur foi, leurs vertus et leurs combats, ont le plus contribué à établir solidement la religion sur les ruines de l'erreur, et qui s'assimilèrent ainsi à leur divin Maître, parce qu'ils étaient remplis de la force et de l'esprit de Dieu. Mais ce serait toujours au fond la même pensée.

Le cachet féodal et les effigies des fondateurs ont, à la vérité, trouvé place sur quelques parties des églises, et notamment sur les vitraux et les litres peintes qui portent

les blasons des seigneurs; mais cette place, comme on l'a fait observer plusieurs fois, est toujours accessoire dans l'ensemble, et la plupart du temps le donataire n'est représenté que comme un suppliant, dans l'attitude de la prière ou de l'hommage, et non posé comme un triomphateur.

Au surplus, les cavaliers et leurs pendants n'existent pas seulement sur les tympans des façades, on les rencontre encore sur le pourtour des chapiteaux intérieurs ou extérieurs, ce qui prouve que ce sujet a toujours été envisagé à un point de vue général, et qu'il fait partie de l'ensemble de la symbolique chrétienne.

Nous avons invoqué la pensée du parallélisme pour conclure de l'image de Samson à celle du cavalier à l'aspect féodal, que ce dernier était l'emblême du triomphe désormais incontesté du Christ et de son église sur le monde; mais il faut observer qu'on ne rencontre pas sur tous les édifices romans les deux groupes placés en regard l'un de l'autre.

Nous ne faisons pas porter cette observation sur Civray, car il nous semble évident que le cavalier occupant le tympan de l'évangile devait jadis avoir un pendant dans le tympan de l'épître tout autre que la statue détachée de saint Nicolas, patron de l'église, et autres figures agencées là à diverses reprises.

Mais il est certain que la statue équestre occupe parfois seule le sommet d'un porche latéral, comme à Melle, ou d'une arcade centrale, comme à Aunay, etc.; et dès lors c'est pour nous une raison de plus pour conserver à cet emblême le même sens que nous lui avons trouvé quand il était placé en parallèle avec Samson, principalement lorsque les accessoires sont en harmonie avec cette pensée. Précisément à Civray, l'archivolte qui enveloppe le cavalier divin est occupée par un chœur d'anges qui exécute autour de lui un concert céleste, hommage qui ne peut être rendu qu'au fils de Dieu. A Melle, comme à Aunay, cette effigie est également rapprochée des

emblêmes qui consacrent le triomphe de la vertu sur le vice, et de la morale évangélique sur les passions. Enfin, pour clore la série de preuves que nous espérons avoir apportées à l'appui de notre opinion, disons que ce n'est pas sans doute le hasard qui a toujours fait consacrer au cavalier *le côté de l'évangile*, le côté glorieux, et l'arcade centrale ou unique, quand il n'a pas de pendant. Si on l'a *toujours* mis ainsi en évidence, si on l'a sculpté sur de grandes proportions quand tout ce qui l'entoure est exigu de taille, c'est que réellement le décorateur entendait le signaler comme le sujet, l'emblême capital. Nous adjurons les archéologues d'examiner avec grand soin ces curieuses effigies partout où elles se montreront, de tenir bonne note des accessoires qui l'accompagnent, et surtout de l'esprit général qui présida à l'ensemble iconographique dont ils font partie, et nous avons la conviction que leurs observations viendront plutôt confirmer qu'infirmer les conclusions que nous avons posées.

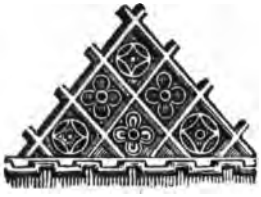

EXPLICATION

DE

QUELQUES FIGURES

DU

GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS,

Par M. DUVAL, chanoine,

Membre de l'Institut des provinces.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* n'ont pas oublié les importantes recherches de MM. Jourdain et Duval sur l'iconographie du grand portail de la cathédrale d'Amiens (V. les tomes XI et XII du *Bulletin*), et plus d'une fois ils ont exprimé leurs regrets de ce que ce beau travail n'eût pas été achevé. M. l'abbé Duval a bien voulu se rendre à notre invitation en nous envoyant une courte explication des médaillons qui n'avaient pas encore figuré dans les précédents mémoires et que nous avions fait graver d'après ses dessins : nous nous empressons de publier cette notice intéressante.

(Note de M. de Caumont.)

Les deux médaillons suivants sculptés en demi-relief au-dessous de la statue colossale du prophète Isaïe représentent deux scènes tirées de ses prophéties. Dans la première, Isaïe a la vision du Très-Haut sur son trône entouré de séraphins

(ch. VI, v. 1 et 2); dans la seconde, un des séraphins puri-

fie les lèvres d'Isaïe avec un charbon ardent (ch. VI, v. 6 et 7).

Les sujets des deux autres médaillons sont tirés des prophéties de Jérémie. Dans le premier, le prophète enfouit près du fleuve de l'Euphrate, selon l'ordre du Seigneur, sa ceinture de lin (Jérémie, ch. XIII, v. 1 et suiv. jusqu'à 8); dans

le second, le prophète Hananias ôte la chaîne du cou de Jérémie (ch. XXVIII, v. 9 et suiv.).

Voici deux sujets de la vie d'Ezéchiel. Dans le premier, Ezéchiel a la vision d'une roue dans une roue (Ezéchiel, ch. Ier., v. 16); dans le second, le prophète devant Jérusalem

lui annonce des malheurs (divers chapitres, notamment le second).

Les sujets suivants se rapportent au prophète Daniel. Dans

le premier, on voit Daniel devant Balthasar; dans le second, Daniel dans la fosse aux lions (ch. V et VI).

Les quatre médaillons qui suivent se rapportent au prophète Sophonie. Dans le premier, le Seigneur visite Jérusalem la lumière à la main (ch. Ier., v. 12); dans le second, le Seigneur étend sa main sur Juda et sur les habitants de Jéru-

salem (id., v. 4 et 8); dans le troisième, le hérisson demeure dans les maisons et le corbeau sur le linteau (ch. II, v. 14); dans le quatrième, les troupeaux et toutes les bêtes des nations couchent au milieu d'Assur (ibid.).

Je place ici quatre médaillons qui se rapportent au prophète Aggée. Dans le premier, on voit le temple ruiné (ch. II, v. 4); dans le second, le temple rebâti (ch. II, v. 8 et suiv.);

dans le troisième, le Seigneur apparaît au prophète (ch. I et II) et lui montre le temple détruit ; dans le quatrième, la terre et tout ce qu'elle produit sont desséchés (ch. Ier., v. 11).

Les deux médaillons que voici sont tirés de la vie du prophète Zacharie : 1°. un ange lui apparaît et lui montre le ciel

(ch. v, v. 5); 2°. une femme dans un vase représentant

l'impiété, est élevée entre le ciel et la terre par deux femmes ailées (ibid., v. 6, 7, 8 et 9).

Sur le trumeau qui porte la statue de la mère de Dieu au

portail de ce nom, on voit : 1°. la création d'Adam; 2°. la créa-

tion d'Eve. C'est la première Eve en face de la seconde, la chute avant la réparation.

Les quatre figures suivantes représentent la virginité de la Sainte Vierge dans le mystère de l'Incarnation, elles sont sculptées au-dessous des statues colossales de la Vierge et de l'ange représentant ce mystère et montrent 1°. la pierre

vue par Daniel qui se détache de la montagne sans la main d'aucun homme; 2°. la toison de Gédéon; 3°. le buisson ardent; 4°. la verge d'Aaron.

Voici quatre médaillons sculptés au-dessous des statues colossales de Marie visitant sainte Elizabeth : ils représentent 1°. l'ange apparaissant à Zacharie pour annoncer la naissance

de saint Jean ; 2°. Zacharie devenu muet ; 3°. la naissance de saint Jean ; 4°. Zacharie écrivant que l'enfant sera appelé Jean.

On voit dans les quatre médaillons accompagnant les statues colossales de Marie et du vieillard Siméon figurant la présentation au temple : 1°. la fuite en Egypte; 2°. les idoles de

l'Egypte tombant de leur trône au moment de l'entrée de Jésus-Christ; 3°. Jésus-Christ enseignant dans le temple; 4. le retour à Nazareth.

Les quatre figures suivantes, tirées du grand portail

d'Amiens, représentent Abraham, un confesseur, Moïse et une sainte femme.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, 21e. *sesion à Dijon.* —Nous avons annoncé que le Congrès scientifique de France s'ouvrira *le* 10 *août à Dijon.* Voici quelques-unes des questions qui seront discutées dans le sein de la section d'archéologie :

« Le plateau de Sainte-Reine, les lieux qui l'avoisinent et « leur situation par rapport aux grands mouvements des « deux armées de César et de Vercingétorix, répondent-ils à « toutes les données des Commentaires sur le siége d'*Alesia?*

« Les *Déesses maires* trouvées en Bourgogne et sur les « bords du Rhône ont-elles été suffisamment étudiées? Les « a-t-on décrites avec soin? Présenter une monographie de « ces divinités gallo-romaines; indiquer leur rôle dans la « théogonie païenne.

« Quelle est la signification du mot *Segomon* dans les « inscriptions gallo-romaines?— Est-ce le nom d'une divinité « gauloise, ou est-ce la qualification gauloise d'une divinité « romaine?

« La Bourgogne a-t-elle eu une forme particulière sous « la domination romaine pour les monuments funéraires, « ainsi que paraîtraient l'indiquer les aiguilles ou petits obé- « lisques déposés au musée lapidaire de Dijon, et dans le « cabinet de M. H. Baudot.

« Quels sont les monuments romains les plus importants « dont il existe encore des vestiges dans la Bourgogne, et « particulièrement dans le département de la Côte-d'Or.

« Quels sont les caractères qui distinguent entre elles les « sépultures romaines, gallo-romaines et mérovingiennes?

« Le style roman bourguignon est-il assez distinct des « autres styles existant à la même époque pour former une « classe particulière? — Les limites de la région monumen- « tale formée par cette variété du style roman ont-elles été « suffisamment indiquées par M. de Caumont dans son « *Abécédaire d'archéologie ?*

Délégation faite par les Sociétés savantes de Caen, au Congrès scientifique de France. — On sait que, depuis la création du Congrès scientifique de France en 1833, les Sociétés savantes de Caen n'ont pas manqué de nommer des délégués chargés de les représenter au Congrès scientifique. Voici les délégations déjà faites cette année pour le Congrès de Dijon.

L'Association normande délègue MM. MORIÈRE, son secrétaire-général; R. BORDEAUX, docteur en droit à Evreux; J. GIRARDIN, correspondant de l'Institut à Rouen.

La Société linnéenne MM. EUDES-DESLONGCHAMPS, son secrétaire, doyen de la Faculté des sciences, le baron de LA FRESNAYE, de Falaise.

L'Institut des provinces sera représenté au Congrès par son président M. DE CAUMONT.

La Société française délègue MM. Victor PETIT, de Sens, BOUET, de Caen, l'abbé VOISIN, du Mans.

Séance du 11 mai 1854 de la Société française pour la conservation des monuments. — La Société française a tenu, à Caen, le 11 mai, une séance administrative dans laquelle d'importantes communications ont été faites.

Etaient présents : MM. de Caumont, Varin (l'abbé), Leboucher, Faucon, Travers, Pelfresne, Bazin, Bouet, Hardel, Morière et de Nozan.

M. Léon Allègre a fait parvenir un rapport sur la destruction de deux des arches du pont St.-Esprit qui doit avoir lieu pour faciliter la navigation du Rhône. M. Allègre donne des détails curieux et complets sur l'histoire de ce magnifique pont. Une lettre a été adressée à M. le Ministre d'Etat, pour le prier de protéger ce qui en reste.

Une autre réclamation a été adressée à M. le Ministre des cultes relativement aux tours de la cathédrale de Laon. On avait à choisir entre plusieurs projets pour la conservation de ces magnifiques pyramides, et déjà, en 1851, la Société française, réunie à Laon sous la présidence de M. le comte de Mérode, avait demandé que surtout on ne démolît pas les tours, attendu que cette destruction, même avec l'intention de les remonter pièce à pièce, équivalait à une destruction. C'est pourtant ce qu'on va faire, malgré toutes les réclamations. Le Conseil a dû, sur la lettre de M. Dersu, de Laon, annonçant le commencement des travaux, écrire au Ministre, pour le prier de les arrêter et de donner ordre qu'on s'arrête dans ce déplorable travail, qui rappelle ce qu'on a fait sans nécessité à Mantes et ailleurs, et ce qu'on veut faire à Bayeux.

Il a été donné lecture d'une lettre de M. le comte de Gourgues qui a trouvé, à Paris, chez un propriétaire, un dépôt de pièces se rattachant à l'histoire de plusieurs villes normandes, et qui engageait M. de Caumont à aller les visiter. Celui-ci a remercié M. le comte de Gourgues et l'a prié de communiquer ces renseignements à M. L. Delisle, de la Bibliothèque impériale, qui s'est empressé d'examiner ces pièces et de faire un rapport à la Société, relativement à l'acquisition de ce dépôt, dans le cas où la Bibliothèque impériale ne jugerait pas utile de les acquérir.

M. de Caumont a annoncé que M. le préfet du Calvados avait accordé, dans l'ancien local des bureaux de la préfecture, plusieurs salles pour le musée de la Société des Anti-

quaires de Normandie, et qu'il en avait aussi donné deux autres pour la collection de la Société française, collection qui se compose de quelques moulages seulement, mais qui serait bien plus importante si un local eût pu être consacré pour recevoir ces plâtres; la décision de M. le préfet permettra de développer cette collection de moulages qui finira par devenir intéressante. Des remercîments ont été votés à M. le Préfet du Calvados.

M. le Président a rendu compte ensuite de l'excursion qu'il a faite à Avranches, pour y préparer le Congrès agricole de l'Association normande, et du programme de la séance que tiendra la Société, sous la présidence de Mgr. Daniel, le 20 juillet. En outre, la Société française se met à la tête de l'exposition artistique qui aura lieu dans cette ville, et un jury a été constitué pour la distribution des récompenses. Cette exposition comprendra les objets anciens, les peintures, la sculpture et tout ce qui se rattache à la plastique (émaux, dessin, dentelles, fleurs artificielles, etc., etc. Le Conseil approuve les mesures qui ont été prises par M. de Caumont; il espère que cette exposition sera féconde en bons résultats.

M. Bouet a rendu compte de la visite qu'il a faite de l'église de Hottot-en-Auge.

M. Billon désire qu'une pierre tombale très-intéressante, qui existe à Auvillars, soit relevée et placée de manière à n'être plus exposée aux frottements qui la détériorent. M. Bouet a été prié d'indiquer à quel chiffre la dépense peut s'élever, afin qu'une allocation soit faite pour ce petit travail.

N.

Exposition artistique à Avranches. — C'est une idée heureuse de la Société française que d'avoir provoqué une exposition purement artistique, c'est-à-dire embrassant tous les produits où la plastique et le dessin jouent un rôle plus ou moins considérables. Ainsi les dentelles, les porcelaines, les

meubles de luxe, pourront figurer avec les sculptures, les peintures, les objets modernes, à côté des produits de l'art ancien. Nous apprenons que cette pensée de la Société française a été bien accueillie partout et que l'exposition artistique d'Avranches, toute limitée qu'elle doive être, sera encore assez importante.

M. Le Métayer, de l'Eure, envoie cinquante-neuf fragments de tissus anciens de différents âges. M. Sevestre, de St.-Julien-le-Faucon, présente la curieuse chasuble qu'il a découverte dans la sacristie de cette commune et de très-belles guipures. Les dames Carmélites de Mans, qui ont déjà produit des verrières composées et exécutées avec beaucoup de talent, vont envoyer trois de leurs peintures. M. Hucher, auquel le Congrès a décerné une médaille d'argent en mars dernier, pour son magnifique ouvrage sur les vitraux de la cathédrale du Mans, exposera plusieurs de ses planches, qui offrent, comme on le sait, un *fac-simile* de ces belles vitres du XIIIe. siècle. M. de Glanville annonce l'envoi d'une croix émaillée du XIIe. siècle et de quelques autres raretés du même genre. M. de Caumont enverra des moulages de chapiteaux bysantins. Les dentelles de Bayeux et les porcelaines peintes occuperont plusieurs armoires. M. Darcel, inspecteur de la Société française, collaborateur de M. Didron, adressera son orfévrerie du moyen-âge (calices, ostensoirs, ciboires, etc.). Les peintres et les sculpteurs ne resteront pas en arrière. On annonce des toiles de MM. Le Grain, Pen-Helloin et plusieurs autres artistes qui ont une réputation méritée, des photographies, des cadres renfermant les productions des trois principaux graveurs sur bois de la Société française; des sculptures de MM. *Succ*, de Nantes; *Barré*, de Rennes; *Douin*, de Caen. Nous nous arrêtons dans notre indication, mais nous ne terminerons pas sans avertir les lecteurs du Bulletin que l'exposition s'ouvrira le 15 juillet et qu'il sera

impossible d'admettre les objets qui arriveront après cette époque. C'est le 20 juillet que le jury de la Société visitera l'exposition, ayant à sa tête Mgr. Daniel, évêque de Coutances et d'Avranches. X. Z.

Assises scientifiques de l'Institut des provinces en 1854. — Les Assises scientifiques, présidées par les membres de l'Institut des provinces désignés à cet effet, auront lieu en juin et en juillet dans presque toutes les villes qui ont été choisies. M. le comte de Mellet nous annonce qu'à Reims les Assises qu'il préside pour les départements de la Champagne réuniront un grand nombre de notabilités.

A Amiens, M. le comte de Vigneral trouvera cette année le même concours que l'année dernière et de bons mémoires préparés en réponse aux questions du programme.

M. le comte d'Héricourt sera secondé, à Lille, par M. Le Glay et par les membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville, et par celle de Douai : de nombreux travaux seront produits.

Les Assises scientifiques de la Bourgogne, que dirige M. le baron Chaillou des Barres et qui ont eu lieu précédemment à Auxerre, doivent s'ouvrir cette année dans une autre ville du ressort (soit *à Autun*, soit *à Châlons-sur-Saône*).

M. l'abbé Lacurie, en Saintonge, profitera des Assises scientifiques de cette province pour jeter les bases du programme de la XXIIIe. session du Congrès scientifique de France qui se réunira à La Rochelle en 1856, et dont il sera le secrétaire-général.

M. Victor Simon, de Metz, a fixé au 12 juillet l'ouverture des assises qu'il est chargé de présider.

Tout se prépare bien dans les autres contrées où devront s'ouvrir les Assises scientifiques, et nous ne doutons pas que les résultats ne soient plus importants encore qu'on ne l'espère.

Nous les ferons connaître sommairement à mesure que les procès-verbaux parviendront aux archives de l'Institut des provinces.

Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux. —La cathédrale d'Evreux est menacée d'une mutilation que le *Bulletin monumental* doit faire connaître. Une décision parisienne condamne à la démolition les curieuses salles hautes qui couronnent le cloître gothique de cette église, et qui se groupent d'une façon pittoresque autour du transept méridional. Il s'agirait de mettre en vigueur une idée qui, assure-t-on, doit être successivement appliquée à toutes les cathédrales de France, et qui consisterait à les isoler, bon gré, malgré, de toutes les constructions accessoires qui les accompagnent.

Ce sont des travaux neufs entrepris au palais épiscopal qui vont servir d'occasion à cette malheureuse démolition. Tous les curieux savent que l'Evêché d'Evreux est un remarquable édifice du XVe. siècle : il a été figuré à diverses reprises, notamment dans les *Voyages dans l'ancienne France* de MM. Nodier et Taylor. Mais à l'époque où les préfets de l'Eure s'étaient installés dans cette vieille demeure ecclésiastique, la distribution intérieure ne leur fournissant pas de logements assez nombreux, on ajouta une aile en retour d'équerre. Cette addition, triste échantillon des chancelantes constructions de l'époque, n'avait pu supporter une durée de quarante années; bâti sous la direction d'un ingénieur des ponts-et-chaussées, cet édifice était arrivé, avant d'avoir atteint un demi-siècle, à une précoce décrépitude. Force donc était de le reconstruire, car depuis que les évêques d'Evreux sont rentrés dans le palais élevé par leur prédécesseur Raoul du Fou, ce manoir gothique est leur seule résidence. Ils n'ont plus, comme autrefois, le vaste château de Condé-sur-Iton pour séjour habituel. Il en résulte que les chambres

ajoutées pour la commodité des préfets, lorsque l'administration civile occupait ce logis épiscopal, sont restées fort nécessaires. M. Bourguignon, architecte du département, auteur de la belle restauration de l'église de Louviers, a donc préparé les plans et devis d'une aile nouvelle, en harmonie avec le style des anciennes parties du palais. Cette aile occupant la place de celle que l'on vient de démolir, se rattache naturellement à l'une des galeries du cloître, qui fournit une communication directe entre les appartements de Mgr. l'évêque d'Evreux et la cathédrale : la chapelle actuelle de l'évêché se trouve elle-même à l'extrémité de ses arceaux gothiques. Il va sans dire que dans ce projet aucune partie ancienne n'était démolie.

Mais voici que les plans dressés à Evreux ont été modifiés à Paris, et le cloître se trouve ainsi condamné à une démolition partielle. Les cheminées de la sacristie et l'étage supérieur du cloître doivent être rasés sur une même ligne horizontale, et un toit plat recouvrira seul les voûtes du rez-de-chaussée.

Or, il est évident que le cloître ainsi découronné sera complètement difforme : ses contreforts qui subissent une retraite à chaque étage, se trouveront réduits à un tiers de leur hauteur, et ainsi tronqués resteront sans aucune proportion. On peut donc craindre que la démolition actuelle ne soit un acheminement imprévu vers la destruction totale de ces curieuses dépendances de la cathédrale d'Evreux, qui, privée de ses constructions canoniales, n'aurait plus désormais que l'état extérieur d'une simple église paroissiale.

Le cloître fait d'ailleurs partie intégrante du portail méridional qu'il précède et avec lequel il a été bâti. La suppression de l'étage supérieur laissera de profondes traces sur la façade du transept, quelque soin que l'on prenne d'effacer l'arrachement des gros murs et des voûtes ainsi que le profil de certaines baies de portes ouvrant dans l'église.

De plus on privera la cathédrale de deux pièces au Midi, long-temps à usage d'archives, et après la démolition de ces deux chambres gothiques, il ne restera plus que des sacristies placées au rez-de-chaussée et nécessairement exposées à l'humidité. Enfin on aura enlevé à l'intérêt des gens de goût deux salles qui n'ont point encore subi la profanation de nos inintelligentes restaurations : l'une est remarquable par ses voûtes en pierre reposant sur des consoles sculptées, l'autre a une voûte en merrain avec couvre-joints coloriés : puis on aura détruit deux pavillons qui font une transition parfaite entre la cathédrale et les bâtiments gothiques de l'évêché.

Mais les souvenirs historiques viennent se joindre aux raisons d'*utilité* et d'*art* contre une démolition que rien ne motive, qui nécessitera des dépenses et qu'assurément on regrettera plus tard. En effet, ce cloître, ainsi condamné, a été bâti par le cardinal Balue, sur les deniers octroyés par Louis XI. La flèche et la tour centrale, le transept méridional, le cloître qui l'accompagne, les deux sacristies qui s'y relient, tout cela date du même temps, a la même origine, fait partie du même ensemble (1). Si l'on voulait suivre dans toutes ses conséquences cette malencontreuse idée de dégager Notre-Dame d'Evreux des annexes qui y ont été ajoutées au XVe. siècle, l'ancienne bibliothèque aujourd'hui à usage d'école de chant, et la chapelle de la Vierge, élevée comme le cloître lui-même des libéralités de Louis XI, devraient tomber à leur tour. Voilà où mènerait la logique.

Le cardinal Balue n'est pas le seul dont le souvenir se rattache au cloître de la cathédrale d'Evreux : il paraît qu'à la fin du XVIe. siècle, l'illustre Claude de Saintes y avait

(1) ... Nam ad ipsius preces Ludovicus XI tholum, pinnaculum... sacristiam, sacellum B. Mariæ retro chorum, bibliothecam, PARTEM CLAUSTRI... construxit. *Gallia christiana*, t. XI, p. 607.

ajouté quelque chose, car on trouve à Oxford, dans les manuscrits de Gaignières conservés à la bibliothèque Bodléienne, le dessin des armoiries de ce prélat « taillées en pierre en plusieurs endroits contre le mur du cloistre de l'église cathédrale » et accompagnées de sa devise :

COELVM VIM PATITVR
VIOLENTI RAPIVNT ILLVD.
SAINCT MATH. XI CHAP. (1).

Il est probable que Claude de Sainctes avait fait bâtir quelques arcades du côté où le cloître est aujourd'hui interrompu, et où s'élevait autrefois l'ancienne chapelle épiscopale démolie au commencement de ce siècle.

Telles sont les puissantes raisons qui militent en faveur de la conservation intégrale de ces dépendances de l'église cathédrale d'Evreux. Nous ne pouvons croire, en effet, que la décision dont nous venons d'être informé et que nous signalons ici, soit une décision sans appel, surtout au moment où l'Etat vient de consacrer *plusieurs millions* à bâtir contre la cathédrale de Paris des sacristies et un cloître d'une disposition analogue aux sacristies et au cloître d'Evreux. Nous élevons la voix avec d'autant plus de confiance que la cathédrale d'Evreux est précisément placée sous la haute surveillance de M. Viollet-Leduc, le même qui vient de diriger la construction de ces sacristies de Notre-Dame de Paris. La science archéologique, dont cet architecte fait preuve dans le *Dictionnaire d'architecture* qu'il publie en ce moment, justifie notre espérance. M. Viollet-Leduc ne voudra pas que l'on puisse dire un jour que la cathédrale d'Evreux a été privée, sous

(1) Biblioth. Bodl., mss. de Gaignières : *Églises de Normandie*, fol. 85.

son inspection, d'une partie des dépendances monumentales dont l'avait dotée le roi Louis XI.

Mais notre voix restât-elle sans écho, on ne pourra pas du moins reprocher désormais à la ville que nous habitons d'avoir laissé s'accomplir en silence l'anéantissement de l'une de ses curiosités architecturales. Hélas! que de fois a-t-on déjà stigmatisé comme une œuvre d'incroyable vandalisme de la part de l'administration d'alors, la démolition du cloître et de la salle capitulaire de l'abbaye de St.-Taurin, consommée, vers 1828, dans cette même ville d'Evreux. Et cependant le goût de l'archéologie naissait à peine; il n'y avait ni journaux spéciaux, ni inspecteurs officiels, ni comité des arts et monuments. Faudrait-il qu'aujourd'hui ces institutions restassent indifférentes et inutiles, quand l'esprit public leur vient en aide? Non évidemment; la Commission du ministère des cultes reviendra sur cette décision, et la cathédrale d'Evreux restera dans son intégrité. Mais dans tous les cas, nous publierons des gravures des constructions dont nous venons de prendre la défense, dans la monographie que nous préparons sur la cathédrale d'Evreux.

Raymond BORDEAUX.

Congrès archéologique de France. — Le Congrès s'est ouvert à Moulins, le samedi 24 juin, dans la belle salle de la Cour d'assises. M. le comte de Soultrait, nommé secrétaire-général de la session l'année dernière, avait prié la Société de lui adjoindre deux collègues, M. le comte Max de Lestoile et M. A. de Bure. Ainsi composé, le secrétariat-général avait tout préparé avec un talent et un zèle dont le Congrès a été heureux de constater les résultats.

Parmi les membres présents à la séance d'ouverture, nous citerons : MM. *Gaugain*, trésorier; *Challes*, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre; *Le Roux*, membre du

Conseil de la Société française, à Sens; *Ochier*, de Cluny; *de La Londe*, de Rouen; *Protat* et *Bessy*, de Dijon; *Desroziers*, l'éditeur de l'*Ancien Bourbonnais*; l'abbé *Desroziers*, professeur d'archéologie au séminaire de Moulins; le comte *de Montlaur*, membre du Conseil général de l'Allier; *Tudot* et *Alary*, collaborateurs de l'*Ancien Bourbonnais* et de l'*Art en province*; *Jules de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône; *Mallet*, de Bayeux; *de Surigny*, de Mâcon; baron *de la Brousse*, membre du Conseil général de l'Allier; *Esmonot*, architecte du département; *Dadolle*, architecte de Moulins; l'abbé *Crosnier*, vicaire-général de Nevers; *Barrat*, de Nevers; l'abbé *Devoucoux*, vicaire-général d'Autun; *de Fontenay*, membre de l'Institut des provinces, à Autun; *Bulliot*, d'Autun; l'abbé *Millet*, du Nivernais; l'abbé *Boudant*, curé de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et Mgr. de Marguerye assistaient l'un et l'autre à la première séance et siégeaient au bureau. Mgr. de Dreux-Brézé a fait les honneurs de la présidence à Mgr. de Marguerye. M. de Caumont a prononcé le discours d'ouverture et a insisté sur les belles publications faites à Moulins par M. Desroziers, publications qui ont acquis à cette ville une grande réputation et qui ont rivalisé avec ce que Paris a produit de plus beau. M. de Bure a pris la parole pour donner un aperçu du mouvement archéologique en Bourbonnais, et en particulier des travaux de la Société d'émulation de l'Allier dont il est le président.

Après ces préliminaires, l'enquête archéologique a été commencée dans l'ordre indiqué par le programme et a été continuée dans les séances suivantes.

M. le comte de Soultrait, qui avait visité tout le département, a donné des détails très-étendus et très-précis sur les monuments religieux, civils et militaires de cette circonscription. MM. Desroziers, Tudot, de Bure, Alary, de

Brouher, ont de leur côté donné de très-intéressants détails : l'enquête a été complète et très-satisfaisante. Sur les cent soixante membres inscrits sur la liste, quatre-vingts ont pris une part active et constante aux travaux : les séances auxquelles n'assistaient pas Mgr. de Dreux-Brézé et Mgr. de Marguerye ont été présidées par M. le *vice-président* du Tribunal civil ; par M. *Challe*, d'Auxerre ; par M. le commandant *Vignon ;* par M. l'abbé *Crosnier ;* M. l'abbé *Devoucoux ;* le général *Jamin*, commandant le département ; M. *Bordeaux ;* M. *de Caumont*, M. *Ochier*, et par quelques autres membres.

Mgr. de Dreux-Brézé et Mgr. de Marguerye ont présidé plusieurs séances. Mgr. de Montauban a aussi siégé au bureau pendant le séjour qu'il a fait à Moulins. Le dimanche 24, la Société a assisté à une messe célébrée par Mgr. de Cony à laquelle assistaient les trois prélats. Les magnifiques ornements, dans le style du XIIIe. siècle, que possède Mgr. de Dreux-Brézé, avaient été revêtus pour cette cérémonie qui a été fort belle. Une tribune avait été réservée aux membres du Congrès.

Le jeudi 29, a eu lieu l'excursion à *Bourbon-l'Archambault*, à *Saint-Menoux* et à *Souvigny*. La Société a examiné en détail les ruines du château de Bourbon-l'Archambault, qui appartiennent au XIIIe. siècle pour la partie basse, et au XVe. pour la partie supérieure et pour quelques autres.

Un moulin du XVe. siècle est annexé au château, avec lequel il était en communication. Ce moulin, très-élégant, est peut-être l'usine de ce genre la plus intéressante qui nous reste. Il mérite, à tous égards, d'être publié, et la Société l'a examiné dans tous ses détails.

De là elle s'est dirigée, sous la conduite de M. le curé, à l'église paroissiale, où elle a vu avec intérêt les belles peintures de M. A. Dauvergne.

A Saint-Menoux, dont le chœur roman a été restauré avec intelligence par M. Durand, elle a été reçue par M. le curé, qui lui a donné toutes les explications qu'elle pouvait désirer sur l'état ancien de l'église et sur ce qu'il y avait encore à faire. M. de Caumont a demandé que, sur les fonds consacrés aux moulages, il fût fait des épreuves des magnifiques débris d'un revêtement de sarcophage du XIIe. siècle, qui existent encore dans cette église et qui, quant à la forme et à l'exécution, sont au moins aussi intéressants que le revêtement du sarcophage de St.-Junien (Haute-Vienne).

A Souvigny, la Société est entrée dans la grande et belle église qui ressemble à une cathédrale, aux sons de l'orgue habilement touché par M. l'abbé Noël. Une foule immense remplissait les nefs. Le procès-verbal rendra avec détail les discussions qui se sont élevées sur les diverses parties de l'édifice. MM. Crosnier et de Soultrait ont pris à plusieurs reprises la parole à ce sujet. Le soir, à 9 heures, le Congrès rentrait à Moulins, ravi de ce qu'il avait vu dans cette journée.

Le lendemain vendredi, il tenait une dernière séance pour entendre un mémoire de M. Ochier sur Souvigny, et pour statuer sur des demandes de fonds. A 2 heures a eu lieu la clôture de la session.

Après la clôture de la session, MM. de Caumont, Gaugain et Esmonot, architecte de l'Allier, sont allés à Néris, où ils ont assisté, le samedi 31, à l'inauguration du beau salon de conversation dont la décoration intérieure vient d'être terminée. L'ameublement élégant du salon a mérité à M. Esmonot les félicitations de tous les assistants.

Le lendemain, MM. de Caumont et Gaugain ont visité toutes les localités où l'on a trouvé des constructions antiques. Après avoir attentivement examiné les lieux, MM. de Caumont et Gaugain ont mis une somme de 100 fr. à la dispo-

sition de M. Esmonot pour faire des sondages et commencer des fouilles sur certains points qui paraissent renfermer des ruines considérables.

M. de Caumont a exploré avec la plus grande attention les ruines du théâtre et l'emplacement fortifié appelé camp romain.

G.

Les oevvres poetiqves de Vavqvelin-des-Yveteaux, revnies povr la premiere fois, annotees et publiees par Prosper Blanchemain, Bibliothecaire-adioint au Ministere de l'Interieur. A Paris, par Avgvste Avbry, libraire, rve Davphine. M. DCCC. LIIII. —Nicolas Vauquelin (fils de Jean Vauquelin de la Fresnaie, auteur d'un volume de vers aussi rare que remarquable, publié à Caen, chez Macé, in-8°., 1605), était connu des littérateurs pour des poésies de quelque valeur, imprimées séparément ou dans des recueils qu'il est difficile de rencontrer aujourd'hui; elles n'avaient pas encore été réunies en volume, et c'est au zèle de M. Blanchemain qu'elles doivent enfin ce tardif honneur. M. Blanchemain, mu par le seul désir de compléter nos collections de poètes normands, s'est acquitté de sa tâche avec un zèle qui mérite tous nos éloges. Peut-être même ce zèle a-t-il été trop loin, et faut-il blâmer l'éditeur de ses scrupules d'orthographe. Son titre, que nous avons copié fidèlement, en donne un spécimen. Nous admettrions, à la rigueur : *Les oevvres poetiqves de Vauqvelin*, titre considéré volontiers comme une étiquette ancienne de cette réunion de pièces, antérieures au siècle de Louis XIV, et éditées comme reproduction des recueils du temps; mais *revnies povr la premiere fois*, etc., ne peut être rapporté au commencement du XVIIe. siècle; c'est bien M. Blanchemain du XIXe., M. Blanchemain, bibliothécaire-adjoint au ministère de l'Intérieur, M. Blanchemain le bibliophile, qui publie, en 1854, les œuvres poétiques de Vauquelin-des-

Yveteaux : nous ne croyons pas qu'il soit tenu de travestir ce qu'il écrit de nos jours en cette orthographe d'il y a 220 à 240 ans. Nous dirons de plus qu'il nous semble étrange que la vie du poète, rédigée tout récemment par l'éditeur, soit déguisée de la même façon. Nous n'admettrions ces formes surannées que pour un pastiche. Autrement, supposez cette idée reçue, que toute biographie d'un écrivain des temps passés sera soumise à l'orthographe de l'époque où cet écrivain a vécu, et imaginez le bariolage orthographique d'une *Biographie* des six derniers siècles de notre littérature !

La critique que nous faisons n'a point pour objet d'attaquer l'édition proprement dite des poésies de Vauquelin-des-Yveteaux; notre intention est de rendre hommage à ce travail très-consciencieux et très-bien exécuté, mais en même temps de mettre en garde et M. Blanchemain et les éditeurs futurs contre cette manie de scrupule qui a le tort de dépasser le but.

Julien TRAVERS.

Inscription chrétienne du Ve. siècle, découverte à la Côte-St.-André, département de l'Isère. — L'origine de la petite ville de la Côte-St.-André, l'un des chefs-lieux de canton du populeux arrondissement de Vienne, remonte certainement à la plus haute antiquité. De nombreux débris de constructions, découverts à diverses époques, attestent le passage du peuple romain dans cette commode localité qui dut être primitivement un bourg ou une station sur l'une des grandes voies reliant Vienne à Grenoble.

Parmi ces bourgs il faut mentionner, près de Beaurepaire, Tourdan, dont le sol est jonché de débris de tuiles et de poteries, et où l'on a découvert, il y a quelques années, un magnifique vase en argent revêtu de bas-reliefs d'une excellente exécution; — il est dans la collection de M. Girard,

ancien libraire à Vienne; — ensuite Beaurepaire, où des fouilles ont mis en évidence des mosaïques, et d'autres restes importants de constructions romaines; puis, à 4 kilomètres au Sud de la Côte-St.-André, Penol, où l'on voit des restes d'aquéduc d'où jaillissent encore des eaux de source.

Sur la propriété de M. Nardy, à près de deux kilomètres Ouest de la Côte, fut découverte, il y a environ quarante ans, une salle de bains de forme circulaire, dans laquelle se rencontra une médaille en or de Dioclétien. A la Côte même, et dans le lieu appelé *la Tuilerie*, l'on a trouvé, il y a peu d'années, des vases en terre rouge, dont l'un, remarquable par sa composition, appartient à M. Girard. Le nom bien connu de CLARIANVS, tuilier romain, a été plusieurs fois remarqué sur les débris de terre cuite exhumés de cette localité.

Aussi dans le même canton furent découverts : à St.-Hilaire, une amphore contenant quinze cents médailles en petit bronze, du Bas-Empire; à Balbins, plusieurs tombes renfermant des petits vases dits *lacrymatoires* en verre et en terre; à Ornacieux, des médailles et des débris de tuiles et de poteries.

C'est par les monuments lapidaires qu'il est possible de jalonner sûrement l'histoire d'une localité. Il importe donc de recueillir et publier, dès leur découverte, tous vestiges d'époques transitionnelles.

Nous venons d'établir, par des témoignages irrécusables, l'origine romaine de la Côte-Saint-André. L'époque chrétienne y est représentée par des monuments du plus grand intérêt. L'église, dont l'ensemble se résume de divers styles architectoniques, remonte au XIIe. siècle quant à sa partie la plus ancienne, et a succédé sans doute à un édifice bien antérieur.

Dernièrement un propriétaire de la Côte, dans le quartier du Château, creusant le sol de sa cave, a découvert, à moins

de 50 centimètres de profondeur, une tablette en marbre blanc, large de 40 centimètres, haute de 30, et épaisse de 3, recouvrant une cavité formée d'un ciment rougeâtre et contenant des ossements à moitié pulvérisés. Cette tablette, qui nous a d'abord été présentée, fait aujourd'hui partie de la curieuse collection de M. Girard. Elle est revêtue de l'inscription suivante, gravée en caractères hauts de 18 mill. :

HIC REQVIESCIT IN PACE
DVLCITIVS QVI VIXIT ANN
VII DI XX ET III RESVRREC
TVRVS IN XPO

Ici repose en paix, devant ressusciter dans le Christ, Dulcitius qui a vécu sept ans et vingt-trois jours.

Cette épitaphe d'un enfant, au bas de laquelle est largement formulé le monogramme du Christ, accompagné de l'alpha et de l'oméga symboliques, appartient à la dégénérescence de l'art romain. Son orthographe n'a rien de la barbarie des VIe. et VIIe. siècles; et nous n'hésitons pas, sous d'autres considérations encore, à reporter sa date au Ve. siècle de l'ère chrétienne.

Tous les historiens du Dauphiné ont parlé de la Côte-St.-André, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux. Il manquait encore sur cette petite ville un ouvrage spécial, résumé de tous les documents propres à constituer son histoire.

M. l'abbé L. Clerc-Jacquier, auteur de la *Monographie de Moirans*, etc., a comblé cette lacune en publiant une intéressante brochure de 182 pages in-8°., intitulée : *Recherches historiques sur la Côte-St.-André pour servir à l'histoire générale du Dauphiné* (en vente à la Côte, chez

Jardinet, libraire-éditeur, et chez les principaux libraires de Vienne).

L'auteur laborieux, pour composer son œuvre, a parcouru toutes les histoires générales, compulsé toutes les archives publiques et particulières. Il se livre souvent, peut-être, à des appréciations trop personnelles, à des citations libres en prose ou en vers qui ne manquent, sans doute, ni d'esprit ni d'à-propos, mais dont l'emploi tient plus au genre du *mémoire* ou *factum*, qu'à la gravité du style de l'histoire.

En somme, cette œuvre est marquée au coin d'un consciencieux patriotisme; elle mérite de figurer dans toute bibliothèque sérieuse.

Victor TESTE.

Vitraux peints des Dames Carmélites du Mans. — On lit dans le procès-verbal de la Commission du *concours régional* qui a eu lieu à Nevers, dans le mois de mai dernier :

« La Commission de l'Exposition des arts et de l'industrie, « croit devoir adresser des remercîments chaleureux et una- « nimes aux Dames Carmélites du Mans, qui ont exposé « une gracieuse peinture sur verre. (La Commission a vive- « ment regretté l'impossibilité dans laquelle elle s'est trouvée « de ne pouvoir récompenser ce chef-d'œuvre qui avait « attiré son attention; l'atelier de ces Dames est en-dehors de « la circonscription régionale.) » *Extrait du journal de la Nièvre du* 23 *mai* 1854.

Nous avons déjà entretenu nos confrères du talent que déploient les Dames Carmélites du Mans dans la fabrication des vitraux peints; pour comprendre comment ces saintes recluses, pour qui le monde est mort depuis longues années, peuvent, dans le silence du cloître, produire ces chefs-d'œuvre de couleur et de dessin, il faut se rappeler qu'au XIIIe. siècle c'étaient aussi des moines et des prêtres qui peignaient ces

riches vitraux de la cathédrale du Mans, qui tout récemment excitaient l'admiration d'un public d'élite venu pour l'inauguration du chemin de fer de l'Ouest; il faut savoir que ce fait est rendu irrécusable par une inscription d'une des verrières du *clérestory* de cette cathédrale, où on lit en belles capitales du XIIIe. siècle, à côté d'un personnage religieux : LE VERRIER ECCLES. *Le verrier ecclésiastique.*

Pourquoi le XIXe. siècle n'essayerait-il pas de faire ce qu'a fait le XIIIe. avec une supériorité si marquée.

C'est ce que tentent aujourd'hui les Dames Carmélites du Mans avec le concours d'artistes éminents, d'archéologues zélés et d'honorables ecclésiastiques.

Le début, tout le monde le reconnaît, a été habile, supérieur même à tout ce qu'il était permis d'espérer : les huit verrières de la chapelle des Carmélites du Mans resteront comme la tentative la plus heureuse qui ait été faite, depuis longtemps, dans le sens d'une reproduction aussi approchée que possible des riches effets de couleur qu'on admire dans les vitraux du XIIIe. siècle.

E. H.

Abécédaire ou rudiment d'archéologie; par M. DE CAUMONT. 3e. édition, juin 1854. Un volume in-8°. de 610 pages avec une multitude de figures dans le texte. — Nous n'avons rien à dire de cet ouvrage que les lecteurs du *Bulletin* connaissent déjà, et dont les deux premières éditions ont été rapidement épuisées. La troisième ne sera pas moins bien accueillie, puisqu'elle renferme cent pages de plus que la seconde avec cent figures de plus. Nous ne doutons pas qu'avant deux ans il ne devienne nécessaire de mettre sous presse la quatrième édition. X.

Recherches sur la sépulture des premiers ducs de la maison

de Lorraine, par G. BOULANGER, ingénieur, membre de l'Institut des provinces, etc., etc. — M. Boulanger a voulu que la Lorraine, ce noble pays qui conserve si précieusement les traditions de son ancienne splendeur et de sa haute origine, ne pût être accusée de laisser dans l'oubli la sépulture de ses premiers ducs et l'antique asile où ils avaient voulu reposer en paix, au milieu des saints religieux appelés par eux dans ce pays et destinés à assurer aux illustres fondateurs de leur monastère la continuité de leurs prières et de leurs pieux souvenirs. Il a entrepris de rapprocher les précieux documents fournis par l'histoire, de l'état actuel de la célèbre abbaye du Val-Ste.-Marie, dans le village de Sturzelbronn, que les premiers ducs lorrains avaient choisie pour le lieu de leur sépulture.

Dans l'intéressant opuscule qu'il a consacré à cette réparation patriotique, M. Boulanger, après avoir cité les textes des anciens historiens de la Lorraine, qui déterminent la date et l'emplacement des sépultures, suit à travers les désastres, les mutilations et les ruines, la destinée de l'abbaye de Sturzelbronn, fondée, en 1135, par le duc Simon Ier., et dont il ne reste plus que quelques vestiges de constructions nivelées à la hauteur du sol. Il va rechercher dans un grand nombre d'églises du voisinage quelques débris de son ancienne splendeur, et, arrivé à l'emplacement du cloître et de l'église abbatiale où furent inhumés les ducs lorrains, pénétré d'une juste émotion à la pensée que les paysans et les bestiaux de la vallée foulent aux pieds chaque jour l'enceinte sacrée où plusieurs de ces antiques héros reposent peut-être encore, il émet le vœu qu'une réparation soit accordée aux premiers ducs de Lorraine, qu'une grille en fer mette enfin un obstacle aux profanations, et qu'une croix monumentale vienne rappeler aux Lorrains le souvenir de leurs illustres ancêtres et leur indiquer l'emplacement où reposèrent leurs cendres. Ce vœu

patriotique ne peut manquer d'être entendu dans un pays qui, à toutes les époques de son histoire, se montra si jaloux de ses gloires nationales et de son honneur traditionnel.

BAZIN.

Mémoires de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. — La Société scientifique et littéraire du Limbourg a adressé au Conseil de la Société française la quatrième livraison du *Bulletin* qu'elle publie à Tongres.

Cette livraison contient trois articles intéressants, chacun dans un ordre d'idées particulier.

Le premier article traite *De l'absence de principe dans le théâtre moderne, au point de vue littéraire et moral.*

Le second article est consacré à une question de géographie limbourgeoise : *Les Tungri ou Tungrois.*

Dans le troisième article est traitée une question littéraire et philosophique : *De l'unité dans la variété.* — *Fondement de l'art d'écrire.*

BAZIN.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le baron Seguier de Saint-Brisson, ancien préfet, et de M. le duc de la Force, ancien pair de France.* — Nous apprenons la mort de M. Seguier de Saint-Brisson, avec lequel nous avions depuis long-temps entretenu des rapports.

M. Seguier, après avoir été momentanément préfet du Calvados, fut appelé à la préfecture de l'Orne. C'est là que je le trouvai, en 1826, quand je fus délégué par les Sociétés dont j'étais le secrétaire, pour demander au Conseil général de ce département une allocation afin de publier des mémoires sur l'histoire naturelle et les monuments de l'Orne. M. Seguier accueillit ma demande avec empressement et le Conseil général vota la somme désirée. Ce vote fut, il est vrai, annulé

par M. de Corbière, alors ministre, mais nous n'en devions pas moins de la reconnaissance à M. le baron Seguier. Aussi, deux ans après, je le fis nommer directeur de la Société des Antiquaires, et il vint à Caen présider la séance publique de cette Compagnie.

Rentré dans la vie privée en 1830, M. Seguier put consacrer tout son temps à l'étude de la langue grecque. Il devint membre libre de l'Académie des inscriptions et, pendant près de vingt ans, on l'a vu suivre les séances de l'Académie lorsqu'il était à Paris. C'était à St.-Brisson (Nièvre) que M. Seguier passait la plus grande partie de l'année.

M. le duc de Caumont-la-Force, ancien pair, dont la mort a précédé de 2 mois celle de M. Seguier, avait été sous la Restauration membre du Conseil général de l'Orne, et ce fut lui qui fit le rapport conformément aux conclusions duquel le Conseil accorda aux Sociétés savantes de Caen une allocation qui fut supprimée par M. de Corbière. Depuis cette époque, M. le marquis de la Grange, gendre de M. le duc de Caumont, fut nommé directeur de la Société des Antiquaires.

Des fouilles pratiquées à Chandey, où M. le duc de la Force possédait des domaines considérables, produisirent des découvertes d'objets gallo-romains.

En 1846, M. le duc de la Force fut appelé au Conseil général de l'agriculture où je siégeais depuis 1841; il fut aussi nommé pair de France vers la même époque. Depuis 1848, il n'avait pas rempli de fonctions publiques, mais son fils et son gendre ont été nommés sénateurs. M. le duc de la Force est mort à l'âge de 83 ans.

A. DE CAUMONT.

Mort de M. Raoul Rochette. — L'Institut de France vient de faire une grande perte. M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, membre de l'Aca-

démie des inscriptions, commandeur de la Légion-d'Honneur et de plusieurs ordres étrangers, chevalier des principaux ordres de l'Europe, est mort, après un mois de maladie, le 6 juillet 1854.

M. Raoul Rochette était un de ces hommes qui, à une connaissance profonde de l'antiquité grecque et romaine, joignait les qualités les plus rares : il avait un tact exquis, un talent unique pour l'appréciation des ouvrages d'art, un style admirablement clair et élégant, une voix harmonieuse et limpide. Tant d'avantages réunis à une figure très-distinguée, donnaient un attrait extraordinaire aux lectures et aux discours de M. R. Rochette. On n'oubliera jamais avec quel empressement on venait écouter ses cours d'archéologie à la Bibliothèque Impériale, avec quel plaisir on écoutait ses rapports à l'Académie des beaux-arts.

M. R. Rochette avait, pendant long-temps, dédaigné l'étude du moyen-âge ; mais depuis quelques années il était revenu de ses préventions, et, quoiqu'attaché aux monuments grecs et romains, il avait fini par apprécier aussi ceux du moyen-âge.

La perte de M. R. Rochette est une des plus grandes que l'institut ait faite depuis plusieurs années.

A. DE CAUMONT.

RAPPORT VERBAL

FAIT AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Dans sa séance du 7 Novembre 1853,

SUR PLUSIEURS EXCURSIONS

EN FRANCE, EN HOLLANDE ET EN ALLEMAGNE;

PAR M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite et fin.)

Leipsick a, comme Dresde, de belles maisons du XVIIe. siècle et du XVIe. ; elles se distinguent à peu près par les mêmes caractères.

L'hôtel-de-ville offre un vaste édifice couvert d'un toit fort élevé avec lucarnes étagées, et qui paraît appartenir à une époque voisine de 1600 : je n'ai pu trouver de date gravée sur les murs, mais le style est bien celui qui régnait alors en Allemagne.

Leipsick prend un rapide accroissement. On y voit de très-beaux quartiers neufs et une vaste place à peine achevée entourée de belles constructions bâties sur un plan régulier.

J'avais eu l'avantage de venir de Dresde à Leipsick en compagnie de M. Gravino Truillas, homme fort instruit qui a beaucoup voyagé dans tous les pays, et l'ami de M. le duc Serra di Falco de Palerme. Une autre bonne fortune m'était réservée, c'était de partir de Leipsick pour le Congrès avec une des illustrations de la Prusse, M. d'Olfers, directeur-général des musées de Berlin, de ces magnifiques galeries qui sont une des gloires de cette capitale. Aimable autant qu'il est instruit, parlant français comme s'il eût toute sa vie habité Paris, M. d'Olfers a été pour moi d'une obligeance dont je ne saurais assez le remercier, pendant tout le temps que j'ai eu l'avantage de passer avec lui en voyage et à Nuremberg.

Permettez-moi de vous raconter comment je me suis trouvé dans le même wagon que M. d'Olfers et face à face avec lui : si le hasard a été pour beaucoup dans cette rencontre, il y avait eu pourtant rapprochement instinctif de ma part.

Effectivement, quand on ne connaît pas la langue du pays où l'on est, on cherche naturellement à se rapprocher des personnes qui paraissent les plus distinguées et chez lesquelles on a la chance de pouvoir parler français, anglais ou latin.

Je regardais donc monter les principaux voyageurs, pour suivre celui dont la physionomie me plairait davantage et pour me placer près de lui, quand j'aperçus M. d'Olfers, dont les bonnes manières et la figure spirituelle décidèrent immédiatement mon choix.

Je ne fus pas plutôt placé près de lui, que je devinai à la conversation qu'il entretenait en allemand, avant le départ du convoi, avec quelqu'un qui était venu le conduire à l'embarcadère, que mon inspiration avait été excellente; je compris, en effet, tant bien que mal, que l'on parlait de la réunion de Nuremberg; qu'il était question des dômes d'Ulm, de Bamberg et quelques autres cathédrales allemandes, je ne

doutai pas que mon voisin de wagon n'allât comme moi au Congrès archéologique, et je me promis d'éclaircir mes doutes aussitôt que je pourrais entamer, à propos, la conversation, car le sifflet de la locomotive résonnait déjà et nous allions quitter la station.

Quand chacun se fut bien casé, que nous eûmes parcouru quelques kilomètres, j'adressai la parole en français à M. d'Olfers et lui demandai s'il allait au Congrès de Nuremberg : la réponse fut affirmative comme je l'avais prévu. Nous nous demandâmes réciproquement nos noms, et nous étions déjà de vieilles connaissances quelques minutes après.

BAMBERG. — Le lendemain matin, 13 septembre, nous passâmes à Bamberg et je profitai d'une demi-heure d'arrêt du convoi pour jeter un coup-d'œil sur l'extérieur de la belle cathédrale de cette ville ; je n'aurais pas eu le temps d'en voir l'intérieur, et ce fut pour moi une grande privation ; mais je ne voulais pas me séparer de M. d'Olfers, ni manquer d'arriver avec lui au Congrès.

Bamberg renferme 20,000 habitants. Elle était autrefois la capitale d'une petite principauté.

La cathédrale, qui datait du XIe. siècle, fut détruite presqu'entièrement et rebâtie au commencement du XIIe. siècle ; les parties les plus anciennes se trouvent à l'Est, dans l'abside et dans la crypte dont les arches semi-circulaires reposent sur des piliers peu élevés.

On voit, dans la nef, les tombeaux de l'empereur Henry II et de sa femme Cunigonde, exécutés, en 1513, par Tilman Rieneenschneider. Leurs effigies reposent sur des sarcophages en marbre blanc, ornés sur les côtés de bas-reliefs reproduisant les événements de leur vie.

On cite sur l'autel du transept sud un très-ancien crucifix

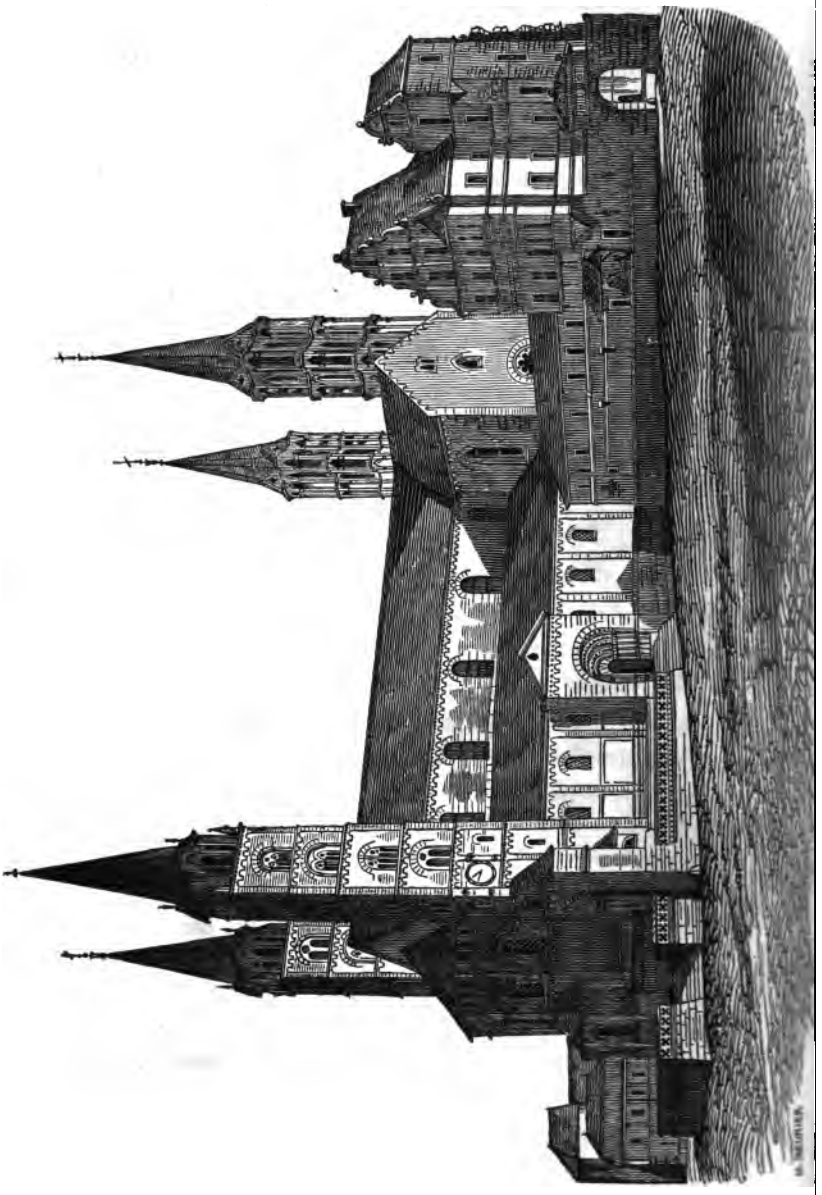

en ivoire que l'on affirme avoir été donné à l'église, en 1008, par l'empereur Henry II.

La cathédrale renferme d'ailleurs plus de cent monuments funéraires, en bronze ou en pierre, d'évêques ou de dignitaires ecclésiastiques.

La cathédrale de Bamberg a deux absides et quatre tours comme les grandes cathédrales du style roman-germanique. L'esquisse que voici vous montre l'ordonnance de l'édifice.

L'abside occidentale appartient au style gothique le plus avancé. Dans cette partie repose le corps du pape Clément II, qui avait été évêque de Bamberg.

La sacristie renferme des reliques de Henry II et de son épouse, dans des châsses très-curieuses, et plusieurs autres raretés. M. l'abbé Martin en a décrit quelques-unes dans ses *Mélanges d'archéologie.*

La cathédrale a été décrite avec soin par plusieurs antiquaires allemands, et l'un d'eux nous présenta, en 1842, au Congrès scientifique de France, réuni à Strasbourg, non-seulement un Mémoire sur la cathédrale, mais encore des coupes et des dessins soigneusement exécutés.

ELANGEN. — Nous passâmes à Elangen, ville de 11,000 habitants, qui possède une université fondée en 1743. Le nombre des étudiants est de 250 environ.

A une heure nous entrions à Nuremberg.

NUREMBERG. — Le Congrès avait tenu le matin sa séance d'ouverture. Nous arrivâmes à temps pour assister au banquet. M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments du royaume de Prusse, membre de l'Institut des provinces de France, qui avait annoncé notre arrivée à S. A. R. le prince Jean, président-général du Congrès, nous avait réservé des places près du prince. M. d'Olfers occupait une des places

les plus rapprochées du prince, du côté droit. Du côté gauche, il n'y avait entre le prince et moi qu'un seul convive, M. le baron de Silfried, chambellan du roi de Prusse : le prince voulut bien s'entretenir avec nous de divers objets, pendant le dîner. Il m'avait adressé, à mon arrivée, des paroles trop flatteuses pour que je ne me fasse pas un devoir de les reproduire dans ce rapport :

Vous voyez, m'a dit le prince, que nous imitons en Allemagne ce que vous avez fait en France, depuis longtemps, dans vos Congrès archéologiques. Nous ne sommes encore qu'à notre seconde session, mais nous marchons sur vos traces ; je suis bien aise que vous soyez venu nous aider de votre expérience.

Après le dîner, on se rendit au château pour y prendre le café, sur une esplanade d'où l'on découvre une partie de la ville et des environs. Je pus alors serrer la main de M. *Warnkœnig*, membre de l'Institut des provinces de France, professeur à Tubingen, et me mettre en rapport avec un grand nombre de savants allemands très-distingués, parmi lesquels je citerai MM. le docteur *Waager*, directeur de la galerie de peinture, à Berlin; le baron d'*Autesaxe*, de Nuremberg; le conseiller *Schulz*, directeur des musées, à Dresde; le professeur *Hefler*, de Prague; *Ritgen*, professeur d'architecture à l'université de Giessen; *J. de Reider*, professeur à l'école de Bamberg; *Schouhotte*, pasteur, à Dorhbach; *G. de Meyer*, de Francfort-sur-Mein; *de Knonau*, directeur des archives de l'Etat, à Zurich; *W. Bell*, de la Société des Antiquaires de Londres; *Thomsen*, directeur du cabinet des médailles, à Copenhague; le comte *de Robiano*, de Bruxelles; le prince *Louis d'Ottingen Wallerstein*, ancien ambassadeur de Bavière à Paris, et bien d'autres dont je crains d'estropier les noms, ce qui m'engage à abréger cette nomenclature.

Dès le soir, j'assistai aux séances du Congrès, qui se tenaient dans les vastes salons du Casino.

Le Congrès archéologique était divisé en trois sections, qui se réunissaient chaque jour, à des heures différentes. Cent soixante membres prenaient part aux travaux. Le président-général, le prince Jean, frère du roi de Saxe et son héritier présomptif (1), dirigeait avec un talent, une bonté et un dévouement remarquables les travaux du Congrès. Il était toujours à sa tête, pour les promenades et les visites, avec cette simplicité allemande, si aimable et si bonne, qui fait que dans le pays les princes les plus illustres et les plus éminents savent oublier leur supériorité, pour devenir les amis et les confrères de ceux qui s'occupent de science. Avec une protection si noble et si franche, l'archéologie, comme les autres sciences, comme les arts et les lettres, doit faire des progrès immenses en Allemagne, et ces progrès s'y manifestent de la manière la plus éclatante.

Le Congrès *archéologique allemand*, imitation du Congrès *archéologique français*, n'est qu'à sa seconde session; mais il a déjà produit du bien et il en produira beaucoup par la suite. C'est là que les mesures générales pourront être prises; que l'on pourra s'entendre, soit sur les principes à suivre dans les restaurations d'églises, de vitraux, de meubles, soit sur la surveillance à exercer de tous côtés pour la conservation des édifices : les monuments ont besoin, comme en France, d'être surveillés et protégés. On démolit une multitude de maisons anciennes, pour adopter notre triste système moderne aux lignes horizontales et monotones. Les architectes ont aussi de malheureuses tendances vers le grattage et le

(1) Depuis que ce rapport a été fait, le duc Jean a été proclamé roi de Saxe, par suite de la mort inopinée de son frère arrivée au commencement d'août 1854.

badigeon. Qui croirait, par exemple, que le magnique tabernacle de St.-Laurent, à Nuremberg, de Kraf dont je vais vous parler (V. p. 410), qui était en grès vosgien comme toutes les sculptures de ce pays, a été *peint en blanc du haut en bas* depuis quelques années! ! Les travaux de restauration faits au château de la même ville ne sont pas satisfaisants, et il est à regretter qu'avec de bonnes intentions on n'ait pas fait moins mal.

Le Congrès aura aussi des mesures à prendre pour la réunion des documents historiques de tout genre disséminés en Allemagne, afin de faciliter pour l'avenir l'étude de l'histoire germanique considérée dans toute son étendue et dans toutes ses branches, y compris l'histoire de l'art et de l'industrie, dans son acception la plus générale. M. le prince de Vallerstein a fait à ce sujet diverses propositions qui ont été discutées.

Nuremberg est citée, pour la première fois, dans des documents de la 1re. moitié du XIe. siècle. En 1050, elle est désignée sous la dénomination de *castrum* et d'*oppidum ;* elle reçut le privilége de battre monnaie, en 1039 et 1056, de Henry III.

Dans le siècle suivant, la ville reçut de nouveaux priviléges, et la population prit des accroissements notables sous les empereurs Conrad III et Frédéric Ier. dit Barberousse, de 1138 à 1190.

Frédéric II confirma toutes les concessions précédentes et y ajouta beaucoup : il accorda à la ville une constitution par laquelle elle fut affranchie de toutes les coutumes et indépendante de tout pouvoir, excepté de l'empereur (1219). Nuremberg a joui de ces avantages jusqu'en 1806, que l'empereur Napoléon réunit cette ville à la Bavière.

Aux XVe. et XVIe. siècles, Nuremberg atteignit un très-

haut degré de prospérité ; elle possédait un domaine indépendant de 23 milles allemands d'étendue ; elle pouvait fournir un contingent de 6,000 hommes à l'armée de l'empereur Maximilien et était l'entrepôt du commerce entre l'Orient et l'Occident. C'était le marché et la place de commerce pour les produits de l'Italie et du Levant, qu'elle recevait principalement de Gênes et de Venise, pour les distribuer dans le nord et l'ouest de l'Europe.

Nuremberg était encore très-heureusement placée pour être l'entrepôt des marchandises transportées par la voie du Rhin et du Danube.

Le commerce ne fut pas la seule source de prospérité dont ait profité Nuremberg, ses manufactures ont été célèbres ; les ouvriers en métaux, armuriers, couteliers, fondeurs, graveurs ou ciseleurs sur bronze et autres métaux, ont été réputés dans toute l'Europe. Albert Durer (1471-1528), peintre, sculpteur, graveur, mathématicien, ingénieur ; P. Vischer, sculpteur en bronze, mort en 1550 ; A. Kraf, sculpteur, mort en 1508, ont laissé des modèles à suivre et donné l'impulsion au progrès des arts.

Aux noms précédents il faut ajouter Veit Stoss, graveur sur bois, qui s'établit à Nuremberg et y mourut en 1542.

Un grand nombre d'inventions ont eu lieu à Nuremberg au XVe. et au XVIe. siècle. Dès 1356, on y connaissait les canons formés de barres de fer reliées au moyen de cercles, comme l'ont été les plus anciennes pièces d'artillerie.

Nuremberg réclame aussi l'introduction, pour l'Allemagne, de la faïence appelée *majolica ; Hirsich Vogel*, qui était allé en Italie et qui y avait appris l'art d'émailler la poterie, revint en 1507 établir une fabrique à Nuremberg, la première, dit-on, qui ait existé en Allemagne.

La population de Nuremberg, qui était de 70,000 habi-

tants autrefois, n'était plus, en 1843, que de 45,000. Aujourd'hui, elle est d'environ 50,000. Différentes causes ont contribué à la décadence de cette cité.

Une des premières fut sans doute la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance, pour aller aux grandes Indes, ce qui détourna de l'Europe centrale, pour le reporter à l'ouest, le transit des marchandises.

Dans la suite, les protestants, exilés de France, portèrent dans plusieurs autres villes de l'Allemagne leurs industries diverses au préjudice des industries de Nuremberg.

La guerre qui éclata sous Gustave-Adolphe, au XVIIe. siècle (1632), et les sacrifices énormes que la ville fit pour cette guerre, épuisèrent ses ressources et la ruinèrent pour longtemps.

Malgré ces revers, Nuremberg offre encore, plus qu'aucune ville du même ordre, l'aspect de sa grandeur ancienne. Aujourd'hui, elle tend à reprendre son ancienne prospérité, et sa population s'est accrue, en quelques années, de quatre à cinq mille habitants.

On l'a dit avec raison, Nuremberg est un véritable musée: les maisons du XVIe. siècle et du XVIIe. y abondent; les églises y sont remarquables. Tout cela a été cité et décrit plus d'une fois, et je n'ai pas la prétention de faire l'énumération complète de tant de richesses; je citerai seulement quelques édifices en vous présentant quelques figures.

L'entrepôt. — J'avais été frappé, en arrivant à Nuremberg, de l'importance d'une longue ligne de maisons très-élevées et couvertes d'un toit considérable, qui sert à l'entrepôt et que l'on appelle arsenal dans cette ville (1).

(1) Nuremberg eut une assez grande importance commerciale, et là,

La porte principale de ces vastes magasins est élégante ; le tympan porte des écussons avec la date de la construction,

PORTE DE L'ENTREPÔT, A NUREMBERG.

1498. Le premier corps de bâtiment, auquel cette porte donne accès sur la rue, est le plus élevé ; il est divisé, jusqu'au toit, en trois étages, et en quatre étages en y comprenant les belles caves voûtées ; le toit lui-même renferme six étages ou galeries superposées les unes aux autres. Comme dans tous les édifices civils du moyen-âge, les étages sont symétriques et les colonnes, soit en pierre, soit en bois,

comme dans les villes anséatiques, on avait construit de vastes magasins pour contenir les marchandises.

s'élèvent, superposées les unes aux autres, d'étage en étage, jusqu'au sommet du toit. L'entrepôt de Nuremberg est divisé longitudinalement en trois nefs ou galeries par des colonnes ou des poteaux; mais dans les parties supérieures, il n'y a qu'une seule galerie, à cause du rétrécissement résultant de l'inclinaison du toit. Le premier étage ou rez-de-chaussée a des piliers carrés portant la voûte.

Il existe encore en Allemagne, en Hollande et en Belgique, un assez grand nombre d'édifices dont les longs toits renferment plusieurs étages. Chaque étage est éclairé par un rang de lucarnes, de sorte qu'en comptant les rangs de lucarnes on peut savoir ce qu'il y a d'étages; voici, par exemple, le second corps-de-logis de l'entrepôt de Nuremberg, dans

VUE EXTÉRIEURE D'UNE PARTIE DE L'ENTREPÔT, A NUREMBERG.

lequel on voit quatre rangs de lucarnes. Eh bien! ces lucarnes

éclairent quatre grandes galeries s'étendant d'un bout à l'autre de l'édifice; au-dessus est encore un grenier, ce qui fait, en réalité, cinq étages sous le toit, c'est-à-dire un de moins que dans le premier corps-de-logis.

La partie de l'édifice, construite en pierre, est d'ailleurs semblable à celle du premier corps de bâtiment que nous avons cité. Les autres bâtiments qui succèdent sur la même ligne, sont construits et disposés de même.

Eglises. — Deux églises principales attirent surtout les regards du voyageur : St.-Laurent et St.-Sebald. L'une et l'autre ont leur façade occidentale flanquée de deux tours carrées de forme allemande, surmontées par deux flèches en charpente. Notre-Dame est aussi une église intéressante, quoique moins importante.

St.-Laurent. — L'église St.-Laurent est la plus grande et la plus belle; le portail occidental, entre les deux tours, est de la 1re. moitié du XIIIe. siècle (1274-1280); on y voit la Naissance du Christ, l'Adoration des Mages, la Présentation au temple, la Fuite en Egypte, puis la Passion, le Jugement dernier. Le Juge est, suivant l'usage, accompagné d'anges portant les instruments de la Passion; la voussure contient les douze apôtres, les prophètes, etc.; le portail est surmonté d'une rose d'environ 30 pieds de diamètre.

Je crois la nef du XIVe. siècle ou de la fin du XIIIe.

Le chœur est moins ancien (1459-1477); il renferme de magnifiques vitraux donnés par les familles les plus riches de la ville. On y voit, du côté de l'évangile, un tabernacle colossal (60 pieds de hauteur), d'une extrême élégance, construit à jour en grès bigarré, dans le style gothique-allemand des derniers temps, comme les chaires de Strasbourg et de

Bâle, et surtout les rétables de Fribourg en Brisgaw et plusieurs autres monuments dont je vous ai précédemment entretenus.

Ce chef-d'œuvre, dû à Adam Kraf, date de 1496; il se termine par une pyramide surmontée d'une crosse, et il servait évidemment à déposer les hosties, car on y lit cette inscription :

ECCE PANIS ANGELORUM.

Au-dessous du ciboire, dans cette magnifique pyramide qui s'élève depuis la base jusqu'à la voûte, sont représentées les scènes principales de la Passion : — l'Agonie dans le jardin des Olives, — le Christ devant Caïphe, — le Couronnement d'épines, — le Crucifiement, — la Résurrection.

Cette pyramide aérienne est un édifice considérable, porté sur trois personnages, qui sont les portraits d'Adam Kraf et des deux apprentis qui l'avaient aidé dans l'exécution de l'œuvre. Ce magnifique tabernacle a demandé six ans de travail; il fut terminé en 1500. L'artiste éminent, qui a embelli sa ville de plusieurs chefs-d'œuvre, mourut en 1508.

Une curieuse sculpture en bois, appendue à la voûte, représentant, dit-on, la Salutation-Angélique d'une manière tout-à-fait insolite, est l'ouvrage de Veit Stoss (1518). Le groupe des personnages est encadré dans une guirlande de roses dans laquelle sont espacés des bas-reliefs représentant les sept joies de la Vierge.

Je vous présente une esquisse de cette sculpture telle qu'elle a été dessinée par un artiste de Nuremberg.

Cet ouvrage se détacha et tomba sur le pavé en 1817, mais il a été restauré avec soin et replacé.

SCULPTURE EN BOIS DANS L'ÉGLISE SAINT-LAURENT.

On montre sur le grand autel un crucifix de bois doré, attribué au même sculpteur (Veit Stoss).

Sur le pilier qui fait face au grand tabernacle que je viens de décrire, est le monument funéraire du jurisconsulte Kress

(1513). Le mort est représenté en prière devant un crucifix; les reliefs sont bien traités, mais il paraît que ce n'est pas, comme on l'a dit, un ouvrage de P. Vischer.

Près de l'église St.-Laurent s'élève une fontaine dont le bassin est de 1793, mais dont les figures remontent à l'an 1589; elles sont de *Wurzelbaner*. La plus élevée, sur une colonne, représente la Justice, un bandeau sur les yeux, une balance à la main.

Au-dessous sont six personnages sonnant de la trompette et portant les écussons de la cité (aigle à deux têtes). L'eau jaillit des trompettes.

A l'étage inférieur sont six figures de femmes, emblêmes de six vertus.

St.-Sebald. — La nef de St.-Sebald paraît appartenir à la première moitié du XIIIe. siècle; elle conserve une abside, à l'ouest, comme les églises romanes-allemandes (1). Le chœur est moins ancien; les fenêtres qui l'éclairent sont très-élancées; on indique pour date de la construction la période comprise entre 1361 et 1377; mais je crois que diverses parties ne sont que du XVe. siècle, et il doit y avoir eu beaucoup de retouches.

L'église renferme des sculptures de A. Kraf, des vitraux remarquables et d'autres curiosités.

Les fonts, en bronze ou plutôt en métal de cloche, qui remontent probablement à la fin du XVe. siècle, présentent la forme d'un cylindre garni de cercles concentriques et en relief les uns sur les autres. Les contours en sont gracieux et la surface du cylindre, divisé en deux étages, est tapissée d'arcatures en accolade. Les quatre évangélistes se détachent, portés sur des socles, et paraissent supporter la fontaine ou

(1) Une des tours date, en partie, de 1300, l'autre de 1315; ce n'est qu'en 1483 qu'elles ont été terminées.

vasque formant la partie supérieure du font. Voici une esquisse assez fidèle de ce petit monument.

FONT BAPTISMAL DANS L'ÉGLISE DE SAINT-SEBALD.

L'objet d'art le plus remarquable de cette église est la châsse de saint Sebald qu'on voit au milieu du chœur. C'est un chef-d'œuvre de l'artiste P. Vischer (1460-1529); il fut aidé dans cet ouvrage par ses fils, et y employa treize années de travail. Cette belle châsse fut terminée en 1519; elle se

compose d'un magnifique dais porté sur des colonnes, sous lequel reposent les reliques du saint, dans une châsse incrustée de plaques d'argent; tout le reste du monument est en bronze. Les statues des douze apôtres, qui garnissent les piédestaux des colonnettes, ont une expression de dignité qui a frappé tous les artistes; aussi ont-elles été souvent moulées et les épreuves en plâtre se sont répandues dans toute l'Europe. Douze figures plus petites de saints et un grand nombre d'autres figures d'ornement, sont habilement distribuées au milieu de fleurs et de feuillages.

Les miracles de saint Sebald sont, comme toujours, représentés en bas-relief sur les plaques d'argent qui recouvrent le coffre.

La châsse de saint Sebald a été figurée plusieurs fois; on la trouve notamment dans la collection publiée par M. Hausser, sous le titre de : *Moyen-âge pittoresque et archéologique.*

Il existe, à l'extérieur de l'abside de St.-Sebald, une espèce de chapelle extrêmement remarquable par l'exécution de ses bas-reliefs et de ses ornements. C'est un magnifique tombeau avec la représentation de l'ensevelissement du Sauveur. Une lampe ou lanterne se voit encore et peut être allumée dans certains cas; mais ce que je désire faire remarquer, c'est que ce tombeau correspond à un magnifique tabernacle placé à l'intérieur de l'église et adossé à la muraille, lequel se compose d'une armoire creusée dans le mur, fermée par un volet bardé de fer et entourée de niches et de contreforts, formant un grand rétable de style *ogival allemand.*

Ainsi, pendant que les hosties reposaient dans cette espèce de tabernacle, on pouvait, jour et nuit, à toute heure, adorer les saintes espèces dans la rue, car l'ensevelissement et la chapelle extérieure dont je parlais ne sont, en quelque sorte, que le revers du tabernacle de l'intérieur.

Les enquêtes de la Sociéte française nous ont appris que

la même disposition existait, en petit, dans plusieurs églises rurales de l'est de la France (diocèses de Verdun, de Metz et de Nancy, etc., etc.). Une lampe placée dans une petite fenêtre indiquait, à l'extérieur, la position correspondante du tabernacle à l'intérieur.

Eglise Notre-Dame.—L'église Notre-Dame de Nuremberg, sur la place du marché, est une église catholique appartenant au style ogival de la 2e. et de la 3e. époque; elle fut fondée par l'empereur Charles IV et bâtie entre 1355 et 1361.

Le gable occidental offre des rampants taillés en gradins, avec pinacles et arcatures étagées; on attribue la partie su-

ÉGLISE NOTRE-DAME DE NUREMBERG.

périeure de ce gable et la petite tour, aussi bien que la chapelle sur le porche en saillie renfermant l'horloge, à Adam Kraf. Les statues et une partie des sculptures ne sont vraisemblablement pas plus anciennes. On serait tenté aussi de regarder diverses parties de cette église comme datant du XVe. siècle.

Elle renferme plusieurs objets transportés de divers monuments. On y voit une sculpture, peinte représentant le Couronnement de la Vierge et que l'on attribue à A. Kraf; elle a été apportée de l'église des Dominicains. Dans l'aile méridionale, on voit le monument de la famille *Pugensdorfer*, un des meilleurs ouvrages d'Adam Kraf.

Les sept fenêtres du chœur sont garnies d'anciens vitraux peints.

Fontaine de la place du marché. — Sur la place du marché, à l'angle nord-ouest, s'élève une magnifique fontaine en forme d'aiguille octogone ou clocheton gothique, de la plus grande élégance. Ce monument fut élevé dans le même temps, et par les mêmes architectes que l'église de Notre-Dame. Les sculptures étaient peintes et dorées, mais l'état de dégradation dans lequel se trouvait le monument, en 1821, détermina à le restaurer, ce qui se fit avec un grand soin et en reproduisant fidèlement ce qui avait existé. Des vingt-quatre statues il fallut en refaire complètement dix; elles sont placées sur des piliers en pierre et représentent Charlemagne, Godefroy de Bouillon, Clovis, Judas Machabée, Josué, David, Jules César, Alexandre-le-Grand, Achille et Hector. Au-dessus sont les statuettes de Moïse et des prophètes.

Hôtel-de-ville. — L'hôtel-de-ville de Nuremberg appartient à plusieurs âges, notamment au XIVe., au XVe., au XVIe. et au XVIIe. siècle. A l'extérieur, on voit une des parties les plus anciennes dans une rue qui passe derrière l'hôtel : cette partie fait l'objet d'une vue que voici.

Une grande salle voûtée RATHHAUS-HALLE, divisée en deux nefs par des pilastres carrés, garnis de colonnettes sur les angles, occupe le rez-de-chaussée du bâtiment; elle peut dater du XIVe. siècle; mais la belle salle qu'on trouve au-dessus, RATHHAUS-SAOL, est du XVIe. siècle; si les murs sont plus anciens, elle a été disposée, au XVIe. siècle, à peu près comme on le voit, sauf les restaurations.

Les voûtes en bois affectent la forme semi-circulaire ; elles sont divisées longitudinalement en panneaux ou comparti-

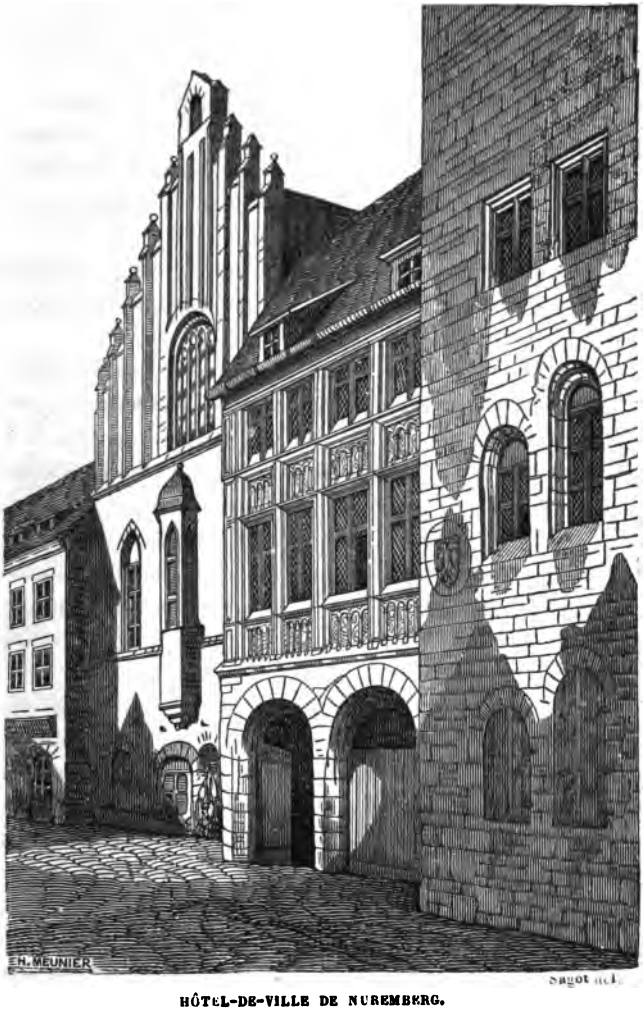

HÔTEL-DE-VILLE DE NUREMBERG.

ments, divisés par des arceaux ou supports, qui suivent le

contour du lambris et viennent reposer sur des corbeaux faisant, à des distances égales, saillie sur les sablières. Les murs sont décorés de peintures attribuées à Albert Durer. Sur le mur du nord, ces peintures représentent le triomphe de l'empereur Maximilien.

A l'extrémité de la salle, est un petit enfoncement qui servait, dit-on, à placer le fauteuil du président du Sénat municipal de Nuremberg. Cette niche forme, à l'extérieur, un encorbellement que l'on distingue dans le dessin présenté à la page précédente.

Le grand corps de logis qui forme à présent la façade de l'hôtel-de-ville sur la rue principale et qui est de style italien, a été bâti en 1619.

Il existe sous l'hôtel-de-ville des souterrains considérables, qui s'étendent dans diverses directions sous les rues et les maisons, et qui communiquent, dit-on, avec les murailles de la ville et le château; ces souterrains sont en partie creusés dans la roche, qui est le grès rouge bigarré, analogue à celui des Vosges, et que l'on trouve si étendu en Allemagne. Tout porte à croire que ces passages secrets, dont on ne connaît plus les issues, avaient été pratiqués pour la sécurité des magistrats qui, en temps d'émeute, pouvaient profiter de ces issues, pour se retirer de l'hôtel de la commune.

La noblesse de Nuremberg, qui a reçu ses titres des empereurs d'Allemagne, est très-ancienne. Quelques familles remontent au XIe. siècle et possèdent de très-curieuses archives.

La forme ancienne du gouvernement était aristocratique et avait beaucoup de rapport avec celle du gouvernement de Venise. Trente familles patriciennes monopolisèrent pendant long-temps le pouvoir; le Conseil d'État était pris dans leur sein; ce conseil se composait de huit membres formant le pouvoir exécutif. Il est évident que ce gouvernement, qui fut probablement arbitraire et despotique, a eu aussi son mérite : la politique en était habile; quelquefois les rois et les

empereurs le choisirent pour arbitre de leurs disputes, et la prospérité croissante de Nuremberg, pendant quatre siècles, est une preuve de sa juste appréciation des intérêts de la cité.

Hôpital. — L'hospice de Nuremberg m'a particulièrement intéressé, parce que je m'occupe d'un travail spécial sur ces établissements du moyen-âge. Ce sont des corps de bâtiments parallèles avec des cours au milieu, et sous lesquels passe un bras de la rivière, que l'on a détaché du courant principal. Les salles de cet hospice ne m'ont pas paru remonter au-delà du XIVe. siècle.

HOSPICE DE NUREMBERG.

La disposition de ces salles et le plan de l'hospice m'ont rappelé celui de Beaune.

L'hôpital de Nuremberg se trouve à proximité du pont, qui met en communication la partie nord de la ville avec la partie sud.

Les hôpitaux ou hospices étaient, au XIIIe. siècle, des hôtelleries pour les voyageurs, et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravansérails où l'on pouvait trouver un gîte.

Ce que je voudrais seulement établir en passant, c'est la position et la distribution de ces établissements d'utilité publique, qui ont eu, au moyen-âge, une si grande importance.

Ils étaient souvent placés à l'entrée des villes, et toujours, quand cela était possible, sur les cours d'eau. Ainsi, l'hôpital de Caen, construit au XIIe. siècle, était à l'entrée de la ville sur la rivière d'Orne;

Celui de Bayeux, du XIIIe. siècle, sur la rivière d'Aure, qui passait sous la grande salle des malades.

Il en était de même de l'hospice d'Angers, placé sur la rive droite du Maine.

L'hospice de Lisieux était sur la Touque.

Celui de Paris est sur le bord de la Seine, près d'un des ponts donnant accès à la Cité.

L'hospice de St.-Lo est près du pont de Vire, en-dehors des anciennes fortifications.

Les hospices de Tonnerre, de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Amiens, de Lyon, sont sur le bord des fleuves et des cours d'eau qui baignent ces quatre villes.

L'hospice de Pont-Lieue, établi au Mans par Henri II, près de la première borne milliaire indiquant une lieue gauloise, à partir de la ville, était baigné par l'Huisne.

Je ne finirais pas, si je citais tous les hospices établis sur ou près des cours d'eau. Nous voyons aussi très-anciennement, les auberges s'établir près des ponts ou des bacs au moyen desquels on franchissait les rivières. Souvent il y avait une

redevance à payer pour le passage, et on comprend qu'avant l'établissement des ponts en pierre sur certaines routes, les crues d'eau pouvaient rendre le passage difficile, et qu'il était bon de trouver un gîte en cas de retard. Par suite, ou comme réminiscence de l'ancien état de choses, on voit encore, de nos jours, les principales hôtelleries rurales près des ponts.

Mais, pour revenir aux hospices des villes, l'utilité de l'eau était d'une impérieuse nécessité pour les lessives et beaucoup d'autres usages de ces maisons, ce qui doit aussi avoir été pour beaucoup dans le choix des emplacements baignés par des rivières.

Dans plusieurs hospices, notamment à Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la rivière passait sous l'établissement même, et on pouvait y jeter toutes les ordures des salles, ce qui simplifiait le service intérieur. Comme mesure hygiénique, la présence d'un cours d'eau pouvait être d'une grande importance. Ce cours d'eau avait encore son utilité comme moteur, car beaucoup d'hospices avaient un moulin à blé dans leur enceinte, ou dans leur dépendance immédiate (Nuremberg, Caen, Bayeux, etc., etc.).

J'ai dit un mot des hospices dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), et j'ai présenté la façade du bâtiment principal de l'ancien hôtel-Dieu de Caen, construit dans la deuxième moitié du XIIe. siècle et détruit en 1827. C'était un édifice très-allongé, terminé par des gables; celui que je présente, et qui bordait une des principales rues de la ville, avait encore deux portes garnies de zigzags; une autre avait sans doute été supprimée; de petites fenêtres ou arcatures en forme de lancettes occupaient la partie moyenne de cette façade. L'intérieur de la grande salle était voûté et divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes monocylindriques. Un cloître et une cour entourée de constructions dont

Les hôpitaux ou hospices étaient, au XIIIe. siècle, des hôtelleries pour les voyageurs, et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravansérails où l'on pouvait trouver un gîte.

Ce que je voudrais seulement établir en passant, c'est la position et la distribution de ces établissements d'utilité publique, qui ont eu, au moyen-âge, une si grande importance.

Ils étaient souvent placés à l'entrée des villes, et toujours, quand cela était possible, sur les cours d'eau. Ainsi, l'hôpital de Caen, construit au XIIe. siècle, était à l'entrée de la ville sur la rivière d'Orne;

Celui de Bayeux, du XIIIe. siècle, sur la rivière d'Aure, qui passait sous la grande salle des malades.

Il en était de même de l'hospice d'Angers, placé sur la rive droite du Maine.

L'hospice de Lisieux était sur la Touque.

Celui de Paris est sur le bord de la Seine, près d'un des ponts donnant accès à la Cité.

L'hospice de St.-Lo est près du pont de Vire, en-dehors des anciennes fortifications.

Les hospices de Tonnerre, de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Amiens, de Lyon, sont sur le bord des fleuves et des cours d'eau qui baignent ces quatre villes.

L'hospice de Pont-Lieue, établi au Mans par Henri II, près de la première borne milliaire indiquant une lieue gauloise, à partir de la ville, était baigné par l'Huisne.

Je ne finirais pas, si je citais tous les hospices établis sur ou près des cours d'eau. Nous voyons aussi très-anciennement, les auberges s'établir près des ponts ou des bacs au moyen desquels on franchissait les rivières. Souvent il y avait une

redevance à payer pour le passage, et on comprend qu'avant l'établissement des ponts en pierre sur certaines routes, les crues d'eau pouvaient rendre le passage difficile, et qu'il était bon de trouver un gîte en cas de retard. Par suite, ou comme réminiscence de l'ancien état de choses, on voit encore, de nos jours, les principales hôtelleries rurales près des ponts.

Mais, pour revenir aux hospices des villes, l'utilité de l'eau était d'une impérieuse nécessité pour les lessives et beaucoup d'autres usages de ces maisons, ce qui doit aussi avoir été pour beaucoup dans le choix des emplacements baignés par des rivières.

Dans plusieurs hospices, notamment à Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la rivière passait sous l'établissement même, et on pouvait y jeter toutes les ordures des salles, ce qui simplifiait le service intérieur. Comme mesure hygiénique, la présence d'un cours d'eau pouvait être d'une grande importance. Ce cours d'eau avait encore son utilité comme moteur, car beaucoup d'hospices avaient un moulin à blé dans leur enceinte, ou dans leur dépendance immédiate (Nuremberg, Caen, Bayeux, etc., etc.).

J'ai dit un mot des hospices dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), et j'ai présenté la façade du bâtiment principal de l'ancien hôtel-Dieu de Caen, construit dans la deuxième moitié du XIIe. siècle et détruit en 1827. C'était un édifice très-allongé, terminé par des gables; celui que je présente, et qui bordait une des principales rues de la ville, avait encore deux portes garnies de zigzags; une autre avait sans doute été supprimée; de petites fenêtres ou arcatures en forme de lancettes occupaient la partie moyenne de cette façade. L'intérieur de la grande salle était voûté et divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes monocylindriques. Un cloître et une cour entourée de constructions dont

Les hôpitaux ou hospices étaient, au XIIIe. siècle, des hôtelleries pour les voyageurs, et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravansérails où l'on pouvait trouver un gîte.

Ce que je voudrais seulement établir en passant, c'est la position et la distribution de ces établissements d'utilité publique, qui ont eu, au moyen-âge, une si grande importance.

Ils étaient souvent placés à l'entrée des villes, et toujours, quand cela était possible, sur les cours d'eau. Ainsi, l'hôpital de Caen, construit au XIIe. siècle, était à l'entrée de la ville sur la rivière d'Orne;

Celui de Bayeux, du XIIIe. siècle, sur la rivière d'Aure, qui passait sous la grande salle des malades.

Il en était de même de l'hospice d'Angers, placé sur la rive droite du Maine.

L'hospice de Lisieux était sur la Touque.

Celui de Paris est sur le bord de la Seine, près d'un des ponts donnant accès à la Cité.

L'hospice de St.-Lo est près du pont de Vire, en-dehors des anciennes fortifications.

Les hospices de Tonnerre, de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Amiens, de Lyon, sont sur le bord des fleuves et des cours d'eau qui baignent ces quatre villes.

L'hospice de Pont-Lieue, établi au Mans par Henri II, près de la première borne milliaire indiquant une lieue gauloise, à partir de la ville, était baigné par l'Huisne.

Je ne finirais pas, si je citais tous les hospices établis sur ou près des cours d'eau. Nous voyons aussi très-anciennement, les auberges s'établir près des ponts ou des bacs au moyen desquels on franchissait les rivières. Souvent il y avait une

redevance à payer pour le passage, et on comprend qu'avant l'établissement des ponts en pierre sur certaines routes, les crues d'eau pouvaient rendre le passage difficile, et qu'il était bon de trouver un gîte en cas de retard. Par suite, ou comme réminiscence de l'ancien état de choses, on voit encore, de nos jours, les principales hôtelleries rurales près des ponts.

Mais, pour revenir aux hospices des villes, l'utilité de l'eau était d'une impérieuse nécessité pour les lessives et beaucoup d'autres usages de ces maisons, ce qui doit aussi avoir été pour beaucoup dans le choix des emplacements baignés par des rivières.

Dans plusieurs hospices, notamment à Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la rivière passait sous l'établissement même, et on pouvait y jeter toutes les ordures des salles, ce qui simplifiait le service intérieur. Comme mesure hygiénique, la présence d'un cours d'eau pouvait être d'une grande importance. Ce cours d'eau avait encore son utilité comme moteur, car beaucoup d'hospices avaient un moulin à blé dans leur enceinte, ou dans leur dépendance immédiate (Nuremberg, Caen, Bayeux, etc., etc.).

J'ai dit un mot des hospices dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), et j'ai présenté la façade du bâtiment principal de l'ancien hôtel-Dieu de Caen, construit dans la deuxième moitié du XIIe. siècle et détruit en 1827. C'était un édifice très-allongé, terminé par des gables; celui que je présente, et qui bordait une des principales rues de la ville, avait encore deux portes garnies de zigzags; une autre avait sans doute été supprimée; de petites fenêtres ou arcatures en forme de lancettes occupaient la partie moyenne de cette façade. L'intérieur de la grande salle était voûté et divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes monocylindriques. Un cloître et une cour entourée de constructions dont

Les hôpitaux ou hospices étaient, au XIIIe. siècle, des hôtelleries pour les voyageurs, et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravansérails où l'on pouvait trouver un gîte.

Ce que je voudrais seulement établir en passant, c'est la position et la distribution de ces établissements d'utilité publique, qui ont eu, au moyen-âge, une si grande importance.

Ils étaient souvent placés à l'entrée des villes, et toujours, quand cela était possible, sur les cours d'eau. Ainsi, l'hôpital de Caen, construit au XIIe. siècle, était à l'entrée de la ville sur la rivière d'Orne;

Celui de Bayeux, du XIIIe. siècle, sur la rivière d'Aure, qui passait sous la grande salle des malades.

Il en était de même de l'hospice d'Angers, placé sur la rive droite du Maine.

L'hospice de Lisieux était sur la Touque.

Celui de Paris est sur le bord de la Seine, près d'un des ponts donnant accès à la Cité.

L'hospice de St.-Lo est près du pont de Vire, en-dehors des anciennes fortifications.

Les hospices de Tonnerre, de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Amiens, de Lyon, sont sur le bord des fleuves et des cours d'eau qui baignent ces quatre villes.

L'hospice de Pont-Lieue, établi au Mans par Henri II, près de la première borne milliaire indiquant une lieue gauloise, à partir de la ville, était baigné par l'Huisne.

Je ne finirais pas, si je citais tous les hospices établis sur ou près des cours d'eau. Nous voyons aussi très-anciennement, les auberges s'établir près des ponts ou des bacs au moyen desquels on franchissait les rivières. Souvent il y avait une

redevance à payer pour le passage, et on comprend qu'avant l'établissement des ponts en pierre sur certaines routes, les crues d'eau pouvaient rendre le passage difficile, et qu'il était bon de trouver un gîte en cas de retard. Par suite, ou comme réminiscence de l'ancien état de choses, on voit encore, de nos jours, les principales hôtelleries rurales près des ponts.

Mais, pour revenir aux hospices des villes, l'utilité de l'eau était d'une impérieuse nécessité pour les lessives et beaucoup d'autres usages de ces maisons, ce qui doit aussi avoir été pour beaucoup dans le choix des emplacements baignés par des rivières.

Dans plusieurs hospices, notamment à Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la rivière passait sous l'établissement même, et on pouvait y jeter toutes les ordures des salles, ce qui simplifiait le service intérieur. Comme mesure hygiénique, la présence d'un cours d'eau pouvait être d'une grande importance. Ce cours d'eau avait encore son utilité comme moteur, car beaucoup d'hospices avaient un moulin à blé dans leur enceinte, ou dans leur dépendance immédiate (Nuremberg, Caen, Bayeux, etc., etc.).

J'ai dit un mot des hospices dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), et j'ai présenté la façade du bâtiment principal de l'ancien hôtel-Dieu de Caen, construit dans la deuxième moitié du XIIe. siècle et détruit en 1827. C'était un édifice très-allongé, terminé par des gables; celui que je présente, et qui bordait une des principales rues de la ville, avait encore deux portes garnies de zigzags; une autre avait sans doute été supprimée; de petites fenêtres ou arcatures en forme de lancettes occupaient la partie moyenne de cette façade. L'intérieur de la grande salle était voûté et divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes monocylindriques. Un cloître et une cour entourée de constructions dont

Les hôpitaux ou hospices étaient, au XIIIe. siècle, des hôtelleries pour les voyageurs, et peut-être pourrait-on les comparer, pour quelques localités, aux *mutationes* des Romains, ces espèces de caravansérails où l'on pouvait trouver un gîte.

Ce que je voudrais seulement établir en passant, c'est la position et la distribution de ces établissements d'utilité publique, qui ont eu, au moyen-âge, une si grande importance.

Ils étaient souvent placés à l'entrée des villes, et toujours, quand cela était possible, sur les cours d'eau. Ainsi, l'hôpital de Caen, construit au XIIe. siècle, était à l'entrée de la ville sur la rivière d'Orne;

Celui de Bayeux, du XIIIe. siècle, sur la rivière d'Aure, qui passait sous la grande salle des malades.

Il en était de même de l'hospice d'Angers, placé sur la rive droite du Maine.

L'hospice de Lisieux était sur la Touque.

Celui de Paris est sur le bord de la Seine, près d'un des ponts donnant accès à la Cité.

L'hospice de St.-Lo est près du pont de Vire, en-dehors des anciennes fortifications.

Les hospices de Tonnerre, de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Amiens, de Lyon, sont sur le bord des fleuves et des cours d'eau qui baignent ces quatre villes.

L'hospice de Pont-Lieue, établi au Mans par Henri II, près de la première borne milliaire indiquant une lieue gauloise, à partir de la ville, était baigné par l'Huisne.

Je ne finirais pas, si je citais tous les hospices établis sur ou près des cours d'eau. Nous voyons aussi très-anciennement, les auberges s'établir près des ponts ou des bacs au moyen desquels on franchissait les rivières. Souvent il y avait une

redevance à payer pour le passage, et on comprend qu'avant l'établissement des ponts en pierre sur certaines routes, les crues d'eau pouvaient rendre le passage difficile, et qu'il était bon de trouver un gîte en cas de retard. Par suite, ou comme réminiscence de l'ancien état de choses, on voit encore, de nos jours, les principales hôtelleries rurales près des ponts.

Mais, pour revenir aux hospices des villes, l'utilité de l'eau était d'une impérieuse nécessité pour les lessives et beaucoup d'autres usages de ces maisons, ce qui doit aussi avoir été pour beaucoup dans le choix des emplacements baignés par des rivières.

Dans plusieurs hospices, notamment à Bayeux, à Caen, comme à Nuremberg, la rivière passait sous l'établissement même, et on pouvait y jeter toutes les ordures des salles, ce qui simplifiait le service intérieur. Comme mesure hygiénique, la présence d'un cours d'eau pouvait être d'une grande importance. Ce cours d'eau avait encore son utilité comme moteur, car beaucoup d'hospices avaient un moulin à blé dans leur enceinte, ou dans leur dépendance immédiate (Nuremberg, Caen, Bayeux, etc., etc.).

J'ai dit un mot des hospices dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), et j'ai présenté la façade du bâtiment principal de l'ancien hôtel-Dieu de Caen, construit dans la deuxième moitié du XIIe. siècle et détruit en 1827. C'était un édifice très-allongé, terminé par des gables; celui que je présente, et qui bordait une des principales rues de la ville, avait encore deux portes garnies de zigzags; une autre avait sans doute été supprimée; de petites fenêtres ou arcatures en forme de lancettes occupaient la partie moyenne de cette façade. L'intérieur de la grande salle était voûté et divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes monocylindriques. Un cloître et une cour entourée de constructions dont

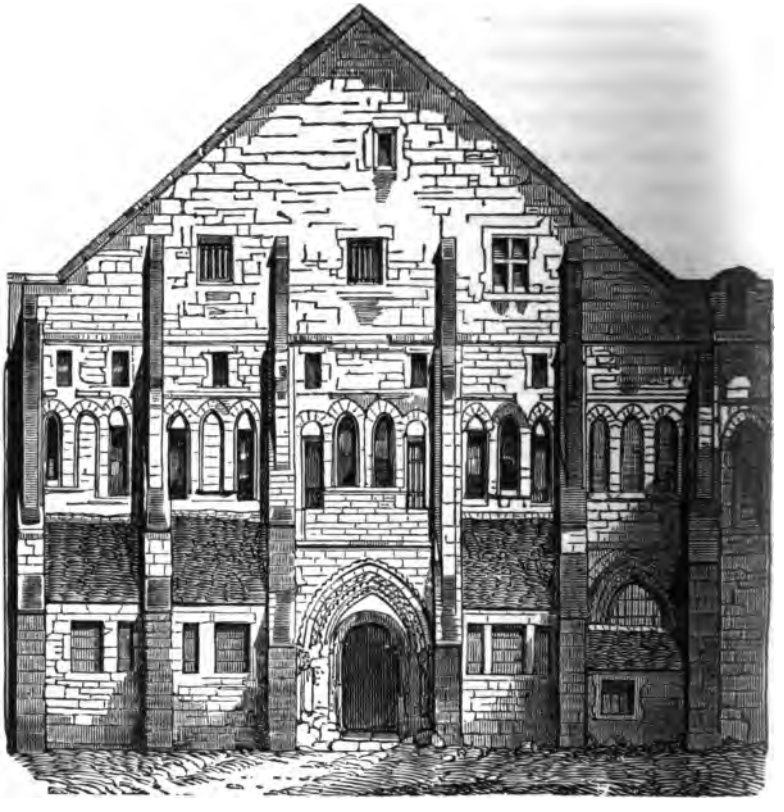

VUE DE LA FAÇADE DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE CAEN.

il subsiste encore quelques restes, formaient l'ensemble de l'établissement, qui était, comme je viens de le dire, baigné d'un côté par la rivière d'Orne.

L'hospice d'Angers, bâti par Henri II, en même temps que celui de Caen, présente une vaste salle ressemblant beau-

H. MEUNIER

GRANDE SALLE DE L'HOSPICE D'ANGERS.

coup à celle de l'hôpital de Caen; les arceaux des voûtes retombent de même, et sont également supportés par deux rangs de colonnes cylindriques, qui divisent la salle en trois nefs parallèles. La différence la plus notable peut-être consiste dans la légèreté des arceaux de la voûte que supportent les colonnes cylindriques plus sveltes elles-mêmes que celles de l'hôpital de Caen, et dans la forme des fenêtres qui sont à plein-cintre à Angers, tandis que déjà l'ogive se dessine à Caen. Au reste, tout est disposé de même, et c'est une chose digne de remarque, et toutefois bien naturelle, que l'analogie de plan et de style qui existe entre ces deux monuments de la même époque, dont la destination était pareille.

Un cloître très-bien conservé précède la grande salle de l'hospice d'Angers; les arcades à plein-cintre de la galerie qui le compose sont supportées par des colonnes accouplées, dont les chapiteaux sont curieux. Elles n'ont pas encore la légèreté qu'elles prirent après l'adoption de l'ogive, mais elles ont perdu la pesanteur qui les caractérise dans le XIe. siècle.

Un grand bâtiment, qui sert aujourd'hui de magasin près de l'hospice d'Angers, est aussi très-curieux; les salles qu'on y voit se rapprochent, à plusieurs égards, de celles des malades : ce sont des échantillons bien rares et bien conservés de l'architecture civile du XIIe. siècle. Elles sont établies sur des caves voûtées, et leur plan présente un grand parallélogramme divisé en trois parties par deux rangs d'arcades cintrées portées sur des colonnes cylindriques, et éclairé par des fenêtres en plein-cintre.

Enfin la grande salle de l'hôtel-Dieu de Pont-Lieue, à 1 kilomètre du Mans, sur la rivière d'Huisne, qui sert de magasin à fourrages, est comme celle d'Angers, divisée par deux rangs de colonnes. Je dois à l'obligeance de M. Hucher l'esquisse que voici de la façade de cette belle salle.

Des dépendances considérables accompagnaient toujours les salles destinées aux malades et aux voyageurs; et les anciens

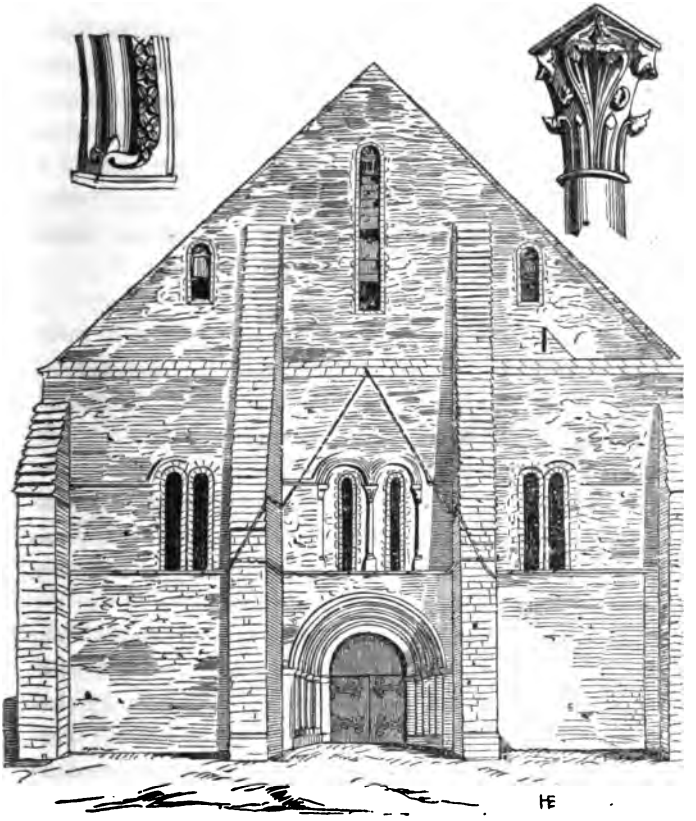

FAÇADE DE LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DIEU DE PONT-LIEUE.

hospices paraissent avoir été disposés à peu près comme nos abbayes, avec un cloître et des cours.

Je vous demande pardon d'avoir fait une petite digression sur les hospices, à l'occasion de l'hôtel-Dieu de Nuremberg; mais ces établissements n'ont pas été assez étudiés encore. Je

crois avoir le premier, en 1830, attiré sur ceux que je viens de citer l'attention des archéologues, dans mon *Cours d'antiquités* (Ve. volume), et je ne vois pas que personne depuis moi ait cherché à décrire et à comparer ces maisons, dont il ne reste que bien peu de débris, par suite des accroissements et des reconstructions. On a bien publié l'histoire de quelques hospices; on a minutieusement relaté les statuts, les comptes de dépenses, etc., ce qui est très-intéressant; mais on a, je le répète, laissé de côté la distribution ancienne de ces établissements d'utilité publique. C'est cette étude que je voulais recommander aux membres de la Société française.

Château. — Le château de Nuremberg occupe la partie la plus élevée de la ville, du côté du nord, de manière à dominer la contrée environnante et la ville entière. L'établissement de cette place ne peut être reporté au-delà du règne de Conrad II (1024-1039). Il a été la résidence favorite de plusieurs empereurs d'Allemagne, qui s'y trouvaient au centre de leurs possessions et qui voyaient avec satisfaction la prospérité commerciale de la ville. Les parties les plus anciennes de la place sont la chapelle et quelques murailles.

La chapelle est une de ces églises à deux étages, dont M. Reichensperger entretenait, il y a deux ans, la Société française, et dont il a trouvé beaucoup d'exemples. La chapelle inférieure était destinée aux domestiques et aux employés; la chapelle haute était réservée à ceux qui commandaient ou aux maîtres du château.

A Nuremberg ces deux églises appartiennent au style roman.

La chapelle inférieure, dédiée à sainte Marguerite, est supportée par des piliers qui peuvent remonter au XIe. siècle, époque de l'établissement primitif du château; l'église supérieure, qui doit remonter à peu près à la même époque, est portée sur des colonnes cylindriques, avec chapiteaux imités du corinthien.

La tour cylindrique du château, qu'on voit de loin et qui occupe l'entrée, ne doit pas être antérieure au XIIIe. siècle; elle est bien appareillée et d'une belle forme. Plusieurs parties des murailles ont des pierres en bossage et portent des signes d'appareil. Dans tout cela, je n'oserais assigner de dates, et probablement il y a des mélanges : aussi les habitations principales de la dernière cour du château proprement dit sont, à ce qu'il paraît, le résultat d'une restauration qui eut lieu en 1520. Cette partie du château, qui a été quelquefois occupée momentanément par la famille royale de Bavière, renferme des peintures, des porcelaines et quelques objets intéressants.

Fortifications. — Je n'ai pu trouver la date des fortifications qui font le tour de la ville; il est probable, d'ailleurs, que ce ne sont pas les plus anciennes, et qu'avant l'enceinte actuelle, il y en eut une moins étendue : j'en ai vu, je crois, les traces. L'enceinte actuelle, qui ne remonte probablement pas au-delà du XIVe. siècle, dans les parties les plus anciennes, est au reste assez curieuse à observer et bien conservée; le chemin de ronde, pratiqué sur les murs et qui communique avec les tours, est garni d'un parapet avec meurtrières du côté de la campagne, et il est couvert par un hangar en charpente que l'on voit encore dans beaucoup de parties. Les principales portes d'entrée sont flanquées de massives tours cylindriques. Un fossé de 100 pieds de largeur et de 50 pieds de profondeur entourait ces murs.

Maisons privées. — Il me reste à citer rapidement quelques-unes des maisons privées de la ville, de ces hôtels ou palais appartenant aux négociants patriciens. La plupart ont été construites en pierre et sont parfaitement conservées; plusieurs sont encore occupées par les descendants de ceux

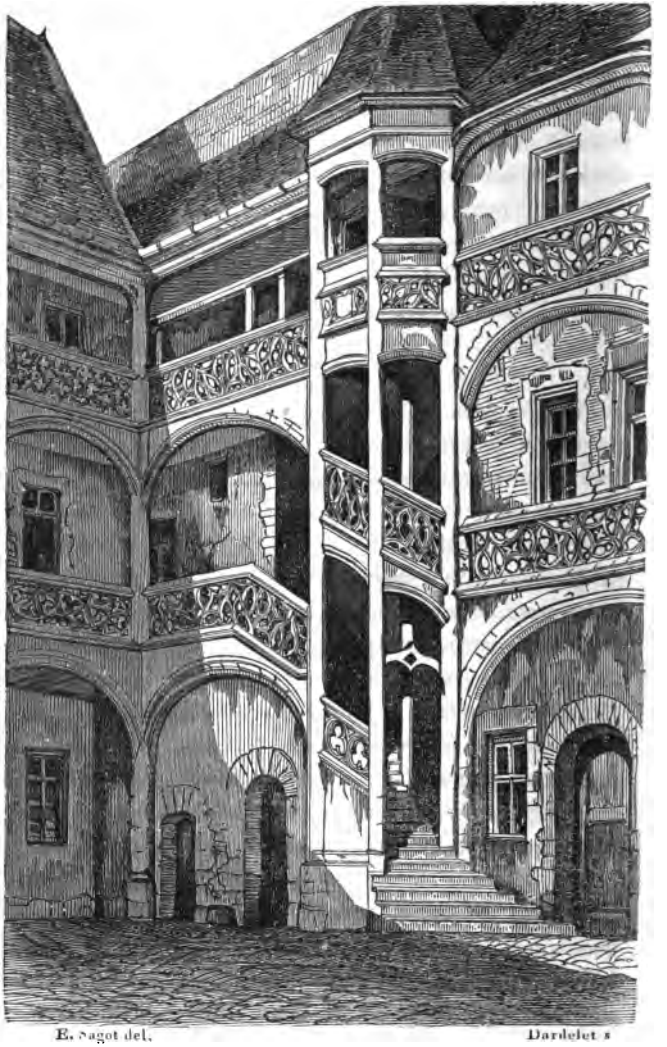

E. Sagot del. Dardelet s

COUR INTÉRIEURE D'UNE DES ANCIENNES MAISONS DE NUREMBERG.

qui les avaient fait élever pour leur usage. Ces maisons offrent ordinairement des gables ou frontons élevés sur la rue. Elles ont quelquefois deux et même trois cours, et s'étendent ainsi, en profondeur d'une rue à une autre.

Le rez-de-chaussée, qui est vouté, devait être consacré aux marchandises; c'étaient les magasins de commerce. Les appartements habités, au-dessus des précédents, étaient ornés de sculptures.

Je vous présente (p. 528) une vue de la cour d'une des maisons qui m'ont paru les plus anciennes et les mieux conservées dans ce genre, à Nuremberg; elle doit être du XVe. siècle.

Au nord de la place St.-Gilles, sur laquelle on voit une église dans le style italien qui régnait en 1718, et dont le portail est flanqué de deux tours, s'élève une belle maison de la seconde renaissance allemande, appelée *Peller'sche haus*, du nom de la famille qui la fit bâtir, au commencement du XVIIe. siècle (elle fut terminée en 1605). Cette grande maison offre trois étages au-dessous du toit, et il y en avait trois sous la toiture, d'après les ouvertures superposées dans le gable qui forme la façade de la place, ce qui fait en tout six étages.

A l'intérieur de la cour dont je présente une vue (p. 530), les galeries et les escaliers qui accèdent aux étages supérieurs, produisent l'ensemble le plus élégant et le plus pittoresque. Cet hôtel appartient aujourd'hui à M. *Fuchs*, et renferme une collection très-riche de boiseries, émaux, peintures anciennes, curiosités de différents genres, que nous avons eu le plaisir de voir avec le prince Jean et les membres du Congrès.

L'escalier qui suit est un des plus élégants que l'on puise rencontrer dans le style du XVIe. siècle.

J'ai visité les ruines de la Chartreuse, qui ne sont pas sans

PELLER'SCHE HAUS, A NUREMBERG.

(Intérieur de la cour.)

ESCALIER DU XVIe. SIÈCLE, A NUREMBERG.

intérêt et dont une partie du petit cloître est bien conservée (probablement du XVe. siècle); puis j'ai fait une excursion hors les murs.

Le cimetière St.-Jean, à 2 kilomètres de la ville, a été le lieu de sépulture de l'aristocratie bourgeoise de Nuremberg. Les tombeaux sont décorés de plaques de bronze, offrant les armoiries et devises des personnes décédées. Parmi eux figure le tombeau d'Albert Durer.

La petite *église St^e.-Croix* renferme des fresques attribuées à A. Durer.

MUNICH. — Je suis parti pour Munich, le jour même de la clôture du Congrès et j'y suis arrivé le soir, après avoir passé franc à Donawert et à Augsbourg.

Munich est si bien connu, ses monuments, ses riches collections y attirent une si grande affluence d'étrangers, les livres qui énumèrent toutes ces richesses, sont si répandus, que je devrais clore ici mon rapport. En tous cas, je ne vous dirai que quelques mots sur cette capitale de la Bavière.

Les monuments d'architecture qui ornent cette ville sont presque tous modernes, et vous n'ignorez pas que le roi Louis, père du roi actuel, a transformé presque complètement cette ville par les constructions et les embellissements de tout genre qu'il y a faits. Je lis ce qui suit dans une Notice sur la ville de Munich :

« On avait déjà commencé, en 1791, à raser les fortifications qui dataient du temps de la guerre de trente ans, et qui avaient quatre fois témoigné de leur impuissance à protéger la ville contre les Autrichiens. A la place des ramparts s'élevèrent de longues files de belles maisons et des faubourgs neufs ; déjà ceux de l'Au, de S^te.-Anne, de Schœnfeld faisaient partie de Munich. Il se forma devant la porte Maximilien de nouvelles

rues, et d'autres furent démolies. L'affluence était de tous côtés considérable, et le goût des constructions plus grand à Munich qu'en aucun lieu de l'Allemagne. Une nouvelle vie se fit alors sentir dans tous les établissements de science, d'art et d'administration, et les guerres seulement, par leur retour, purent suspendre le rapide progrès du développement intellectuel.

« Cependant quoi qu'on eût dès-lors produit de nouveau et fondé de grand, ce n'est que depuis l'avènement au trône du roi Louis que Munich a reçu ce caractère particulier, qui en fait un centre organique du développement de nouvelles forces, la patrie du beau, le but des voyages des étrangers amis des arts, et un monument de la tendance la plus noble de notre temps et des plus généreuses inclinations d'un prince qui la seconde.

« Des barrières furent posées à cet amour de destruction presque inévitable dans les époques de renouvellement. *Créer et maintenir*, tel fut le principe de l'activité. La première grande entreprise du roi, alors encore prince royal, ouvre dignement l'entrée dans la carrière. Sans reculer devant aucun genre de sacrifices, il rassembla les trésors dispersés de l'ancienne sculpture grecque et romaine, collection dont aucune ville de ce côté des Alpes ne peut montrer la pareille, et il les déposa dans un musée spécial, la Glyptothèque. Il attira auprès de lui les artistes que l'esprit d'une époque entreprenante avait produits, et que saluait avec enthousiasme l'élite de leur nation; *Cornélius*, *Schnorr*, *Hess*, etc., il ouvrit à leur génie la carrière dans laquelle ils pouvaient le manifester.

« La ville s'étendit et s'embellit. Les faubourgs de Max, de Louis et de l'Isar vinrent se joindre aux précédents. Le nombre des habitants, qui, d'après un récensement de 1801, avait été de 49,000, était monté jusqu'à 90,000. De grandes

places libres, des espaces plantés d'arbres, de larges rues, de magnifiques maisons semblables à des palais, et ça et là entourées de jardins, ornent les faubourgs. Mais celle qui avant tout mérite de fixer l'attention, est la rue Louis s'ouvrant par une suite d'édifices publics, comme on n'en voit que dans les anciens états libres d'Italie. De nouvelles églises se bâtissent, des monuments sont érigés, des peintures ornent les arcades publiques. L'éclat et le noble aspect des nouveaux palais surpasse en splendeur tout ce qu'en eut jamais cette ville célèbre dans tous les temps.

« C'est sous le règne actuel de Louis Ier., que Munich vit surgir dans son sein cette série de grands édifices qui en fait l'ornement et la gloire. Non loin de la Glyptothèque s'éleva la Pinacothèque, où sont déposés les trésors de peinture, de dessin et de gravure que Munich possède; la musique trouva aussi son palais dans l'Odéon. Deux nouvelles ailes furent ajoutées à l'ancienne résidence, et un autre palais fut destiné pour un prince de la maison royale. C'est à la même époque qu'on doit l'Université, la Bibliothèque, l'Institut des aveugles, le Séminaire, la Maison royale d'éducation pour les demoiselles nobles, l'Administration des salines, le Palais d'exposition des beaux-arts, les Ateliers de peinture sur verre, etc., etc. »

Notre-Dame. — Notre-Dame est l'édifice religieux le plus ancien et le plus considérable de Munich; c'est la cathédrale; et, comme elle était à deux pas de l'hôtel de Bavière, je la vis le soir même de mon arrivée, au clair de lune, et ce fut par elle que je commençai le lendemain ma revue monumentale.

Lorsque, vers la fin du XIIIe. siècle, la population de Munich se fut tellement augmentée que la paroisse de St.-Pierre devint insuffisante, l'évêque de Freising, Conrad II, fonda, sur la demande de la bourgeoisie et avec l'approbation

du pape Grégoire X, la cure de Notre-Dame et une petite église. Celle d'aujourd'hui, qui l'a remplacée et qui est la plus grande de la ville, fut construite par le duc Sigismond, de 1468 à 1488, et consacrée le 14 avril 1494. La place sur laquelle elle s'élève, qui pouvait convenir à la petite église, est tellement hors de proportion avec la grande, que d'aucun côté la vue ne peut en embrasser l'ensemble; cependant il y a au Nord-Ouest un point qui permet de saisir d'un coup-d'œil une partie du vaisseau et les deux tours qui s'élèvent aux deux côtés du portail principal. Le caractère particulier de cet édifice, construit en brique dans le style postérieur à l'ancienne architecture allemande, consiste en une certaine pesanteur qui provient du manque presque absolu de tous les ornements accoutumés; les contreforts, qui sont communément employés extérieurement et forment le motif principal de richesse et d'embellissement, sont ici ramenés dans l'intérieur de l'église et servent à la formation des chapelles latérales; les murs extérieurs sont plats.

On voit sur les cinq portails plusieurs sculptures du temps de la construction de l'église : sur le portail principal, qui est tourné vers l'Ouest, on voit une Vierge avec l'Enfant-Jésus; un Christ montrant ses plaies au côté, et une prière au mont des Oliviers; sur la porte occidentale du côté du Midi, deux statues dont l'une représente l'Annonciation; sur la porte orientale, un Ecce-Homo et une Vierge avec l'Enfant-Jésus. Sur cette dernière porte se trouvent des figures relatives au temps de la construction et au fondateur de l'église. Sigismond y est représenté implorant la Vierge, au-dessus des distiques latins composés par lui.

Parmi les pierres sépulcrales, posées autour du socle de l'église, quelques-unes seulement offrent de l'intérêt. Au Sud, le monument du célèbre compositeur Conrad Paulmann, de Nuremberg, mérite quelqu'attention à cause des

instruments de musique de cette époque (1473) qui y sont représentés; on peut remarquer à l'Est une Résurrection de Lazare; et une Adoration du Christ ressuscité, haut-relief du XVe. siècle, en marbre rouge.

La longueur entière de l'église est de 336 pieds; sa largeur de 180; sa hauteur jusqu'au faîte du toit de 230, jusqu'à le voûte seulement de 115. La hauteur des tours égale la longueur de l'église.

L'intérieur se divise en trois nefs et en vingt-quatre chapelles latérales. Vingt-deux colonnes de sept pieds de diamètre, avec les étançons placés vis-à-vis, supportent les voûtes. Les trente fenêtres de l'église, qui ont 70 pieds de hauteur, sont presque toutes ornées de peintures du XVe. et du XVIe. siècle.

M. le marquis de Pienne, qui, comme vous le savez, appartient à une de nos plus anciennes familles du département de la Manche, et qui est un des secrétaires de l'ambassade de France, avait mis la plus grande obligeance à me fournir les renseignements dont je pouvais avoir besoin; il voulut même me guider dans une promenade aux bords de *l'Isar*. Je trouvai aussi à l'hôtel de Bavière, M. Geoffroy-Château, juge au tribunal de première instance de la Seine, et M. l'abbé Le Blanc, prêtre de la Madeleine de Paris, avec lesquels je fus heureux de faire quelques promenades; les quatre jours passés à Munich ont donc été bien remplis et très-agréables. J'ai admiré les splendides monuments dus au roi Louis; j'ai examiné en détail la basilique ou St.-Boniface, copiée sur une basilique romaine et précédée, comme celle de St.-Laurent hors les murs, d'un péristyle d'arcades cintrées portées par huit colonnes. La longueur de l'édifice est de 262 pieds; sa largeur de 124; il est divisé en cinq nefs par quatre rangs de seize colonnes; la nef centrale a 78 pieds de hauteur; celles

des bas-côtés 43 pieds. La nef principale n'est pas voûtée, mais laisse voir la charpente de sa toiture peinte en bleu et parsemée d'étoiles d'or.

L'intérieur de l'église est décoré de peintures et ne le cède pas aux basiliques romaines les plus splendides. Ce sont des scènes tirées de la vie de saint Boniface, des tableaux représentant l'histoire de la propagation du christianisme en Allemagne, etc., etc.

De la basilique aux musées il n'y a qu'un pas.

La Glyptothèque. — L'édifice de la Glyptothèque, commencé en 1816, est un bâtiment isolé, hors la ville, entouré d'élégants jardins comme la Pinacothèque dont je vais vous entretenir ensuite ; il forme un carré ; c'est de la cour intérieure, par des fenêtres aussi hautes que l'édifice lui-même, que les salles reçoivent la lumière. « Toute leur décoration, depuis le pavé jusqu'aux voûtes, » dit M. Viardot dont j'avais à la main le livre en entrant dans ces galeries, « est réglée avec intelligence et bon goût. Ainsi, les parois sont revêtues de stuc à teintes vives et foncées, telles que le rouge antique ou le jaune d'ambre, ce qui fait mieux ressortir et mieux voir les vénérables débris de l'art ancien que le ton grisâtre de la pierre ou le ton blafard de la chaux. Les salles sont au nombre de douze, et portent les noms suivants : Salle égyptienne, salle des incunables, salle des Éginètes, salle d'Apollon, salle bachique, salle des Niobides, salle des dieux, salle troyenne, salle des héros, salle des Romains, salle des sculptures à couleur et salle des modernes. Dans ce nombre, il en est dix qui renferment des productions de la statuaire aux diverses époques de l'art, depuis l'Inde ancienne jusqu'à nous, et deux, qu'on appelle aussi salles de fête, qui sont seulement ornées de peintures monumentales.

Pinacothèque. — Je ne vous parlerai pas des richesses que

renferme la Pinacothèque, vous pouvez lire les catalogues; mais je citerai seulement un passage du livre de M. Louis Viardot sur les musées d'Allemagne, qui indique la disposition générale de l'édifice.

« Ce fut le 7 avril 1826, jour anniversaire de la naissance de Raphaël, que fut posée la première pierre de la Pinacothèque, terminée dix ans après, et ouverte au public le 16 octobre 1836. En construisant un édifice tout exprès pour en faire un musée, on a pu lui donner les conditions nécessaires et les avantages désirables qui manquent à la plupart des autres grandes collections d'art de l'Europe. Celui-ci est isolé, à l'extrémité de la ville, dans la campagne, ce qui le met presque entièrement à l'abri du feu et d'un autre élé- de destruction plus lent, sans doute, mais presque aussi dangereux pour les tableaux, la poussière, qui les ternit, les enfume, et les condamne aux restaurations, ce qui veut dire, le plus souvent, à leur ruine complète. C'est un vaste bâtiment, solidement construit et de noble apparence, ayant la forme allongée qui convient à une galerie, mais terminé, à chaque bout, par deux ailes, ce qui lui donne quatre façades, et, à tous les points de vue, un aspect vraiment monumental. L'intérieur de ce bel édifice ne forme pas, comme le musée du Louvre, ou celui *degl' Uffizi*, à Florence, ou la partie principale de celui *del Rey*, à Madrid, une longue et unique galerie; il est divisé, dans sa longueur totale, en dix grandes salles, qui occupent le centre du bâtiment, et sont flanquées, sur le côté du Nord, de vingt-trois cabinets. La première salle, non classée dans l'ordre numérique, et qui est comme le vestibule des autres, renferme seulement les portraits en pied des princes de la maison bavaro-palatine qui ont le plus contribué à la formation du musée : Maximilien Ier., Jean-Guillaume, Charles-Théodore, Maximilien-Joseph et Louis Ier. Les neuf autres salles, des-

tinées aux grandes toiles de toutes les écoles, sont éclairées par des ouvertures percées aux voûtes, et qui distribuent la lumière avec tout l'éclat et toute l'égalité désirables. Les vingt-trois cabinets, renfermant, dans le même ordre que les salles, tous les cadres de petite dimension qu'on appelle plus particulièrement tableaux de chevalet, reçoivent le jour par des fenêtres ordinaires, qui éclairent suffisamment des pièces étroites et peu profondes. Sans doute, cette disposition de la Pinacothèque, avec de nombreuses coupures, des cloisons multipliées, au lieu d'une seule et vaste galerie déroulant à perte de vue ses interminables travées, nuit à l'effet de l'ensemble, à la majesté du coup-d'œil général; mais elle a du moins l'avantage considérable de doubler, dans le même espace, la place destinée aux tableaux. Avec une unique galerie, il eût fallu rapprocher les cadres côte à côte, remplir jusqu'aux moindres places, et faire de chaque muraille une masse compacte de peintures qui se nuisent l'une l'autre par leur contact immédiat. Avec de nombreuses pièces carrées, au contraire, on a pu, en laissant autour des cadres un intervalle vide, isoler en quelque sorte chaque tableau et faire ressortir toutes les peintures sur un fond uniforme et commun. Quant à la division par grandes salles et petits cabinets, son avantage saute aux yeux. L'on ne regarde pas de la même manière une fine miniature, qui exige quelquefois la loupe, et une vaste composition, qui a besoin d'une longue *reculée* pour être aperçue et comprise. Il faut, par exemple. un point de vue tout différent et presque extrême pour les *petits* et les *grands* flamands, pour Gérard Dow et pour Rubens. Les uns dans les salles éclairées d'en haut, les autres dans les cabinets éclairés latéralement, sont à leur vraie place et à leur vrai jour. »

Nouvelle Pinacothèque. — On termine à Munich la nou-

velle Pinacothèque destinée à renfermer les œuvres des peintres modernes. Cet édifice considérable, en regard de la grande Pinacothèque et qui en est séparé par une rue, est peint à l'extérieur et couvert de fresques qui produisent un grand effet.

Je ne peux passer sous silence un épisode de mon séjour à Munich, qui se rattache à cet édifice.

J'étais allé un matin à la nouvelle Pinacothèque, et j'étais monté dans la galerie de bois appliquée contre la grande muraille extérieure, pour voir travailler les peintres, quand je vis au milieu des artistes un personnage qui s'entretenait avec le chef de l'atelier et pour lequel tout le monde paraissait plein de déférence et de respect. Cet homme, d'une taille élevée, à la mise très-simple, sans décorations, qui venait seul, à pied, sans aide-de-camp, visiter les travaux de la nouvelle Pinacothèque, c'était le roi Louis, le créateur, on peut le dire, de la nouvelle ville de Munich. J'ignorais que j'avais près de moi un prince aussi distingué, quand un des jeunes peintres m'en avertit. Je m'empressai de saluer le roi, qui alors passait pour se retirer, et qui fut reconduit jusqu'au bas de l'escalier par le directeur : à son retour, celui-ci, qui voulut bien m'expliquer avec beaucoup d'obligeance le procédé de la peinture à fresque, me dit que très-souvent le roi Louis venait à pied visiter les travaux auxquels il porte un vif intérêt et qui sont payés sur sa cassette.

Je me rappelai alors avec quelle bonté, dix ans auparavant, le roi Louis avait accueilli les six volumes de mon *Cours d'antiquités monumentales* (1), et je ne voulus pas quitter

(1) Voici la lettre autographe que je reçus de S. M., à l'occasion de l'envoi de mon ouvrage, dont le savant architecte, M. Boisserée, avait bien voulu se charger :

« MONSIEUR LE CHEVALIER DE CAUMONT,

« J'ai reçu, par M. S. Boisserée, un exemplaire du bel ouvrage que

Munich sans faire à S. M. l'hommage de quelques opuscules et sans lui exprimer, dans ma lettre d'hommage, les sentiments que j'avais éprouvés en visitant les monuments dont il a embelli la capitale de la Bavière. Quelques jours après, je recevais, à Caen, la lettre la plus aimable en réponse à mon envoi.

J'eus le regret de ne pas trouver à Munich M. le comte de Vaublanc, bien connu en France par d'importantes publications, et que de hautes fonctions attachent à la cour de Bavière. Le nom de M. le comte de Vaublanc se recommande tout particulièrement aux habitants du Calvados, car feu M. le comte de Vaublanc, ministre sous la Restauration, et qui fut, à la Chambre des députés, *un de nos représentants du Calvados*, était le père de l'homme éminent auquel je m'empressai de faire ma visite.

M. le conseiller Thiessch, savant que j'allai voir aussi avant de quitter Munich, possède une collection choisie. Beaucoup d'amateurs en ont d'autres que l'on peut examiner avec fruit et dont on obtient facilement l'entrée : de ce nombre est le prince L. de Wallerstein, membre de la Société française, qui assistait au Congrès archéologique de Nuremberg. Le

« vous venez de publier sous le titre de *Cours d'antiquités monumen-*
« *tales;* soyez bien persuadé que je sais apprécier cette attention de
« votre part. Le monde savant et tout amateur de l'art et de l'anti-
« quité vous sera reconnaissant d'avoir mis, par cet ouvrage, sous
« leurs yeux, le résultat de vos recherches scientifiques, pour les-
« quelles, avec un zèle infatigable, vous ne cessez de vous distinguer. »

« Recevez, avec mes remerciments, l'assurance des sentiments d'es-
« time avec lesquels je suis

« Votre affectionné,

« LOUIS. »

« Munich, le 16 mars 1844. »

Manuel de l'étranger à Munich et les autres ouvrages du même genre, donnent à cet égard toutes les indications que l'on peut désirer.

Après avoir parcouru la large et splendide rue Louis, qui donne accès à l'*université*, à l'*église St.-Louis*, à la *bibliothèque publique*, à l'*hospice* et à plusieurs autres établissements publics, j'ai vu le palais du roi et les collections qu'il renferme; la place qui le précède et dont les murs sont décorés de peintures à fresque représentant les plus belles vues de Florence, de Rome et de ses environs, de Terracine, des environs de Palerme, de Syracuse, de Messine, de Céphalu, etc., etc., etc., et des tableaux historiques.

Le jour même de mon départ, j'ai visité l'église Notre-Dame de Bon-Secours, dans le faubourg qui s'élève sur la rive droite de l'Isar; c'est un édifice très-élégant. Elle est entièrement bâtie dans l'ancien style allemand du XIVe. siècle, d'après le plan et sous la conduite du conseiller d'architecture Ohlmüller, dont la mort prématurée en fit remettre l'achèvement à la direction de l'inspecteur des monuments publics Ziebland. La première pierre en fut posée le 28 novembre 1831, et la consécration solennelle eut lieu le 25 août 1839. Elle a 235 pieds de long dans œuvre, 81 pieds de large et 85 de haut. Le toit est couvert en tuiles émaillées. Elle est partagée en trois nefs par deux rangs de piliers; le chœur est élevé de quelques marches. Les fenêtres, au nombre de 19, ont été ornées, par la munificence du roi, de vitraux peints, dont les sujets sont tirés des allégresses et des douleurs de Marie. Voici l'idée qui a présidé à l'arrangement de ces tableaux entre eux : d'un côté se voit l'histoire de la Sainte-Vierge, destinée par Dieu pour être la mère du Sauveur; de l'autre elle est représentée dans ses divins rapports avec le Rédempteur; et aux vitraux du

milieu où viennent se réunir les deux côtés, elle est représentée dans la béatitude éternelle.

Ces vitraux sont magnifiques et d'une richesse de couleur infiniment remarquable.

Je n'ai pas parlé d'un assez grand nombre d'églises modernes qui ont un certain intérêt, parce que je n'en pourrais donner qu'une idée fort incomplète et qu'elles ont été bien décrites dans des ouvrages très-répandus, que tout le monde peut se procurer.

L'église de Tous-les-Saints, près du palais, est imitée des églises italiennes du XIIe. siècle. Elle a été construite, sur l'ordre du roi *Louis*, par le conseiller supérieur d'architecture *Léon de Klenzé*. La première pierre fut posée en 1826. Sa largeur est de 100 pieds, sa profondeur de 165 et sa plus grande hauteur de 80. Sa façade est ornée d'une croix en relief, à la lunette au-dessus du faîte du fronton.

A l'intérieur de l'église, on doit remarquer la bonne disposition de la lumière. L'église se divise, comme toutes les autres, en nef du milieu et nefs de côtés (sur lesquelles sont des loges pour la Cour). Huit colonnes en marbre bigarré et quatre piliers supportent les loges et séparent les nefs. Tous les murs sont en mosaïques et en stuc. Les chapiteaux sont dorés. Tous les piliers, parapets, etc., sont richement dorés et décorés; les plans supérieurs sont remplis de peintures.

Les peintures qui ornent les voûtes, les niches et les autels de côté sont du professeur *H. Hess* et de ses amis collaborateurs *Schraudolph*, *Koch*, *Müller*, etc. Toutes ces peintures sont exécutées sur un fond d'or et à fresque. Ce grand ouvrage, dont le caractère fut déterminé par le style de l'édifice, offre

dans un ensemble de scènes un aperçu coordonné des moments principaux de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'église St.-Jean est un exemple de ce que le style rocaille a produit de plus exagéré, et c'est en ce genre une curiosité qu'il ne faut pas négliger, bien que les itinéraires en parlent à peine.

Mais il est temps d'abréger ce rapport et je ne vous dirai plus que quelques mots de mon voyage.

AUGSBOURG. — Je suis revenu de Munich par Augsbourg, Ulm, Stutgard et Carlsruhe, c'est-à-dire par la route la plus directe. Je ne vous parlerai point d'Augsbourg autrement que pour vous signaler les portes de bronze de la cathédrale, datant du XIe. siècle et dont j'ai dit un mot dans mon *Abécédaire d'archéologie* (3e. édition). Ce sont deux grands battants de bronze, divisés en trente-cinq compartiments, qui renferment trente-trois bas-reliefs et les anneaux de chacun des battants. Ces portes de bronze viennent d'être décrites par le docteur Franz G. Allioli. M. le vicomte de Cussy vous prépare un article sur les monuments et les curiosités d'Augsbourg; je n'ai pas à m'en occuper.

ULM. — La cathédrale d'Ulm demanderait un long article; je vous ai d'ailleurs présenté précédemment les beaux dessins architectoniques auxquels elle a donné lieu; ils ont été exposés pendant plusieurs jours dans cette salle, et par là vous connaissez le monument mieux que vous ne le pourriez faire par une description verbale.

Cette cathédrale, comme vous pouvez vous le rappeler, est une des cathédrales gothiques les plus élégantes de l'Allemagne; elle fut commencée en 1377 et continuée jusqu'en 1494; la tour n'a pas été terminée par suite de l'affaissement

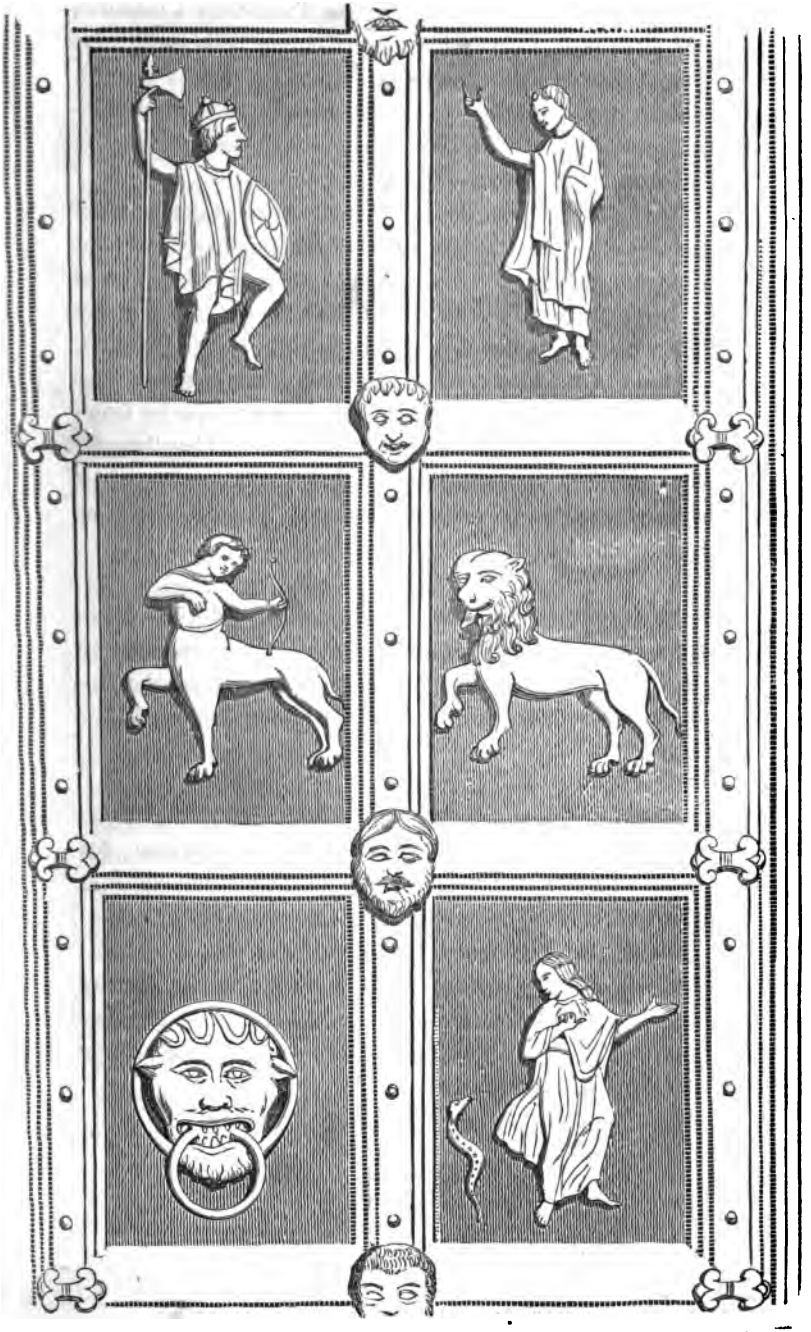

FRAGMENT DES PORTES EN BRONZE DE LA CATHÉDRALE D'AUGSBOURG.

de quelques assises, ce qui engagea l'architecte à modifier son plan; mais le plan primitif est connu par les beaux dessins dont je parlais tout-à-l'heure et qui ont été publiés par M. Scmith. Les dimensions de la cathédrale d'Ulm sont considérables : la longueur de l'édifice est de 455 pieds allemands; la largeur, dans le transept, de 158 pieds.

D'Ulm à Stuttgard, le chemin de fer parcourt des contrées fraîches et variées. On passe près de Geisslingen, ville située dans une position pittoresque, où l'on sculpte l'ivoire, l'os et le bois : pendant le point d'arrêt des convois, des femmes viennent offrir le produit de cette industrie, comme en France, les femmes de Chatellerault viennent offrir leur couteaux. Les allemandes m'ont paru tout aussi entreprenantes que les françaises à l'endroit de ce commerce, et, comme à Chatellerault, elles commencent par demander trois fois la valeur d'un objet qu'elles cèdent le plus souvent au rabais quand le convoi se remet en marche.

ESSLINGEN est une ville manufacturière de 10,000 habitants, qui renferme une église gothique assez belle, commencée en 1440; une autre église, celle de St.-Denis, est plus ancienne : les deux tours et le chœur remontent au XIIIe. siècle.

CANSTADT, tout près de *Stuttgard*, est une petite ville de 5,000 habitants, renommée par ses bains qui existaient, dès le temps de la domination romaine. Il y a un établissement et plusieurs sources, les unes chaudes; les autres tièdes à différents degrés; elles sont très-fréquentées en été, et les habitants de Stuttgard viennent par le chemin de fer prendre leur bain, boire leur verre d'eau et retournent le soir chez eux; c'est, grâce au chemin de fer, un but de promenade pour la population de cette capitale.

STUTTGARD, capitale du royaume de Wurtemberg, renferme 43,000 habitants; elle est située au milieu d'un pays parfaitement cultivé. Stuttgard est surtout intéressante pour le voyageur par ses belles collections; sa bibliothèque publique contient environ 200,000 volumes et 3,000 manuscrits. Le cabinet royal de numismatique renferme 17,000 médailles.

Les galeries d'histoire naturelle offrent un grand nombre d'objets très-précieux, des fossiles rares, etc., etc.

Le palais est entouré de vastes jardins, sous lesquels on passe en tunnel avant de pénétrer dans la ville.

J'ai fait de la manière la plus agréable le trajet de Stuttgard à Carlsruhe et à Strasbourg.

STRASBOURG. — Je me suis arrêté quelques heures à Strasbourg, et j'ai pu passer quelques instants avec M. le professeur Hepp, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, session de 1842. Aucune session du Congrès n'a égalé celle de Strasbourg, et le résultat extraordinaire obtenu en 1842 était dû au talent d'organisation de M. Hepp; tout le monde le sait et, mieux que personne, j'ai pu m'en convaincre, moi qui ai eu l'insigne honneur d'être élu président de cette imposante Assemblée, composée de 1,200 membres, où l'Allemagne lettrée était venue donner la main à la France. Aussi ne pourrai-je jamais assez remercier M. Hepp de son dévoûment et de l'habileté qu'il avait déployée. Chaque jour, le compte-rendu du Congrès imprimé pendant la nuit reproduisait les procès-verbaux de la veille avec une exactitude, une correction que, nulle part depuis, on n'a pu obtenir des imprimeurs des autres villes

Je vous fais grâce de mes observations à Strasbourg, pendant le peu de temps que j'y ai passé, et de mes impressions en voyant pour la cinquième fois la cathédrale. A onze heures du matin, j'ai repris le chemin de fer qui m'a conduit à Paris en 10 heures.

Fouilles de Vieux. — Avant de terminer cet aperçu bien rapide de ma tournée, je dois vous rendre compte du résultat des fouilles entreprises à Vieux par la Société des Antiquaires de Normandie, et pour lesquelles vous aviez voté une allocation de 100 fr. La Société des Antiquaires y avait consacré une somme assez considérable, 500 fr. ; vous aviez voulu seulement, par votre souscription, témoigner de l'intérêt que vous portiez aux nouvelles recherches commencées à Vieux.

Les découvertes faites sont déjà considérables; et, quand je me rendis à Vieux, avec M. Morière, M. Le Boucher, et M. Charma, chargé par la Société des Antiquaires de diriger les fouilles, je reconnus, dans ce qui était découvert, les restes d'un théâtre; il me semblait voir dans la partie déblayée, ce qui correspondait à celle du théâtre de Lillebonne, que M. Rever explora la première, et qui se trouve aussi du côté gauche de la scène.

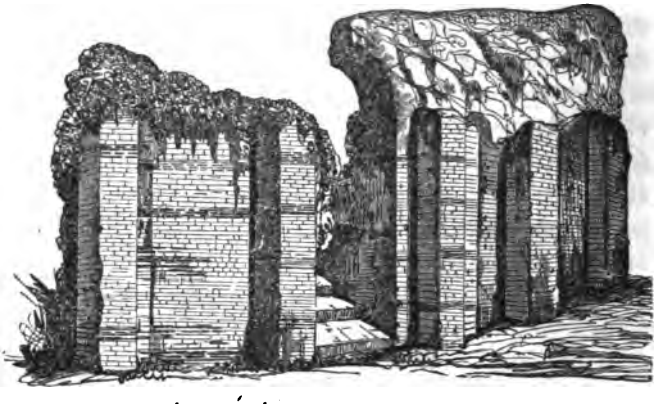

UNE DES ENTRÉES DU THÉATRE DE LILLEBONNE, DANS LE CORRIDOR VOUTÉ DU POURTOUR (1).

Un fait remarquable se présente à Vieux : ce sont des tours

(1) Cette entrée correspondrait à peu près au point X du plan du théâtre de Vieux où j'avais supposé qu'il existait une issue.

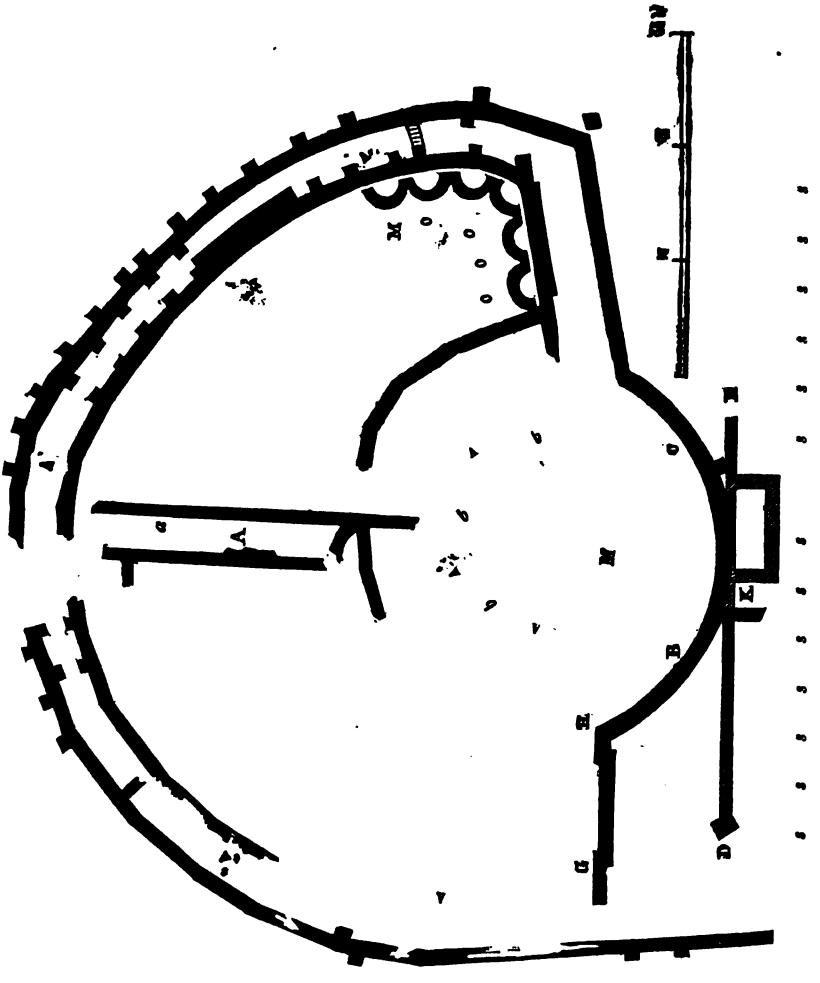

PREMIER PLAN DU THÉATRE GALLO-ROMAIN DE VIEUX, LEVÉ PAR PREMIÈRES FOUILLES FAITES (1853).

A A. Corridor voûté donnant accès aux gradins. A *a*. Passage voûté conduisant au centre du *podium*. A *b*. Emplacement du mur du *podium*. *s s s s*. Mur de la scène qui donnait sur une rue ou sur le *forum*. B C. Mur de l'avant-scène conduit en demi-cercle. M. L'orchestre.

semi-circulaires, appliquées contre les murs qui soutenaient le massif de terre sur lequel reposaient les gradins. Ces demi-tours creuses, dont la convexité est tournée vers le centre (V. les points *o*, *o*, *o* sur le plan), étaient évidemment des contre-forts destinés à neutraliser la poussée des terres, du côté du vide formé par le corridor voûté qui accédait aux vomitoires, en faisant le tour de l'hémicycle du théâtre.

J'ai figuré, dans mon *Cours d'antiquités*, des tours absolument semblables, qui maintenaient la poussée des terres à l'entrée de l'amphithéâtre de Trèves (pl. XLI ter). J'ai signalé, dès l'année 1830, des contreforts semblables près de l'amphithéâtre de Saintes et dans les bains gallo-romains de cette ville, du côté où ils étaient dominés par l'élévation naturelle du sol. Il y en avait encore à Vienne, non loin du château Pipet, et j'en citerais ailleurs, si je recherchais mes notes de voyage.

Je ne doute donc pas que, malgré son irrégularité, le monument découvert à Vieux ne soit un théâtre, probablement celui dans lequel des spectacles furent donnés par Titus Sennius Solemnis, et dont l'inscription du marbre de Thorigny est un irrécusable témoignage. On l'a détruit jusqu'aux fondements pour se procurer des matériaux, mais on en reconnaît encore la forme; et, quoique les fouilles ne soient pas terminées, les fondations déjà mises à nu ont permis à M. Blanchetière de construire provisoirement le plan que je viens de vous montrer.

Les fouilles que va continuer la Société des Antiquaires et les observations de M. Charma viendront, je n'en doute pas, reconstruire en entier le monument. Dès ce moment, on peut conjecturer que la frise dont nous avons déjà figuré quelques fragments pourrait bien avoir fait partie de la décoration du théâtre, d'autant plus que les fragments

que nous possédons avaient été trouvés à peu de distance de l'édifice

FRAGMENT DE FRISE TROUVÉ A VIEUX, PRÈS DU THÉATRE.

Vous devez donc vous féliciter d'avoir contribué à ces fouilles, quelque faible qu'ait été votre contribution.

Il est évident que la grande muraille qui fermait la scène, décrivait une ligne droite vers les points *s s*, derrière la ligne circulaire de la scène. C'est encore une particularité sur laquelle on pourra faire plus tard une dissertation que cette disposition cintrée de la scène; elle existe à Lillebonne, au vieux Lisieux, à Valognes, et même à Néris, autant qu'on peut en juger par ce qui fut découvert de cette partie du théâtre.

Voici le plan du théâtre de Lillebonne tel que je l'ai publié, il y a 20 ans, dans mon *Cours d'antiquités monumentales*, et celui du théâtre de Néris-les-Bains.

Le théâtre de Lillebonne offrait une grande ressemblance avec celui de Vieux, non-seulement dans les dimensions de l'appareil, mais aussi dans la disposition des contreforts et

dans la manière dont les voûtes paraissaient avoir été construites.

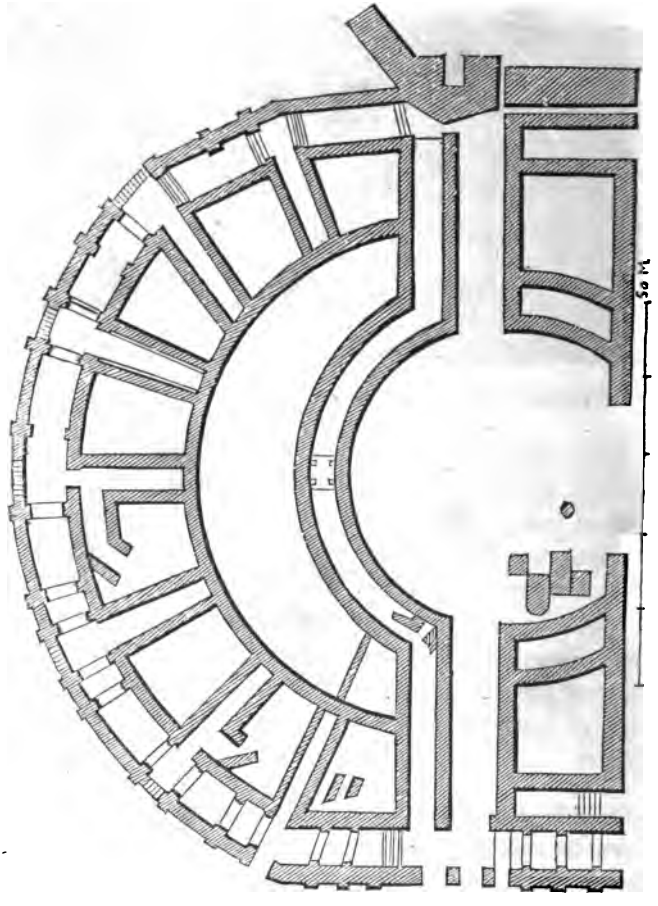

PLAN DU THÉATRE DE LILLEBONNE.

Le théâtre de Néris était beaucoup plus régulier, la déco-

ration paraît en avoir été splendide, à en juger par les débris trouvés au centre de l'orchestre.

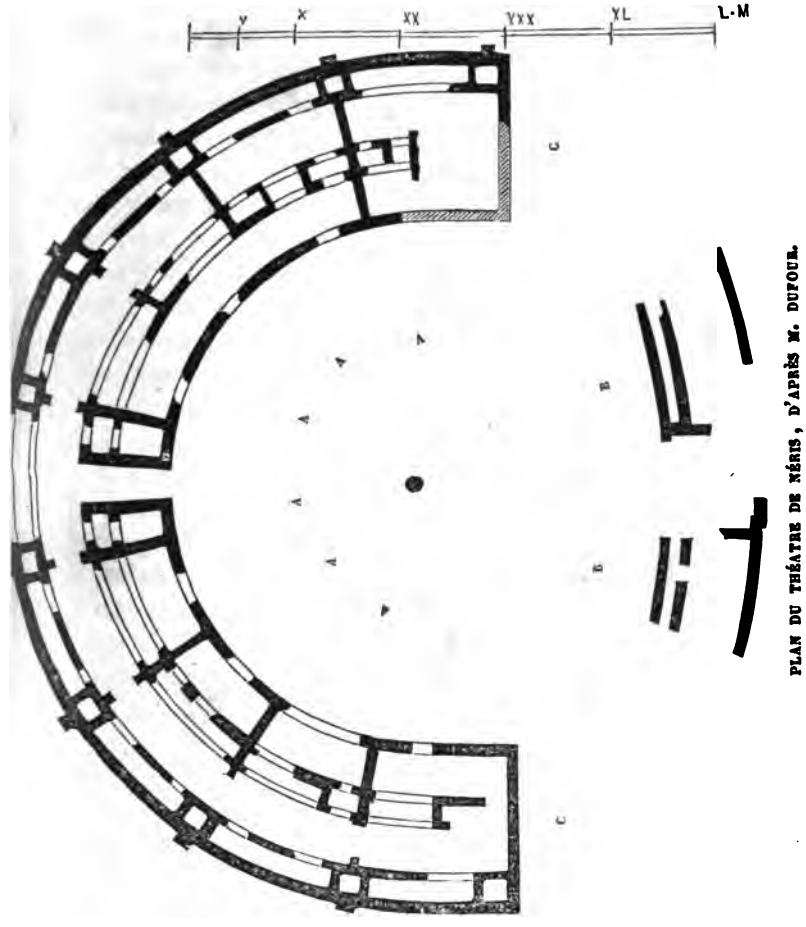

PLAN DU THÉATRE DE NÉRIS, D'APRÈS M. DUFOUR.

A A. Emplacement du mur du *podium*.
O. L'orchestre.
B B. Fragment du mur de l'avant-scène.
C C. Les grandes entrées de l'orchestre.

J'ai fait faire à mes frais, à Vieux, un sondage sur l'emplacement anciennement occupé par l'église de St.-Germain; mais l'ensemencement du terrain n'a pas permis de pousser les recherches aussi loin que je l'aurais désiré; on a trouvé quelques pans de murs que M. Bezognier a cru anciens. Je ne les ai pas vus, et l'excavation était refermée quand j'aurais pu les visiter. On m'a présenté cependant, comme provenant de cette fouille, une base de colonnette qui semble remonter aux premiers temps de l'ère romane, ce qui prouverait que l'église St.-Germain serait très-ancienne, si ce débris en provient.

Découverte, à Angers. — Une découverte importante a mis, à juste titre, en émoi les antiquaires de la ville d'Angers. En travaillant à la préfecture, dont on a transformé la façade, on a trouvé la porte qui entrait du cloître St.-Aubin dans le réfectoire : vous savez, en effet, que la préfecture occupe l'abbaye de St.-Aubin. Or, on avait, il y a quelques années, découvert à l'Est du cloître, de magnifiques peintures, du XIIe. siècle, qui avaient été recouvertes d'un enduit, mais qui avaient conservé, sous cette grossière couverture, une partie de leur fraîcheur. Cette trouvaille fit alors une grande sensation; il en a été plusieurs fois question dans le *Bulletin monumental*, et je pus reconnaître que les arcades polychrômes du cloître, orientées à l'Est, donnaient accès à la salle capitulaire et à des salles voisines.

La façade de la préfecture, parallèle à l'église détruite, devait, d'après la disposition habituelle, disposition que j'ai fait connaître dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), renfermer le réfectoire. La découverte faite récemment est venue confirmer cet aperçu. La porte du réfectoire, cachée sous les couches de chaux dont les moines du XVIIe. siècle l'avaient recouverte, est peinte et dorée; c'est un véritable chef-d'œuvre de sculpture polychrôme. Vous jugerez du mérite des figures, par le fragment que voici,

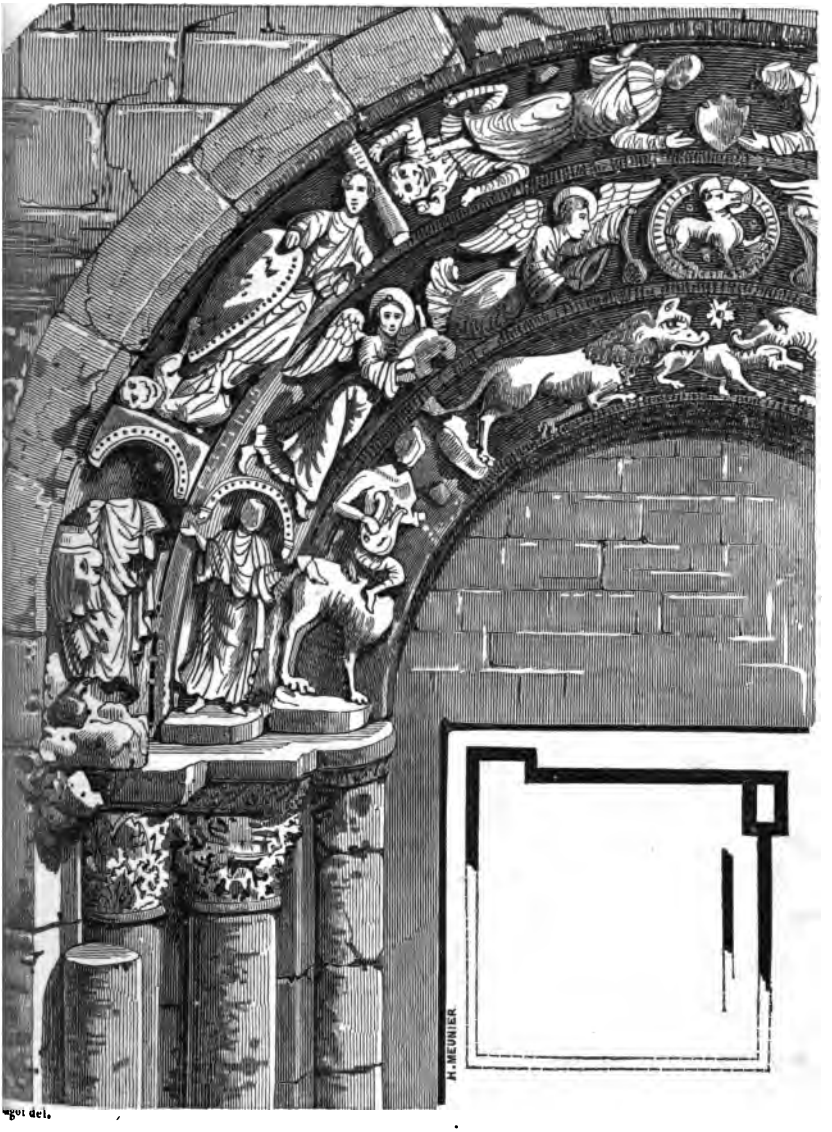

gol del.

FRAGMENT DE LA PORTE DU RÉFECTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

sur lequel on distingue les Vertus et les Vices, l'Agneau porté par des anges, et d'autres figures symboliques. Des vers léonins sont peints en beaux caractères, entre les voussures, et ont été lus par M. de Soland, qui vient de publier une note sur ce curieux morceau de sculpture.

D'autres découvertes bien intéressantes ont été faites cette année, sur différents points de la France; j'aurais voulu les enregistrer toutes, mais, en vérité, j'ai déjà pris dans cette séance plus de place que je ne devais légitimement en réclamer, et je me hâte de terminer, afin de céder la parole à mes confrères.

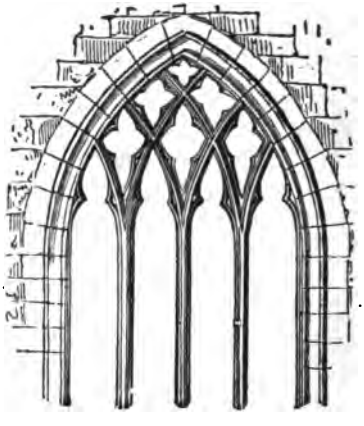

UN MOT

SUR LE

CONGRÈS PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION NORMANDE

ET SUR LE

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

EN 1854.

CONGRÈS PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION NORMANDE.

Les réunions de l'Association normande à Avranches ont été plus belles encore qu'on ne l'avait prévu. Plus de 20,000 personnes ont, pendant trois jours, envahi les rues pour jouir des fêtes qui se sont succédées.

A 11 heures du matin, le 20 juillet, tout ce que la ville d'Avranches renferme d'hommes distingués, les autorités, M. le Maire en tête, se trouvaient réunis dans la grande allée du Jardin des Plantes : vingt-sept bannières, représentant les principales sociétés des cinq départements et même des sociétés plus éloignées, formaient une longue ligne se développant sur près de 800 pieds de longueur. Après la présentation des membres de l'Association faite à M. le Maire et aux autorités, par MM. *de Caumont*, *Renault*, *Durécu*, *Bordeaux*, *Morière*, vicomte *de Cussy* et *de Saint-Germain*,

le cortége s'est mis en marche, musique en tête, escorté par la garde nationale, afin de se rendre au lieu de ses séances : cette entrée solennelle, par un temps superbe, était magnifique et du plus grand effet.

M. Dugué, préfet de la Manche ; Mgr. Daniel, évêque de Coutances ; M. le Sous-Préfet d'Avranches ; M. l'abbé Le Petit, de l'Institut des provinces ; M. Lainé, vice-président de la Société archéologique, attendaient l'arrivée de l'Association dans la cour du Tribunal. Sur l'invitation du Directeur de l'Association, M. le Préfet a pris place au fauteuil et présidé la séance ; il a prononcé un discours infiniment remarquable, qui a été suivi d'un rapport de M. de Caumont sur la marche des travaux depuis l'année dernière et sur l'ordre à suivre pour le temps de la session.

L'enquête agricole a été dirigée de manière à comparer l'état présent de l'agriculture à ce qu'il était en 1839, époque à laquelle l'Association s'était réunie à Avranches. M. de Saint-Germain, M. Besnou, de Cherbourg ; M. Marschall, ingénieur ; M. Lainé, et plusieurs autres membres, ont répondu à la plupart des questions.

La seconde séance du même jour a été présidée par M. de Saint-Germain, député. M. Mabire, maire de Neufchâtel et président du jury de la race bovine, a lu un mémoire sur l'éducation du bétail et les qualités respectives des races, lequel a donné lieu à une discussion des plus intéressantes.

Le soir, à sept heures, Mgr. Daniel présidait une séance de la Société française, assisté du vénérable M. de Clinchamps, président de la Société d'Avranches ; de MM. Dugué, préfet ; Gauquelin, maire ; de Caumont ; Bizeuil, de Nantes, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général de la Loire-Inférieure ; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société : il s'agissait de résoudre les questions suivantes :

« Quelle influence les abbayes du Mont-St.-Michel et de

« Savigny ont-elles exercée sur les études et la diffusion « des lumières au moyen-âge, dans le nord-ouest de la « France?

« Quelle influence les deux abbayes ont-elles exercée sur « l'horticulture, et l'agriculture aux mêmes époques?

« Quels sont les débris de l'époque gallo-romaine dont la « présence à Avranches peut servir à prouver que cette ville « a remplacé celle d'*Ingena?* »

Les deux premières questions ont été traitées par écrit, par M. l'abbé Desroches, membre de l'Institut des provinces; la troisième l'a été, avec beaucoup de talent, par M. de Beaurepaire et par M. Bordeaux. M. Bizeul, M. de Clinchamps et avec eux plusieurs membres ont fait de judicieuses remarques. M. de Caumont, d'après l'aperçu de l'emplacement de la ville d'*Ingena*, a prédit que, tôt ou tard, on trouvera les vestiges du théâtre, des bains et de l'aquéduc qui, très-certainement, amenait des eaux dans la ville. M. de Beaurepaire s'est engagé à faire des recherches à ce sujet.

Diverses allocations ont été faites en faveur de quelques monuments de l'arrondissement.

Avant la séance, le Congrès tout entier avait inauguré l'exposition artistique organisée par l'Institut des provinces et la *Société française*. Cette exposition, très-remarquable, quoique placée dans un local insuffisant, renfermait des objets d'un très-haut prix. M. *E. de Beaurepaire*, commissaire-général désigné par la Société française, a reçu le Congrès, assisté de MM. *Lainé*, *de Tesson*, *Dupré*, *Mangon de La Lande*, et des autres membres de la Commission.

Le jury des médailles, présidé par M. Guy, architecte, à Caen, a pu immédiatement procéder à l'examen des objets exposés.

Le 21, l'Association arrivait à Granville, dès huit heures

du matin. La rue Campiou était pavoisée; les beaux salons de l'hôtel du Commerce étaient ornés de fleurs.

Après la visite des travaux du port, les membres de l'Association ont pris part à un splendide déjeûner, présidé par M. de Caumont. La plus vive gaîté a régné dans cette réunion de famille, à laquelle l'Association avait invité son président, M. Théroulde, membre du Conseil général; M. le président de la Chambre de commerce, et M. le Maire de la ville.

A onze heures, la séance a commencé, sous la présidence de M. Théroulde, qui a conduit les débats avec beaucoup de talent et d'à-propos. Après divers travaux statistiques sur le port et le commerce de Granville, M. Renault, inspecteur divisionnaire de la Manche, a lu un excellent travail sur le port de Regnéville; les moyens d'améliorer ce port ont été, dans la discussion qui a suivi, indiqués par M. Blouet, membre du Conseil général, et par M. Bunel, propriétaire des scieries de marbre de Regnéville. La question du chemin de fer a donné lieu à des communications importantes et à une discussion dans laquelle M. Marschall, ingénieur des ponts et chaussées, à Rouen, Blouet, Théroulde et plusieurs autres membres ont été entendus.

Les observations de M. Théroulde sur la distribution des espèces de fucus employées à fabriquer la soude ont donné lieu à quelques réflexions de M. Morière, qui ont intéressé au point de vue de la géographie des plantes marines.

Pendant la séance, la musique de la garde nationale a exécuté, avec beaucoup d'ensemble, plusieurs grands morceaux. MM. de Caumont et Morière sont allés remercier le chef de musique. « *Nous ne sommes*, a-t-il répondu, *que les interprètes de la population tout entière; elle sait combien l'Association normande est digne de sympathie, et nous regrettons de ne pouvoir faire davantage pour lui témoigner notre reconnaissance.* »

A trois heures, l'Association retournait à Avranches, après avoir visité la belle usine de M. Théroulde. A son retour à Avranches, elle y a trouvé les rues *encombrées d'étrangers.* Dix mille personnes y étaient arrivées. M. Lotz, de Nantes, et son mécanicien, avaient mis en mouvement les machines à battre, qui excitaient, au plus haut degré, la curiosité du public.

Le 22, les séances de l'Association normande ont été du plus haut intérêt. La première séance a été présidée par M. de Kergorlay, député; la seconde, par M. Renault, de Coutances.

Le grand spectacle de la cavalcade historique, représentant Louis XI arrivant à Avranches en 1466, pour aller instituer l'Ordre de St.-Michel, à l'abbaye de ce nom, occupait tous les esprits. A trois heures et demie a commencé cette cérémonie au milieu d'une extrême affluence : ce jour-là, *vingt mille* étrangers circulaient dans les rues d'Avranches. Jersey avait envoyé sa population tout entière. Cette cérémonie a été des plus brillantes et des mieux exécutées; on n'en sera pas surpris quand on saura que M. le vicomte René de Montécot avait organisé cette fête et que tous les costumes historiques venaient de Paris. Le costumier de l'Opéra était à Avranches, pour présider à l'agencement de ces magnifiques costumes, éclatants d'or et d'argent.

La quête faite par les moines qui suivaient la cavalcade, a produit près de 5,000 fr. pour les pauvres de la ville.

Le bal donné la veille avait été très-brillant; le soir, une illumination de lanternes vénitiennes éclairait les tentes de l'exposition horticole, la place Valhubert et les promenades voisines; cette féerique illumination a, jusqu'à minuit, attiré une foule immense.

Le lendemain 23 a été consacré aux opérations des différents jurys. La distribution solennelle des récompenses a été

faite, à quatre heures, sur la place Valhubert, sous la présidence de M. le Préfet de la Manche.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Le Congrès scientifique de France a ouvert sa XXIe session, à Dijon, le 10 août, malgré les préoccupations causées par l'épidémie, dans le département de la Côte-d'Or. Le choléra n'existait pas encore à Dijon, où il a éclaté pendant la durée du Congrès; mais il régnait dans les campagnes du département de la Côte-d'Or, et plusieurs communes voisines avaient vu mourir le sixième de leur population.

M. de Caumont est arrivé à Dijon dans la nuit du 8 au 9 août, il a été suivi par quelques-unes des personnes qui l'accompagnent ordinairement; mais beaucoup d'autres ont été retenues chez elles, par suite de l'état sanitaire de leurs pays respectifs. Ainsi, M. Bertini n'a pu s'absenter de Turin lorsqu'il craignait que le choléra, qui était à Gênes et à Nice, ne fît irruption dans les autres villes du Piémont. M. Roux, dont le dévouement est connu, n'a pas voulu quitter Marseille, quoique le choléra y fût en décroissance; M. le docteur Bally a dû rester dans sa ville.

Le 10 août, 100 membres environ ont pris part aux opérations du scrutin, pour la nomination du bureau général du Congrès. M. de La Cuisine, président de Chambre, à la Cour impériale et doyen des secrétaires-généraux, a présidé cette séance d'ouverture, assisté de ses deux collègues, MM. Baudot et d'Estourbet.

Parmi les membres qui ont assisté au congrès, nous citerons MM. *Challes*, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre; *Marcel Canat*, membre de l'Institut des pro-

vinces, à Châlons-sur-Saône ; marquis *de Saint-Seine*, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à St.-Seine (Côte-d'Or) ; docteur *Pailloux*, membre de plusieurs sociétés savantes, à St.-Ambreuil (Saône-et-Loire) ; *Bonnet*, membre de l'Institut des provinces, professeur d'agriculture, à Besançon ; *Batault*, secrétaire de la Société de Châlons-sur-Saône ; comte *G. de Soultrait*, inspecteur des monuments de l'Allier ; comte *d'Esterno*, membre du Conseil général de l'agriculture, à Autun ; *Gosse*, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, de la Société française, à Genève ; *Parker*, membre de l'Institut des provinces de France, à Oxford ; *G. Bouet*, membre du Conseil de la Société française pour la conservation des monuments, à Caen ; *Tudot*, membre de la Société française, délégué de la Société d'émulation de l'Allier, à Moulins ; *de Jolimont*, membre de la Société française, à Dijon ; *Feuillet*, membre de l'Institut des provinces, à Lyon ; *Huot*, procureur impérial, à Ussel (Corrèze), membre de la Société française ; marquis *de Dion*, membre de la Société française, à Châlons-sur-Marne ; *Frantin*, membre de la Société française, à Dijon ; Louis *Paris*, secrétaire général du Congrès scientifique de France (Session de 1845) tenue à Reims ; Charles *Givelet*, inspecteur des monuments de la Marne, à Reims ; *Tête-Noire*, membre du Congrès scientifique tenu à Lyon, en 1841 ; *Davalle*, professeur d'histoire naturelle, à Dijon ; *Le Maistre*, membre de la Société française, à Tonnerre ; *Rossignol*, conservateur des archives de Bourgogne ; *Mignard*, membre de la Société française, à Dijon ; *Garnier*, conservateur des archives de la ville de Dijon ; *Morlot*, doyen de la Faculté de Droit ; *Muteau*, premier président de la Cour impériale de Dijon ; *de Marnas*, procureur général, à Dijon ; *Foisset*, membre de la Société française, conseiller à la Cour impériale de Dijon ; *Canat*, de Châlons.

Il est résulté du dépouillement du scrutin :

Que Mgr. *Rivet*, évêque de Dijon, a été élu président général du Congrès.

Ont été élus vice-présidents généraux :

MM. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces ; marquis *de Saint-Seine*, membre de plusieurs académies ; *de Marnas*, procureur général ; *Jobard*, membre étranger de l'Institut des provinces, à Bruxelles ; le général *Rémond*, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

Le lendemain, les sections se sont constituées, et ont nommé leurs bureaux respectifs :

La première section à élu pour président, M. *Gaulin*, ancien élève de l'école polytechnique ; pour vice-présidents : MM. *Feuillet*, de Lyon, et Davolle, professeur d'histoire naturelle, à Dijon.

La seconde section a choisi pour son président, M. le comte *d'Esterno*, vice-président du Conseil général de Saône-et-Loire ; pour vice-présidents : MM. *Challes*, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre ; *Le Brun*, de la Côte-d'Or.

MM. *Tardy* et *Berard* remplissaient les fonctions de secrétaire.

La section des sciences médicales avait pour président, le docteur *Mercier*, de Paris.

La section d'archéologie était présidée par M. *Frantin*, de Dijon, bien connu par d'importants travaux historiques, assisté de M. le comte *G. de Soultrait*, de la Nièvre ; *Marcel Canat*, de l'Institut des provinces ; *Rossignol*, conservateur des archives de Bourgogne ; *Garnier*, archiviste, à Dijon, vice-présidents.

Le 12, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres avait convié le Congrès à une séance publique qui a présenté le

plus vif intérêt. M. de Caumont et les membres du bureau central du Congrès avaient été appelés à siéger près du président de l'Académie.

Le dimanche 13, la Société d'horticulture de la Côte-d'Or a offert au Congrès une fête splendide au Jardin-des-Plantes. La distribution des prix a été faite, en présence du Congrès, aux lauréats de l'exposition. M. le vicomte d'Archiac, président de cette compagnie, avait voulu que deux membres du Congrès fussent désignés par M. de Caumont pour faire partie du jury. M. le comte d'Esterno et M. le comte G. de Soultrait avaient accepté. La distribution a eu lieu, après un discours de M. le vicomte d'Archiac, sous le gigantesque peuplier de l'Arquebuse qui, dit-on, a 500 ans et qui est connu de tous les naturalistes, au milieu d'une vaste ceinture de fleurs et devant une réunion de 1,500 personnes. Le soir, le jardin a été illuminé; les arbres du jardin avaient été chargés de ces lanternes de couleur qui sont placées avec tant de goût par la compagnie Godillot, de Paris. Le gigantesque peuplier séculaire était couvert de pots à feu jusqu'à ses extrémités les plus élevées. La musique de Dijon a fait retentir de ses brillantes fanfares les échos de cette belle promenade où l'on voyait tout ce que la ville renferme d'élégant. Cette fête a été charmante et du meilleur goût. M. d'Archiac et M. Gaulin, adjoint au maire, en ont fait gracieusement les honneurs.

La fête nationale du 15 août a été plus splendide que les années précédentes, à cause de la présence du Congrès scientifique. La décoration de la place St.-Pierre et la brillante illumination pouvaient rivaliser avec ce que Paris nous offre d'analogue. Le feu d'artifice était très-beau ; nous croyons seulement qu'on l'avait placé un peu trop loin des spectateurs : c'était dans la grande avenue du parc, à près d'un kilomètre de la place du jet d'eau. Un éloignement un peu

moins considérable aurait augmenté l'effet de ce beau spectacle.

Enfin, la ville de Dijon avait organisé pour le 18 une magnifique soirée musicale en l'honneur du Congrès dans les salons et les musées. Mais le Congrès avait cru devoir restreindre la session à huit jours, en raison de l'état sanitaire du pays et des préoccupations qu'elle a fait naître : la plupart des membres partirent le 17, au soir : l'administration a donc, quoiqu'à regret, renoncé à son projet. Ce contre ordre, a été pour le Congrès un motif de plus pour remercier l'administration de ses bonnes intentions et de son brillant accueil. La suppression de la dernière fête était la preuve manifeste qu'elle était donnée pour lui seul, puisque la ville y renonçait malgré la sympathie que les habitants éprouvent pour ces réunions, *par suite de l'absence des hommes qui devaient en être l'objet.*

Le 16, M. le marquis de Saint-Seine, membre de la Société française, a offert aux principaux membres du Congrès un splendide banquet dans son bel hôtel qui rappelle les palais de Florence et que le maître a su décorer avec un goût exquis. Les vastes salons de l'hôtel de Saint-Seine étaient brillants de lumière, et le Congrès a pu admirer une grande toile de Rubens et plusieurs autres beaux tableaux qui en font l'ornement.

Nous voudrions pouvoir rendre un compte même très-sommaire des travaux de la section d'archéologie : mais cette tâche serait difficile, vu le grand nombre de communications faites : bornons-nous à indiquer que la question de savoir *quels sont les caractères et les limites rigoureuses de l'école romane bourguignonne* a donné lieu à des éclaircissements curieux, fournis particulièrement par MM. de Soultrait et Canat. M. de Soultrait a indiqué, dans les églises du Bourbonnais, des caractères qui, tout en se rapportant au style bourguignon, permettraient pourtant d'établir une sous-région si l'on donnait une carte détaillée des styles qui ont

régné en France au XIIe. siècle. M. Canat a insisté sur la richesse des monuments romains du Brionnais, dont presque tous offrent des chapiteaux historiés.

M. de Caumont, en rappelant les divisions d'*écoles*, qu'il a, le premier de tous, tracées à larges traits, a dit que le style roman bourguignon tel qu'il l'a indiqué n'a pas pour limites la Bourgogne, mais bien plusieurs provinces voisines, ainsi que la carte publiée par lui, il y a déjà long-temps l'a tracé; que la cathédrale de Langres d'une part, la cathédrale St.-Pierre de Genève et quelques églises du diocèse de Lyon de l'autre, appartenaient à la zône qu'il a déterminée; mais cette zône devra être plus exactement tracée quand les études de délimitation seront plus avancées; d'autre part, comme l'a dit M. de Soultrait, il y aura des enchevêtrements, des mélanges, des transitions d'une école à l'autre, et tout cela devra donner lieu à des subdivisions plus ou moins nettement accusées. La section a décidé qu'une carte serait faite, par MM. de Soultrait, Canat et les archéologues de Dijon, dans le but de préciser le plus possible l'étendue du style roman bourguignon et de ses variétés.

M. Pistolet de Saint-Fergeux avait adressé sur l'école romane langroise un mémoire qui a été lu en séance générale.

D'autres discussions se sont élevées sur la classification chronologique des styles, et M. Foisset a parlé à ce sujet du système adopté dans un ouvrage tout nouvellement publié à Genève, par M. de Blavignac, architecte, et qui tend à regarder comme très-anciennes des églises qui portent les caractères les plus évidents des XIe. et XIIe. siècles. M. Parker, d'Oxford, M. de Soultrait et plusieurs autres membres se sont élevés contre ce système qui ne repose sur rien de positif et qu'ils ont déclaré *n'être pas sérieux*.

M. de Caumont avait posé cette question :

Les Déesses mères trouvées en Bourgogne et sur les bords Rhône ont-elles été suffisamment étudiées? Les a-t-on décrites avec soin?

La question a été traitée avec talent par M. Grange, membre de la Société française, dans un mémoire que le *Bulletin monumental* pourra reproduire.

La Bourgogne a-t-elle eu une forme particulière sous la domination romaine pour les monuments funéraires, ainsi que paraîtraient l'indiquer les aiguilles ou petits obélisques déposés au musée lapidaire de Dijon, et dans le cabinet de M. H. Baudot.

Cette question a donné lieu à des développements présentés par M. Rossignol. Il ne croit pas que cette forme soit particulière à la Bourgogne, et s'il s'en trouve un plus grand nombre à Dijon, c'est qu'un monument plus ou moins important de cette forme aura été imité en petit par des familles du pays, mais non pas à l'exclusion des formes observées ailleurs, et qui se sont retrouvées à Dijon, comme le prouvent les objets que renferme le musée lapidaire.

M. de Caumont, d'accord avec M. Rossignol, trouve pourtant que la question a un certain intérêt et que certaines formes ont dû être plus fréquentes dans certaines contrées que dans d'autres, comme aujourd'hui même on peut l'observer dans nos monuments funéraires modernes.

A Bordeaux, les cypes nombreux réunis au musée par M. Jouannet, offrent peu de personnages sculptés; ailleurs les personnages dans les niches sont plus fréquents.

A Poitiers, les pierres qui recouvrent les urnes trouvées dans la promenade de Blossac étaient souvent coniques. A Dijon, on paraît avoir adopté plus souvent qu'ailleurs la forme quadrangulaire, et le fait est bon à noter. M. de Caumont avait fait graver pour cette cause plusieurs des monuments du musée.

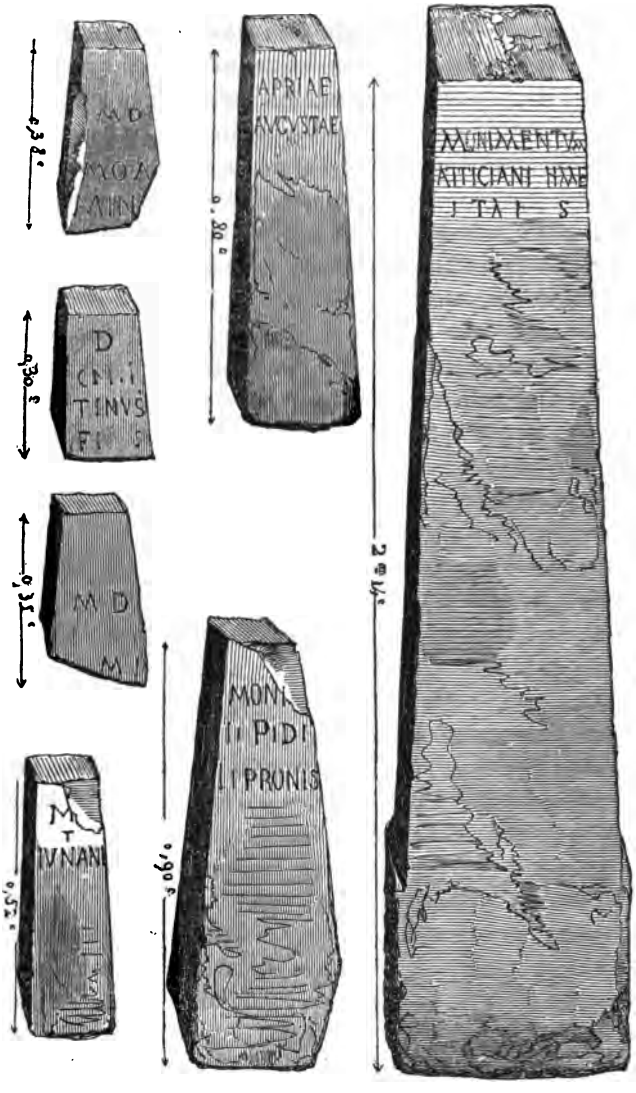

PIERRES TUMULAIRES GALLO-ROMAINES EN FORME D'OBÉLISQUES, A DIJON.

M. Rossignol attire l'attention sur une des aiguilles qui existe au musée de Dijon; elle avait été dans la suite, comme beaucoup de monuments romains, transformée en sarcophage et est écarrie dans sa longueur. Les caractères qui en indiquaient l'attribution ont été long-temps illisibles pour quelques-uns, parce que les M ont une forme qui les avait fait méconnaître. En reconnaissant les M dans les lettres que l'on avait prises pour deux autres lettres, forme qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres localités, il n'est pas douteux qu'on ne doive lire *monumentum*.

Dans une autre séance, M. de Caumont a demandé que tous les monuments épigraphiques de la Bourgogne fussent l'objet d'une publication. Ce travail est, depuis quelque temps, commencé par la Société archéologique de la Côte-d'Or, et M. Baudot a promis que bientôt une partie considérable de cette épigraphie serait publiée. C'est une bonne nouvelle que nous annonçons aux antiquaires.

Un mémoire a été présenté par M. Mignard, sur les peintures murales de la Côte-d'Or.

M. Le Maître, de Tonnerre, a lu un bon travail sur un des pagus de la Bourgogne.

Nous passons sous silence toutes les communications purement historiques, et en récapitulant tout ce qui s'est fait pendant 8 jours, nous pouvons annoncer avec confiance que la part dévolue à l'archéologie et à l'histoiredans le volume qui va être mis sous presse sera bien remplie.

Un fait a intéressé la section pendant quelques instants. M. Gosse, de Genève, avait apporté un certain nombre d'agrafes mérovingiennes sur lesquelles on voyait, se détachant sur l'oxide de fer, des excroissances qui ressemblaient à des coquilles bivalves. Un savant du Jardin-des-Plantes de Paris n'avait pas hésité à y reconnaître une petite huître, et l'on se demandait comment ces agrafes avaient pu, avant l'inhuma-

tion du défunt, avoir séjourné dans la mer, éloignée de 80 lieues de l'emplacement où les sépultures ont été trouvées. Les huîtres étaient, en effet, adhérentes comme si elles avaient vécu sur les plaques au milieu des eaux.

Pendant qu'on se perdait en conjectures pour expliquer un fait si extraordinaire, et que la majorité de l'assemblée ne pouvait admettre, M. Naudot, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, atteignit sa loupe et déclara qu'il ne reconnaissait pas les caractères de l'huître dans les prétendus bivalves qu'on lui présentait, que, probablement, ce n'étaient que des boursouflures formées par les couches de fer pendant l'oxidation, des espèces de stalactites ferrugineux qui, par un singulier hasard, avaient pris la forme d'une bivalve. Dès ce moment, tout fut éclairci; néanmoins les objets seront soumis de nouveau, par M. Gosse, aux conchiliologistes les plus habiles de Paris.

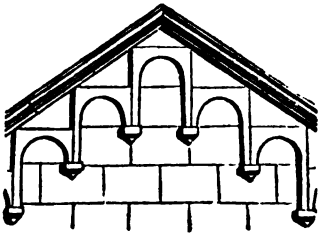

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

LA MAISON DE L'ANGE, A SAINT-QUENTIN.

Avant l'usage de numéroter les maisons, qui ne remonte pas, à St.-Quentin, au-delà de 1780, on se servait, pour les désigner, d'une qualification particulière empruntée soit à leur forme, soit à leur situation, soit à leur décoration. On disait : la *Grande* maison, la *Verte* maison, la maison des *Quatre-Vents*, etc. Quant aux maisons des marchands, hôteliers, elles avaient, comme aujourd'hui, des enseignes. Ces enseignes, souvent sculptées sur le bois ou la pierre de la maison même, ou figurées sur une feuille de tôle peinte, pendante à une potence sur la façade, duraient autant que la maison.

En parcourant les actes des tabellions et les anciens registres de surcens de la commune de St.-Quentin, on trouve la désignation d'un grand nombre de maisons qui sont le plus souvent mentionnées sous le nom de leur enseigne. La place principale de St.-Quentin possédait, au XVIe. siècle : *la maison de l'Ange*, *la maison de l'Ane rayé* (zèbre), *le Pressoir au verjus*, *la maison de l'Esperon*, *la Poissonnerie*, *la maison des Bachinets*, *le Signe de la Croix*, *la maison du Croissant*, *du Chat qui veille*, *des Pélerins*, *du Lion noir*, *du Chygne*, *du Haubert*, *des trois Cornets*, *du Griffon*, *de l'Ecrevisse*, *des trois Poissons*, *de la Rôtisserie*, *du Cauldron*, *du Singe*, *des Cornés*, *de la Clef*, *de la Rose*, etc.

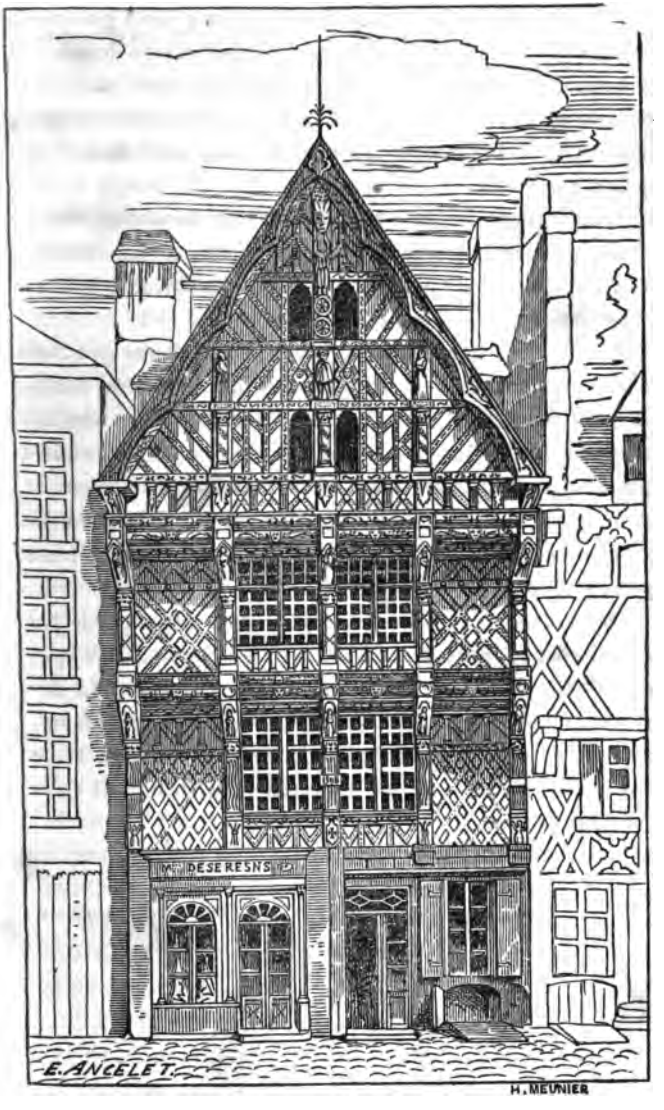

LA MAISON DE L'ANGE, A SAINT-QUENTIN.

Une des maisons les plus curieuses, parmi celles que nous venons de citer, *la maison de l'Ange*, était encore debout, il y a quelques années. Elle a été démolie pour faire place à la salle de spectacle bâtie, en 1843, à St.-Quentin. Cette maison, qui datait de 1598, tirait son nom de l'ange saint Michel qui y était représenté.

Comme dans les anciennes maisons de Beauvais, Caen, Rouen, Reims, le pignon de forme aiguë, faisant façade, donnait une saillie qui abritait les étages inférieurs; la charpente était énorme et admirable de solidité.

Les briques qui, dans la façade, se mêlaient aux bois apparents, complétaient un ensemble de décoration simple et harmonieux. La disposition du rez-de-chaussée semblait annoncer une boutique; le premier et le second étages, éclairés par de larges fenêtres, paraissaient indiquer l'habitation. A l'intérieur, la distribution se composait primitivement de grandes pièces, modifiées successivement par les différents propriétaires qui l'avaient habité.

La façade en bois et briques était surtout remarquable par les sculptures qui ornaient ses étaux, ses traverses, les éperons de ses poutres et l'encadrement de ses ouvertures. La devanture de ce curieux échantillon de notre architecture bourgeoise a été sauvée de la destruction, par les soins de M. le duc de Vicence, qui l'a fait transporter au château de Caulaincourt (Aisne).

Ch. GOMART,

De l'Institut des provinces.

SUR L'ART DE LA SCULPTURE ET SUR UNE DÉCOUVERTE EN BASSE-BRETAGNE.

Après avoir passé quelques jours dans les arrondissements de Lannion et de Guingamp (Côtes-du-Nord), je crois devoir vous signaler les progrès tous nouveaux et très-sensibles que l'art du sculpteur me paraît y avoir faits.

Pour les sculpteurs sur bois, j'ai été complètement émerveillé de l'habileté avec laquelle plusieurs ouvriers de Tréguier et et de Lannion en particulier, sont parvenus à imiter tout ce que l'art ancien de la renaissance et du XVe. siècle avait produit de plus délicat et de plus finement découpé. — L'église de la Roche s'est entr'autres enrichie d'un magnifique autel en chêne sculpté, de la plus belle exécution. Un ouvrier de Tréguier, nommé Marzin, l'a restauré et complété avec une délicatesse de touche qui ne laisse rien à désirer.

J'ai remarqué en même temps que le goût des belles et bonnes choses s'introduisait dans le pays, avec le concours zélé des ecclésiastiques. Tout ce qui rappelle une tradition ou un heureux souvenir se reveille, et nos belles églises en granite, au lieu de voir les nervures de leurs voûtes disparaître sous l'affreux badigeon auquel, depuis bientôt trente ans, nous faisons une si rude guerre, sont grattées et ainsi remises dans leur état primitif et normal. — La petite église de la Roche, où se voit ce merveilleux autel dont je viens de parler, a pris, grace à cette opération, un air solennel et monumental que le lait de chaux était loin de lui donner.

Tréguier, qui vient de voir relever son siège épiscopal, m'a offert aussi de très-belles et intéressantes restaurations; surtout de beaux autels en bois sculpté.

Du reste, la pierre aussi bien que le bois sont taillés et maniés, dans ce pays, avec une adresse qui démontre que tout ce que l'on voudra faire est possible. Une croix ou calvaire

nouvellement posé dans le cimetière de Tréguier peut en convaincre les moins crédules. Ce calvaire, en pierre dure de Kersanton, fait par un nommé Hernot de Ploaret, présente plusieurs figures et bas-reliefs traités de la manière la plus heureuse quant au dessin et au fini de la taille.

D'autres restaurations se poursuivent à Guingamp, sur les plans de notre collègue, M. d'Arcel et promettent une heureuse réhabilitation de l'une des plus curieuses chapelles du pays.

Après ces détails, je ne veux pas finir, sans vous entretenir d'une découverte archéologique qui m'a été signalée par mon gendre, M. de La Tribonnière, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Guingamp, et qui paraîtra peut-être digne de quelqu'intérêt.

Ce sont vingt et quelques *celtæ* trouvés à fleur de terre dans la forêt d'Avangour, près Châtelandren.

Les *celtæ* eux-mêmes ne sont pas l'objet le plus curieux de la découverte, mais bien le lieu et l'espèce de cachette où ils ont été trouvés.

Voici ce que m'en dit M. de La Tribonnière :

Trouvés à fleur de terre, ces *celtæ* étaient renfermés dans une espèce de chambre formée de deux pierres rondes et plates qui lui servaient de champ et de plafond, avec des pierres placées symétriquement sur le pourtour, pour en former la cloison. Le tout présentait une espèce de cylindre de 0, 25 c. de hauteur sur 0, 50 c. de base. Les *celtæ* au nombre de 28 étaient disposés dans cet espace sur deux rangs, les tranchants tournés vers le centre.

Ce fait archéologique dénote une intention et une pensée de conservation que les *celtæ* trouvés épars ou renfermés dans des vases n'avaient pas présentée jusqu'à ce moment.

DUCHATELLIER,

De l'Institut des provinces.

NOTE SUR LE JUBÉ OU PUPITRE DE L'ÉGLISE SUPPRIMÉE DE SAINT-LAURENT DE ROUEN (1512-1680).

La jolie église de St.-Laurent de Rouen avait été commencée en 1444, sous la conduite et d'après les plans de Denys Gal, « maistre machon, » qui lui-même y travailla plus de vingt ans. Lorsque son nom disparaît du « registre des comptes », on voit arriver celui de Jehan Chevalier, verrier, qui, en 1464, « accomplit l'œuvre de la verrerie ».

Cette église, couverte en ardoise tout d'abord par Laurent Tassel, en 1468, fut ornée de crètes et d'*espis* par Cardinot Lepelletier, plombier, en 1470. Le toit de chaque chapelle présentait un *espi* saillant et curieux. En 1479, Robin Luce, autre plombier, fournit à cette église 4,346 livres de plomb, probablement pour les toitures, chenaux et gouttières.

La belle tour en pierre, un des ornements actuels de la ville de Rouen, commencée en 1490, fut terminée en 1501 et alors il ne resta plus rien à faire à cette église, en construction depuis plus d'un demi-siècle.

En 1512, les trésoriers se décidèrent à élever, entre le chœur et la nef, un magnifique jubé ou pupitre de pierre. Le dessin en fut probablement donné par maistre Jacques Leprevost, qui conduisit l'œuvre avec ses machons Richard Pierre, Collinet Delaune, Jehan Clément, Jacques Girault, Jehan Legrand, Adrien Grenotin, Jehan Bâton et Laurent Malassis. La pierre fut fournie par Jehan Lebrasseur, « carrieux », de Vernon. Le travail marcha si bien, que le registre de 1512 porte « 560 livres pour les machons qui ont besoigné au pupitre ».

Il était déjà très-avancé en 1517, car nous voyons le tré-

sorier donner 5 sols à Me. Jehan Leprevost « pour bailler aux deux machons qui ont vu et visité le pupitre ».

Le plan devait en être somptueux, si l'on en juge par les sacrifices que s'imposa la fabrique et par l'habileté des artistes employés pour cette entreprise. Aussi le bon prêtre Farin, qui a toujours connu et admiré cette « tribune », comme il l'appelle, dit qu'elle était « d'un excellent travail » (1). C'est là un grand éloge dans la bouche de Farin.

A en juger par quelques mots échappés au trésorier rédacteur du « registre », le pupitre devait reposer sur quatre piliers de pierre sculptés avec infiniment de soin. Le corps du monument non-seulement était en pierre découpée au ciseau, mais encore il était orné de niches remplies d'images sculptées par maistre Jehan Theroulde, un des plus célèbres imaginiers de ce temps-là. Voici en quels termes le livre des comptes du trésorier de St.-Laurent nous parle des travaux de sculpture pendant trois années :

« 1515-16, à Jehan Theroulde, imaginier, pour la paie des images du pupitre, 15 livres.

« 1516-17, dû à Jehan Theroulde, imaginier, pour le reste des images depuis par lui faits pour le dit pupitre, 7 livres.

« 1518-19, à Jehan Theroulde, tailleur d'images, pour images taillées, 6 livres. »

On serait tenté de croire que cet élégant jubé de la renaissance était couronné par une croix de pierre, sculptée également par Jehan Theroulde, peinte, dorée et enluminée dans le goût du temps par Denis Acher, peintre-décorateur de cette riche époque. Voici les extraits du livre des comptes qui nous font présumer l'existence de ce porte-Christ, « rood screen », comme disent les Anglais : «1519-20, à Jehan Theroulde, imaginier, pour un bras de la croix ; à Jehan Dumouchel,

(1) *Hist. de la ville de Rouen*, part. IV, p. 125.

pour les establis pour faire aggraver la croix tant de pierre que de peinture; à Denis Acher, peintre, pour dorer et peindre et aggraver la croix. »

Quoi qu'il en soit de la terminaison de ce magnifique pupitre, la dépense totale occasionnée par cette construction liturgique, fort à la mode dans ce siècle, ne s'élève pas à moins de 3,350 livres. Eh bien! le croirait-on, 160 ans après, tout cela était déjà oublié. Sacrifices pécuniaires, exigences liturgiques, tout s'était échappé de la mémoire du clergé et des paroissiens; il n'y avait plus dans la paroisse même un œil pour apercevoir la beauté du travail; aussi le pauvre chef-d'œuvre de la plus belle époque des arts fut-il impitoyablement condamné à mort. Voici en quels termes froids et secs le « registre des comptes de 1680 » nous parle de cet acte de grossier vandalisme : « Payé à Jacques Capelet, masson, pour la démolition du jubé, le pavage de l'église et le travail des voûtes, 376 livres. »

Me. Pierre-François Labarbe, sous-sacriste de l'église, dans les « Notes » qu'il nous a laissées « touchant ce qui s'est passé de plus remarquable dans la dite église de St.-Laurent », nous raconte ainsi ce fait, qui, de son temps (1713), était jugé une très-bonne action : « En 1680 et 81, a esté démoly le jubé de la ditte église par le nommé Capelet, masson, dont le dit sieur Dauno, curé, avoit donné pour cest effet 200 livres, comme aussi a esté faict dans le chœur les stalles par le sieur Poulletier, sculpteur menuisier, pourquoy le dict feu sieur curé avoit donné la somme de 600 livres » (1).

L'abbé COCHET,
Inspecteur des monuments historiques
de la Seine-Inférieure.

(1) *Inventaire général* au *Chartrier*, gros registre manuscrit, déposé, ainsi que les comptes de la fabrique, aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

LE NOUVEAU VITRAIL DU ROSAIRE, A SAINT-JACQUES DE DIEPPE.

Dieppe. — Depuis quelques semaines, notre belle église de Saint-Jacques de Dieppe s'est enrichie d'un vitrail neuf qui complète parfaitement la vitrerie coloriée de l'abside de la chapelle de la Sainte Vierge. Ce merveilleux chevet, naguère obscur et privé de sa triple et symbolique lumière, est maintenant éclairé par un jour animé, mystérieux et brillant comme à la plus belle époque de la Renaissance; car les trois verrières qu'il a reçues depuis un an, sont dignes des grands maîtres du XVIe. siècle.

Le dernier vitrail, qui vient d'être posé, cette année, représente l'*Institution du Rosaire par saint Dominique.* Le fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs est représenté parlant devant la plus auguste assemblée de la terre, composée d'une part, du pape, de cardinaux, d'évêques, de prêtres et d'abbés, et de l'autre, de l'empereur, de rois, de ducs, de comtes, de barons et de chevaliers.

Cette représentation était chez nous le type favori des artistes qui peignirent le Rosaire sous Louis XIII, l'époque de son exaltation et de sa plus grande gloire en France. Ce triomphe du Rosaire au commencement du XVIIe. siècle était dû surtout à la victoire de Lépante, remportée, le 7 octobre 1571, par toute la catholicité, sur le Croissant humilié pour toujours et qui, ce jour-là, dut céder aux chrétiens, l'empire de la Méditerranée: aussi, le second sujet de la verrière de Saint-Jacques est-il tout naturellement la *Procession faite à Rome, en action de grâces de la bataille de Lépante.*

Par un rare bonheur, l'artiste a non-seulement figuré la

marche du clergé et des chevaliers dans la capitale du monde chrétien, mais aussi il a trouvé moyen de faire revivre, par-dessus les tours et les clochers de la ville éternelle, la pieuse tradition qui attribue au saint pape Pie V la vision prophétique de cette grande victoire, pour laquelle toute la chrétienté était en prière. Dans l'embrasure d'une fenêtre du Vatican, on voit l'auguste pontife regarder vers la mer, puis, par un mouvement d'inspiration, élever les mains au ciel en s'écriant : « Nous sommes vainqueurs ! » Dieu, dans sa bonté, venait de lui montrer dans le lointain de l'horizon, deux vaisseaux luttant l'un contre l'autre. Celui qui portait le Croissant s'incline vers l'abîme des flots, sous les coups de la foudre chrétienne, tandis que du sein des ondes, s'élève droit et fier le vaisseau de la Croix. Ce touchant épisode est rendu avec un grand charme de poésie chrétienne.

Aucune verrière, il faut l'avouer, ne convenait mieux à cette chapelle de la Sainte-Vierge, qui est celle de N.-D. du Rosaire.

Afin de renouer heureusement la chaîne des temps, les pieux donateurs ont voulu que les armes du pape Pie IX, actuellement régnant, surmontassent ce tableau parlant des gloires du Saint-Siége et de la sainteté de Pie V.

Pas n'est besoin de dire que l'exécution de ces deux sujets, si chers à la piété catholique, est aussi belle et aussi savante qu'on peut le désirer. Elle fait le plus grand honneur aux artistes et aux ateliers de M. Lusson, maître-verrier, au Mans, à Paris et à Rouen. En annonçant à nos compatriotes ce nouveau chef-d'œuvre de vitrerie coloriée, nous sommes heureux de leur dire que M. Lusson, dont les travaux brillent déjà à Dieppe, à Fécamp, à Yvetot, au Havre, à Ecretteville et ailleurs, dans ce diocèse, vient d'ouvrir à Rouen un atelier de vitres peintes, qui rivalisera bientôt avec ceux qui embellirent autrefois nos églises de Normandie. La patrie

des Lemarchand, des Tardif, des Barbe, des Evrard, des Chevalier, des Graville, des Bezoche et de Leviel, recevra avec plaisir la restauration de la Sainte-Chapelle et elle verra avec bonheur le successeur de Henri Gérente venir continuer chez elle la liste déjà si longue de ses peintres-verriers.

A présent, il ne nous reste plus qu'à remercier la *Confrérie du Rosaire* d'avoir doté notre ville d'une aussi belle série de tableaux sur verre. Notre reconnaissance doit surtout s'adresser à M. l'abbé Baudry, vicaire de la paroisse et directeur de l'Association, qui, non content de stimuler la générosité des donateurs, a assumé sur lui toutes les peines que donne toujours une œuvre à faire, fût-elle même la meilleure du monde.

Grâce à ce zèle persévérant du clergé et des fidèles, la chapelle de la Sainte Vierge redeviendra bientôt ce qu'elle était il y a deux siècles, lorsque le cardinal Barberini, la visitant en compagnie d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, s'écriait tout émerveillé : « Je n'ai jamais rien vu d'aussi beau ni en France, ni en Allemagne, ni en Italie. »

L'Abbé COCHET.

TOMBEAU GALLO-ROMAIN TROUVÉ DANS LE DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

M. Namur, secrétaire de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, vient de publier une notice fort curieuse sur la découverte d'une sépulture gallo-romaine, entre Hellange et Souftgen.

On y trouva, en avril 1853, une grande urne à base circulaire, en pierre (grande oolithe) des carrières d'Audun ou de Rumelange, qui sont les plus proches. Elle est com-

posée de trois pièces : une base circulaire d'un diamètre de 56 et haute de 24 centimètres ; d'un cercle haut de 14 centimètres formant avec la base le corps de l'urne, et d'un couvercle bombé d'une hauteur de 12 centimètres. Au milieu de la base, du côté extérieur, il y a un trou de quelques centimètres, qui ne traverse pas le fond de l'urne.

L'espace intérieur était rempli de terre, de cendres, de charbons et d'ossements humains. Autour de l'urne il y avait également des cendres et des charbons. Parmi les cendres de l'urne se trouvait un flacon globulaire en verre verdâtre, à long cou non bouché, renfermant de la terre qui s'y était introduite, au dire de l'homme qui a fait la découverte et qui en avait déjà retiré le contenu, lorsque M. Kneip en eut connaissance.

A côté de la grande urne se trouvait une urne en terre cuite, très-ordinaire, dont nous n'avons recueilli que des fragments et une quantité de fragments de vases en verre.

A 30 centimètres environ, au nord de la même grande urne, se trouvait déposé dans la terre un beau masque en bronze, de grandeur naturelle, belle figure de femme, le front ceint d'une bandelette, dont le médaillon du milieu, bien conservé, représente un amour. Ce masque était incliné vers l'urne. A côté on trouva également la tête d'une statuette creuse en bronze, représentant aussi une tête de femme.

On trouva de plus à cette place les fragments d'une passette en bronze, à deux manches opposés, un fragment en bronze recouvert d'une belle patine et paraissant avoir servi de couvercle, et enfin une quantité de fragments de verre, les uns d'un beau bleu uni, les autres de couleur brune ; enfin d'autres d'un beau bleu avec mouchetures d'un blanc opaque, qui en recouvrent irrégulièrement la surface.

Par les soins d'un habile lithographe, M. Liez, nous

sommes parvenus à recomposer la forme de la plupart de ces vases en verre.

A 8 ou 9 mètres de l'urne, on trouva divers objets antiques, notamment une belle coupe en verre ciselé dont l'orifice a un diamètre de 14 centimètres. La hauteur est de 32 mill., l'épaisseur du verre de 2 millimètres. Les surfaces extérieure et intérieure sont unies.

Ce vase est très-remarquable et par son mode de fabrication et par les riches couleurs qui en font l'ornement. Nous y distinguons les couleurs suivantes : bleu, rose, jaune blanc transparent, blanc opaque couleur de lait, violet.

Toute la surface de la coupe est divisée en quatre triangles rectangles, par deux bandes croisées, de couleur rose filet blanc opaque ; au point d'intersection des deux bandes, par conséquent au centre du vase est un carré violet avec cinq petits points quadrilatères blanc opaque, placés en quinconce. Les quatre grandes divisions triangulaires sont remplies de bandes de différentes couleurs, faisant deux à deux angle rectangle vers le centre du vase. Ces bandes d'inégale largeur se succèdent comme il suit : 1°. Une bande étroite en verre blanc transparent avec incrustations de tubes de couleur blanc opaque, roulés en spirale, comme on en voit dans le verre de Venise. 2. Une bande blanc opaque. 3. Une bande de beau bleu transparent ayant à l'angle un quadrilatère violet semblable à celui du centre. 4. Un filet blanc et violet rubané, en chevrons entortillés, très-remarquable parce que les couleurs sont opposées. 5. Une bande formée par des quadrilatères alternativement jaunes et violets, ces derniers avec cinq petits quadrilatères blanc opaque, comme dans celui du centre, placés en quinconce. 6. Une bande violette, au milieu un filet mince blanc opaque. 7. Une bande jaune. 8. Le triangle final rempli de dessins variés, dans lesquels se résument toutes les couleurs

du vase à l'exception du jaune. Enfin tout le contour de l'orifice est garni d'un filet blanc opaque et violet rubané.

Il faut remarquer que le bleu et le rose, qui sont d'une beauté merveilleuse, et le blanc transparent, paraissent être dans la masse, tandis que le jaune, qui laisse à désirer, et les autres couleurs sont sur application de couleurs vitrifiables.

NAMUR,
Secrétaire-général de la Société du Grand-Duché du Luxembourg,
Membre de la Société française.

FOUILLES DE BEUZEVILLE-LA-BASTILLE (MANCHE).

L'ancienne tour de Beuzeville est située au bord de l'Ouve, et c'est à côté d'elle que l'on travaille maintenant à établir un pont sur la rivière. On a donc fait un petit barrage, où l'on cherche à épuiser l'eau, pour jeter ensuite une des piles. Ce travail a fait reconnaître que la Bastille a été construite sur des pilotis de chêne, existant encore et devenus aussi noirs et durs que l'ébène. Elle avait été entourée d'un massif de maçonnerie formant une croix grecque très-régulière et dont la tour occupe le centre. En creusant au milieu des décombres entassées entre les branches de la croix, les ouvriers ont trouvé différents débris. Ce sont d'abord une certaine quantité d'os d'hommes et d'animaux. On y remarque quelques défenses de sanglier et la tête d'un animal ruminant de moyenne taille, du genre des cerfs; quelques ferrailles peu rouillées, des fragments de poteries du moyen-âge, le tout sans importance. Ce qui mérite le plus l'attention, c'est une grande clef en fer, qui, par ses dimensions, paraît avoir été la clef de la tour; le fer en est couvert d'une espèce de patine noire, peu brillante,

mais sans rouille, circonstance qu'il faut attribuer, je crois, à la nature du terrain, dont l'influence semble être préservatrice. On y a trouvé enfin un glaive, dont la forme rappelle celle d'une épée gauloise du musée de Berne, et quelques autres trouvées en Vendée, à St.-Vénérand, je crois. La matière est une sorte de bronze très-riche en fer : toute la lame est couverte de cette belle patine noire que prend parfois le bronze des statuettes antiques. Il n'y a pas une seule atteinte de rouille, mais seulement quelques taches formées par une croûte métallique que j'ai remarquée sur plusieurs médailles de bronze du Haut-Empire, trouvées dans un puits, dans la Nièvre. Cette épée, tranchante des deux côtés et d'un très-bon travail, a une poignée terminée aux deux bouts, par deux arcs de métal. La poignée est brute, et l'on voit à la seule inspection, qu'elle a été recouverte de bois, de cuir, ou d'une autre matière. Sur la poignée se trouvent les deux marques suivantes : d'un côté un triangle seulement; de l'autre trois. Au milieu de la lame est une large rainure, qui, au lieu d'être plus épaisse que le reste, est légèrement évidée, jusqu'à une certaine distance de la pointe, où elle disparaît insensiblement, pour laisser à l'extrémité de l'épée la forme d'un biseau. Enfin cette arme mesure en lame 0m. 56; sa largeur, à la garde, est de 0m. 19. Elle a été cassée en deux fragments, que je possède tous les deux.

Cte. DE BEAUFORT,
Membre de la Société française.

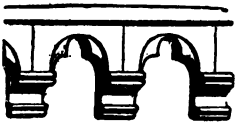

CHRONIQUE.

Séances tenues par la Société française, à Dijon, en août 1854.—La Société française a tenu, selon l'usage, deux séances générales dans la ville où se tenait le congrès, pendant la durée de la session. La première séance a été présidée par M. *Challes*, d'Auxerre, membre de l'Institut des provinces, assisté de MM. *de Caumont*, comte *de Soultrait*, *de Saint-Seine*, *de Jolimont*, et *Gosse*, de Genève.

M. HUOT, procureur impérial à Ussel, a été proclamé inspecteur des monuments de la Corrèze.

La seconde séance a été présidée par M. *Frantin*, de Dijon, assisté de MM. *de Caumont*, *M. Canat*, de Châlons; *Parker*, d'Oxford; *Givelet*, de Reims; *Bouet*, de Caen; comte *de Soultrait*, et *Garnier*, de Dijon.

Des mémoires d'un haut intérêt ont été lus dans ces deux séances par MM. Canat, Parker, et de Barthélemy. Une allocation a été votée en faveur de l'église St.-Désiré, département de l'Allier.

Décorations accordées le 15 *août* 1854. — C'est avec plaisir que nous avons vu nommés membres de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur :

M. LE GALL, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour de Rennes, secrétaire-général de la XVIe. session du Congrès scientifique de France, tenue à Rennes en 1849;

M. BAZIN, membre du Conseil général des manufactures, directeur de la ferme-école du Mesnil-St.-Firmin, membre

du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements ;

M. DE SAINT-GERMAIN, inspecteur de l'Association normande pour l'arrondissement d'Avranches, député de la Manche.

Nous regrettons de n'avoir pas vu sur la liste des promotions plusieurs autres hommes d'un mérite incontestable et qui ont rendu de grands services à leur pays; nous espérons que leur tour viendra et que justice leur sera enfin rendue : parmi ces derniers nous citerons M. Duchatellier, de Quimper. Espérons que cet oubli et quelques autres de M. le Ministre de l'instruction publique seront réparés.

Bonnes nouvelles archéologiques. — La statue en bronze doré, trouvée à Lillebonne, il y a 30 ans, et qui avait passé en Angleterre, a été rachetée pour le compte du gouvernement français par les soins de M. de Longpérier. Elle doit figurer parmi les antiques de la collection du Louvre.

— Le devant d'autel byzantin, en or, provenant de la cathédrale de Bâle, qui a été publié dans le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont (pl. LXXXX), et qui appartenait à M. le colonel Theubet, vient d'être acquis par le Gouvernement pour le musée de Cluny. M. le colonel Theubet a long-temps montré, avec une extrême obligeance, à tous ceux qui ont désiré la visiter, cette œuvre magnifique; elle est connue et appréciée, à Paris, de tous les amateurs, et ils se réjouiront, comme nous, de la voir passer d'une collection privée dans un musée national.

Vie de Gauzlin, abbé de Fleury, publiée par M. Léopold DELISLE, de la Bibliothèque impériale, 1 vol. in-8°. Orléans, 1854. — Pour nous venus après les créateurs de l'archéologie nationale, qui avons appris de nos maîtres à discerner du pre-

mier coup l'âge des monuments qui s'offrent à nos regards, une pareille science ne saurait plus nous suffire. Ce que nous cherchons à éclaircir aujourd'hui, c'est la question des origines et des influences. Déjà celle des influences byzantines, d'abord circonscrite aux monuments à coupoles du Périgord, puis étendue à toute la France, s'agite aujourd'hui entre MM. de Verneilh et Vitet. M. Viollet-Leduc, de son côté, dans son excellent dictionnaire d'architecture au moyen-âge, est amené à étudier la part qui revient dans nos différents styles aux écoles laïques et aux écoles cléricales.

Tout ce qui pourra apporter un élément d'information dans cette grande enquête qui se fait aujourd'hui, sera donc le bien venu, et c'est à ce titre que la vie de Gauzlin, abbé de Fleury (St.-Benoît-sur-Loire), dans le premier tiers du XIe. siècle, nous a semblé surtout intéressante.

Suivant le chroniqueur, moine de Fleury, contemporain des faits qu'il raconte, Gauzlin étant allé à Rome, en rapporte des candélabres d'argent, un sceau d'argent doublé d'or et gravé, une ampoule d'onyx, et conserve des relations suivies avec l'Italie.

C'est d'Italie, en effet, que Gauzlin fait venir l'architecte qui commença la tour de St.-Benoît-sur-Loire, tour qui, achevée, eût été certes la plus belle de France, au XIe. siècle, suivant le désir exprimé par le fondateur à son architecte. Une influence antique, qui s'explique aujourd'hui, se fait remarquer, en effet, dans les chapiteaux corinthiens de cet édifice dont M. Gailhabaud a publié une excellente monographie. Mais il est à regretter que le chroniqueur n'ait pas cité le nom de l'architecte qui commença cette merveille. Si ce nom eût été le même que celui inscrit aujourd'hui encore sur un des chapiteaux, l'opinion eût été justifiée, qui attribue aux architectes plutôt qu'aux praticiens ces noms d'artistes qui se rencontrent dans certains édifices.

Après l'architecte, ce sont des mosaïstes qui arrivent d'Italie pour décorer le pavage et les murs de l'église de Fleury. Et comme témoins de ces travaux, nous retrouvons encore aujourd'hui l'*Opus Alexandrinum* dans le pavé de St.-Benoît, et une mosaïque sur fond d'or, à Germiny, rares et précieux spécimens, au cœur de la France, d'un art commun de l'autre côté des Alpes.

Vient ensuite un certain Nivardus, peintre, qui exécute un crucifix placé en grande pompe derrière l'autel; crucifix sculpté et peint, croyons-nous, comme celui du musée de l'hôtel Cluny, car ce même Nivard sculpte aussi des pilastres dans une clôture de chœur que fond en métal un autre ouvrier. Des miroirs sont incrustés de place en place dans cette clôture, et les stalles en frêne qui y sont adossées, sont incrustées elles-mêmes de plaques de porphyre.

Nous citerons encore un lutrin en cuivre (metallo hispanico, metallo arabico), des dyptiques chrétiens en ivoire, achetés à grand prix en Italie, puis un bâton de chantre avec une longue inscription indiquant son emploi.

Comme trait de mœurs, nous trouverons après l'incendie du monastère, ce tableau touchant de la communauté campant autour du corps de saint Benoît, comme les Israélites autour de l'arche. Mais pour mêler les souvenirs profanes aux souvenirs bibliques, le chroniqueur s'étant épuisé à peindre tant de désastres ne trouve rien de mieux à faire que de citer Virgile racontant l'incendie de Troie, que diront de ceci les anti-classiques?

M. L. Delisle ne s'est pas borné à donner la meilleure version de la vie de Gauzlin, en comparant les différents manuscrits où il a pu la rencontrer, mais il a fait encore ressortir avec beaucoup d'à propos, tout ce que cette vie pouvait offrir d'intéressant pour l'archéologue et pour l'historien. Enfin, et c'est par là qu'il a commencé, une histoire des manuscrits

divers et des ouvrages où la vie de Gauzlin se trouve mentionnée, sert d'introduction au livre.

Faisons des vœux pour que M. Léopold Delisle continue de publier les vies inédites que renferment encore les trésors manuscrits de nos bibliothèques, et pour qu'il rencontre toujours avec autant de bonheur un sujet intéressant : quant à être plus savant, cela lui sera impossible.

Alfred DARCEL,
Inspecteur de la Société française.

Mémoires de la Société archéologique de Châlons. — La Société archéologique de Châlons-sur-Saône vient de faire paraître une magnifique livraison de ses *Mémoires.* Nous y avons remarqué un rapport sur les travaux de la Société, par M. Batault, secrétaire; une notice historique sur l'abbaye des Bénédictins de Lancharre et le prieuré du Puley, par le même, mémoire accompagné des plans des églises de Lancharre et de Puley, d'une élévation de cette dernière église et d'estampages de plusieurs pierres tombales de Lancharre. Cette histoire, très-développée, occupe une grande partie de la livraison. Le dernier mémoire est de M. Marcel Canat; c'est la description des mosaïques gallo-romaines de Sans et de Noiry; elle a déjà paru dans le *Bulletin monumental*, parce que les fouilles avaient eu lieu par suite d'une allocation de la Société française. La Société de Châlons a publié, avec l'intéressant mémoire de M. Canat, deux belles planches en lithochromie, qui représentent les mosaïques avec leurs couleurs naturelles. Ces planches sont faites avec le plus grand soin. La Société de Châlons a adopté un beau format (grand in-4°.) qui lui permet de donner à ses planches une grande dimension; c'est un avantage que n'ont pas les Sociétés qui publient dans le format in-8°.

M. Marcel Canat, le savant membre de l'Institut des pro-

vinces, va publier les inscriptions du département de Saône-et-Loire, travail capital qui révélera des faits nouveaux et très-importants. DE CAUMONT.

Notice sur d'anciens cimetières trouvés, soit en Savoie, soit dans le canton de Genève ; par B.-H.-J. GOSSE, *membre de la Société d'archéologie de Genève.* In-8°. de 19 pages, accompagné de sept grandes planches. Genève, 1853. — Ce mémoire est d'un très-grand intérêt et mérite d'être consulté par tous ceux qui étudient les sépultures mérovingiennes et carlovingiennes. D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Langlois et de M. le général Carbuccia.* — L'Académie des inscriptions vient de perdre un de ses membres titulaires, M. Langlois, professeur de rhétorique, enlevé par l'épidémie, et un de ses membres correspondants nouvellement nommés, M. le général Carbuccia, qui avait fait, en Algérie, une si ample moisson d'inscriptions gallo-romaines. Le général est mort à Gallipoli.

D. C.

Mort de M. Perrot de Chézelles, membre de la Société française. — La Société française a perdu, le 15 juillet dernier, un de ses plus jeunes membres, M. Jules Perrot de Chézelles, substitut du procureur impérial de Melun, enlevé par une maladie de poitrine, à Pau, où il était allé chercher le bon air qui devait rétablir sa santé.

M. de Chézelles avait beaucoup voyagé et savait comprendre les beaux monuments que le moyen-âge a élevés en si grande quantité en France, en Allemagne et en Belgique. Héritier d'un nom distingué et honoré dans la magistrature, fils et neveu de conseillers à la Cour impériale de Paris, il avait un brillant avenir devant lui et venait, il y a un an à peine, de se marier. Ed. DE B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE TENUE A PARIS,

Le 24 Mars 1854,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Présidence de M. le vicomte DE BONNEUIL.

La séance est ouverte à midi.

Prennent place au bureau : MM. *de Blacas*, *de Mellet*, *de Robiano*, *Didron*, *Segrestain*, *de Fontette*.

M. de Caumont dépose sur le bureau les calques d'un zodiaque du XIIIe. siècle peint dans une église de Laval, sur l'arcade qui sépare le chœur de la nef. Il appelle ensuite l'attention des membres présents sur le magnifique travail entrepris par M. Hucher, qui vient de commencer la publication des vitraux de la cathédrale du Mans; il annonce, au milieu des applaudissements de l'Assemblée, que, pour reconnaître le service rendu aux arts et à l'archéologie par l'auteur de ce splendide ouvrage, une médaille d'argent vient d'être votée à M. Hucher par la Société française pour la conservation des monuments.

Des remercîments sont vôtés à M. de la Beauluère pour les estampages de dalles tumulaires qu'il a adressées au Congrès et à M. l'abbé Voisin, pour sa carte des voies romaines du département de la Sarthe.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Gayot chargé, au Congrès de Troyes, de surveiller des fouilles sur plusieurs points du département de l'Aube.

M. de Caumont rappelle, en l'absence de M. Gayot, que le Congrès de Troyes avait, dans ses séances de juin 1853, voté, pour exécuter des fouilles, une somme de 1,000 fr. répartie par fractions égales de 200 fr. chacune, entre les localités suivantes : Auxon, Verrières, Paisy-Cosdon, l'Isle-Aumont et Neuville-sur-Seine. Les travaux entrepris à Paisy-Cosdon ont constaté l'existence d'une splendide *villa* dont les substructions occupent une étendue d'environ 700 mètres en tous sens. En présence d'un pareil résultat, il serait convenable de concentrer sur un point aussi important les ressources dont dispose la Société française, et de reporter, en conséquence, sur les fouilles de Paisy-Cosdon les sommes votées au profit des autres localités dont l'exploration n'aurait lieu qu'ultérieurement.

La proposition de M. de Caumont est mise aux voix et adoptée. En conséquence, la Commission nommée au Congrès de Troyes pour surveiller les fouilles à exécuter sur différents points du département de l'Aube, est autorisée à consacrer aux travaux de Paisy-Cosdon la plus grande partie des fonds qui avaient été primitivement répartis entre cinq localités différentes.

M. le Président donne lecture à l'Assemblée de la lettre suivante adressée par M. Pernot, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, et chargé par M. le Préfet de la Haute-Marne de recueillir les souscriptions pour le monument de Joinville :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Une communication intéressante sur le projet d'un mo-
« nument que l'on doit ériger à l'historien Mézeray, ayant
« été faite hier au Congrès des Sociétés savantes, peut-il
« m'être permis d'annoncer, par votre organe, à la réunion
« d'aujourd'hui, qu'une statue sera élevée aussi au *Mézeray*
« de son temps (si l'on peut s'exprimer ainsi), *au sire de*
« *Joinville, historien de saint Louis.* C'est à Joinville même
« où il naquit, dans l'ancienne Champagne, dont il était sé-
« néchal, aujourd'hui département de la Haute-Marne, que
« le monument sera placé. Jean de Joinville ne fut pas seu-
« lement un guerrier intrépide, un écrivain de génie, il fut
« encore un bon et noble cœur, et c'est sous ce rapport
« qu'il a particulièrement des droits au souvenir et à la re-
« connaissance des descendants de ses anciens vassaux; mais
« connu de tout ce qui est éclairé, lu avec charme et plaisir
« par tous ceux qui aiment les vieux souvenirs de la patrie
« (et surtout la belle époque du roi saint Louis), nous pen-
« sons que c'est faire une chose agréable à la réunion, et à
« ceux qui font tant pour les monuments historiques, que
« de leur annoncer que le sire de Joinville aura aussi le sien
« dans sa patrie qui ne l'a point oublié. »

M. de Caumont fait remarquer que la Société française s'est toujours associée, dans la limite des modiques ressources dont elle dispose, à ces hommages rendus à nos gloires nationales; elle ne fera donc que se conformer à ses précédents en souscrivant pour une somme de 100 fr. au monument élevé à la mémoire de Joinville.

Cette allocation est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Pernot remercie l'Assemblée d'avoir bien voulu prêter son concours et l'autorité de son exemple à cette œuvre patriotique et lui exprime à l'avance toute la gratitude du département de la Haute-Marne.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le retour aux formes usitées pendant le moyen-âge, pour les pièces d'orfévrerie religieuse et les vêtements ecclésiastiques.

Au centre de la salle des séances, une table placée en avant du bureau est couverte de calices, de crosses, d'ostensoirs, dont les formes, inspirées par des modèles du moyen-âge, avaient excité, avant l'ouverture de la séance, l'intérêt et la curiosité de l'Assemblée.

M. le Président prie M. Didron de vouloir bien donner quelques explications relatives à ces différents objets d'orfévrerie.

M. Didron, après avoir commencé par décliner cette invitation à laquelle il ne s'attendait pas, fait remarquer que, parmi les pièces exposées sous les yeux dn Congrès, les unes sont des reproductions exactes d'œuvres anciennes, tandis que les autres doivent être seulement considérées comme des tentatives plus ou moins heureuses pour créer des œuvres nouvelles dans le style du moyen-âge. A la première catégorie appartient un bel encensoir en bronze doré dont l'original existe à Lille, et qui a été fondu sur l'exemplaire du XIIe. siècle; les chaînes seules qui manquaient sont une restauration moderne. Un calice à large coupe et d'une faible élévation est aussi la copie fidèle du calice trouvé dans le tombeau d'un évêque de Troyes, Hervé, mort au commencement du XIIIe siècle. Quant aux autres calices, il est moins facile de déterminer la provenance des parties souvent hétérogènes dont ils sont composés : des associations de formes regrettables et que l'archéologie réprouve, ont fait placer des coupes dans le style du XVe. et du XVIe. siècle sur des

pieds du XVIIIe siècle, dont l'un semble emprunté au reliquaire de saint Junien; l'autre au reliquaire de la sainte Épine d'Arras, publiés dans les *Annales archéologiques*. Entre ces deux morceaux de formes si différentes a été intercalé un nœud tout moderne: chacune des parties considérée en elle-même peut mériter des éloges; mais l'ensemble est loin d'être irréprochable. Les orfévres devraient moins inventer et moins tenter de ces compromis impossibles. S'ils ne se contentent pas de copier fidèlement certains modèles du moyen-âge, ils devraient du moins, en faisant leurs emprunts des pièces diverses, maintenir l'unité de style dans l'ensemble de l'œuvre et choisir un pied et une coupe de la même époque. On peut faire le même reproche à l'ostensoir dans lequel des rayons flamboyants et sinueux, qui n'appartiennent qu'aux XVe. et XVIe. siècles, surtout de riches enroulements en style du XVIIIe et surmontant un pied dont les formes rappellent encore celui du reliquaire de saint Junien. La crosse est plus correctement imitée de celles que nous a léguées le XIIIe siècle; le bougeoir épiscopal qui l'accompagne, est une œuvre toute moderne, exécutée dans le même style que la crosse, et dont le mérite est d'autant plus grand que le moyen-âge ne nous a laissé aucun modèle qui pût inspirer l'artiste chargé de l'exécution; nul doute qu'un orfévre du XIIIe. siècle, s'il eût eu une pareille pièce à fabriquer, ne l'eût conçue dans ce style; le manche est surtout parfaitement réussi, et le dragon qui s'enroule autour d'une des extrémités et la rattache au plateau du bougeoir, est d'un heureux effet. C'est à un jeune orfévre de Paris, M. Thierry, que sont dues ces différentes pièces, et la Société trouvera une garantie nouvelle, au point de vue archéologique, quand elle saura que les travaux sont exécutés, pour la plupart, sous la direction active et éclairée de M. Alfred Darcel.

M. Darcel, interrogé par M. le Président sur le point de savoir s'il aurait quelques observations nouvelles à ajouter aux remarques présentées par M. Didron, répond qu'il ne réclame pas la paternité de toutes les pièces d'orfévrerie exposées sous les yeux du Congrès, et dont quelques-unes s'écartent un peu trop de l'unité de formes et de style qu'exige l'état actuel des connaissances archéologiques. Mais l'exécution de ces sortes d'ouvrages rencontre un double obstacle difficile à vaincre dans les habitudes du clergé et celles des fabricants. Il faut bien reconnaître que les œuvres de pure archéologie, celles qui se bornent à la reproduction rigoureuse de modèles du moyen-âge, sont invendables; elles répugnent trop souvent, par leur forme même, à nos usages modernes. Quant à la création de pièces d'orfévrerie mieux appropriées à nos habitudes modernes, et dont les détails rappelleraient le style du moyen-âge, elles laissent presque toujours à désirer dans l'exécution, les ouvriers peu familiarisés avec les modèles anciens, n'ayant pas encore la main faite à ce genre de travail. Ces infractions aux règles de l'archéologie modifient parfois de la manière la plus considérable l'aspect d'une pièce d'orfévrerie, au point que l'auteur du projet a peine à reconnaître sa pensée première. Il n'est pas douteux, cependant, que, malgré les imperfections, l'état actuel de l'orfévrerie religieuse ne révèle un progrès véritable sur les produits du gothique troubadour dont nous étions inondés il y a dix ans, et ce progrès sera plus sensible encore dans quelques années d'ici, quand les modèles du moyen-âge seront devenus tout-à-fait populaires. Ainsi, parmi les pièces mêmes sortant de l'atelier de M. Thierry, il est facile de constater la supériorité des plus récentes sur les plus anciennes : le ciboire, en style du XVe. siècle, destiné à l'archevêque de Tours, est mieux réussi que ne le sont les calices imités du XIIIe. siècle dont l'exécution avait précédé.

M. le comte de Mellet fait remarquer que cette défectuosité des premières pièces d'orfévrerie en style du moyen-âge, suivie d'une notable amélioration dans leur exécution, est une loi à laquelle n'a pas échappé l'architecture religieuse : d'affreuses constructions ont précédé celles plus récentes qui s'élèvent aujourd'hui et qui, quoique plus parfaites, ne sont peut-être pas encore le dernier effort du retour au style ogival. Il en a été de même pour la peinture sur verre. Il en sera de même pour l'orfévrerie religieuse.

M. Darcel fait remarquer que l'orfévrerie rencontre souvent, dans la voie nouvelle où elle est entrée, des obstacles résultant de l'absence de modèles. Que le curé d'une riche église, par exemple, commande, en style du XIIIe. ou du XVe. siècle, une garniture d'autel, il voudra donner aux chandeliers une hauteur de 70 ou de 80 centimètres; de telles dimensions étaient inconnues au moyen-âge où le luminaire était très-développé autour de l'autel, mais non sur l'autel. Chez nous, elles sont habituelles. Les chandeliers si petits et si bas des anciens temps ne peuvent aucunement satisfaire nos exigences modernes.

M. Bizeul demande qu'une somme de 100 fr. soit votée par la Société française pour aider à faire des fouilles au camp romain de la motte de Begon, commune de Bouguenais, près de Nantes : ce camp est remarquable par un mur d'enceinte à petit appareil et à cordons de briques et par des substructions nombreuses répandues dans l'aire intérieure. Des débris de tuiles à rebords, arrachés continuellement par les travaux de culture dans toute l'étendue du camp, annoncent un établissement considérable.

La Société archéologique de la Loire-Inférieure ne restera pas étrangère aux dépenses des fouilles, et se fera un devoir de communiquer à la Société française les résultats obtenus.

M. de Caumont répond à M. Bizeul qu'en présence des

résultats importants qu'ont amenés les fouilles exécutées sur différents points du territoire, il est tout disposé à encourager celles du camp de Begon. Il faudrait seulement que M. Bizeul, s'il ne peut lui-même surveiller les fouilles, établît un commissaire chargé de ce soin. Les objets rendus à la lumière seraient recueillis et déposés au musée de Nantes. Il serait à propos également de relever un plan exact de l'enceinte romaine et des fouilles qui y seront pratiquées; en général, dans les travaux de ce genre, le périmètre des constructions a été tracé d'une manière trop incertaine pour que le même puisse en retirer tout le profit possible. M. le Directeur de la Société française termine en proposant une allocation de 100 fr. à affecter aux fouilles du camp de la motte Begon.

M. Victor Petit reconnaît toute l'utilité qu'il y a à faire des plans; mais il faudrait que les architectes chargés de les relever se renfermassent scrupuleusement dans les résultats acquis par suite des fouilles et ne donnassent pas libre carrière à des restaurations imaginaires.

M. Alfred Ramé trouve insuffisant le chiffre de 100 fr. proposé par M. de Caumont. La Bretagne est trop oubliée par la Société française, qui ne la comprend jamais ou presque jamais dans la répartition des allocations. La somme de 100 fr. sera à peine suffisante pour ouvrir quelques tranchées et ne peut permettre aucune exploration sérieuse. Il faut au moins doubler cette somme ou ne rien donner : le Congrès de Troyes, en accordant une subvention pour les fouilles à exécuter dans le département de l'Aube, n'a jamais voté moins de 200 fr. pour chaque localité.

M. de Caumont maintient le chiffre de 100 fr. qu'il a proposé comme suffisant pour les travaux de sondage; il pourrait d'ailleurs être augmenté plus tard si les fouilles, d'après les premières recherches, promettaient des résultats importants.

M. Ramé répond que la promesse même conditionnelle d'une allocation nouvelle, le cas échéant, le dispense d'insister sur l'élévation du chiffre qu'il avait demandé, et qu'il prend acte des paroles de M. de Caumont dans le cas où les fouilles révéleraient l'existence d'un établissement important.

La proposition de M. Bizeul est mise aux voix et adoptée : en conséquence, la Société française met à la disposition de M. Bizeul une somme de 100 fr. pour fouille à pratiquer dans l'enceinte du camp romain de la Motte de Begon, près de Nantes. M. Bizeul s'engage à présenter un mémoire et des plans quand les fouilles seront terminées.

M. Aymard, du Puy, fait observer que la Société académique du Puy, qui n'a eu jusqu'ici aucune part aux allocations de la Société française, a découvert dans cette ville des substructions antiques considérables. Les fouilles ont déjà produit quelques bas-reliefs qui ont été dessinés et moulés pour être classés dans le petit musée de moulages, disposés chronologiquement, que possède la Société : l'honorable membre demande en conséquence qu'une somme de 100 fr. soit accordée à la Société du Puy, pour lui faciliter les moyens de poursuivre des fouilles qui seront nécessairement fructueuses.

M. de Caumont répond que, sous les auspices de la Société française, le Congrès archéologique de France se tiendra dans la ville de Moulins, le 18 juin de cette année, et que c'est dans ces séances générales que les allocations de fonds sont ordinairement réparties. A cette époque, les dessins des objets déjà exhumés par les fouilles entreprises pourront être soumis à l'Assemblée qui votera en connaissance de cause. M. le Directeur propose en conséquence de renvoyer au Congrès de Moulins la demande de M. Aymard, du Puy.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le comte de Mellet demande la parole et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« M. de Caumont ayant consulté l'illustre archéologue anglais, M. Parker, dont je regrette le départ si prompt de Paris, sur les analogies et les dissemblances qui existent entre l'architecture du moyen-âge en France et en Angleterre, M. Parker répondit par un article inséré dans le huitième cahier du *Bulletin monumental* de 1853, article dans lequel il établit que *le gothique anglais était plus pur et plus complet que celui de la France.* Plus pur, disait-il, parce que nos ouvriers français avaient en France des monuments romains qui attiraient le goût, quant à la pureté du nouveau style, et nuisaient à l'inspiration; plus complet, parce que les Anglais qui voyageaient en France, prenaient les beautés qu'ils y trouvaient disséminées dans les divers monuments et les réunissaient dans les leurs. Comme exemple, M. Parker cite le réseau des fenêtres, nommé *tracery* par les Anglais, qu'il dit être arrivé en Angleterre vers le XIVe. siècle, et une richesse de meneaux et d'ornementation inconnues en France.

« Sans entrer dans une longue discussion, je viens contester ici l'opinion de M. Parker qui a, du reste, contre elle les opinions et les démonstrations savantes des hommes les plus compétents sur cette matière : je me borne à faire quelques observations sur les idées qu'il a émises dans le *Bulletin monumental.* La richesse de l'ornementation n'a jamais constitué la pureté et le complet d'un style architectural; elle en a été plutôt l'écueil et le danger : ce sont les formes constitutives, les lignes primitives architecturales, l'harmonie de l'ensemble qui établissent la pureté du style; et je ne sache pas qu'en aucun pays on ait rien de plus parfait à nous opposer en fait de style ogival que les Notre-Dame de Reims, de Chartres, d'Amiens, que la Sainte-Chapelle de Paris, et

d'autres monuments encore. J'ajouterai, pour finir, que nos ouvriers du nord de la France, là où l'ogive a pris naissance, n'avaient point sous les yeux les monuments romains particuliers au midi de la France, et ont du reste complètement rompu, à cette époque, avec les traditions architecturales qui nous avaient été léguées par la civilisation romaine. »

M. Alfred Ramé, tout en s'associant dans certaines limites aux observations présentées par M. le comte de Mellet, croit qu'il ne faut pas donner à l'opinion de M. Parker une portée qu'elle n'a pas. Ainsi l'honorable archéologue anglais, après avoir formulé d'une façon un peu trop absolue la pensée qui a si vivement ému M. le comte de Mellet, la limite immédiatement en prenant pour exemple le développement donné au réseau des fenêtres qui devint bien plus considérable en Angleterre qu'il ne le fut jamais en France. C'est un fait incontestable et qui frappe tous ceux qui visitent les monuments des deux dernières périodes ogivales en Angleterre. Le réseau des fenêtres anglaises du XIVe. siècle présente déjà toutes les complications de forme qui n'ont paru en France qu'au siècle suivant, et, au XVe. siècle, le développement des meneaux fut porté si loin, que les fenêtres de dimension considérable furent presque toutes divisées, au milieu de leur hauteur, par une arcature à jour qui reproduisait la forme des baies supérieures. Cette disposition qui produit un grand effet, quoiqu'elle fasse trop prédominer les lignes horizontales, est presque inconnue en France. Au surplus, toutes ces fenêtres anglaises, qui ont séduit M. Parker et qui ont si peu touché M. le comte de Mellet, offrent plus de richesse que de goût dans l'agencement des meneaux et plus de raideur que d'élégance.

M. le baron de Mesnil-Durand donne les renseignements

suivants sur d'anciennes sépultures, peut-être mérovingiennes, qui ont été découvertes, le 27 juillet 1853, à Echauffour, dans le département de l'Orne. En creusant les fondations d'une maison à St.-André-d'Echauffour, ancien bourg situé à 2 lieues des ruines de l'abbaye célèbre de St.-Evroult, et tout près du vieux château des Giroies, seigneurs d'Echauffour, on a trouvé, à 4 pieds au-dessous du sol, un sarcophage de pierre divisé en trois parties, contenant les ossements de quelques guerriers célèbres.

Au fond du cercueil se trouvait :

1°. Une hache de fer, parfaitement conservée ;

2°. Une agrafe de cuivre doré;

3°. Une bague d'or, ornée de pierres, dite chevalière;

4°. Une boucle d'oreille en argent;

5°. Trois pitons de cuivre;

6°. Une boucle grossière en cuivre ayant pu appartenir à un ceinturon;

7°. Une épingle en argent.

M. Charles Givelet, de Reims, inspecteur des monuments de la Marne, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« J'ai demandé la parole pour répondre, dans les limites de mes attributions, à la première question de la section archéologique de votre programme et pour vous faire connaître les travaux qui ont été faits ou qui sont en voie d'exécution dans le département de la Marne. Les observations dont j'accompagnerai cet exposé, vous donneront à juger s'il y a progrès.

« L'église de Thibie, arrondissement de Châlons, est un curieux édifice du XIIe. au XIIIe. siècle ; la tour est romane, elle a été maladroitement réparée l'année dernière. Cette

tour, très-belle et très-complète, a ses ouvertures en plein-cintre et géminées sur chaque face, avec colonnettes et chapiteaux, archivoltes à billettes, etc. L'architecte a jugé convenable, je ne sais pourquoi, de remplir ces ouvertures à moitié de leur hauteur, avec des briques, et d'ajouter une corniche complètement en désaccord avec le style architectonique de l'édifice.

« On vient de construire à Aulnay-sur-Marne, même arrondissement, une église dont le style général est celui du XIIIe. siècle, mais dont beaucoup de détails affectent celui du XIVe. Le mauvais goût y domine. Les piliers notamment y pèchent par leurs bases et sont d'un mauvais effet. Quant au clocher, l'architecte s'est inspiré de celui de Jâlons qui est roman et l'a maladroitement copié. Pour compléter la décoration de cette église, on y pose des verrières d'un goût plus que douteux, provenant de la fabrique de M. Liénard, de Châlons.

« L'église de Vertus, remise à neuf l'an dernier, et dont la restauration laisse beaucoup à désirer, va recevoir également des vitraux de cette fabrique. Il est à regretter que pendant la restauration de l'église, le curieux dallage émaillé, conservé jusqu'ici, ait été brisé.

« A Binarville, village voisin de Ste.-Ménehould, on bâtit aujourd'hui une grande église du XIIIe. siècle, qui doit remplacer celle qui aujourd'hui tombe en ruines, et qui n'a d'ailleurs aucun mérite architectural. Espérons que l'architecte chargé de ces travaux sera plus heureux que ceux dont nous venons d'énumérer les tentatives malheureuses.

« A Pont-Givart, petit village situé sur la limite de la Marne et de l'Aisne, et qui date d'hier pour ainsi dire, on bâtit une église de style roman. Dans peu elle sera livrée au culte. M. Brunette, architecte de la ville de Rheims, qui s'est chargé de cette construction, a fait ses preuves depuis long-

temps. Nous espérons beaucoup de ses soins pour cette nouvelle église.

« L'église de Notre-Dame de Châlons, vous le savez, Messieurs, vient d'être l'objet d'une restauration complète à l'intérieur et a recouvré ainsi son aspect primitif. Le dallage, baissé de 50 centimètres, a repris son ancien niveau. Malheureusement cette opération a nécessité l'enlèvement des pierres tombales dont se composait, en grande partie, l'ancien pavé. Sans doute, nos confrères de Châlons ont traité ces belles pierres avec toutes les précautions qu'elles méritent, et en ont assuré la conservation, en les plaçant à l'abri de toute mutilation. Mais ne peut-on pas regretter qu'on leur ait enlevé une destination consacrée par le temps, par le vœu des familles et le respect qu'on doit aux morts. Quant aux verrières en style du XIIIe. siècle, et qui viennent d'être posées dans la chapelle de St^e.-Anne, elles sortent de la fabrique de M. Didron, et sont dignes de tous nos éloges. En somme, cette restauration peut être considérée comme un des plus beaux succès obtenus dans nos contrées, depuis que l'on s'y occupe d'archéologie.

Personne de vous n'ignore que c'est au talent de M. Lassus, secondé par le zèle de M. l'abbé Champenois, curé de la paroisse, qu'est due cette restauration si remarquable. On a lieu d'espérer que le gouvernement va permettre de continuer la restauration extérieure, commencée déjà par la réédification d'une flèche, sur la façade occidentale.

« A Rheims, on a poursuivi la construction de l'église de St.-Thomas : nous en verrons probablement l'achèvement dans le cours de cette année.

« Les travaux de restauration de l'église de St.-Jacques marchent avec rapidité; on reconstruit à neuf, et sans avoir déposé la campanille, toute la partie qui la supporte, ainsi que le transept septentrional. Grâce au zèle et à la générosité

des paroissiens, ce transept va recevoir un développement qui rendra l'église plus commode, et la mettra plus en rapport avec la nombreuse population de la paroisse. Le style de l'église est scrupuleusement respecté. Les parties précédemment existantes sont reproduites sans aucun changement.

A St.-Remi, on vient de terminer, au portail méridional, la restauration du pignon. Ce portail, qui est un beau spécimen de l'art ogival de la fin du XVe. siècle, méritait cette restauration qui se complètera plus tard, nous l'espérons. Huit statues d'anges jouant de divers instruments, ornent les rampes de ce pignon, qui est surmonté par la statue de l'archange saint Michel. Toutes ont été refaites avec bonheur, et sont parfaitement en rapport avec le style de cette partie de l'édifice. Je voudrais pouvoir vous faire également l'éloge des vitraux posés récemment au portail occidental. L'architecte rempli de zèle pour ce monument, qui lui doit sa conservation, avait cru ne pouvoir mieux faire, pour ces vitraux, que de s'adresser à un des peintres verriers les plus en renom. M. Maréchal, de Metz, ne s'est pas rendu compte du mauvais effet de ces vitres blafardes et sans couleur, à l'entrée de la magnifique basilique Rémoise. Rien n'est plus pauvre, je dois le dire. On ne peut que regretter l'argent ainsi dépensé, pour déshonorer ce portail, que 7 ouvertures, sans compter la rose, mettent tout à jour, et dont la décoration architecturale méritait mieux.

« Depuis trois longues années un ignoble échafaudage, suspendu à grands frais aux flancs de la tour méridionale de notre cathédrale, en dérobe la vue et attriste les regards par son état de délabrement. Une somme qui dépasse 40,000fr. a été dépensée pour son établissement. Depuis, aucun ouvrier n'y a paru ; bientôt, il sera complètement impossible de se servir de cet échafaudage, si l'on voulait reprendre les travaux de restauration.

« Je demanderai au Congrès d'émettre le vœu, que des fonds soient votés au plus tôt, pour continuer les travaux de restauration sur cette partie de l'édifice, qui est en réalité la plus endommagée.

« Vous savez, Messieurs, que l'arc romain de Rheims a été menacé dans son existence. Aux yeux de certaines gens qui ne rêvent qu'aliguement et nivellement pour la plus grande gloire de leurs maisons, il paraissait être un obstacle aux embellissements projetés à l'occasion de l'établissement d'un chemin de fer dans ce quartier et de la démolition des anciens remparts. Heureusement aujourd'hui, nous sommes sûrs qu'il n'y sera pas touché. L'autorité administrative de la ville a décidé que le monument serait conservé tel qu'il est aujourd'hui, et nous espérons qu'elle en prendra le soin désirable.

« Je termine, Messieurs, en vous rappelant que deux récompenses honorifiques et bien méritées ont été accordées, cette année, à l'un de nos zélés collègues. N. S. Père le Pape a daigné accorder à M. Edouard de Barthélemy la décoration de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand, pour la publication du cartulaire de St.-Etienne de Châlons. Depuis, la Société de commerce, agriculture, sciences et arts de la même ville, lui a décerné une médaille d'or, pour son histoire de Châlons, qui s'imprime en ce moment.

« Je vous parlerais également du zèle de l'Académie impériale de Rheims pour les sciences historiques et archéologiques; je me féliciterais avec vous de la belle et utile publication de l'histoire de l'église de Rheims, qui commence celle des Œuvres complètes du Sparnacien Flodoard, si la savante académie n'était ici représentée par plusieurs de ses membres, plus à même que moi de vous mettre au courant de ses travaux. »

M. de Bonnand, de l'Allier, appelle l'attention de la Société sur une localité romaine peu connue, et qui pourrait mériter de fixer l'attention des archéologues. Il existe, dit l'honorable membre, près de Mérouville (canton de Janville, Eure-et-Loir), sur une voie romaine, connue, je crois, sous le nom de grand chemin d'Ablis à Beaugency, les indices d'un établissement romain des plus considérables. Chaque jour la charrue met à découvert des débris curieux, médailles, vases en terre cuite avec peintures, anneaux et outils divers en bronze, etc. Plusieurs propriétaires tirent un singulier parti de ces terrains : ayant remarqué que cet établissement avait été détruit par un incendie, ils se sont mis à passer leur terre au crible, et à la vendre comme engrais, réservant tous les débris de pierre et de poterie pour entretenir les chemins. Quant aux médailles et tous autres objets en métaux, ils les gardent, jusqu'à ce que quelque curieux leur en offre quelques sous.

M. le vicomte de Pommereu communique à l'Assemblée deux médailles d'or trouvées près de Rouen. M. de Robiano, consulté sur l'époque à laquelle on peut faire remonter ces monuments numismatiques, les attribue au règne de l'empereur Valentinien.

M. Martin Beaulieu, de Niort, correspondant de l'Institut, donne lecture de la note suivante, relative aux fouilles de Faye-l'Abbesse, département des Deux-Sèvres :

NOTE SUR LES FOUILLES DE FAYE-L'ABBESSE.

Dans un champ appelé les *Terres-Noires*, près du bourg de Faye-l'Abbesse, à deux lieues de Bressuire, département des Deux-Sèvres, des fouilles ont été faites par les soins de la Société de statistique de ce département, dans une étendue de 2 hectares 53 centiares, sur une super-

ficie de 34 hectares au moins qu'il semble utile de fouiller. C'est surtout vers la partie moyenne de ces deux hectares que les résultats obtenus ont offert le plus d'intérêt. Là, sur une étendue de quelques ares, les ouvriers ont mis à nu les restes d'anciennes constructions, dont le plan a été tracé sur une échelle de 5 millimètres par mètre. Ce plan offre d'abord, à peu près dans la direction de l'Est à l'Ouest, un mur de 56^{m}. 30^{c}. de longueur, dont les fondements ont une largeur de 0^{m}. 70^{c}.; le mur lui-même, qui du reste dépasse à peine le niveau des fondations n'a que 0^{m}. 50^{c}. d'épaisseur. De ses extrémités partent perpendiculairement à sa direction, deux autres constructions en tout semblables et d'une longueur de 33^{m}. Celle du couchant est interrompue dans une étendue de quelques mètres. Là le granit plus superficiel a rendu les fondements inutiles. De ces deux murs partent sous un angle de 45^{c}. environ, deux autres constructions qui se rejoignent probablement dans un champ voisin actuellement ensemencé et qu'il ne sera possible de fouiller qu'après la récolte. A 3^{m}. 10^{c}. des murs dont nous venons de parler et dont l'ensemble forme un pentagône irrégulier, existent en œuvre et espacés de 1^{m}. 85^{c}. des fondements de murailles de 0^{m}. 60^{c}. d'épaisseur sur 1^{m}. 40^{c}. de longueur. Ce sont probablement des piliers de voûte, ou quelque chose d'analogue. A l'Est, le mur intérieur est continu et plus rapproché du mur extérieur.

Aux deux extrémités du mur situé le plus à l'Est et hors d'œuvre, on a découvert des contructions en tout symétriques, adossées au mur principal et qui représentent un carré de 4 mètres de côté. L'épaisseur des fondations est de 50 centimètres.

Vers la partie moyenne du même mur, un peu plus près de son extrémité méridionale, on a mis à nu des fondements qui forment un carré allongé dans la direction du mur prin-

cipal auquel il est adossé. Ce carré a 4 mètres de longueur sur 1m. 70c. de largeur.

L'aire du polygône dont nous venons d'indiquer les côtés n'est point bétonnée ; vers le milieu, plus près cependant de l'angle Nord-Ouest, on a découvert des murailles qui forment deux cercles concentriques parfaitement réguliers de 7 et 15m. de diamètre et dont les fondements offrent une épaisseur de 0m. 90c. et 1m. Le mur extérieur est le plus épais. Dans l'enceinte limitée par le mur intérieur, on a trouvé quelques excavations évasées de 0m. 30c. environ de profondeur, et qui sont creusées dans le roc. Elles ne sont pas indiquées sur le plan.

Dans la même direction, mais plus en dehors, et à quelques mètres des piliers de voûtes dont nous avons parlé, on a mis à nu des murailles d'un mètre d'épaisseur, qui forment un parallélogramme régulier de 6m. 20c., et 5m. 50c. de côté. Dans cette espèce de bassin qui a été fouillé jusqu'à la roche granitique, on a constaté l'existence d'une source peut-être accidentelle, c'est là qu'aboutit, dans deux directions opposées, un aquéduc qui traverse toute l'étendue des constructions découvertes, et qui semble même se prolonger au-delà. Un second canal plus petit longe presque parallèlement le mur intérieur, situé le plus à l'est.

A l'est des constructions mises à nu, le terrain offre, dans une certaine étendue, une couche de béton fort épaisse et très-unie.

Les objets trouvés dans les fouilles sont:

3 meules en granit employées à moudre le grain.

2 tuiles à grands rebords de 48 cent. de longueur sur 40c. de largeur.

1 tuile de même forme, mais plus petite.

1 tuile en tout semblable à celles que nous employons pour couvrir nos maisons.

4 briques en demi-cercle.

4 morceaux de briques polyédriques et allongés (contrepoids).

13 fragments de chapiteaux ou de colonnes en tuf calcaire, grossièrement sculptés.

12 ou 15 fragments de grosse poterie, dont l'un porte le commencement d'un nom romain, probablement celui du potier.

Une vingtaine de fragments de poterie, d'une pâte beaucoup plus fine, ornés pour la plupart de bas-reliefs, dont quelques-uns sont assez beaux. Sur l'un de ces fragments on lit fort distinctement le nom du potier, *Carinus.*

13 défenses de sanglier.

15 fragments de bois de cerf, sur l'un desquels on distingue un trait de scie.

2 haches celtiques en silex, dont une seule est bien conservée.

Des fragments de béton et d'enduits de toutes sortes, dont quelques-uns présentent une coloration rougeâtre.

Une trentaine de chaînes entières ou en morceaux de toute grosseur et de toute dimension.

2 entraves. L'une d'elles est si bien conservée que les différentes pièces en sont encore mobiles. Dans l'un des anneaux on a trouvé engagé un tibia.

2 clefs.

Une romaine.

3 ou 4 instruments de jardinage.

7 couteaux et hachettes de différentes formes.

2 fers de javelots de 20 cent. de longueur.

36 fers de lances de toute forme et toute grandeur. Il y en a de fort bien conservées. Les plus longues ont 30c. et les plus courtes 12 à 15 de longueur.

4 épées romaines, dont deux sont encore dans le fourreau; elles ont 65 à 80c. de longueur et 3 à 4 de largeur.

2 épées plus longues, dont la longueur est de 1m. 20 et la largeur de 4c.

1 épée plus mince et plus flexible à pointe mousse, dont la longueur est de 1m. 10 et la largeur de 3c.

1 fragment de cimier de casque en bronze ou quelque chose d'analogue.

Une quantité considérable de clous de 6 à 12c. de longueur; leur usage a probablement été toujours le même. Il n'est donc point étonnant qu'on en trouve presque partout, et cela surtout dans la couche la plus profonde.

Beaucoup d'autres objets en fer dont nous n'avons pu déterminer la nature.

4 ou 5 agrafes en bronze, dont quelques-unes fort bien conservées.

2 cachets sans pierre, également en bronze.

1 petit pied en bronze.

Plusieurs autres objets en bronze dont l'usage nous est inconnu.

Une petite cuillère en os.

Des fragments de verre de toute épaisseur, de toute couleur. Quelques-uns sont extrêmement minces. Sur l'un de ces framents on distingue une figure de face, montée en relief d'un côté et en creux de l'autre.

51 monnaies celtiques divisées comme il suit, sous le rapport du métal :

1 en *electrum* (billon d'or); 3 en *argent :* le module de ces trois pièces est extrêmement petit; 30 en *potin;* 5 en *bronze*, et 12 en *billon noir.* Ces monnaies, à l'exception de deux ou trois pièces, sont la reproduction de celles de leur espèce que l'on trouve le plus fréquemment dans la terre, en Poitou et en Saintonge, enfouies seules ou mêlées à des monnaies romaines de la république ou du commencement de l'empire. Les 51 pièces appartiennent toutes à la série muette (sans inscriptions).

91 monnaies romaines, en bronze, de grand, moyen et petit module. Elles sont toutes impériales, et commencent au règne d'Auguste (29 ans avant J.-C.) et se terminent inclusivement à celui de Valentinien Ier. (375 ans après J.-C.). Ces monnaies ont été, pour la plupart, frappées pendant la seconde moitié du IIIe. siècle (39) et le IVe. (38).

En voici l'énumération :

Agrippa (?)	27 avant J.-C.	1
Auguste,	29 id. 14 après.	1
Vespasien,	69- 79	1
Antonin-le-Pieux,	138-161	1
Gallien,	253-268	8
Posthume,	258-267	7
Victorin,	263-267	1
Tétricus père,	267-273	14
Tétricus fils.		2
Claude-le-Gothique,	268-270	1
Aurélien,	270-275	2
Gal. Maximien,	305-313	2
Dioclétien,	284-305	1
Licinius-le-Jeune,	317-323	1
Constantin Ier.,	306-337	21
Crispus son fils César,	317-326	3
Constantinus junior,	337-340	1
Maxence,	306-312	1
Constant,	333-350	1
Magnence,	350-353	5
Decentinus ?		1
Constance,	323-361	1
Valentinien Ier.,	364-375	1
Frustes.		7
Non classées.		4
		89

M. de La Bigotière donne ensuite lecture à l'Assemblée du résultat de son exploration au château de Tillières.

« MESSIEURS,

« Il faut être osé pour s'emparer de la parole dans une réunion aussi féconde en talents et en lumières.

« Né sous le ciel de la Normandie, pardonnez la liberté que je prends de vous parler d'un de ses monuments historiques. Cette liberté a besoin d'être limitée, par la crainte d'abuser de votre attention.

« Veuillez me suivre un instant au vieux château de Tillières, près Verneuil.

« Le chemin par lequel on y accède présente une déclivité qui se termine aux bords de l'Avre.

« Sur le versant opposé, apparaît un roc escarpé qui porte les stigmates d'immenses constructions et des restes d'une forteresse du moyen-âge.

« Un pâtre avec lequel je n'eus pas à réprimer les envahissements de la familiarité me servit de guide. Nous gravissons sur la crête de fossés béants, véritables abîmes, spécimens de la ceinture guerrière de cette demeure féodale. Là croupissaient des flaques d'eau peuplées de reptiles immondes; plus loin, des débris de murailles étaient cachés sous la tapisserie de vieux lierres. Tout cet ensemble paraissait plaintif et désolé. A l'Ouest, sur les fondements de l'ancien donjon, s'offre aux yeux un maigre cottage badigeonné, contraste malheureux avec l'aspect grandiose de ces ruines.

« Comment vivaient leurs anciens châtelains? quels furent les désirs, les joies, les haines, qui remplissaient leurs vies? Question facile à répondre, s'ils nous ressemblaient. Mais il est temps de vous présenter une échelle de réduction. Voici le texte historique :

« L'an 1017, Richard II, duc de Normandie, voulant protéger sa frontière, éleva, sur la rive gauche de l'Avre, près Nonancourt, un fort qu'on nomma d'abord Tuillières, par contraction Tillières. Les murailles étaient à peine élevées qu'on se battait à leurs pieds.

« Les Normands triomphèrent des Chartrains; plus tard, Henri Ier., roi de France, réduisit en cendres ce château (locution banale et vicieuse, car on ne réduit point en cendres des tours et des murs construits en pierre de grand appareil, mesurant 5 mètres d'épaisseur). Quelques toitures seulement devenaient la proie des flammes.

« Guillaume-le-Conquérant fut maître de cette place de guerre. Philippe-Auguste, à qui rien ne résistait, pas même le Château-Gaillard, soumit Tillières, mais il ne put le prendre que par la famine.

« Les Le Veneurs de Normandie, illustrés par la part qu'ils prirent dans le temps à la bataille de Cocherel, furent long-temps possesseurs de ce domaine. La frontière normande, sur cette ligne, était protégée par une chaîne de châteaux dont Rouen était le dernier anneau.

« Nonancourt, Illiers-l'Évêque, St.-André, Ivry, Bréval, Rolleboise, La Roche-Guyon, Vernon, Château-Gaillard, étaient les paladins de cette armée de pierres dressées contre les convoitises des rois de France, des Angevins, des Percherons et autres peuplades jalouses de nos richesses.

« L'art télégraphique, quoique dans l'enfance, n'était pas absolument inconnu de nos pères. Des chroniques m'ont dit que de Tillières à Rouen on faisait parvenir le mot d'ordre en 10 minutes (il y a près de 40 lieues).

« La nuit, à l'aide de feux coloriés; le jour, avec des quêteurs espacés de distances en distances et munis de porte-voix, appelés *braiards*.

« Faut-il s'en rapporter à Quinte-Curce? Il avance que

ceux d'Alexandre se faisaient entendre à 4 lieues, merveille acoustique qui entamerait la gloire de Kircher, se prétendant inventeur des porte-voix.

« Messieurs, je n'abuserai pas plus long-temps de vos heures précieuses, je les laisse à de plus dignes, heureux de me ranger moi-même parmi les auditeurs. »

M. Beaulieu demande une allocation de la Société qui permette d'exécuter des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ségora.

Cette proposition est renvoyée au Congrès de Moulins.

M. de la Beauluère, inspecteur des monuments de la Mayenne, demande non pas une allocation nouvelle, mais un simple virement de fonds pour des sommes précédemment votées. Il propose d'employer sur un point nouveau, par exemple sur l'emplacement de Vagoritum, l'excédant des fonds mis à sa disposition pour exécuter des fouilles dans le département de la Mayenne.

M. de Caumont appuie la proposition et insiste sur l'importance de Vagoritum, localité située à une petite distance de Jublains, reliée à ce château par une voie romaine.

La proposition de M. de la Beauluère est mise aux voix et adoptée.

L'arrivée de M. le baron de Contencin, directeur-général des cultes, interrompt un moment la séance. Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le baron de Contencin occupe le fauteuil que M. le Président s'empresse de lui céder.

M. le comte de Robiano entretient l'Assemblée du développement du mouvement archéologique en Belgique. Cette communication excite le plus vif intérêt et est accueillie aux applaudissements de l'Assemblée.

M. Darcel annonce que les admirables portes de St.-Maclou, sculptées par Jean Goujon, paraissent encore une

fois préservées de la restauration qu'on voulait leur infliger. On sait qu'au XVIe. siècle, les têtes de personnages sculptés sur ces portes avaient été coupées par les calvinistes. On avait songé à les rétablir tant bien que mal ; les fonds même avaient été votés, mais, grâce aux justes réclamations adressées à M. le Ministre et consignées dans les *Annales archéologiques*, ce projet semble maintenant abandonné.

M. Raymond Bordeaux entretient l'Assemblée du charmant calvaire de St.-Pierre de Bosguérard, situé dans l'ancien diocèse de Rouen. Ces petits monuments si communs en Bretagne sont rares en Normandie, et il n'y a guères que celui de St.-Pierre qui offre quelque analogie avec ceux du Finistère. Ce calvaire menace ruine ; les pierres sont disjointes : une réparation est urgente. La fabrique et la commune donneront 200 fr., le Conseil général votera quelques fonds. La Société française pourrait concourir à cette restauration ; elle pourrait ainsi intervenir dans une opération qui semble conçue par l'architecte sur une trop vaste échelle. Le devis officiel ne s'élève pas à moins de 7 ou 800 fr. ; une telle dépense est exagérée ; elle suppose l'intention de refaire plusieurs parties du monument, au lieu de conserver et de consolider celles qui existent. La Société française interviendrait donc, non pour activer, mais pour modérer les travaux de restauration ; il suffirait qu'elle votât dans ce but une cinquantaine ou une centaine de francs.

M. de Caumont fait observer qu'il s'agit d'une mesure urgente, d'une demande minime, d'une application du principe de la Société française, qu'il vaut mieux conserver que refaire. Il propose, en conséquence, à l'assemblée d'allouer à M. Raymond Bordeaux le chiffre de 50 fr. demandé, à la la charge par lui de contrôler le travail de restauration.

La proposition est mise aux voix et adoptée. En conséquence, une somme de 50 fr. est mise par la Société fran-

çaise à la disposition de M. R. Bordeaux pour la restauration du calvaire de St.-Pierre de Bosguérard.

M. Raymond Bordeaux demande qu'une allocation semblable soit accordée à l'église de Prey, charmante construction du XVIe. siècle qui est dans un état alarmant et qui n'est pas classée au nombre des monuments historiques. On a songé à démolir les deux collatéraux pour sauver le reste, mais le préfet a imposé à la commune, la conservation complète du monument. L'édifice va donc être abandonné aux maçons, qui s'y établiront sans contrôle; il faut encore, dans un cas semblable que la Société française intervienne, et qu'elle s'immisce dans les travaux, afin de pouvoir les surveiller.

M. de Contencin s'étonne que ce monument ne soit pas classé s'il présente tout l'intérêt que lui attribue M. Raymond Bordeaux.

M. Raymond Bordeaux fait observer que, pour le département de l'Eure, ce classement a été fait de la manière la plus arbitraire. Des monuments sans intérêt sont inscrits sur une liste dont les constructions importantes sont quelquefois exclues. Plus souvent encore, les monuments classés dépérissent faute de secours, et ce privilège si envié est généralement illusoire.

M. de Contencin répond que la classification actuelle des monuments historiques étant trop étendue, l'inspection devient à peu près impossible, et l'abandon d'un certain nombre d'édifices en est la conséquence immédiate. La liste sera revue, réduite, et la surveillance deviendra, par conséquent, plus efficace pour l'avenir.

M. Beaulieu, de Niort, se plaint de la destruction des peintures murales du château de la Motte.

M. de Contencin répond que la faute en est aux archéologues du pays, qui n'ont pas appelé sur ce monument l'attention du gouvernement.

M. de Caumont fait observer que la surveillance exercée par les correspondants du ministère est nécessairement infructueuse; les correspondants étant dépourvus de tout moyen d'action qui permette de suspendre le cours des travaux commencés, les actes de vandalisme sont consommés avant que la réponse ministérielle leur soit parvenue. Il faudrait qu'un titre de ce genre ne fût confié qu'à des gens dans lesquels le ministre aurait assez de confiance pour leur donner quelque autorité, autrement il devient une espèce de mystification.

M. Gayot donne des renseignements très-développés, pleins d'intérêt, sur les fouilles exécutées dans le département de l'Aube, sous les auspices de la Société française. A Neuville-les-Décize, plusieurs salles ont été découvertes; les plans en ont été relevés et ils seront adressés à la Société. A Paisy-Cosdon, on a continué le déblai gallo-romain de constructions très-importantes, un puits rempli d'ossements dont l'origine est inconnue, une magnifique mosaïque, représentant des guerriers sur un quadrige, dont la bordure seule a pu être conservée. A Verrières et à Aillaumont d'anciens cimetières ont été explorés. Le premier a fourni de nombreux colliers en verroterie et des armes, le second des bronzes seulement, sans verroteries. Il semblerait donc plus ancien que le précédent; et l'un appartiendrait à l'ère gallo-romaine, l'autre à l'époque mérovingienne. Les fouilles continuent; quand elles seront terminées, elles seront l'objet d'un rapport détaillé adressé à la Société française.

M. le Président remercie M. Gayot de son importante communication.

Le Secrétaire,

Alfred RAMÉ,

De l'Institut des provinces.

SÉANCES

TENUES A DIJON

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

LES 11 ET 14 AOUT 1854.

Séance du vendredi 11 août.

(Présidence de M. Challe, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre.)

La séance est ouverte à 7 heures et 1/2.

Siégent au bureau, MM. le marquis *de Saint-Seine*, *de Caumont*, *de Jolimont*, et le comte *de Soultrait* qui remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont explique comment il est d'usage que la Société française tienne une ou plusieurs séances pendant la durée du Congrès scientifique de France; mais il espérait que M. Parker, d'Oxford, dont les communications ont si souvent intéressé la Société, se trouverait à cette réunion; il viendra avant la fin de la session, et l'on pourrait alors avoir une seconde séance. Au reste, le Conseil de la Société française doit délibérer sur une allocation de fonds pour l'église de St.-Désiré en Bourbonnais, allocation qui avait été réservée lors du Congrès archéologique de Moulins, faute de renseignements suffisants.

M. de Soultrait donne quelques détails sur l'église romane de St.-Désiré, remarquable par ses cinq absides, dont les deux intermédiaires sont à deux étages; les étages inférieurs servant de passage pour arriver à la crypte, les étages supérieurs ayant servi de trésors ou de chartriers, et communiquant avec l'abside principale par quelques marches. Il ajoute que plusieurs églises du canton d'Huriel, limitrophe du département de la Creuse, sont construites sur un plan à peu près analogue, mais que celle de St.-Désiré est le plus complet et le plus intéressant de ces monuments; il est donc bien à désirer qu'elle puisse être conservée, et il pense que l'allocation de 200 fr. qu'il demande, réunie à ce que la commune votera, servira utilement à consolider ce curieux édifice, en attendant une restauration complète.

M. le Président, qui se trouvait au Congrès archéologique de Moulins et qui a entendu la description fort détaillée de l'église de St.-Désiré, faite avec talent par le P. Desroziers, appuie vivement la demande de M. de Soultrait; la somme demandée est minime relativement à celle qui serait nécessaire pour arriver à une restauration, mais cette allocation sera une preuve de sympathie de la part de la Société française et elle témoignera de l'importance de l'église : elle servira donc à attirer sur ce monument l'attention de l'Administration qui pourra ensuite faire mieux.

La somme de 200 fr. est allouée à l'église de St.-Désiré.

M. de Caumont annonce qu'après la session du Congrès archéologique, il a visité Néris avec MM. Gaugain et Esmonnot, architecte du département de l'Allier, et qu'il a cru devoir allouer 100 fr. pour des fouilles à faire en ce lieu, où l'on a encore découvert, cet hiver, des bases de mur, des puits, des mosaïques et des peintures, et un grand appartement de 30 mètres de diamètre environ, dont on ne peut découvrir l'usage. L'orateur espère que ces fouilles seront continuées et dirigées avec soin.

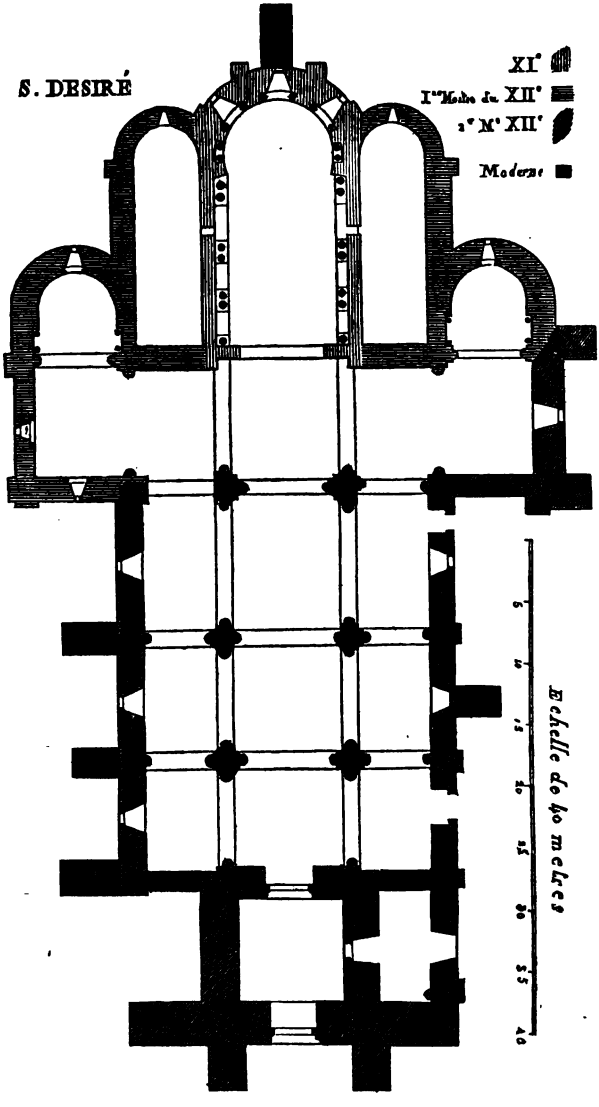

PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-DÉSIRÉ.

M. de Soultrait qui, de même que l'honorable M. Tudot, a l'honneur de représenter, au congrès de Dijon, la Société d'émulation de l'Allier, parle du zèle éclairé de cette compagnie pour les études archéologiques et des services importants qu'elle a déjà rendus à ce point de vue. Le bulletin de cette société est rempli d'articles fort intéressants pour le Bourbonnais. M. Protat qui, à Moulins, a pu apprécier la valeur et la bonne voie que suit la Société d'émulation de l'Allier, se plaît à en rendre témoignage et à appuyer ce qu'en a dit M. de Soultrait.

Revenant aux fouilles de Néris, M. de Caumont désire qu'il soit recommandé aux antiquaires du Bourbonnais, de recueillir avec soin tous les objets qui seront trouvés dans cette localité et d'en assurer la conservation et le classement.

Le savant Directeur de la Société française soumet ensuite à l'assemblée un dessin du fameux poisson de verre qui a été trouvé dans un tombeau près de Châlons et un autre dessin d'un bas-relief gallo-romain représentant un menuisier. Il doit ces deux dessins à M. J. de Fontenay, d'Autun.

M. de Caumont lit ensuite une lettre de M. Joseph de Fontenay qui regrette beaucoup de ne pouvoir partager les travaux de la Société française à Dijon; puis il dépose sur le bureau une note de M. Bulliot, extraite du grand travail lu par cet antiquaire au Congrès de Moulins sur les fortifications antiques.

M. Gosse, de Genève, d'après l'invitation de M. de Caumont, appelle l'attention de la Société sur un fait qui se présente dans les tombeaux attribués à l'ère romane primitive par le savant Directeur de la Société française : c'est la présence d'agrafes en bronze sur lesquelles est figuré un sujet fort intéressant, l'Adoration de la Croix, et cette adoration, suivant le mode égyptien : la plaque de l'agrafe est divisée en trois

compartiments, celui du milieu offre la croix et dans chacun des deux autres se trouve un homme ayant une main levée, le pouce appuyé sur les lèvres et les autres doigts étendus; ces hommes regardent la croix et tournent le dos à un sphynx, ou à une figure allégorique du même genre, gravée à chaque extrémité de l'agrafe.

Ce sujet, dit M. Gosse, semblerait montrer le prêtre d'un culte étranger abandonnant ses faux dieux pour embrasser le christianisme, et répondrait à l'idée exprimée par les lions buvant dans un vase, c'est-à-dire les peuples convertis venant participer aux repas de la Sainte Table.

Le style arabe de l'ornementation de quelques-unes des agrafes trouvées par lui dans les tombeaux de cette époque, l'avait frappé, et il fut amené à rechercher quel pouvait être ce peuple à tendances arabes qui aurait séjourné dans la Suisse et dans la Savoie; il découvrit que les Sarrazins avaient fait des invasions dans ces pays du Ve. au Xe. siècle. Il mentionne, en passant, que des populations d'origine sarrazine se sont établies et existent encore dans les basses montagnes, entre Annecy, Montméliais, Albertville et Chambéry.

L'Assemblée examine avec le plus vif intérêt les planches qui accompagnent le curieux travail publié par M. Gosse, sur des sépultures antiques des environs de Genève.

M. de Soultrait soumet à l'Assemblée de magnifiques dessins archéologiques, d'un artiste déjà connu par de belles compositions exposées en 1852 et 1853, de M. Perret, de Mâcon. L'un de ces dessins représente le curieux autel roman de l'église d'Avenas, près de Ceaujeu, autel qui a été souvent reproduit, mais toujours d'une manière peu exacte, dans les ouvrages d'archéologie.

L'Assemblée donne les plus grands éloges au beau talent de M. Perret.

Sur la proposition de M. de Caumont, M. Paul Huot,

membre de la Société française, procureur impérial à Ussel est nommé inspecteur des monuments du département de la Corrèze.

M. de Soultrait répète le vœu déjà émis par lui lors d'un précédent Congrès, de voir les inspecteurs de la Société française envoyer chaque année au Congrès archéologique un court rapport sur les monuments de l'un des cantons de leur département.

Cette proposition est appuyée par M. de Caumont et par l'Assemblée.

M. de Jolimont appelle l'attention de la Société sur les peintures murales de St.-Georges de Châtillon-sur-Seine. M. de Caumont dit que la Société de l'Aube a promis de publier une monographie complète de cette église qui, au reste, dit M. Protat, a été décrite dans un ouvrage de M. Mignard, sur les monuments du Châtillonnais.

M. le marquis de Saint-Seine parle aussi d'un travail complet sur l'église Notre-Dame de Dijon, qu'il serait facile de publier d'après les belles études de M. Lassus.

M. de Soultrait a visité l'année dernière l'ancienne église abbatiale de Bellaigne, sur la limite du Bourbonnais et de La Marche; il promet de donner à la Société une notice sur cette belle église romane qui, depuis long-temps, ne sert plus au culte, mais qui est conservée avec beaucoup de soin, par son propriétaire actuel; on y voit encore les statues tombales, du XIIIe. siècle, d'un membre de la famille des sires de Bourbon et de sa femme.

M. de Caumont demande si l'on pourrait faire mouler les débris gallo-romains trouvés dans les murs de Dijon; ces moulages pourraient servir à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or pour faire des échanges avec d'autres sociétés. Il revient sur l'importance de ce système d'échanges qui est pratiqué en Allemagne.

M. Garnier répond que ces moulages pourront fort bien se faire.

M. Gosse entretient l'Assemblée d'un nouveau procédé de moulage d'objets antiques, au moyen de feuilles de cuivre que l'on peut facilement colorer par des acides. L'Assemblée reconnaît la grande utilité de ce procédé; malheureusement les feuilles de cuivre dont l'usage est recommandé ne se préparent qu'en Russie d'où, pour le moment, il est difficile de les faire venir.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

Cte. DE SOULTRAIT.

Séance du 14 août 1854.

(Présidence de M. FRANTIN.)

La séance est ouverte à 8 heures.

Siégent au bureau, MM. *Parker*, d'Oxford; *de Caumont;* le comte *de Vesvrotte; de La Chadenède;* M. *Canat* et le comte *Georges de Soultrait*, secrétaire.

M. de Soultrait donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Parker donne lecture de la note suivante :

Vous m'avez trop flatté, Messieurs, en donnant une certaine importance aux questions archéologiques que je vous ai proposées à Paris dans le mois de mars (1). Vous savez qu'elles étaient écrites à la hâte, dans la matinée même de la séance et sans un seul livre à consulter, et à la fin de la séance le

(1) Voir le compte-rendu de la séance tenue à Paris en mars 1854, p. 337 du présent volume du *Bulletin*.

temps m'a manqué pour répondre aux membres distingués qui m'ont fait l'honneur de m'écouter.

Je demande la permission d'offrir maintenant quelques explications et quelques modifications de mes vues, et de répondre à quelques objections.

Je n'ai jamais été à Rome et il est bien possible que j'aie été mal informé ou que je me sois trompé dans l'idée que l'architecture s'y était réfugiée pendant les temps barbares. Le peu que j'ai observé dans le nord de l'Italie ne m'a pas confirmé dans cette vue, et l'opinion importante de M. Victor Petit, homme savant et artiste habile en même temps, qui a étudié avec soin, les restes des Xe. et XIe. siècles, qui existent à Rome, me semble presque décisive contre moi. Mais alors d'après ce que j'ai observé, je pense que c'est principalement dans le midi de la France, que l'art s'est réfugié à cette époque. Les colonies romaines y ont été de la plus grande importance : ce qu'attestent et les monuments qui y existent encore, et la longue durée des coutumes romaines dans ces provinces. Les monuments du XIe. siècle dans le Midi sont beaucoup en avance au point de vue de l'art et spécialement de la sculpture, sur les autres provinces de France.

L'objection de M. Paul Durand sur l'usage du ciseau ne me semble pas avoir la même force. Je reconnais très-bien que le ciseau a été employé par les Romains, les Grecs, les Egyptiens et même les Assyriens, mais il n'est pas connu aujourd'hui des Esquimaux ou des Iroquois et les peuples Barbares qui ont parcouru et détruit l'empire romain étaient presque aussi ignorants qu'eux. Les arts ont été entièrement perdus dans les pays qu'ils ont vaincus, même l'art de travailler la pierre-franche. La sculpture étant un des moins nécessaires des arts, a dû être très-long-temps à recouvrer sa place. Une école admirable de sculpture a été formée dans le midi de la France dans le XIe. siècle, et il est difficile de distinguer ses ouvrages d'imitation des ouvrages antiques.

Les sculpteurs formés dans cette école excellente ont voyagé loin et ont formé des maîtres dans les autres pays et les autres parties de la France. Mais je le répète, les sculpteurs étaient très-rares dans le Nord avant le milieu du XIIe. siècle (on a ordinairement attribué les chapiteaux historiés qu'on trouve dans le Nord, à une époque trop reculée). Je pense encore avoir en quelque sorte tracé les lignes du progrès de l'art du Midi vers le Nord à la fin du XIe. siècle et au commencement du XIIe., et son retour avec le style gothique cent ans après. Quant à l'influence byzantine, je suis entièrement d'accord avec M. Paul Durand que les grandes figures qui se trouvent aux porches des églises dans une grande partie de la France, sont d'une origine grecque ou plutôt byzantine, mais ils sont de la fin du XIIe. ou du commencement du XIIIe. siècle et ne se trouvent presque pas en Normandie ni en Angleterre.

M. Ramé a pensé que le texte de Gervais de Cantorbéry ne renferme qu'une métaphore (1), mais qu'il lise l'original, et il verra que c'est une simple narration des faits et une description très-exacte des choses qu'il avait sous les yeux au moment où il écrivait; et de plus le monument qu'il a si bien décrit pendant sa construction, existe encore, on peut comparer les descriptions de Gervais avec les pierres elles-mêmes (ce que j'ai fait). On peut voir les lignes des joints où l'ouvrage de chaque année a été interrompu par l'hiver. On peut mettre une date exacte sur chaque pierre de ce grand édifice. Et ce qui le rend plus important, c'est que la reconstruction décrite par Gervais avait lieu au moment de la transition, quand le style roman a été remplacé par le style gothique. L'ouvrage a été commencé en 1175 et terminé en 1184 : dans les deux premières années, tous les détails sont romans, dans la dernière ils sont presque tout-à-fait ogivaux. L'ouvrage a été commencé par Guillaume de Sens et a été

(1) Voir la page 350 du présent volume du *Bulletin monumental.*

fini par Guillaume l'Anglais, qui a succédé, en 1178, après que le premier Guillaume fut tombé d'un échaffaudage et se fut presque tué.

Les mots exacts de Gervais sur le ciseau sont :

« Ibi arcus et cætera omnia plana utpote sculpta *secure* « et non scisello, hic in omnibus fere sculptura idonea..... »

Les mots ne pouvaient pas être plus précis.

Quelques lignes après nous lisons :

« Ibi cœlum ligneum egregia pictura decoratum, hic « fornix ex lapide et tosa levi decenter composita est. (1) »

Les archéologues savent bien que les voûtes sur les grands espaces au centre des églises n'ont été construites qu'après le milieu du XIIe. siècle, et l'exactitude de Gervais sur ce point peut les assurer qu'il est aussi exact sur tous les autres.

Quand j'ai parlé à votre séance du mois de mars, j'ai oublié une autre preuve qu'on ne faisait pas *ordinairement* usage du ciseau avant l'époque que j'ai indiquée. Dans les vitraux de Bourges, on voit la représentation d'un maçon qui travaille à

des moulures romanes, et il n'a pas de ciseau, il se sert d'une hachette seulement, le peu de profondeur que nous trouvons dans tous les ornements du style roman primitif; et la gros-

(1) Gervasius Dorobor. de combustione et reparatione Dorobonensis ecclesiæ. Col. 1302, apud Historiæ Anglicanæ scriptores, decim. folio. Londin. 1652.

sièreté du travail sont une autre preuve qu'ils n'étaient pas travaillés avec le ciseau.

Revenant un moment à Cantorbéry, il me semble que l'histoire de cette église est moins connue des archéologues français qu'elle ne devrait être. Je ne pense pas qu'il existe aucun autre édifice de la même importance dont nous ayons une histoire contemporaine si exacte. C'était l'église métropolitaine de l'Angleterre; il est certain que les meilleurs ouvriers qu'on pouvait se procurer y furent employés, et que le chœur glorieux de Conrad, fini vers 1130, faisait l'admiration de son époque. C'est dans ce chœur glorieux précisément que nous avons la preuve certaine que le ciseau n'était pas employé. Les murs et les arcatures existent encore avec quelques altérations et réparations après le grand incendie, et la différence du travail est bien évidente. La gravure que

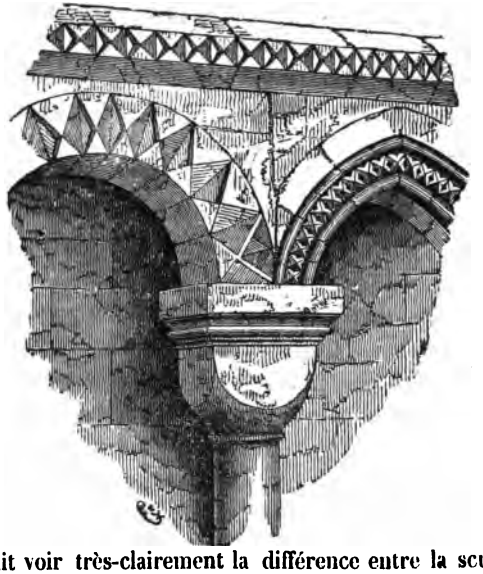

voici fait voir très-clairement la différence entre la sculpture avec le ciseau et le travail avec la hachette.

Plus on examinera la chose, plus on appréciera l'importance de cette différence dans le travail pour distinguer les monuments du style roman primitif, du style secondaire.

Si MM. les membres de la Société française sont d'accord avec moi ou non, j'espère qu'ils ne manqueront pas de préparer des listes des monuments datés de chaque province de la France, afin qu'une comparaison de leurs caractères nous permette de décider ces questions intéressantes.

Plusieurs archéologues anglais pensent que c'est à Cantorbéry que le style ogival a commencé à l'époque exacte où Gervais a si bien décrit le progrès de l'ouvrage d'un an à un autre. Cette opinion est probablement une erreur, mais jusqu'à présent nous manquons de preuves contraires. Je demande une histoire contemporaine prouvant l'existence d'un monument gothique, avant 1175. On n'a pas examiné la question avec assez de soin à l'aide des documents.

Je profite de cette occasion pour répondre à une question que M. de Caumont m'a adressée, il y a quelques années, dans le *Bulletin* (1): il m'a demandé si je trouvais la même différence entre le nord et le midi de l'Angleterre, dans le style roman, que celle qui existe en France entre le roman du Nord et celui du Midi. J'ai hésité à répondre, parce qu'alors je n'avais pas visité le midi de la France, mais à présent je réponds décidément *non*. Il y a de petites différences provinciales, mais le style roman en Angleterre est tout-à-fait Normand. Il y a beaucoup plus d'affinité entre le style anglais et le style normand qu'entre le style roman de la Normandie et celui des provinces situées au sud de la Loire.

Nous avons vu que, dans les dernières années de la reconstruction de Cantorbéry, le style était devenu tout-à-fait ogival même dans les moulures et autres détails, quoique dans le ca-

(1) Tome XV, page 515.

ractère général il restât encore quelque chose de roman. Vingt ans après nous avons la cathédrale magnifique de Lincoln où presque toute trace de style roman a disparu, elle est d'un gothique pur dans tous les détails, de cette première phase du gothique que nous appelons le style en lancettes. Cette cathédrale a été commencée par Hugues de Bourgogne, en l'an 1190 et il est mort en 1200 ayant fini le chœur seulement. Le caractère en est tout-à-fait semblable à celui de Notre-Dame de Dijon, la ressemblance est si frappante qu'on ne peut pas douter ou que les deux églises soient l'œuvre du même architecte, ou que l'une soit imitée de l'autre. Avant de venir dans la Bourgogne, et même à mon premier voyage, j'ai pensé que notre style anglais en lancettes nous est venu de la Bourgogne. Mais en examinant la chose avec plus de soin et avec les meilleures histoires que j'ai pu me procurer pour trouver les dates précises des monuments bourguignons, je me suis convaincu qu'ils sont postérieurs aux exemples anglais, Notre-Dame de Dijon ayant été finie en 1229 et la cathédrale d'Auxerre bâtie entre 1215 et 1230.

M. Frantin s'élève contre la prétention de M. Parker de faire naître l'architecture ogivale en Angleterre; il cite à l'appui de sa réfutation un historien anglais, Guillaume de Malmesbury qui dit positivement que ses compatriotes ont reçu leurs principes d'architecture des Normands.

M. Canat montre de beaux dessins d'un ouvrage sur la chape de saint Louis, évêque, conservée à St.-Maximin, ouvrage que M. Rostan va publier. Ces dessins ont été exécutés à Châlons-sur-Saône.

Le même membre donne lecture d'un mémoire très-intéressant sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne.

L'Assemblée remercie vivement M. Canat. Son travail sera publié dans le *Bulletin monumental.*

M. Gosse entretient de nouveau l'Assemblée de découvertes faites en Suisse. Quelques antiquaires ont entrepris de fouiller les bords des lacs de ce pays; on a trouvé, dans celui de Zurich, des rangs de forts pilotis qui devaient porter des habitations, et dessous, quelques anneaux de bronze, des poteries, des haches et des pointes de flèche en silex; les lacs de Neufchâtel et de Genève présentent des pilotis analogues. M. Gosse promet de tenir la Société au courant des découvertes qui seront faites dans son pays.

M. de Soultrait, qui a passé une partie de l'hiver en Italie, chargé par le Gouvernement d'une mission historique et archéologique, dit quelques mots du mouvement archéologique dans les divers états qu'il a parcourus. L'architecture gothique est toujours peu en faveur à Naples et à Rome; la seule église ogivale de Rome, l'église des Dominicains de *Santa-Maria-supra-la-Minerva*, vient de subir une restauration qui lui ôte toute son apparence gothique; en revanche l'on vient de restaurer avec goût, dans le style du XIIIe. siècle, la belle église de *San Francesco*, de Bologne.

L'orateur cite, comme s'occupant avec beaucoup de goût et de savoir d'architecture gothique, M. le commandeur Lopez, directeur du musée de Parme, membre étranger de l'institut des provinces, M. le chevalier Scipion Volpicella, de Naples; il a été à même d'apprécier le profond savoir et la parfaite obligeance de ces Messieurs. M. Lopez fait partie de la Société française; il propose d'admettre au nombre des membres étrangers, M. Volpicella, ce qui est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Cte. DE SOULTRAIT.

NOTICE

SUR LA

COMMUNE DE BRÉTOT OU BRESTOT,

CANTON DE MONTFORT

(Extrait des Recherches historiques et monumentales sur les églises de l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure);

Par Mme. PHILIPPE-LEMAITRE,

Membre de la Société française.

Brétot est limitrophe d'Appeville, au nord.

Au XIe. siècle, on écrivait Breitot; la charte d'Onfroy de Vieilles en faveur de l'abbaye des dames de Préaux, charte dont il va bientôt être question, en fait foi.

Dans le *Regestrum visitationum* d'Eudes Rigauld, on lit : Breetot.

M. Canel donne l'étymologie suivante au nom de Brétot : *braia*, boue, et *toft*, dérivé de *tofta*, masure (1). Nous n'ajouterons rien à cette interprétation, n'en connaissant pas de meilleure. Elle se rapporte d'ailleurs à celle du nom de *brai*, qui, suivant D. T. Duplessis, signifie *boue*, en langage celtique (2). Le même Duplessis dit encore que quelques

(1) *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 301.
(2) *Description de la Haute-Normandie*, t. Ier., p. 53.

titres anciens portent *Braietot* (1). Braitot ou plutôt Braitoft est aussi le nom d'un village d'Angleterre, cité par le *Monasticon anglicanum*, dans les passages suivants. Il s'agit de donations faites au monastère de Bardnei, dans le comté de Lincoln.

« Gilbert de Gand et Alix de Montfort (2), sa femme, ont « été les restaurateurs de ce monastère. »

Au même monastère ont été aussi donnés :

« Toute la dîme du domaine de Simon, fils de Guil- « laume, à Braitoft, et dix acres de pré situées dans le terri- « toire de Friseby, par Gautier de Braitoft. »

Ces documents ne nous ont pas paru devoir être insignifiants pour l'histoire de Brétot, car nous pensons, avec M. l'abbé Carême, qu'il ne serait pas impossible, qu'au nombre des vassaux conduits par le comte de Montfort-sur-Risle (le père d'Alix), Hugues II, à la conquête de l'Angleterre, il se fût trouvé un personnage de Brétot en Roumois, lequel aurait donné le nom de sa terre natale au domaine à lui échu dans le royaume conquis par le duc Guillaume, et que le Gautier de Braitoft, (3) nommé dans le *Monasticon anglicanum* eût été de sa descendance. « Quoi qu'il en soit, ce nom de Braitoft, se retrouvant par delà la mer, à côté de ceux de Montfort et de Gand, est toujours un fait singulier qu'il n'était pas inutile de noter ici. »

L'église de Brétot, quoique petite, est fort intéressante ;

(1) *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 476.

(2) Issue du second mariage de Hugues II, comte de Montfort-sur-Risle, avec la fille de Richard de Beaufou. Hugues III et Robert de Montfort, fils de Hugues II, étant morts sans postérité, Alix, leur sœur, devint héritière du comté de Montfort, dont elle porta le titre à son mari, Gilbert de Gand.

(3) L'orthographe du mot Braitoft n'a pas subi en Angleterre la même altération qu'en Normandie, où l'on écrit Brétot ou Brestot.

elle appartient à la fois à l'ère romane secondaire et au style de transition (1), sans parler des reprises postérieures (2). On retrouve quelques traces de l'architecture du XIe. siècle dans la muraille nord, qui, sans contredit, est la partie la plus ancienne de l'édifice; on y remarque particulièrement une fenêtre de la plus petite dimension, qui doit être une des premières que l'on ait percées de ce côté; cette fenêtre est actuellement bouchée. Du même côté, sont trois autres fenêtres cintrées, ayant à l'extérieur de 60 à 70 centimètres de hauteur sur une largeur d'environ 12 ou 15. Ces étroites ouvertures sont pratiquées dans une sorte de baie cintrée, remplie en pierre recouverte d'un enduit blanchâtre; aucun ornement ne se voit à son archivolte.

Le chœur, dont les murailles présentent un faux aplomb, a peu d'élévation; il est voûté en pierre et se compose de deux travées séparées par un arceau ogival droit, orné de moulures. En outre de cet arceau, la voûte qui est ogivale, est soutenue par huit arcs, quatre par travée; ces arcs sont cintrés et croisés diagonalement. L'un d'eux est monocylindrique très-saillant et d'une grosseur énorme, comparativement à celle des sept autres qui sont creusés profondément dans leur milieu, ce qui les fait ressembler à deux tores accolés. Une petite rosace d'un goût moderne marque le point d'intersection des quatre arceaux de la travée voisine de la nef; à celui des quatre autres est un écusson de forme antique dont les pièces ont malheureusement été grattées. Tous

(1) « Les monuments de transition sont ceux qui, tout en appartenant au style roman, offrent pourtant quelques-uns des caractères du style ogival. » (M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, t. Ier., p. 170.)

(2) Expression employée par M. de Caumont, pour exprimer d'un seul coup les additions, restaurations et remaniements subis par les églises, dans les siècles postérieurs à leur fondation.

ces arceaux viennent s'appuyer sur six faisceaux de demi-colonnes et colonnettes taillées dans des massifs de pierre, ainsi que l'on commença à faire les piliers à la fin du XIe. siècle et surtout dans le XIIe. Les bases des colonnes offrent un tore épanoui, surmonté d'un anneau: le piédestal est carré et peut avoir 30 c. d'élévation. Les tailloirs, sur lesquels reposent les arceaux, sont carrés; ils surmontent des corbeilles curieusement décorées. Entr'autres sculptures, on y remarque des cornets à bords perlés, emboîtés les uns dans les autres, des têtes renversées, la barbe en l'air, puis des chapiteaux godronnés, de belles feuilles largement découpées; bref, on y retrouve toute l'ornementation du XIIe. siècle, dans ce qu'elle pouvait avoir de bizarre et de coquet à la fois (1).

L'arc triomphal, taillé en arête, est à plein-cintre; chacune des retombées de cet arc, que surmonte un tore ou boudin descendant jusqu'au sol, s'appuie sur un petit tailloir à cinq pans couronnant une demi-colonne ornée de deux petits anneaux assez distancés l'un de l'autre, quoique placés sous le tailloir. Des arcatures ogivales, atteignant le plafond et reposant sur les piliers qui supportent les arceaux, décorent tout le pourtour du chœur, autour duquel règne aussi, à la hauteur de la base des fenêtres, une large cymaise en pierre, autrefois peinte en rouge.

Une crédence à cintre trilobé se voit près de l'autel, dans le mur méridional; son cintre est taillé à arête vive.

Il y a au chœur trois fenêtres, deux au nord, une au midi. Cette dernière, accompagnée de deux colonnettes à chapiteaux sculptés, doit appartenir à la seconde moitié du XIIIe.

(1) Ces chapiteaux, qui étaient depuis long-temps dans un bien mauvais état, ont été refaits par les soins de M. Blais, curé actuel de Brétot, et membre de la Société française pour la conservation des monuments.

siècle ; celle qui lui fait face peut être de la fin du XIIe. ; un tore est son seul ornement. Sa voisine est à peu près de la même époque. Quant aux petites dents de scie qui l'entourent, elles ont été faites bien après son ouverture.

Derrière un vieux lambris qui masquait les murailles du chœur, et que M. Blais a eu l'heureuse pensée de faire disparaître, il a été trouvé des fragments d'un enduit en plâtre peint; deux d'entr'eux portaient des parallélogrammes formés par des lignes brunâtres; au centre de l'un on lisait :

SANCTI ERUNT DEO.

Leu, 21.

Le second ne contenait que ce seul mot :

SACERDOTES (1).

A droite de la porte de la sacristie, sous une statue de saint Pierre, se voyaient aussi les traces d'un écusson peint sur l'enduit de la muraille; il était en forme de cartouche. Des restes de peinture rougeâtre existaient également sur les colonnes des piliers et sur leurs chapiteaux. Derrière l'autel, il existe encore des lignes de couleur verte, jaune et rouge, disposées en appareil figurant de la pierre.

Les stalles n'ont rien de remarquable.

Le contre-rétable du maître-autel est en bois, et très-richement orné. Deux colonnes détachées, torses, et autour desquelles s'enroulent des ceps de vigne chargés de grappes et de feuilles d'or, soutiennent des décorations carrées et surmontées d'un vase et de deux anges étincelants de dorure.

(1) M. Blais a recueilli ces fragments d'enduit, dont les caractères sont de la fin du XVIIe. siècle ou au commencement du XVIIIe. Il a aussi relevé quelques mots latins, en lettres onciales du Xe. siècle, écrits au crayon sur le mur du nord, sous le lambris.

Plusieurs statuettes et colonnettes dorées accompagnent le tabernacle au-dessus duquel on voit au centre d'une auréole ovale, à fond blanc, dont le bord est une guirlande de feuilles d'or, une statue de la Sainte-Vierge, assise, avec l'Enfant Jésus sur son bras droit. Cette représentation de la Mère de Dieu, sur un autel majeur, a fait supposer que ce contre-rétable avait été donné par une abbesse du monastère des dames de Préaux, près Pont-Audemer (1). Si l'on ajoute à cette supposition qui, du reste, n'a rien d'invraisemblable (2), que M. Blais a trouvé dans un vieux rituel, à Brétot, une note écrite de la main de François Péricard, évêque d'Evreux (3), portant que le . . . . . 1646, il avait consacré l'autel dont il s'agit (4), on aura presque la preuve que le don du contre-rétable était dû à la munificence de Marie de La Fontaine, qui gouverna l'abbaye de Préaux depuis 1633 jusqu'en 1654 (5).

Le plafond de la nef de l'église de Brétot est voûté en palet. Six poutres transversales sur chacune desquelles est verticalement placée une pièce de bois destinée à soutenir le plafond, l'enlaidissent. Les trois fenêtres percées dans la muraille nord,

(1) On verra bientôt que les abbesses du monastère de St.-Léger-de-Préaux présentaient à la cure de Brétot.

(2) Dont nous tenons la communication de M. Blais.

(3) Mort en juillet 1646.

(4) Il fallait que ce fût par délégation de l'archevêque de Rouen, Brétot étant du diocèse de ce nom. C'était alors François de Harlay, premier du nom, qui occupait ce siége où il était monté en 1614. Affligé de plusieurs infirmités et d'un âge avancé, il fut obligé de se reposer des soins de son diocèse sur son neveu, François de Harlay, deuxième du nom, qui lui succéda après sa mort, arrivée en 1654.

(5) Elle était, dit le P. Dumontier, de l'illustre maison d'Esche. Sa sœur Antoinette lui succéda, mais elle ne porta la crosse que deux ans, étant morte d'hydropisie, en 1656, 25 juillet.

et dont nous avons décrit l'extérieur, sont à l'intérieur légèrement ogivales. Celles de la muraille méridionale, au nombre de quatre, sont beaucoup plus modernes. Ces fenêtres, comme celles du chœur et de la sacristie, sont vitrées en verre blanc monté en plomb; ces vitrages affectent divers jolis dessins (1).

La nef a beaucoup plus d'élévation que le chœur, aussi reste-t-il une sorte de haut tympan au-dessus de l'arc triomphal.

Le portail qui ouvre à l'ouest sur un curieux porche du XVIe. siècle, a été reconstruit au XVe. Quant aux chapiteaux des colonnettes qui soutiennent les retombées de son ogive et de ses moulures, ils nous ont paru indiquer l'approche du XIVe. siècle, cette époque « où le galbe des végétaux a quelque chose de recherché qui s'éloigne déjà de la naïvété des formes végétales du XIIIe. siècle. » (M. de Caumont, *Abécédaire d'arch.*, t. Ier. p. 305.) Les feuillages de ces jolis chapiteaux, les tailloirs et les bases des colonnettes sont dans un bien mauvais état.

Au-dessus de ce portail, en dedans du porche, est une statue gothique de saint Jean l'évangéliste. Le saint apôtre tient dans sa main gauche un vase d'où s'échappe un reptile (2). Une grande fenêtre du XIVe. siècle, et qui a été remplie en maçonnerie dans le XVIIIe., surmonte le portail.

La nef, un peu plus large que le chœur, est, par rapport à ce dernier, rejetée légèrement du côté du nord. Elle se termine dans le haut par des murs droits contre lesquels sont

(1) M. Blais nous a communiqué, au sujet de ces dessins, diverses observations que, sans doute, il publiera dans le travail qu'il prépare sur Brétot.

(2) Tout le monde connaît la légende du breuvage empoisonné présenté à saint Jean par Aristodème. Voir à ce sujet la *Vie des Saints*, par Ribadeneira.

deux autels en bois, dont la décoration est du XVIIIe. siècle. L'un de ces autels est dédié à saint Nicolas. On lit à son sujet dans le 2e volume de la *Description de la Haute-Normandie*, par D. T. Duplessis, p. 476, qu'une chapelle sous le nom de St.-Nicolas, à la présentation du fief de la Houssaie, était fondée dans l'église paroissiale de Brétot, à l'autel de St.-Nicolas. Ses fondateurs étaient Geoffroi de la Houssaie, chanoine de l'église de Rouen, et Denys, Richard, Jean, Jacques et Guillaume, tous du nom de la Houssaie. L'archevêque de Rouen ratifia la fondation le 13 juin 1526.

Le second autel est sous l'invocation de saint Joseph. Sur le lambris qui l'avoisine sont sculptés les différents instruments de la passion du Sauveur, depuis la corde, la colonne, les fouets, etc., jusqu'à la main qui donna le soufflet, et jusqu'aux crachats jetés à la face de Notre Seigneur.

Près de cet autel est une petite porte communiquant avec l'intérieur tout roman de la tour du clocher. On y accédait autrefois par une porte ouvrant dans le chœur et qui a été bouchée.

Il n'y a point d'escalier dans la tour, on parvient à la cloche au moyen d'une échelle; voici l'inscription de cette cloche :

A la gloire de Dieu sous l'invocation de la S^e.-
Vierge l'an de J. C. 1812 j'ai été bénite et nommée Marie
Henriette Christiane par M. Anne Louis Christian
de Montmorency et dame Marie Henriette de
Bec-de Lièvre-Cany son épouse M. J. B. L^s. Mignot
maire MM. Pierre L^s. P. Mignot Laurent J^n. B^te.
Quemin P. Jacques Léger Godin trésoriers. En 1840
j'ai été refondue augmentée et bénite par M.
Aubé curé doyen de Montfort en présence de M.
Frédéric Casimir Homo d^t. la C^e. de Brétot et
nommée Marie Henriette Emmanuel par M.
Emmanuel de Cossé comte de Brissac et dame
Marie Henriette de Montmorency Tancarville

son épouse étant membres du conseil de fabrique
MM. F. Duval maire J. B. Mignot président
R. Morisse T^re^. Denis Tousé sécret^re^. Laurent
Cécile Mignot J. B. Morisse marguilliers Je
Pésais.....et je pèse 1818.

On voit dans la nef un confessionnal du XVIIIe. siècle dont les sculptures sont assez remarquables.

Une Trinité en bois est placée contre la muraille nord, entre la chaire et l'autel de St.-Nicolas. On lui donne à Brétot le nom de St.-Sauveur.

Le chœur se termine à son extérieur par un chevet droit appuyé de deux contreforts à plusieurs saillies et qui supportent, à leur extrémité supérieure, une cymaise soutenue par des modillons représentant des figures grimaçantes. Au milieu de ce chevet, au-dessous de la cymaise et entre les deux contreforts, est une charmante fenêtre romane cintrée, à double archivolte dont l'une offre un zigzag, et l'autre des frettes crénelées. L'archivolte supérieure se continue en cymaise ornée de dents de scie de chaque côté, jusqu'aux contreforts. La fenêtre est accompagnée d'un gros zigzag remplaçant les colonnettes; il est surmonté de quelques moulures servant de chapiteau, et terminé de même à ses bases. Le vitrage de cette fenêtre est en verre blanc, monté en petit plomb; mais elle ne donne pas de jour dans le chœur, étant masquée à l'intérieur par le contre-retable du maître-autel.

Au-dessous de cette délicieuse fenêtre, et à gauche de l'observateur, est une tablette de marbre noir incrustée dans la muraille; on y voit gravé un bel ostensoir surmonté d'une croix et portant à son centre le monogramme du saint nom de Jésus. En regard, au haut de la tablette, on lit:

LOUÉ SOIT LE TRÈS S^t^.-SACREMENT DE L'AUTEL.

Devant le St.-Sacrement, un prêtre, la tête inclinée, les

mains jointes, est agenouillé sur un prie-Dieu sculpté. L'inscription suivante se voit au-dessous de lui, à l'angle de la tablette :

CY GIST MESSIRE LOUIS ROBERT MIGNOT PERE
TITULAIRE DE LA CHAPELLE DE S^t.-NICOLAS DE BRESTOT
DÉCÉDÉ LE 13 DE 9bre 1716. PRIEZ DIEU POUR LUI.

Cette épitaphe indique que les cendres de messire (1) Louis-Robert Mignot reposent au pied de cette muraille. D'autres membres de la famille de MM. Mignot sont aussi inhumés en ce lieu ; sur la tombe de l'un d'eux, est une longue et large pierre plate, assez ancienne, une grande croix latine est sculptée en relief à sa surface.

Il n'est pas d'usage à Brétot de suivre les rangs pour les sépultures; chaque famille a dans le cimetière sa portion de terrain, où elle fait inhumer les siens, et c'est une coutume aussi louable que touchante.

Le cimetière de Brétot renferme plusieurs tombes anciennes.

L'archivolte de la fenêtre septentrionale du chœur est garnie de dents de scie et se prolonge de droite et de gauche en cymaise. Au-dessous d'elle, mais vers la droite (celle de l'observateur), se trouve la baie bouchée d'une ancienne porte excessivement basse, dont l'arcade en talon, qui n'a ni tores, ni voussures, annonce l'époque du XVIe. siècle. Il est vraisemblable que c'était là la porte patronale, c'est-à-dire celle par où entraient les présentateurs à la cure, et les seigneurs de la paroisse, qui seuls avaient droit à une place dans le chœur. Nous ferons observer que le peu d'élévation de cette porte semble indiquer que le sol de l'édifice a été exhaussé, et qu'il fallait autrefois descendre quelques marches pour entrer dans l'église.

(1) On donnait jadis aux ecclésiastiques le titre de *messire*.

Au-dessus de cette porte règne une large cymaise, sous laquelle est un gros modillon représentant un visage humain grimaçant et barbu.

La fenêtre sud du chœur ne diffère de celle du nord, que par les colonnettes qui l'accompagnent; du reste, elle est aussi ogivale, garnie d'une archivolte à dents de scie, et paraît appartenir à la seconde moitié du XIIIe. siècle.

La tour, fort remarquable, est accolée au chœur et à la nef, au midi; sa forme est carrée; elle est soutenue par neuf contreforts et se compose de deux étages en pierre, s'élevant au-dessus d'un rez-de-chaussée construit en silex, dans la maçonnerie duquel existent des vestiges d'*opus spicatum*. On remarque, dans un contrefort occupant le milieu de la façade sud de cette tour, une curieuse petite fenêtre cintrée sur l'archivolte de laquelle se voient des dents de scie et autres jolis dessins. Cette fenêtre, par sa position dans un contrefort, est un des détails les plus remarquables de l'église de Brétot.

Le premier étage de la tour offre, sur chacune de ses faces, cinq profondes arcatures cintrées, sans ornement. Chaque face du second étage présente deux fenêtres aussi cintrées, accompagnées de colonnettes romanes. Des bourrelets en pierre forment les angles de ces deux étages.

Une délicieuse porte du XIIe. siècle, garnie de plusieurs rangs de zigzags, feuillages et dents de scie, séparés les uns des autres par de jolies moulures, donnait jadis accès dans la tour à son point de jonction avec la muraille méridionale du chœur; mais un contrefort élevé au XIVe. ou au XVe. siècle, à ce même point de jonction, a masqué la moitié de cette charmante porte, qui s'est trouvée ainsi supprimée.

Entr'autres détails intéressants de la tour de Brétot, on doit signaler de singuliers caractères ou dessins tracés sur pierre, dans le mur oriental de cette tour, au-dessous de la

corniche qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage, puis quelques rangs de petites pierres, disposées en appareil réticulé de chaque côté du contrefort où existe la curieuse petite fenêtre que nous avons mentionnée ci-dessus.

Un très-beau cadran, placé contre le dernier contrefort du bas de la nef, au midi, mérite aussi d'être cité. Il porte les millésimes de 1697 et de 1760; M. l'abbé Blais l'a fait réparer et nettoyer vers 1852.

La sacristie, qui est accolée à la muraille nord du chœur, n'est pas non plus sans offrir quelque intérêt. Son plafond est une voûte cintrée, formée par des cerceaux et des palets peints. Sous sa petite frise, règne, d'un côté, une sculpture en bois, représentant un cep de vigne à feuilles et tiges détachées; de l'autre côté, en face de ce cep, on lit les passages que voici :

« Omnia honeste et secundum ordinem fiant. 1. Cor., 14. »

« Vt omnibus honorificetur Deus. 1. Petr., 4. »

Il y a dans la sacristie cinq statues en pierre : ce sont celles de sainte Catherine; de sainte Barbe (cette dernière reconnaissable à son costume oriental); de saint Roch (1); de sainte Anne, enseignant à lire à la Sainte Vierge, et d'un autre saint en costume monacal, aux pieds duquel est un enfant prosterné. Les deux premières statues nous ont paru pouvoir appartenir au XIVe. siècle, sinon à la fin du XIIIe.; on y reconnaît déjà un certain progrès dans la statuaire (2) à cause de l'expression, ou si l'on veut, du mouvement qui

(1) M. l'abbé Blais a cru que c'était un saint Rémi, mais M. l'abbé Carême pense que c'est au contraire un saint Roch.

(2) Surtout en comparant la sainte Barbe de Brétot à celle qui est dans l'église d'Illeville. Le costume de celle-ci est plus orné que celui de la première, mais ses traits, grossièrement formés et empreints de raideur et d'immobilité, indiquent une date plus reculée, ou un artiste dépourvu de goût, qui ne s'est attaché qu'au fini des vêtements.

commence à se faire remarquer dans leurs physionomies et leurs poses. Les trois dernières statues sont d'une époque postérieure aux deux autres.

Ces statues ont été déposées dans la sacristie, par M. Blais, qui a l'intention de les faire restaurer, pour les placer dans son église. On y distingue des traces de peinture rouge. Elles proviennent d'une ancienne chapelle du titre de St.-Sauveur, qui a existé dans le cimetière de Brétot. Cette chapelle était placée parallèlement à l'église paroissiale entre le nord et l'est. Sans être vaste, elle se composait d'un chœur et d'une nef, séparés par un mur droit, percé d'une baie que fermait une porte à deux venteaux. Elle fut fermée en 93, et les statues qui la décoraient, descendues de leurs piédestaux par l'ordre de trois commissaires venus à Brétot, furent enterrées dans le cimetière, pour être soustraites à de plus graves mutilations que celles qu'elles avaient déjà subies. Lorsque les églises furent rouvertes, la chapelle de St.-Sauveur, transformée en mairie, continua d'en servir, et ne fut démolie que du temps d'un curé de Brétot, nommé M. Broutin.

La chapelle de St.-Sauveur ne figure point dans le pouillé de 1738, ni dans D. Toussaint Duplessis. M. A. Le Prevost est le seul qui donne Saint-Sauveur pour patron à la paroisse de Brétot, dans son dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure. Quant au Pouillé d'Eudes Rigaud, voici ce qu'il dit de Brétot :

« Breetot, Abbatissa de Pratellis patrona, valet 40 lib.
« paroch. 100. Hosbertus presb. presentatus à dna abbatissa
« receptus a D. M. (1). »

Comme on le voit, ce passage ne contredit en rien l'opi-

(1) Page 27 du Pouillé. — C'était une dame du nom de Mathilde, qui gouvernait l'abbaye des dames de Préaux, à l'époque où Eudes Rigaud poursuivait ses visites. Elle avait pris la crosse en 1221 ; sa mort arriva en 1255 ou 56 (V. la *Neustria pia*, p. 526).

nion de M. A. Le Prevost, qui donne aussi l'abbesse de Préaux pour collateur à la paroisse de Brétot. Aussi faut-il remonter à la charte de fondation de l'abbaye des dames de St.-Léger de Préaux, pour connaître le véritable vocable de l'église de Brétot. Or, voici ce que dit cette charte au sujet de cette église :

« Réginald le grammairien (1) a donné une terre située à « Epaignes, dot de sa femme, et l'église de Ste.-Marie de « Brétot pour ses filles. » (2).

D'après ce passage, il est donc positif que, dès le commencement du XIe. siècle, la Sainte-Vierge était la patronne reconnue de l'église de Brétot. (3). Or, cette église devait

(1) Ce titre nous rappelle qu'Esope fut exposé en vente, à Samos, entre un grammairien et un chantre.

(2) « Reginaldus grammaticus in Hispania terram, quam cum uxore sua accepit, et ecclesiam S. Mariæ Breitot, pro filiabus suis (*). »

Il fallait que Duplessis ne connût pas cette charte, puisqu'il a laissé en blanc le vocable de l'église de Brétot.

(3) Faudrait-il en conclure que la chapelle de St.-Sauveur n'existait pas encore? Nous ne le déciderons pas. Seulement nous dirons que les premiers temples chrétiens furent d'abord dédiés à Dieu, à la Sainte-Trinité, au Saint-Sauveur du monde et à la Sainte-Vierge, puis on joignit à ces vocables ceux des apôtres et des premiers martyrs, etc. Beaucoup d'autels consacrés aux dieux du paganisme furent aussi transformés en oratoires chrétiens, ce qui fait que, l'imagination aidant, on pourrait penser que la chapelle de St.-Sauveur était, dans son origine, un temple païen, d'autant plus que la position élevée du cimetière de Brétot rappelle un peu les hauts lieux où les idolâtres sacrifiaient à leurs divinités.

Nous avons dit qu'il y avait dans l'église de Brétot une Trinité qu'on appelle St.-Sauveur; elle provient de l'ancienne chapelle. Au reste, il sera question plus loin d'une autre chapelle où il y a aussi une Trinité du XVIe. siècle, que l'on nomme également St.-Sauveur. Mais nous ne saurions

(*) Qui avaient pris le voile dans l'abbaye de Préaux.

avoir déjà quelques années d'existence, pour qu'on pût la donner à l'abbaye de Préaux, abbaye dont il n'est pas inutile de dire un mot ici. Elle fut fondée par Onfroy de Vieilles, seigneur de la châtellenie de Pont-Audemer, et Aubérée, dame de La Haie, sa femme, en reconnaissance de la victoire remportée par Roger de Beaumont, leur fils, sur l'ambitieux Roger de Toesny, seigneur de Conches. La bataille où triompha Roger de Beaumont, comte de Montfort-sur-Risle, avait été livrée en 1036, entre Bourgtheroulde et Boessey-le-Châtel. Quatre ans après (en 1040, selon Gabriel Dumoulin), on vit s'élever, à Préaux, le monastère des religieuses de St.-Léger (1). Plusieurs seigneurs normands s'empressèrent de l'enrichir de leurs dons, qui tous sont mentionnés dans la *Neustria pia*, dont voici un passage relatif à Onfroy de Vieilles, touchant ce qu'il donnait de son bien dans Brétot. (Voir la charte d'Onfroy dans la *Neustria pia*, p. 521.)

nous empêcher de regretter que M. A. Le Prevost, qui n'a pas dû s'appuyer seulement sur la tradition répandue à Brétot, ni rien écrire de hasardé, n'ait pas publié le cartulaire de St.-Léger de Préaux, qu'il possède, dit-on, et où il a peut-être trouvé un renseignement sur la chapelle qui nous occupe. Cette publication eût été bien utile pour l'histoire de nos paroisses, et d'ailleurs, les cartulaires sont du nombre de ces trésors qu'il n'est pas permis de réserver pour soi seul.

(1) « On n'est pas d'accord, dit M. Canel, sur la date de la fondation de ce monastère, que les uns font remonter à 1034, et que les autres placent en 1053. » Mais il est clair que, puisqu'il fut construit en action de grâces de la victoire de 1036, il n'avait pu être commencé auparavant. D'un autre côté, Onfroy ne dut pas attendre plus de trois ou quatre ans, pour donner cette marque de sa gratitude envers Dieu ; d'ailleurs, Aubérée, sa femme, qui vivait lors de la fondation de l'abbaye, était morte en 1045; ainsi, la date de 1040, indiquée par Dumoulin, est évidemment exacte, et celle de 1053 pourrait bien n'être que celle de la dédicace de l'église, et de là viendrait la divergence des opinions.

« Nous donnons (Auberée et Onfroy), à l'abbaye, etc...., « nous donnons aussi tout ce que nous avons dans la villa « vulgairement nommée Brétot. »

Il y a une observation à faire sur cette villa, ou plutôt ce village de Brétot, que Huet désigne, dit M. Canel, sous le nom de *Lutosa-Tofta*, c'est que toute son étendue n'appartenait pas à Onfroy-de-Vieilles ; le vicomte Hugues (c'était peut-être le représentant du seigneur de Montfort) en possédait une partie, ainsi qu'un serf nommé Hilbert, comme le prouve ce passage :

« Cette même église de St.-Léger possède une terre « dans la villa que nous nommons vulgairement Breitot, par « le don de Hugues, vicomte, laquelle terre est déterminée « par des bornes posées, et la dîme de quatre hommes, et « trente acres de terre provenant de Roger de Candos. « Emma, l'abbesse, acheta aussi dans la même villa de Breitot » soixante journaux de terre d'Hilbert fils d'Hédouin, au « prix de dix livres, pour le rachat de son corps. » (V. la *Neustria pia*, p. 523.)

On trouve, page 525 de la *Neustria pia*, un Hugellus de Braietot, témoin pour l'abbesse Elisabeth ou Isabelle, dans une charte de Valeran, comte de Meulent et de Montfort, portant la concession de quinze livres annuelles de rente sur le tonlieu de Pont-Audemer, au monastère des dames de Préaux; c'était vers la fin du XIIe. siècle, l'abbesse Elisabeth, ayant pris le gouvernement de l'abbaye en 1179 (V. la *Neustria pia*, p. 526), l'année même du mariage de Valeran avec Marguerite de Fougères. Cet Hugellus ou Hugues de Breitot, devait être un vassal de l'abbaye. Néanmoins Brétot dépendait du domaine de Montfort-sur-Risle.

L'abbesse de Préaux, le curé de Brétot et le seigneur se partageaient les dîmes de la paroisse. Nous dirons bientôt quelle était la seigneurie de Brétot.

L'abbaye du Bec avait à Brétot quelques droits qui lui avaient été concédés par le roi Philippe-le-Bel, dans un échange fait en 1310, entre lui et les religieux du Bec. Voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans la *Neustria pia*, page 487 :

« ..... Item, la basse justice de sept vingt hommes de-
« meurant ès paroisses de Wattetot, Corneville, Braietot,
« Esquaquelont, Ylleville, Appeville (1), Autou et de Au-
« touel, à cause de leurs tenemens, que eux tiennent, et
« le panage de leurs porcs que lesdits religieux auront et
« recevront quand il escherra en la forêt de Montfort, avec
« tout le droist, les eschéances, et le profit d'iceux hommes
« qui a basse justice pouet appartenir ce qui est prisié va-
« loir chacun en l'un par l'autre douze livres. »

La basse justice, possédée à Brétot par l'abbaye du Bec, ne portant que sur quelques individus, il est probable que d'autres personnages avaient aussi le droit de l'exercer. Pierre d'Annebaut, seigneur de Brétot, au XVe. siècle, et qui, très-vraisemblablement, était propriétaire de Brumare, devait être un de ces personnages (2). Brumare, fief noble et do-

(1) Les religieux du Bec avaient aussi la basse justice de la ferme de Rondemare, à Appeville : nous aurions dû le dire dans l'histoire de cette dernière commune ; au reste, M. Canel l'a écrit dans son *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, art. Ecaquelon.

(2) M. l'abbé Blais ne pense pas que Pierre d'Annebaut ait habité Brumare (nous ne disons pas le château actuel, mais celui qui l'a précédé). Sa demeure, nous a-t-il dit, devait être un ancien château, situé dans les bois du Marquisat*. Nous avons été aux renseignements à cet égard, et nous avons appris qu'il avait en effet existé jadis un ancien manoir, aujourd'hui détruit, et dont les terres, morcelées par la vente

* Triège de la forêt de Montfort, auquel on donna peut-être cette dénomination lors de l'échange entre Henri II et Madeleine d'Annebaut, ou à l'époque de l'érection, en 1649, de la baronnie d'Annebaut en marquisat, en faveur de Bernard Potier de Gesvres, s^r. de Blérancourt et d'Appeville.

maine considérable, composé de terres labourables, masures, hautes futaies, bois-taillis et prés, avait une sergenterie avant la Révolution, ce qui était une preuve de sa suprématie. Nous ne connaissons point l'origine du château de Brumare; on le trouve seulement au XVIe. siècle, entre les mains des Sureau, famille ancienne (1), sur laquelle Du Souillet, Moréri, La Chesnaye des Boys, etc., ont donné les renseignements suivants :

« En 1464, Jean Sureau, s^r. de Malaunay.

« Montre du 3 juillet 1486, la veuve de Laurent Sureau.

« Thomas Sureau, premier du nom, s^r. de Lisors, mort en « 1514, agé de 70 ans.

qui en a été faite à la Révolution, bornent les bois du Marquisat. Nous avons vu un fragment de pavé, en terre cuite, qui en provenait; il était large de 9 c. carrés, épais de 22 millimètres, vernissé et semé de fleurs. Mais ce n'est point là pour nous une preuve que Pierre d'Annebaut, le seigneur de Brétot, n'ait point habité Brumare; il y a plus, ce vaste domaine nous paraît devoir être le chef de la villa, dont parle la charte de fondation de l'abbaye de Préaux, et la position d'une de ses pièces de terre, qui s'étend dans la campagne des Villes (*), non loin du village de l'Eglise, nous semble indiquer qu'elle devait faire avec ce dernier une seule et même tenue, avant qu'Onfroy, Roger de Candos et le vicomte Hugues, en eussent détaché des portions, pour fonder l'abbaye de Préaux. Au reste, comme ce ne sont là que de simples conjectures, dénuées de preuves, nous ne nous y arrêterons pas davantage. Un mot seulement au sujet d'une mare qui a existé dans la campagne des Villes que nous venons de nommer. M. l'abbé de Caux, ancien vicaire de la chapelle de St.-Sauveur de Brétot, ayant voulu soutenir que cette mare était communale, fut dénoncé et guillotiné en 93, à Paris, où il s'était rendu malgré les conseils de ses amis qui avaient voulu le détourner d'y aller.

(1) Sureau portait d'argent au sautoir engrêlé de gueules, chargé d'une croisette d'or, cantonnée de 4 têtes de Maure, liées d'argent.

(*) Triège de Brétot, situé entre Brumare et le village de l'Eglise.

« En 1523, Robert Sureau, s^r. de Farceaux et Lisors,
« mort en 1524.

« Jean Sureau, s^r. de Farceaux, Lisors, Brumare, etc.,
« greffier en chef pour le civil, au Parlement de Rouen, en 1514.

« Thomas Sureau, deuxième du nom, son fils, reçu en
« survivance de son père, l'an 1536. »

Nous ne savons pas au juste si Thomas Sureau a possédé Brumare, ni comment cette terre lui parvint. M. Blais prétend que, dès les premières années du XVIe. siècle, elle appartenait à une famille Le Neveu; or, il est vrai qu'en 1502, il existait un Jean Le Neveu, qui était président au Parlement de Normandie (1). Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que ce magistrat eût marié sa fille à Thomas Sureau (2). D'un autre côté, ce ne fut peut-être ni par mariage, ni dès 1536, que Thomas Sureau eut Brumare, si jamais il l'a eu; ce put aussi bien être par héritage de sa mère, Marguerite de la Vieille, sœur ou fille de Nicolas de la Vieille, s^r. d'Ecaquelon, du Bois-Hérout etc., personnage qui paraît avoir été fort riche, et grand acquéreur de seigneuries. Ce serait peut-être lui qui aurait épousé une fille de Jean Le Neveu, et qui en aurait eu Brumare, si ce dernier l'a jamais possédé.

Quoi qu'il en soit, Marguerite de la Vieille mourut en 1556. Ses trois enfants, Thomas, Catherine et Françoise, se partagèrent ses biens. Catherine épousa, en premières noces, François Namptier, baron ou marquis de Landelles, et en

(1) Il portait d'azur à 3 roses d'argent.

(2) Jean Le Neveu avait un fils (*) qui, en 1561, épousa Louise du Bosc Regnoult (canton de Bourgtheroude); c'était Michel Le Neveu, s^r. de Bonnemare. Or, Thomas Sureau était aussi s^r. de Bonnemare, car, dans le partage de sa succession, en 1575, ce fut François de Bec-de-Lièvre, deuxième fils de Françoise Sureau, qui eut la seigneurie de Bonnemare.

(*) Ou un petit-fils.

deuxième lieu, Hervé de Longaunay, auquel elle apporta les terres d'Ecaquelon, du Bois-Hérout et la seigneurie d'Illeville, que Nicolas de la Vieille avait achetée en 1544. Hervé fut tué en 1590, à la bataille d'Ivry, « les armes à la main, dit La Roque, pour le service du roi Henri-le-Grand; il était âgé de quatre-vingts ans. D'Avila, qui rapporte sa mort, le fait âgé de soixante-douze ans. » Il avait eu de Catherine Sureau, une fille qui épousa Guillaume de Pierrepont, le 18 avril 1576. Quant à Françoise Sureau, elle fut mariée en 1548, à Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, Quevilly, etc. C'est elle qui a fait passer la terre de Brumare dans la maison de Bec-de-Lièvre. Elle donna à son mari trois enfants, Pierre, François et Charlotte. Pierre partagea, le 15 décembre 1575, avec Hervé de Longaunay, mari de sa tante Catherine, la succession de Thomas Sureau, son oncle maternel (1).

La famille de Bec-de-Lièvre était originaire de Bretagne; elle s'est divisée en plusieurs branches, toutes sortant de Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, vivant en 1351 (2). Charles, seigneur de Chavaignes, et père de

(1) On peut consulter Lachesnaye des Boys (*Dictionnaire de la noblesse*), pour les Sureau et les Bec-de-Lièvre, voir aussi les archives de l'archevêché de Rouen.

Un aveu de 1555, rendu pour des terres d'Illeville à Hervé de Longaunay, mari de Catherine Sureau, prouverait que le partage des terres d'Ecaquelon, du Bois-Hérout et de Brumare, aurait eu lieu entre Catherine et Françoise bien avant la mort de Thomas Sureau, leur frère.

(2) Aussi ne pouvons-nous comprendre pourquoi La Galissonnière dans ses *Recherches sur la noblesse* (bibliothèque de Rouen), fait venir Charles de Bec-de-Lièvre d'Angleterre. Il ajoute, et du Souillet le répète après lui, que son fils, Charles, écuyer seigneur de Sazilly et

l'époux de Françoise Sureau, avait suivi en France Anne de Bretagne, dont il était écuyer, lors du mariage de cette princesse avec Charles VIII.

Les Bec-de-Lièvre, devenus seigneurs de Brumare, ont conservé cette terre jusqu'à ce qu'elle soit passée dans la maison de Cossé-Brissac, par le mariage de Mme. Marie-Henriette de Montmorency-Tancarville, fille de M. Anne Louis de Montmorency et de Mme. Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre-Cany, avec M. Emmanuel de Cossé, comte de Brissac. M. et Mme. de Brissac et leurs enfants habitent aujourd'hui Brumare, où ils ne cessent de donner l'exemple de la charité la plus soutenue envers les pauvres de la paroisse, auprès desquels ils remplacent la Providence.

L'écusson de Bec-de-Lièvre était de sable à deux croix tréflées au pied fiché d'argent, accompagnées d'une coquille oreillée de même en pointe: leur devise était : *hoc tegmine tutus* (1).

Les armes de la maison de Cossé-Brissac sont de sable à trois fasces danchées d'or en bas.

Montmorency-Luxembourg porte de Montmorency d'or à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, et sur le

Quevilly (*), présenta requête en la Chambre des comptes de Rouen, tendant à obtenir que les lettres d'anoblissement de feu Guillaume de Bec-de-Lièvre, de Lohéac, à lui accordées à Nantes, le 12 juillet 1442, par le feu duc Jean de Bretagne, et vérifiées en la Chambre des comptes de Rennes, le 18 dudit mois, fussent registrées à Rouen, le 5 juin 1587, d'autant que la demeure dudit seigneur de Sazilly et de ses enfants est en ladite ville de Rouen.

(1) Le sens de cette devise est que l'on est en sûreté sous l'abri de la Croix.

(*) Le grand Quevilly, où les Bec-de-Lièvre avaient une terre érigée en marquisat, en 1654.

tout de Luxembourg qui est d'argent au lion de gueules, armé lampassé et couronné d'or.

Tancarville portait l'écu de gueules, chargé d'un écusson d'argent en abîme, à un orle de huit angenmes ou roses d'or.

On voit au château de Brumare les portraits de huit des membres de la famille de Bec-de-Lièvre; au bas de ces portraits sont les inscriptions suivantes, tracées en lettres capitales :

1er. Portrait :

CHARLES DE BEC DE LIÈVRE, CHer. SEIGNEUR DE SAZILLY, CHAVAIGNES, SAVOYE, LA BERGEROLLE, ÉLU A CHINON, ÉCUIER D'ANNE, DUCHESSE DE BRETAGNE, VINT EN FRANCE EN 1491 AVEC CETTE PRINCESSE LORSQU'ELLE ÉPOUSA CHARLES VIII, SERVIT SOUS LE RÈGNE DE CE PRINCE A LA DÉFENSE DE LA VILLE DE TOULOUSE CONTRE LES ANGLAIS EN 1492, A LA CONQUÊTE DU ROYAUME DE NAPLES, ET A LA BATAILLE DE FORNOUE, EN 1495, ÉPOUSA GILONNE DE BEAUNE SEMBLANCAY.

2e. Portrait:

CHARLES DE BEC DE LIÈVRE, CHer. SEIGNEUR DE SAZILLY, QUEVILLY, BRUMARE, ETC..... FUT EMPLOYÉ AUX AFFAIRES DE LA PROVINCE EN 1588 ET DÉPUTÉ POUR LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE ROUEN AUX ÉTATS TENUS A CAEN EN 1593, AGÉ DE 73 ANS, ÉPOUSA Fse. SUREAU ET GENEVIÈVE RUZÉ EN 1574.

3e. Portrait :

PIERRE DE BEC DE LIÈVRE, CHer. SEIGNEUR DE QUEVILLY, HOCQUEVILLE, BRUMARE, ET CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, GENTILHOMME DE SA CHAMBRE, SERVIT DANS TOUTES LES GUERRES DE SON TEMS JUSQU'EN 1610 ET ÉPOUSA CATHERINE MARTEL.

4e. Portrait :

CHARLES DE BEC DE LIÈVRE, CHer. SEIGNEUR D'HOCQUEVILLE LE BOIS D'AUBIGNY, ETC., 1er. GENTILHOMME DE LA CHAMBRE, MESTRE DE CAMP EN 1620, CONSEILLER D'ETAT D'ÉPÉE EN 1619, ÉPOUSA, EN 1605, JEANNE MORANT MORT EN 1629.

5e. Portrait :

PIERRE DE BEC DE LIÈVRE, CHer. MARQUIS DE QUEVILLY ET D'HOCQUEVILLE, BARON DE CANY ET D'ARCHIGNY, CONSEILLER D'ETAT EN 1644, PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DES AIDES DE NORMANDIE, FONDATEUR DES CARMES DÉCHAUSSÉS DE ROUEN EN 1660, ÉPOUSA MADELEINE DE MOY EN 1637.

6e. Portrait :

RENÉ DE BEC DE LIÈVRE, CHer. MARQUIS DE St.-GEORGES, ETC.,..... NÉ EN 1637, COLONEL DU RÉGIMENT DU ROY, INFANTERIE, BRIGADIER DE SES ARMES EN 1670, TUÉ A LA BATAILLE DE St.-DENIS EN FLANDRE EN 1678.

7e. Portrait :

THOMAS CHARLES DE BEC DE LIÈVRE, CHer. MARQUIS DE QUEVILLY, SORON, D'ARCHIGNY, PRÉSIDENT A MORTIER DU PARLEMENT DE NORMANDIE, ÉPOUSA MARIE ANNE PELLOT EN 1674.

8e. Portrait :

CLAUDE DE BEC DE LIÈVRE, CHer. MARQUIS DE CANY, QUEVILLY, HOCQUEVILLE, ... PRÉSIDENT A MORTIER DU PARLEMENT DE NORMANDIE. . . . . EN 1703 ET MARIÉ A ANGÉLIQUE CHARLOTTE HENRIETTE DUMONCEL EN 1728.

Le château de Brumare a été nouvellement agrandi ; mais quoique fraîchement décoré, ses propriétaires n'ont pas voulu sacrifier au luxe moderne en remplaçant les anciens meubles des Sureau et des Bec-de-Lièvre ; aussi est-ce avec un profond intérêt que nous avons retrouvé dans les appartements de M. le comte de Brissac, à Brumare, ces riches fauteuils à dossier pointu, droit et sculpté, des XVe. et XVIe. siècles, ces vastes lits à colonne du temps de François Ier., devenus si rares de nos jours, ainsi que les vieilles poteries du XVIIe. siècle. La chambre d'honneur est particulièrement remarquable par une belle tenture des Gobelins, offrant trois tableaux dont nous n'avons malheureusement pas pu étudier les sujets, pressée que nous étions par le temps.

A deux pas du château, s'élève une petite chapelle, sur la porte de laquelle est gravé le millésime de 1522. Elle est éclairée par cinq petites fenêtres cintrées, y compris celle du chevet qui, un peu plus grande que les autres, est triple, et dont le compartiment du milieu est plus élevé que les deux latéraux. Une petite Trinité en pierre, du XVIe. siècle, est placée contre le mur du fond, en face de l'autel; on lui donne le nom de St.-Sauveur.

Nous ne connaissons pas le vocable de cette chapelle, dont voici ce que dit D. Toussaint Duplessis, à propos des chapelles situées à Brétot :

« . . . . . Une troisième dont on ne marque « point le nom, à la présentation du fief de Brumare. Je n'ai « rien trouvé ailleurs « que dans les pouillés » de celle-ci. »

Plus loin il dit en parlant de Brumare :

« Fief qui prétend droit de patronage (Voyez Brétot) (1). »

Le pouillé de 1738 contient ce qui suit à l'article :

« Chapelles du doyenné de Pont-Audemer :

« De Brétot, dépendante du fief de Brumare, le seigneur. »

Ainsi la chapelle de Brumare était la véritable chapelle de Brétot (2); le domaine de ce nom était donc la seigneurie, et cette seigneurie devait être le chef de l'ancienne *villa* de Brétot, mentionnée dans la charte d'Onfroy. Ceci posé, nous dirons, quant à l'ancien manoir dont nous avons parlé plus haut, que c'était probablement un de ces nombreux fiefs qui existaient dans Brétot, tels que Rinchoux, la Mogennerie, le Quesne, que quelques-uns appellent aujourd'hui le Quesnay, et qui a été possédé par les Duquesne, noble famille dont

(1) Il y avait aussi un fief de Brumare à Manneville-sur-Risle.

(2) La chapelle de la Madeleine, dépendant d'Eturquerais, est communément appelée la chapelle de Brétot quoiqu'elle ne soit pas sur cette paroisse. Nous en parlerons à l'article Eturquerais.

nous avons fait mention dans notre histoire du château de St.-Mard-sur-Risle. Les Duquesne ont habité Brétot, spécialement Pierre Duquesne, sieur du Quesne, dit la Galissonnière; Pierre Duquesne, sieur de Brumare (probablement de Manneville-sur-Risle), fut, le 25 août 1644, parrain de Pierre Duquesne, fils du sieur de la Mogennerie (1), demeurant à Bourg-Achard; et le 27 septembre, Pierre de Bec-de-Lièvre, sieur d'Hocqueville, nomma avec Anne du Bosc, épouse de Jacques Duquesne, Pierre Duquesne, né à Brétot, le 13 du même mois. Nous ne savons si ce fut dans l'église de Brétot ou dans la chapelle de Brumare, que cet enfant fut baptisé (2).

On devrait peut-être admettre parmi les monuments historiques de Brétot, l'existence de sa confrérie de Charité, qui est une des plus anciennes du canton de Montfort, ayant été fondée en 1540, époque à laquelle elle semble avoir été antérieure, si l'on en juge par le passage que voici et qui est extrait de son réglement :

« Ensuiuent les statuts et ordonnaces de *nouueau ordonnez*

(1) Il y avait à Bourg-Achard, comme à Brétot, un fief de la Mogennerie, que quelques-uns nomment la *Mageannerie*, et d'autres la *Magnannerie*.

(2) Jusqu'à présent nous n'avons pas eu connaissance d'autres fiefs à Brétot, que ceux qui viennent d'être cités. Nous ignorons également les noms de leurs propriétaires, sauf M. de Brissac.

En résumé, Brétot est une localité remarquable par son église et par le domaine de Brumare, dont les possesseurs ont été, de tout temps, les véritables seigneurs de la paroisse.

Avant la réunion de la Normandie à la couronne de France, Brétot, dépendant du comté de Montfort, devait hommage et service aux comtes de ce nom. Mais lorsque les d'Annebaut eurent été investis de la seigneurie d'Appeville, Brétot passa sous leur dépendance, et la haute-justice fut exercée par eux.

« *par les escheuin et frères de la Confrairie de la Très* « *saincte Trinité, de la Glorieuse Vierge Marie et de* « *monsieur St. Jehan Baptiste* (1), *anciennement fondée* « en l'esglise parrochiale de Brestot au doyenné du Pontau- « demer, diocèse de Rouen, etc. »

Peu de Charités sont aussi attachées à leurs institutions que celle de Brétot, qui se conforme religieusement à ses statuts, assistant chaque dimanche à la messe paroissiale, en corps et avec les ornements de rigueur. Elle est fière de son ancienneté et d'une bulle qu'elle tient du pape Urbain VIII. Cette bulle, qui accorde des indulgences plénières à ceux des membres de la Confrérie, qui rempliront pieusement certaines obligations, est en latin, écrite sur parchemin et datée de Rome, *sous l'anneau du Pescheur*, le 20 des ides de janvier 1634, la douzième année du pontificat d'Urbain VIII. Elle est scellée d'un sceau en plomb, portant d'un côté les figures de saint Pierre et de saint Paul, séparées par une croix latine, et de l'autre la légende : VRBANVS PAPA VIII.

Il est presqu'inutile de dire que la Charité de Brétot conserve cette bulle avec les plus grandes précautions, de même que ses statuts, qu'elle a soin de faire copier en double sur parchemin, dans la crainte que les minutes ne se trouvent gâtées ou égarées.

Le grand attachement que cette confrérie a de tout temps eu pour ses devoirs et l'espèce de gloire qu'elle tire de son ancienneté, ont été cause quelquefois de scènes tumultueuses

(1) Une statue de saint Jean-Baptiste se voit auprès du maître-autel de Brétot. Par une singulière exception, qui cependant n'est pas unique, il est imberbe et ses vêtements sont longs. Mais outre que la Charité avait pris saint Jean-Baptiste pour patron, il y a au presbytère, nous a dit M. Blais, un agneau en pierre, qui autrefois étant sous les pieds de cette statue, établissait son identité.

Saint Sébastien était aussi un des patrons de la Charité de Brétot.

entr'elle et les confréries des paroisses voisines. Ainsi, l'on voit, en 1687, cette Charité, dans une contestation avec celle d'Etreville en Roumois, maltraiter cette dernière, un jour de Toussaint, à Wattetot, et la Charité d'Etreville « rendre la pareille en coups de poing, de pied, de bâtons et de pierres, sans oublier les jurements et blasphêmes du saint nom de Dieu, desquels mauvais traitemens seraient survenues des blessures respectives, attestées par les chirurgiens, pourquoi les frères de la Charité de Brétot auraient été, par une sentence du lieutenant criminel de Pont-Audemer, condamnés indivisément à payer 80 livres de provision aux maîtres et frères de la Charité d'Etreville, ce qui fit qu'un sieur Harel, huissier à Routot, saisit sur l'un des frères de la Charité de Brétot des porcs qu'il vendit », probablement pour en remettre le prix à la Charité d'Etreville, en compte des 80 livres qui lui avaient été adjugées. Mais en 1688, un arrêt de la Cour du Parlement de Rouen mit tout au néant et renvoya les deux Charités hors de Cour, condamnant néanmoins le sieur Harel à restituer le prix des porcs, lui enjoignant de ne procéder, à l'avenir, à aucune vente que huit jours après la saisie, et ordonnant que les 80 livres de provision fussent aussi restituées si elles avaient été versées. Par un autre arrêt de la même cour et de la même année, les deux Charités de Brétot et d'Etreville ayant été appointées à produire leurs preuves respectives d'ancienneté, il fut reconnu, après bien des procédures, que la Charité de Brétot était plus ancienne que celles

d'Etreville (en Roumois),
d'Eturquerais,
d'Epreville (en Roumois),
de Bourg-Achard,
de Fourmetot,
de Rougemontier.

et qu'en conséquence elle aurait la préséance sur les Charités voisines dans les inhumations et cérémonies où elle serait appelée ; mais après la Charité du lieu, « qui *préférera* » (1) sur toutes celles qui seraient présentes.

Il ne nous reste plus à parler actuellement que de deux choses relativement à Brétot : les voies et les antiquités gallo-romaines. Quant aux premières, on n'a pu nous fournir aucuns renseignements sur elles. A la vérité, il existe un vieux chemin tendant à Routot, qui vient d'Appeville en passant devant la ferme du Vieux Montfort et le château de Brumare, puis une sente, autrefois chemin carrossal, mais abandonné aujourd'hui, et qu'on appelait le Vau-d'Allé, ou Veudalet (cela voulait peut-être signifier le Val-d'Aller) ; il se dirigeait de l'église de Brétot sur Pont-Audemer par Corneville. Mais on ne saurait dire que ces chemins fussent gallo-romains, quoiqu'ils paraissent être les principaux et les plus anciens qui donnassent accès dans Brétot aux localités voisines.

Deux jolies hachettes en bronze ont été trouvées, à la ferme des Roussettes, par son propriétaire, M. Mignot, qui nous en a cédé une le plus gracieusement du monde.

Une sorte de petit réchaud à quatre pieds, en bronze aussi, puis la moitié d'une agraffe en cuivre, nous ont également été donnés par un habitant de Brétot, M. Pierre Grisel, charpentier, qui les a trouvés dans un petit enclos, près du lieu nommé *la Vallée à Jean Lemaître.*

Pour la flore de Brétot, nous prions nos lecteurs de se reporter comme pour celle d'Appeville, à l'article de Montfort-sur-Risle, où il est question de la forêt de ce nom.

(1) Pièces appartenant à la Charité de Brétot, qui nous les a communiquées. Le mot *préférence* était alors employé pour celui de *préséance.*

CHRONIQUE.

Excursions et voyages par les membres de la Société française. — Plusieurs membres de la Société française ont entrepris des voyages archéologiques dont on doit attendre d'importants résultats. M. Victor Petit a visité la Sicile, le royaume de Naples et plusieurs autres parties de l'Italie. M. Didron aîné qui est allé à Rome, a fait aussi des excursions dans les autres parties de la péninsule italique. Après avoir assisté au Congrès scientifique de Dijon, M. Parker, d'Oxford, est parti, en compagnie de M. Bouet, pour la Suisse, dont il a soigneusement exploré plusieurs cantons; il comptait se rendre par Augsbourg à Bamberg et Hildesheim, et assister au Congrès archéologique allemand, qui s'est ouvert le 16 septembre à Munster. M. le docteur Pailloux, qui assistait à la réunion de l'Association normande à Avranches, a parcouru la Bretagne et la France centrale avant de se rendre au Congrès de Dijon, accompagné de Mme. Pailloux. Il a rapporté de cette excursion des observations intéressantes.

Une cloche donnée à l'église de Rosel par le duc de Bedfort. — On sait que les ancêtres de lord Russel étaient normands et qu'ils accompagnèrent le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. La paroisse de Rosel, près de Caen, paraît être une de celles qui dépendaient de cette famille normande, aussi le curé a-t-il, l'année dernière, demandé le concours de lord Russel et du duc de Bedford, pour l'achat d'une cloche dont il désirait doter la tour de son église : il chargea

M. de Caumont de faire parvenir sa lettre en Angleterre, en le priant d'intervenir près du duc au nom de la Société française pour la conservation des monuments.

Le curé désirait une souscription, mais la générosité de cette famille anglaise ne s'est pas bornée à exaucer son vœu, elle a voulu donner, à elle seule, une belle cloche à la paroisse. M. le duc de Bedford, frère de lord Russel, était ces jours-ci à Caen, accompagné d'un de ses parents, sir Russel-Hastings, et du révérend Hartshorne, savant antiquaire. Ils ont fait une visite à l'église de Rosel et parcouru presque toute la Basse-Normandie. La cloche donnée par l'illustre lord a été solennellement bénite quelques jours après par Mgr. l'évêque de Bayeux.

X.

Construction d'une église monumentale à Lille. — La ville de Lille, qui n'a pas une seule église remarquable, se propose d'en faire construire une nouvelle dans le style ogival du XIIIe. siècle. Cette église sera vraiment monumentale, et la Commission a décidé qu'un concours sera immédiatement ouvert, à l'effet de provoquer des projets pour l'érection de cet édifice. Afin de donner aux concurrents toutes les garanties de lumière et d'impartialité désirables, la Commission a pensé qu'elle devait confier le choix du projet à un jury. Ce jury a été composé ainsi qu'il suit :

MM. le baron de Contencin, directeur général des cultes, membre de l'Institut des provinces, président ;

De Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments, à Caen;

Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, à Paris;

Le R. P. Martin, jésuite, membre du Comité des monuments religieux près le ministre des cultes et de l'Institut des provinces, à Paris;

D'Anstaing, membre de l'Institut des provinces, président de la Société archéologique de Tournay;

Reichensperger, membre de la Chambre des députés du royaume de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour d'appel de Cologne.

L'église projetée aura 360 pieds de longueur.

Le jury est prié de faire en sorte que le projet adopté puisse être exécuté pour la somme de 3 millions, non compris l'aplanissement du terrain.

Trois prix seront décernés, d'après la décision du jury qui vient d'être indiqué, aux trois projets qui auront été jugés les meilleurs.

Le 1er. prix sera de 6,000 fr.

Le 2e. de 3,000 fr.

Le 3e. de 1,000 fr.

Les projets, accompagnés des plans et devis, devront être envoyés au jury le 1er. avril 1855, au plus tard.

Prix décernés par l'Académie des Inscriptions en 1854. — L'Académie des inscriptions a tenu sa séance annuelle le 18 août. Elle a décerné la première médaille du concours sur les antiquités de la France, à M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé : *La Normandie souterraine;* la seconde à M. Bouthors, pour ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens;* la troisième à M. Maury, pour son mémoire manuscrit sur les *Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen-âge.* M. d'Arbois de Jubainville a obtenu la première mention très-honorable pour sa publication du *Pouillé du diocèse de Troyes.* Dix-neuf autres mentions ont été accordées par l'Académie à MM. Rossignol, Salmon, Taillandier, A. de Barthélemy, Morin, Pascal, Auber, Baudot, A. Bernard, Boulangé, Boutaric, Chambeyron, Combes, Gomart, Lecaron, Lepage, Daussigny, Mignard et Coutant, enfin à M. de Soul-

trait. L'*Histoire des réfugiés protestants de la France*, par M. Weiss, et les *Recherches sur le commerce de la soie*, par M. Fr. Michel, ont obtenu le premier et le second prix Gobert. On voit que la plupart des prix ont été obtenus par des membres de la Société française et par des hommes appartenant à l'école de M. de Caumont. Z.

Revue de la Bretagne et du Poitou. — Quand la plupart des revues qui étaient nées à Paris et en province ont rendu le dernier soupir, il en est une qui, née l'année dernière, paraît devoir vivre et prendre des forces en marchant : c'est la *Revue des provinces de Bretagne et du Poitou*, publiée à Nantes, par M. A. Guéraud. La seconde année de ce recueil est commencée. La direction annonce que ses relations s'étendent chaque jour davantage et vont lui faciliter les moyens de varier l'ensemble des matières. Nous avions déjà, dans les livraisons de la première année, de bonnes notices historiques, des documents inédits et des articles sur différents sujets se rapportant aux deux provinces de Bretagne et du Poitou. Ce recueil, tel qu'il est conçu, offre un véritable intérêt pour les provinces auxquelles il est destiné (1).

D. C.

Le Cabinet historique sous la direction de M. Louis Paris. — On se plaint de la centralisation parisienne : ce sont surtout les études historiques qui en souffrent. Non-seulement tout ce qui tient à l'histoire générale est la propriété des bibliothèques de Paris, mais les titres, les monuments de chaque ville, de chaque province; la correspondance des gens de lettres, la généalogie, la biographie, l'archéologie,

(1) La revue paraît le 1er. de chaque mois par numéros de quatre feuilles d'impression, grand in-8°. L'abonnement est de 15 fr. par an.

la poésie du moyen-âge, toutes les sources historiques et littéraires, en un mot, sont la conquête de Paris, et la province, dépossédée, n'a que de rares bribes échappées à la dévorante absorption de la grande ville.

C'est pour venir en aide aux travailleurs éloignés que M. Paris a conçu l'idée du *Cabinet historique.*

Il s'agit, dans sa pensée, d'être, à Paris, le correspondant des gens de lettres de la province, de mettre en quelque sorte à leur disposition la pratique et l'usage de nos grandes bibliothèques, de les diriger dans leurs recherches et de leur faciliter, et cela SANS DÉPLACEMENT DE LEUR PART, SANS PEINE, ET AU MOINS DE FRAIS POSSIBLE, l'acquisition des plus rares et des plus précieux documents enfouis dans les dépôts publics de la capitale.

M. L. Paris est en mesure de pouvoir fournir dès ce moment :

Aux bibliothèques des départements, la copie fidèle des chroniques et titres qui importent à l'histoire locale et dont le texte manque à leur collection ;

Aux académies, aux érudits, aux libraires-éditeurs, la reproduction exacte d'auteurs anciens, de coutumes, de poëmes, légendes ou romans de chevalerie, mémoires ou pièces historiques dont ils auraient à préparer la publication ;

Aux directeurs de revues et de journaux, des *Feuilletons* tout faits sur la biographie, la littérature et les singularités historiques des localités du département ;

Enfin aux étrangers, avec le catalogue de ce que renferment nos dépôts sur l'histoire et la littérature de leur pays, des copies également fidèles des pièces et documents qui peuvent les intéresser.

Pour aider aux travaux historiques, M. Paris publie en outre, sous ce même titre de : *Le Cabinet historique*, une

Revue trimestrielle, dans laquelle on puisera de précieuses indications pour la direction des recherches et des études.

Nous avons sous les yeux la première livraison de cette revue, qui nous paraît parfaitement conçue et de nature à faire comprendre toute l'importance de la grande entreprise de M. L. Paris.

« Le but, dit l'auteur, est de fournir des indications pour l'histoire provinciale de la France. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, a rendu d'incontestables services; mais depuis la publication de ses cinq volumes in-fol. (1768-78), les dépôts auxquels il renvoie, pour la partie des manuscrits, ont été dispersés ou transformés, et ses indications sont aujourd'hui comme non avenues, — quant à l'usage pratique.

« Le catalogue des manuscrits des grandes bibliothèques européennes dressé par Hœnel, est également insuffisant, malgré son incontestable utilité; il donne notamment une médiocre idée des richesses bibliographiques de notre pays; la partie historique y est à peu près nulle. — Quant au catalogue général aujourd'hui en voie d'exécution à la bibliothèque impériale, la plus intelligente et la plus active direction sous laquelle se prépare cet immense travail ne fera point que les énormes volumes qui en sortiront, soient par cela même d'un usage économique et facile. D'ailleurs, la nécessité de tout compreudre et de tout indiquer fera sacrifier bien des choses de détail, et c'est précisément ce détail auquel je veux surtout me consacrer. Souvent, en effet, tel document de quelques pages, — que le catalogue général ne pourra citer parce qu'il fait partie d'un recueil que l'on se contentera d'indiquer sommairement, — sera cependant d'un grand intérêt pour l'histoire de telle ou telle localité; c'est à le mettre en relief que je donnerai tous mes soins. Puis, la bibliothèque impériale, bien que le principal point de mes explorations, n'est

pas le seul dépôt que je doive mettre à contribution. Mes recherches sur divers points de la France me permettront d'autres récoltes dont profitera ce recueil. »

Pour augmenter l'intérêt de son catalogue, M. Paris fait précéder de quelques petites pièces peu connues, inédites et relatives à l'histoire des pays dont il publie la bibliographie. Cette sorte de revue rétrospective offrira un ensemble de documents curieux qui conservera toujours sa valeur et son intérêt. D. C.

Histoire de la conquête de Normandie par Philippe-Auguste en 1204, par M. POIGNANT. — Cette histoire, écrite avec pureté et une lucidité parfaite, est un des meilleurs résumés que l'on puisse désirer. Nous ne saurions assez en recommander la lecture. Il faudrait qu'on fît à présent, avec la même précision, l'histoire de la Normandie depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours. D. C.

Monographie de l'insigne basilique de St.-Saturnin de Toulouse, publiée sous les auspices de la Société d'archéologie du midi de la France, 1 vol. in-12. Toulouse, 1854. — Ce volume est attribué à M. Du Mège, membre de la Société d'archéologie et d'un grand nombre de Sociétés savantes.

D. C.

Le château de Pau, son histoire et sa description. 1 vol. in-8°. de 471 pages, par M. BASCLE DE LAGRÈZE, conseiller à la Cour impériale de Pau, chevalier de l'Étoile-Polaire de Suède et de Charles III d'Espagne, membre de l'Institut des provinces. — Jamais livre plus intéressant, plus riche de détails historiques puisés aux meilleures sources, mieux écrit ni mieux conçu : l'auteur nous trace, avec un charme inexprimable, l'histoire du château de Pau depuis son origine, vers le Xe.

siècle, jusqu'à nos jours, il rectifie bien des erreurs commises par ses devanciers, peignant, avec une grande fidélité, le caractère et les actes des différents comtes de Foix et de Béarn depuis les premiers possesseurs du château jusqu'à notre Henri IV.

M. de Lagrèze a évoqué avec bonheur les souvenirs légués par la tradition et l'histoire à cette antique demeure des Centulle, des Gaston, des Marguerite de Valois, des Henri, dont les ombres semblent l'habiter encore.

« Mon ouvrage, dit l'auteur dans sa Préface, se divise en trois parties. Dans la première, je tâcherai de rendre le château de Pau intéressant par l'évocation des plus nobles souvenirs de son passé, des plus brillantes traditions de sa gloire.

« Je ne prendrai de l'histoire du Béarn que les faits les plus saillants et je la personnifierai dans nos grands hommes. J'aspire surtout à pénétrer dans l'existence intime des générations éteintes, à recomposer la vieille cour de nos princes avec le cortége de leurs mœurs et de leurs habitudes, à faire apparaître enfin quelques-uns des Béarnais célèbres qui ont continué jusqu'à nos jours la série des illustrations de la patrie.

« La description du palais et de ses dépendances occupera la seconde partie du livre.

« J'indiquerai l'origine et le style des diverses constructions. En examinant avec soin les caractères archéologiques de l'extérieur de l'édifice et les plans des travaux projetés, j'essayerai de faire connaître ce que le château de Pau était jadis, ce qu'il est aujourd'hui, et même ce qu'il sera dans l'avenir après l'achèvement de sa restauration.

« Pénétrant ensuite dans l'intérieur, je visiterai ses belles salles dépositaires d'objets précieux, rassemblés dans ce véritable musée de meubles du XVIe. siècle.

« Enfin, parcourant les dépendances du palais, je chercherai les faits curieux qui se rattachent à sa tour de la monnaie, à son *Camp Batalhé*, aux jardins du roi, au parc d'Henri IV.

« La dernière partie de l'ouvrage se composera de quelques dissertations, de quelques pièces rares et inédites qui auraient embarrassé le récit, et qui, reléguées à la fin, plairont, sans doute, aux esprits sérieux.

« Aujourd'hui que les études d'histoire provinciale reçoivent partout un favorable accueil, j'espère que les étrangers, qu'attirent nos belles Pyrénées, seront charmés de connaître les plus glorieux souvenirs d'un pays qu'ils vont parcourir. »

Cet espoir ne sera pas trompé. Nul voyageur ne visitera Pau, sans méditer l'excellent ouvrage de M. de Lagrèze. Quand on aura lu le premier chapitre, on sera entraîné par l'intérêt du récit à poursuivre la lecture jusqu'à la fin, sans pouvoir se séparer du livre : c'est ce qui m'est arrivé ; c'est ce qui arrivera à tous ceux qui ouvriront cette histoire.

DE CAUMONT.

Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen, par M. de FORMIGNY DE LA LONDE, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Broch. in-8°. Caen, 1854.—Le livre publié par le jeune académicien est intéressant et utile. Ses notes sont précises, son style est parfaitement approprié, toujours clair et correct. Ce travail a été fait avec soin, et fait honneur au jeune écrivain. Ses patientes recherches, le classement intelligent et la mise au jour de documents utiles à l'histoire d'une société célèbre dans les

fastes littéraires de la France, ont un droit particulier à nos remercîments.

F.-A. DE GOURNAY.

Histoire de Bernard Palissy mise au concours par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. — La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen ouvre un concours sur le sujet suivant : *Raconter dans une notice dont la longueur est laissée à l'appréciation des concurrents, la vie et les travaux de Bernard Palissy.*

On sait que cet homme de génie, né vers 1510 à Lacapelle-Biron, diocèse d'Agen, eut à lutter, durant sa longue carrière, contre la pauvreté, les soucis domestiques, les passions politiques et religieuses, et qu'il déploya dans cette lutte un courage héroïque et la résignation d'un chrétien. Simple potier de terre, il trouva la *couverte* des faïences et porta son humble industrie à la hauteur d'un art splendide. Dépourvu d'instruction première, il inaugura l'ère moderne, en démontrant jusqu'à l'évidence la fausseté des doctrines léguées par l'antiquité à l'enthousiasme du moyen-âge, et posa les fondements de la plupart de celles qui régissent aujourd'hui les sciences agricoles, physiques et naturelles ; enfin il a laissé des écrits où brillent éminemment le bon sens, la naïveté, la finesse et une éloquence naturelle dont on trouve peu d'exemples avant et après lui. X.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le baron de Stassart, membre de l'Institut des provinces, ministre plénipotentiaire de Belgique.* — Nous venons d'apprendre une mort qui excitera de vifs regrets chez les savants français et étrangers, M. le baron de Stassart, membre de l'Institut des provinces, ministre plénipotentiaire, ancien vice-président du Congrès de Belgique,

ancien président du Sénat, chambellan actuel de S. M. l'empereur d'Autriche, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix-de-Fer, grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'Ordre polonais de St.-Stanislas, chevalier du Mérite Civil de Bavière, de l'Étoile-Polaire de Suède, est mort à Bruxelles, le 10 octobre 1854, après quelques heures de maladie, à l'âge de 74 ans.

M. de Stassart avait parcouru avec honneur la carrière administrative et la carrière littéraire. Sous l'empire, il commença par être sous-préfet d'Orange, puis il devint préfet; et l'empereur Napoléon Ier. lui confia, vers la fin de son règne, d'importantes missions diplomatiques.

Plus tard, M. le baron de Stassart occupa, en Belgique, une position considérable; il épousa Mme. la comtesse de Mas de Peysac, femme d'un mérite supérieur. Après l'avènement du roi Léopold et son mariage avec la fille du roi des Français, Mme. la baronne de Stassart devint première dame d'honneur de la reine des Belges, et nous l'avons vue plusieurs fois à Paris, logeant aux Tuileries avec la reine des Belges et l'accompagnant toutes les fois qu'elle paraissait en public. M. le baron de Stassart fut lui-même, à cette époque, nommé préfet de la province de Brabant, dont le chef-lieu est Bruxelles, et président du Sénat. Ces hautes fonctions politiques, qu'il conserva pendant long-temps, ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres; il fut toujours un des membres les plus assidus de l'Académie de Bruxelles, fit paraître plusieurs volumes de fables et divers opuscules en prose. — Il avait un goût prononcé pour les autographes, et ses rapports très-étendus lui avaient permis d'en recueillir une énorme quantité. M. de Stassart était naturellement homme du monde; il avait une mémoire prodigieuse et savait une foule d'anecdotes qu'il racontait avec beaucoup de charme; il avait connu

tant de grands personnages que son répertoire était très-bien garni ; il aimait d'ailleurs à raconter les intéressants épisodes de sa vie quand il était en petit comité. Toujours simple et bienveillant, M. le baron de Stassart était un des hommes dont le commerce était le plus aimable ; il avait une correspondance très-étendue, et pourtant il trouvait encore *le temps d'écrire à ses amis*, ce que peu de personnes savent faire. Parmi les quelques lettres que m'a fait l'honneur de m'écrire M. de Stassart, dans les huit derniers mois de sa vie, la dernière est du 20 septembre, dix-neuf jours avant sa mort ; on jugera par cette lettre de la simplicité de cet homme éminent.

« Bruxelles, le 21 septembre 1854.

« MONSIEUR, TRÈS-CHER ET TRÈS-AIMABLE AMI,

« Mes neveux, avec qui j'ai fait une longue tournée de « famille et visité les principales villes de la Belgique, viennent « de retourner en Autriche. Je leur avais proposé le voyage « de Paris, mais la crainte du choléra, dont les journaux « faisaient des récits effrayants, les a retenus. J'aurais bien « voulu pouvoir assister au congrès de Dijon, mais cela ne « m'a pas été loisible ; j'espère être plus heureux la prochaine « fois : quel est le lieu de la réunion en 1855 ? — Je vous « prie de ne pas tarder à me donner de vos nouvelles... Je « serais trop malheureux de ne pas vous voir, si je n'avais de « temps en temps la satisfaction de recevoir de vos lettres.

« Veuillez, s'il vous plaît, offrir mes hommages respec- « tueux à Mme. de Caumont. J'ai l'honneur de vous renou- « veler, très-cher Président, l'assurance de mes sentiments « non moins affectueux que distingués.

« Le baron DE STASSART. »

Mes rapports avec M. le baron de Stassart dataient de 1835. A cette époque, M. de Stassart était préfet de Bruxelles et président du Sénat belge. Cette double fonction l'avait empêché d'assister, comme il l'avait promis, à la IIIe. session du Congrès scientifique de France qui se tint à Douai; mais il invita gracieusement quelques membres de l'assemblée, et j'étais de ce nombre, à lui faire une visite en Belgique : nous partîmes, M. Taillard, conseiller à la Cour impériale de Douai, M. B..., membre de l'Académie des beaux-arts, et moi, pour la Belgique, après la clôture du congrès. M. de Stassart fut, pour M. Taillard et pour moi, d'une amabilité extrême; il voulut réunir avec nous, dans un dîner intime, plusieurs des notabilités de Bruxelles, et, quelques jours après, dans une soirée nombreuse, il nous mit en rapport avec presque tous les savants et les littérateurs de la Belgique.

L'année suivante, 1836, je fis une seconde visite à Bruxelles, à l'occasion du Congrès scientifique qui eut lieu à Liége à l'instigation de M. le baron de Reiffemberg, et dont je fus élu président-général.

M. le baron et Mme. la baronne de Stassart furent d'une bonté que je n'oublierai jamais; à partir de ce jour, je reçus fréquemment des lettres de M. de Stassart, et deux ans après il me rendait à Caen les visites que je lui avais faites à Bruxelles. Deux ans plus tard, nous passions sous le même toit quelques jours à Turin par un singulier hasard.

Alors, en 1840, j'avais été, en ma qualité de fondateur du Congrès scientifique de France, délégué au Congrès scientifique d'Italie, qui se réunissait pour la seconde fois à Turin, et à l'occasion duquel M. le comte de Saluces, qui avait été désigné pour président-général, m'avait écrit plusieurs lettres. *Ambassadeur* du Congrès de France près du Congrès naissant d'Italie, je voulus descendre à l'hôtel Feyder, le meilleur de

Turin ; mais, quand j'arrivai, l'hôtel était plein, et impossible d'obtenir un appartement. Cependant en voyant mon désappointement M. Feyder se ravisa et me dit : J'ai bien le grand appartement du premier, mais il est retenu par le ministre plénipotentiaire de Belgique que l'on attend d'un moment à l'autre, et si vous voulez l'occuper, il faudra *déménager au moment où la voiture de S. Excellence entrera dans la cour*. Je fus très-heureux d'accepter à cette condition le magnifique appartement qu'on m'offrait, trouvant très-naturel que l'ambassadeur du Congrès cédât la place à l'ambassadeur de Belgique quand celui-ci arriverait, et bien m'en prit : en effet, lorsque bientôt le Congrès allait finir et que je me disposais à partir pour Ravenne, pour Ancône et pour Rome, M. Feyder entra chez moi, me disant : Monsieur, voici l'ambassadeur qui vient d'arriver en poste, mais il paraît que c'est un de vos amis. Il était suivi de M. le baron de Stassart qui me donna la plus fraternelle accolade.

On comprend combien cette rencontre imprévue me fut agréable ; je retardai mon départ après avoir pris un logement plus modeste et avoir installé l'ambassadeur politique dans celui que j'avais occupé.

Je restai à Turin, passant mes journées avec M. le baron de Stassart, qui était libre de son temps en attendant l'audience que le roi devait lui accorder, et qui profita de cette liberté pour se promener avec moi et assister aux dernières séances du Congrès : il poussa l'amabilité jusqu'à vouloir être présenté par moi à cette assemblée.

M. de Stassart quitta bientôt après la vie politique, et ses rapports avec les Sociétés savantes dont il faisait partie n'en furent que plus suivis : membre étranger de l'Institut des provinces de France, correspondant de l'Académie des sciences morales, il fit à Paris de fréquents voyages, et quand nous instituâmes la réunion annuelle des délégués des Sociétés sa-

vantes, qui a siégé plusieurs années de suite au palais du Luxembourg et qui se réunit à présent dans les salons de la Société d'Encouragement, M. de Stassart y assista souvent et présida plusieurs des séances. En 1854, une fièvre catarrhale l'avait empêché de s'y rendre.

M. de Stassart avait été, à ma demande, élu président-général du Congrès scientifique de France, siégeant à Orléans en 1851. Il fut encore élu, à la demande de M. d'Héricourt, président du Congrès, à Arras, en 1853; il a été à plusieurs reprises président de l'Académie royale de Bruxelles.

Mme. la baronne de Stassart est morte il y a quatre ans. M. de Stassart vint souvent à Paris depuis cette perte douloureuse. La fréquence de ses voyages en France m'avait permis de multiplier mes rapports avec lui. Il logeait habituellement rue Richelieu, à quelques pas de mon hôtel, et parfois après avoir fait le matin des courses à la recherche de nouvelles lettres autographes, il venait se reposer chez moi; je pus juger, dans ces visites, combien il avait été sensible à la perte de Mme. de Stassart : plusieurs fois je l'ai vu verser des larmes en me parlant de cette femme d'un esprit si distingué.

Tout récemment, M. de Stassart avait fait réimprimer ses œuvres en un grand volume in-4°. : c'était une excellente idée; beaucoup d'autres devraient suivre cet exemple. M. de Stassart faisait ainsi ses adieux à ses nombreux amis en leur envoyant ce beau volume.

DE CAUMONT.

Mort de M. le baron Dupont-Delporte, ancien pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur. — M. le baron Dupont-Delporte vient de mourir à Paris : pendant son administration, comme préfet de la Seine-Inférieure, nous avions eu beaucoup à nous louer de nos rapports avec cet homme distingué. Il voulut bien, à notre invitation, venir

à Neufchâtel présider le Congrès agricole de l'Association normande, en juillet 1854, et distribuer les primes provinciales.

Rentré dans la vie privée, après la révolution de 1848, M. le baron Dupont-Delporte siégea comme délégué de l'Association normande au Congrès des délégués des Sociétés savantes, au palais du Luxembourg (1851); nous l'appelâmes au bureau où il retrouva son ancien ami le baron de Stassart et quelques autres notabilités administratives.

Nous devions un souvenir à M. le baron Dupont-Delporte, à cause des sympathies qu'il a exprimées plus d'une fois pour le Congrès et pour les associations dont il avait pu apprécier l'utilité et l'importance au point de vue de l'encouragement des études sérieuses. D. C.

Mort de M. Du Challais, employé du cabinet des médailles, membre de la Société française. — Une mort prématurée vient de priver le cabinet des antiques de la bibliothèque impériale d'un de ses meilleurs employés. M. Du Challais est mort a Mer (Loir-et-Cher), au mois d'août dernier, à l'âge de 37 ans. M. Du Challais avait débuté comme archéologue, en 1836, par une communication faite au Congrès scientifique, siégeant à Blois. Une timidité très-grande le fit se troubler au milieu de son improvisation sans qu'il pût achever sa première phrase, malgré la bienveillance dont l'assemblée était animée. Mais déjà, quoique fort jeune, M. Du Challais savait beaucoup et était dans la meilleure voie, ce dont je pus m'assurer dans un voyage que j'entrepris quelques jours après sur les bords du Cher et dans lequel il voulut être *mon aide-de-camp :* trois ans après, au Congrès scientifique tenu au Mans, M. Du Challais avait acquis toute l'assurance qui lui manquait en 1836 et il fit d'importantes communications. Alors il était un des principaux collaborateurs

de la *Société bibliophile historique* qui publiait un bulletin intéressant, et il écrivait dans la *Revue numismatique* de M. de La Saussaye. Dans le même temps, le *Bulletin monumental* avait reçu de lui une notice sur l'église de la Chapelle St.-Mesmin, près d'Orléans (1), et sur des inscriptions du département de Loir-et-Cher.

Attaché par goût au département des médailles de la Bibliothèque impériale, il ne tarda pas à devenir un des employés les plus utiles, sous l'habile direction de MM. Le Normant et de Longpérier. Un grand nombre de notices ont été composées par M. Du Challais, pendant les quinze années qui ont précédé sa mort; dernièrement encore, la Société d'Orléans publiait un travail de lui sur les antiquités gallo-romaines de Suèvres, et, au mois de juin, il m'annonçait un travail assez étendu sur la symbolique chrétienne, dont il destinait quelques fragments au *Bulletin monumental.* M. Du Challais appartenait à notre École, c'était un de nos élèves, et nous avons appris sa mort avec un regret véritable.

DE CAUMONT.

Mort de M. Natalis Bourdon. — Nous avons à enregistrer la perte de M. Bourdon, ancien magistrat, inspecteur de l'Association normande, pour l'arrondissement de Bernay. M. Bourdon avait peu écrit, mais il avait formé une bibliothèque précieuse, et il avait beaucoup de notes qu'il comptait plus tard mettre en œuvre.

D. C.

Mort de M. Massiou. — La mort vient encore de frapper M. Massiou, président du Tribunal de la Rochelle, un de nos

(1) Publié dans le tome III de ce recueil.

anciens collaborateurs, écrivain élégant, auteur des recherches historiques sur la Saintonge. M Massiou avait pris part à une des premières sessions du Congrès scientifique de France et s'y était fait remarquer.

D. C.

ERRATUM.

P. 31, *Arthuse de Mashem*, lisez : *Arèthuse de Melun.*

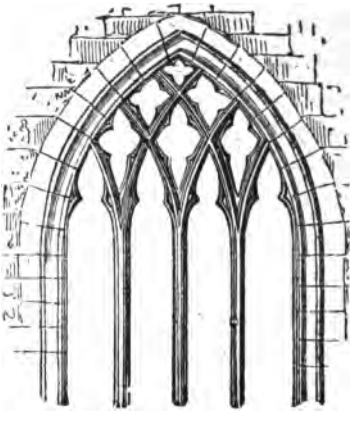

TABLE DES MATIÈRES.

Rapport verbal fait au Conseil administratif de la Société française pour la conservation des monuments, dans sa séance du 7 novembre 1853, sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne ; par M. DE CAUMONT, directeur de la Société. (1re. partie.) 5

CHRONIQUE. — M. ROUX, de Marseille, nommé commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne, 88. — Questions à discuter au Congrès des délégués des Sociétés savantes. Session de 1854, *id.*

Rapport verbal fait au Conseil administratif de la Société française pour la conservation des monuments, dans sa séance du 7 novembre 1853, sur une excursion en France, en Hollande et en Allemagne ; par M. DE CAUMONT, directeur de la Société. (2e. partie.). . . . 89

Séances tenues aux Andelys par la Société française pour la conservation des monuments historiques, les 8 et 9 juillet 1853. Résumé par M. Raymond BORDEAUX, inspecteur de la Société. 143

CHRONIQUE. — Concours pour la construction d'un musée à Amiens, 172. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. de Vautenet, membre de la Société française, 176.

Fragments de la statistique monumentale du département de la Moselle ; par M. Georges BOULANGÉ, membre de l'Institut des provinces. 177

Sur les travaux faits à l'église St.-Laurent de Grenoble (extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont) ; par

M. le chevalier de RADULPH DE GOURNAY, conservateur du musée d'archéologie de Grenoble. 200
Rapport sur les fouilles exécutées à Sans et à Noiry (Saône-et-Loire); par M. Paul CANAT, membre de la Société française et de la Société académique de Châlons. 213
Fouilles à Sans. . . . . *Id.*
Id. à Noiry 218
Notice sur les attaches d'un sceau de Richard-Cœur-de-Lion; par M Léopold DELISLE, membre de la Société française pour la conservation des monuments. . . . 225
Procès-verbal de la séance tenue à Bayeux, le 12 janvier 1854, par les membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques, relativement à la tour centrale de la cathédrale de Bayeux; par M. G. de VILLERS, secrétaire. 235
CHRONIQUE.— Sépultures franques trouvées à St.-Aubin-sur-Scie, arrondissement de Dieppe; par M. CLÉMENT, membre de la Société française, 250.—NÉCROLOGIE.— Mort de M. le vicomte Héricart de Thury, 253.—Mort de M. A. Le Clere, membre de l'Institut de France, 254.— Mort de M. Denys de Commercy, 255.— Mort de M. le comte de Peyronnet, membre de l'Institut des provinces et de la Société française, 256.
Notice sur Appeville, dit Annebaut (extrait des Recherches historiques et monumentales sur les églises de l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure); par Mme. PHILIPPE-LEMAITRE, membre de la Société. 257
Rapport verbal fait au Conseil administratif de la Société française pour la conservation des monuments, dans sa séance du 7 novembre 1853, sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne; par M. DE CAUMONT, directeur de la Société. (3e. partie). . 289
CHRONIQUE.— Congrès archéologique de France. Session de 1854, 326.— Séance générale de la Société française à Avranches, le 20 juillet, *id.*—Congrès des délégués

des Sociétés savantes des départements. Session de 1854, 327. — Congrès scientifique de France. Session de 1854, 331. — Découverte d'un tombeau en pierre, à Ouville-la-Rivière (arrondissement de Dieppe), en 1854, *id.* — Etudes architecturales en France, par le R. J.-L. Petit, 336.

Séance tenue à Paris, le 22 mars 1854, pendant la session du Congrès des délégués des Sociétés savantes, par la Société française pour la conservation des monuments. 337

Notice sur le calendrier de la chapelle de Pritz, près Laval; par M. Jules LEFIZELIER, membre de la Société française. 355

Lettre à M. de Caumont, au sujet d'une fibule mérovingienne à inscription chrétienne; par M. E. HUCHER, membre du Conseil de la Société française. 369

Note sur la paroisse de Bazoches, département de l'Orne (extrait d'une lettre adressée en décembre 1853 à M. de Glanville); par M. J. LOUISFERT, curé de Rumesnil. 374

Rapport à M. le Directeur de la Société française sur une visite faite au château Rubricaire; par M. de la BEAULUÈRE, inspecteur des monuments de la Mayenne. . 379

Rapport sur deux excursions artistiques, dans les cabinets de Toulouse; par M. le vicomte DE CUSSY, membre de la Société française. 385

Note sur des antiquités romaines découvertes à Arlaines, département de l'Aisne. (Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Soissons.). 395

CHRONIQUE. — Bulletin bibliographique des Sociétés savantes, 409. — Exposition artistique à Avranches, dirigée par la Société française, *id.* — Mémoire sur la ville gallo-romaine de Landunum (Côte-d'Or), par M. MIGNARD, 410. — La Normandie souterraine, ou notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie, par M. l'abbé COCHET, *id.* — NÉCROLOGIE. — Mort de M. Guérard, de M. le comte de Choiseul d'Aillecourt, de M. Roux et de M.

Mauvais, membres de l'Institut, 415. — Mort de M. Collan-Castaigne, de Bolbec ; de M. Monton, maire des Andelys ; de M. Nasse, ancien sous-préfet, 416.
Notes adressées à M. de Caumont, sur une collection de titres normands provenant de la Chambre des comptes, par M. Léopold Delisle, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques. 417
Etude sur les statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou ; par M. de Longuemare, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 449
Explication de quelques figures du grand portail de la cathédrale d'Amiens ; par M. Duval, chanoine, membre de l'Institut des provinces. . . . , ... 463
Chronique —Congrès scientifique de France, 21e. session à Dijon, 473.—Délégation faite par les Sociétés savantes de Caen, au Congrès scientifique de France, 474. — Séance du 11 mai 1854 de la Société française pour la conservation des monuments, *id.* — Exposition artistique à Avranches, 476. — Assises scientifiques de l'Institut des provinces en 1854, 478. — Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux, 479. — Congrès archéologique de France, 483. — Les oevvres poetiqves de Vavqvelin-des-Yveteaux, publiées par Prosper Blanchemain, 487. — Inscription chrétienne du Ve. siècle, découverte à la côte St.-André (Isère), 488. — Vitraux peints des Dames Carmélites du Mans, 491.—Abécédaire ou rudiment d'archéologie, par M. de Caumont, 492.—Recherches sur la sépulture des premiers ducs de la maison de Lorraine, *id.*—Mémoires de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, 494. — Nécrologie. — Mort de M. le baron Seguier de Saint-Brisson et de M. de Caumont-la-Force, *id.*—Mort de M. Raoul Rochette, 495.
Rapport verbal fait au Conseil administratif de la Société française pour la conservation des monuments, dans sa séance du 7 novembre 1853, sur plusieurs excur-

sions en France, en Hollande et en Allemagne ; par M. DE CAUMONT, directeur de la Société. (4e. partie.). 497
Un mot sur le Congrès provincial de l'Association normande et sur le Congrès scientifique de France, en 1854. 557
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE. — La maison de l'Ange, à St.-Quentin ; par M. Ch. GOMART, de l'Institut des provinces, 572. — Sur l'art de la sculpture, et sur une découverte en Basse-Bretagne ; par M. DUCHATELLIER, de l'Institut des provinces, 575. — Note sur le jubé ou pupitre de l'église supprimée de St.-Laurent de Rouen ; par M. l'abbé COCHET, 577. — Le nouveau vitrail du Rosaire, à St.-Jacques de Dieppe ; par le même, 580. — Tombeau gallo-romain trouvé dans le duché de Luxembourg ; par M. NAMUR, 582.—Fouilles de Benzeville-la-Bastille (Manche) ; par M. le comte DE BEAUFORT, 585.
CHRONIQUE. — Séances tenues par la Société française, à Dijon, en août 1854, 587. — Décorations accordées le 15 août 1854, *id.* — Bonnes nouvelles archéologiques, 588. — Devant d'autel byzantin de la cathédrale de Bâle, *id.* — Vie de Gauzlin, abbé de Fleury, par M. d'Arcel, *id.* — Mémoires de la Société archéologique de Châlons, 591. — Notice sur d'anciens cimetières trouvés, soit en Savoie, soit dans le canton de Genève ; par B.-H.-J. Gosse, membre de la Société d'archéologie de Genève, 592. — NÉCROLOGIE.— Mort de M. Langlois et de M. le général Carbuccia, *id.* — Mort de M. Perrot de Chézelles, membre de la Société française, *id.*
Procès-verbal de la séance tenue à Paris, le 24 mars 1854, par la Société française pour la conservation des monuments. 593
Note sur les fouilles de Faye-l'Abbesse. 609
Séances tenues à Dijon par la Société française pour la conservation des monuments, les 21 et 14 août 1854. 621

Séance du vendredi 11 août. . . . . *id.*
Séance du 14 août. 627
Notice sur la commune de Brétot ou Brestot, canton de Montfort; par Mme. PHILIPPE-LEMAITRE, membre de la Société française. 635
CHRONIQUE. — Excursions et voyages par les membres de la Société française, 663. — Une cloche donnée à l'église de Rosel par le duc de Bedfort, *id.* — Construction d'une église monumentale à Lille, 664. — Prix décernés par l'Académie des Inscriptions en 1854, 665. — Revue de la Bretagne et du Poitou, 666. — *Le Cabinet historique sous la direction de* Louis PARIS, *id.* — Histoire de la conquête de Normandie par Philippe-Auguste; par M. POIGNANT, 669. — Monographie de l'insigne basilique de St.-Saturnin de Toulouse, *id.* — Le château de Pau, son histoire et sa description, *id.* — Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen, 671. — Histoire de Bernard Palissy, mise au concours par la Société d'agriculture, sciences et arts de Dijon, 672. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le baron de Stassart, membre de l'Institut des provinces, ministre plénipotentiaire de Belgique, *id.* — Mort de M. le baron Dupont-Delporte, ancien pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, 677. — Mort de M. Du Challais, employé du cabinet des médailles, membre de la Société française, 678. — Mort de M. Natalis Bourdon, 679. — Mort de M. Massiou de la Rochelle, 679.

Caen Imp. de A. Hardel.

HM

NOV 3 0 1936